This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

AH 6K7B S

Digitized by Google

ANDOVER-HARVARD THEOLOGICAL LIBRARY
MDCCCCX
CAMBRIDGE, MASSACHUSETTS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

TOME XXI — 1904

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1904

Digitized by Google

La Revue Bénédictine paraît par fascicules trimestriels de 112 pages, avec couverture imprimée. Le titre et la table des matières sont envoyés avec la livraison d'octobre.

Le recouvrement pour la Belgique se fait par quittances postales, qui sont présentées après réception de la première livraison. Les abonnés de l'étranger sont priés d'envoyer un mandat postal à l'administration de la Revue.

Pour tout ce qui concerne la *rédaction* et l'*administration* s'adresser à l'abbaye de Maredsous (province de Namur), BELGIQUE.

Prix de l'abonnement :

Pour la Belgique. ... ... fr. 5 00

Pour l'étranger (Union postale). ... ... fr. 6 00

Pour les pays ne faisant pas partie de l'union postale 5 fr., le port en sus.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

I. ARTICLES.

BERLIÈRE (D. Ursmer). Les évêques auxiliaires de Cambrai aux XIVe et XVe siècles 46-71 ; 133-171

» Les évêques auxiliaires de Tournai 265-286 ; 345-368

» Bulletin d'histoire bénédictine 81-97 ; 432-446

CHAPMAN (D. John). La restauration du Mont-Cassin par l'abbé Pétronax 74-81 ;

» L'auteur du Canon muratorien 240-265

» Clément d'Alexandrie sur les Évangiles et encore le fragment de Muratori 369-375

FESTUGIÈRE (D. Maurice). Questions de philosophie de la nature 10-46 ; 161-192 ; 286-302 ; 404-431

HERWEGEN (D. Hildephonse). Les collaborateurs de sainte Hildegarde 192-204 ; 302-316 ; 381-403

MORIN (D. Germain). Un symbole inédit attribué à saint Jérôme 1-10

» Une prière inédite attribuée à saint Augustin 124-133

» Un travail inédit de saint Césaire. Les Capitula Sanctorum Patrum sur la grâce et le libre arbitre 225-240

» Une nouvelle théorie sur les origines du canon de la messe romaine 375-380

SCHUSTER (D. Hildephonse). Les ancêtres de saint Grégoire et leur sépulture de famille à Saint-Paul de Rome 113-124

Digitized by Google

II. BIBLIOGRAPHIE.

BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Litteratur.* ... 451
BÉGUINOT, *La Très Sainte Eucharistie.* 102
BELSER, *Die Geschichte des Leidens und Sterbens, der Auferstehung und Himmelfahrt des Herrn.* 208
BIRON, *Table générale de l'année liturgique de Dom Guéranger.* 471
BOULMONT, *Nos anciens ermitages.* 219
CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.* ... 206
CATHREIN, *Philosophia moralis.* 100
COMMER, *Die Kirche in ihrem Wesen und Leben.* 463
COPPIN-STIMART, *Sacrae liturgiae compendium.* 470
CRÉPON DE VARENNES, *Nomination et institution canonique des évêques. Élection, Pragmatiques sanctions, Concordats.* ... 223
DE BRABANDERE-VAN COILLIE, *Juris canonici et juris canonico-civilis compendium.* 337
D'EYRAGUES, *Les Psaumes.* ... 343
DE MUNNYNCK, *Praelectiones de Dei existentia.* 464
DENIFLE, *Luther und Luthertum in der ersten Entwickelung, quellenmässig dargestellt.* ... 330
» *Luther in rationalisticher und christlicher Beleuchtung.* 330
DE WULF, *Introduction à la philosophie néo-scolastique.* ... 319
DU BOURG, *Du champ de bataille à la Trappe.—Le frère Gabriel.* 204
DUFOURCQ, *L'avenir du Christianisme.* 339
EISENHOFER, *Das bischöfliche Rationale.* 467
FÉRET, *La faculté théologique de Paris et ses docteurs les plus célèbres.* 211
FISCHER, *Die chronologischen Fragen in den Büchern Esdra-Nehemia.* 335
FLORE, *Vie de la Mère.* 221
FONTAINE, *Les infiltrations Kantiennes et protestantes et le clergé français.* 111
FRICK, *Logica.* 100
GASTOUÉ, *Cours théorique et pratique de plain-chant romain grégorien.* 206
GEIGER, *Zurück zu dem armen, demuthigen, gekreuzigten Heiland Jesus-Christus.* 222
GILLMANN, *Das Institut der Chorlischoefe im Orient.* 213
GRABMANN, *Die Lehre des heiligen Thomas von Aquin von der Kirche als Gotteswerk.* 324
GUIBERT, *Le mouvement chrétien.* 340
HALL, *Beiträge zur Geschichte der Cistercienserklöster in Schweden.* 344
HEINER, *Benedicti XIV opera inedita.* 336
HIZETTE, *Commentarii in instructiones pro confessariis diœcesis Namurcensis reformatas.* ... 460
HOHLER, *Für und Wider in Sachen der Katholischen Reformbewegung der Neuzeit.* ... 101
HOLZAPFEL, *S. Dominikus und der Rozenkranz.* 216
» *Die Anfänge der Montes Pietatis.* 216
HUBL, *Die Inkunabeln der Bibliothek des Stifts Schotten in Wien.* 341
HUPPERT, *Das deutsche Prostetantismus.* 98
HURTER, *Nomenclator litterarius*

Digitized by Google

theologiae catholicae. 108
JANSEN, *Papst Bonifacius IX.* ... 333
JANVIER, *Exposition de la morale catholique.* 217
KIRSCH-LUKSCH, *Geschichte der Katholischen Kirche.* 108, 217
KLEIN, *Quelques motifs d'espérer.* 224
KNELLER, *Das Christentum und die Vertreter der neueren Wissenschaft.* 101
KRIEG, *Wissenschaft der Seelenleitung.* 456
KRUG, *De pulchritudine divina* 99
LE CAMUS (Mgr), *et les études ecclésiastiques au séminaire de la Rochelle.* 220
LEGRAY, *Le symbolisme dans l'Écriture.* 221
LEPICIER, *Les indulgences* ... 103
LÉPIN, *Jésus, Messie et Fils de Dieu.* 457
LESQUEN-MOLAT, *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du grand schisme d'Occident.* ... 210
LOTTINI, *Compendium philosophiae scholasticae ad mentem S. Thomae.* 104
» *Introductio ad sacram theologiam.* 104
» *Institutiones theologicae dogmaticae specialis ex summa theologica S. Thomae Aq. desumptae.* 104
MAC DONALD, *The princips of moral science.* 466
MANY, *Praelectiones de locis sacris* 337
MÉLOT, *Figures florentines.* ... 343
MERCATI, *Patrologia.* 218
MERCIER, *Ontologie.* 316
MERCIER, *Psychologie* 447
MIKETTA, *Der Pharao des Auszuges.* 207
NIMAL, *Manuel complet des œuvres de Ste Thérèse.* 110
PELLÉ, *Le tribunal de la Pénitence devant la théologie et l'histoire.* 341
PERREYVE, *Étude sur l'Immaculée-Conception.* 472
PESCH, *Praelections dogmaticae, t. I.* 454
RENZ, *Die Geschichte des Messopfer-Begriffs.* 97
SAEGMULLER, *Lehrbuch des Katholischen Kirchenrechts.* ... 452
SALZER, *Illustrierte Geschichte der deutschen Litteratur.* ... 216
SCHERMANN, *Eine Elfapostelmoral.* 215
SCHIFFINI, *Tractatus de virtutibus infusis.* 453
SCHLŒGL, *Die Bücher Samuels.* 462
SCHWANE, *Histoire des dogmes* 467
SÈPET, *Six mois d'histoire révolutionnaire.* 222
SILBERNAGL, *Der Bouddhismus nach seiner Entstehung, Fortbildung und Verbreitung.* ... 215
SNELL, *Lettres à un protestant* 112
SOL, *Archives ombriennes.* 211
SORTAIS, *Excursions artistiques et littéraires.* 218
SOUBEN, *Nouvelle théologie dogmatique.* 328
TERRIEN, *L'Immaculée-Conception.* 471
TURINAZ, *La vraie méthode des études ecclésiastiques.* 219
TURMEL, *Histoire de la théologie positive.* 326
VAN DEN GHEIN, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles.* 205
VICTORINUS AB APPELTERN, *Compendium praelectionum juris regularis.* 338
WALTER, *Opera dogmatica S. Alphonsi.* 448
WEIKERT, *La Mérope.* 204
WURM, *Die Irrlehre im ersten Johannesbriefe.* 209
ZOCCHI, *De l'éducation du jeune clergé.* 342

Digitized by Google

Digitized by Google

P. 3. 38

REVUE BÉNÉDICTINE

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

N° 1. — Janvier — 1904.

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique

1904

Digitized by Google

Sommaire

D. Germain Morin. Un symbole inédit attribué à saint Jérôme. ... 1
D. Maurice Festugière. Questions de philosophie de la nature. 10
D. Ursmer Berlière. Les évêques auxiliaires de Cambrai aux XIVe et XVe siècles. 46
D. Germain Morin. Un nouveau fascicule des Anecdota Maredsolana. 71
D. Jean Chapman. La restauration du Mont-Cassin par l'abbé Pétronax. 74
D. Ursmer Berlière. Bulletin d'histoire monastique. 81
Bulletin bibliographique: *Die Geschichte des Messopfer-Begriffs* (Renz); *Das deutsche Protestantismus zu Beginn des XX Jahrhunderts* (Huppert); *De pulchritudine divina* (Krug); *Logica* (Frick); *Philosophia moralis* (Cathrein); *Das Christenthum und die Vertreter der neueren Naturwissenschaft* (Kneller); *Für und Wider in Sachen der katholischen Reformbewegung der Neuzeit* (Höhler); *La très sainte Eucharistie* (Béguinot); *Les Indulgences* (Lépicier); *Compendium philosophiae scholasticae ad mentem S. Thomae. — Introductio ad sacram theologiam. — Institutiones theologiae dogmaticae specialis* (Lottini); *Geschichte der katholischen Kirche* (Kirsch Luksch); *Nomenclator literarius theologiae catholicae* (Hurter); *Einleitung in die Ethik* (Stange); *Manuel complet des œuvres de Ste Thérèse* (Nimal); *Les infiltrations kantiennes et protestantes et le clergé français* (Fontaine); *Lettres à un protestant* (Snell). 97

La Revue Bénédictine paraît par fascicules trimestriels de 112 pages, avec couverture imprimée. Le titre et la table des matières sont envoyés avec la livraison d'octobre.

Abonnements : Belgique : 5 fr. — *U. P.:* 6 fr.
Le numéro séparé : 1,50 fr. franco.

Le recouvrement pour la Belgique se fait par quittances postales, qui sont présentées après réception de la première livraison. Les abonnés de l'étranger sont priés d'envoyer un mandat postal à l'administration de la Revue.

Pour tout ce qui concerne la *rédaction* et l'*administration* s'adresser à l'abbaye de Maredsous (province de Namur), Belgique.

La Revue donnera un compte-rendu, au moins sommaire, de tout ouvrage dont on enverra un exemplaire à la Rédaction.

Digitized by Google

UN SYMBOLE INÉDIT ATTRIBUÉ A SAINT JÉRÔME.

LE codex 28 de Saint-Mihiel, IXe siècle, 156 feuillets, format oblong (si j'ai bonne souvenance, quelque chose comme 0,260m sur 0,110m) renferme les pièces suivantes :

Foll. 1-44v. Les huit premiers livres du *De unitate Trinitatis* du Pseudo-Athanase (Migne P. L. 62, 237-288).

Fol. 44v. INCIPIT EXPOSITIO FIDEI SANCTI ATHANASII EPISCOPI. « Cum legeris p. hanc fidem.... ante porcos. SYMBULUM FIDEI ORDITUR. Credo in deum patrem omnipotentem et unigenitum... » (Ibid. 287 suiv.)

Fol. 45v. « ... aeternam; hoc placuit. Amen. EXPLICIT EXPOSITIO FIDEI CATH. INCIPIT EIUSDEM DE TRINITATE ET SPIRITU SANCTO. His qui filium dei creatum... » (Ibid. 307).

Fol. 68v. « ... effici poterimus. deo gratias. Amen. SANCTI ATHANASI LIBER EXPLICIT. INCIPIT EIUSDEM ALTERCATIO CONTRA ARRIUM SAUELLIUM UEL FUTINUM HERETICOS. ... Cum in manus strenui lectoris beatissime papa Materne... » (Ibid. 179).

Fol. 132. « EPISTOLA POTAMI AD ATHANASIUM EPISCOPUM AB ARRIANIS POSTQUAM IN CONCILIO ARIMINENSI SUBSCRIPSERUNT. Fratri gloriosissimo... Tanti carceris fossa... » (Migne P. L. 8, 1416).

Fol. 134. « INCIPIT EPISTOLA SANCTI ATHANASI EPISCOPI AD LUCIFERUM EPISCOPUM. Domino beatissimo... Etsi credo peruenisse... » (Migne P. L. 13, 1039).

Fol. 136. « INCIPIUNT SOLUTIONES OBIECTIONUM ARRIANORUM. Prima eorum obiectio est qua dicunt inpossibilem esse... » (Migne 62, 469).

Fol. 143v. « ... et nusquam potuerint creatum ostendere. EXPLICIT. INCIPIT DE FIDE SANCTI HIERONIMI PRESBITERI. Credo in unum deum patrem omnipotentem uisibilium et inuisibilium factorem... ad uitam aeternam. Amen. »

« ITEM EIUSDEM DE FIDE APUD BETHLEM. Credimus in unum deum patrem omnipotentem.... » C'est la pièce appelée communément le « symbole de Damase », mais que tous les manuscrits anciens donnent sous le nom de saint Jérôme. Cf. A. E. Burn, qui en a publié récemment un texte critique dans son *Introduction to the Creeds* (London, 1899), p. 245.

ANDOVER THEOL SEMINARY JAN 30 1904 LIBRARY

Digitized by Google

Fol. 144v. « ... a christo domino uitam consequeris et praemium. INCIPIUNT CAPITULA DE DIUERSIS SANCTARUM SCRIPTURARUM UOLUMINIBUS SCARPSA, UBI SPIRITUS SANCTUS EUIDENTER DEUS ESSE ADPROBATUR. In genesi. Spiritus dei ferebatur super aquas; In euangelio. Spiritus est deus.... »

Fol. 145. « .... Et psalmista: Emitte spiritum tuum et creabuntur. et rel. INCIPIT EPISTOLA BEATI ATHANASI EPISCOPI CONTRA IUDAEOS ET PAGANOS SABELLIANOS FOTINIANOS ET ARRIANOS. HII SUNT QUINQUE HOSTES CATHOLICORUM; Debitor sum fateor non necessitate...» (Migne 42,1101 sq.) Finit fruste au bas du fol. 156 et dernier.

Sur les traités attribués parfois à Vigile de Thapse, on pourra consulter la dissertation du Dr G. Ficker, *Studien zu Vigilius von Thapsus* (Leipzig, 1897). Le *De unitate Trinitatis* qui ouvre le manuscrit représente la recension brève de cette importante et si étrange compilation. Je ferai seulement remarquer l'espèce d'introduction à la profession de foi, *Cum legeris hanc fidem.... ante porcos*, que je ne trouve pas dans l'imprimé.

A noter également, que les *Solutiones obiectionum arrianorum* diffèrent de l'édition de Chifflet, pour l'*explicit* comme pour la longueur. Quant aux témoignages bibliques relatifs à la divinité du Saint-Esprit, je n'ai pu découvrir à quoi ils se rattachaient, tout moyen de contrôle me faisant défaut à Saint-Mihiel même. On sait trop en quel état se trouvent la plupart de ces bibliothèques françaises de province, sous la troisième république !

J'ai pu du moins transcrire la pièce la plus intéressante, le texte jusqu'ici inédit du symbole attribué à saint Jérôme, fol. 143v. C'était au mois de mai dernier. Depuis lors, au cours d'une rapide excursion dans les bibliothèques d'Angleterre, cette même formule s'est présentée à moi dans trois autres manuscrits, à peu près identiques pour le contenu; elle est constamment précédée des *Solutiones obiectionum arrianorum*, et suivie du *De fide apud Bethlehem* ou symbole de Damase. Ces manuscrits sont :

Oxford, Bodl. 147, XIIe s., folio 78;
Cambridge, Trinity College, O. 5. 5, XIVe s., fol. 96. Cf. le catalogue de M. R. James, t. III, p. 308-310;
Londres, British Museum, Royal 6. B. XIII, XIIe s., fol. 100.

Il doit en exister encore çà et là d'autres copies, notamment parmi les nombreux manuscrits que G. Ficker énumère en note, p. 35-38 de l'opuscule mentionné ci-dessus; mais ces quatre exemplaires suffiront pour donner ici un texte satisfaisant de ce curieux

Digitized by Google

petit inédit. Je désigne par M le codex de Saint-Mihiel, et respectivement par O, C, et L ceux d'Oxford, de Cambridge et de Londres.

INCIPIT DE FIDE SANCTI HIERONIMI PRESBITERI

Credo in unum Deum Patrem omnipotentem, uisibilium et inuisibilium factorem. Credo in unum dominum Ihesum Christum Filium Dei, natum de Deo, Deum de Deo, lumen de lumine, omnipotentem de omnipotente, Deum uerum de Deo uero, natum ante saecula, non factum, per quem facta sunt omnia in caelo et in terra. Qui propter nostram salutem descendit de caelo, conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria uirgine, passus est passione sub Pontio Pilato, sub Herode rege, crucifixus, sepultus, descendit ad inferna, calcauit aculeum mortis, tertia die resurrexit, apparuit apostolis. Post haec ascendit ad caelos, sedet ad dexteram Dei Patris, inde uenturus iudicare uiuos et mortuos. Credo et in Spiritum Sanctum Deum non ingenitum neque genitum, non creatum neque factum, sed Patri et Filio coaeternum. Credo remissionem peccatorum in sancta ecclesia catholica, sanctorum communionem, carnis resurrectionem ad uitam aeternam. Amen.

1 *PRESBITERI*] Ce titre se lit dans MOL, et là le « symbole de Damase » qui fait suite à notre pièce est précédé de la rubrique *Item eiusdem de fide apud Bethleem*; dans C, au contraire, les deux pièces se suivent sous un même titre commun : *Fides beati Iheronimi ad Augustinum.* 4 *Deum de Deo*] OCL ; omis dans M, si ma copie est fidèle. 8 *conceptus est*] OCL ; M om. *est.* 9 *passione*] MOL ; om. C. *crucifixus*] OCL joignent ce mot à *sub Herode rege*, M l'en sépare. 10 *resurrexit*] L ajoute *a mortuis.* 11 *sedet*] OCL ; *sedit* M. 13 *Deum*] MCL ; om. O. 16 *carnis*] l' *i* sur un *e* exponctué L.

Cette courte formule fournirait matière à une intéressante addition au chapitre de M. Burn intitulé *Unsolved problems.* Pour que le lecteur puisse plus aisément en saisir la portée, je vais essayer d'en donner un commentaire succinct, en mettant à profit, et l'excellente *Introduction* de ce savant anglais, et la *Bibliothek der Symbole* du Dr Hahn, 3e édition.

1. CREDO IN UNUM DEUM PATREM OMNIPOTENTEM UISIBILIUM ET INUISIBILIUM FACTOREM] On reconnaît dans ces premiers mots le début de la forme orientale du Symbole, notamment de celle de Nicée : Πιστεύομεν εἰς ἕνα θεόν, πατέρα παντοκράτορα, πάντων ὁρατῶν τε καὶ ἀοράτων ποιητήν. Seulement, ici, le *credo*, au singulier, a été, comme dans la plupart des formules occidentales, substitué au pluriel des orientaux. Les mots *uisibilium et inuisibilium factorem*, ou

Digitized by Google

creatorem, ou *conditorem*, ont passé dans plusieurs autres formules de l'Occident, notamment en Afrique, en Gaule, en Irlande (Hahn 31ᵃ. 47, note 108 · 52 · 64 · 69 · 168.) Enfin, notre premier article se retrouve presque identique, en tête de la profession de foi adressée par le pape Damase à Paulin d'Antioche : *Credimus in unum Deum Patrem omnipotentem, creatorem uisibilium et inuisibilium.*

2. CREDO] La répétition de ce verbe au commencement du second article se rencontre dans Augustin, Fulgence, d'autres africains, ainsi que dans la plupart des symboles gallicans du Vᵉ au VIIᵉ siècle, et dans l'antiphonaire de Bangor.

IN UNUM DOMINUM IESUM CHRISTUM] Le pronom *unum*, à cette place, est plutôt caractéristique de l'usage oriental. On le trouve pourtant aussi, parmi les latins, chez Damase et Priscillien au IVᵉ siècle, chez Facundus d'Hermiane au VIᵉ.

FILIUM DEI] Les occidentaux ont généralement *eius*, au lieu de *Dei*. Damase cependant a, comme ici, *in unum Dominum nostrum Iesum Christum Filium Dei.*

NATUM DE DEO] Nombre de formules orientales, à commencer par celle de Nicée, ont τὸν ἐκ τοῦ πατρὸς γεννηθέντα (Damase, *natum ex Patre*). Je ne sais s'il existe un autre exemple de notre *natum de Deo*. Dans la longue rédaction du symbole palestinien donnée par Epiphane, Hahn 126, nous voyons les deux expressions réunies : γεννηθέντα ἐκ θεοῦ πατρός.

DEUM DE DEO, LUMEN DE LUMINE] Toujours le symbole oriental (Nicée, Eusèbe de Césarée, Epiphane, etc.). Damase, *Deum ex Deo, lumen ex lumine.*

OMNIPOTENTEM DE OMNIPOTENTE] Dans la confession de foi de saint Athanase, Hahn 194 : παντοκράτορα ἐκ παντοκράτορος.

DEUM UERUM DE DEO UERO] Nicée et autres formulaires d'Orient. Damase : *Deum uerum ex Deo uero.*

NATUM ANTE SAECULA, NON FACTUM] Le symbole de Nicée a simplement, γεννηθέντα, οὐ ποιηθέντα ; Damase, *natum non creatum.* Comp. S. Jérôme commentant la formule de Rimini (*Dialog. c. Lucifer.* n. 17) : « Quid est *natum* ? Certe non factum. » En Syrie, en Palestine, et généralement dans tout l'Orient, on ajoutait comme ici πρὸ αἰώνων ou πρὸ πάντων τῶν αἰώνων.

PER QUEM FACTA SUNT OMNIA IN CAELO ET IN TERRA] Nicée, Palestine (Épiphane) : δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο, τά τε ἐν τῷ οὐρανῷ καὶ τὰ ἐν τῇ γῇ. Damase : *per quem omnia facta sunt, siue quae in caelo siue quae in terra.*

3. QUI PROPTER NOSTRAM SALUTEM] Encore la forme palestinienne

Digitized by Google

attestée par Eusèbe de Césarée : τὸν διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν. Le texte grec de Nicée insère auparavant les mots τὸν δι' ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους, qui figurent également dans la plupart des formules grecques postérieures ; on fait toutefois remarquer que saint Hilaire et le pape Damase les ignorent, et ont simplement, comme ici : *qui propter nostram salutem.*

DESCENDIT DE CAELO] Nicée a seulement κατελθόντα, Hilaire *descendit.* L'addition *de caelo* ne se lit guère que dans le symbole de Rimini de 359 cité par saint Jérôme, et dans la profession de foi de Damase. En Orient, dans la suite, le pluriel a prévalu : ἐκ τῶν οὐρανῶν.

CONCEPTUS EST DE SPIRITU SANCTO, NATUS EX MARIA UIRGINE] A partir de ces mots, notre auteur s'écarte du type oriental, auquel il semblait s'être attaché jusqu'ici. Avant les sources gallicanes du Ve/VIe siècle, Fauste de Riez, Césaire d'Arles, Cyprien de Toulon, l'énoncé du dogme de l'incarnation, tel que nous l'avons ici, se rencontre d'abord dans le symbole de Rimini, *qui de caelo descendit, conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Maria uirgine* ; puis, chose curieuse, dans la formule de foi attribuée constamment à saint Jérôme par les manuscrits, et qui fait suite à notre symbole dans les quatre codices MOCL : *Et conceptus est de Spiritu sancto, et natus ex uirgine.*

4. PASSUS EST PASSIONE SUB PONTIO PILATO] Je ne trouve pas anciennement d'autre exemple de cette redondance *passus est passione* ; il semble que ce soit là une particularité propre à notre formule.

SUB HERODE REGE] Voilà encore une addition toute singulière, mais qui a un parfum de très haute antiquité. Dans son appendice à la Bibliothèque des Symboles de Hahn, p. 378, M. le Prof. D^r^ Ad. Harnack cite parmi les plus anciens témoins de cette mention d'Hérode, accolée à celle de Pilate, l'Évangile de Luc et de Pierre, les Actes des Apôtres, Ignace d'Antioche, saint Justin, et les Constitutions Apostoliques. Toutefois on ne l'avait encore signalée, que je sache, dans aucun des symboles proprement dits.

CRUCIFIXUS, SEPULTUS] Notre formule admet le *passus*, qui manque dans l'ancien symbole romain, mais elle n'a pas encore le *mortuus* du texte reçu. Elle se contente des trois participes du symbole revisé de Jérusalem, donné par saint Épiphane et destiné à devenir notre « symbole de Nicée », σταυρωθέντα, παθόντα, ταφέντα ; encore ne se fait-elle pas faute d'en intervertir l'ordre, d'accord en cela avec la plupart des formulaires occidentaux.

DESCENDIT AD INFERNA] Ces trois mots, eux aussi étrangers au

Digitized by Google

Credo primitif de Rome, n'apparaissent pour la première fois dans un symbole baptismal qu'à Aquilée, à l'époque de Rufin ; cet auteur fait même remarquer qu'ils ne faisaient partie ni du symbole romain, ni d'aucun symbole oriental. On les avait néanmoins déjà insérés dans les professions de foi de trois synodes ariens du milieu du IVe siècle : le quatrième de Sirmium, en 359 ; celui de Niké en Thrace, même année ; celui de Constantinople, 360. Il paraît que l'influence de Cyrille de Jérusalem n'y fut pas étrangère. Cf. Catech. IV, 11 : κατῆλθεν εἰς τὰ καταχθόνια. Cette même expression revient çà et là dans saint Jérôme, par ex. dans le Commentaire d'Isaïe 38, 16 suiv., dans ses Homélies sur les Psaumes, etc.

CALCAUIT ACULEUM MORTIS] Encore une addition jusqu'ici apparemment sans exemple. Elle rappelle naturellement le verset bien connu du Te Deum : *Tu devicto mortis aculeo*, etc. Dans la formule attribuée à Jérôme dont il a été question précédemment (le Pseudo-Damase), on trouve quelque chose d'analogue : *Qui deuicto mortis imperio* (Burn, p. 246). A comparer également, un endroit authentique de Jérôme, Epist. 36, n. 8 : *in aduentu Christi mortis atque peccati aculeum esse confractum.*

5. TERTIA DIE RESURREXIT] Noter ici l'omission des mots *a mortuis*, omission ordinaire en Orient, mais relativement rare chez les latins. Elle se rencontre dans Hahn 52 (formule d'origine inconnue, ms. lat. Munich 19417, IXe s.), 61 (Fauste de Riez), 113 (ms. de Lambach, XIIIe s.), 130 (symbole d'Antioche, d'après J. Cassien).

APPARUIT APOSTOLIS] A peu près le même cas que pour l'addition *sub Herode rege*. Saint Basile est peut-être le seul à mentionner, dans sa Confession de foi (Hahn, 196), les apparitions aux disciples après la résurrection : ὤφθη τοῖς ἁγίοις αὐτοῦ μαθηταῖς καὶ τοῖς λοιποῖς, ὡς γέγραπται. Mais Harnack, dans le travail déjà cité, p. 381, a groupé de nombreux et importants témoignages à l'effet d'établir que, « dans les anciennes règles de foi, les rapports du Seigneur avec ses disciples après la résurrection étaient souvent rappelés d'une façon expresse. »

6. POST HAEC ASCENDIT AD CAELOS] Rien à remarquer, sinon la formule de transition, *post haec*. On trouve l'équivalent, μετὰ τούτων, dans la profession de foi de l'évêque Alexandre d'Alexandrie (✠ 326), entre les deux articles relatifs à l'Église catholique et à la résurrection des morts (Hahn, 15).

7. SEDET AD DEXTERAM DEI PATRIS] M a *sedit*, pour *sedet* : voir Hahn 23, note 17 ; 90, note 239. Comme chez l'hérésiarque Pélage, Victrice de Rouen, Fauste de Riez, l'expression primitive *ad dex-*

Digitized by Google

teram Dei se trouve ici combinée avec l'autre, *ad dexteram Patris*, attestée seulement depuis Irénée et Tertullien. Mais l'addition *omnipotentis* de notre texte reçu n'y a pas encore trouvé place.

8. INDE UENTURUS IUDICARE UIUOS ET MORTUOS] Omission du verbe *est*, comme dans Victrice, Niceta, Fauste, l'antiphonaire de Bangor, etc.

9. CREDO ET IN SPIRITUM SANCTUM] La répétition du verbe *credo*, avec persistance du *et* primitif, se montre dans le symbole d'Afrique (August. serm. 215), celui de Pélage, de Fauste, de Bangor, etc.

DEUM NON INGENITUM NEQUE GENITUM, NON CREATUM NEQUE FACTUM, SED PATRI ET FILIO COAETERNUM] Notre formule, après s'être conformée dans quelques articles à la simplicité du symbole apostolique, s'en écarte de nouveau pour se rapprocher de l'usage oriental, lequel ajoute presque toujours un certain nombre d'épithètes à la mention de la troisième Personne. En Occident, cette particularité ne se présente guère que dans le credo de Bangor et dans le sermon « Auscultate expositionem » (Hahn, 64), lesquels s'accordent à insérer ici les mots *deum omnipotentem unam habentem substantiam cum Patre et Filio*. L'addition que fournit notre pièce manuscrite se retrouve, fait important à constater, à peu près identique dans la célèbre « Fides Romanorum » ainsi que dans le « Credo de Damase » attribué, comme il a été dit, à saint Jérôme dans les manuscrits (Burn, pp. 216 et 245) :

FIDES ROMANORUM.	CREDO DE DAMASE.
Spiritum uero sanctum Deum, non ingenitum neque genitum, non creatum nec factum, sed Patris et Filii, semper in Patre et Filio coaeternum ueneramur.	Spiritum uero sanctum, non genitum neque ingenitum, non creatum neque factum, sed de Patre procedentem, Patri et Filio coaeternum.

11. CREDO REMISSIONEM PECCATORUM] On avait déjà signalé la répétition de *credo* avant les mots relatifs à l'Église et à la vie éternelle ; mais il n'y en avait pas d'exemple, à ma connaissance, avant « la rémission des péchés ». Il est vrai qu'ici l'article 10 du symbole semble n'en faire qu'un avec le onzième.

10. IN SANCTA ECCLESIA CATHOLICA] Cette relation intime entre la rémission des péchés et l'Église catholique se trouve déjà supposée et commentée dans une lettre de saint Cyprien aux évêques de Numidie (Hahn, 12) :

> Sed et ipsa interrogatio, quae fit in baptismo, testis est ueritatis. Nam cum dicimus, *Credis in uitam aeternam et remissionem pec-*

Digitized by Google

catorum per sanctam ecclesiam? intellegimus, remissionem peccatorum non nisi in ecclesia dari; apud haereticos autem, ubi ecclesia non sit, non posse peccata dimitti.

Toutefois cette interversion des articles 10 et 11, dans la formule même du symbole, ne se rencontre que dans celui de Jérusalem, tel que l'explique saint Cyrille dans ses Catéchèses :

11. καὶ εἰς ἓν βάπτισμα μετανοίας εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν
10. καὶ εἰς μίαν ἁγίαν καθολικὴν ἐκκλησίαν.

SANCTORUM COMMUNIONEM] On sait que la mention de la Communion des saints dans une formule de symbole fait sa première apparition dans une instruction de Niceta, évêque de Remesiana en Dacie, aux environs de l'an 400 : c'est donc un peu le pays, et tout à fait l'époque, de Jérôme.

12. CARNIS RESURRECTIONEM AD UITAM AETERNAM] Les trois derniers mots, qui ne font pas partie de l'ancien Credo romain, ont leur équivalent dans l'ajoute *in uitam aeternam* de deux ou trois formules latines anonymes. Le symbole palestinien de saint Cyrille, ainsi que plusieurs autres en Orient, se terminent par les mots εἰς ζωὴν αἰώνιον.

Il serait prématuré de vouloir se prononcer dès à présent sur la provenance de notre formule de foi. On aura pu toutefois constater qu'elle s'éloigne en plus d'un point de presque toutes les autres pièces du même genre publiées jusqu'à ce jour. Ce qui la caractérise surtout, c'est sa facture moitié orientale, moitié occidentale : celle-là se rapprochant de Nicée, de Jérusalem : celle-ci de Rome, d'Aquilée, sans parler des particularités de saveur plus archaïque, comme le *sub Herode rege* et l'*apparuit apostolis*. Il serait, je pense, difficile de la dater de beaucoup après l'an 400. La place qu'elle occupe dans notre manuscrit, immédiatement avant le *De fide apud Bethleem* de Jérôme, fait naturellement songer à un passage d'une lettre écrite par celui-ci à un prêtre nommé Marc, vers 377, alors que, retiré dans le désert de Chalcis, il était inquiété par des moines tracassiers, au sujet de sa foi et de sa communion (Ep. 17, n. 4) :

De fide autem quod dignatus es scribere, sancto Cyrillo dedi conscriptam fidem.

On n'est pas d'accord pour décider quel était ce « saint Cyrille » ; il y a toutefois de sérieuses raisons pour voir en lui le cé-

Digitized by Google

lèbre évêque de Jérusalem, l'auteur des Catéchèses. Le *De fide* de nos manuscrits serait-il alors la profession de foi écrite, dont il est ici question ? Ses points de contact avec le symbole hiérosolymitain s'expliqueraient ainsi aisément. Jérôme aurait agi comme l'avait fait précédement Marcel d'Ancyre, lequel, voulant obtenir de l'autorité romaine un brevet d'orthodoxie, n'avait rien imaginé de mieux, que de faire sien le symbole même de Rome. Mais pareille identification exigerait tout un ensemble d'arguments positifs qui font présentement défaut. Quoi qu'il en soit, il est impossible de n'être pas frappé de la relation étroite dans laquelle se trouve notre formule, par rapport à la *Fides romanorum* et au « Credo de Damase ». Si elle n'est pas de saint Jérôme en personne, comme le portent les manuscrits, rien n'empêche qu'elle ne soit aussi ancienne que lui, et ne se rattache aux communications qui eurent lieu de son temps entre l'Orient et l'Occident au sujet des professions de foi.

D. GERMAIN MORIN.

Digitized by Google

QUESTIONS DE PHILOSOPHIE DE LA NATURE

UN ouvrage de haut mérite philosophique et scientifique est venu enrichir, il y a quelques mois, la bibliothèque de l'Institut Supérieur de Louvain : COSMOLOGIE OU ÉTUDE PHILOSOPHIQUE DU MONDE INORGANIQUE, PAR D. NYS.

L'École péripatéticienne n'a jamais tracé à la philosophie d'autre méthode que celle de l'analyse et de la synthèse, ni réalisé de sérieux progrès sinon par des recours sagement alternés à l'observation du monde sensible et à la spéculation sur la causalité. Partir des faits, en abstraire et en méditer les causes, retourner aux faits : tel est le cycle fermé que doit parcourir l'intelligence humaine et qu'elle doit parcourir cent fois au cours de la même investigation scientifique. Ajoutons que si la synthèse, c'est-à-dire la régression vers les effets, constitue la science *démonstrative* ou parfaite, en revanche l'analyse, c'est-à-dire l'ascension vers les causes, constitue la science *inventive*, ou plus exactement l'invention de la science, le sentier qui conduit à la conquête de la nature. — Observer celle ci, s'adresser à elle comme à la source unique des documents, revenir à elle comme au juge muet mais sans appel des théories, ou mieux garder l'œil, l'oreille et la main appliqués aux faits sensibles, tandis que l'esprit leur arrache le secret des essences, tel est le programme qu'Aristote impose au Cosmologue : « Ceux-là aboutissent à des hypothèses rationnelles « et cohérentes, qui se sont pour ainsi dire établis au sein de la « nature et l'ont prise pour point de départ de leurs investigations. « Les autres, tout entiers à leurs idées préconçues, daignant à « peine abaisser leurs regards sur le monde extérieur, dogmatisent « avec une fâcheuse facilité (1). »

Ce beau texte, cité fort à propos par M. Nys, au début de son ouvrage, pourrait à bon droit lui servir de devise. — « Notre « méthode consistera dans une étude impartiale de tous les faits « qui ont une portée philosophique (2). » Prenons acte de cet engagement, car on le tiendra.

1. Aristote, *De Generatione et Corruptione*. Lib. I. cap. 2, p. 435. Edit. Didot.
2. Nys, p. 19.

Digitized by Google

M. Nys va s'inspirer, dans un autre domaine, de cet esprit à la fois conservatif et progressif que Mgr Mercier a apporté à ses études de psychologie. Il restera fidèle à la philosophie traditionnelle, mais à la condition qu'elle se montre toujours égale à la fortune que lui font les découvertes de la science, toujours proportionnée aux exigences de l'expérience, à la condition que la vieille souche prouve sa vitalité féconde en acceptant l'insertion de toutes les greffes scientifiques, en les adoptant comme autant de siens bourgeons dont la place était marquée d'avance, en les baignant d'une sève qu'elle leur tenait en réserve.

De longues études, la pratique personnelle du laboratoire ont acquis à M. Nys une grande compétence dans les questions de science expérimentale. Il a donc le droit de dire avec quelque insistance qu'il ne fait pas œuvre de dogmatiste et d'aprioriste, et nous d'ajouter que l'étendue et la sûreté de l'information scientifique demeureront la caractéristique de son traité.

La compétence dans les sciences expérimentales n'est pas nécessaire au cosmologue, dira-t-on, soit pour saisir l'insuffisance des théories Atomiste et Dynamiste, soit pour pénétrer et pour adopter avec certitude rationnelle le système d'Aristote. En s'y prenant comme le Maître, on connaîtra ce qu'il a connu. Plus une science est universelle, plus ses procédés se simplifient, moins elle a besoin de recourir anxieusement à la multitude et à la minutie des faits. Quelques exemples, facilement observables, analysés avec pénétration, suffisent à documenter le philosophe, précisément parce que sa pensée n'a d'autre objet formel que la causalité *suprême* des êtres.

Dans ces termes mesurés, la remarque est vraie. Toutefois, si les sciences les plus universelles sont les premières fondées, elles sont aussi les dernières parfaites par l'esprit humain. Lorsqu'elle a épuisé les renseignements recueillis par l'observation vulgaire de la nature, la philosophie n'a, pour se développer, d'autre ressource que de s'adresser à l'expérimentation savante. C'est ainsi qu'en corrigeant de vieilles erreurs de physique et d'alchimie, elle s'affranchit elle-même de lourdes entraves (1), qu'en réparant des ignorances d'histoire naturelle elle fixe ses propres indécisions, qu'elle s'amende

1. Nous aurons mainte occasion de constater que la philosophie scolastique est *singulièrement à l'aise* par les découvertes de la science : les découvertes, disons-nous, non pas les hypothèses éphémères dont le temps se charge de montrer la caducité.

Digitized by Google

et réalise sur des questions importantes de sérieux progrès, que, redescendant enfin les voies de la synthèse, elle trouve dans les faits mieux connus d'innombrables preuves de vérification et recueille partout l'hommage spontané des choses.

La « philosophia perennis » avait-elle vieilli ? Oh non, elle n'a point d'âge. Mais, autour d'elle, beaucoup de choses avaient vieilli et tâchaient de la tenir prisonnière de leur décrépitude. Et puis, le manteau n'était plus de saison, et sur les lunettes une épaisse couche de poussière — la poussière des in-folio — était tombée. On pardonnera à la dame de goûter quelque joie à se débarrasser d'un méchant appareil, à se montrer telle qu'elle est, non pas à acquérir de meilleurs yeux, mais à y voir plus clair avec les bons qu'elle avait ; quelque gratitude pour ceux qui, sans phrases, sans pédanterie, par la seule éloquence des faits, prouvent qu'elle est féconde, qu'elle est en puissance à toutes choses, qu'elle ne procure pas seulement à l'idéologue des satisfactions logiques, mais bien aux esprits positifs la plus apaisante explication de la réalité.

Or la philosophie ne travaille pas pour elle seule. Par le fait que de la nature elle possède une clef universelle, elle s'introduit partout sans intrusion, elle domine sans évincer, elle tient en tutelle sans porter ombrage, elle réalise dans la multiplicité des sciences l'unité du savoir humain.

De là, des devoirs pour le philosophe: « ... A l'heure présente, « il n'existe plus, dans l'étude de la nature, une seule branche « (scientifique) qui ne soit couronnée d'une hypothèse philoso- « phique..... A moins de ne vouloir s'adresser qu'à des convaincus « et renoncer ainsi à la recherche désintéressée de la vérité, le « cosmologue n'a-t-il pas un impérieux devoir de rencontrer ses « antagonistes sur le terrain même où ils prétendent trouver les « assises inébranlables de leur édifice cosmologique ? » (1)

M. Nys parlera donc, dans la première partie de son ouvrage, l'idiome de la science, honorera ses découvertes, acquerra dès lors un titre à l'attention de tous ceux — et le nombre en croît chaque jour, — qui ont soit une vraie science, soit du moins une formation d'esprit scientifique. Puis, dans une langue claire, simple, allégée de toute terminologie spéciale, il développera le bel ordre logique de la théorie d'Aristote, s'attachant aux questions principales, se contentant d'indiquer les secondaires, offrant discrètement, en note

1. P. 24, 25

Digitized by Google

au bas des pages, quelques textes de S. Thomas, à la bonne volonté du lecteur.

D'autre part, si le présent ouvrage — un cours d'université a un cadre relativement restreint, — ne prétend pas satisfaire aux désirs de spéculation métaphysique qu'inspire la lecture des vieux maîtres, il rend aux Scolastiques, en sens inverse, le même service qu'il a rendu aux savants. Eux aussi, l'auteur va les chercher dans leur domaine, pour les empêcher de renouveler, en s'y confinant, la faute que tant d'excellents disciples de S. Thomas ont commise. Il connaît la lumière à laquelle ils s'éclairent. Il les convie seulement, il les aide à en diriger les rayons sur le terrain de l'expérimentation scientifique, pour y faciliter leurs propres démarches. La philosophie ne se fourvoie point dans les laboratoires. Elle peut appliquer au microscope un œil habitué à la spéculation métaphysique et respirer sans s'offusquer l'atmosphère un peu chargée des cabinets de chimie ou des officines de dissection.

Amener les uns, ramener les autres: tel est le double et fructueux résultat que, de son œuvre, M. Nys puisse se promettre.

Amener le savant à la philosophie Péripatéticienne ; l'esprit positif à la spéculation sur les causes.

Ramener le philosophe à la science ; le métaphysicien à l'expérimentation positive.

Non pas méconnaître la division du travail ; mais prêcher une mutuelle estime; ménager surtout un comptoir commun, où se fasse l'échange des bons offices.

On accordera que pour mener à bien cette entreprise, il fallait une double compétence.

Nous présenterons d'abord au lecteur, moins un compte-rendu qu'un résumé doctrinal, une réduction homothétique de l'ouvrage.

Dans un second paragraphe, certaines idées originales de l'auteur seront reprises, développées à nouveau, complétées, s'il est possible.

Quelques critiques, accompagnées d'essais de thèses correctives, en formeront un troisième : thèses relevant de la cosmologie, soit au point de vue de la méthode, soit au point de vue de l'objet.

L'on tâchera, pour conclure, de saisir quelques caractères des relations mutuelles de la science et de la philosophie de la nature, de les esquisser dans leurs attitudes réciproques, de dire les services qu'elles doivent se rendre l'une à l'autre.

Digitized by Google

§ I

LE MÉCANISME PHILOSOPHIQUE I. — Les ouvrages modernes de cosmologie adoptent généralement l'ordre didactique suivant (1).

On jette d'abord un regard sur les théories qui offrent du monde matériel les explications les plus simplistes, le mécanisme, le dynamisme. — Les convaincre d'impuissance à découvrir les causes dernières du cosmos, c'est préparer l'esprit à l'effort, c'est obtenir de lui le travail de méditation nécessaires pour pénétrer l'hylémorphisme.

Pourquoi M. Nys remet-il à la fin de son livre l'étude, d'ailleurs succincte, du Dynamisme ? Sans doute parce que c'est moins à la cosmologie qu'à la critériologie de fournir contre lui des arguments. — Le mécanisme, au contraire, est à la base du matérialisme de tous les temps. Il s'établit d'abord dans le monde inorganique, pour envahir ensuite le monde des vivants et ne reconnaître dans la vie « qu'un résultat ou un mouvement de parties groupées d'une « façon determinée (2). » Il est enfin la théorie du jour, celle qui s'autorise du nom de la plupart des savants modernes. Si l'on s'en tient... « à la pensée des maîtres, de ceux-là qui par leur crédit « et leur initiative scientifique donnent à la science son orientation « distinctive, il faut bien avouer que le mécanisme est la forme « dominante de la tendance scientifique de notre époque. Si « sur le domaine de la sience, dit M. Hirn, le suffrage universel « avait une valeur effective, il n'y aurait plus lieu de discuter la « question (3). » — En donnant à l'étude de la thèse matérialiste une ampleur inaccoutumée, M. Nys atteint un triple résultat.

D'abord, — nous l'avons déjà indiqué, — il s'abouche avec la science ; il prévient les reproches d'apriorisme et d'ignorance.

Puis, il démontre, non seulement d'une façon générale et exclusivement philosophique, que la matière homogène et le mouvement local ne suffisent pas à donner la raison dernière de la constitution et de l'activité des corps ; mais il demande le même aveu d'impuissance à chacune des sciences naturelles, à chaque série de phénomènes; il convainc enfin de contradiction jusque dans le pur domaine scientifique, certaines hypothèses qui se posaient précisément comme les irréconciliables ennemies de l'hylémorphisme.

Mais, cette enquête critique n'est pas seulement polémique et

1. Le livre de M. Nys ne traite que des causes constitutives de l'être matériel. — L'étude de l'origine et de la destinée du monde est renvoyée à un second volume.
2. Büchner, *Force et matière*, p. 458.
3. Nys, p. 42.

Digitized by Google

destructive. C'est le travail d'une moisson méthodiquement conduite. S'attaquant aux théories philosophiques, aux généralisations aventureuses, aux hypothèses ou aux négations gratuites, l'auteur recueille sur le tamis toutes les acquisitions éprouvées de la science. En répudiant les unes, il profitera des autres. Se souvenant de sa promesse, « poursuivre une étude impartiale de tous les faits qui « ont une portée philosophique », il nous installe, suivant le vœu d'Aristote, au sein de la nature, et de la nature telle que l'a patiemment étudiée la science moderne.

Avant d'aborder la théorie de l'hylémorphisme, le lecteur est donc renseigné, documenté par l'expérience, riche de faits et d'inductions. Et l'ouvrage de M. Nys, pris dans son ensemble et jugé au point de vue didactique, nous offre un bel exemple de méthode. La première partie est surtout empirique ; l'on se tient près des phénomènes, près de la sensation ; le procédé qui domine est celui de l'analyse et d'une analyse encore à courte vue. Dans la seconde partie, l'analyse se complète en devenant philosophique, c'est-à-dire curieuse de la raison suffisante, pénétrant jusqu'à la causalité dernière. Dégagée alors de la multitude et de la diversité des phénomènes par l'effort métaphysique, la doctrine de l'hylémorphisme établit solidement ses principes et formule ses thèses générales. L'ère de la synthèse, ainsi ouverte par un large regard capable d'embrasser l'universalité des êtres matériels, se poursuit et se consomme par une redescente de la métaphysique à la physique, de la philosophie à la science, de la simplicité à la multitude. Nous passons deux fois par le laboratoire, au début et à la fin de l'ouvrage : la première fois pour le questionner, pour consulter ses catalogues ; la seconde, pour l'endoctriner, pour lui expliquer ce qu'il ignore. L'hylémorphisme vient alors se reconnaître dans la nature, « a priori ad posterius », comme la cause dans ses effets.

II. — Le principal argument que l'on oppose au mécanisme se formule ainsi : Vous prétendez expliquer le monde matériel, son être, son agir, sa variété, son ordre, ses lois, uniquement par ces deux causes, — si toutefois il est permis de prononcer encore ce mot [1], — *matière homogène* et *mouvement local communiqué*. Matière homogène, c'est-à-dire parfaitement uniforme, banale, a-spécifique, anonyme. Mouvement local spécifique, vibrations atomiques et moléculaires types, modifications infiniment variées des vitesses

1. Pour Büchner, l'univers et les choses de l'univers ne sont pas des *effets*, mais sont des *résultats*.

Digitized by Google

et des trajectoires. Quant à la cause formelle, la nature, les propriétés ou forces, la finalité, vous n'en avez que faire. Tout ce monde « occulte » n'a pour vous qu'une réalité verbale.

Or, l'univers porte, dans son être et son agir, deux caractères universellement distribués, le *spécifique* et la *constance*.

Comment le mécanisme en rend-il compte?

Ce n'est point par la matière. Par hypothèse, elle est banale, quelconque. « Cette connexion de fait qui relie invariablement tel groupe de propriétés indépendantes à telle substance « déterminée, ne se conçoit plus dans l'hypothèse d'une matière « homogène.

« Ou bien la matière manifesterait partout et toujours les « mêmes exigences ; ou bien elle se montrerait indifférente à recevoir tel faisceau de qualités accidentelles plutôt que tel autre.

« Dans ce second cas, rien ne s'oppose à ce qu'une même substance, par exemple l'hydrogène, revête successivement les propriétés de l'azote, du carbone ou de n'importe quel corps.....

« Dans le premier cas, on ne voit plus pourquoi tel corps serait « toujours doué de tel groupe de propriétés de préférence à tout « autre, puisque l'homogénéité de la matière est incompatible avec « des exigences spécifiques (1). »

Ce n'est pas davantage par le mouvement communiqué. Le mouvement local des atomes, leurs trajectoires, leurs vitesses, leur accélération, sont soumises à de perpétuelles variations. Que sont alors ces *mouvements atomiques inaliénables*, ces *vibrations spécifiques?* Lorsque le mouvement d'un atome est altéré, comment l'atome ne perd-il pas ces propriétés que le mouvement seul lui procurait? Lorsqu'un atome voisin hérite du mouvement d'un autre atome, comment n'hérite-t-il pas exactement de sa nature? « S'il est pour le chimiste un fait évident, c'est bien « la variabilité constante des mouvements atomiques. Pas une « seule réaction ne se produit sans qu'ils ne subissent de changements. Et, lorsqu'il s'agit de corps doués de grande affinité « mutuelle, les atomes perdent parfois une somme si considérable « de chaleur, d'électricité et en général d'énergie, qu'ils restent « insensibles aux réactifs les plus puissants..... Or, c'est la loi de « tous les atomes de pouvoir passer par ces vicissitudes multiples « qui dépriment ou réduisent à un minimum d'intensité leur énergie native (2). ..... A raison de leur indépendance mutuelle,

1. P. 119.
2. P. 46.

Digitized by Google

« les mouvements adventices qui, d'après la théorie, constituent « *toute la réalité* des forces physiques, seraient susceptibles d'alté- « rations individuelles qui viendraient constammeut transformer « la physionomie de l'ensemble (1). »

Où sont nos deux caractères d'espèce et de constance ?

Le lecteur n'a désormais qu'à suivre M. Nys dans son enquête méthodique, pour retrouver le dilemme qui précède toujours sans réponse, sans échappatoire pour les mécanistes. — D'où viennent la diversité et la constance des poids atomiques ? Qu'est-ce que l'affinité chimique ? ou, si on répudie cette causalité occulte pour n'y voir, avec Claude Bernard, « qu'un vain mot », d'où vient que les corps simples s'associent suivant des sympathies qui toujours se reproduisent, des préférences qui toujours se répètent ? Qu'est-ce que cette « force élective qui déter- « mine, d'après le langage d'un savant, l'intensité et le sens des « réactions ? »

Le mécanisme explique-t-il l'*atomicité* ou la valence ? « Si main- « tenant nous cherchons le secret de cette propriété étonnante « (l'atomicité) par suite de laquelle tel atome ne peut s'unir qu'à « un seul autre, tandis que tel autre peut en réunir deux, tel autre « trois, d'autres encore quatre, cinq, six, et, lorsqu'il s'est lié ainsi, « ne peut plus se lier à d'autres, nous nous trouvons devant la porte « à laquelle la chimie frappe depuis cent ans sans trouver de « réponse (2). » — Explique-t-il la combinaison chimique, avec ses lois générales des proportions définies et des proportions multiples ? Si les atomes des corps simples demeurent inchangés, inaltérés, sera-ce par un simple enchevêtrement de leurs vibrations qu'on rendra compte de la nature du composé ? Nature et propriétés tellement nouvelles que les composants n'y sont plus en aucune manière reconnaissables, et que l'on ignorerait le nom des générateurs si l'on n'avait surveillé la genèse et dressé en quelque sorte l'acte du contrat.

Entretemps, M. Nys, prolongeant une de ses haltes dans le domaine de la chimie contemporaine, nous montre combien certaines hypothèses sont téméraires, combien certaines généralisations sont aventureuses. La théorie mécaniste de l'atomicité qui s'annonçait précisément comme inconciliable avec l'hylémorphisme, contredit

1. P. 119.
2. Lothar Meyer, — cité p. 57.

Digitized by Google

à la fois les lois expérimentales et la notion rationnelle de l'affinité. « La notation chimique moderne, fondée sur la notion de va- « lence....., se montre admirable instrument de classification et « de découvertes, tant qu'on y cherche seulement une représen- « tation figurée, un schéma des idées diverses qui ont trait à la « substitution chimique ; mais, lorsqu'on y cherche une image de « l'agencement des atomes et de la structure des molécules, on ne « rencontre plus de toutes parts qu'obscurité, incohérence et con- « tradiction (1). » Nous tâcherons de distinguer prochainement ce qu'il y a de vrai, de ce qu'il y a d'excessif dans ce jugement sceptique. La philosophie d'Aristote accepte avec pleine confiance plusieurs principes généraux de la science moderne et en fait son profit. En tous cas, loin d'elle toute tentation de sourire, lorsqu'elle voit le savant hésiter, revenir sur ses pas, chercher à tâtons autour de lui. Seulement elle s'attriste s'il rend lui-même sa tâche plus ingrate, sa voie plus indécise, son progrès plus lent, précisément parce qu'il méconnaît les sages avis de ce bon sens qui ne peut se passer de métaphysique, étant à l'image des êtres, qui, eux, ne peuvent se passer de causalité.

De la chimie, le professeur de Louvain nous fait passer à la physique. Le mécanisme ne nous donne pas le secret « formel » de la merveilleuse géométrie des cristaux : « Le point « délicat dans le phénomène de cristallisation n'est donc pas « de savoir comment, sous l'empire des forces attractives et répul- « sives, des particules qui présentent en miniature la forme du « cristal sensible viennent réaliser l'ordre et la symétrie du réseau « cristallin..... (Le point délicat) c'est la genèse de l'embryon « cristallin ou de la forme moléculaire. — Quel peut être, dans la « théorie mécanique, ce principe régulateur qui préside à l'agen- « cement des molécules chimiques au sein du polyèdre cristallin « en fixe le nombre, en détermine enfin le mode d'union ?..... Ce « phénomène reste une énigme, car il est marqué au coin de « l'ordre, et l'ordre ne se conçoit point sans un principe régu- « lateur (2). » — Puis, une rapide revue des faits physiques proprement dits nous rappelle vivement l'insistance singulière avec laquelle la nature manifeste partout les caractères de stabilité et de propriété spécifiques vraiment irréductibles : état naturel des corps, densité, coefficient de dilatation, chaleur spécifique, condi-

1. Duhem — cit. p. 74.
2. P. 103 et 105

Digitized by Google

tions déterminées des changements d'état....., conductibilité calorifique, phénomènes optiques, propriétés spectrales, propriétés électriques et magnétiques.

Enfin l'examen de trois théories mécaniques, la théorie cinétique des gaz, l'essai d'une théorie également toute cinétique de la pesanteur, la théorie de l'énergie, nous montre que les équations de la mécanique rationnelle, excellentes pour mettre en nombres certaines lois générales du mouvement local, sont impuissantes à nous donner une explication suffisante du monde physique. Mesurer une grandeur n'est pas dire en quoi elle consiste. Tenteraient-elles d'ailleurs l'entreprise, que ces théories feraient réapparaître les réalités occultes que le mécanisme a voulu détruire : « En admettant l'élasticité des atomes, l'hypothèse (la théorie des « gaz) réintroduit dans le monde de la matière l'élément *force* « qu'elle en avait banni..... On se voit obligé de recourir à un « pouvoir dynamique essentiellement distinct du mouvement, in- « trinsèque aux atomes, en un mot à la force d'élasticité..... La « théorie cinétique des gaz... aboutit à mettre le mécanisme phy- « sique en conflit avec le mécanisme chimique (1). » — La théorie ou mieux l'essai de théorie de la pesanteur n'a pu résister à la critique des hommes de science. — La conception de l'énergie comme une grandeur purement cinétique altère le principe de la conservation de l'énergie que les sciences avaient unanimement reçu et acclamé. L'énergie totale d'un système matériel n'est plus, désormais, la somme de l'énergie potentielle et de l'énergie actuelle. Le potentiel, étant réduit à son tour à n'être que le mode de mouvement de certaines masses matérielles, n'est qu'une part de l'énergie cinétique. Le principe de la conservation de l'énergie deviendrait celui de la conservation de la force vive. Or, si les équations de la mécanique rationnelle, considérées en elles-mêmes et d'une façon tout abstraite, ne sont pas compromises par cette conception simpliste, « que d'hy- « pothèses, au contraire, hasardées et même arbitraires » le physicien ne doit-il « pas imaginer pour réduire toute l'énergie de l'univers à la « forme de l'énergie cinétique ? » Partout il n'y aurait dans la nature que du mouvement vibratoire invisible. « On rejette les « forces occultes, sous prétexte qu'elles ne tombent jamais sous les « prises de l'expérience directe. Vraiment, sont-ils moins occultes « ces mouvements inconstatables par lesquels on prétend concré-

1. P. 122, 123.

Digitized by Google

« tiser le pouvoir virtuel de la pesanteur, de l'affinité chimique et « en général de toutes les forces de la nature (1) ? » L'accord ne peut pas se conclure entre le mécanisme et le bon sens. Le second demande qu'on lui explique les faits par quelque chose qui les précède et les *cause*. Le premier prend vraiment pour dogme fondamental la négation de la causalité.

III. — Dans ce résumé assez complet de la première partie du traité, le lecteur a retrouvé sous vingt formes différentes le dilemme qui convainc d'impuissance philosophique la thèse de la matière homogène et du pur mouvement local communiqué.

Nous ne pouvons maintenant nous défendre de donner un tour plus métaphysique à l'argument dirigé contre le mouvement prétendu spécifique. On concevrait (2) que la nature d'un corps le rendît habile à certains rythmes cinétiques et inhabile à d'autres ; que l'atome de carbone, par exemple, eût une autre danse à danser que l'atome d'hydrogène, précisément *parce que* l'un est carbone et que l'autre est hydrogène ; qu'il y eût donc des vibrations atomiques types et des mouvement spécifiques conséquents aux droits fondamentaux et aux exigences foncières de l'espèce. Chaque être porterait le principe ontologique et la paternité stable des activités mécaniques qui se manifesteraient au gré et à l'incitation des agents externes. Donc, un mobile de *telle* nature prendrait dès lors *tel* mouvement. Mais on ne concevra point que des parties de matière banales, sans nature et sans nom, soient douées de toutes pièces de leurs caractères spécifiques par un mouvement communiqué. Dans la théorie mécaniste, *le mouvement n'est pas spécifié, mais il est spécifiant*. C'est lui qui détermine le mobile, non pas seulement comme mobile — ce que tout le monde accordera — mais comme être. Chaque être n'est rangé dans un catégorie d'êtres que par l'agitation qu'il subit. Dans l'univers, il n'y a plus d'êtres, il n'y a que des projectiles.

On a renversé, bout pour bout, le couple : cause, effet. Et, du coup, on a transporté le problème de l'espèce en dehors de la constitution interne et autonome de l'être. Pour expliquer le mouvement spécifique ou mieux spécifiant, chargé de faire, de constituer, de conserver l'espèce, il faut recourir à une causalité extrinsèque, à une cause efficiente qui, à tout instant, lance le mobile et lui imprime un rythme cinétique inaltérable. — Or, cette causalité externe,

1. P. 134.
2. Nous disons tout cela purement au conditionnel.

Digitized by Google

on ne la trouve pas dans le choc ou l'influence des agents matériels. Le Mécanisme aboutira-t-il donc, ô perfidie du sort, à une Providence Occasionaliste ? Faudra-t-il que le doigt de la Cause Première guide la promenade des atomes, que sa main tienne en laisse non seulement leur mouvement, mais encore leur espèce ? Il y aura des natures dans la mesure où Dieu donnera des secousses.

IV. — Le moment est venu d'élargir le débat. Sans quitter le terrain de la cosmologie et sans oublier le traité de M. Nys, cherchons à embrasser le Mécanisne dans toute son ampleur, dans toute l'ambition de sa conception générale matérialiste de l'univers. Ne peut-on pas, en quelques traits, esquisser sa genèse, expliquer comment il s'est triomphalement emparé, à titre de philosophie, du domaine des sciences ? Car, tout contempteur qu'il soit des causes, il ne se dérobe pas lui-même à l'investigation causaliste. Le Mécanisme matérialiste a une histoire. Et cette histoire n'est pas l'histoire droite, logique et froide d'un théorême. C'est une histoire d'âme, avec ses pages d'inconséquence et de mystère. Une foi de négation pré-occupe les voies de l'entendement. La pression de la volonté mêle le paralogisme au syllogisme.

Pour marraine, le Mécanisme matérialiste a la malveillance contre la métaphysique parce qu'elle est spiritualiste, la malveillance contre la causalité parce qu'elle aboutit à la Cause Première. Telles sont les dispositions intellectuelles et morales (1) qui inspireront et guideront les entreprises : ouvertement quand on abordera le terrain de la philosophie; sournoisement et presque à l'insu de beaucoup d'esprits, quand on se tiendra sur le terrain propre des sciences.

Quel spectacle présente alors le monde matériel (2) à l'observation du savant ? Tous les corps naturels sont doués de quantité. Leur être est établi dans la continuité spatiale. Leur agir se développe dans le lieu. Partant, tout est soumis à la mesure, à la toise, au compas, au cathétomètre, au télescope, au nombre, à l'arithmétique, à l'algèbre, à la géométrie, parce que tout est inféodé à la quantité : la substance pour la soutenir, les propriétés pour l'habiter. Cette activité qui se déploie dans le lieu est-elle *toujours* accompagnée de changement de lieu ? Aucun argument « a priori » ne nous oblige à l'admettre : qui donc a démontré que toute mutation

1. Cf. Büchner, *Force et matière ou Principes de l'ordre naturel de l'Univers.*
2. C'est à dessein que nous ne parlons pas ici de psychologie.

Digitized by Google

successive est incompatible avec l'identité locale ? Mais, les anciens scolastiques acceptaient déjà cette vérité « a posteriori » des mains de l'induction (1). Dès lors, la science peut essayer une théorie cinétique du monde, c'est-à-dire une théorie où les transformations substantielles et accidentelles de la chimie et de la physique auraient toujours le transfert local comme moyen, comme véhicule, comme voie, comme condition « sine qua non ». Partant, les phénomènes s'accommoderont des théorèmes de la mécanique rationnelle. Ils se laisseront représenter comme la gravitation universelle ou comme les interférences de la lumière par des équations cinématiques. — Que sera cette représentation mathématique du monde par des variables et des paramètres ? Une explication causale qui rende raison des choses ? En aucune manière. Quoi donc ? Une *description*, description algébrique, géométrique, cinématique, permettant de suivre les phénomènes, de prédire leur succession, de découvrir parfois l'inconnu (2) ; mais description tout extérieure, toute superficielle, et, dans beaucoup de cas, toute hypothétique, symbolique ou conjecturale.

Jusqu'ici, l'on ne saurait adresser à la science aucun reproche : tout au contraire. Elle a admirablement exploré son domaine ; elle n'en est point sortie. Elle a observé, induit, déduit. Elle s'est confiée en cette vérité : Toutes les activités corporelles sont *accompagnées* de mouvement local. Elle a donc entrepris d'écrire du monde une physique mathématique, de le représenter par un système d'équations. — En tout cela, elle s'en tient au calcul : elle témoigne à la causalité un agnosticisme de pure abstention.

Mais, voici le paralogisme. Le physicien saute de plein pied hors de ses observations et de ses prémisses. Il dogmatise : « L'activité corporelle *consiste* uniquement en mouvements locaux. » — « Il n'y a de « changements possibles dans la nature que la distribution et l'arrangement divers des éléments dans l'espace, ce qui revient à un « mouvement (3). » Par cette première affirmation gratuite, on place l'essence de l'agir dans ce qui n'en est que la condition, l'instrument et le moyen de mesure. Un second décret va achever, au bénéfice du mécanisme philosophique, la simplification des choses : L'*être* même de l'univers ne consiste qu'en matière homogène et en mouvement local communiqué.

Or, par le fait que le mécanisme prétend désormais, non plus

1. S. Th. *C. Gent.* L. I., c. 20.
2. Découverte de la planète Neptune par Le Verrier, il y a un demi-siècle.
3. Helmholtz, cité p. 156.

Digitized by Google

seulement décrire et nombrer, mais expliquer le monde, par le fait qu'il prétend exclure toute doctrine supérieure et présenter la raison nécessaire et suffisante des choses, il s'érige en philosophie. Mais, il s'y prend de telle manière qu'il renie sa propre méthode. Quelle était sa devise ? La fidélité à l'observation positive. Comme science, la physique était essentiellement apostérioristique. Elle restait, par droit et par devoir, respectueuse de l'expérience sensible et des lois de l'esprit, contente d'induire, de supposer, de contrôler, de corriger ses hypothèses. Comme philosophie, au contraire, elle devient aprioristique, dogmatique et négative. Au lieu de suivre la pente naturelle de l'esprit humain, et de prendre pour tâche de rendre scientifique et réfléchie une connaissance confuse et vulgaire, elle méconnaît la réalité objective qui sous les faits qui passent met les forces et les substances qui demeurent, elle méconnaît la raison qui demande à des concepts transcendants le « pourquoi » des assertions scientifiques. Elle se refuse à comprendre que *la même méthode analytique* qui oblige la science expérimentale à raser la terre et à se tenir au niveau des faits et de la sensation, oblige précisément la philosophie à prendre un plus haut vol. Elle nie que la même fidélité à la réalité impose au savant et au philosophe des devoirs différents et, dans une certaine mesure, contradictoires : exigeant du premier l'empirisme à courte vue et du second une abstraction à l'horizon plus large et à la pénétration plus aiguë. Elle frappe de ridicule, sous le nom de monde occulte, tout ce qui par sa nature, ne tombe pas immédiatement sous l'expérience des sens, enveloppant dans une même proscription l'essence, la propriété, la force, la fin, et plus généralement toute causalité, prochaine ou profonde, intrinsèque ou extrinsèque, seconde ou première. Enfin, chose digne de remarque, alors que, sur le terrain même de la science, le mécanisme atomistiqne est accommodant, déférent, modeste, n'attachant à maintes hypothèses qu'un caractère provisoire, prêt à les assouplir à de nouvelles exigences ou même à les abandonner tout à fait, contre la philosophie, au contraire, il est intransigeant, sûr de lui, inexpugnable dans sa foi anti-causaliste. D'une science il devient une secte : il se fonde, non sur une claire vue de la raison, mais sur une obstination de la volonté.

Le mécanisme philosophique est donc bien, et de la façon la plus âpre, un système d'apriorisme, de dogme, et de négation. — Et son *credo* philosophique, étant la négation des causes, est la négation même de la philosophie.

***

Digitized by Google

La théorie scolastique. — Nous avons suivi presque page par page M. Nys dans son étude du Mécanisme. — Indiquons d'une façon plus succincte comment il expose la doctrine traditionnelle.

I. — A la base du système sont posées, comme de juste, ces deux vérités :

Entre les êtres matériels, il y a des différences non seulement numériques, mais spécifiques ; des différences de *nature*. — Les êtres matériels sont sujets à la transformation substantielle.

Delà, pour notre raison, la nécessité de reconnaître dans les corps une double causalité intrinsèque.

La cosmologie prend ordinairement pour première tâche la démonstration de ces propositions fondamentales. Et, pour les imposer immédiatement à l'esprit, elle recourt à ces preuves tout à fait obvies et manifestes qu'une simple inspection des trois règnes de la nature met en évidence. Ceux mêmes qui demeurent provisoirement défiants par rapport à l'unité substantielle du composé chimique, qui restent sceptiques au sujet des transformations et des changements de nature dans le monde inorganique, ne peuvent nier que le *genre* différencie substantiellement un règne d'un autre règne, que l'*espèce* fait un départ réel et objectif entre les vivants. Dès lors, les phénomènes de la nutrition (1), de la désassimilation, de la mort connus par l'observation vulgaire, donnent à l'hylémorphisme ses prémisses et à toute la doctrine scolastique une solide assise que l'investigation scientifique ne fera qu'élargir et cimenter.

Nous reviendrons plus tard sur la méthode qu'a adoptée M. Nys et sur la définition qu'il donne de la philosophie de la nature. Toujours est-il que, s'interdisant de sortir — sinon par allusion ou brève excursion — du monde inorganique, il s'abstient de produire un argument fondé précisément sur une comparaison entre les règnes.

Le présent ouvrage entreprend donc l'*exposé* idéologique de la doctrine scolastique, avant de nous en donner la *preuve*. Et, en effet, c'est à l'un des derniers chapitres qu'est réservé ce titre : Preuves de la théorie. Là seulement l'auteur établira cette thèse : Les substances matérielles se différencient par la nature. Là seulement, il apportera au lecteur ces autres arguments facilement accessibles mais auxquels il reconnaît une valeur plutôt suasive que

1. Dans le cas où un animal dévore son congénère, la différence purement numérique entre l'individu carnivore et l'individu proie démontre la transformation substantielle. — On en dirait autant de la génération univoque. Pour que la matière circule de forme en forme, il n'est point nécessaire qu'elle change d'espèce.

Digitized by Google

persuasive : Il y a dans les êtres corporels un principe d'activité et un principe opposé, presque antinomique, de passivité —, un principe d'étendue et un principe qui est par lui-même et intrinsèquement transcendant à l'étendue.

Provisoirement, la thèse scolastique se présente comme une vérité hypothétique, conditionnée à cette proposition énoncée mais non acquise : L'univers est le théâtre de transformations qui conduisent la matière de forme en forme, par autant de péripéties qui, du même coup, détruisent et relèvent l'édifice substantiel.

II. — Les trois premiers articles ont pour objets respectifs la matière, la forme, le composé. Quelles sont la réalité, la passivité, la cognoscibilité de la matière première ? Comment, par elle-même indifférente à toutes les formes, perd-elle, dès qu'elle est informée, une partie de sa réceptivité originelle ?

La forme est la cause de l'être, de l'agir, de l'appétence : principe déterminé et déterminant, principe dominant qui tient la matière sous son étreinte formelle ; mais, à son tour, tributaire et dépendante de son alliée ; source de perfections, mais incapable de les posséder en elle-même, capable seulement de les communiquer ; donc, essentiellement liée à un sujet, faite pour la co-existence et non pour l'existence autonome.

La forme est, comme telle, inaltérable. La supposer capable de variation, c'est commettre une contradiction dans les termes. Ce qui persiste sous des formes différentes, c'est la matière. Ce qui se transforme, c'est le composé. Quant aux formes substantielles, elles se succèdent sous l'influence des causes efficientes. Mais, tant qu'elles existent, elles sont intangibles : « Stant in indivisibili. » — La nature des formes transitoires ne contrevient pas à ce principe.

Il est impossible qu'une même matière soit simultanément informée par plusieurs formes. La forme substantielle est réellement une et unique dans un composé ; virtuellement multiple. Quant à la théorie, en elle-même inacceptable, des formes *latentes*, endormies dans la matière, puis éveillées de leur sommeil, on n'y peut voir qu'un expédient imaginé jadis par les philosophes qui n'avaient point pénétré ce que sont la potentialité de la matière, son adaptation graduelle à la forme à venir et la permanence virtuelle des éléments dans la molécule du mixte.

M. Nys consacre enfin une quinzaine de pages à l'étude de la divisibilité des formes essentielles. Sur cette question, nous dit-il, les vues de S. Thomas « en concordance parfaite avec les données

Digitized by Google

« scientifiques de son temps, appellent à l'heure présente, quelques « correctifs. » Nous lui soumettrons plus loin quelques observations au sujet du bien-fondé de ces corrections.

Matière et forme s'unissent dans le composé substantiel : intimité et caractère immédiat de leur alliance. L'essence ainsi constituée est portée à l'acte par l'existence. « Entre l'essence concrète « et l'acte d'existence », la distinction est réelle. « Le philosophe « médiéval..... attache (à cette distinction)..... une si grande im- « portance, qu'il en fait une des clefs de voûte de son système (1). »

Il n'est point de saison pour M. Nys de reprendre « ex professo » cette thèse d'ontologie générale. La preuve proprement hylémorphique en est seule exposée par lui,et cela d'une façon très originale.

La substance matérielle est maintenant constituée sous nos yeux, expliquée par ses causes. Avant de nous laisser conduire à l'étude des propriétés, avouons pourtant un regret. On nous a ménagé avec une indulgence discrète l'effort métaphysique ; on nous a épargné une terminologie trop inouïe. Mais, en vérité, notre curiosité philosophique est-elle satisfaite ? Car la cosmologie nous a promis de nous faire toucher les causes suprêmes.

Or, avons-nous compris cet échange de causalité qui attribue à la fois une priorité à la matière par rapport à la forme et une priorité à la forme par rapport à la matière ? « Materia etiam dicitur causa « formæ, in quantum forma non est nisi in materia ; et similiter « forma est causa materiæ, in quantum materia non habet esse in « actu, nisi per formam ; materia enim et forma dicuntur relative « ad invicem (2). » «... Primum est causa in quolibet genere...(3). »

Avons-nous apprécié l'énergie de cette vérité : « Dicere ergo « quod materia sit in actu sine forma, est dicere *contradictoria* esse « simul... (4) » ? Senti enfin que si la matière n'était pas puissance pure, intermédiaire entre l'être et le néant, que si elle possédait par elle-même la plus minime et la plus rudimentaire actualité, c'en serait fait de l'unité essentielle des substances corporelles ?

Quiconque n'a pas passé déjà par les angoisses philosophiques de S. Augustin, se plaindra timidement à M. Nys de ne pas être admis à en goûter l'amertume mêlée de ioie : « Et hæc (materia prima) quid est ?..... Si dici « posset : *Nihil aliquid quod est et non est*, hoc eam dicerem... (5). »

1. P. 214.
2. S. Th. Opusc. 27 (31). *De principiis naturæ.*
3. S. Th. I. 77, VI, in c.
4. S. Th. Quodlib. III ; q. I, a. I.
5. *Confess.*, XII, 5.

Digitized by Google

III. — L'article quatrième aborde l'étude des propriétés de la substance.

Pour toutes, elle est une base de sustentation, une racine, une mère, une employeuse et une fin ; pour les forces, elle est encore la réserve profonde et la source de l'agir.

Intime, nécessaire est la connexion. Et, par retour, légitime est le « principe idéologique qui nous permet d'attribuer au fond subs- « tantiel des êtres les caractères de leurs manifestations acciden- « telles (1). »

A la forme substantielle, se rattachent particulièrement les puissances actives et passives (2).

A la matière, la quantité.

L'étude de cette dernière remplit une centaine de pages : assez développée pour toucher les principaux problèmes.

M. Nys répond négativement à cette question : Les indivisibles existent-ils en acte au sein du continu ? — Nous y souscrivons sans réserve.

La preuve théologique de la distinction réelle entre substance et quantité est présentée avec force. En revanche, les preuves de raison, à peine indiquées, mériteraient un peu plus d'égards.

Quelle est l'essence de la quantité ? Suivant la coutume, un procédé d'éliminations successives restreint le problème à une alternative entre l'opinion de Suarez et celle de S. Thomas. Cette dernière est préférée. Mais, la difficile question des « parties substantielles intégrantes », — d'ailleurs brièvement indiquée —, pour être résolue contre les suaréziens, ne l'est pas suivant la tradition thomiste. Malgré des diversités de nuance, les disciples seraient d'accord, semble-t-il, pour ne pas écrire que : «... la substance maté- « rielle n'a d'elle-même que le mode de composition substantielle « (matière et forme) ; les parties intégrantes lui font *totalement* « *défaut* (3). »

L'impénétrabilité, loin d'être une force de résistance active, est une propriété passive de l'étendue. — L'étendue est identifiée par M. Nys avec l'ubication (4) et avec la figure (5); enfin, l'accident de quantité lui-même avec la *masse*.

---

1. P. 220.
2. Pour éviter tout malentendu, on réunirait utilement les unes et les autres sous la désignation générique de puissances *opératives*.
3. p. 267 — Il est très possible que le désir de la concision ait empêché M. Nys de compléter l'expression de sa pensée.
4. P. 273.
5. P. 306.

Digitized by Google

Les thèses précédentes rappelaient d'assez près celles du R. P. de San (1). Cette dernière, au contraire, paraît absolument neuve et originale. Elle est suggérée à l'auteur par la critique des définitions que les physiciens donnent de la masse. Elle tente de mettre d'accord la vieille philosophie et la science. On croyait parler de réalités distinctes. Méprise, malentendu purement verbal : quantité et masse sont synonymes.

Sur plusieurs de ces questions, et, en particulier, sur cette dernière, nous faisons, bien qu'à regret, de grandes réserves. Au lieu d'un malentendu dissipé, peut-être y a-t-il un malentendu introduit: une équivoque entre M. Nys et la Scolastique sur le mot de quantité (2).

L'étude de la quantité se clot par deux théories traditionnelles : Les études scientifiques de M. Nys ne l'empêchent point d'admettre la réalité des condensations et des dilatations des corps. « Ces trois « doctrines: l'impossibilité de l'action à distance, l'hypothèse de la « continuité de la matière dans l'espace et la théorie de la variabi- « lité du volume réel des corps, se tiennent par des liens étroits, « indissolubles (3). »

Sur le principe d'individuation, nous lisons un exposé clair de la doctrine de S. Thomas. Mais, l'équivoque que nous avons indiquée plus haut ne se poursuit-elle pas ? Comment croire que c'est à la masse à l'accumulation de matière que pense l'École, lorsqu'elle écrit ou paraphrase ces mots: «..... Materia efficitur *hæc et signata* « secundum quod est sub dimensionibus (4) ? »

IV. — La quantité, l'étendue, l'impénétrabilité passive sont l'intermédiaire ontologique et logique qui se place entre la substance nue et les forces ou puissances actives et passives de l'être corporel.

« Le langage de l'expérience... et le témoignage de notre cons- « cience individuelle » confirment l'existence de ces réalités occultes auxquelles le Mécanisme oppose, non pas quelque argument, mais une simple fin de non-recevoir.

« Or, l'ordre cosmique est avant tout un ordre dynamique. Le « monde est une vaste scène où tous les éléments, même les plus « infimes, prennent part à l'action commune..... Tous sont déposi-

1. R. P. de San, S. J. — *Cosmologia.*
2. Nous nous abstiendrons d'aborder dans le présent article une discussion qui réclamerait, à elle seule, de nombreuses pages.
3. P. 310.
4. *Opusc in Bæth.*, q. IV, a.

Digitized by Google

« taires de certains pouvoirs d'agir appropriés à leur nature res- « pective... (1). » Des puissances accidentelles spécialisent, distribuent en mille activités diverses, l'énergie substantielle, une dans sa source et son principe.

M. Nys nous présente ainsi la classification des puissances :

En premier lieu, les unes sont intrinsèques, les autres extrinsèques : « telles... les forces motrices, d'origine purement méca- « nique »... que le corps peut emprunter ou restituer « sans aucun « préjudice de sa perfection naturelle (2). » — En second lieu, les unes actives, les autres passives (3).

Entre les « forces *purement mécaniques* — pesanteur, forces de « répulsion et d'attraction, résistance, qualités motrices communi- « quées par le choc — ... et les forces *physiques* proprement dites « — lumière, chaleur, électricité, magnétisme — ... », se place une distinction générique. La cause en est que les premières ont pour objet formel, immédiat et adéquat, le mouvement local, la production de faits cinétiques. Tout autre est l'objet formel de la force luminique ou calorifique.

Enfin, les forces physiques se partagent elles-mêmes en espèces irréductibles les unes aux autres. Triple preuve : appropriation positive et exclusive de nos organes sensibles à certains phénomènes ; impossibilité de trouver dans le recours aux seuls « mouvements spécifiques » la raison suffisante des propriétés ; existence même d'un équivalent calorifique et électrique du travail qui, en rendant compte de l'actuation et de la grandeur, n'explique nullement l'espèce des énergies développées.

Du reste, tout effet physique est nécessairement accompagné d'effets cinétiques déterminés. D'où vient cette connexion ? de la connexion qui existe entre la quantité et les forces matérielles qui habitent la substance étendue. Le contact est la condition nécessaire à l'éveil des activités.

Ajouterons-nous quelques observations ?

Un appel logique à la causalité instrumentale — *instrumentum agit in virtute principalis agentis* — sur laquelle insistent tant les anciens Scolastiques, aiderait singulièrement à l'intelligence de l'activité cosmique. Ne permettrait-il pas, en particulier, d'alléger la précédente nomenclature de la mention des puissances extrinsèques (4) ?

1. P. 329.
2. P. 330.
3. Le terme de « passif » n'exclut pas ici la capacité opérative.
4. Cf. plus loin quelques développements sur la Causalité Instrumentale.

Digitized by Google

Quant à la distinction *générique* entre les forces dites « purement mécaniques (1) » et les forces « proprement physiques », elle est parfaitement fondée et reçue. Où en cherchons-nous la raison, en dernière analyse ? Dans la distinction virtuelle à laquelle se prête le degré métaphysique de substantialité corporelle. Il y a de la composition métaphysique et une distinguibilité objective là où notre esprit, par ses procédés d'analyse et de multiplication, met des distinctions actuelles et plurifie ses concepts. Dépouillons donc par la pensée le degré substantiel en question de toute différence tant générique que spécifique : il reste suprêmement potentiel, universel, interminé, ouvert à toutes les spécialisations dans l'un quelconque des trois règnes. — Cette virtualité corporelle primordiale et infrajacente à toutes les autres, munie de quantité, d'étendue, d'impénétrabilité passive, reçoit comme premières forces physiques — par ordre de nature, s'entend, — l'impénétrabilité active et la gravité. C'est ainsi que les forces de résistance, d'élasticité, de pesanteur, immédiatement conséquentes à la quantité, ont pour *objet formel* la production du mouvement local et méritent le nom de forces cinétiques ou mécaniques.

V. — Quel est le but auquel tend la nature par l'industrie des puissances ? Aux transformations substantielles des êtres. La naissance, la mort, la nutrition, la respiration des vivants, la combinaison chimique nous en fournissent des preuves infiniment nombreuses, indéfiniment renouvelées. — La philosophie de la nature a pour objet formel le *Ens mutabile*. Mutations substantielles équivoques, qui produisent les ascensions et les descentes de la matière, de nature en nature ; univoques, qui en marquent les passages d'individu à individu. Mutations accidentelles qui, patiemment, élaborent la matière et la fiancent à de nouvelles entéléchies.

Deux articles du présent ouvrage traitent donc de la production et de la destruction des substances corporelles. M. Nys commente dans un langage très accessible et plein d'expressions heureuses, les profonds adages scolastiques : « eductio formarum e potentia materiæ » ; il anime la vieille doctrine et retrace d'une façon vivante ce drame des genèses et des catastrophes que tous les êtres de l'univers jouent sans relâche sous nos yeux.

Mais, si l'esprit est pleinement satisfait par l'analyse thomiste de la *causalité matérielle* des transformations, s'il suit l'altération

1. Nous désirons seulement supprimer de l'énumération la qualité motrice.

Digitized by Google

graduelle et successive de la matière, puis assiste à sa métamorphose instantanée, s'il admire la méthode et la continuité que la nature apporte à l'exécution de ses desseins — natura non facit saltus — en revanche il reste inquiet devant le problème de la *causalité efficiente* des générations. — Pour notre part, nous en faisons l'aveu. Les textes classiques qu'on emprunte habituellement à S. Thomas affirment plutôt un fait qu'ils ne fournissent une explication.

En tous cas, les philosophes qui préfèrent, comme M. Nys, demander à la Cause Première une coopération spéciale, dans l'instant de l'éduction des formes substantielles, n'encourent point le reproche de léser l'efficace des causes secondes, ni de substituer le Divin à la nature. Les causes secondes restent, à leur manière, des causes totales ; et la nature continue à gouverner les transformations par ses lois, à les amener par son industrie.

Quel est le sort des accidents dans le fait d'une transformation substantielle ? Sur le terrain de la métaphysique, aucun doute possible — « Resolutio fit usque ad materiam primam. » Il faut n'avoir point compris ce qu'est l'accident, *ens entis*, ou ce qu'est la matière première, *potentia pura*, pour hésiter sur ce point. — Le principe de causalité trouve ici son triomphe : « Accidens non migrat de subjecto in subjectum ; sed, intereundo, producit alterum (1). » Une réalité est réduite de l'acte à la puissance, tombe de l'être au non-être. Une autre, étroitement liée à la précédente, héritière de sa perfection, continuatrice immédiate de son rôle, est éduite de la puissance à l'acte, éveillée du non-être à l'être.

On ne saurait dire que l'expérience raisonnée fasse ici aucune difficulté à la philosophie. Mais, il n'en est pas de même de l'expérience irraisonnée, disons mieux, de la sensation, c'est-à-dire de ce qui est matière à la réflexion savante. M. Nys prend la peine de montrer que, dans aucun des trois règnes de la nature, une voix protestataire ne s'élève contre les adages du thomisme. Ce sont précisément « des données scientifiques plus exactes et plus profondes (qui) permettent aujourd'hui au philosophe de se prononcer avec plus d'assurance » et de dissoudre les objections qui jadis auraient pu l'embarrasser. Aucun fait « n'autorise les hommes « de science à nier que la combinaison s'accompagne d'un renouvellement complet de propriétés (2). »

1. Gredt, O. S. B., *Elementa Philosophiæ*, I, p. 244.
2. P. 366, 367.

Digitized by Google

Cette courte excursion hors du monde des minéraux amène l'auteur à dire ce que les Scolastiques entendaient par la *forme cadavérique*, et, plus généralement, par les formes transitoires, tantôt ascendantes, tantôt déchéantes, principes déterminants qui conduisent l'évolution progressive de la matière dans l'embryon et l'évolution régressive dans le cadavre.

Nous croyons, pour notre part, qu'en cette difficile question l'appel fait par la philosophie thomiste au principe de causalité, est très légitime. Les découvertes de l'embryogénie confirment la pensée, audacieuse au premier abord, des Scolastiques. Aucun argument métaphysique n'est propre à la contredire. A qui donc la conception des formes transitoires a-t-elle paru ridicule, sinon à ceux qui ne l'avaient point comprise? Il serait absurde d'imaginer que la forme évolue elle-même et pérégrine de perfection en perfection ou de chute en chute. La forme reste inaltérée. Mais, sous son étreinte formelle, et sous son administration, les parties de matière se distribuent, se disposent, subissent une organisation ou une désorganisation successives. C'est donc la matière qui est conduite dans son devenir et qui parcourt, sous un guide, un itinéraire ontologique. Les formes transitoires, en effet, sont, ou des principes de vie et d'activité immanente, ou des résidus d'un tel principe. Elles président à l'élaboration de la matière qu'elles informent. En commun avec les formes stables, elles possèdent une pluralité virtuelle. Ce qui les caractérise, c'est que, au lieu de dépenser cette virtualité d'une façon *simultanée*, elles la dépensent d'une façon *successive*. Il leur faut une période dans la durée pour donner leur mesure et épuiser leurs ressources, soit dans le sens de l'ascension, soit dans celui du déclin. Elles procèdent donc du plus au moins ou du moins au plus. Elles communiquent ou refusent par degrés à la matière leur causalité formelle. Elles développent dans son sein des activités de plus en plus hautes ou de plus en plus éteintes et spécifiquement déchues. — La substance en évolution atteint-elle un sommet ou un seuil, est-elle au terme d'une étape de progrès ou de retour, alors s'accomplit en elle une vraie transformation. Les dispositions de la matière appellent une nouvelle entéléchie qui prend la place de l'entéléchie évanouie... « per multas generationes et corruptiones « pervenitur ad ultimam formam substantialem... (1) »

VI. — Les disciples de S. Thomas ont eû la satisfaction de reconnaître jusqu'ici les principaux traits de la doctrine tradition-

1. S. Th., I, 118, 2, in c.

Digitized by Google

nelle. Ils vont maintenant participer, grâce à l'éminent professeur de Louvain, au bénéfice des découvertes modernes.

Le problème de la constitution intrinsèque du mixte chimique n'a jamais — que nous sachions — reçu de solution bien pleine. Comment expliquer la possibilité du retour des éléments à l'état de liberté ? Comment concilier l'unité essentielle du composé avec l'inexistence (1) des éléments dans son sein ? Quel concept, quelle réalité objective se dissimulent derrière ces mots : la permanence *virtuelle* des éléments dans le mixte ?

A ces questions, les Scolastiques de jadis donnaient, semble-t-il, des réponses parfois contradictoires, généralement embarrassées, plus verbales que réelles. — Il est un autre problème sur lequel certains thomistes de notre époque sont indécis, inclinant même à renier un article de la doctrine héréditaire. Les corps chimiquement composés ont-ils une unité essentielle ? Ne peut-on pas concéder à l'atomisme que le mixte n'est qu'une mosaïque de substances élémentaires ? Ne suffit-il pas à l'intégrité du système hylémorphique que l'on démontre et que l'on défende, d'une part, l'unité essentielle du corps simple, et, de l'autre, l'unité essentielle du corps organisé?

Ce dernier problème intéresse particulièrement M. Nys, qui a confiné la cosmologie dans le monde inorganique. Pour lui, c'est le fait même de la transformation substantielle qui est mis en question, ce sont les assises de l'hylémorphisme qui sont attaquées. Aussi s'efforce-t-il de prouver (2) que, par le sacrifice de l'unité essentielle du mixte, la philosophie thomiste, loin d'éluder les objections de la science, brave les faits par une inconséquence logique, renonce à la belle simplicité de sa doctrine, et surtout, — ce qui est le plus grave, — porte atteinte aux axiomes fondamentaux de la finalité et compromet l'hylémorphisme dans le domaine même de la vie. « ... Les propriétés des corps composés et les réactions dont ils sont « susceptibles, ne s'expliquent, dit-on, qu'à la condition d'admettre « la structure interne de la molécule, l'agencement particulier de « ses masses atomiques constitutives, voire même une certaine dis- « tribution topographique des éléments agrégés — autant de postu- « lats qui impliquent la négation formelle de l'unité essentielle. « Or, cette hypothèse admise, n'est-il pas nécessaire de l'appliquer « aussi à ces mêmes corps transportés dans les tissus de l'être vivant « où ils conservent sensiblement leurs caractères distinctifs et leur « mode de réaction ?... Dès lors,... l'unité substantielle n'est l'apa-

1. S. Th. In L. V Metaph., lect. 4.
2. Article VIII et dernier

Digitized by Google

« nage ni des composés organiques,... *ni des êtes vivants* (1). »

Le problème de la permanence virtuelle des éléments dans le mixte, traité dans l'article pénultième, avait été, pour M. Nys, l'occasion de développer des idées originales et d'indiquer,— ce semble du moins,— une solution définitive. Nous recueillons ces idées pour les reprendre dans le prochain paragraphe et, s'il est loisible, les compléter et les pousser à leurs conséquences.

***

L'édifice péripatéticien est construit. Respectueux de la maison héréditaire, l'architecte a tenté d'adoucir la sévérité des lignes, de multiplier les portes d'accès, d'ouvrir de larges baies à l'entrée bienfaisante de la lumière, de larges échappées à l'exode curieux des regards.

Or, la maison est une hôtellerie et s'offre à loger l'univers. Faisons l'épreuve de ce pouvoir d'universelle hospitalité.

I. — Le procédé logique est nécessairement uniforme. L'on rend au laboratoire cette seconde visite annoncée lors de la première enquête. Armé du système scolastique, on s'approche du résultat expérimental comme d'une pierre de touche. Le phénomène est-il expliqué par sa raison suffisante? Dans le *fait*, les causes reconnaissent-elles leur *effet?* — L'hylémorphisme reçoit chaque fois, et sous le libre contrôle de ses adversaires, l'hommage d'une vérification. A chaque témoin d'épiloguer sur le contraste que forme cette fécondité avec l'impuissance d'une doctrine rivale.

Dans un paragraphe préliminaire, l'auteur établit que l'individu, dans le monde inorganique, est l'atome du corps simple et la molécule chimique du corps composé. Cette importante question (2) qui, par ses attaches métaphysiques, complète la théorie générale de l'hylémorphisme, forme une excellente transition entre l'exposé doctrinal et le contrôle par l'expérience. C'est le passage de la cathèdre au laboratoire.

Passons brièvement en revue les lois de la chimie. « Pour les « partisans du thomisme, la diversité des masses atomiques est une « simple conséquence de la spécificité des corps élémentaires (3). » Quant au principe de Lavoisier, « Dans le monde matériel, rien ne « se perd, rien ne se crée », ce n'est pour eux qu'un jugement d'analyse (4) émis sur la notion même de la transformation substantielle ou accidentelle.

1. P. 395.
2. Reprise plus loin dans cet article.
3. P. 427.
4. S. Th. I Physic., lect. 15a.

Digitized by Google

L'aptitude des disparates à la combinaison, la tendance élective, les sympathies mutuelles, énergiques ou atténuées mais toujours stables qui coordonnent les agents inorganiques, en un mot, l'affinité, fournissent à l'hylémorphisme moins une occasion de se justifier que de se regarder au miroir. L'appétence est pour lui une sœur : « Omnia naturalia in ea quæ eis conveniunt sunt inclinata, habentia « in seipsis aliquod inclinationis principium, ratione cujus eorum « inclinatio naturalis est, ita ut quodammodo vadant et non solum « ducantur in fines debitos (1). » Aristote est le philosophe de la cause finale. Toute forme est pour une fin et agit pour atteindre sa fin, c'est-à-dire son bien. « Bonum est quod omnia appetunt. » De là les sympathies minérales, comme les sympathies animales, comme les sympathies humaines. Seuls, la cause purement instrumentale, le projectile mû par l'agent externe, la flèche décochée par le sagittaire produisent l'effet, vont au but ou à la cible, sans tendance interne : « ducuntur, sed non vadunt ».

L'hylémorphisme se reconnaît dans l'atomicité comme la cause dans un de ses effets. Il s'accommode également des modifications que font subir à la valence certaines circonstances déterminées, telles que l'influence énergique d'agents externes intervenant dans la combinaison. — En particulier, la combinaison des corps saturés, à peu près inexplicable pour le mécanisme qui nie l'unité substantielle du mixte et s'obstine à n'admettre que les droits individuels des atomes, fournit un exemple assorti à la théorie scolastique qui attribue au composé une différence spécifique essentielle, partant une affinité et des propriétés propres. Le mécanisme ne peut plus reconnaître dans le corps saturé aucun appétit à satisfaire, puisque les appétits atomiques, considérés isolément, sont éteints. L'hylémorphisme assiste, au contraire, à la constitution d'une nouvelle nature, donc à la naissance de nouvelles avidités (2). Il évite de même le périlleux concept des soudures chimiques, en nous expliquant qu'un atome polyvalent peut arriver graduellement à la saturation : de combinaison en combinaison, l'appétit naturel s'assouvit par degrés et se repose enfin dans la satiété.

Dès l'α de la théorie d'Aristote, on aperçoit le seuil qui sépare le phénomène physique du phénomène chimique, le mélange de la combinaison. « Le mixte inorganique, dit le philosophe, est la fusion « de tous les générateurs en un être unique, une espèce nouvelle « dans laquelle les éléments ne possèdent plus qu'une existence vir-

1. S. Th., *De verit.*, qu. 22, ad 1.
2. P. 441.

Digitized by Google

« tuelle... A la différence du mélange et des phénomènes phy-« siques qui ne dépassent point la sphère des modifications acciden-« telles, la combinaison atteint la substance même des êtres et la « transforme en une unité supérieure (1). » — On comprend la grandeur extraordinaire des phénomènes thermiques qui accompagnent la combinaison. — « Dans les actions physiques... (l'être), « ne suit pas les élans de sa nature ;..... il cède parcimonieusement « aux agents extrinsèques le tribut qu'ils réclament.. Dans la com-« binaison (au contraire), *l'être tout entier se livre*, ouvrant toutes « larges ses réserves d'énergie... Il donne tout ce qu'il peut. »

Que sera le phénomène de la décomposition chimique ? Exactement l'inverse de la combinaison. Il consistera, non pas « en une « simple séparation d'éléments... (précédemment) enchaînés par « des forces attractives, mais... en la réintégration des éléments « dans leur état substantiel propre (2). » D'une rémanence seulement virtuelle, ils repassent à une existence formelle et actuelle. — La loi de la conservation de l'énergie se consacre d'une façon éclatante par ce fait que la décomposition chimique enlève exactement au milieu la quantité de chaleur que la combinaison exothermique lui avait cédée.

Si, de l'ordre chimique on passe à l'ordre physique, c'est dans une série de lois sans nombre que l'hylémorphisme trouve l'application toujours strictement cohérente de ses principes : « Par la cor-« rélation établie entre le fond interne des êtres et leurs caractères « accidentels, la physique aristotélicienne a... justifié d'avance « toutes les distinctions dont se complète à l'heure présente et « pourra se compléter à l'avenir le signalement des espèces. » Les découvertes de la cristallographie donnent une extension universelle à l'adage que la Scolastique n'avait explicitement formulé que pour les vivants : « figura est signum speciei. » — Enfin, ce principe fondamental de la mécanique physique et chimique qui proclame la « conservation ou constance de l'*Énergie totale* dans un système matériel isolé (3), » est sauvegardé dans son intégrité, et, qui plus est, philosophiquement expliqué. Pour échapper à la mainmise des sens, pour être transcendante par rapport à la force vive, pour être occulte en un mot, l'énergie potentielle n'est point reléguée à une objectivité purement verbale. Bien mieux : parce que, à la différence de l'énergie cinétique, elle est inatteinte par la connaissance sensible,

1. P. 450.
2. P. 455.
3. A la condition que les forces intérieures au système admettent un potentiel.

Digitized by Google

elle possède précisément une réalité supérieure, une réalité de cause et de pouvoir ; l'autre, au contraire, n'a qu'une réalité d'effet et d'exercice. « ... Il existe des forces latentes ou tranquilles dont la « mise en œuvre est subordonnée à certaines conditions déterminées. « Les affinités chimiques, les forces calorifique et électrique sont... « de vraies énergies potentielles, *des pouvoirs d'action*, capables de « produire des effets mécaniques, mais complètement inactifs en « dehors des circonstances favorables à leur expansion naturelle... « Les conditions d'action viennent-elles à se réaliser, toutes ces « forces endormies s'éveillent... Le virtuel devient actuel ; l'énergie « prend une autre forme [1]. » Les forces causent une agitation spatiale, laquelle est naturellement proportionnée à l'effort et fournit de cet effort une mesure exacte bien que toute apostérioristique. Les atomes [2] se déplacent. La grandeur des efforts, la grandeur des déplacements et la grandeur des masses ébranlées constituent cette grandeur complexe qu'on appelle l'énergie cinétique. Est-elle portée à son maximum absolu, que le potentiel est épuisé. Retombe-t-elle à zéro, que le potentiel a récupéré toutes ses ressources. Oscille-t-elle entre ces deux termes extrêmes, que la « somme de « l'énergie cinétique et de l'énergie potentielle est constante ». L'énergie totale a deux mains, dont l'une reprend ce que l'autre abandonne.

II. — Or, de cette épreuve de vérification par les faits, épreuve scientifique, consciencieuse, impartiale, dont nous devons à M. Nys l'initiative, l'esprit dégage une impression d'une extraordinaire vivacité. On lui a présenté un système qui avait le prestige logique de la simplicité, de la conséquence, de l'unité. La fécondité de la mise en œuvre a égalé l'universalité des promesses.

Que demande-t-on aux principes généraux de la connaissance humaine ? Est-ce de contenir d'une façon actuelle tous les objets particuliers que dessineront la restriction spécifique ou le relief individuel ? Prétend-on, que dans le concept des causes constitutives de l'être matériel, l'esprit aperçoive tous les règnes, tous les genres, toutes les propriétés ? que, d'une loi très universelle de la cosmologie, on puisse déduire, par simple lecture, les lois subordonnées qui composent le code des sciences naturelles ? — Ce procédé de parfait apriorisme n'est pas celui de l'intelligence humaine qui va de la puissance à l'acte, qui demande à l'observation

1. P. 465, 467.
2. Peu importe le nom qu'on voudra donner aux plus minimes éléments réels.

Digitized by Google

patiente du monde réel l'enrichissement progressif de ses concepts.

Ce qu'on demande aux principes généraux, c'est d'être éventuellement tous les objets, c'est de contenir *en puissance* toutes les vérités nouvelles, toutes les vérités futures, toutes les vérités possibles. Ce que le savant attend d'une hypothèse fondée sur les observations passées, c'est qu'elle s'adapte aux faits à venir et que, à l'heure dite, elle les adopte comme ses enfants. Ce que nous promettait l'hylémorphisme, c'était de nous expliquer la constitution et l'activité des êtres, la variété et la constance des caractères spécifiques, les grandes lois de la transformation, enfin l'ordre de l'univers, tout cela, dis-je, par quelques notions simples : la forme substantielle, la matière première, la nature, la tendance à une destinée déterminée, les propriétés issues de la substance, les forces tantôt latentes et tenant en réserve leur énergie, tantôt produisant leur agir, et, de proche en proche, entretenant le balancement cinétique du Cosmos.

Or, cette promesse, la vieille doctrine traditionnelle l'a tenue. Approchée des faits comme l'or de la pierre de touche, elle a reçu à chaque épreuve, l'hommage spontané d'une vérification. Chaque fois, elle s'est *reconnue ;* elle a vu les causes dont elle est le champion se retrouver dans les faits comme dans leurs effets. Elle a donc le privilège aprioristique, le pouvoir prophétique, la fécondité maternelle auxquels le savoir humain peut prétendre : apriorisme, prophétie, maternité *potentiels*. Elle avait entrepris de loger l'univers. Et voici que, un à un, les phénomènes sans gîte sont bien aise de rentrer au vieux colombier d'Aristote et de S. Thomas. — La cosmologie (1) péripatéticienne se présente comme un corps de doctrine simple, un, homogène, complet dans ses grandes lignes, bien que toujours docile aux avis de l'expérience, défèrent aux conseils du progrès, admirablement logique, métaphysique sans doute et ne livrant ses profondes doctrines qu'à l'effort d'une méditation patiente, mais franc de tout artifice, de tout expédient factice, de toute hypothèse subsidiaire, de tout retour contradictoire. La source-mère a jailli. Et l'eau qui s'en échappe profite de tous les émissaires, s'accommode de tous les détours, se prête à tous les caprices des berges. S'épandant sans hâte, elle n'écume point contre les obstacles : le barrage d'argile est bientôt dissous et absorbé. La science s'est-elle frayé une voie nouvelle, que, dans la même artère, la vérité scientifique et la vérité philosophique coulent toutes deux

1. Combien plus saisissante serait l'apologie, si, au sommet du monde matériel on contemplait le composé humain, et l'âme humaine, enfin la Cause Extrinsèque de la création !

Digitized by Google

dans le même sens, toutes deux à pleins bords, sans qu'il y ait même la possibilité d'une concurrence ou d'une rivalité.

En face de l'École, au contraire, le Mécanisme philosophique, fondé sur un paralogisme et un dogme de négation, se refuse à aborder plutôt qu'il n'est impuissant à résoudre la question philosophique des causes de l'univers. Mais, de plus, comment l'obstination à répudier toute réalité transcendante à la sensation (1), n'entraverait-elle pas les progrès mêmes de la science expérimentale? On méconnaît les lois de l'esprit, on conteste la portée réelle de l'induction et de la déduction ; à d'anciennes vérités assurées on oppose des hypothèses nouvelles, qui, par leur caractère subsidiaire, adventice, se présentent moins comme des essais scientifiques que comme des expédients. — De là ces contrastes qui nous ont déjà frappés dans le langage du savant. Tantôt, le ton est celui de la certitude la plus positive, de la confiance absolue dans l'ensemble du système, du déni catégorique opposé à toute métaphysique. Puis, devant l'avortement d'une hypothèse, on se porte à l'extrémité opposée: dans l'élucubration savante, tout n'est plus que conjecture, symbole, traits de craie au tableau noir. De là, contre la science entière, ce sarcasme amer qui est plaisir de savant, comme les épigrammes contre le blason sont impertinence de gentilhomme : « Les gens du monde sont frappés de voir combien les théories « scientifiques sont éphémères. Après quelques années de prospérité, « ils les voient successivement abandonnées ; ils voient les ruines « s'accumuler sur les ruines ; ils prévoient que les théories aujour- « d'hui à la mode devront succomber à leur tour à bref délai, et ils « en concluent qu'elles sont absolument vaines...

« Les hypothèses n'ont qu'un sens métaphorique. Le savant ne « doit pas plus se les interdire que le poète ne s'interdit les méta- « phores ; mais, il doit savoir ce qu'elles valent. Elles peuvent être « utiles pour donner une satisfaction à l'esprit, et elles ne seront « pas nuisibles, pourvu qu'elles ne soient que des hypothèses indif- « férentes (2). »

Ce ne sont pas les thomistes du vingtième siècle qui traitent ainsi la science. Ils l'aiment et ils la respectent. Et, pourquoi la respectent-ils ? Parce qu'elle a pour mission de conquérir la vérité, et que la vérité est éternelle. Or, qu'est-ce que connaître ? C'est posséder *psychiquement* en soi les formes qui sont *physiquement* dans les choses.

1. A vrai dire, on va même plus loin, puisqu'on réduit la qualité sensible à n'être qu'un mouvement local.

2. Poincaré, *La science et l'hypothèse*, pp. 189 et suiv. — Cité par Nys : p. 443.

Digitized by Google

Sans doute, bien imparfait est notre savoir. Aucune de nos idées n'est compréhensive, c'est-à-dire n'épuise la vérité de l'objet. Mais, chaque induction, chaque hypothèse, chaque déduction est un effort pour élaborer en notre âme une représentation équivalente à la réalité. Nous connaissons avec certitude une part de la physique et de la métaphysique de l'univers. Et, là même où notre esprit n'atteint qu'à l'opinion scientifique et à la probabilité de la thèse, cette opinion et cette probabilité méritent encore le respect : car l'opinion est une approximation vers la certitude ; la probabilité est un accès vers cette évidence qu'un voile ne permet pas à notre esprit d'apercevoir.

Le bon sens des « gens du monde » a donc juste motif de s'étonner. Le sens réfléchi du philosophe a juste motif de s'attrister. Car la science ne bâtit pas un château de cartes sur lequel nous puissions souffler à notre gré. Et, comme ce sens bon et cet autre sens meilleur ne sont nullement éteints dans l'esprit du savant, son dilettantisme sonne faux et son scepticisme ne donne pas le change.

Les hypothèses ne sont pas des métaphores. Le poète a pour métier de faire des chansons et non des théorèmes. Le savant a pour métier de nous expliquer le monde et non pas de nous faire des contes. — Autre chose est la musique et autre chose l'acoustique. Autre chose une portée musicale et autre chose un système d'équations. Le caprice de l'artiste fait librement chanter la chanterelle. Mais, celui du savant ne dicte pas à la corde sonore les lois vibratoires qui lui gonflent des ventres et qui lui nouent des nœuds.

***

I. — M. Nys termine la seconde partie de son ouvrage par deux chapitres intitulés, Preuves, Objections.

Volontiers, nous eussions trouvé, dans le corps même de doctrine, quelques pages destinées à nous faire méditer le lien essentiel qui existe entre la substance d'un être et son agir. Qu'est-ce qu'une *nature ?* « Principium et causa motus et quietis in eo in quo « est, primo et per se (1). » — Où est également le secret de cette persévérance aussi souple que tenace avec laquelle chaque agent poursuit un programme d'existence spécifiquement un et déterminé ? en sorte que toutes les propriétés, toutes les forces sont soumises à une discipline, gouvernées par une main d'autocrate

1. Aristote, *II Physic.*

Digitized by Google

appliquées à une tâche par une justice distributive, employées comme autant de moyens à la poursuite d'un but ? Le mot de *cause finale*, en effet, n'a pas encore été prononcé (1) dans l'ouvrage.

Le distingué professeur, très préoccupé d'éviter dans son livre jusqu'à l'apparence de l'apriorisme, désireux de réduire la part de spéculation métaphysique, captif aussi de sa méthode (2), a attendu que l'inspection des faits imposât spontanément à l'esprit les notions de nature et de fin. — Que de fois la science expérimentale a laissé échapper ces aveux involontaires : tendance, force élective, avidité chimique, af-*finité !* Et toujours, en attribuant à ces concepts la plus vigoureuse réalité objective (3).

Il résume donc, dans une vue d'ensemble, la longue enquête à laquelle il nous a guidés par l'univers. Plus va la science, et plus elle tisse autour de nous le réseau merveilleux de l'ordre et de l'harmonie, du nombre et de l'unité.

Chaque être tend au bien de l'individu, au bien de l'espèce, au bien de l'ensemble. Le monde est une tragédie, chef-d'œuvre de sagesse et d'esthétique (4). Les transformations légères ou profondes des êtres disent au physicien et au chimiste, les révolutions planétaires et le retour des saisons à l'astronome, les annales de notre globe au géologue, que chaque substance a un programme à accomplir, qu'elle est *destinée* à opérer et à coopérer. Elle a une fin. Elle est une nature.

Le mécanisme philosophique, le même depuis Démocrite jusqu'à Büchner, s'aveugle volontairement quand il proscrit le « Pourquoi » des êtres, pour n'admettre que leur « Parce que » ; quand il méconnaît même toute valeur à ce dernier, substituant la notion fataliste du « résultat » à la notion rationnelle de l' « effet ».

Le mécanisme spiritualiste, moins sectaire, essaie vainement d'expliquer l'ordre du monde sans attribuer aux êtres aucune appétence interne. Sans doute, il y a une Cause Première qui applique les agents à leurs œuvres, qui gouverne leur activité, qui fait exécuter par eux le plan de sa sagesse. Mais, cette Cause Première, en communiquant l'être, communique aussi la causalité. Les êtres créés sont des causes secondes qui poursuivent leur propre bien et agissent leur propre destinée.

---

1. Sinon incidemment

2. Se confiner autant que possible dans le monde inorganique.

3 Même, lorsque des lèvres, elle l'a nié. — Empédocle, l'un des ancêtres du mécanisme, invoquait l'*amour* et la *haine* des particules matérielles.

4. Rappelons que le présent traité n'entreprend pas l'explication du monde par sa Cause Première. Il n'y est parlé ni des lois, ni du miracle,

Digitized by Google

Est-il besoin d'ajouter qu'en cette question — d'ailleurs à peine esquissée dans le présent ouvrage —, nous sommes, soit pour l'apologie, soit pour la polémique, sur la terre bénie d'Aristote et de S. Thomas, les docteurs de la cause finale ?

II. — Les Objections principales que, depuis un demi-siècle, la science a suscitées à la théorie scolastique sont au nombre de quatre. M. Nys leur livre un combat d'arrière-garde. L'esprit du lecteur sera ainsi prémuni contre un retour offensif de l'adversaire.

Or, pour sérieuses qu'elles paraissent, elles s'évanouissent devant une interprétation intelligente de l'hylémorphisme.

La première a trait à l'existence d'un équivalent mécanique de la chaleur, et, plus généralement, de l'électricité, du magnétisme, de la lumière, bref de toutes les énergies physiques. Comment argumente le Mécanisme ? Le travail mécanique se réalise par un mouvement local pur et simple, par un transport de matière. Or, il se transforme en une énergie quelconque de la nature. Toute énergie *n'est donc que* du mouvement local.

Nous avons déjà montré précédemment le défaut du paralogisme. « Les diverses méthodes employées par les physiciens pour déter- « miner l'équivalent mécanique de la chaleur », ne nous donnent aucun «... indice..... sur la nature intime soit de la chaleur, soit « du travail mécanique. » — « La vérité de la loi d'équivalence » ne dépend point « des opinions philosophiques émises par les « différentes écoles sur l'essence des forces matérielles (1) ».

La seconde objection, à vrai dire déjà vieillie, est suscitée par l'hypothèse de Proust et de Dumas. Alors même que le chimiste se demanderait encore si les différentes espèces minérales n'ont pas été obtenues par la condensation d'un seul corps primitif, la supposition, d'ailleurs très gratuite, se laisserait admirablement annexer à l'hylémorphisme.

La troisième difficulté est fondée sur le système périodique découvert par Mendéleef pour la classification des corps simples. La connexion manifeste qui existe entre les poids atomiques, d'une part, les propriétés physiques et chimiques de l'autre, ne démontre-t-elle pas que toute prétendue différence d'espèce n'est qu'une différence de masse ? Tel atome contient plus de matière que tel autre : là est la raison suffisante des caractères spécifiques. —

1. P. 499, 500.

Digitized by Google

On répond que, de l'aveu des savants et à la seule inspection du tableau de Mendéleef tel que les découvertes récentes l'ont complété, les différences entre les poids ne donnent qu'une raison tout à fait *insuffisante* des différences entre les propriétés. Il y a donc relation, mais non proportion exacte, encore moins raison suffisante. Que conclure ? C'est que la différence pondérale et la différence spécifique se réclament, l'une et l'autre d'une causalité plus profonde. L'argument se retourne contre l'adversaire.

La quatrième objection s'autorise des faits d'isomérie, de polymérie, d'allotropie : Or, la thèse scolastique de la « permanence virtuelle » des éléments simples dans le mixte, interprétée par M. Nys d'une façon éclairée, est très compatible avec ces apparentes anomalies. L'unité essentielle du composé s'accorde avec une hétérogénéité de la matière dans la molécule chimique. L'hylémorphisme, tout en répugnant à ne voir dans le mixte qu'un agrégat accidentel d'atomes, admet à sa manière les fameuses formules de structure. — Remarquons une fois de plus à cette occasion, qu'il prend les découvertes de la science plus au sérieux que ne le fait la science elle-même. Si la structure n'existe pas d'une façon « actuelle » dans la molécule, pourquoi n'y existerait-elle pas d'une façon fondamentale, à titre d'hétérogénéité de la matière ?

A propos de l'allotropie, nous soumettrons à M. Nys une observation. Pour caractériser deux états allotropiques d'un même corps simple, il se sert alternativement de ces deux expressions : *variété*, *espèce* : « .....le passage d'une variété à l'autre..... Il s'est produit..... une transformation d'espèce (1). »

Or, n'y aurait-il pas quelque raison pour adopter ici tout spécialement le premier terme ?

Dans les règnes végétal et animal, nous voyons les essences se modifier profondément sous l'influence des causes externes, s'adapter à la température, au climat, aux conditions d'alimentation, d'éducation, à tout ce qui constitue le milieu. Il se produit peu à peu dans l'être une série d'altérations qui, pour rester accidentelles, n'en sont pas moins stables, pénétrantes, internes. Un ensemble de qualités finit par caractériser et fixer la variété nouvelle. Toutefois, l'espèce (2) demeure inaltérée : la possibilité ou

1. P. 522.
2. Ce mot a des sens divers dans la bouche du naturaliste et du philosophe. — Il nous suffit qu'ici on comprenne la pensée.

Digitized by Google

l'impossibilité persistantes des croisements en est une preuve.

Or, pourquoi ne pas admettre dans le monde inorganique une certaine souplesse, une relative capacité des natures à l'adaptation ? A priori, on n'en voit point la raison. La matière première est toujours susceptive, propre à se laisser disposer, altérer : témoin ce travail interne qui l'élabore et l'achemine à la transformation substantielle. Quant à la forme, elle n'exerce pas sur la matière un empire tellement draconien qu'elle ne s'accommode de bien des variations qualitatives. C'est l'être substantiel, la définition, qui, seuls, sont intangibles. Les propriétés, au contraire, ont, devant elles, une marge, une latitude : tantôt elles se développent toutes avec eurythmie, tantôt les unes deviennent prépondérantes et monopolisent les ressources de l'être, au lieu que d'autres s'étiolent et tendent à s'éteindre pour ne plus habiter dans la substance qu'à l'état radical.

L'expérience confirme, en bien des cas, et dans les trois règnes, ces déductions logiques de l'hylémorphisme. N'est-il point permis d'y chercher l'explication de l'allotropie ? La nature du minéral peut subir d'abord des modifications peu sensibles, puis des altérations plus profondes, enfin, sous une pression plus persévérante ou plus efficace des agents externes, une véritable péripétie, une secousse ontologique accompagnée de phénomènes exothermiques notables. Toutefois, cette transformation allotropique n'est pas substantielle, c'est-à-dire n'est pas une transformation proprement dite. De même, en effet, que le vivant conserve, malgré sa variation, son aptitude ou son inaptitude aux mêmes croisements, de même le minéral, malgré sa transformation allotropique, reste fidèle à ses affinités : avec un même corps étranger, il continue à nouer les mêmes relations, à former les mêmes combinaisons. — La différence de variété serait donc, dans les trois règnes, compatible avec l'identité de l'espèce.

***

Dès son avant-propos, l'auteur nous a prévenus que son intention principale était de mettre en regard, dans le domaine du raisonnement et dans celui de l'expérience, le thomisme et le mécanisme pur, celui auquel se sont ralliés la plupart des savants de notre époque.

L'ouvrage se complète par un résumé très clair de ce mécanisme mitigé qui porte le nom d'Atomisme dynamique et un aperçu sur

Digitized by Google

les théories idéalistes, aprioristiques, qui, malgré leur extrême disparité, se groupent sous le nom de « Dynamisme ».

Le premier système tombe sous les mêmes critiques générales que le mécanisme pur.

Quant au second, M. Nys lui oppose un argument de critériologie et deux arguments cosmologiques.

Il y a de l'étendue formelle dans le monde de la matière.

L'essence du corps ne consiste pas uniquement dans une force. Elle implique un élément passif.

L'action à distance est physiquement impossible (1).

On remarquera ce passage où est analysée une erreur fondamentale des idéalistes : « Le concept de force nous représente « uniquement un *pouvoir d'action*, une énergie capable de produire « certains effets ; mais, comme tel, il ne nous révèle point le « mode d'être naturel suivant lequel ce pouvoir se trouve « réalisé..... De là cette aptitude réelle qu'il possède soit à « désigner des énergies réellement étendues, telles les forces « physiques et mécaniques, soit à exprimer des forces d'une nature « éminemment simple, telles l'intelligence et la volonté (2). »

En d'autres termes, le concept générique de force, comme celui de substance, est simple et univoque par « précision objective », par potentialité, par universalité suprême. Il est indifférent et neutre par rapport à la matière ou à l'immatériel. C'est une différence spécifique qui termine ces concepts interminés, en leur apportant, soit la note de simplicité positive, soit celle de dépendance intrinsèque de la matière.

(A suivre.) D. Maurice FESTUGIÈRE.

1. Voir plus loin une observation sur la manière dont ce principe est démontré.
2. P. 549.

Digitized by Google

LES ÉVÊQUES AUXILIAIRES DE CAMBRAI AUX XIVe ET XVe SIÈCLES.

(Suite.)

HUBERT, év. de Rose.
1396-1407.

Cet évêque, suffragant de Raguse en Dalmatie, fit le 12 mai 1398 la consécration de l'église du prieuré de Corsendoncq (1).

On pourrait croire cependant que c'est en qualité de suffragant de Liége qu'il accomplit cette cérémonie, puisqu'à cette époque Jean de Bavière était également administrateur de l'évêché de Cambrai au nom du pape de Rome (2).

On trouve aux archives de Mons, dans les comptes de Baudouin de Biermeraing, massard, pour l'année échue à la Toussaint 1396, l'indication suivante relative à un évêque suffragant de Cambrai : « Pour frais le mayeur et les eskievins, quant il furent ensanle, ou commant monsigneur le bailliu, pour cause de la prédication que li éveskes Hugiers fist ou Markiet, a cause de Simon de Méry et le Kamus, et en leur présence... XXXIX s. » (3)

Plus loin, au chapitre : Vins présentés au terme de ce compte, on lit (art. 4) : « Pour XVI los de vin de Rivière, présentés al évesque Hugier et pluiseurs grans clers dou consel Mongr de Cambray, le jour que lidis Hugiers fist prédication ou Markiet pour le foy chrestyenne... XLV. s. IIII d. » (4). On pourrait se demander s'il s'agit de notre suffragant ; le mot *Hugiers* s'y oppose.

Le 30 juillet 1407, il consacra la chapelle de sainte Anne à Anvers, sur la place dite « de corte niew straet ». L'auteur du MS. 13992

1. Latomus, *Corsendonca*, Anvers, 1644, p. 73 ; Wichmans, *Brabantia Mariana*, 814 ; Th. Welvaerts, *Geschiedenis van Corsendonck*, Turnhout, 1881, pp. 69, 114.

2. L'*Hist. eccl. d'Allemagne* (I, 48) cite Hubert parmi les suffragants de Liége ; Ernst n'a rencontré aucun renseignement à son égard (p. 122).

3. Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, II, (1887), p. 11 ; Frédericq, *Corpus documentorum inquis.*, I, 258.

4. M. Léop. Devillers a bien voulu vérifier s'il faut Hugier ou Hubier ; le texte porte bien Hugiers.

Digitized by Google

de Bruxelles prétend qu'il faut lire Henri (de Tolvis) au lieu de Hubert, lequel, dit-il, était déjà mort en 1400 (1), mais les lettres de consécration portent bien le mot de *Hubertus* (2). On remarquera avec le P. Eubel qu'il existe une double série d'évêques de Rose, les uns promus par les papes de Rome, les autres par Jean XXIII. On trouve un Hubert, qui exerçait les fonctions de suffragant à Constance en 1377, remplacé en 1410 par un évêque du nom de Grégoire (3).

Van Heussen parle d'une lettre d'indulgences concédées par fr. Hubert, évêque de Rose, à la confrérie de N.-D. à Utrecht, mais sans donner de date (4). Il faut remarquer qu'il y avait à cette époque un dominicain, Hubert, évêque d'Hippus, qui remplissait la fonction de suffragant d'Utrecht (5). On peut donc se demander si Van Heussen donne exactement le nom de l'évêché.

JEAN YSEWIJNS, évêque de Tripoli. 1400-1408.

Jean Ysewijns était curé de la paroisse des Sts-Pierre et Paul à Malines, et exerçait, semble-t-il, la fonction de vicaire-général de Cambrai au nom de Jean de Bavière (6) lorsqu'il fut élevé au siège de Tripoli. Sur le conseil du clergé de Liége, il s'était rendu à Rome pour exposer au pape l'état du diocèse de Cambrai placé alors sous l'obédience du pape d'Avignon (7). Boniface IX le promut au siège de Tripoli, en l'autorisant à exercer en son nom les fonctions épiscopales dans le diocèse de Cambrai, que dirigeait alors Pierre d'Ailly, élevé à ce siège par Benoît XIII (8).

La bulle de promotion est datée du 9 juin 1400 :

Bonifacius etc. Dilecto filio Johanni Yzewini Electo Tripolitano salutem etc. Apostolatus officium quanquam insufficientibus meritis nobis ex alto commissum, quo ecclesiarum omnium regimini presidemus, utiliter exequi coadiuvante domino solliciti corde reddimur et solertes, ut cum de ipsarum regiminibus agitur committendis, tales eis in pastores preficere studeamus qui commissum sibi gregem dominicum sciant, non solum doctrina verbi sed exemplo boni operis informare, commissasque sibi

1. 13992 f. 63v.
2. Diercxsens, II, 164.
3. Eubel, I, 444.
4. *Histor. episcopat. Ultraject.*, I, 89.
5. *Ib.*, I, 24 ; cf. Eubel, I, 288.
6. Lettres du 4 mars 1399; cf. Welvaerts, *Geschiedenis van Corsendonck*, I, 125.
7. Brustemius ap. Fisen, *Hist. eccl. Leod.*, P. II, lib. 6, p. 138.
8. Eubel, I, 526-527.

Digitized by Google

ecclesias in statu pacifico et tranquillo velint et valeant duce domino regere et feliciter gubernare. Dudum siquidem bo. me. Jacobo episcopo Tripolitano regimini ecclesie Tripolitane presidente, nos cupientes eidem ecclesie cum vacaret per apostolice sedis providentiam utilem et idoneam presidere personam, provisionem huiusmodi ecclesie ordinationi et dispositioni nostre duximus ea vice specialiter reservandam, decernentes extunc irritum et inane si secus super hiis per quoscumque quavis auctoritate scienter vel ignoranter contingeret attemptari. Postmodum vero prefata ecclesia per ipsius Jacobi episcopi obitum, qui extra Romanam curiam decessit, pastoris solatio destituta, nos vacatione huiusmodi fide dignis relatibus intellecta ad provisionem ipsius ecclesie celerem et felicem, de qua nullus preter nos hac vice se intromittere potuit neque potest, reservatione et decreto obsistentibus supradictis, ne ecclesia ipsa longe vacationis exponeretur incommodis, paternis et sollicitis studiis intendentes, post deliberationem, quam super hiis cum fratribus nostris habuimus diligentem, demum ad te rectorem parrochialis ecclesie SS. Petri et Pauli Mechliniensis, Cameracensis dioc.,in sacerdotio constitutum, cui de litterarum scientia, vite munditia, honestate morum, spiritualium providentia et temporalium circumspectione aliisque multiplicium virtutum donis apud nos fide digna testimonia perhibentur, direximus oculos nostre mentis, quibus omnibus debita meditatione pensatis, de persona tua nobis et eisdem fratribus ob dictorum tuorum exigentiam meritorum accepta, eidem ecclesie de eorundem fratrum consilio auctoritate apostolica providemus, teque illi preficimus in episcopum et pastorem, curam et administrationem ipsius ecclesie tibi in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo, in illo qui dat gratias et largitur premia confidentes, quod ecclesia predicta per tue circumspectionis industriam et providentiam circumspectam sub tuo felici regimine dextera Domini tibi assistente propitia, salubriter dirigetur, grataque in eisdem spiritualibus et temporalibus suscipiet incrementa. Volumus autem quod quamprimum presentes litteras super provisione et prefectione huiusmodi habueris expeditas, ad dictam ecclesiam accedas et personaliter resideas in eadem, quodque extra dictas civitatem et dioc. Tripolitanam pontificalia officia nequeas exercere. Quocirca discretioni tue per apostolica scripta mandamus, quatenus impositum tibi a Domino onus regiminis dicte ecclesie reverenter suscipiens, sic te in eius cura salubriter exercenda diligentem exhibeas et etiam studiosum, quod ecclesia ipsa gubernatori provido et etiam fructuoso administratori gaudeat se commissam, tuque preter eterne retributionis premium, nostram et dicte sedis benedictionem et gratiam exinde uberius consequi merearis.

Datum Rome apud S. Petrum, v. idus junii anno XI.

De mandato Jacobus de Teramo (1).

1. Archives du Vatican. Reg. Later. Bonifac. IX, t. 75, f. 176.

Digitized by Google

L'évêque de Tripoli put conserver sa cure, ainsi qu'il résulte d'une bulle de Boniface IX (1).

Jean Yzewijn ne tarda pas d'être nommé par Boniface IX administrateur de l'évêché de Cambrai, qui se trouvait alors presque entièrement placé sous l'obédience de Benoît XIII. C'est ce que nous apprend, en dehors de l'auteur d'une relation sur le schisme de Thierry de Perwez à Liége, dont nous parlerons plus loin, une bulle du pape de Rome, du 7 mars 1402, chargeant l'évêque de Tripoli de régulariser le mariage de Jean d'Yssche et de Marguerite Van den Crute, parents au troisième degré :

Bonifacius etc. Venerabili fratri... episcopo Tripolitano ecclesie Cameracensis administratori...

Datum Romae apud S. Petrum nonis martii anno XIII (2).

Cette commende, paraît-il, il ne l'avait obtenue qu'à prix d'argent et au mépris du serment de fidélité qu'il avait juré à Jean de Bavière, évêque élu de Liége.

Certains auteurs ont mis Jean Yzewijn au nombre des suffragants de Liége (3), et, quoi qu'en dise Ernst (4), non sans quelque raison.

Lorsque les Liégeois se révoltèrent contre Jean de Bavière et mirent à sa place un tout jeune homme, Thierry, fils de Henri de Perwez, chanoine de Saint-Lambert et archidiacre de Hesbaye, qui fut reconnu par le pape d'Avignon, le chapitre de St-Lambert, à l'exception de Guillaume de la Roche, refusa de reconnaître l'intrus, quitta la ville, ainsi que les Chartreux qui s'étaient joints aux membres du chapitre. Jean Yzewijn, qui avait reçu du St-Siège l'administration de la partie du diocèse de Cambrai, restée fidèle au pape de Rome, et qui y avait rempli la fonction d'official durant l'administration de Jean de Bavière, se révolta à son tour contre son bienfaiteur. Une bulle de Grégoire XII, datée du 11 avril 1407, nous apprend qu'il s'attacha au parti de Thierry de Perwez et exerça à Liége les fonctions épiscopales en qualité de suffragant de l'intrus. Nous savons qu'effectivement il conféra les ordres le 18 décembre 1406 dans l'église de St-Michel à Liége, tandis que Henri de Neuss, évêque de Sidon, suffragant de Jean de Bavière, les donnait à Maestricht, ce qu'il répéta le samedi après *Invocavit* de

1. Reg. Lat. Bonif. IX, IX, I, p. 163, d'après les Schede de Gerampi ; le volume en question manque actuellement dans la série des registres du Latran.
2. Arch. Vatic. Reg. Later. Bonif. IX, T. 102, f. 104 ; cf. Eubel, I. 527.
3. Van Gestel, *Hist. archiep. Mechlin.*, I, 70 ; *Gall. Christ*, V, 3.
4. L. c.

Digitized by Google

l'année suivante dans l'église de St-Servais (1). Grégoire XII vint au secours de l'évêque Jean de Bavière par sa bulle du 11 avril 1407, dont nous donnons ici le texte, et par une autre lettre du 22 juillet suivant, adressée aux évêques de Spire, de Worms et de Liége (2).

Gregorius etc. Dilecto filio Iohanni Electo Leodiensi salutem etc. Si culpe crudelitas cruciatus aculeos non haberet, et enormitas sceleris vagari permitteretur impune, et nisi vindicte limes excedentium opponeretur offensis, nec discursus iniurie pene formidine clauderetur, adeo sevitia se extenderet, iniquorum et malignorum iniquitas prevaleret, quod omnem innocentiam equitatis obrueret, ac religionis opprimeret honestatem, vexaret quietos, et omne salutis obsequium perturbaret ; nam sicut in virtutibus esse dinoscitur, quod ubi maioris meriti altior gratia, ibi merito debeantur premia potiora, ut maior virtus maioribus premiis honorata homines ad amorem sui alliciat amplius et invitet ; sic eque correspondet proportio ex adverso, ut profundiorem culpam pena gravior digne prosequatur, et culpa ipsa dignis penis castigata se ipsam ostendat et accuset, nullamque delinquendi blandiatur audaciam impunita.

Sane, prout nuper fama publica divulgante, non sine gravi mentis amaritudine percepimus, dudum humani generis inimico procurante, commune tue civitatis Leodiensis, Dei timore postposito, ac humana prorsus honestate reiecta, una cum universitatibus quorundam opidorum, villarum et aliorum locorum tuarum patrie et diocesis Leodiensis, contra tuum statum et honorem nequiter conspirantes, te patrem et pastorem animarum suarum, ipsorumque dominum temporalem, qui regimini tue Leodiensi ecclesie olim per sedem apostolicam tibi commisso diu laudabiliter prefueras et preeras, quasi eis hoc liceret temerariis ausibus abiecerunt sicque lege nature violata in caput suum insurrexerunt membra, et divine ac humane legis et totius politice considerationis et obedientie preceptis, quantum in eis erat, dampnabiliter prophanatis, a suo pastore et vero domino temporali temeritate propria absque iudicio vel iustitia recedentes, contra te tirannice rebellarunt, et ut huiusmodi rebellionem liberius continuare et palliare possent, sicut rerum temporalium ita honoris et fame prodigum virum, Henricum dominum loci de Parweys, dicte diocesis, administratorem bonorum ac iurium temporalium ipsius ecclesie, de facto deputarunt, eumque, iuxta vulgare ipsius patrie, Mamburnum nuncuparunt et nuncupant ; qui quidem Henricus, plurimorum honorum et beneficiorum a te et ecclesia tua receptorum oblitus tanquam ingratus huiusmodi deputationem acceptare presumpsit, tibi et ecclesie tue malum pro bono

1. Suffride Petri ap. Chapeaville, 99 ; Zantfliet, 369 ; Schoolmeesters ap. *Bull. de la Comm. royale d'hist. du Belgique*, 4e sér., t. XV, p. 16.
2. Arch. Vat. Reg. Vat. Greg. XII, t. 336, f. 74v.

Digitized by Google

reddendo, et in hoc legem nobilitatis etiam quantum in eo fuit suggillando, ipsique etiam commune reprobum virum Theodericum, eiusdem Henrici natum, pretensum canonicum Leodiensem et archidiaconum Hasbanie in ecclesia predicta in regimine et administratione ipsius ecclesie de facto, cum de iure non possent, intruserunt, ipsum Theodericum episcopum seu Electum Leodiensem temere nominando, et, quod nequius est, prefati commune cum huiusmodi eorum Mamburno et intruso ac universitatibus ipsis, qui etiam olim ab obedientia et devotione sacrosancte Romane ecclesie temere et infideliter se subtraxerant et postmodum per fel. rec. Innocentium papam VII predecessorem nostrum ex innata clementia dicte sedis ab huiusmodi erroribus ad viam veritatis reducti et misericorditer absoluti, et qui ab eodem predecessore presertim quoad rehabilitationes priusquam per eos obtentorum taliter qualiter beneficiorum ecclesiasticorum canonizationes titulorum exuberantissimas gratias consecuti fuerant, ad vomitum ut canes redeuntes et in pristinos ac priores (1) errores et hereses relabentes huiusmodi obedientiam ac devotionem nobis qui, dicto predecessore sicut domino placuit sublato de medio, fuimus divina favente clementia ad apicem summi apostolatus assumpti, ac dicte Romane ecclesie infidelius iterum subtraxerunt, se in hoc dampnato scismate neutrales ut acephalos asserendo, propter que dilecti filii capitulum dicte Leodiensis ecclesie, seu omnes et singuli canonici ex eisdem tunc ibidem existentes, preter Wilhelmum de Rupe,qui solus ex eisdem canonicis contra iuramentum per eum spontanee et corporaliter prestitum post premissas rebelliones detestabilesque conspirationes et alias enormitates in nos et Romanam ecclesiam et te prefatum ipsorum pastorem et dominum ac ecclesiam tuam Leodiensem nequissime perpetratas, post huiusmodi relapsum in dicta civitate remansit, quique et quidam alius eius socius per eum postmodum de facto assumptus, pretendentes, licet falso, capitulum Leodiense representare, aliqua nomine huiusmodi capituli concesserunt et ordinarunt ac sigillo ipsorum capituli contrafacto sigillarunt; reconditis tamen prius per eosdam capitulum Sanctorum reliquiis et pretiosis iocalibus necnon privilegiis atque litteris autenticis et cartis ad eandem ecclesiam pertinentibus in quodam feretro super introitum chori dicte Leodiensis ecclesie consistente, in quo sacrum corpus gloriosi martiris b. Lamberti patroni eiusdem ecclesie venerabiliter requiescit, necnon etiam fratres Carthusiensis ordinis domus eorum Leodiensis et quamplures alii devoti homines enormitatibus predictis nec huiusmodi relapsui consentire volentes a predicta civitate recesserunt, dictique commune cum eorum in hac parte complicibus et fautoribus ipsisque adherentibus ad tantam insaniam devenerunt quod, ut asseritur, revelantibus hoc eis nonnullis pestilentibus viris in dicta ecclesia Leodiensi capellanis et perpetuis beneficiatis et cum redditibus eiusdem ecclesie nutritis et educatis, ad feretrum predictum suas indignas

1. Peut-être faut-il lire *peiores*.

Digitized by Google

manus apponentes illudque irreverenter aperientes, reliquias, iocalia, privilegia, litteras et cartas huiusmodi etiam ausu sacrilego exinde rapuerunt et asportarunt, assistente ipsis eosque in hoc et aliis damnatis eorum actibus etiam confovente iniquitatis filio Iohanne episcopo Tripolitano, qui ecclesiam Cameracensem vel saltem eam partem diocesis Cameracensis que sub nostra et dicte Romane ecclesie obedientia consistit, a sede predicta obtinebat, prout longo tempore obtinuit, in commendam, et qui olim per te, dum dicte Cameracensi ecclesie administrator in spiritualibus et temporalibus esses, per eandem sedem deputatus, tuus ibidem officialis erat et per te longo tempore ibidem nutritus extiterat ; et dum quadam vice per scismaticos captus esset, etiam per te liberatus fuit, quique ingratitudinis vitio et iniquitate repletus ac sue salutis immemor in reprobum sensum datus communi et universitatibus ac Mamburno et intruso prefatis adhesit et adheret ac pro eodem intruso, ut pro Electo Leodiensi, ordines etiam sacros conferre et alia que sunt ordinis episcopalis dampnabiliter exercere, prefatisque communi et universitatibus, postquam ut premittitur contra te primo dampnabiliter rebellarunt et postquam subsequenter relapsi huiusmodi obedientiam et devotionem nobis et Romane ecclesie predicte ultimo subtraxerunt, ut prefertur, ut suffraganeus aut locumtenens vel vicarius in spiritualibus eiusdem intrusi de facto presidere presumpsit et presumit : et nihilominus iidem commune tam bona episcopalis quam etiam capitularis mense Leodiensis ac etiam aliquorum ex venerabilibus fratribus nostris dicte Romane ecclesie cardinalibus et aliorum ibidem beneficia ecclesiastica obtinentium et canonicorum ipsius ecclesie Leodiensis a dicta civitate absentium ac huiusmodi eorum insanie consentire nolentium bona, fructus, redditus et proventus occuparunt et dissiparunt ac occupant et dissipant pro ipsorum libito voluntatis in animarum suarum periculum, divine majestatis offensam, ac tuam et capituli necnon cardinalium, canonicorum, et aliorum eisdem communi in huiusmodi relapsu consentire nolentium predictorum grave dampnum et perniciosum exemplum et scandalum plurimorum. Nos igitur premissa, que adeo sunt notoria quod nulla poterunt tergiversatione celari, amplius tollerare non valentes, ac cupientes in hiis tale remedium adhibere per quod ipsorum communis, universitatum, Mamburni et intrusi Iohannis et Wilhelmi ac aliorum eis in hac parte adherentium et faventium compescatur temeritas, et aliis aditus committendi similia precludatur, discretioni tue omnia et singula per dictum Henricum administratorem pretensum, ymmo vero pestiferum tyrannum eiusque filium Theodericum intrusum, vel per quoscumque eorum nominibus seu auctoritate vel mandato, necnon per Wilhelmum et eius socium predictos tamquam per eosdem capitulum ut prefertur concessa, ordinata et sigillata vel qualitercunque facta, auctoritate apostolica reprobandi, necnon commune et universitates ac Mamburnum, intrusum Iohannem et Wilhelmum prefatos ceterosque clericos et laicos in civitate, opidis, villis et locis predictis

Digitized by Google

commorantes, seu illos ex eis de quibus tibi videbitur in specie, cuiuscumque status, gradus, ordinis vel conditionis extiterint, exemptos et non exemptos, seculares et regulares, ut intra certum peremptorium terminum competentem per te illis ad hoc prefigendum, huiusmodi erroribus et rebellione per eos omnino dimissis, ad nostram et dicte Romane ecclesie veram obedientiam et devotionem humiliter redeant, tibique tamquam patri et pastori animarum suarum et ipsorum domino temporali obediant et intendant, dictosque fructus, redditus at proventus tam tibi et cardinalibus, quam aliis canonicis et personis ibidem beneficia obtinentibus integre cum effectu restituant, et alias Deo et ecclesie necnon iniuriam et dampna passis condignam satisfactionem impendant, et etiam si tibi expediens videatur omnes et singulos canonicos et personas collegiatarum et aliarum ecclesiarum dicte civitatis et fratres ordinum mendicantium, ecclesiasticas dicte civitatis personas, vel illos ex eis, de quibus tibi videbitur, auctoritate predicta monendi ut ab eadem civitate recedant, ad illam huiusmodi durante rebellione minime redituri; et si forsan ipsi vel eorum aliqui huiusmodi monitioni non paruerint cum effectu, nos tibi Iohannem commenda predicta, necnon eum et intrusum ac canonicos, capellanos, beneficiatos et alios clericos et ecclesiasticas personas huiusmodi eidem monitioni non parentes ut prefertur, de quibus tibi videbitur, omnibus beneficiis ecclesiasticis cum cura vel sine cura, que tunc in titulum seu commendam vel alias quomodolibet in quibusvis ecclesiis obtinebunt, etiam si canonicatus et prebenda aut dignitates, personatus vel officia, etiam cum cura vel sine cura, in metropolitanis, cathedralibus vel collegiatis, et dignitates ipse in metropolitanis vel cathedralibus post pontificales maiores, aut in collegiatis ecclesiis huiusmodi principales fuerint, et ad dignitates, personatus vel officia huiusmodi consueverint qui per electionem assumi, ac etiam quibuscumque gratiis ipsis vel eorum alicui per dictam sedem factis, Mamburnum vero et eius filios, aliosque laicos huiusmodi, si etiam predicte monitioni non paruerint, cuiuscumque preeminentie vel nobilitatis existant, illos etiam qui tibi homagii vel alias fidelitatis iuramentum antea prestiterant, et a te stipendia, officia, feuda, honores et alia beneficia receperant ac propria temeritate recesserunt et a prefato intruso illa obtinuerunt, omnibus bonis et honoribus ecclesiasticis sive secularibus et feudis temporalibus que a te ipsis qualitercumque collata sunt, vel a predicta Leodiensi seu quibuscumque aliis ecclesiis vel monasteriis aut locis seu personis ecclesiasticis quomodolibet tenent, necnon omnibus privilegiis et indulgentiis, honoribus, gratiis seu beneficiis eis vel ipsorum alicui per eandem sedem concessis, summarie, simpliciter et de plano, ac sine strepitu et figura iudicii auctoritate predicta sententialiter privandi aut propter huiusmodi relapsum privatos declarandi et amovendi etiam realiter ab eisdem, ipsosque omnes et singulos culpabiles rebelles eorumque complices et fautores etiam aliis censuris et penis spiritualibus ad hoc oportunis, de

Digitized by Google

quibus tibi videbitur, puniendi et mulctandi, necnon civitatem, opida, villas et loca predicta ecclesiastico interdicto supponendi; clericos vero et ecclesiasticas personas corrigendi et puniendi sicut eorum excessus exegerint in hac parte. Et insuper sub penis et censuris huiusmodi et aliis formidabilibus penis, prout tibi videbitur, auctoritate predicta omnibus et singulis censuariis, colonis et vassallis, necnon officialibus et debitoribus ex quacumque causa huiusmodi tue episcopalis vel capitularis mense ut tibi de hiis que ad tuam, et perfatis capitulo de illis que ad suam capitularem mensam huiusmodi pertinent, et non aliis, nisi, per te vel eosdem capitulum ad hoc deputatis, satisfaciant, respondeant et obediant cum effectu mandandi. Contradictores quoque per censuram ecclesiasticam et alia iuris remedia auctoritate predicta, appellatione postposita, compescendi, ac invocandi ad hoc et executionem omnium et singulorum premissorum, si opus fuerit, auxilium brachii secularis, plenam et liberam tenore presentium concedimus facultatem. Non obstantibus si communi et universitatibus ac Mamburno et Intruso, necnon Iohanni et Wilhelmo prefatis vel quibusvis aliis communiter vel divisim a dicta sit sede indultum quod suspendi vel excommunicari, aut ipsi vel eorum loca interdici non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto huiusmodi mentionem.

Datum Rome apud S. Petrum III idus aprilis pontificatus nostri anno primo (1).

Après le bataille d'Othée, où Thierry de Perwez perdit la vie, les Liégeois arrêtèrent Jean Yzewijn le 28 septembre 1408, et, le soir du même jour, le jetèrent du Pont-des-Arches dans la Meuse, où il se noya (2).

Ce personnage ne jouissait pas d'une grande considération. L'auteur de la relation du Schisme de 1406-1408 l'accuse d'avoir commis des actes répréhensibles, notamment d'avoir dissous des mariages légitimes et violé de différentes façons les sacrés canons (3).

HENRI DE TOLNIS, év. de Rose.
1400-1426.

Henri de Tolnis (Tolvis, Tolhuys, peut-être Tholen en Zélande), était, ainsi que son frère Jean, carme du couvent de Malines avant 1384, année où il célébra ses prémices (11e dimanche après la Trinité, 21 août). Il alla étudier la théologie en dehors de son couvent, se

1. Arch. Vatic. ; Reg. Vatic. Greg. XII, t. 336, ff. 38v-41v.
2. Suffride Petri, 109-110; Zantfliet, 392; Ernst, 127; Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, IV, 67-69.
3. *L. c.*, p. 16.

Digitized by Google

rendit plus tard à Rome, où Boniface IX lui accorda la dignité de chapelain pontifical et la charge de pénitencier mineur (1). Le 16 juin 1400, il fut pourvu du siège de Rose en Dalmatie, devenu vacant par la translation de l'évêque Denis au siège de Cattaro (2).

Bonifacius etc. Dilecto filio Henrico de Tolnis Electo Rosensi salutem etc. Apostolatus officium etc. Sane ecclesia Rosensi ex eo vacante, quod nos nuper venerabilem fratrem nostrum Dyonisium archiepiscopum Catharensem, tunc vero Rosensem episcopum, apud sedem apostolicam constitutum, a vinculo quo eidem ecclesie Rosensi, cui tunc preerat, tenebatur, de fratrum nostrorum consilio et apostolice potestatis plenitudine absolventes, ipsum ad ecclesiam Catharensem tunc vacantem auctoritate apostolica duximus providendum, preficiendo eum ipsius ecclesie Catharensis in archiepiscopum et pastorem. Nos attendentes quod nullus preter nos hac vice de provisione ipsius ecclesie se intromittere potuit neque potest, pro eo quod nos diu ante vacationem huiusmodi provisiones omnium ecclesiarum cathedralium, tunc apud dictam sedem vacantium et in antea vacaturarum, ordinationi et dispositioni nostre reservantes, decrevimus ex tunc irritum et inane, si secus super hiis per quoscumque quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contingeret attemptari; et ad provisionem ipsius ecclesie Rosensis celerem et felicem, ne longe vacationis exponeretur incommodis, paternis et solicitis studiis intendentes, post deliberationem, quam de preficiendo eidem Rosensi ecclesie personam utilem et etiam fructuosam, cum dictis fratribus nostris habuimus diligentem, demum ad te, ordinis fratrum beate Marie de Montecarmeli professorem, capellanum nostrum, et in Urbe minorem penitentiarium, in sacerdotio constitutum, cui de religionis zelo, litterarum scientia, vite munditia, honestate morum, spiritualium providentia et temporalium circumspectione aliisque multiplicium virtutum donis apud nos fide digna testimonia perhibentur, direximus oculos nostre mentis; quibus omnibus debita meditatione pensatis, de persona tua, nobis et eisdem fratribus ob dictorum tuorum exigentiam meritorum accepta, eidem ecclesie Rosensi, de eorumdem fratrum consilio auctoritate apostolica predicta providemus, teque illi preficimus in episcopum et pastorem, curam et administrationem ipsius ecclesie Rosensis tibi in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo; in illo qui dat gratias et largitur premia confidentes, quod ecclesia ipsa Rosensis per tue circumspectionis industriam et providentiam circumspectam, sub tuo felici regimine, dextera Domini tibi assistente propitia, salubriter dirigetur,

1. Norbert de Ste Julienne, dans Cod. Bruxel. 16492, . 70; *Specul. Carmel.* II, P. II, 927.
2. Eubel, I, 444. Nous suivons la date de la bulle pontificale, bien que Sanderus, *Chronol. sacra*, II, 230. la *Bibl. Carmel.*, II, 922, Ernst, p. 123 donnent d'autres dates. M. Le Glay, (p.84) l'appelle Hugues; il est évident que notre suffragant ne peut être identifié avec ce maître Hugues de Tolvis, qui figure dans les comptes de la recette générale de Flandre de 1461 (*ib.*, p. 511 et 541).

Digitized by Google

grataque in eisdem spiritualibus et temporalibus suscipiet incrementa. Volumus autem, quod quam primum presentes litteras habueris super provisione et prefectione huiusmodi expeditas, ad dictam ecclesiam Rosensem accedas et resideas personaliter in eadem, quodque extra tuas civitatem et diocesim Rosensem pontificalia officia nequeas exercere. Quocirca discretioni tue per apostolica scripta mandamus, quatenus impositum tibi a Domino onus regiminis dicte ecclesie Rosensis reverenter suscipiens, sic te in eius cura salubriter exercenda diligentem exhibeas et etiam studiosum, quod ipsa ecclesia Rosensis gubernatori provido et fructuoso administratori gaudeat se commissam, tuque, preter eterne retributionis premium, nostram et dicte sedis benedictionem et gratiam exinde uberius consequi merearis. Datum Rome apud S. Petrum XVI. Kal. junii anno XI. De mandato Jacobus de Teramo (1).

L'évêque Henri exerça les fonctions de suffragant dans les diocèses de Liége, d'Utrecht et dans la partie du diocèse de Cambrai qui admettait l'obédience de Boniface IX (2).

Il figure dans un certain nombre de documents relatifs à des consécrations d'églises et d'autels.

En 1401 ou 1402, il consacra deux autels dans l'église des Carmes de Malines (3).

Le 5 avril 1411, il bénit le cimetière et le terrain où devait s'élever le monastère « Beslotenhof » à Hérenthals (4).

Le 26 octobre 1412, Jean de Gavre confirma le diplôme d'indulgences accordé par « frère Henri évêque de Rose » à la chapelle de N.-D. de Cambron (5).

Le 28 mars 1413, il fit la consécration de trois autels dans la chapelle des chanoines-réguliers de St-Augustin à Aix-la-Chapelle, après l'avoir dédiée à saint Corneille (6).

Le 17 avril 1413, avec l'autorisation de Jean, évêque de Cambrai, dont il était le suffragant, il consacra l'autel de S. Antoine dans la collégiale de N.-D. à Anvers.

Universis presentes litteras inspecturis Fr. Henricus Dei et apostolice Sedis gratia episcopus Rosen(sis), Reverendi in Christo Patris ac Domini Domini Iohannis divina gratia Cameracensis episcopi vicarius in pontifica-

1. Reg. Lateran. Bonif. IX. a° 2°, t. I, n° 75, f. 73-73v.
2. Salembier, *Petrus de Alliaco*, p. 61.
3. Cod. 13992, f. 63v; Cod. 16492, pp. 74-75. Le même auteur lui attribue la consécration de l'église du prieuré de Bethléem près de Louvain en 1407, mais cette date doit être fautive.
4. W. Van Spilbeeck, *Het Herentalsch Klooster O. L. V. BeslotenHof*. Averbode, 1892, pp. 29-30.
5. Lewaitte, *Histor. Camberonensis*, II, 343.
6. Ernst, 124.

Digitized by Google

libus ac suffraganeus salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos anno domini millesimo quadringentesimo decimo tertio licentia et beneplacito Reverendi Patris predicti consecravimus hoc altare in honorem omnipotentis Dei ac beate Marie Virginis, Sancti Antonii et S. Rochi cum ceremoniis, suffragiis ac reliquiis ad hoc consuetis fieri, in cuius rei fidem sigillum nostrrum presentibus est appensum. Datum Antverpiae decimo septimo aprilis (1).

En juillet 1416, il consacra à Anvers la chapelle de St-Jacques, berceau de la future collégiale et paroisse de ce nom (2). La même année il fit aussi la consécration de la chapelle de la Chartreuse d'Anvers (3).

Le 4 mars 1419, il consacra l'église du monastère des chanoinesses-régulières des XIOOO vierges, à Louvain (4), et, la même année, l'église des chanoines réguliers de Marienthroon près de Hérenthals (5).

Vers 1423, il consacra à Bruxelles la chapelle du couvent de Nazareth, occupé par les frères de la vie commune (6).

Le 21 mai 1424, il fit la consécration de l'église des Carmes d'Enghien (7).

Ce fut sans doute lui qui, en 1424, consacra la chapelle du refuge de Tongerloo à Duffel (8).

Nous le retrouvons en 1426 à Dordrecht, où il consacra l'église du monastère des chanoinesses-régulières de Ste-Agnès (9).

Est-ce lui qui consacra l'autel de S. Nicolas dans l'hôpital de Ste-Élisabeth à Anvers en 1426-1427 (10)? Nous ne saurions le dire.

Tandis que le Nécrologe du couvent de Malines fait mourir Henri de Tolnis en 1306, le « memoriale professorum » de ce couvent dit qu'il décéda à Utrecht après 1420 (11). Le P. Norbert de Sainte-Julienne croit que ce fut en 1425 qu'il devint suffragant d'Utrecht, quand le dominicain Mathias, évêque de Budua, dut résigner sa charge. Il mourut avant le 29 novembre 1428, date de

1. MS. Bruxell., 16492, f. 74; MS. 13992, f. 63v; cf. Diercxsens, II, 186.
2. Cod. Bruxell., 16492, p. 74; cf. Diercxsens, II, 184-185.
3. Le Couteulx, *Annal. Cartus.*, V, 171.
4. Gramaye, *Lovanium*, 19; Cod. Bruxell., 13992, f. 63v.
5. Cod. Bruxell., 13992, *l. c.*
6. *Ib.*
7. *Ib.*
8. W. Van Spilbeeck, *De Abdij van Tongerloo*, p. 395.
9. Van Heussen, *Histor. Ultraj.*, I, 317.
10. *Annal. de l'Acad. d'arch. de Belgique*, 4e Sér., t. VIII, p. 105.
11. Ernst, 124. Sanderus, *Chorogr. Brab.*, II, 230 et Van Gestel, I, 74, disent 1326. Faudrait-il lire 1426?

Digitized by Google

la provision de son successeur, le carme Gilles de Byedborch, nommé « per obitum Henrici » (1).

On cite à son sujet l'épitaphe métrique suivante :

Henricus iacet hic Rossensis episcopus, ante
Carmelita humilis, doctus et usque pius.
Legia prima vices, Cameracum postea, tandem
Traiectum inferius donat habere sacras
Praesulis ille vices, dum complet munere trino
Portat unus totum grande labore trium (2).

JACQUES DE WESEP, O. S. D., év. de Dschebail.
1418.

Jacques de Wesep, dominicain du couvent de Gand, élevé au siège de Dschebail en Syrie, par Boniface IX, le 19 janvier 1396 (3). Il consacra en 1418 l'autel du chapitre du prieuré de Bethléem près de Louvain, en qualité de suffragant de Cambrai (4). Nous aurons l'occasion de nous en occuper plus tard, en parlant des suffragants de Tournai. Signalons seulement ici une lettre d'indulgences accordées à l'autel de N.-D. de Culenborg, par Jacques « episcopus Gibilicensis », que Van Heussen place à l'an 1300; il y a, à notre avis, erreur de date, et l'on peut croire qu'elle doit se rapporter à notre évêque (5).

NICOLAS, év. de Dagne.
1432.

Ce titulaire du siège de Dagne ou Danj en Épire (6), que Le Glay cite comme suffragant de Cambrai dès 1422, mais sans indication de sources (7), consacra, le 5 août 1432, la chapelle de St-Quirin à Zellick près de Bruxelles, dépendante de l'abbaye de Saint-Bavon de Gand.

Nos Nicolaus Dei et sancte sedis apostolice gratia Dognensis episcopus, vicarius in pontificalibus seu suffraganeus vulgariter nuncupatus Reveren-

1. Eubel, I, 444.
2. Norbert de Ste Julienne, *l. c.*
3. Eubel, I, 272. De Jonghe, *Belgium dominicanum*, p. 64, l'appelle Jacques de La. C'est par erreur que Molanus, à la suite d'Impens, le dit chartreux (Molanus, *Histor. Lovan.*, I, 275; Timmermans, *Bethleem sive coenobii Bethleemitici... origo.* Louvain, 1893, p. 18; cf. *Bullar. Ord. Predicat.*, II, 357. 704).
4. Molanus et Timmermans, *l. c.*
5. Van Heussen, *Histor. Ultraj.*, I, 563-564.
6. Eubel, I, 229.
7. *Camerac. christ.*, 84.

Digitized by Google

dissimi in Christo patris et domini eadem gratia episcopi Cammeracensis, notum cunctis orthodoxe fidei Christicolis facimus in domino quod anno ab incarnatione Domini millesimo quadringentesimo XXXII°, mensis augusti die quinta consecravimus quamdam parvulam capellam ad honorem sancti Quierini infra methas parochialis ecclesie de Zelleke situatam, assistente populo in copia competente, presertim circumspecto viro domino Johanne Coreman canonico Bruxellensi, et christianitatis ejusdem loci domino curato cum multis circumspicientibus dicte parochialis ecclesie viris. In cujus veritatis testimonium sigillum nostrum presentibus est appensum. Anno predicto die vero vicesima mensis decembris (1).

Peut-être faut-il lui attribuer aussi la consécration de trois autels dans l'église de Saint-Martin à Alost (2).

Il était remplacé sur le siège de Dagne dès le 26 juillet 1433 par Hugues Tournet.

JEAN GRIGNART, évêque de Dschébail.
1434-1437.

Jean Grignart, religieux dominicain, fut pourvu de l'évêché de Dschébail par Martin V, le 14 mai 1425 (3). Il remplit les fonctions de suffragant à Tournai, où nous le rencontrerons dès 1428, à Cambrai pour la partie française (4), et à Utrecht (5).

« La nuit de sainttes Pâques » 1433, il conféra les ordres à Cambrai (6), et, le 19 septembre de la même année (1433), il donna la bénédiction abbatiale à D. Philippe de Baquencourt, moine de Corbie, élu abbé d'Homblières, à Cambrai même, assisté des abbés de Saint-Aubert et d'Honnecourt (7).

Le 20 août 1434, il fit la consécration de l'église de l'abbaye de la Thure (8), et, la même année, il fit l'élévation des reliques des XIOOO vierges à l'abbaye de Saint-Saulve près de Valenciennes (9).

Le 16 janvier 1435, il assista au sacre de Jean, évêque de Rose, suffragant de Tournai, qui eut lieu à l'abbaye de Saint-Aubert de

1. Archives de l'État à Gand, abbaye de St-Bavon. Cartulaire n° 1, f. 200.
1. De Potter, *Geschiedenis der stad Aalst*, III, 186 note.
3. Eubel, I, 272 ; Echard et Quetif, I, p. XXV ; *Bullar. ord. Predic.*, V, 705.
4. Salembier, *Petrus de Alliaco*, p. 61.
5. *Batavia sacra*, II, 347 ; Van Heussen, *Hist. Ultraj.*, I, 495.
6. *Mémoriaux de l'abbaye de St-Aubert de Cambrai* (*Archives hist. et litt. du Nord de la France*, 2e Sér., t. IV, p. 546).
7. *Ib.*, 547.
8. Archiv., de l'État à Mons, Fonds de la Thure, carton 6581 ; édité par Lejeune, *Monograph.*, t. II, 281-282 ; cf. Berlière, *Monasticon belge.*, I, 479.
9. Bibl. de Bruxelles, Cod. 16618, f. 3v ; Brasseur, *Sancta SS. Hannoniae*, 256.

Digitized by Google

Cambrai (1). Le 25 mars de la même année, il donna la bénédiction abbatiale à Laurent de Bouvri, abbé de Mont-Saint-Martin, assisté des abbés de Saint-Aubert et de Vermandois (2).

Il mourut le 31 janvier 1437, et fut enterré dans l'église des Dominicains de Valenciennes (3). Il était remplacé sur le siège de Dschébail, par suite de décès, dès le 19 juillet 1437 (4).

JEAN DE BOUSIES, év. de Dschébail. 1437-1475.

Jean de Bousies, religieux franciscain, succéda à Jean Grignart, comme évêque de Dschébail, et souscrivit son obligation le 19 juillet 1437 (5). Il reçut le pouvoir d'exercer les fonctions de suffragant dans l'évêché de Cambrai, et, en 1450, dans celui de Thérouanne(6).

Jean de Bousies reçut la consécration épiscopale le 28 juillet 1438 dans l'église de St-Léonard de Bologne. Les lettres testimoniales du sacre nous font connaître les prélats qui présidèrent à cette fonction : André, évêque de Mégare, assisté des évêques de Sarno et de Fossombrone.

Universis presentes litteras inspecturis, Franciscus miseratione divina, tit. S. Clementis sacrosancte Romane ecclesie presbiter cardinalis domini pape camerarius, salutem etc. Universitati vestre notum facimus per presentes, quod rev. dom. in Christo pater dominus Andreas Dei gratia episcopus Megariensis, de mandato nostro, ex commissione SS^mi^ in Christo patris et domini nostri, domini Eugenii divina providentia pape quarti, super hoc vive vocis oraculo nobis facta, in ecclesia S. Leonardi Bononiensis, infra missarum solemnia rev. dom. in Christo patri domino Johanni eadem gratia Electo Gebeldensi, assistentibus sibi rev.dom. in Christo patribus et dominis, dominis Marcho Sarnensi et N. Forosinfroniensi episcopis, munus consecrationis aliis electis impendi solitum, die date presentium impendit iuxta formam etc. In quorum etc.

Datum Bononie die dominica, que fuit XXVIII mensis Julii, pontificatus etc. anno VII. (7).

Il assista au sacre de David de Bourgogne, nommé au siège de

1. *Mémoriaux de St-Aubert*, 548.
2. *Ib.*, 550.
3. Simon Le Boucq, *Hist. eccl. de la ville et comté de Valenciennes*, 1650, p. 86 ; d'Oultreman, *Histoire de Valenciennes*, p. 458 ; Richard, *Hist. du couvent des Dominicains de Lille*, Liége. 1782, p. 28.
4. Eubel, II, 176.
5. Eubel, II, 176, d'après Reg. Later., Eugen. IV, t. 354, f. 301, qui donne la bulle de nomination datée de Bologne.
6. *Ib.*, note.
7. Arch. Vatic. Diver. Camaral. t. 19, f. 282.

Digitized by Google

Thérouanne le 13 septembre 1451 (1), et à celui de Ferry de Clugny, de Tournai, qui eut lieu le 10 janvier 1474, à St-Rombaut de Malines (2) ; il figure dans des actes du 26 août 1474 (3), et de 1475 (4). Son remplaçant, comme évêque suffragant de Thérouanne, et successeur sur le même siège de Dschébail, Jean Le Vasseur, fut nommé par Innocent VIII, le 20 janvier 1488 (5).

HUGUES TOURNET, év. de Dagne.
1433-1456.

Ce suffragant, né à Cambrai, appartenait à l'ordre de S. François. Nommé au siège de Dagne, il souscrivit son obligation le 26 juillet 1433 (6), et devint l'auxiliaire de l'évêque Jean de Bourgogne (7).

Le 22 juillet 1437, il donna la bénédiction abbatiale à D. Jacques Jombard, abbé du St-Sépulcre de Cambrai (8), et, le 6 décembre 1438, à Catherine de Mur, abbesse de Prémy (9).

Le 26 mai 1439, il fit la translation des reliques de sainte Aldegonde à Maubeuge (10). Le 20 février 1440, il conféra à Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, le sous-diaconat dans l'église collégiale de Termonde, le 12 mars le diaconat à St-Adrien de Grammont et la prêtrise un peu plus tard dans la collégiale de la Salle à Valenciennes, et assista à son sacre à Hesdin le 5 mai (11).

Le 25 octobre 1447 eut lieu la consécration de la chapelle de Ste-Catherine à la chartreuse d'Hérinnes, mais on ne donne pas le nom du consécrateur.

Anno domini MCCCCXXXXVII, in festo Crispini et Crispiniani, suffraganeus domini episcopi Cameracensis dedicavit altare capelle beate Katherine in honore ejusdem et beate Barbare, principaliter tamen in honore alme Katherine. Item dictus suffraganeus quolibet anno perpetue ipso die Katherine concessit auctoritate Romane ecclesie centum, et auctoritate episcopi Cameracensis quadraginta, et auctoritate sua quadraginta dies indulgentie (12).

1. Bled, *Regestes des évêques de Thérouanne*, 1902, I, p. 9; Locrius, *Chronica belg.*, 519 ... ?
2. Archives de l'État à Mons, évêché de Tournai, Layette I, n. 8.
3. Lettre de Sixte IV (Eubel, *l. c.*).
4. Haigneré, *Chartes de St-Bertin*, n. 3367 ; Bled, *l. c.* (avec indication fautive du nom de Jacques).
5. Eubel, II, 176.
6. Eubel, II, 158.
7. Le Glay, *Camerac. christ.*, 85.
8. *Mémoriaux de St-Aubert*, 550.
9. *Ib.*, 553.
10. *Act. SS.*, t. III. Jan., p. 668 ; *Act. SS. Belgii*, IV, 332.
11. Destombes, *Hist. de l'Église de Cambrai*, 1890, t. II, p. 223.
12. Cod. 1124 de l'Arsenal à Paris, f. 65v.

Digitized by Google

Le MS. de Bruxelles donne le texte suivant au 8 des calendes de novembre.

Hoc die anno domini M° CCCC° XLVII° suffraganeus domini episcopi Cameracensis in nova capella exterioris ecclesie dedicavit altare ibidem in honore beate Katherine et beate Barbare, principaliter tamen in honore beate Katherine. Unde et ipse dictus suffraganeus quolibet anno ipso die beate Katherine et tunc in perpetuum concessit auctoritate Romane ecclesie centum et auctoritate domini episcopi Cameracensis XL et auctoritate suiipsius XL dies indulgenciarum, simul CLXXX dies indulgenciarum (1).

En la même année, il fit la consécration de la chapelle des Merciers à Bruxelles (2).

Le 20 novembre 1447, il consacra huit autels à l'abbaye de Forest près de Bruxelles (3). C'est à la même époque qu'il dut faire la consécration de l'église du monastère cistercien de St-Sauveur à Anvers, ainsi que l'atteste l'évêque Jean de Bourgogne dans un acte du 22 novembre 1447 (4).

Le 11 décembre 1448, il consacra deux autels au Val des Écoliers à Mons (5).

L'année suivante, le 2 juin, il consacra l'église des Frères-Mineurs d'Ath (6).

Le 23 juillet 1451, il fit la translation des reliques de S. Wasnulphe à Condé (7), et, le 2 septembre suivant, il consacra l'église d'Estournel en Cambrésis (8).

Il eut pour successeur sur le siège de Dagne un certain Jean, et celui-ci fut remplacé par Godefroid Greveray avant le 15 mars 1456 (9).

PIERRE DE LANDRIS, év. de Dora.
1440-1442.

Pierre de Landris était un religieux franciscain qui souscrivit son obligation le 13 janvier 1440, lorsqu'il eut été élevé au siège

1. Cod. Bruxell. 21539, f. 25v, *Annales du Cercle arch. d'Enghien*, VI, 40.
2. Wauters, *Hist. de Bruxelles*, III, 95.
3. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 579.
4. Diercxsens, II, 300.
5. Decamps, *N.-D. du Val des Écoliers à Mons*, Mons, 1895, p. 69.
6. *MS. Ortus et Progressus FF. Minorum*. Pars II, p. 13.
7. *Act. SS.* t. I octob. p. 305; Rayssius, *Gazophyl.*, 323; *Cœnobiarchia Crispin.*, 1641, p. 69.
8. Le Glay, *Camerac. christ.*, 85; du même, *Recherches sur l'église métropol. de Cambrai*, 1825, p. 210. Dom Baudry *(Annales de l'abbaye de St-Ghislain)*, p. 566, l'appelle évêque d'Ognesies.
9. Eubel, II, 158.

Digitized by Google

de Dora, suffragant de Césarée en Palestine, avec faculté d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Cambrai (1).

Le 2 juillet 1441, il consacra la chapelle de St-Foillan dans l'abbaye du Rœulx et en fixa la dédicace au mardi après l'Assomption. Nous donnons ici le texte de ce document :

Universis presentes litteras inspecturis vicarii generales in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et domini nostri metuendi domini Iohannis de Burgondia Dei gratia episcopi Cameracensis salutem in domino. Notum facimus quod reverendus pater frater Petrus eadem gratia episcopus Doren[sis], de licentia et permissu dicti reverendi patris atque nostris, die secunda mensis iulii nuper et novissime lapsi, ad supplicationem venerabilis in Christo patris domini abbatis sancti Foillani, ordinis Premonstratensis, Cameracensis diocesis, suique conventus capellam sancti Foillani martiris situatam in maiori vivario inter septa eiusdem monasterii ad laudem et gloriam Dei omnipotentis et beatissime Marie virginis matris eius omniumque sanctorum et sanctarum, et precipue in honore et sub vocabulo prefati sancti Foillani martiris gloriosi constructam et erectam, cum processionibus, orationibus, aspersionibus, psalmis, letaniis, antiphonis, unctionibus, benedictionibus, incensationibus et aliis cerimoniis consuetis benedixit, consecravit et dedicavit, adhibitis solemnitatibus in talibus requisitis. Cuius quidem consecrationis et dedicationis festum et solemnitatem ad prefatorum dominorum abbatis et conventus requestam super hoc nobis factàm, singulis annis in perpetuum feria tercia post festum assumptionis beatissime et gloriosissime Dei genitricis Marie celebrari statuimus et ordinamus. Ut autem dicta capella congruis frequentetur honoribus et a Christifidelibus ipse gloriosus martir beatus Foillanus iugiter in ea veneretur, ac fideles ipsi eo libencius causa devotionis, orationis, voti vel peregrinationis conveniant et confluant ad eandem quo ex hoc dono celestis gratie uberius respexerint se refertos ,omnibus et singulis vere penitentibus contritis et confessis qui ipso die dedicationis et per octavas ipsius ac eiusdem beati Foillani martiris festivitatibus capellam ipsam in humilitatis spiritu visitaverint et eidem manus porrexerint adiutrices, de omnipotenti Dei misericordia, gloriosissimeque virginis Marie ac beatorum Petri et Pauli apostolorum, ipsius quoque gloriosi martiris Foillani ac omnium sanctorum et sanctarum meritis et intercessionibus confisi quadraginta indulgentiarum dies de iniunctis eis penitenciis auctoritate dicti reverendi patris nobis in hac parte specialiter commissa misericorditer in Domino relaxamus. In cuius rei testimonium sigillum sedis Cameracensis quo utimur in hac parte presentibus duximus appendendum. Datum Cameraci anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo primo die decima octava mensis augusti.

Per do. vicarium. VILLANI (2).

1. Eubel, II, 161.
2. Archives de l'État à Mons ; Cartul. de S. Foillan, f. 182.

Digitized by Google

Le 31 octobre 1442, il consacra le maître-autel du couvent des Augustins d'Enghien ainsi que le maître-autel et sept autres autels dans l'église paroissiale de cette ville. Une tablette de plomb, retrouvée lors de la démolition de cet autel en 1859, contenait l'inscription suivante :

Anno domini millesimo CCCC°
XLII° in vigilia omnium sanctorum
fuit dedicatum maius
altare huius ecclesie cum
septem aliis in navi eiusdem
per reverendum dominun dominum
Petrum episcopum Dorensem
Curato pro tunc domino Iohanne
Pistoris et scriptore Alexandro
Van den Assche (1)

A cette occasion la ville lui offrit quatre cannes de vin (2).

Le 3 novembre suivant, le suffragant de Cambrai consacra une partie de la chapelle extérieure de la Vierge à la Chartreuse d'Hérinnes près d'Enghien, ainsi que l'autel de la chapelle des XIOOO vierges et l'autel du vestiaire. Étant donnée la présence de l'évêque de Dora quatre jours auparavant à Enghien, nous croyons que c'est de lui qu'il est question dans les livres d'anniversaires de la Chartreuse d'Hérinnes (3).

Le Ms. 21536-40 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, édité par le P. Van den Gheyn, donne au 3 novembre le texte suivant.

« Hoc die anno domini MCCCCXLII° domnus episcopus suffraganeus domni episcopi Cameracensis dedicavit primo partem capelle beate Marie foris quia pars una fuit prius consecrata et altare ipsius, ponens loco reliquiarum in eo verum Christi corpus sub sacramento et intus consecravit altare in honore XI^m Virginum in earumdem capella que prius fuit dedicata et novam sacristiam et in ea altare in honore beati Michaelis et sanctorum omnium angelorum. »

Le Ms. des Anniversaires d'Hérinnes conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, offre le texte suivant :

Anno Domini MCCCCXXXXII, tertio die novembris suffraganeus domini episcopi Cameracensis dedicavit altare capelle undecim millium

1. *Précis hist.* 1859, p. 275 avec fac-simile.
2. Mathieu, *Hist. d'Enghien*, II, 486, note.
3. *Annales du Cercle archéol. d'Enghien*, T. VI, 40.

Digitized by Google

virginum in honore earumdem. Et novum vestiarium cum altari ibidem in honore beati Michaelis et omnium angelorum, etiam altare capelle beati Marci foris ubi mulieres intrant (1).

On ignore l'époque de la mort de l'évêque de Dora; il était remplacé sur ce siége dès 1447 (2).

GODEFROID GREVERAY, O. Carm, év. de Dagne. 1456-1504.

Cet évêque, fils de Thierry Greveray, bourgeois de Gueldre, entra au couvent des Carmes de cette ville, et obtint le grade de docteur en théologie (3). Choisi par Jean de Bourgogne comme suffragant de Cambrai, il fut élevé au siège de Dagne le 15 mars 1456, avec faculté d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Cambrai, et la réserve d'une pension de 200 florins à prendre sur la mense épiscopale de Cambrai jusqu'au moment où il aurait été pourvu d'un bénéfice (4). Le 2 avril suivant il paya les taxes dues pour sa nomination (5).

Le 2 octobre 1456, il consacra deux autels dans le monastère du Val des Écoliers à Mons (6) et fit, le 24 du même mois, visite à l'abbaye de St-Ghislain (7).

Le 26 septembre 1459, il consacra la chapelle de la Ste-Trinité dans l'église de Scheut, peut-être après avoir consacré lui-même trois autels l'année précédente (8).

Le 14 octobre suivant, il procéda à la translation des reliques des saints de Lobbes à Binche (9).

Le 1er janvier 1460, il célébra le service divin devant le duc de Bourgogne à Bruxelles (10).

Le 3 mai suivant, il fit la dédicace de la chapelle de N.-D. de Kesselaere à Edelaer près d'Audenarde (11); le 15, Jean de Bourgogne attesta qu'il l'avait autorisé à consacrer la chapelle de N.-D.

1. Cod. 1124, f. 65v. cf. *Catal. MSS.* II, 293.
2. Eubel, II, 161.
3. Ms. Bruxell. 13992, f. 60; *Specul. Carmelit.* T. II., P. II. 922.
4. Archiv. Vatic. Oblig. t. 72, f. 69v; t. 75, f. 71; Eubel, II, 159; *Bibl. Carmel.*, I, 565; II, 916, 1005; *Specul. Carmel.* II. p. 922, n. 3225; Le Glay, *Camer. Christ.*, 85. La bulle de nomination se trouvait dans le Reg. Later. Cal. III, a° II. 3, f. 306 (Schede de Garampi), mais ce volume manque actuellement dans la série des Régistres du Latran.
5. Archiv. Vatic. *Reg. Oblig.* t., 76, f. 120v; R. C. 643, f. 43v = *Intr. et Exit.* 431 (Schede de Garampi).
6. Decamps, p. 70.
7. D. Baudry, *Annales*, 571.
8. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, 1, 40. On l'y appelle év. de *Diana*.
9. *Act. Sanct. Belgii*, t. V, 334, 342; Brasseur, *Sancta SS. Hannoniae*, 62.
10. *Invent. des Archives départ. du Nord*, Chambre des comptes, t. 8, p. 34.
11. Ms. 13992, f. 62; Van Gestel, II, 245.

Digitized by Google

à Brecht (1). La même année il consacra quatre autels dans l'église de St-Nicolas à Tournai (2).

Le 11 avril 1461, nous le retrouvons à Bruxelles officiant devant le duc (3), de même que le 25 décembre 1462, le 1er janvier et le 2 février 1463, les 24-25 décembre 1464, 6 janvier, 2, 21, 23, 27 février, 25 mars, 7 avril, 13 juin, 15 octobre, 1er et 2 novembre, 25 décembre, 1er et 6 janvier et 25 mars 1466 (4).

Le 22 avril 1461, le suffragant de Cambrai fit, sur l'ordre de l'évêque Jean de Bourgogne, la visite du béguinage de Termonde et y promulgua des statuts (5). La même année, il consacra la chapelle de St-Éloi sur le marché aux chevaux à Anvers, et en 1463 celle des Pauvres-Claires (6).

Le 22 janvier 1462 il obtint de Pie II l'autorisation de disposer par testament de ses biens meubles.

Pius etc. venerabili fratri Godefrido episcopo Dagnensi salutem etc. Nos itaque tuis in hac parte supplicationibus inclinati de bonis mobilibus a te per ecclesiam Dagnensem cui preesse dinosceris licite acquisitis, que altaris vel altarium ipsius ecclesie ministerio seu alicui speciali eorumdem divino cultui vel usui non fuerint deputata, pro decentibus et honestis expensis funeris tui et pro remuneratione illorum qui tibi viventi servierunt, sive sint consanguinei sive alii iuxta servicii meritum moderate tamen disponere et erogare possis... non obstante quod ordinis beate Marie de Monte Carmeli professor existis...

Datum Rome apud sanctum Petrum anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo sexagesimo secundo undecimo Kal. februarii anno quinto (7).

Le 14 août suivant le même pape l'autorisa à recevoir un bénéfice ecclésiastique afin d'être à même de soutenir son rang.

Pius etc. venerabili fratri Godefrido episcopo Dagnensi salutem etc. Personam tuam nobis et apostolice sedi devotam tuis exigentibus meritis paterna benevolentia prosequentes, illa tibi favorabiliter concedimus per que tuis valeat statui et necessitatibus subveniri. Cum itaque sicut exhibita nobis pro parte tua petitio continebat, tu qui ordinem fratrum beate Marie [de] Monte Carmeli professor existis, et, ut asseris pro venerabili fratre

1. *Analectes*, X, 255-256.
2. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, XVII, 339.
3. *Invent... de la chambre des comptes*, t. 8, p. 38.
4. Gachard, *Collection des Voyages des Souverains des Pays-Bas*, Bruxelles, 1876, t. I, pp. 86-100.
5. Broeckaert, *Cartulaire du Béguinage de Termonde*, 1902, pp. 196-197.
6. Cod. 13992, l. c.
7. Reg. Later. Pie II. A. V, = 586, f. 5.

Digitized by Google

nostro Johanni episcopo Cameracensi in civitate et diocesi Cameracensi pontificalia exercere consuevisti necnon super fructibus mense episcopalis Cameracensis sexaginta vel circa coronas auri de Francia dumtaxat percipis annuatim, ex quibus iuxta pontificalis dignitatis exigentiam statum tuum tenere nequeas, Nos... tuis in hac parte supplicationibus inclinati tibi ut quodcumque beneficium ecclesiasticum... si tibi alias canonice conferatur... retinere necnon de ipsius beneficii fructibus... disponere... libere liciteque valeas...auctoritate apostolica tenore presentium de speciali gratia indulgemus...

Datum Pientie anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo sexagesimo secundo decimo nono Kal. septembris anno quinto (1).

Le 15 mai 1463 il consacra l'église de St-Georges (2), et, à la fin de septembre, celle de St-Fiacre à Cambrai (3).

Cest à la même année qu' aurait eu lieu la consécration de l'église des Frères-Mineurs à Berg-op-Zoom (4).

Le 3 octobre 1464, il transféra dans une nouvelle châsse le corps de St-Aibert à Crespin (5). Le 29 décembre de la même année, il fit la dédicace du chapitre du monastère de Rouge-Cloître et en consacra l'autel (6). C'est sans doute lui qui dédia en 1465 l'église du couvent des religieuses du tiers-ordre de St-François à Valenciennes (7). En cette année, le 28 juillet, il consacra les autels du couvent de St-Pierre à Bruxelles (8) et, le 3 septembre, l'autel des fiertes dans la cathédrale de Cambrai (9).

Le 13 juillet 1466, il assista au sacre de Louis de Bourdon, évêque de Liége, dans l'église de N.-D. à Huy (10).

Le 11 août 1467, il consacra la nouvelle église du prieuré de Sept-fontaines (11), et, dans le courant de la même année, celle du monastère de Groenendael (12). L'année suivante,il consacra l'église des Franciscains de Botendael près de Bruxelles (13).

Le 4 janvier 1469, il fut chargé par le légat Onofrius ainsi que

1. Ib., ff. 22-22v. Garampi dans ses Schede signale aussi un indult de Sixte IV lui accordant une dispense de l'abstinence (Sixte IV, A° II, 13, j. 79), mais ce registre a disparu.
2. Le Glay, 85.
3. *Archives du Nord de la France*, 2e Série, t. VI, 308.
4. Cod. 13992, *l. c.* d'après Mudzaert, *Hist. eccl. Belg.* f. 174.
5. *Act. SS.*, t. II April. p. 670.
6. Gielemans, *Anecdota*, p., 137.
7. Brasseur, *Orig. Hannon. coenob.*, 354.
8. Wauters, *Hist. de la ville de Bruxelles*, III, 430.
9. Le Glay, 85; *Recherches*, 210. Le Ms. 16618 de Bruxelles, f. 13, dit le 26 septembre 1466.
10. Adrien d'Oudenbosch, ap. *Ampl. Coll.*, VI, 1292; ed. de Borman, Liége, 1902, p. 142. Le chroniqueur fait confusion dans l'indication des évêques présents.
11. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 699; cf. Wiaert, *Histoire Septifontana*, 47.
12. Sanderus, *Chorograph. sacra Brabantiae*, II, 21.
13. Cod. 13992, *l. c.*

Digitized by Google

l'abbé de Saint-Michel d'Anvers, de transformer le béguinage de Vilvorde en un monastère de Carmélites, ce qu'il déclara avoir exécuté le 11 février de la même année (1). Le 10 janvier de la même année, le même légat avait accordé une série de privilèges aux maisons des Frères de la vie commune établis à Bruxelles, à Gand, à Bois-le-Duc, à Grammont et à Amersfort et chargé l'évêque de Dagne, alors de résidence à Bruxelles, de promulguer ces privilèges (2), ce que celui-ci fit par lettres du 22 mars suivant (3).

Le 21 juillet 1471, il présida à la réclusion des religieuses brigittines de Termonde et donna la bénédiction à la première abbesse, Marie de Oos; il fit également la consécration du couvent voisin des Brigittins (4).

Le 28 octobre 1471, il donna la bénédiction à Jean Le Lièvre, de Tournai, nommé abbé de St-Jean de Valenciennes, dans l'église des Carmes à Bruxelles (5). Le 18 octobre 1472, il accorda des indulgences à ceux qui vénéraient la Vierge placée au-dessus de la porte d'entrée du monastère du Rouge-cloître (6).

Le 10 janvier 1474, il assista à Malines au sacre de Ferry de Clugny, évêque de Tournai (7); la même année, il consacra l'église des Frères-Mineurs d'Hérenthals (8). Le 3 octobre de cette année, il transféra dans une nouvelle châsse les corps des SS. Adelin et Domitien à l'abbaye de Crespin (9). Le 31 décembre de cette année, ainsi que les 2 et 3 mars 1475, il consacra des autels à la Chapelle de Bruxelles (10).

Le 27 avril 1477, il consacra l'autel de la chapelle de l'hôpital d'Ath (11), et, le lendemain, celui des Sœurs Grises de Chièvres (12). Le 13 juillet suivant, il consacra à Anvers l'église des Bégards (13)

---

1. Sanderus, II, 332-334; Terwecoren, *N.-D. de consolation à Vilvorde*, Bruxelles, 1852, p. 138-139, 142, où il est appelé évêque d'Aga; *Précis historiques*, 1859, p. 275, note; Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, II, 503.
2. Miræus, *Opp. dipl.*, IV, 442.
3. *Ib.*, 443.
4. Nécrologe de Ste-Brigitte à Termonde ap. *Annal. du Cercle arch. de Termonde*, 2e série, t. IX (1901), p. 22-23.
5. S. Le Boucq. *Hist. de Valenciennes*, p. 34.
6. Gielemans, *Anecdota*, 137; il est également question de son ministère, p. 468.
7. Archives de l'État à Mons, Évêché de Tournai, layette I, p. 8.
8. Cod 13972, *l. c.* d'après Gramaye, *Antverpia*, 30; toutefois le fait n'est pas clairement indiqué par cet auteur.
9. Cod. Bruxell. 16618, f. 13v.
10. Cod. Bruxell. 13510, pp. 21-22; Wauters, *Hist. de Bruxelles*, III, 461; cf. note MS. par Goyers dans l'exemplaire de la *Bibl. Carmelit.* II, 916, de la Bibl. de l'Université de Gand.
11. *Analectes*, XIV, 378.
12. *Ortus et progressus*, MS. III, p. 70.
13. Cod. 13992; Diercxsens, III, 52.

Digitized by Google

et, la même année, l'autel de S. Gommer dans la collégiale de Lierre (1).

Le 1er mars 1479, il bénit les fonts baptismaux de la nouvelle paroisse de St-Jacques à Anvers (2) et, le dimanche des Rameaux suivant, il consacra le nouveau chœur de l'église de Ste-Walburge et y bénit les fonts baptismaux (3).

Le 26 avril il aurait rétabli l'accord entre le magistrat et les bourgeois d'Anvers (4).

Ce fut lui qui chanta à Sainte-Gudule à Bruxelles le service funèbre pour l'évêque de Cambrai, Jean de Bourgogne, décédé à Malines le 14 avril 1479 (5).

Le 10 avril 1480, il présida à l'élévation des reliques de S. Rombaut à Malines, en vertu d'une commission qui lui avait été donnée le 3 mars précédent (6).

Le 27 mai suivant, il consacra dans l'église de St-Pierre au marché de Valenciennes la chapelle de N.-D. de Milan (7). Le 1er octobre suivant, il assista au sacre du nouvel évêque de Cambrai, Henri de Bergues, à Bruxelles (8).

Ce fut probablement lui qui consacra l'église des Frères de la vie commune à Bruxelles le 20 mai 1481, bénit le cimetière le 30 mai et consacra le maître-autel le 12 juin (9), et qui consacra l'église d'Anderlecht le 7 juillet 1482 (10). Le 13 septembre de la même année, il fit la consécration dans le chœur de la collégiale de N.-D. à Anvers du maître-autel érigé en l'honneur de la Ste Trinité, de N.-D. et des Sts-Apôtres (11).

Le 24 septembre 1486, il consacra l'autel de l'église de St-Willibrord à Berchem (12). Le 18 septembre 1489, il consacra à Mons la chapelle de l'hospice St-Jean l'Évangéliste chez les Sœurs Grises (13). Le 22 octobre 1493, il consacra la chapelle du nouveau couvent des

---

1. Cod. 13992, *l. c.*
2. Ib. f. 62.
3. Ib., 60v, 62.
4. Ib., f. 60v.
5. Le Glay, *Recherches*, p. 62.
6. *Act. Sanct.* t. I, Jul. pp. 184-185.
7. Colvener, *Kalendar. Marian.*, 367 ; MS 13992, f. 62 ; *Sanctuaires de la Mère de Dieu dans les arrondissements de Cambrai, Valenciennes et Avesnes*, 1848, p. 173.
8. Destombes, *Hist. de l'Église de Cambrai*, II, 234.
9. Wauters, *Hist. de Bruxelles*, III, 168-169.
10. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, I, 46.
11. Cod. 13992, f. 60v ; Sanderus, *Chorogr. sacra*, II, 266 ; *Specul. Carmel*, II, 923.
12. Stockmans, *Geschiedenis der gemeente Berchem*, 139.
13. *Ortus et progressus*. MS. P. III, p. 60 ; Brasseur, *Orig. Hannon. cœnobiorum*, 356.

Digitized by Google

Carmes à Anvers (1), et, en 1497, celle du monastère des Augustines de Sainte-Anne dit Luythagen, en dehors d'Anvers (2).

Ses infirmités et son grand âge lui firent résigner en 1499 ses fonctions de suffragant, qui passèrent à un autre carme, Gilles de Mérica (3). Il mourut au couvent des Carmes de Bruxelles le 17 janvier 1504, à l'âge de 90 ans, dont 42 d'épiscopat. L'épitaphe placée sur son tombeau fut brisée par les hérétiques en 1580, mais elle nous a été conservée par Pierre Lucius et a été retrouvée en 1628 par Siger Pauli :

D. O. M.

Hic iacet R̄dissimus P. Godefridus
Greveray ex Carmelita Gelriensi
Episcopus Dagnensis, et suffraganeus
R̄dissimorum Dominorum Ioannis
de Burgundia, et Henrici de Bergis
Cameracensium Episcoporum. Obiit
Anno 1504 die 17 januarii.
Anima eius requiescat in pace (4).

Le livre d'anniversaires du couvent des Carmes de Gueldre le mentionnait ainsi que ses parents :

Altera die S. Hieronimi anniversarium Theod. Greveray et uxoris eius necnon Rev. in Christo Patris Godefridi episcopi Dagnensis filii eorum (5).

Un autre manuscrit du couvent mentionnait un don de reliques fait par l'évêque (6).

(A suivre.) D. Ursmer BERLIÈRE.

---

1. Sanderus, *Chorogr. sacr.*, II, 266 ; *Inscript. fun. de la prov. d'Anvers*, II, 339; *Specul. Carmel.*, l. c.
2. Cod. 13992, l. c.
3. MS. 13992, f. 61v.
4. *Bibl. Carmelit.*, I, 565, II, 916, où on lui attribue plusieurs volumes de sermons; *Nécrol. des Carmes de Bruxelles*, MS. 158 de la Bibl. de l'Univ. de Louvain, p. 29. Le procès-verbal du chapitre général des Chartreux, tenu le 6 mai 1504, dit qu'il mourut en 1504 (MS. de la Grande-Chartreuse).
5. *Specul. Carmelit.*, II, P. II, p. 922.
6. *Ib.*, p. 923.

Digitized by Google

UN NOUVEAU FASCICULE
DES
ANECDOTA MAREDSOLANA.

LE fascicule III. 3. des *Anecdota Maredsolana* aura enfin vu le jour, lorsque cette livraison de la Revue sera entre les mains du lecteur (1).

On connaît déjà les motifs qui en ont retardé la publication.

Quand, en 1897, je me résignai à lancer sans préface ni tables une première édition des *Tractatus* hiéronymiens, mon excuse était qu'une nouvelle série, entièrement inédite, venait d'être découverte à la Vaticane; qu'elle allait être publiée au plus tôt, avec l'outillage indispensable pour permettre d'utiliser ces débris de la prédication de Jérôme à Bethléem.

Mais je n'avais alors de cette seconde série que deux méchantes copies du XVIe siècle. Après en avoir imprimé le texte, je n'en fus point satisfait ; je m'obstinai à chercher d'autres manuscrits, et je réussis à en trouver deux, l'un du XIe siècle, l'autre du XIIe. Non seulement ils me permirent de donner une base plus sûre au texte des *Tractatus* récemment trouvés au Vatican ; mais le premier me fournit en plus cinq nouvelles pièces, qui vinrent ainsi d'une façon inespérée grossir encore la collection.

Dans ces circonstances, je n'hésitai pas à recommencer à neuf l'impression, faisant le sacrifice de ce qui était déjà achevé de ce dernier fascicule. Je ne m'étends pas davantage sur ces faits, ayant eu l'occasion de tenir le lecteur au courant dans cette Revue même (2).

C'était seulement après avoir ainsi constitué le texte complet des improvisations de Jérôme, qu'on pouvait songer à rédiger l'introduction et les tables. Dans la première, je me suis borné à grouper

1. ANECDOTA MAREDSOLANA, vol. III, pars III. S. Hieronymi presbyteri Tractatus sive homiliae in Psalmos quattuordecim. Accedunt eiusdem in Esaiam Tractatus duo et Graeca in Psalmos fragmenta, item Arnobii iunioris Expositiunculae in Evangelium, una cum praefatione et indicibus ad vol. III, part. II et III. Maredsoli et Oxoniae, 1903. gr. in 8° XXIV-203 pp. Prix : 9 fr. 50 = 7 *s.* 6 *d.*

2. V. *Rev. Bénéd.* d'avril 1902, p. 113 suiv.

Digitized by Google

les renseignements strictement nécessaires, renvoyant pour le reste aux études publiées précédemment sur le sujet. Quant aux tables, on pourra voir que je n'ai rien épargné pour qu'elles rendissent le plus de service possible aux travailleurs.

Vu l'exiguïté relative de ce fascicule, j'ai cru bien faire d'y joindre deux opuscules déjà publiés ailleurs, et qui sont eux aussi de véritables *Tractatus* : la *Parvula adbreviatio de capitulis paucis* sur Isaïe I, 1-6, et la véhémente allocution contre Origène, à propos d'Isaïe VI, 1-7. Pour le premier de ces deux morceaux, je suis redevable au Dr G. Mercati d'une nouvelle collation du ms. de Vérone, qui se trouvait pour lors à la Vaticane. La bienveillance inépuisable du vénéré Dom A. Amelli m'a mis à même de reproduire le second ; j'ai pu même en améliorer çà et là le texte, à l'aide des indications transmises par mon jeune et érudit confrère, Dom Ildefonse Schuster, de Saint-Paul-hors-les-Murs.

A ces deux pièces j'ai ajouté, sur le conseil de Mgr le professeur Dr A. Ehrhard, les fragments grecs sur les Psaumes qui portent le nom de saint Jérôme dans le Cod. B. VII. 30 de Turin. Si mes loisirs me l'eussent permis, je ne m'en serais pas tenu à cela : j'aurais cherché à dissiper les nuages amassés autour de l'énigmatique personnalité désignée sous le nom de « Hieronymus Graecus ». Force m'a été de laisser à plus vaillant que moi cette difficile besogne.

Pour finir, j'ai donné en appendice, ou parmi les *Emendata et aucta* de la fin, le texte complet d'Arnobe sur les Évangiles, récemment retrouvé à Gand, et deux petites pièces attribuées à Jérôme : le *De monogramma* (1) revu sur le manuscrit Harl. 3049, et le *De fide* reproduit et commenté ici-même quelques pages plus haut.

Mon intention était de terminer par un autre ἀνέκδοτον fort curieux, souvent cité sous le nom de Jérôme à l'époque carolingienne, durant l'âpre campagne contre Gottschalk, mais depuis lors si complètement oublié, qu'on était allé jusqu'à mettre en doute son existence : il s'agit du traité *De induratione cordis Pharaonis*. Toutefois, après en avoir établi le texte, il m'a paru que cet inédit méritait une publication à part, soigneusement préparée : si Dieu le permet, il paraîtra dans un prochain fascicule, en compagnie de plusieurs autres bons morceaux que je tiens en réserve. Cela m'empêchera de remplir la promesse faite par moi, d'interrompre

1. Cf. *Rev. Bénéd.* de juillet 1903, p. 225 suiv.

Digitized by Google

pour un temps les *Anecdota*, pour vaquer uniquement à la préparation de l'édition de saint Césaire d'Arles. J'espère toutefois que celle-ci n'en souffrira pas trop ; elle sera du moins mon principal labeur au cours des années qui vont suivre.

Une dédicace accompagne ce fascicule. L'éditeur a tenu à faire hommage de cet ensemble, auparavant à peine soupçonné, des monuments de la prédication hiéronymienne à l'éminent Primat de l'Ordre Bénédictin, en même temps Abbé de Maredsous, grâce auquel une entreprise exigeant tant de sacrifices a pu être menée à bonne fin. A propos de ces *Anecdota* mêmes, on a écrit naguère, avec trop de vérité : « Pour qui connaît les milieux ecclésiastiques, un grand mérite des autorités est de ne pas entraver et arrêter (1). » Dom Hildebrand de Hemptinne ne s'est pas contenté, à mon égard, de ce rôle purement négatif : il m'a constamment soutenu et encouragé plus que je ne saurais dire. Il est de ceux qui comprennent cette vérité, rappelée récemment par M. le baron de Hertling au congrès de Cologne (27 août 1903) : « Un vrai savant, chrétien fidèle, vaut à lui seul plusieurs volumes d'apologétique. » Puissent tous ceux qui disposent d'une influence quelconque dans notre Ordre, à l'heure présente, prendre en main et promouvoir, à son exemple, la cause de la haute culture intellectuelle : entendue comme il convient, elle est, elle restera toujours, intimement liée au relèvement de la vraie et grande vie monastique, telle que la conçoivent les esprits éclairés, au sein d'une société comme la nôtre.

D. GERMAIN MORIN.

1. P. Lejay, *Revue Critique* du 28 janvier 1901, p. 70. Je profite de cette occasion pour exprimer ici toute ma gratitude envers les maîtres de la critique contemporaine, qui n'ont pas craint de pénétrer presque sans guide dans cette forêt si épaisse des *Tractatus* hiéronymiens : leur bienveillante appréciation et leurs précieux renseignements n'ont pas peu contribué à m'encourager au cours de ce long et ardu travail.

Digitized by Google

LA RESTAURATION DU MONT-CASSIN

par l'abbé **PÉTRONAX.**

L'AN 581, le Mont-Cassin fut pillé et détruit par les Lombards. Selon la prophétie de S. Benoît, les moines furent tous sauvés, et fondèrent une abbaye à Rome, près du Latran. Ce n'est qu'au VIIIe siècle que le Mont-Cassin redevint un monastère bénédictin. L'histoire de cette restauration ayant été, me semble-t-il, mal comprise dans certains points, je me propose d'y consacrer quelques pages.

Le texte le plus important est naturellement la notice de Paul Warnefrid dans son histoire des Lombards, écrite au Mont-Cassin même, vers 780-90. M. Traube a consacré une page et demie d'examen attentif à l'histoire primitive du Mont-Cassin rapportée par Paul Warnefrid (1). Il a montré avec finesse que celui-ci a utilisé deux documents ; ce qui se voit très clairement dans le passage suivant, où il répète les mêmes faits deux fois :

A. (*Hist. Lomb.*, VI, 40). « Circa haec tempora Petronax civis Brexianae urbis divino amore conpunctus Romam venit, hortatuque tunc Gregorii apostolicae sedis papae, hunc Cassinum castrum petiit, atque *ad sacrum corpus beati Benedicti perveniens*, ibi cum aliquibus simplicibus viris jam ante residentibus habitare coepit, qui eumdem venerabilem virum Petronacem sibi seniorem statuerunt.

B. Hic non post multum tempus, cooperante divina misericordia et suffragantibus meritis beati Benedicti patris, jamque evolutis fere centum et decem annis ex quo locus ille habitatione hominum destitutus erat, multorum ibi monachorum nobilium et mediocrium ad se concurrentium pater effectus, sub sanctae regulae jugum et beati Benedicti institutione reparatis habitaculis vivere coepit, atque hoc sanctum coenobium in statum quo nunc cernitur erexit. »

Les mots « *hic non post multum tempus* » sont (Traube l'a remarqué) une ajoute par Paul Warnefrid, pour concilier la seconde donnée (la multitude des moines sous la règle de S. Benoît) avec

1. *Textgeschichte der Regel S. Bened.*, p. (696), 98. Munich, 1898.

Digitized by Google

la première, qui représentait Pétronax comme « *senior* » de quelques solitaires. Cependant la fin des 110 ans [1] devait nécessairement correspondre à l'arrivée de Pétronax, et non pas à « quelque temps après », de sorte que l'ajoute de Paul Warnefrid est un peu maladroite.

B est écrit au moins quelques années après la mort de Pétronax, car le chroniqueur a groupé sans perspective l'arrivée de Pétronax, le concours de nobles et d'autres, et la reconstruction du monastère. Il paraît supposer que l'endroit était désert à l'époque de l'arrivée de Pétronax. Le même passage continue :

A. « Huic venerabili viro Petronaci in sequenti tempore sacerdotum praecipuus et Deo dilectus pontifex Zacharias plura adjutoria contulit, libros scilicet sanctae scripturae, et alia quaeque quae ad utilitatem monasterii pertinent, insuper et regulam, quam B. Pater Benedictus suis sanctis manibus conscripsit paterna pietate concessit. »

Traube paraît lier ce paragraphe avec le second, que j'ai marqué B, mais il fait certainement partie de A. Les deux passages A donnent les relations du « vénérable Pétronax » (la même expression chaque fois) avec deux Papes successifs. B, au contraire, vient de parler comme si Pétronax était déjà abbé d'un grand monastère, restauré par lui *non post multum tempus*, c'est-à-dire longtemps avant le pontificat de Zacharie ; car Pétronax était venu au Mont-Cassin vers 717, tandis que S. Zacharie fut Pape de 741 à 752.

L'histoire de la destruction du Mont-Cassin en 581, appartient aussi au document A, comme on le voit, par la mention du codex de la Règle écrit par S. Benoît lui-même :

A. (IV, 17). « Circa haec tempora coenobium beati Benedicti patris, quod in castro Cassino situm est, a Longobardis noctu invaditur. Qui universa diripientes, nec unum ex monachis tenere potuerunt, ut prophetia venerabilis Benedicti patris, quam longe ante praeviderat, impleretur, qua dixit : vix apud Deum optinere potui, ut ex hoc loco mihi animae cederentur. Fugientes quoque ex eodem loco monachi Romam petierunt, secum codicem sanctae regulae quam praefatus pater composuerat, et quaedam alia scripta, nec non pondus panis et mensuram vini et quicquid ex supellectili subripere poterant deferentes. Siquidem post beatum Benedictum Constantinus, post hunc Simplicius, post quem Vitalis, ad extremum Bonitus congregationem ipsam rexit, sub quo haec distructio facta est ».

Le commencement jusqu'à *cederentur* est emprunté à S. Grégoire.

1. Il y avait en réalité 136 années, 581-717. Si l'on voulait expliquer la fin des 110 années par la réparation des habitations, après l'arrivée d'un grand concours de nobles, on aurait une divergence encore beaucoup plus grande.

Digitized by Google

Le reste forme une histoire continue avec les autres fragments A.

Circa haec tempora (Paul Warnefrid ne trouva pas de date dans ses sources), les Lombards attaquèrent le Mont-Cassin pendant la nuit, et le pillèrent. Les moines s'enfuirent et gagnèrent la ville de Rome, emportant avec eux l'autographe de la Ste Règle, d'autres livres, le poids du pain et la mesure du vin, et tout ce qu'ils purent sauver du mobilier. Ces événements eurent lieu au temps de Bonitus, cinquième abbé. Plus tard Pétronax, citoyen de Brescia, désirant quitter le monde pour l'amour de Dieu, reçut de Grégoire II le conseil de se rendre au Mont-Cassin, auprès du corps du S. Benoît.

Il y trouva quelques solitaires (ce doit être le sens de *simplices viri*, « des hommes vivant seuls », car il n'y a pas moyen de traduire par « hommes du peuple », ou « hommes ignorants »), qui y demeuraient déjà, et devint leur « sénieur », — il n'est pas dit abbé, puisqu'il ne s'agissait point d'une communauté. La vie solitaire était bien ce qu'avait désiré Pétronax, autrement le Pape lui aurait conseillé plutôt l'un des monastères romains comme retraite. Cependant, après un long espace de temps, d'autres moines étant venus grossir leur nombre, Pétronax désirait former un monastère bénédictin, et renouveler l'ancienne gloire du Mont-Cassin. Le Pape Zacharie, au moins 25 ans après l'arrivée de Pétronax, lui envoie « *plura adjutoria* », beaucoup d'objets propres à réaliser ce pieux dessin, des livres de la Ste Écriture, et « *alia quaeque quae ad utilitatem monasterii pertinent* », toutes les autres choses dont on a besoin dans un monastère. Il faut bien supposer que jusque-là on manquait quasi de tout. Cette nouvelle communauté est dès lors reconnue par le Pape comme héritant des droits de l'abbaye de St-Benoît ; c'est pourquoi il lui envoie le précieux don de l'autographe de la Ste Règle, sauvé jadis du pillage, et transporté à Rome; en même temps il lui rendit aussi, d'après la tradition, le poids du pain et la mesure du vin que l'on voit encore actuellement au Mont-Cassin. Le mot *concessit* semblerait indiquer que c'est sur la demande de Pétronax lui-même que ces bienfaits furent accordés.

Cette histoire racontée si clairement par le document A est, sans aucun doute, exacte. Elle est corroborée en détail et complétée par une source contemporaine, la vie de S. Willibald, écrite par une religieuse de Heidenheim sous la dictée du Saint lui-même.

C'est dans l'automne de l'an 729 que Willibald vint « à St-Benoît », après son long pèlerinage aux saints lieux de la Palestine. Il avait débarqué à Naples, et passé par Capoue, Calvi, Teano, Cassino, probablement avec l'intention de continuer sa route vers Rome.

Digitized by Google

Néanmoins il s'arrêta « à St-Benoît », et y resta dix ans. Là où les perfections de S. Willibald sont en question, il faut entendre la voix de la religieuse, sa cousine ; le reste est tout simplement le récit du Saint lui-même.

« Et inde venit ad urbem Capuam. Et ille (1) Archiepiscopus misit eum ad aliam urbem, ad alium Episcopum. Et ille Episcopus misit eum ad urbem Tyanam ad illum Episcopum. Et ille episcopus misit eum ad sanctum Benedictum. Tunc erat autumnus, quando venit ad sanctum Benedictum. Et tunc erant septem anni, quod de Roma transire coepit ; et omnino erant decem anni quod de patria sua transivit. Cumque venerandus vir S. Willibaldus et Diapertus, qui cum eo pergebat per omnia, venissent ad sanctum Benedictum, *non reperiebant ibi nisi paucos monachos et abbatem nomine Petronacem.* Statim ille magno mentis moderamine et dogmatum ingenio felicem fratrum contubernium *sedulis disputationibus admonens*, non solum verbis sed moribus venustis visitando *docebat*, et *rectae constitutionis formam* et *cenobialis vitae normam* in semetipso ostendendo *praebebat*, ita ut omnium *amorem seu timorem* in seipsum provocanda accersiret. Et in primo anno illuc veniens cubicularius fuit ecclesiae, et secundo decanus erat in monasterio. Et postea per octo annos fuit portarius in duobus monasteriis ; quatuor annos erat portarius in illo monasterio quod stat supra in monte valde excelso, et alios quatuor erat in alio monasterio quod infra stat juxta flumen Raphito ». *Vita S. Willibaldi*, c. iii, *Act. SS.*, 7 juillet, vol. 29, pp. 509-10.

« Il n'y trouva que quelques moines, et un abbé nommé Pétronax. » Il y a ici quelque surprise, car au moment où la moniale écrivait, elle savait qu'il existait au Mont-Cassin une abbaye riche et nombreuse. Quand S. Willibald y arriva, il ne s'y trouvait que quelques moines. Mais ce n'était plus simplement des solitaires comme en 717 ; car en 729 on vivait en communauté sous un abbé. Cela n'est point surprenant. Il faut bien croire en effet que Pétronax et ses compagnons avaient quelque vénération pour la mémoire de S. Benoît, et ce n'est certes pas la solitude seule du lieu qui les a attirés au Mont-Cassin. Comme nous apprenons de S. Willibald qu'il vint « à S. Benoît », de même il est dit de Pétronax qu'il vint « au sacré corps de S. Benoît ». Il y avait donc déjà lieu de s'attendre à un certain respect pour la règle du grand législateur de la vie cénobitique.

Cependant le jeune anglais qui arriva en 729 ne trouva pas la

1. « Ille » (d'après Mabillon) est mis chaque fois pour le nom de l'évêque, que S. Willibald avait peut-être oublié, ou que sa cousine n'a pas pu écrire. Cependant cette explication ne semble pas nécessaire.

Digitized by Google

discipline à son goût. On a répété faussement qu'il était allé au Mont-Cassin, attiré par la réputation de Pétronax, afin d'y apprendre la vraie observance monastique. D'après le récit authentique que nous venons de lire, c'était tout le contraire. S. Willibald arriva, douze ans après Pétronax, attiré par la mémoire de S. Benoît, et il se joignit à une petite communauté qu'il s'appliqua à instruire et à réformer ! Il n'était pas encore moine profès, mais il avait été élevé dans le monastère de Waltham (en Hampshire probablement) depuis l'âge de cinq ans, jusqu'au moment où il se mit en route pour Rome âgé de vingt ans en compagnie de son père et de son frère. Son pèlerinage avait duré dix ans. A l'âge de trente ans, il se sentait la force de réformer le *contubernium* qu'il trouva à St-Benoît. Le jeune saxon provenait de l'une de ces nobles ou royales familles de son pays où il était presque de rigueur de se faire bénédictin et de devenir un saint. Il paraît que son *fervor novitius* avait trouvé un champ d'activité convenable dans cette communauté d'ermites à moitié moines. Il y resta, et il commença à montrer aux autres comment il fallait s'y prendre pour devenir moines de S. Benoît. Après la première année, où il fut sacristain de la petite église de St-Martin (que Pétronax dut plus tard allonger de seize coudées), il est fait aussitôt l'un des doyens (d'après la règle, cap. 21.), — peut-être introduisit-on cette institution pour la première fois. Ensuite dans la troisième année, malgré son âge de 32 ans, il devient portier, office réservé à un *senex sapiens*. Pendant quatre ans il remplit cette fonction sur la montagne, et pendant quatre ans encore, jusqu'à son départ, dans un monastère en bas de la colline. Cette seconde maison était peut-être nouvellement érigée. C'est une habitude saxonne de bâtir toujours les monastères au bord d'une rivière, tandis que les Italiens choisissent de préférence le haut d'une colline. Peut-être avait-on reçu encore des novices. En tout cas l'office de portier était plus important dans le monastère d'en bas, où les hôtes « qui ne manquent jamais dans un monastère », d'après le dictum de S. Benoît, étaient sans doute beaucoup plus nombreux près de la voie Latine que sur la colline.

En 739 S. Willibald obtint la permission de son Abbé Pétronax d'accompagner un autre moine à Rome. Il ne devait plus revoir le Mont-Cassin, car le Pape Grégoire III l'envoya en Germanie, pour aider son parent S. Boniface dans ses labeurs apostoliques.

Mais pendant les dix ans de son séjour, il avait eu bien le temps par ses remarques continuelles (*sedulis disputationibus admonens*), par les leçons de ses paroles et de son exemple (*non solum verbis*

Digitized by Google

sed moribus venustis visitando docebat), d'enseigner au docile Pétronax la règle bénédictine de la vie cénobitique (*rectae constitutionis formam et cenobialis vitae normam*). Ceux qui ne déféraient pas aux instructions du jeune moine par amour, devaient s'y soumettre par crainte, « *ita ut omnium amorem seu timorem in seipsum accersiret!* (1) » A son départ il faut croire que la vie monastique était en pleine vigueur. Deux ans après, S. Zacharie devint pape, et nous avons vu que Pétronax eut recours à lui pour obtenir les objets nécessaires à une vraie abbaye bénédictine (*plura adjutoria, libros scilicet sanctae scripturae, et alia quaeque quae ad utilitatem monasterii pertinent*). C'est donc vers 741 que Pétronax complétait la restauration de l'ancien monastère, et une foule de nobles et de gens de moyenne classe (*multorum nobilium et mediocrium*), accourait pour embrasser la vie monastique sur la montagne de S. Benoît.

Pétronax est mort en 747, s'il est venu au Mont-Cassin en 717, et s'il y est resté 32 ans. En 749, Carloman, frère de Pepin le bref, se fit moine au Mont-Cassin. Dans un article précédent, j'ai montré que c'est à la fin du huitième siècle que les calendriers et les martyrologes commencent à annoncer la fête de mars : « Au Mont-Cassin, déposition de S. Benoît, abbé. » Jusqu'alors on disait simplement : « Déposition de S. Benoît, abbé. » La mention du Mont-Cassin semble être due à la nouvelle gloire de l'ancienne abbaye depuis les dernières années du régime de Pétronax.

Les grandes œuvres commencent souvent ainsi humblement et comme par hasard. Mais plus tard on ne reconnut pas au Mont-Cassin quelle différence il y avait entre les premières années de Pétronax et les derniers temps de son gouvernement. Déjà Paul diacre écrivant son second document B avait méprisé la perspective historique, et semblait dater les grandeurs restaurées de l'abbaye de l'arrivée même de Pétronax. A cette époque on aurait encore pu s'exprimer plus exactement si l'on avait voulu.

Mais au onzième siècle le cardinal Léon d'Ostie nous a transmis l'histoire d'une manière entièrement fausse (2). Ce n'est plus pour se

1. Si la religieuse qui nous raconte cela a pu exagérer, du moins elle n'a pas inventé le fond.

2. *Cron. Cass.* 14. Cum autem omnipotens Deus praefatum beati Benedicti coenobium jam decrevisset miseratione illa sua omnipotentissima restaurare, et coenobialem institutionem quae inde principium sumpserat, ex ejusdem patris loco per orbis circulum propagare, contigit disponente Deo, ut Petronax, civis Brexianae urbis, vir valde religiosus, divino afflatus amore Romam venisset. Quem reverendissimus tertius Papa Gregorius caelitus inspiratus admonuit ut hoc Casinum castrum peteret, atque monasterium beati Benedicti, quod jam per tot annos destructum manserat, suo studio reconciliare satageret. Quo annuente, mox idem venerabilis pontifex cum illo aliquantos de Lateranensi congregatione fratres direxit, et alia quoque illa nonnulla adjutoria contulit, » etc.

Un peu plus loin les « *alia quoque quae ad utilitatem monasterii pertinent* » deviennent *diversa etiam ad ecclesiasticum ministerium ornamenta, nonnulla quoque ad diversas utilitates monasterii pertinentia.*

Digitized by Google

faire solitaire que Pétronax se retire au Mont-Cassin, mais pour restaurer le monastère. D'après le document A de Paul Warnefrid, le Pape Grégoire II lui avait seulement indiqué ce lieu de retraite. D'après Léon de Marsi, le Pape Grégoire III (!), par une inspiration divine, le persuade de se dévouer à la reconstruction de l'Abbaye de S.Benoît. Il envoie avec lui plusieurs frères du couvent du Latran. La raison de cette dernière ajoute est évidente. Il s'agissait d'établir une certaine continuité entre l'ancienne communauté de S. Benoît représentée par celle du Latran, et la nouvelle communauté du Mont-Cassin. En effet, cette continuité matérielle n'existait pas, mais il était bien naturel que plus tard on se l'imaginât. La tradition, telle que l'évêque d'Ostie la rapporte, est restée, mais les paroles de Paul Warnefrid et de la moniale de Heidenheim nous permettent aujourd'hui d'entrevoir un développement moins rapide et plus naturel dans la renaissance de la capitale du monachisme occidental.

D. John CHAPMAN.
Erdington.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

1. Les origines du monachisme ne cessent d'attirer l'attention des érudits. M. E. Preusschen a republié son étude sur « le monachisme et le culte de Sérapis », dans laquelle il montre que les κάτοχοι des sanctuaires de Sérapis en Égypte ne peuvent être en aucune façon identifiés à des pénitents vivant en clôture (1); — M. P. Chapuis traite de l'influence de l'Essénisme sur les origines chrétiennes (2).

2. L'important travail que M. Jean Leipoldt consacre à Schnute d'Atripe (3), est une sérieuse contribution à l'étude du monachisme égyptien, que la thèse publiée, il y a quelques années, par M. P. Ladeuze avait déjà si bien mis en lumière. Schnute ou Schnoudi, c'est le père du christianisme copte, c'est l'incarnation d'un type national. M. Leipoldt le considère comme créateur d'une église nationale, après une lutte contre les « Héllènes », les païens ; c'est lui qui sauve l'institut vital de cette église, le monachisme. Schnute est le créateur d'une littérature nationale, sortie de l'âme même du peuple, à l'abri de toute influence étrangère. Schnute fut, par l'organisation elle-même de la vie monastique, un réformateur social dans l'ordre économique. C'est donc une personnalité marquante et qui mérite d'attirer l'attention.

Après avoir fait connaître les ouvrages de Schnute, sa biographie par Besa, et passé en revue les documents qui parlent de ce personnage, M. Leipoldt décrit l'état politique et religieux des Coptes vers 400, en même temps que l'état du monachisme pakômien, dont l'importance avait baissé peu de temps après la mort du fondateur. Vient ensuite une biographie de Schnute et une étude assez détaillée sur son caractère, son style, sa formation, sa piété, sa théologie. Le chapitre cinquième, le plus long, est une description détaillée de la vie claustrale sous le gouvernement de Schnute : organisation du monastère, régime, noviciat, vêtements, nourriture,

1. *Mönchtum und Serapiskult. Eine religionsgeschichtliche Abhandlung.* Giessen, Ricker, 1903, 68 pp. in-8° ; cf. *Revue d'hist. eccl.*, 1903, p. 554.

2. *Revue de théol et de phil.*, 1903, t. 36, pp. 108-228.

3. *Schnute von Atripe und die Entstehung des national ägyptischen Christentums* (*Texte und Unters.*, N. F. X. 1). Leipzig, Hinrichs, 1903, X-213 pp. in-8°.

Digitized by Google

travail, office divin, etc. Schnute fut une personnalité puissante, un homme de commandement, et, comme il avait la main aussi ferme que la parole forte et ardente, il dut en imposer aux nombreuses recrues qui lui arrivaient de toutes parts, mais quand l'homme disparut, son œuvre, elle aussi, chancela, et, comme celle de Pacôme, elle perdit de sa vigueur et de son éclat.

L'action de Schnute ne s'arrêta pas au seuil du monastère ; il fut un apôtre et un organisateur. Il déracina la superstition dans son peuple, il travailla à élever son niveau religieux et moral, il organisa l'Église chrétienne dans son pays à l'aide des éléments nationaux, la séparant de l'élément grec. Mais la base sur lequelle il construisit était trop peu solide ; il manqua à l'Église copte une organisation hiérarchique fortement constituée ; il lui manqua une culture intellectuelle suffisante pour résister aux infiltrations païennes et hérétiques ; il lui manqua une vitalité qui aurait été une digue à l'invasion musulmane. Quand l'Islam parut, l'Église copte sombra.

3. La règle primitive des Templiers a déjà fait l'objet de travaux spéciaux, parmi lesquels il convient de citer ceux de H. Prutz, J. Gmelin, H. de Curzon et K. Körner, sans cependant qu'on soit arrivé à un résultat certain sur la langue du texte primitif. M. le prof. G. Schnürer, que des études sur la règle bénédictine faites au Séminaire historique de Fribourg avaient préparé à aborder les problèmes soulevés par la règle du Temple, a soumis à un examen détaillé ces problèmes et proposé des solutions qui nous paraissent justifiées. Le sens pratique des choses de la vie, joint à l'intelligence du texte de la règle bénédictine et du mouvement monastique du premier tiers du XIIe siècle, l'ont amené à saisir le développement de l'ordre et les remaniements de ses statuts.

Lorsque le fondateur de l'ordre et ses compagnons comparurent devant le concile de Troyes pour y exposer leur genre de vie, le Temple avait-il une règle écrite? Qu'arriva-t-il au concile de Troyes? Quel rôle y joua S. Bernard ? Le texte latin de la règle est-il antérieur au texte français, ou vice-versa ? Y a-t-il dans la règle qui nous a été conservée des statuts qui ne remontent pas au concile de Troyes ? A quelle époque remontent-ils, et dans quels rapports sont-ils avec les décisions du concile ? Telles sont les questions posées par M. Schnürer et résolues au cours de son travail ?

Après avoir décrit les manuscrits de la règle, latins et français,

1. * *Die ursprünglich. Tempelregel* Kritisch untersucht und herausgegeben (*Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte.* III, 1-2) Fribourg, Herder, 1903, VIII-157 pp. in-8°. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

l'auteur examine en détail le prologue et les différentes parties de cette règle ; il en examine l'origine et le développement dans l'origine et le développement de l'ordre. De cette étude minutieuse l'auteur tire les conclusions suivantes : la règle latine est antérieure au texte français ; celui-ci fut rédigé assez tardivement en Occident et n'est pas exempt de contresens. Le texte latin nous offre la forme primitive des statuts des Templiers ; on peut y distinguer deux rédactions. La première date du concile tenu à Troyes, le 13 janvier 1128, sous la présidence du cardinal-légat Mathieu d'Albano en présence de S. Bernard, qui rédigea les décisions du concile. Une règle fut arrêtée par le concile et rédigée par S. Bernard, mais elle devait recevoir des additions, laissées à la décision du pape, du patriarche de Jérusalem et du chapitre général de l'ordre. On ne voit pas qu'Honorius II ait apporté quelques modifications au texte du concile. Le patriarche de Jérusalem, au contraire, tenant compte des vœux du chapitre de l'ordre, revit en 1130 le texte rédigé à Troyes et y fit des additions. Ce texte revu, corrigé et complété, constitua la règle du Temple. M. Schnürer publie ce texte intégral, en distinguant par des types spéciaux la partie qui remonte au concile de Troyes, et les remaniements introduits par le patriarche de Jérusalem.

4. M. l'abbé G. Simenon a consacré une étude au « Servage à l'abbaye de Saint-Trond (1) ». Il y examine l'origine de cette institution, le nombre des serfs et leur lieu de résidence. On a parfois dit que la raison d'être des oblations, tirée de l'ordre spirituel, était moins réelle que la raison d'ordre temporel. C'est peut-être vrai en certains cas, mais il faut se défier du scepticisme moderne, quand on juge des faits religieux d'autres temps, et l'on doit se rappeler que la formule est le résultat de faits répétés. M. Simenon expose ensuite les obligations et les avantages du servage, puis la décadence et la disparition de cette institution ; ici, il faut bien le reconnaître, les transformations opérées dans l'ordre social et économique devaient amener l'abrogation d'une institution qui avait été jadis considérée comme un excellent remède à des maux réels ou comme une manifestation de religion conforme aux idées et aux aspirations du temps. Pour terminer, M. Simenon apprécie avec justesse la raison d'être et les avantages du « servage » volontaire. Six chartes inédites éditées avec beaucoup de soin relèvent encore la valeur du travail.

1. * *Le Servage à l'abbaye de St-Trond* (Extrait de la *Revue apologétique*, 16 juillet et 16 août 1903). Bruxelles, Schepens, 1903, 36 pp. in-8°.

Digitized by Google

5. Fondée au VIe siècle, l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers fut donnée le 19 juin 966 au moines bénédictins, qui l'occupèrent jusqu'au 17 avril 1790. Les bâtiments du monastère servent depuis lors de siège à l'administration du département de Maine-et-Loire.

Les restes des archives de Saint-Aubin sont encore assez importants, bien qu'on ait à regretter de grandes lacunes. C'est pour en sauver les débris que M. le Cte Bertrand de Broussillon a mis au jour les pièces antérieures au XIIIe siècle, au nombre de 950 (1). Le tome I reproduit le manuscrit connu sous le titre de *Cartulaire de Saint-Aubin* et qui a été transcrit vers l'an 1175 ; il contient 392 documents. Le tome II, qui en renferme 654, est un recueil constitué par l'éditeur et dans lequel il a réuni tous les actes qu'il a pu recueillir sur le monastère Angevin à Angers, à Paris et ailleurs. Le tome III contient la table alphabétique, un appendice de chartes et une assez longue série d'errata. « En mettant au jour les trois premiers volumes, dit l'éditeur, ce n'est pas sans regret qu'on n'y a pas ajouté les textes des documents de Saint-Aubin appartenant au XIIIe siècle, lesquels, s'ils n'ont pas toute l'importance de ceux des siècles précédents, présentent cependant un très sérieux intérêt. Mais ayant constaté que, d'une part, il nous était impossible de nous en procurer des copies fidèlement établies, et, que de l'autre, il n'existait à Angers aucun savant qui consentît à se charger de cette publication, dont nous offrions de lui laisser l'honneur, tout en prenant les frais à notre charge, nous avons dû nous résoudre à limiter la publication aux textes antérieurs à l'an 1200. Mais il y a à Angers, dans le fonds de Saint-Aubin, trois ou quatre cents pièces du XIIIe siècle — de quoi faire un important volume — qui réclament un éditeur. Sans doute quelque jour il s'en présentera un. Il est regrettable que son œuvre doive venir trop tard pour pouvoir faire corps avec celle-ci (p. XV). »

Espérons qu'un jour les règlements des archives départementales plus flexibles que par le passé autoriseront l'envoi et le prêt des documents dans les dépôts publics ; cette mesure libérale, qui existe chez nous, permettra de réaliser le vœu émis par l'éditeur du Cartulaire de Saint-Aubin.

6. M. Gustave Saige vient de publier le « *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons, hors les murs de Nice* », dont l'édition avait été entre-

1. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers* publié par le Cte Bertrand DE BROUSSILLON, avec une table des noms de personnes et de lieux, par Eug. LELONG. Paris, Picard, 1903, 3 vol. de XXIII-454-428-239 pp. Gr. in-8°, avec 10 fac-similés.

Digitized by Google

prise et commencée par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco, par le comte E. Cais de Pierlas (1). Ce monastère, fondé par S. Siagrius, plus tard évêque de Nice, qui y introduisit des moines de Lérins, fut uni en 1366 à l'abbaye de St-Victor de Marseille, puis en 1673 à celle du Mont-Cassin. Le nombre des documents publiés est de 427, qui vont du Xe au XVIIIe siècle.

7. M. P. Levêque dans la continuation de son étude sur « Trois actes faux ou interpolés des comtes Eudes et Robert et du roi Raoul en faveur de l'abbaye de Marmoutier (887, 912, 931), » publie les pièces justificatives (2).

8. M. Ch. Van den Haute se propose d'étudier l'organisation économique, à partir du XIVe siècle, de l'abbaye de St-Pierre à Gand. Avant d'aborder ce travail, « il était utile, dit l'auteur, même nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur la formation du domaine de Saint-Pierre et d'en esquisser à gros traits le développement jusqu'à la fin du XIIIe siècle. C'est cette esquisse qui fait l'objet de la présente notice. Elle conduit rapidement jusqu'au seuil du XIVe siècle, époque à laquelle a été fait un *Liber Inventarius* ou relevé de tous les revenus et possessions du monastère de Saint-Pierre dont l'existence sert ainsi mon intention d'étudier d'une façon détaillée, à partir de ce moment, l'organisation économique de l'abbaye. » (P. 144) (3)

9. M. Krusch critique l'argumentation de M. Levillain au sujet des plus anciens diplômes de Corbie (4).

10. Dans son étude sur « la prétendue charte mérovingienne de St-Pierre de Lyon », M. A. Coville fait la part exacte du fond ancien et des remaniements de ce document (5).

11. M. C. A. Garufi a soumis à un examen critique « les donations du comte Henri de Paternò au monastère de N.-D. de la vallée de Josaphat » et a conclu à la falsification de cinq sur huit documents (6).

12. D. Grégoire Keller a publié une courte notice sur l'ancien monastère des chanoines-réguliers de St-Augustin de Seckau en Styrie, élevé au rang de cathédrale en 1218, supprimé en 1782 et

1. Imprimerie de Monaco, 1903, XXXII-549 pp. In-4°.
2. *Bibl. École des chartes*, LXIV (1903), 289-306.
3. *La formation du domaine de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand* (*Annales de la Société d'hist. et d'arch. de Gand*, V (1903), pp. 143-162.
4. *Die neueste Kritik der ältesten Corbieer Klosterurkunden* (*Neues Archiv*, XXIX (1903), 249-354).
5. *Le moyen âge*, 1903, pp. 169-184.
6. *Le donazioni del conte Enrico di Paternò al monastero di S. Maria di Valla Giosafat.* (*Revue de l'Orient latin*, t. IX (1902), pp. 206-229.)

Digitized by Google

restauré en 1883 par les bénédictins de la congrégation de Beuron. Une partie du travail donne la description de l'église, du monastère et des environs (1).

13. D. Frédéric Engl continue son étude sur « les relations de l'abbaye d'Altenbourg et des monastères voisins avec le collège des Piaristes d'Horn (Basse-Autriche) », travail qui ne manque pas d'utilité pour l'histoire littéraire de ces monastères (2).

14. L'article de M. J. Sauer sur l'école de peinture de Reichenau est un compte-rendu des récents travaux de Künstle, Beyerle et Kraus (3).

15. Le Dr Conrad Schiffmann fait connaître un « Rationarium » de l'abbaye de Garsten, du XIIIe siècle ; c'est un fragment de comptes du cellerier du monastère (4).

16. D. Etienne Kainz continue la publication des « Consuetudines Schyrenses (5) ».

17. M. H. Stein fait connaître « Pierre de Montereau, architecte de l'église abbatiale de St-Denis (6) ».

18. M. Maurice Lecomte a publié l'obituaire de Saint-Pierre de Lagny, d'après un M.S. du XVe siècle qui a échappé à M. Molinier (7).

19. Une découverte de documents aux archives de l'ambassade d'Autriche près le St-Siège a permis à M. J. Schmidlin de préciser et de compléter certains points de son étude sur le remplacement des moines teutons (allemands et néerlandais) à Subiaco et à Farfa par des bénédictins italiens de la congrégation du Mont-Cassin. L'on voit ici comment l'empereur Maximilien prit auprès de Léon X la défense des intérêts des moines allemands. L'affaire, traitée à la diète de Worms, fut reprise par Charles V, mais sans succès (8).

Rappelons ici que les deux premiers articles de M. Schmidlein ont été publiés à part comme *Festschrift*, à l'occasion de la visite de S. M. l'empereur Guillaume II à Rome en mai 1903 et que cette publication est enrichie de gravures (9).

---

1. *Abbei Seckau in Obersteiermark.* Graz, Styrie, 1902, VIII-88 pp. in-12.
2. *Studien und Mittheil.*, XXIV (1903), 282-302.
3. *Hist. pol. Blätter*, 1902, t. 130, pp. 358-364.
4. *Studien und Mittheil.*, XXIV (1903), 426-429.
5. *Ibid.*, 430-446.
6. *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France.* 7e sér., t. I (Paris, 1902), pp. 79-104.
7. *Bulletin de la conférence d'histoire du diocèse de Meaux*, t. III, no 1, pp. 93-101.
8. *Ein Kampf um das Deutschtum im Klosterleben Italiens, Subiaco und Farfa in XVI Jahrh. (Histor. Jahrbuch*, 1903, XXIV-558-575.
9. 71 pp. in-4°.

Digitized by Google

20. Dr Gilbert Dolan traite des missions bénédictines dans le Somerset (1).

21. Dans son travail sur « quelques personnages du IXe siècle qui ont porté le nom de Hilduin » (2), M. F. Lot fait connaître le célèbre abbé de Saint-Denis, l'évêque intrus de Cambrai (863), l'abbé de St-Bertin (866 + 877), l'abbé de St-Mihiel-en-Verdunois (877), l'abbé de St-Germain-des-Prés (857 858), l'abbé de St-Martin de Tours (857), l'abbé de St-Médard de Soissons (av. 870-871). L'auteur procède ensuite à un travail de réduction des personnages, qui ramène à trois, sinon à deux, les 15 personnages du nom de Hilduin qu'on rencontre vers le milieu du IXe siècle.

22. Le R. P. Poncelet a découvert dans un M.S. d'Avranches l'ancienne vie de S. Riquier, qui a servi de source à Alcuin, et a publié ce texte. D'après son opinion, il serait faux que l'opuscule ait, comme le voulait M. Krusch pour les autres sources de Centule, pour but de revendiquer les droits de ce monastère sur la celle du Forest-Moutier. M. Krusch consacre une longue étude au texte découvert par le savant bollandiste et tâche de maintenir ses positions en battant en brèche l'argumentation du P. Poncelet (3).

23. L'ouvrage du Dr Auguste Naegle sur « Ratramne et la sainte Eucharistie » est une contribution à l'histoire du dogme eucharistique au IXe siècle (4). L'auteur a réuni d'une façon presque méticuleuse tout ce qu'il a pu rencontrer sur la vie et les ouvrages du moine de Corbie, afin de constituer sa biographie et d'exposer de la façon la plus complète son activité littéraire. Celle-ci ne se comprend bien qu'après une connaissance du milieu scientifique, de la formation et des préoccupations des temps ; de là un aperçu sur les écoles abbatiales, sur Corbie et le mouvement dogmatique du IXe siècle. On trouvera également l'exposé très détaillé des preuves qui témoignent en faveur de Ratramne comme auteur du livre : « de corpore et sanguine domini », l'histoire de cet opuscule, tant dans la première controverse eucharistique que dans les discussions auxquelles il donna lieu au XVIe et au XVIIe siècle. Nous noterons ici qu'Hériger n'est pas l'anonyme de Cellot (p. 83 ; cf. Dümmler ap. *Neues Archiv*, XXVI, 755-759.)

Une analyse détaillée de l'ouvrage de Ratramne, en tenant compte de sa méthode dialectique et de sa terminologie, amène

1. *Downside Review*, 1903, pp. 187-199.
2. *Le Moyen Age*, juillet-août 1903, pp 249-282.
3. *Die älteste Vita Richarii (Neues Archiv)* XXIX (1903), pp. 13-48.
4. *Ratramnus und die hl. Eucharistie (Theolog. Studien der Leo-Gesellschaft*, V) Wien, Mayer, 1903, XX-315 pp. in-8o.

Digitized by Google

M. Naegle à formuler nettement la doctrine du moine de Corbie sur la transsubstantiation, à montrer sa parfaite orthodoxie, en même temps qu'à déterminer sa position vis-à-vis de celle de Paschase Radpert.

24. Dans son étude sur « les miroirs des princes de l'époque Carolingienne », M. A. Werminghoff s'est occupé de la *via regia* de l'abbé Smaragde (1).

25. Dans les pages qu'il a consacrées à « une nouvelle édition des lettres de Loup de Ferrières (2) », M. L. Levillain soumet à un nouvel examen certains points contestés de la correspondance de l'abbé de Ferrières. « Je m'efforcerai, en examinant l'édition des *Mon. Germ.*, de me corriger avec autant de rigueur que mon critique apportait à le faire de bienveillance, mais aussi de justifier quelques-uns des résultats acquis par Giry, acceptés par moi et contestés par Duemmler. »

26. M. J. A. Endres conclut qu'Honorius d'Autun est l'auteur de l'Elucidarium, et signale quelques points qui montrent qu'Honorius appartenait à la société des moines écossais (3).

27. M. Hans Willner nous donne une étude sur l'intéressant traité « de eodem et diverso » d'Adélard de Bath (vers 1116). Le titre déjà « de eodem et diverso », c'est-à-dire l'idée et la matière, la connaissance intellectuelle et la connaissance sensible annoncent le philosophe platonicien (4). Dès lors il faut s'attendre à voir exagérer le rôle de l'intellect au détriment de celui des sens. En effet Adélard est platonicien d'éducation, de relations scientifiques ; néanmoins il est de ceux qui ne voient entre Aristote et Platon qu'une différence de méthode; aussi dans la question des universaux s'efforce-t-il de concilier l'idéalisme et le réalisme par sa théorie de l'indifférence. C'est cette théorie, on le sait, qui a fait la renommée d'Adélard et de son contemporain Gautier de Mortagne. En voici l'idée fondamentale : avec Aristote elle affirme l'existence de l'individu, et maintient en outre avec les platoniciens du moyen âge que l'idée est immanente à l'individu. L'individu, selon Adélard, est ainsi à la fois genre et espèce, chaque chose est à la fois réalité sensible et essence spirituelle. D'après le degré de connaissance que nous avons d'un objet nous saisissons, soit

1. *Historische Zeitschrift*, 1902, t. 88, pp. 193-214.
2. *Bibl. École des chartes*, t. LXIV (1903), 259-283.
3. *Hist. pol. Blätter*, 1902, t. 130, pp. 157-169.
4. *Analyse und historisch-kritische Grundlegung des Traktats* « de eodem et diverso » des *Adelard von Bath*. Inaug. Diss. Münster, Aschendorf, 1902, 70 pp. in-8°.

Digitized by Google

l'individu, soit le genre, soit l'espèce ; il faut pour passer de l'individu à l'espèce non pas enlever les différences numériques, mais les omettre, les oublier volontairement (pg. 4). Il semblerait donc que le genre et l'espèce est cette partie de l'individu qui trouve son semblable dans les autres individus de même espèce; la théorie de l'indifférence consisterait à statuer la *non différence* ou la similitude des essences spécifiques. D'autre part l'universel existe dans l'intellect divin, mais quelle est son existence dans l'intelligence humaine, quelle est sa relation aux individus, ce sont là des questions qui restent sans solution. L'auteur de la dissertation estime à bon droit qu'Adélard est entré dans la voie qui devait aboutir au réalisme tempéré des scholastiques ; nous voudrions seulement ajouter que c'est l'insuffisance de connaissances psychologiques qui devait faire avorter la théorie de l'indifférence. Il est très vrai qu'il y a dans les individus de même espèce un élément semblable, *indifférent*, s'il l'on veut, mais ce n'est là que l'universel matériel. Seule la vraie notion de l'abstraction intellectuelle peut faire comprendre comment de là on arrivera à l'universel métaphysique, vraiment doué d'unité, et ensuite à l'universel logique, formellement universel.

Les autres parties de la philosophie d'Adélard sont moins originales ; elles se rapprochent beaucoup des tendances de l'école de Chartres. Ainsi en Cosmologie nous retrouvons l'âme du monde et l'atomisme de Guillaume de Conches ; contrairement à l'auteur (pg. 39), nous estimons que cet atomisme dérive en droite ligne du Timée de Platon. De même la psychologie n'est que le platonisme tempéré çà et là par l'idée chrétienne: l'âme humaine est spirituelle, créée par Dieu ; cependant son union avec le corps n'est qu'accidentelle, elle a préexisté à ce dernier et a participé aux idées avant son intrusion dans la matière. Il est vrai néanmoins qu'elle est le principe d'unité du composé, et que ses facultés inférieures ne lui reviennent qu'à cause de son union avec le corps (p. 47).

La morale d'Adélard est, elle aussi, dualiste, le corps est cause de l'état d'abaissement de l'âme ; celle-ci se relève par l'étude de la philosophie et des sept arts libéraux. (D. R. P.)

28. Dans son article sur « Héloïse à Argenteuil », M. A. Dutilleux montre comment l'abbé Suger de St-Denis récupéra ce monastère (1).

29. M. Paul Kaiser a donné une édition des *Causæ et curæ* de

1. *Revue de l'hist. de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1902, pp. 241-274.

Digitized by Google

sainte Hildegarde (1), d'après le seul MS. de St-Maximin de Trèves (XIIIe s.) conservé à Kopenhagen.

30. M. Guill. Levison communique ses impressions sur une troisième vie de S. Willibrord, écrite par un certain Echebert, probablement moine d'Himmerode, connu par deux communications de M. Omont, dans la *Bibl. École des chartes*, LXIV, 27 ; *Académie des Inscript. et belles-lettres, comptes-rendus*, 1903, 98-100 ; *Notices et Extraits des MSS. de la Bibl. nat.*, XXXVIII, I, 1903, 386-396 (2).

31. La brochure de M. Joseph della Santa sur un « Tractatiste *de Syllabis* oublié », renferme une lettre d'un bénédictin, Georges de Luna, moine du monastère de St-Jérôme de Cervara adressée le 28 mars 1513 à Antoine Pesaro, prieur de l'abbaye de S. Georges-le-Majeur de Venise et où il est question de deux traités « de Syllabis » écrits par ce moine Georges (3).

32. Le R. P. Dom Pirmin Lindner continue la publication de l'*Historia monasterii Tegernseensis*. Les actes de l'abbé Benoît Schwarz (1762-1787) ont été rédigés jusqu'en 1780 par D. Virgile Wilhelmseder, et continués par D. Grégoire Rottenkolber, qui a également rédigé ceux de son propre abbatiat de 1787 à 1803 (4).

33. D. Léandre Helmling a publié une étude sur « les annalistes et historiographes de l'abbaye royale d'Émaüs à Prag et leurs travaux (5) ». L'auteur fait connaître les copies du cartulaire, le *Liber concilii* commencé en 1671, puis il consacre des notices aux moines de l'abbaye qui se sont occupés de l'histoire du monastère d'Émaüs, particulièrement à Jérôme Cechner, mort en 1794.

34. En 1897-98 parurent dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* de Lille, sous le titre de « Mabillon et l'édition bénédictine de saint Augustin » une série d'articles, qui promettaient de former un chapitre curieux de l'histoire littéraire du XVIIe siècle. Le travail commencé cessa brusquement, au grand étonnement du public. On pourrait cependant, entre autres motifs, charitablement supposer qu'arrêté dans ses études par ses nombreuses et importantes occupations, le savant vice-recteur des Facultés catholiques de Lille, remettait à des temps meilleurs la continuation de son travail. Un des amis de M. le chanoine Didio, bien connu par ses

1. *Hildegardis Causæ et curæ*. (Bibl. Script., græc. et rom. Teubneriana). Leprince, 1903, v-254 pp. petit in-8°.

2. *Eine neue Vita Willibrordi* (*Neues Archiv*, XXIX, 1903, 255-261).

3. *Un Trattatista « de Syllabis » dimenticato*. Venezia, Monaumi, 1902, 8 pp. in-8°.

4. *Beiträge zur Geschichte, Topographie und Statistik des Erzbisctums München und Freising*, t. 8, continuation t. 2. Munich, 1903, pp. 78-286.

5. *Die Annalisten und Geschichtschreiber des Kgl. Stiftes Emaus in Prag und ihre Werke* (*Jahresbericht des K. K. Staats-Gymnasiums... in Prag-Neustadt*, 1902-1903, 15 pp. in-8°).

Digitized by Google

importantes publications sur les XVIIe et XVIIIe siècles, familiarisé avec l'histoire des ordres religieux de cette époque, M. l'abbé Ingold, a cru rendre service au public en reprenant le travail interrompu en 1898 et nous l'en félicitons de tout cœur (1). La querelle suscitée aux Bénédictins de St-Maur au sujet de leur magistrale édition de S. Augustin n'est pas à proprement parler une question d'ordre scientifique, car ce n'est pas sur le terrain de la critique interne qu'on l'a combattue, et il suffit de la mettre en regard des récents travaux de l'Académie de Vienne pour en apprécier la haute valeur et l'incontestable supériorité. Cette querelle a son origine dans une rivalité de corps mal placée et, afin de ne pas faire retomber sur tout un Institut religieux les fautes de quelques-uns de ses membres, disons qu'elle fut l'œuvre de quelques esprits exaltés, oublieux des règles de la charité et de la justice. C'était l'époque où les accusations de jansénisme étaient légèrement lancées à la tête de gens qui ne partageaient pas certaines opinions théologiques, et, sous le prétexte de défendre une orthodoxie d'école, on pouvait porter des coups, pour le moins fâcheux, à des rivaux, sinon à des adversaires personnels.

C'est l'histoire de ce débat que nous donne M. Ingold, avec l'abondance de renseignements à laquelle il nous a habitués, avec l'appoint nouveau des documents inédits qui relèvent la valeur de son travail, notamment le journal de Dom Ruinart, le fidèle et consciencieux compagnon de travail et le confident de Mabillon. L'illustre auteur des Annales de l'ordre occupe une place éminente dans ce travail : la science, la piété, le prestige de Mabillon le désignèrent tout naturellement pour clôturer un débat déjà trop long et qui mettait en émoi les cours de Rome et de France.

Grâce à Dieu, nous n'en sommes plus au XVIIe siècle, et l'on sait lire avec calme des pages qui rappellent un débat irritant entre deux corporations religieuses. S'il en était encore qui trouvassent que ces pages portent atteinte à l'honneur de leur ordre, il faudrait les plaindre et les prier d'étudier l'histoire avec calme ; en tout cas, ce n'est plus avec des libelles qu'ils répondraient, le temps en est passé, c'est avec de bonnes et solides raisons scientifiques. Les excès d'une personnalité n'engagent pas toute une corporation et, comme la perfection n'est pas de ce monde, il faut bien que

1. * *Histoire de l'édition bénédictine de Saint Augustin avec le journal inédit de Dom Ruinart. (Documents pour servir à l'Histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles.)* Paris, Picard, 1903, XII-201 pp. gr. in-8°.

Digitized by Google

l'histoire enregistre certaines défaillances, lesquelles sont d'ailleurs d'utiles leçons.

35. M. Léon Halkin, auquel nous devons déjà la publication d'une partie de la correspondance de Dom Martène, vient de rendre un nouveau service à notre histoire littéraire en éditant la « *Correspondance de J. F. Schannat avec G. de Crassier et Dom E. Martène* (1) ». Cette correspondance, qui va du 3 août 1711 au 16 décembre 1738, comprend entre autres 25 lettres de Martène dont les originaux se trouvent actuellement à la bibliothèque archiépiscopale de Prague. En annexe, M. Halkin publie six lettres de Schannat au chanoine liégeois de Goha (nos 1-4), et à Dom Bernard Pez (nos 5-6).

On connaît l'importance et l'intérêt de ces correspondances d'érudits ; inutile donc de relever le mérite de leur publication. Dans deux lettres de Schannat et de Martène, on notera avec intérêt les allusions à deux manuscrits liégeois relatifs aux conciles de Pise et de Constance : un *Diarium* du Concile de Constance conservé à l'abbaye de St-Jacques et un recueil des actes du concile de Pise fait par Dom Lambert del Stache, conservé à l'abbaye de St-Laurent (pp. 29, 40). Il y est aussi souvent question de Dom Pez, de ses publications et de ses malheurs.

36. M. Léon Pélissier publie une lettre de Mabillon à Noris, du 26 juin 1690 (2).

37. Le R. P. D. E. Kathrein publie 14 lettres de Jean Christophe Bartenstein à Dom Bernard de Montfaucon et une de Nic. Garelli au même (3).

38. L'ouvrage que le R. P. Dom Serrant vient de consacrer à l'abbé de Rancé dans ses relations avec Bossuet contribuera grandement à donner une idée plus complète et plus équitable du célèbre réformateur de la Trappe (4). Les vies de Rancé et de Bossuet sont en un certain sens parallèles : les deux compagnons d'études se retrouvent dans le même monde à Paris, partageant les mêmes succès pendant quelque temps, mais la grâce y terrasse Rancé, et c'est dans le cloître qu'il se retrouve, alors que la voie des honneurs s'ouvre pour Bossuet. La réforme de Rancé n'est pas seulement l'œuvre de sa conversion extraordinaire; elle est aussi la réaction

1. *Bullet. de la Soc. d'art et d'hist. du dioc. de Liége*, t. XIV (1903), pp. 1-159 ; tirage à part. Bruxelles, Schepens, 1903, 164 pp. in-8°.
2. *Bibliographie moderne*, 1903, p. 199, note.
3. *Studien und Mittheil.*, XXIV (1903), 446-466.
4. *L'abbé de Rancé et Bossuet ou le grand moine et le grand évêque du grand siècle.* Paris, Téqui, 1903, X-611 pp. in-8°.

Digitized by Google

contre une décadence trop générale, invétérée, presque irrémédiable. La réforme de Rancé fut une réaction d'autant plus forte, qu'au milieu des compromis et des mitigations, un certain idéal de solitude et de pénitence n'était plus possible que par un attachement excessif à la lettre de la Règle. La réforme de Rancé renouvela le dualisme qui s'était déjà produit à la fin du XIe siècle dans l'ordre monastique, mais, après tout, il faut avouer que son idéal était légitime, que ses motifs furent purs, et son sacrifice héroïque. Bossuet fut son admirateur ; c'est lui qui mit au jour les principaux ouvrages de Rancé, voulant ainsi contribuer à faire sortir de leur léthargie de nombreux monastères déchus de leur ferveur première. Mais Bossuet n'eut pas l'héroïsme de Rancé ; il profitait des bienfaits matériels de la commende, et il ne crut pas devoir reconnaître dans cet abus le chancre qui rongeait l'Église de France et l'ordre monastique.

Il est dans l'ouvrage de Dom Serrant des pages vraiment intéressantes sur la conception monastique de l'abbé de Rancé. La querelle sur les études monastiques y occupe une certaine place. Il serait puéril de renouveler la controverse ; c'est une question jugée par l'histoire. Il y a place dans l'ordre monastique pour un double idéal : celui de Cîteaux primitif, et celui de la saine tradition bénédictine. Il peut y avoir autant de pénitence et d'abnégation dans le labeur pénible de l'érudition mis au service de l'Église que dans le défrichement des campagnes ; il peut y avoir autant de distraction dans le travail du moine fermier ou industriel que dans l'étude du moine occupé aux travaux intellectuels. L'expérience est là. Quoi qu'il en soit, grâce aux nouveaux documents utilisés par D. Serrant, grâce aux nombreux renseignements qu'il a réunis sur la conversion et sur la vie spirituelle de Rancé, il y a intérêt à étudier de près cette grande personnalité, dont l'œuvre dure depuis deux siècles, toujours vivante, toujours féconde, malgré la persécution qui, à plusieurs reprises, s'est abattue sur elle.

39. D. Yves Laurent continue et termine sa notice sur « Dom de la Taste, bénédictin, évêque de Bethléem (1) ».

40. Le Dr Frédéric Lauchert expose les essais faits par le cardinal Ange-Marie Quirini pour apaiser les conflits confessionnels en Allemagne et détruire chez les protestants leurs préjugés contre l'Église Romaine. L'auteur a puisé dans l'importante correspondance du cardinal (2).

1. *Bulletin de St-Martin et de St-Benoît*, 1903, pp. 298-310, 337-346, 367-373.
2. *Die irenischen Bestrebungen des Kardinals Angelo Maria Quirini, O. S. B., speziell in seinem literarischen Verkehr mit deutschen protestantischen Gelehrten* (*Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, XXIV (1903), 244-275).

Digitized by Google

41. Dans son « Apport à l'histoire des études archéologiques et historiques pendant le XVIIIe siècle », M. l'abbé Paulus fait connaître un de ces travailleurs infatigables, que les monastères bénédictins de ces époques comptaient en assez grand nombre (1). Pour être moins célèbre que ses confrères, D. Cajot, D. François et D. Tabouillot, dont les travaux sur l'histoire de la Lorraine sont assez appréciés, D. Théodore Brocq, bénédictin de Saint-Arnould (✠ 1762), mérite d'être mieux connu. « Il semble, comme le dit M. Paulus, avoir été à Metz le précurseur de la phalange bénédictine qui devait, vers la fin du XVIIIe siècle, publier l'ouvrage considérable et recherché connu sous le nom d' « Histoire de Metz par des religieux bénédictins ».

M. Paulus, grâce à une partie de la correspondance qu'il a retrouvée dans les papiers de D. Calmet à Nancy, fait connaître la carrière scientifique de Dom Théodore Brocq. Il publie ensuite cette correspondance (1745-1752) soigneusement annotée. Elle est suivie de deux lettres de D. Étienne Pierre à D. Calmet (1753-1754).

41. L'ouvrage de D. Boniface Sentzer a fourni la matière à un assez long article sur « le prince évêque Roman Zängerle de Seckau (2) ».

42. Le *Supplément à l'histoire de l'École abbatiale d'Engelberg* de D. Ignace Hess (3) donne, entre autres documents de statistique, la liste des élèves de 1805 à 1903.

43. L'étude critique que M. l'abbé Sylvain Balau a consacrée aux sources de l'histoire de Liége fera époque dans l'historiographie belge. C'est le premier essai systématique de ce genre tenté dans notre pays, et pour un coup d'essai, c'est presque un coup de maître. Si l'historiographie nationale s'enrichit d'un ouvrage de première valeur, l'historiographie monastique profite dans une mesure presque égale du travail de M. Balau, car l'historiographie liégeoise est avant tout ecclésiastique, et, plus particulièrement bénédictine. Il suffira d'indiquer ici que le mémoire de M. Balau a été couronné par l'Académie royale de Belgique le 6 mai 1901.

Le mémoire de M. Balau va des origines de l'Église de Liége (4) jusqu'à la fin du XVe siècle. Les deux premiers chapitres, qui embrassent la période des origines au IXe siècle inclusivement, sont les moins riches, on le conçoit, mais déjà l'on assiste à la

1. *Jahrbuch der Gesellschaft für lothring. Gesch. und Altert.* (XIV (1902), pp. 210-269).
2. *Hist. pol. Blätter*, 1902, t. 129, pp. 586-604, 621-632.
3. *Anhang zur Geschichte der Klosterschule Engelberg.* Lucerne, Räber, 1903, gr. in-8°, pp. 91-158.
4. *Les sources de l'histoire de Liége.* Étude critique. Bruxelles, Lamertin, 1903, X-725 pp. in-4°.

Digitized by Google

création des monastères, et l'on pressent ce mouvement littéraire qui se dessine nettement au Xe siècle, époque marquée par la restauration monastique de S. Gérard de Brogne, de Richard de St-Vanne, que continuera bientôt Poppon de Stavelot ; on voit apparaître l'importante personnalité de Folcuin de Lobbes, précurseur des travaux historiques du XIe siècle. C'est un des plus beaux moments de l'activité littéraire au pays de Liége. C'est alors que nous rencontrons à côté de Notger, de Wazon et d'Adelman, le célèbre abbé de Lobbes, Hériger. C'est le moment où se créent, où se développent les écoles abbatiales, où Gembloux, Lobbes, Saint-Hubert, Stavelot, Saint-Trond, Saint-Gérard attirent simultanément l'attention de l'historien. C'est dans le cloître que se rédigent les annales de l'époque ; c'est dans le cloître qu'il faut chercher le grand chroniqueur Sigebert. Le XIIe siècle n'est pas moins riche : la vie s'épanouit vraiment dans les monastères liégeois, où Saint-Laurent nous offre des personnages comme Rupert et Renier, Saint-Jacques son Renier et Lambert le petit, Saint-Trond son Rodulphe, Saint-Hubert son Lambert le jeune, Stavelot le célèbre Wibald. Le XIIIe siècle marque une époque d'arrêt : à côté de Jacques de Vitry, de Gilles d'Orval, on signale encore les productions de Villers et de Saint-Trond. Le XIVe siècle appartient au clergé séculier et aux laïques ; le XVe redevient bénédictin avec Jean de Stavelot, Zantfliet, Adrien d'Oudenbosch.

Il ne nous est pas possible de nous arrêter à détailler ici tout ce qui dans le travail de M. Balau intéresse l'histoire littéraire bénédictine. Son ouvrage est un de ceux qu'on consultera sans cesse avec le plus grand fruit. Bien ordonné, d'une érudition vaste et sûre, d'une critique solide, il fournit sur chacun des sujets qu'il aborde tous les renseignements désirables. Les écrivains sont mis dans leur cadre, leurs œuvres sont analysées avec soin, leur valeur respective nettement marquée. Ce n'est pas un simple état de la question dressé à l'aide des travaux antérieurs ; il y a plus que cela, il y a un travail personnel qui consiste à résumer, à grouper, à juger, et qui laisse voir, sur bien des points, que l'auteur a examiné par lui-même les problèmes qu'il rencontrait dans son travail, et qu'il a porté plus avant que ses prédécesseurs la sonde de la critique, en même temps qu'il a cherché à faire la lumière sur plusieurs autres points restés jusqu'ici dans l'ombre. A ce dernier point de vue, les pages bien nourries qu'il a consacrées aux productions historiques des XIVe et XVe siècles seront certainement remarquées. Nous formons le vœu le plus ardent pour que les autres

Digitized by Google

parties de la Belgique possèdent bientôt un travail aussi nourri, aussi complet, aussi bien agencé que l'est le Mémoire du savant curé de Pepinster.

44. Le onzième fascicule du *Dictionnaire de théologie catholique* nous offre une série de notices bénédictines : Jean Barnes, bénédictin anglais de la congrégation de Valladolid par A. Heurtebize (423-424), Bède le vénérable par P. Godet (523-527), Albert Belin, évêque de Belley, par B. Heurtebize (558-559), travaux des Bénédictins par D. Heurtebize (603-628), coup d'œil rapide sur l'histoire littéraire de l'ordre, où l'on regrettera de ne pas trouver d'indications précises sur certains écrivains bénédictins de notre siècle et sur différentes tentatives généreuses, en vue de restaurer les traditions scientifiques au sein de l'ordre. L'auteur a bien fait de rendre justice à Solesmes ; ce n'est peut-être pas assez pour être complet.

La notice sur S. Benoît d'Aniane, de Dom Besse, aurait pu profiter du travail de Pückert sur Aniane et Gellone (708-709). La notice sur S. Benoît (711-714) n'est pas terminée.

D. Ursmer BERLIÈRE.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

RENZ, Dr. F. S. **Die Geschichte des Messopfer-Begriffs** oder der alte Glaube und die neuen Theorien uber das Wezen des unblutigen Opfers, 2 vol. in-8°, XVI-816, IV-506-XIX pp. Freising, Datterer, 1901-1902.

Dans toute la dogmatique, il est peu de questions aussi difficiles à traiter que celle de l'essence du sacrifice de la Messe, et cependant elle intéresse non seulement les professeurs de dogme, mais encore les prêtres appelés par Dieu à accomplir chaque jour un acte aussi auguste. Divers travaux ont paru durant ces dernières années sur cette matière ; tous restaient incomplets. Le Dr Renz a tenté de combler cette lacune de la théologie positive, et, bien que son intention ait été de publier un traité historique, cependant la comparaison qu'il établira entre les nouvelles théories sur l'essence du Sacrifice eucharistique et la doctrine des Pères et des grands Docteurs du moyen âge lui fournira ample matière à polémique. Le premier volume est entièrement consacré à établir le concept du sacrifice de la Messe dans l'ancien et le nouveau Testament, puis à son développement dans les Pères qui ont précédé le concile de Nicée et ceux qui l'ont suivi, ainsi que dans les théologiens du moyen âge. L'auteur s'étend longuement sur les liturgies orientales et occidentales et nous ne pouvons que l'en féliciter : cette matière si riche en documents théologiques a été trop peu étudiée et trop peu approfondie jusqu'ici.

On demeure stupéfait en présence le travail que s'est imposé le Dr Renz : étudier les Pères et les Docteurs depuis la Didachè jusqu'au concile de Trente, ne pas se contenter d'une citation ou l'autre, comme le font malheureusement les manuels de théologie, même les plus recommandables, pour appuyer telle ou telle opinion qui a le don de plaire, mais exposer la doctrine dans son enchaînement en se plaçant au point de vue de l'écrivain lui-même, voilà ce que l'auteur a réalisé. Sans doute on devra faire quelques réserves sur certaines interprétations, l'essence du péché originel p. ex., interprétation trop mystique pour être la véritable, et où il y a, ce semble, confusion de l'effet avec la cause. Ce sont des ombres légères dans un ouvrage de haute valeur, nous ne nous y arrêtons pas davantage.

Dans le 2e volume, le Dr Renz expose les théories qui ont vu le jour à partir du Concile de Trente, dont il oppose fort justement la doctrine, basée sur la tradition catholique la plus ancienne et la plus constante, aux erreurs des Réformateurs, pour qui le sacrifice de la Messe n'était qu'un souvenir du sacrifice du Calvaire. Nous nous permettrons toutefois ici une réserve : en n'appuyant pas assez sur la consécration, comme l'élément

Digitized by Google

principal du sacrifice, l'auteur semble quelque peu infirmer la doctrine qu'il défend : toute autre action accomplie, en effet, pour parfaire ce sacrifice suppose la consécration à sa base.

On lira avec beaucoup d'intérêt l'exposé et la réfutation des diverses opinions théologiques émises, pour expliquer l'essence du sacrifice de la Messe : la théorie de la « *mactatio* » de Cuesta, qui assista au concile de Trente, celle de la « *mortificatio* » de Casal, qui semble avoir beaucoup puisé dans Scot, celle de la « *transmutatio* » de Galenus, qui enseigna le dogme à l'université de Louvain, celle enfin de la « *destructio* » proposée par Lugo et enseignée par la plupart des théologiens du XIXe siècle. L'éclosion de tant d'opinions diverses, défendues par des théologiens de renom, montre bien toute la difficulté de la question.

L'auteur nous permettra encore ici quelques réserves : d'abord est-il bien certain que le concept du sacrifice de la Messe ait été formulé avec tant de précision avant le concile de Trente ? Nous en doutons à en juger d'après les théories qui surgirent au lendemain, pour ne pas dire au sein même du concile. Puis le Dr Renz semble prendre à partie le P. Billot, — adversaire déclaré cependant de la théorie destructioniste, — dont nous aurions voulu voir la doctrine exposée avec plus d'ampleur. Enfin comment concilier entre elles diverses assertions de la dissertation finale où l'auteur expose son propre sentiment ? Selon lui l'essence du sacrifice consiste objectivement dans la consécration et subjectivement dans la communion (p. 503). Néanmoins auparavant il affirme que le véritable acte sacrificateur du Christ a été unique, passager et n'a pas été répété, d'où il suivrait que la Messe ne serait qu'une représentation du sacrifice du Calvaire. Or le concile de Trente enseigne, et le Dr Renz l'admet et le croit fermement, que la Messe est un véritable sacrifice, ce que ne peut constituer et ne constituera jamais une simple représentation ou présence du corps et du sang de Jésus-Christ. Il y a là un manque de clarté que nous regrettons.

Mais faisons trêve à nos critiques : le travail du Dr Renz mérite mieux. Ouvrage d'une haute envergure théologique, il prendra place parmi les meilleures monographies de théologie positive, si délaissée, nous ne pouvons en découvrir la raison, dans les études théologiques. Le Dr Renz a rendu un vrai service à la science théologique : le reconnaître et l'en féliciter, c'est faire œuvre de justice. Puisse-t-il avoir des imitateurs nombreux !

Dom Pierre BASTIEN.

Das deutsche Protestantismus zu Beginn des zwanzigsten Jahrhunderts nach protestantischen Zeugnissen dargestellt von D^r theol. u. phil. Philipp HUPPERT. 3e ed. in-8°, 180 pp. Cologne, Bachem, 1902, 2 fr. 50.

Excellente brochure de propagande, que nous voudrions voir traduite en français. C'est un puissant réquisitoire contre le Protestantisme allemand

Digitized by Google

dont elle dévoile la décomposition morale et doctrinale: rationalisme niant la divinité de N.-S. Jésus-Christ, division profonde entre les réformateurs impuissants à s'unir, si ce n'est contre Rome, l'église évangélique écrasée par le byzantinisme et la bureaucratie, impuissance complète dans la question sociale si vivante en Allemagne, voilà l'état actuel du Protestantisme dans les pays d'Outre-Rhin. Le tableau est peu flatteur, mais incontestablement vrai, d'autant que le Dr Huppert puise ses arguments dans les témoignages des pasteurs eux-mêmes. Aussi cet ouvrage a-t-il fait sensation dans les milieux protestants, où l'on a poussé des cris d'alarme. (cfr. *Theologische, Literaturzeitung*, 1903, n. 17). On ne peut assez féliciter l'auteur de son travail qui est une réponse péremptoire aux calomnies répandues par la propagande protestante au sein des pays catholiques contre la doctrine et l'Église du Christ.

D. R. F.

De pulchritudine divina libri tres. Auctore Henrico Krug, S. T. D. In-8°, XVI-252 pp. Fribourg, Herder. 1902, 5 fr.

Les théologiens ont beaucoup écrit sur les perfections de Dieu ; seule la beauté divine a été jusqu'ici plus ou moins laissée dans l'ombre. Sans doute, comme le fait remarquer l'auteur, le pseudo-Denys l'Aréopagite a voulu traiter *ex professo* cette matière dans son ouvrage : *de divinis nominibus*, mais fervent adepte de la doctrine platonicienne, il a confondu les notions du beau et du bien. Les autres Pères de l'Église, si l'on excepte S. Augustin, en ont parlé en passant. Les scholastiques ont peu étudié cette question ; S. Thomas lui-même, dans le commentaire qu'il a laissé de l'Aréopagite, distingue, il est vrai, le beau du bien, mais semble le confondre avec le vrai. Il fallut attendre jusqu'à la Renaissance pour posséder sur la beauté de Dieu les traités de Pétau et de Thomassin, où ont puisé tous les théologiens postérieurs.

L'auteur, sans s'attacher à aucune école, s'est imposé la tâche écrasante de ressembler tous les textes des Pères relatifs à la beauté de Dieu et de les coordonner, ayant soin aussi d'y joindre les passages de la Ste Écriture qui seraient propres à éclaircir les doutes et à résoudre les difficultés. Ce n'est pas son moindre mérite.

L'ouvrage est divisé en 3 livres: l. I. de pulchritudine generatim spectata (pp. 5-71); l. II. de pulchritudine Dei (pp. 75-182); l. III. de pulchritudine divina, quatenus Filio Dei appropriatur (pp. 185-252). Le Dr Krug procède de la définition de la beauté qu'il emprunte à S. Augustin : « Omnis pulchritudinis forma unitas est », qu'il développe ainsi : « Pulchritudo est multitudinis debita unitas, quae visa placet, vel varietas in unitate concordans, quae visa placet. » (p. 40). Sans doute un grand nombre d'écrivains, anciens et modernes, n'admettent pas la définition de S. Augustin et définissent le beau : « la splendeur de l'idéal »

Digitized by Google

définition vraiment trop idéale pour être comprise! Ce que l'on pourrait regretter dans l'ouvrage du Dr Krug, c'est le manque d'un développement complet de la notion qu'il donne du beau et de son application à la matière qu'il traite. De plus la réponse qu'il donne à la question de la beauté du corps du Christ, ne satisfait pas entièrement. Rendons du moins justice à l'érudition et au travail de l'écrivain. Tous ceux qui liront attentivement cet ouvrage y trouveront des matériaux nombreux et bien ordonnés, y puiseront une doctrine sûre et claire et sentiront passer dans leur âme l'enthousiasme de l'auteur. Les prêtres et les prédicateurs surtout y trouveront un choix de méditations profondes, qu'ils pourront communiquer aux autres pour les exciter à l'amour de Dieu et à son imitation.

P.

Cursus philosophicus in usum scholarum. Pars I. *Logica*, auctore C. Frick, S. J., ed. IIIa emendata. In-8°, XII-324 pp. Fribourg, Herder. 1902. 3 fr. 50.

Philosophia moralis, auctore V. Cathrein, S. J., ed. IVa recognita. In-8°, XIX-497 pp. Fribourg, Herder, 1902. 5 fr. 50.

Ces deux ouvrages font partie de la collection philosophique que publient les RR. PP. Jésuites de Valkenburg. La haute considération, dont jouit cette collection, est suffisamment démontrée par la publication d'éditions successives et rapidement épuisées.

Les principaux changements apportés par le P. Frick dans cette nouvelle édition regardent surtout la 2e partie de la Logique, c.-à-d. la critique. La doctrine de la vérité, de la certitude et de ses différents degrés — chose si importante aujourd'hui qu'il s'agit d'établir d'une façon précise et claire les rapports de la foi et de la science, — les sources de la connaissance, l'induction et la réfutation de l'idéalisme de Kant ont été traitées d'une manière plus approfondie. Si nous osions exprimer un desideratum au sujet de cet excellent manuel, ce serait de voir les principales parties précédées d'une courte notice des sources principales, qui habitueraient insensiblement les élèves studieux à un travail plus personnel en les mettant à même d'approfondir la doctrine du maître.

La 3e édition de la philosophie morale du P. Cathrein a été rapidement épuisée : c'est la meilleure preuve de la valeur d'un ouvrage dont nous n'avons plus à faire la louange. Dans cette nouvelle édition, l'auteur apporte quelques changements dans des points secondaires, la transposition de certaines thèses, notamment de la thèse 12 et 14, et développe sa doctrine sur la vertu de justice. A son avis la « *justitia particularis* quæ alteri ad æqualitatem dat, quod suum est » est la justice prise dans son sens

Digitized by Google

strict. Le P. Cathrein a traité *ex professo* cette matière dans le *Zeitschrift f. kath. Theol.*, 1901, 635 sqq. L'auteur invoque à l'apppui de sa thèse la doctrine de S. Thomas. D'autres écrivains, p. ex. le P. Vermeersch et le P. Noldin, ne semblent pas embrasser le sentiment du P. Cathrein, et, sans négliger l'autorité du Docteur Angélique, préfèrent prouver leur opinion par le raisonnement. Quoi qu'il en soit de cette controverse, on ne peut refuser à l'ouvrage du P. Cathrein le juste hommage que méritent sa clarté, sa précision et sa méthode, qualités qui en font un manuel sûr et pratique. P.

Alois KNELLER, S. J. — **Das Christentum und die Vertreter der neueren Naturwissenschaft.** In-8°, 5-266 pp. Freiburg, Herder, 1903.

Il n'est pas rare de nos jours d'entendre proclamer, même du haut des chaires d'Université, que la science a désormais rompu avec toute idée religieuse, que les hommes de science sont libres de toute « superstition ». Le présent ouvrage démontre par les faits, c'est-à-dire par les déclarations des savants eux-mêmes, la fausseté de cette assertion et de cette calomnie infligée tant à la science qu'à ses représentants les plus illustres. L'auteur passe en revue tous les départements scientifiques explorés au XIXe siècle ; dans chacun d'eux les plus grands noms viennent rendre témoignage à la divinité, à l'immortalité de l'âme, et le plus souvent aussi à la vérité du christianisme. Si donc le vrai savant exclut le chrétien, il faudra en mathématiques récuser Gauss, Cauchy, Hermite et Weierstrass, en astronomie Olbers, Leverrier, Secchi ; l'électricien ne devra plus recourir aux découvertes de Galvani, Volta, Ampère, Faraday, Ohm, Colomb, Siemens, Maxwell ; le chimiste se passera de Berzelius, Dumas, Ste-Claire, Deville, Chevreul, Pasteur, et ainsi des autres (p. 176). Nous ne pouvons passer en revue tous les noms cités, la liste en est considérable ; les indications concernant la personnalité et les croyances de chacun sont absolument authentiques et bien documentées.

L'auteur de ce livre a rendu un service véritable en réunissant en un faisceau les déclarations isolées des savants chrétiens ; trop souvent elles passent inaperçues alors que les tenants du matérialisme, tout au contraire, sont en général plus soucieux de proclamer et de propager leurs théories antireligieuses que leurs découvertes scientifiques.

D. Raphaël PROOST.

Dr Matthias HÖHLER. — **Für und Wider in Sachen der katholischen Reformbewegung der Neuzeit.** — In-8°, 131 pp. Fribourg, Herder, 1903.

Digitized by Google

Dans le présent opuscule, une voix pleine de modération et de vrai sens catholique se fait entendre touchant les questions de réforme ecclésiastique et théologique agitées ces dernières années, principalement dans les pays de langue allemande.

L'auteur procède par dialogue entre divers personnages, professeurs de religion, curé, vicaire, notaire, médecin, colonel, etc.: les uns tendent vers les idées libérales, les autres sont conservateurs, tous animés des meilleures intentions du reste et faciles à amener, au besoin, à résipiscence, quand les choses sont proposées sous leur vrai jour. Ce tableau est véridique: il représente les opinions des vrais catholiques allemands restés profondément attachés à leur foi et qui ne parlent que par ouï-dire des questions de réformes agitées dans les Universités.

Un des interlocuteurs nous énumère les principaux chefs qui semblent faire l'objet d'une réforme nécessaire : liberté aux théologiens de défendre leurs opinions si elles ne sont pas absolument hérétiques — culte de la Ste Vierge et des Saints — langue à employer dans les offices divins — formation du clergé — relations entre catholiques et protestants ; les autres personnages successivement montrent l'inanité des objections soulevées, et finalement toute la société se trouve d'accord.

Toute cette discussion est pleine de vie et d'un intérêt parfaitement soutenu ; à remarquer surtout l'apologie du culte de la Vierge et des Saints, ensuite l'exposé des graves inconvénients de la formation du clergé dans les Universités. L'auteur mérite lui-même les éloges qu'il donne à son personnage principal (p. 15), il est comme lui un homme d'esprit dans le meilleur sens du terme. D. R. P.

La Très Sainte Eucharistie, par Mgr Béguinot, évêque de Nîmes.— Exposition de la foi des douze premiers siècles de l'Église sur le dogme de la présence réelle, d'après les écrits des Pères. 2 vol. in-8°, xv-544, 556 pp. Paris, Lethielleux, 1903.

Le titre du présent ouvrage énonce adéquatement son objet. Après une introduction dogmatique destinée à préciser l'état de la question, les textes (en français et en latin) des écrivains ecclésiastiques sont relatés dans l'ordre chronologique. Une note biographique et historique est consacrée à chacun des auteurs cités.

L'auteur a pris en considération les progrès des sciences historiques, il fait usage de la Didaché, des Philosophoumena, etc. Il a su mettre également à profit les travaux archéologiques de M. de Rossi, dont l'importance est si considérable concernant la croyance des premiers siècles. Dans son critère, il incline généralement vers les opinions conservatrices, sans s'attacher pourtant à défendre celles qui rencontrent une opposition sérieuse, par exemple, l'authenticité des écrits Aréopagitiques.

Digitized by Google

L'impression que doit produire sur tout esprit impartial cette longue et ininterrompue série d'autorités, c'est évidemment celle que sur bien peu de dogmes, le consentement des Pères est aussi unanime que sur la présence réelle ; et que, par suite, la tradition patristique fournit un argument irréfragable.

Nous croyons même que la liste de témoignages aurait pu être allongée davantage encore, surtout en ce qui concerne les écrivains orientaux. La patrologie syriaque n'est pas très abondamment représentée ; il eût été intéressant aussi d'entendre le témoignage des Grecs, après le schisme de Photius. Nous ne comprenons pas bien l'observation en tête du volume I (page XV). « Le travail s'arrête au XIIe siècle, parce que le 221e volume de la Patrologie latine et le 109e volume de la patrologie grecque ne vont pas au delà ! » De fait le 109e volume de la patrologie grecque atteint le IXe siècle seulement, mais le 165e et dernier descend jusqu'au XVe. D'ailleurs l'auteur a pris à d'autres collections : Euthymius Zigabène (vol. II, pp. 433) et Zonaras (*ib.*, pp. 437) qui se trouvent chez Migne respectivement aux tomes 128, 129, 134 et 135.

D. R. P.

Les Indulgences, leur origine, leur nature, leur développement, par le R. P. Alexis M. Lépicier, de l'Ordre des Servites. — 2 vol. in-12, XIX-335, 306 pp. Paris, Lethielleux, 1902.

Le présent ouvrage, écrit d'abord en langue anglaise, a été reçu avec tant de faveur et a été jugé si utile non seulement pour réfuter les protestants, mais encore pour éclairer et instruire les catholiques, que des traductions en italien et en français ont été bientôt reconnues opportunes.

L'auteur nous avertit dans sa préface que son livre n'est point un recueil de pratiques indulgenciées, c'est un exposé doctrinal de la doctrine catholique concernant les indulgences. A l'exposition du dogme sont jointes les preuves historiques et archéologiques qui lui servent d'appui ; en outre l'auteur s'est proposé de montrer l'harmonie de ce dogme avec les enseignements de notre foi et de revendiquer l'utilité pratique des Indulgences (pp. XVIII).

Le lecteur s'apercevra aisément que ce projet a été réalisé. Il remarquera sans peine sous l'attrait du discours et sous la langue persuasive du missionnaire la force spéculative du savant théologien. La distinction nette entre l'élément essentiel des indulgences et ce qui en est l'accessoire ou l'enveloppe extérieure dissipe les sophismes accumulées depuis Luther contre la doctrine catholique et permet d'établir solidement celle-ci sur les bases de l'Écriture et de la Tradition. Déjà Notre-Seigneur lui-même use d'indulgence envers la femme adultère, S. Paul ensuite envers l'incestueux de Corinthe à l'âge des persécutions nous voyons les « lapsi » profiter des satisfactions

Digitized by Google

surabondantes des martyrs ; peu à peu nous voyons la discipline actuelle se substituer à l'antique à travers les siècles du moyen âge. Si l'Église fait succéder la miséricorde à la sévérité des premiers temps, il n'y a pas lieu de l'accuser de relâchement, mais au contraire d'apprécier la condescendance dont elle sait user envers la faiblesse de ses enfants pour ramener la ferveur diminuée parmi les chrétiens.

D. R. P.

J. Lottini., Ord. Praed. **Compendium philosophiae scholasticae ad mentem S. Thomae.** 2 vol. in-12. Paris, Lethielleux, 1903. pp. 457-458.

Introductio ad sacram theologiam seu de veritate catholicae fidei. In-12. Lethielleux, 1903, pp. 834.

Institutiones theologiae dogmaticae specialis ex summa theologica S. Thomae Aq. desumptae. vol. I. De Deo in se considerato et ut est principium et finis rerum. In-8°. Lethielleux, 1903. pp. 550.

1° L'auteur estime opportune la publication de son compendium parce que les manuels communément en usage supposent 3 années d'études, tandis que la plupart des séminaires ne disposent que de 2 ans : cette assertion n'est peut-être pas exacte ; quant à nous, nous préférons dire que la valeur intrinsèque de ce nouveau cours de philosophie lui donne une raison d'être plus que suffisante. Son mérite propre, c'est d'abord une clarté parfaite dans le langage et dans la disposition des matières, c'est ensuite la sobriété dans l'exposé des questions et dans les arguments, enfin c'est la rigueur toute scolastique avec laquelle procèdent les preuves : majeure, mineure, conclusion toujours en forme syllogistique.

Le défaut de plusieurs scolastiques, c'est de supposer connues et comprises des notions en réalité peu familières aux commençants; ici, au contraire, un soin spécial est donné à l'explication nette de la terminologie, à la démonstration des vérités fondamentales : qu'on lise comme spécimen : vol. I, pg. 12 conceptus objectivus et formalis, pg. 130 conscientia, intellectio, ratio ; I, 389 et II, 87, la nécessité des espèces intentionnelles. Les parties plus subtiles de la doctrine thomiste, telle la distinction entre l'essence et l'existence, le principe d'individuation, sont traitées clairement, mais brièvement. Il y a cependant une question sur laquelle l'auteur exerce son talent d'argumentation avec plus d'ampleur : la Causalité de la science divine et la prémotion physique : certes les chapitres XI à XIX de la théologie naturelle constituent un exposé remarquable de vigueur persuasive et de force polémique.

Il nous reste à signaler dans la tendance de l'auteur deux points qui, aux yeux de bien des contemporains, constitueront un grief assez sérieux: le peu

Digitized by Google

d'attention accordée en la cosmologie et psychologie aux découvertes modernes, et le manque de citations. Sur ce dernier sujet la préface du livre nous prévient ; les citations, y est-il dit, pourraient sembler changer les arguments de raison en arguments d'autorité : ce danger, croyons-nous, n'existe guère, et d'autre part tant pour l'élève studieux que pour le professeur il est extrêmement utile de voir indiquées les sources auxquelles il pourra puiser, pour compléter ou comprendre mieux la doctrine abrégée de son manuel.

Qu'il nous soit permis d'ajouter quelques critiques spéciales. I pg. 177 il est question de 5 espèces d'abstractions, d'où résulterait la division des sciences en physique, mathématique, métaphysique, morale et logique ; l'objet de ces 2 dernières sciences ne nous semble pas résulter d'une espèce spéciale d'abstraction.

De même la distinction de métaphysique générale et spéciale est inconnue aux anciens thomistes ; selon la doctrine même de l'auteur I, pg. 277 la métaphysique ne peut avoir d'espèces sous elle ; puisque l'*Ens* n'est pas un genre. — Notons que l'ontologie commence ex abrupto sans qu'on soit prévenu de la division y adoptée. Mieux à sa place en cosmologie qu'en ontologie serait le chapitre de la quantité.

En cosmologie, la distinction spécifique des corps est affirmée bien audacieusement. Les questions difficiles de la rémanence virtuelle des élements dans le mixte et de la divisibilité des formes sont peu élucidées. Notons ensuite que l'auteur croit à l'impossibilité d'une succession ab aeterno dans les mouvements ; son argumentation procède selon le vice repris par S. Thomas I. Quaest. 46, art. 2 ad 6. —

En psychologie notons contre l'innéisme des idées un argument peu satisfaisant (pg. 93) : « Si idea seu species essent in anima naturaliter inditae, anima semper actu intelligeret. » Nous ne le pensons pas. Les anges ayant leurs idées innées ne sont pas toujours « intelligentes in actu ».

Quelques lecteurs seront étonnés peut-être de voir surgir de temps en temps des apparitions telles que *Loke*, *Ficht*, *Obbesius*, etc. Cela semble dire que l'auteur ne juge pas les théories de ces philosophes beaucoup plus dignes d'attention que leurs noms.

Mais nous tenons à conclure en faisant remarquer, que dans l'ensemble ce cours de philosophie nous a fait très bonne impression et pourra rendre de grands services dans l'enseignement. De fait plusieurs séminaires d'Italie ont déjà adopté pour manuel de classe les ouvrages du docte lecteur de Fiesole.

2° Le Compendium Philosophiae du R. P. Lottini est destiné principalement aux futurs élèves de théologie, mais avant d'aborder la théologie spéciale il faut, surtout en nos temps de rationalisme, se livrer à l'étude de plusieurs traités préliminaires, l'apologétique et les loci theologici. C'est ce qui constitue l'objet du présent volume; il est divisé en trois parties : la 1re établit l'existence des vérités d'ordre surnaturel, la 2me prouve le fait de la révélation, la 3me traite des moyens par lesquels la révélation nous est transmise : l'Église, les conciles, le Pontife romain, les Saintes Écritures, la tradition, etc.

Le mérite principal de cette *introductio* est le même que celui du *Compendium*, une sûreté absolue de doctrine jointe à une remarquable clarté dans l'exposé. Les thèses fondamentales, existence de l'ordre surnaturel,

Digitized by Google

nécessité de la révélation, messianité du Christ, caractères de l'Église, inspiration des Écritures, sont traitées avec une précision toute scolastique et dans l'esprit vraiment traditionnel.

Ce qui nous plaît le moins dans ce volume, c'est le commencement, qui contient des compléments de philosophie et des réfutations de systèmes rationalistes. Toutes ces matières auraient été mieux à leur place dans le Compendium. Que faudrait-il penser par exemple d'un élève auquel la distinction entre les sens et l'intelligence (p. 67) devrait encore être prouvée après deux ans de philosophie? Plus loin (p. 278) la dissertation concernant la science divine nous semble tout à fait superflue, c'est déjà une des matières traitées le plus à fond dans le Compendium. Les systèmes adverses sont exposés d'une façon trop superficielle et de trop haut: l'auteur en général a raison, mais sa manière d'argumenter ne convaincra aucun de ses adversaires. Qu'on lise par exemple comme le système obscur de Hegel devient facile à comprendre: la réfutation alors est aisée. Le devenir est-il dit p. 12 selon Hegel est plus abstrait que l'être et le non être; nous croyons que c'est l'inverse; dans la construction logique de Hegel le devenir est le troisième moment de l'évolution de l'idée: le 1e c'est l'être pur, le 2e le non-être.

La critique dirigée contre Kant, la mise au même rang du Kantisme et du matérialisme, le panthéismus Kantianus (p. 104); tout cela dépasse un peu la mesure. Nous sommes d'accord avec l'auteur à rejeter le transformisme, mais nous ne saurions approuver le mépris avec lequel il rejette l'objection tirée des organes rudimentaires (p. 100) dans une thèse qui touche les sciences naturelles: les données de l'expérience méritent plus de considération.

Qu'il nous soit permis encore de signaler quelques détails: peu d'attention donnée aux citations: par ex. p. 350 une longue citation de S. Augustin sans indication d'ouvrage, plus loin, p. 357, des citations d'écrivains anciens que l'auteur fait siennes sans y ajouter un mot de critique. Notons encore de fréquentes fautes d'impression. Ce sont là des vétilles, elles n'enlèvent rien aux mérites intrinsèques de l'ouvrage, mais elles pourraient, craignons-nous, contribuer à donner au livre un air d'antiquité peu agréable au lecteur moderne.

3° Après son Compendium philosophiae et son Introductio ad S. Theologiam, le R. P. Lottini vient de faire paraître le 1er volume de sa théologie dogmatique spéciale; il contient les traités communément nommés de Deo uno, trino et Creatore. Il serait superflu de répéter ici les éloges que nous avons adressés aux ouvrages précédents; un mérite nouveau de celui-ci, c'est que l'auteur suit de près la somme de S. Thomas et recourt souvent aussi à l'excellente Summa Summae de Billuart. Le défaut de citations que nous reprochions au Compendium est ici évité; souvent les opinions des modernes sont mentionnées et appréciées.

Digitized by Google

A propos de la science divine, nous trouvons (p. 136) un appel à la conciliation entre thomistes et molinistes ; il est évident néanmoins que ce sera à ces derniers à faire le grand pas : la science moyenne étant déclarée entièrement absurde et la connaissance causale de Dieu in seipso fortement établie. Cependant les intentions pacifiques de l'auteur sont sincères ; traitant la conciliation de la motion divine avec la liberté humaine (p. 187-218), il apporte à la prémotion physique une mitigation basée sur ce principe que c'est le même acte de la volonté qui veut la fin et les moyens vers cette fin. Dès lors une unique motion divine vers le bien ou la fin suffit à mouvoir la volonté dans le choix des moyens qui tendent à cette fin. Nous ne voyons pas comment cette théorie diminue la difficulté de la conciliation entre la liberté humaine et la prémotion: en effet,dans le choix des moyens, si la volonté s'arrête à un moyen, c'est parce que la motion divine initiale a précisément l'intensité nécessaire pour la conduire jusqu'à ce point ; si la volonté continue son investigation, c'est encore parce que la motion divine la porte plus loin.

Le principe de la motion initiale unique ne saurait être utile que dans le système de la « praemotio indifferens » dans lequel la volonté libre modifie en quelque façon l'énergie primitive reçue, mais ce système exige la science moyenne que l'auteur exclut absolument. — D'ailleurs le principe fondamental de l'unique acte de volonté repose sur une équivoque. C'est le même mouvement de la volonté, dit S. Thomas, qui conduit vers la fin et vers les moyens tendant à cette fin, oui, c'est la volonté du même Dieu, mais modifiée accidentellement par des déterminations correspondantes à chaque moyen employé. Or il nous faut connaître la raison de ces déterminations, elles viennent de l'intellect pratique sans doute, mais lui à son tour doit être mû d'une façon spéciale par la volonté (voir les arguments de l'auteur p. 191-194).

La question de la prédestination est connexe avec la précédente. Ici aussi l'auteur tempère la doctrine assez commune des thomistes en refusant la prédestination et ante et post praevisa merita ; par la raison qu'en Dieu il n'y a ni antériorité ni postériorité possibles ; il concède que la prédestination a lieu « per praevisa merita » et en cela il nous semble d'accord avec la vraie pensée de S. Thomas.

Les limites d'un compte-rendu ne nous permettent pas de prolonger cet examen en détail, nous concluons en faisant des vœux pour le prompt achèvement des institutiones theologicae et ne doutons pas de leur succès. Les professeurs y trouveront un fonds solide, qu'il leur sera aisé de développer là où l'auteur s'est montré un peu bref; les élèves qui n'ont pas beaucoup de temps à donner à la théologie y trouveront le nécessaire, les autres y prendront goût aux questions théologiques et s'y prépareront à l'étude approfondie des grands théologiens de l'École.

D. Raphaël PROOST.

Digitized by Google

Geschichte der katholischen Kirche, von Prof. Dr J. P. Kirsch und von Prof. Dr V. Luksch. 1re livraison, 25 pp. Allgemeine Verlags-Gesellschaft M. B. H. Munich. Prix de la livraison: 1 fr. 25.

Voici une œuvre que nous saluons avec plaisir et que nous nous permettons de signaler aux lecteurs de la *Revue* d'autant plus volontiers qu'elle porte les noms si bien connus du Dr Kirsch de Fribourg et du Dr Luksch de Leitmeritz. Quel a été leur but ? Mettre à la portée de tous une histoire de l'Église, en montrer la merveilleuse vitalité malgré l'élément humain qui compose cette société, faire connaître cette histoire par des monuments archéologiques de première valeur et ainsi fournir à tous des armes pour la défense de cette Église. Nous ne pouvons que féliciter les auteurs de cette noble inspiration.

La première livraison que nous avons sous les yeux traite de l'établissement et des premiers développements de l'Église, de l'état du monde païen et juif au moment de la venue de Notre-Seigneur. Le récit est court, précis, clair et attrayant. Des gravures de choix et d'une exécution soignée ornent le texte. Signalons les reproductions de la statue d'Auguste, de Socrate, de Platon, d'Aristote des musées de Rome ou de Naples, les images de la Vierge et du Christ, l'adoration des Mages, etc., que l'on admire aux catacombes, les scènes de la légende de S. Clément, que l'on peut voir dans l'église souterraine dédiée à ce saint à Rome, celles de l'arc de Titus, etc., etc. Tout cet ensemble fait espérer une œuvre vraiment remarquable, que l'on ne peut dès maintenant assez recommander. Écrite en langue allemande, nous osons bien espérer qu'elle ne sera pas longtemps sans une traduction française, qui lui donnerait une divulgation plus étendue qu'elle mérite.

D. P. B.

Nomenclator literarius Theologiae catholicae, par H. Hurter, S. J. — Aetas prima ab aerae christianae initiis ad theologiae scholasticae exordia. — Editio tertia, tomus I, pp. xvi, col. 1100, pp. lxx. — Oeniponte, libr. Wagneriana, 1903. — M. 12.

Il n'est plus besoin de recommander le *Nomenclator* du P. Hurter. C'est un recueil unique en son genre, reconnu depuis nombre d'années comme indispensable à tous ceux qui s'occupent d'études théologiques, soit spéculatives, soit positives. On y trouve, en effet, concernant chaque théologien une notice biographique, l'énumération des œuvres avec l'indication des meilleures éditions, de plus l'examen de la doctrine, des renseignements concernant l'authenticité des écrits; le tout dans les limites que permet un ouvrage d'ensemble tel que le *Nomenclator* ; des notes renvoient aux auteurs récents qui ont écrit en détail sur chacun de ces sujets. Les

Digitized by Google

LXX pages de la fin contiennent des tableaux chronologiques ainsi que l'Index alphabétique.

Le présent volume manquait jusqu'à présent pour achever la série complète de la littérature théologique. On sait, en effet, que le *Nomenclator*, d'abord conçu dans des proportions plus restreintes, ne commençait qu'avec le Concile de Trente ; en 1899 s'ajouta aux 3 volumes parus un 4e comprenant l'époque scolastique; enfin aujourd'hui l'érudit et infatigable auteur termine son œuvre monumentale par ce 5me volume, le 1er d'une nouvelle édition dans laquelle les 5 tomes se suivront dans l'ordre chronologique. L'époque de la théologie y relatée est sans doute connue, grâce surtout à la patrologie de Migne ; mais il ne suffirait pas de s'en tenir là ; car, depuis 50 ans, cette matière a été l'objet d'études si nombreuses que presque chaque écrivain ecclésiastique des premiers siècles a maintenant sa bibliographie propre.

Aussi les nombreux travaux modernes ont été mis à profit, tant les ouvrages d'ensemble de Bardenhewer, Fessler-Jungman, Moehler, etc., que les monographies et les études publiées dans les diverses revues historiq ues.

Il nous est spécialement agréable de donner comme un spécimen de l'exactitude de l'auteur à profiter de tous les travaux relatifs à son sujet, la mention faite à plusieurs études parues dans la *Revue bénédictine* sur S. Jérôme, S. Césaire, S. Cyprien, Nicetas, auteur présumé du *Te Deum* etc. A remarquer aussi l'ordre introduit dans la foule immense des écrivains du VIIe au XIIe siècle. Ceux-ci, certes, n'ont pas été autant que leurs devanciers favorisés de l'attention des savants, et il reste bien à faire pour apprécier leur mérite à sa juste valeur ; le *Nomenclator* prépare la voie à ceux qui voudront soumettre cette partie du moyen âge à une étude plus spéciale.

D. R. P.

STANGE C, PRIVATEDOZENT DER THEOLOGIE AN DER UNIVERSITÆT HALLE : **Einleitung in die Ethik II, Grundlinien der Ethik.** Leipzig, Dieterich, 1901, in-8°. VIII-295 pp. 6 fr. 25.

L'ouvrage de M. Stange est la continuation d'un premier volume où il avait examiné et discuté les divers systèmes de la moralité des actes humains. Ici il expose les fondements de l'éthique. Son travail, d'une critique sûre et profonde, dénote un penseur érudit et un esprit indépendant : nous n'en voulons d'autre preuve que la façon dont il discute la distinction entre le précepte et le conseil (p.92 sqq.). Ces qualités admises et reconnues, nous devons avouer que la plupart des théories exposées par l'auteur manquent de fondement : M. Stange fait, en effet, abstraction complète de la révélation et se place au point de vue purement philosophique, et, même à ce point de vue, l'idée de Dieu, principe et fin de toutes choses, est absolument

Digitized by Google

mise à l'écart. Rien dès lors d'étonnant que M. Stange regarde le devoir comme unique norme de moralité, fondement qui nous paraît insuffisant, pour ne point dire erroné ; car en définitif le devoir a son corrélatif dans le droit. C'est là sa thèse fondamentale qui a sa répercussion dans tout l'ouvrage. De plus sa théorie du péché (p. 189 sq.) est toute empreinte de la doctrine protestante, d'après laquelle la nature humaine, sous l'influence du péché originel, est une « natura corrupta ». Nous aurions aussi beaucoup à remarquer sur le façon de concevoir la liberté humaine dans ses rapports avec la science et la volonté de Dieu : les idées que l'auteur prête à la doctrine catholique ne sont pas, à notre avis, exactes. Mais nous ne voulons pas nous appesantir davantage sur ce sujet. Si nous avons loué les qualités de l'ouvrage, la justice nous faisait un devoir d'en signaler les défauts.

D. P. B.

Manuel complet des Œuvres de Ste Thérèse, par l'abbé Ch. Nimal, auteur de « Une doctrine céleste ». Tome I. Partie historique : vie de la sainte, relations, fondations, correspondances. — Tome II. Partie doctrinale : Oraison, chemin de la perfection, château intérieur... etc. Liége, H. Dessain, 1903.

Dans un premier ouvrage intitulé *Une doctrine céleste*, M. l'abbé Nimal « offrait au pieux public une gerbe composée des plus belles fleurs qu'il avait pu glaner dans le parterre mystique de Ste Thérèse. » (Avant propos.) Pour compléter son travail, l'auteur vient de publier un second ouvrage ou manuel complet des œuvres de Ste Thérèse. Le 1er volume, totalement indépendant du second, traite la partie historique des traités de la séraphique Mère ; le second en résume la partie doctrinale.

Fidèle à sa méthode, l'auteur se borne à un travail de compilation ou plutôt d'élimination : débarrasser la quintessence de la doctrine de Ste Thérèse, « des digressions qui rendent son enseignement difficile à suivre » (avant-propos), tel est son but. C'est donc, comme le dit encore l'auteur, Ste Thérèse elle-même qui parle dans cet ouvrage et si l'on vient à regretter parfois ce manque de détails qui ajoutent tant au charme, au naturel, et à la simplicité de l'héroïque Sainte, les grands avantages néanmoins de posséder sous la main un résumé des écrits de la grande mystique, signé comme de sa propre main, font oublier ce défaut propre à beaucoup de résumés, d'être trop bref. Ainsi, par exemple, la partie réservée à la correspondance de la Sainte, paraît trop insignifiante et ne suffit pas à donner une idée de la beauté de ces « monuments de la littérature espagnole ». Ces réserves faites, on ne peut trop louer l'œuvre de M. l'abbé Nimal : elle fournira aux âmes avides de perfection cette nourriture si substantielle et si sûre que donnent les écrits de la grande sainte d'Avila.

D. T. N.

Digitized by Google

Abbé J. Fontaine: Les infiltrations kantiennes et protestantes et le clergé français. Études complémentaires. Paris. Retaux, 1902, in-8°, xxxvi-488 pp. 3 fr. 50.

Le livre de M. l'abbé Fontaine est de ceux qui ont le don d'exciter les passions les plus diverses : il a été l'objet de louanges excessives et de critiques acerbes. Il est incontestable que l'Église de France traverse une des crises les plus redoutables pour sa foi. A la suite de voix autorisées, M. Fontaine en signale les causes et les conséquences : c'est un devoir et un acte charitable.

Dans la préface, l'auteur donne un aperçu général de la question apologétique, aperçu qui servira de thème à l'ouvrage entier. Celui-ci se divise en trois sections : la première est consacrée aux doctrines philosophiques : le criticisme kantien, l'irresponsabilité intellectuelle, l'insuffisance des preuves de l'existence de Dieu ; la deuxième traite de la théologie et de l'exégèse et expose les théories des adversaires : la simple probabilité du fait de la révélation, la corporéité du Dieu de la Génèse, l'identité du dogme et des vérités scientifiques, théories que l'auteur soumet à une critique sévère. Enfin dans la troisième il discute les principes et les conséquences ; il expose la vraie et la fausse conception des sciences religieuses, propose le remède efficace dans l'obéissance entière aux doctrines du concile du Vatican, dévoile l'avenir plein de périls pour la science catholique en France, si ces remèdes ne sont appliqués sans retard et si un retour ne s'opère vers les doctrines de l'Église.

Le point de départ de cette crise est la philosophie de Kant étudiée, scrutée et suivie dans les milieux tant laïcs qu'ecclésiastiques. On comprend aisément que cette philosophie ébranle les fondements de la foi au surnaturel et à ses diverses manifestations.

Sans vouloir examiner en détail cet ouvrage qui a eu tant de retentissement, nous nous permettons quelques réserves générales. M. Fontaine nous semble injuste dans ses attaques contre M. Hogan. Sans doute nous ne voudrions pas souscrire aveuglément à toutes les assertions de l'éminent écrivain américain ; mais ne trace-t-il pas un programme vraiment remarquable des études ecclésiastiques ? ne dévoile-t-il pas les regrettables lacunes des études théologiques à notre époque ? Pour notre part, nous sommes convaincus qu'il y a une réforme à opérer: celle-ci ne se fera pas sans tiraillement, mais tôt ou tard elle devra se faire. Certes la doctrine scolastique doit servir de base aux études théologiques, mais le raisonnement philosophique, appuyé d'un texte ou l'autre de l'Écriture ou des Pères, est-ce là la théologie ? Pourquoi s'obstiner à considérer la théologie positive comme une œuvre essentiellement protestante ? On le voit, il y a de part et d'autre de l'exagération : l'union de l'étude sérieuse et approfondie de l'histoire des dogmes dans l'Écriture et les Pères et de la Scolastique forgerait

Digitized by Google

des armes vraiment redoutables contre les adversaires de la foi. Nous dirons la même chose de l'apologétique, qui devrait s'appuyer davantage sur les principes théologiques, tout en demeurant au niveau de l'état des sciences actuelles. Pourquoi là encore s'obstiner dans une routine séculaire et ne pas y apporter des méthodes nouvelles, celle de l'induction p. ex., qui éclaireraient le dogme d'une lumière plus vive ? Encore une fois in medio virtus: ni les avancés ni les ultra-conservateurs ne sont dans le vrai : il y a des concessions à faire de part et d'autre, au lieu de se retrancher dans un étroit égoïsme, qui ne peut amener que la ruine et la mort. Avant tout suivre les directions du siège infaillible de Pierre : Léon XIII, dans son encyclique au clergé de France, a tracé un programme à l'esprit large des études théologiques, pourquoi ne pas le remplir ?

A part ces quelques réserves, nous félicitons M. l'abbé Fontaine d'avoir osé proclamer la vérité d'une situation vraiment lamentable ; son livre est venu à son heure et l'exposition claire et modérée, autant que faire se peut en matière de polémique, doit frapper les esprits sensés et obtenir leur adhésion.

SNELL. **Lettres à un protestant** avec une préface de S. É. le cardinal Perraud. Paris, Téqui, 1903, in-12, XVIII-207 pp. 2 fr.

Ce volume, écrit par M l'abbé Snell, du clergé de Genève, se compose de dix lettres adressées à un Protestant que l'auteur suppose être sincèrement désireux de professer la foi chrétienne. Voici en quels termes l'écrivain semble formuler le problème. Étant donné qu'un protestant (luthérien, calviniste ou membre d'une autre église réformée), se dit et veut être chrétien, avoir une foi positive et non pas seulement une religiosité vague, sentimentale, fluide, incapable d'être renfermée et précisée dans un symbole nettement articulé, il faut lui prouver qu'une telle foi est incompatible avec le principe fondamental du protestantisme et qu'elle ne peut existe qu'au sein d'une Église ayant mission et autorité pour déterminer ce que les fidèles doivent croire, c.-à-d. qui soit infaillible dans son enseignement et ses décisions dogmatiques. De là il suivra logiquement que le protestantisme, qui repousse le magistère d'une Église infaillible et ne veut reconnaître d'autre autorité que la Bible, rend impossible l'acte de foi, ou ne l'admet, de la part de ses membres, qu'au prix d'une inconséquence.

M. l'abbé Snell démontre péremptoirement sa thèse et ce qui lui donne plus de poids, c'est que lui-même est un protestant converti. Aussi sommes-nous persuadés que ce livre répandu parmi les adhérents de la Réforme sera de nature à leur ouvrir les yeux et à les ramener au sein de la vérité. C'est à quoi tendent les efforts de M. Snell, et ces retours seront pour lui une récompense de son travail si consciencieux et si modéré.

P.

Digitized by Google

20 septembre 1903. — Les idées politiques et sociales de Taine (Lucien Roure) ; Quelques difficultés sur l'éducation chez les Jésuites (Paul Ker); La crise du libéralisme (Gaston Sortais); Terre d'épopée, — Les capitales : La vivante (Pierre Suau); Choses de l'éducation et de l'enseignement (Joseph Burnichon); L'alcoolisme et la ruine des familles (Docteur Surbled); Une nouvelle étude sur S. Augustin (Antoine Valmy) ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine ; Table des matières du tome 96.

5 octobre. — La séparation de l'Église et de l'État au point de vue protestant (Paul Dudon) ; La Princesse de Condé en exil et dans le cloître, d'après une correspondance inédite (Henri Chérot) ; Les ions (Joseph de Joannis) ; Les idées politiques et sociales de Taine (Lucien Roure); Terre d'épopée,— Les Capitales : La morte (Pierre Suau); Bulletin scientifique ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quizaine.

20 octobre. — Lettre encyclique de Notre Très Saint Père le Pape Pie X.....; La bataille de Fontenoy et l'inscription commémorative de 1902 (Auguste Butin) ; De dix-huit ans à vingt-trois ans. — L'école préparatoire et les grandes écoles (Wilfrid Tampé) ; Les mensonges des francs-maçons et la loi de 1901 (Emmanuel Abt) ; L'enseignement supérieur des jeunes patrons de la grande industrie (Paul Fristot) ; Fénelon inédit. — Un projet de communauté (Eugène Griselle) ; « Le sentiment religieux en France » (Lucien Roure) ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

5 novembre. — Au fond d'un petit livre (Ferdinand Prat) ; De dix-huit à vingt-trois ans. — L'école préparatoire et les grandes écoles (Wilfrid Tampé) ; Un aperçu du mouvement social en Allemagne (Henri de Bigault) ; Terre d'épopée, — Cordoue (Pierre Suau) ; Clément VIII et la République de Genève (Alain de Becdelièvre) ; Bulletin d'histoire. — La controverse actuelle sur la bataille de Sedan (Henri Chérot) ; La science de la prière (Augustin Poulain) ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

20 novembre. — La sécularisation (Paul Dudon) ; Terre d'épopée, — Séville (Pierre Suau) ; La crise du libéralisme et la liberté d'enseignement (Gaston Sortais) ; La Princesse de Condé en exil et dans le cloître, d'après une correspondance inédite (Henri Chérot) ; Bulletin philosophique. — Psychologie (Lucien Roure) : Encore un mot sur le probabilisme et saint Alphonse de Liguori (Joseph Brucker) ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

5 décembre. — Les fêtes mariales de 1904. — Actes pontificaux et programme général (Alain de Becdelièvre) ; Le Père Pierre Le Tallec. — Souvenirs. — Le zouave pontifical (Victor Delaporte) ; La crise du libéralisme et la liberté d'enseignement (Gaston Sortais) ; Terre d'épopée, — Cadix (Pierre Suau) ; Les francs-maçons, de leur propre aveu, violateurs des lois (Emmanuel Abt) ; La vraie date de la mort de saint François de Xavier (L.-J.-M. Cros) ; La réforme des études en Chine (JérômeTobar); Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

Digitized by Google

REVUE GÉNÉRALE.

Septembre 1903. — Les Missions catholiques de l'État Indépendant du Congo (Bon Léon Béthune) ; La société et les sciences occultes (suite et fin) (Victor du Bled) ; Les Fouilles de Knossos (Alphonse Roersch) ; L'Evolution contemporaine (Joseph Ageorges) ; L'Evangile en Flandre (René Henry); Le « Kulturkampf » en France et la Loi sur les associations (Maurice Vanlaer) ; Romans pour les après-midi d'été (Henri Davignon) ; Le droit d'aimer (suite) (Marthe Sylans) ; Chronique sociale (Edg. de Ghélin) ; Bibliographie.

Octobre. — Les Courants de haine anticatholique (Ch. Woeste) ; Le droit d'aimer (suite) (Marthe Sylans) ; Les Phases de l'assyriologie (A. J. Delattre, S. J.) ; La Rose et l'Épée (Henri Davignon) ; Les Fiançailles du Tzarevitch Paul Petrowitch (Paul Ier) (Jacques de Nouvion) ; En Sardaigne (Le c^te^ Eméric du Chastel); La 50me Assemblée Générale des Catholiques Allemands à Cologne (Alexandre Braun) ; Saint François d'Assise (Mystère) (Charles-Louis Legrand) ; Chronique sociale: Protectionnisme américain — Kermesses (Edg. de Ghélin) ; Variétés : I. La Chine. II. Chrysanthenum und Drache. III. Pour l'Histoire de notre Parti. (René Henry) ; Bibliographie.

Novembre. — Les Fiançailles du Tzarevitch Paul Petrowitch (Paul Ier) (suite et fin) (Jacques de Mouvion) ; Saint François d'Assise (Mystère) (suite) (Charles-Louis Legrand); Les Provinces belges sous le Gouvernement de Charles de Lorraine (Paul Verhaegen) ; Sully Prudhomme (François Carez) ; Le droit d'aimer (suite) (Marthe Sylans); Le Salon triennal (Arnold Goffin) ; Livres d'histoire (A. De Ridder) ; Chronique sociale: La Tsarine. — Pensions ouvrières (Edg. de Ghélin) ; A propos de « Prophètes » (Eugène Gilbert) ; La véritable histoire de Daulac (H. De Fonseca) ; Bibliographie.

Décembre. — Le concept moderne de l'armée. — L'officier (Capit^ne^ Com^t^ C. Beaujean); Sully Prudhomme (suite et fin) (François Carez) ; La Question des Sanatoria (Dr Moeller); Livres d'histoire (suite et fin) (A. De Ridder) ; Tuberculeuse (René Henry) ; Le droit d'aimer (suite et fin) (Marthe Sylans) ; Saint François d'Assise (Mystère) (suite) (Charles-Louis Legrand) ; Voici l'hiver (Maurice Duwez) ; Un orateur belge. — Le Cte Verspeyen (J. Lintelo, S. J); Monna Vanna (H. Davignon); Chronique sociale (Edg. de Ghelin); Promenade livresque... (Eugène Gilbert) ; Poésies (Marie Van Elegem) ; Table des matières ; Bibliographie.

Dom Placide de Meester, O. S. B. *Officio dell' Inno acatisto in onore della santissima Madre di Dio e sempre Vergine Maria.* (Rome, collegio greco, via del Babuino, 149) texte grec et italien, 1 fr. 50.

Dom de Meester a voulu par cette publication, que nous recommandons, faire connaître un des plus beaux monuments de la liturgie grecque et procurer au clergé grec les ressources nécessaires pour accomplir sa noble mission de ramener les schismatiques au sein de l'Église romaine.

Pour paraître prochainement :

Dom Pierre Bastien, O. S. B. *Directoire canonique à l'usage des Congrégations religieuses à vœux simples*, d'après les plus récents documents du Saint-Siège. Vol. in-8° d'environ 450 pp.

Imprimé par la Société de St-Augustin, BRUGES. — Même firme : LILLE.

Digitized by Google

REVUE
BÉNÉDICTINE

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

N° 2. — Avril — 1904.

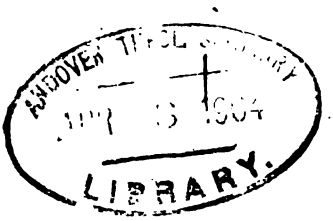

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique

1904

Digitized by Google

Sommaire

D. Ildefonso Schuster. Les Ancêtres de saint Grégoire et leur sépulture de famille à Saint-Paul de Rome. 113

D. Germain Morin. Une prière inédite attribuée à saint Augustin. 124

D. Ursmer Berlière. Les évêques auxiliaires de Cambrai du XVIe au XIXe siècle. 133

D. Maurice Festugière. Questions de philosophie de la nature. 161

D. Hildephonse Herwegen. Les collaborateurs de sainte Hildegarde. 192

Bulletin bibliographique : *Du champ de bataille à la Trappe. Le frère Gabriel* (du Bourg) ; *La Mérope* (Dr Weikert) ; *Catalogo delle pergamene e degli antichi autographi dell' archivio comunale di Assisi ; Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles* (Van den Gheyn) ; *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (Cabrol) ; *Cours théorique et pratique de plain-chant romain grégorien* (Gastoué) ; *Der Pharao des Auszuges* (Miketta) ; *Die Geschichte des Leidens und Sterbens, der Auferstehung und Himmelfart des Herrn* (Belser) ; *Die Irrlehre im ersten Johannesbriefe* (Wurm) ; *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon* (Lesquen-Mollat) ; *Archives ombriennes* (Sol) ; *La faculté théologique de Paris et ses docteurs les plus célèbres* (Féret) ; *Das Institut der Chorbischoefe im Orient* (Gillmann) ; *Eine Elfapostelmoral* (Schermann) ; *Der Bouddhismus nach seiner Entstehung, Fortbildung und Verbreitung* (Silbernagl) ; *S. Dominikus und der Rozenkranz* (Holzapfel) ; *Die Anfänge der Montes Pietatis* (Holzapfel) ; *Illustrierte Geschichte der deutschen Literatur* (Salzer) ; *Geschichte der Katholischen Kirche* (Kirsch-Luksch) ; *Exposition de la morale catholique* (Janvier) ; *Excursions artistiques et littéraires* (Sortais) ; *Patrologia* (Mercati) ; *Nos anciens ermitages* (Boulmont) ; *La vraie méthode des études ecclésiastiques* (Turinaz) ; *Mgr Le Camus et les études ecclésiastiques au séminaire de la Rochelle ; le symbolisme dans l'Écriture* (Legeay) ; *Vie de la Rde Mère Flore ; Zuruck zu dem armen, demuthigen, gekreuzigten Heiland Jesus-Christus* (Geiger) ; *Six mois d'histoire révolutionnaire* (Sépet) ; *Nomination et institution canonique des évêques* (Crépin de Varennes) ; *Quelques motifs d'espérer* (Klein). 204

La **REVUE BÉNÉDICTINE** paraît par fascicules trimestriels de 112 pages, avec couverture imprimée. Le titre et la table des matières sont envoyés avec la livraison d'octobre.

Abonnements : Belgique : 5 fr. — *U.P. :* 6 fr. — *Le numéro séparé :* 1,50 fr. franco.

Le recouvrement pour la Belgique se fait par quittances postales, qui sont présentées après réception de la première livraison. Les abonnés de l'étranger sont priés d'envoyer un mandat postal à l'administration de la Revue.

Pour tout ce qui concerne la *rédaction* et l'*administration* s'adresser à l'abbaye de Maredsous (province de Namur), Belgique.

La Revue donnera un compte-rendu, au moins sommaire, de tout ouvrage dont on enverra un exemplaire à la Rédaction.

Digitized by Google

LES ANCÊTRES DE SAINT GRÉGOIRE

ET LEUR SÉPULTURE DE FAMILLE A SAINT-PAUL DE ROME

IL ne sera pas sans intérêt, au moment où le monde catholique et tout spécialement la ville de Rome célèbrent le douzième centenaire de la mort de S. Grégoire le Grand, d'entretenir les lecteurs de quelques souvenirs chers au Pontife, nous voulons dire : les tombeaux de ses ancêtres, qui se trouvaient dans la basilique de St-Paul à Rome (1).

***

C'est aux savants travaux de De Rossi et de son école, ainsi qu'aux documents si nombreux que leur fournissent les fouilles des cimetières, que nous devons la connaissance parfaite de la législation tant civile qu'ecclésiastique relative aux sépultures des chrétiens (2).

Les lois romaines furent sans pitié pour le christianisme naissant— *non licet vos esse*—; son existence leur paraissait une menace d'anéantissement pour toutes les institutions de l'empire. Mais les premières fureurs du règne de Néron passées, cette législation se trouva généralement réduite à l'impuissance devant la forme sociale choisie par les disciples du Christ sous Alexandre-Sévère et déjà auparavant. De fait, les nombreuses sociétés funéraires qui fleurirent alors dans l'empire romain étaient bien propres à cacher sous une forme légale cette personne morale illicite, qu'était l'Église. Bien plus, leurs « *leges collegii* », leurs « *stipes menstruae* », leurs banquets funéraires, leurs propriétés communes, sépultures, vête-

1. Sur les tombeaux de la famille Petronia cfr. De Rossi, *Inscript. christ. Urb. Romae*, t. I, n. 843, p. 371 sq. ; t. II, n. VI. Sillog. Turon., p. 69 — VIII, 111, 113.
2. De Rossi, *Roma sotterranea*, I, p. 102 sqq. — p. 204 sqq.

HANOVER THEOL. SEMINARY
APR 13 1904
LIBRARY
Digitized by Google

ments, mobilier, leur donnaient par plus d'un côté une frappante ressemblance avec elle (1).

Il ne faut donc pas trop s'étonner si l'aspect extérieur de ces sociétés exerça une certaine influence sur l'administration ecclésiastique romaine. L'inaliénabilité des sépultures, si chères à tous les anciens, le culte religieux envers ceux qui scellèrent de leur sang la profession de leur foi, l'exigence des formalités légales firent peu à peu du soin des cimetières romains une des charges les plus importantes de l'Église. De préférence à tout autre lieu, les fidèles choisirent un cimetière comme rendez-vous officiel de l'« *ecclesia fratrum* », sans doute parce que ce lieu, non seulement plus favorable aux assemblées religieuses durant les persécutions, était d'une importance particulière en raison des traditions historiques. Ce fut au second siècle le cimetière de Priscille où, et précisément dans la région ostrienne, se conservait toujours vivant le souvenir du baptême que l'apôtre S. Pierre y administra (2). Plus tard, la sépulture des Pontifes fut confiée au cimetière de Callixte, qui devient ainsi un lieu officiel; de là les chrétiens retournèrent à la *Via Salaria* (on sait que le cimetière de Priscille s'y trouve précisément) après la confiscation des lieux ecclésiastiques.

L'administration des cimetières était alors partagée entre le Pontife, ses diacres et les prêtres affectés aux « *titres urbains* ». Une inscription au cimetière de Callixte nous rappelle en effet la permission accordée par le pape Marcellin à un diacre du nom de Severus de pouvoir y faire construire une sépulture de famille consistant en un « *cubiculum duplex cum arcosoliis et luminare* ». Une autre inscription du même cimetière fait mention d'une permission analogue accordée par les deux prêtres Archelaüs et Dulcitius.

ALEXIVS ET CAPRIOLA FECERVNT SE VIVI
IVSSV ARCHELAI ET DULCITI PRESBB. ☒ (3)

D'une plus haute importance est le renseignement fourni par les *Philosophoumena* : il y est dit que Zéphyrin préposa Callixte à l'administration de la grande nécropole de l'Appia : εἰς τὸ κοιμητή-

1. De Rossi, *l. c.* : Mommsen, *de collegiis et sodalitatibus*, p. 87 sqq. — Henzen, *Ann. dell'instituto di corrisp. archeol.*, 1856 p. 9 sqq.

2. Cfr. *Nuovo Bolletin. d'archeol. crist.* ann. VII, n. 1-2, p. 71-111 — ann. VIII, n. 3-4, p. 217-232.

3. De Rossi, *Roma sotterr.*, I, p. 208. *Inscript. christ.*, I, CXV sqq.

Digitized by Google

ριον κατέστησεν. Le cimetière de l'Appia était donc le cimetière par antonomase, le cimetière officiel (1).

La paix religieuse, qui suivit la victoire de Constantin, amena la restitution des lieux sacrés, confisqués par Dioclétien. La dévotion des fidèles pour ces endroits consacrés par les tombes des martyrs trouva dans cet événement un renouveau de vie et ce fut parmi eux un tel désir d'avoir leur propre sépulture auprès de ces glorieux confesseurs de la foi que les parois des couloirs souterrains furent, pour ainsi dire, criblés de loculi.

Il paraît toutefois que l'administration des cimetières subit peu de modifications à cette époque de paix et de tranquillité. Les prêtres urbains continuèrent à administrer les nécropoles dépendant de leur titre ; les achats et les ventes de sépultures, comme par le passé, s'effectuèrent en leur nom. Rien d'ailleurs en cela de plus légitime : ils étaient les curés exerçant leurs droits sur les cimetières de leur paroisse.

Mais alors comme aujourd'hui il y avait deux espèces de tombeaux. A ceux que la fortune avait peu favorisés, l'« *ecclesia fratrum* » ne pouvait accorder qu'une modeste sépulture, fermée de trois briques cimentées par un peu de chaux à l'intérieur. Les riches et les nobles au contraire ornaient leur dernière demeure avec des « *arcosolia* », des pavements en marbre et des fresques ; leurs cryptes de famille étaient achetées aux prêtres qui avaient l'administration du cimetière.

Cette différence, qui se manifeste entre le riche et le pauvre jusqu'au tombeau, pourra peut-être surprendre quelque esprit, qui a rêvé pour les premiers chrétiens un système social de communisme parfait, tel que le voudraient nos socialistes modernes. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question. Mais nous remarquerons simplement que le luxe de l'hypogée nobiliaire, gardien fidèle des corps de ceux que la nature et le sang avaient si intimement unis est en parfait accord avec les principes inculqués par l'Apôtre au sujet de l'indissolubilité du mariage. A ce propos qu'il nous soit permis de rapporter ici une gracieuse inscription placée à l'entrée d'un cubicule au cimetière de Domitille.

AMPLIATI.

A juger de sa paléographie, elle est de l'époque apostolique et très probablement le propriétaire de ce monument n'est autre que

1. *Philosophoumena*, l. IX, c. II, ed. Cruice, p. 441.

Digitized by Google

cet Ampliatus mentionné par S. Paul à la fin de sa lettre aux Romains [1].

Il y a plus. Avant leur reconnaissance légale comme lieux ecclésiastiques, les cimetières suburbains étaient la propriété inaliénable de particuliers ; selon l'usage, le propriétaire y préparait une sépulture pour lui-même, pour sa famille et pour quelque autre à qui il lui plaisait d'accorder cette faveur. De là le caractère essentiellement domestique des premiers noyaux des cimetières romains, affectés exclusivement à la sépulture de leurs propriétaires. « *Sepulchrum Flaviorum, cœmeterium Priscillæ, Callisti, Lucinæ (Pomponia Grecina ?)* »

Au troisième siècle, grâce au nouvel aspect social de l'Église, reconnue comme personne morale et par conséquent capable de posséder, les cimetières, abandonnant les apparences extérieures de propriété privée, devinrent des lieux religieux et ecclésiastiques.

Les nobles romains ne perdirent rien par l'introduction de ce titre nouveau et légal ; comme auparavant ils continuèrent à jouir des plus amples privilèges, purent s'ériger soit dans les cimetières soit en d'autres lieux de riches tombeaux. Qu'il suffise de rappeler en plein cinquième siècle le mausolée des Anicii derrière S. Pierre, et la « *cripta Damasi* » à gauche de l'Ardeatina. Toutefois parmi les multiples « *limina sacra* » de Rome, les fidèles eurent toujours une préférence marquée pour le voisinage du Vatican et pour la Via ostiensis. Dans l'un et l'autre endroit, le tombeau des deux fondateurs de l'Église fut le principe de deux cimetières célèbres « *sub divo* » offrant assez d'analogie avec les « *areae christianorum* » d'Afrique. Ils continuèrent à exister même après l'érection des basiliques par Constantin.

C'était chose assez naturelle que les nobles, voulant ériger une sépulture de famille, donnassent, tout spécialement au Ve et au VIe siècle, leurs préférences au cimetière vatican et à celui de Lucine. De ce dernier nous possédons encore un nombre considérable d'épigraphes, provenant des tombeaux de *viri clarissimi*, prêtres, diacres, *protectores domestici*, ou gardes du corps, des serviteurs de Dieu, vierges, qui durant leur vie s'étaient préparé une tombe auprès de l'Apôtre. Particularité très intéressante à remarquer, on trouva souvent, outre la description du sépulcre, c'est-à-dire pour deux, trois corps, etc., le prix de l'achat : ordinairement deux ou trois sous d'or, payés aux « Praepositi » de la basilique. En voici un exemple :

1. Ch. XVI, 8 cfr. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, II. *Des catacombes romaines*, p. 123.

Digitized by Google

CVSTORVLINGA..... VIVA
SECVMPARABIT SIBI LOCVMA..... PRAEP, ☒
AVRI SŌL TRISSIMIS (1).

***

Aux Ve et VIe siècles, la gens Anicia comptait parmi les premières familles patriciennes de Rome. On connaît assez ce que S. Jérôme dit du consulat et des éminentes dignités de l'empire qui paraissaient être le patrimoine de cette famille (2). Il suffira donc de rappeler ici les consuls Sextus Petronius Probus « *Anicianae domus culmen.* » et leurs fils Olibrius, Probinus et Probus (3).

Ce qui nous importe davantage, c'est que cette famille dès les premiers temps fut entièrement et sincèrement chrétienne. Anicia Faltonia Proba, celle même qui épousa Sextus Petronius et par là réunit les deux familles, Petronia et Anicia, pratiqua pendant quelque temps, sous la direction de S. Augustin, la vie monastique à Carthage avec Juliana et Demetriade, fondatrice du monastère de S. Étienne sur la voie Latine. Tous connaissent son célèbre mausolée près de la basilique vaticane, dédié, selon son désir, au premier martyr, titulaire de son monastère d'Afrique (4).

La vie religieuse inaugurée par Faltonia fut une semence de fruits abondants dans cette famille. S. Grégoire le Grand, le plus illustre de ses membres, n'avait donc pas à chercher ailleurs des exemples de vertu. Son aïeul, le pape Félix, et son épouse, Petronia, ses tantes Gordiana et Aemiliana lui en avaient offert de remarquables.

Parfois le grand Pontife se plaisait à redire au peuple groupé autour de lui les vertus de ses aïeux; mais il le faisait avec une telle modestie que ses éloges comparés à d'autres documents de l'époque paraissent plutôt inférieurs à la vérité.

Parmi ces proches, dont S. Grégoire rappelait le souvenir, le plus illustre par la dignité fut Celius Felix, qui occupa la chaire de S. Pierre de 483 à 492. Il était fils d'un certain Felix, prêtre du titre « *de fasciola* » (5). Exemple unique parmi les papes de l'époque, il fut enseveli dans la basilique de St-Paul.

---

1. Dans l'ordre du musée épigraphique paulin, cette inscription est la Xe du compartiment des « *Praepositi basilicae b. Pauli* ».
2. S. Hieron. ep. CXXX ad Demetriad. Migne P. L. XXII, 1108.
3. Gruterus, 450,3 — De Rossi *Inscript. christ.*, I, p. 230.
4. Toulotte, *Le culte de S. Étienne.* — *Nuovo bolletino d'archeol. crist.*, an. VIII, n. III-IV, p. 211-216.
5. L'église actuelle des SS. Nérée et Achillée.

Digitized by Google

Cette exception à la règle ordinaire mérite une mention spéciale.

Selon l'antique concept catholique, la série des évêques, bien plus que n'importe quel titre d'érudition historique, offrait aux anciens un des plus certains critères de l'apostolicité d'une siège. Déjà S. Irénée et Tertullien s'étaient servis de cet argument contre les hérétiques de leur temps et, à toutes les réformes doctrinales, ils opposaient l'autorité des apôtres, toujours vivants et toujours manifestes dans leurs successeurs. De là, les «*series episcoporum*», leurs portraits conservés dans les basiliques, et le soin extrême de ne confier le corps des évêques à aucun autre lieu, si ce n'est à leur église.

Dès le principe à Rome les tombes des papes se groupèrent autour de celle du Prince des Apôtres, puis ils passèrent « *in Callisti* », de là « *in Priscillæ* », pour retourner de nouveau au Vatican. Le cas d'un pontife qui eut un tombeau isolé est extrêmement rare: S. Clément, Sixte II, Callixte, Félix II, qui firent exception à la règle commune, eurent des raisons très spéciales, qui ne permirent pas de mettre en pratique l'antique usage. Il est encore un fait digne de remarque : avant Félix III, aucun pape ne fut enseveli à St-Paul, pas même S. Lin ; la tombe de S. Pierre fut toujours le lieu de sépulture préférée par les pontifes romains, qui rapportaient à S. Pierre et non à S. Paul la dignité et les prérogatives de leur siège.

Quelle fut donc en définitive la raison qui amena Félix III à s'écarter de la tradition de ses prédécesseurs et à vouloir reposer après sa mort auprès de l'Apôtre des Gentils ? Les monuments épigraphiques nous donnent une explication assez satisfaisante de ce fait : c'était à St-Paul que reposait sa femme Petronia et ses fils et très probablement aussi son père, Félix. S. Léon le Grand en effet confia le soin de la restauration de la basilique ostiensis à un prêtre du nom de Félix et au diacre Adéodat. Tous deux sont connus par l'éloge qu'en fait la célèbre inscription léonienne rappelant l'heureuse issue des travaux :

EXULTATE PII LACRIMIS IN GAUDIA VERSIS, etc. (1).

C'est là aussi qu'ils furent ensevelis.

Dès l'année 451, Marie, femme d'Adéodat, y avait déjà précédé

1. Duchesne, *Liber pontificalis*, I, p. 240.

Digitized by Google

son époux. Il est à noter ici que la première moitié de l'hexamètre de son épitaphe :

LEVITE CONIUNX SEMPER MIHI GRATA MARIA (1),

est répétée plus tard sur l'épitaphe de Petronia, femme de Félix III

De Rossi fait fort justement remarquer, à propos de l'inscription sépulcrale du prêtre Félix, qui, de concert avec Adéodat, dirigea la restauration de la basilique de S. Paul, que toutes les indications que nous avons au sujet du père de Félix III, prêtre du titre « *de fasciola* » vers l'an 460 et chargé en cette qualité du service hebdomadaire à la basilique de S. Paul, correspondent exactement aux données que nous possédons touchant la personne de ce Félix, restaurateur de St-Paul sous Léon le Grand (2).

Il ajoute que son tombeau est précisément auprès de celui de Pétronia, femme de Caius Félix, en sorte que l'identification de deux personnages semble spontanée. Nous tiendrons donc comme très probable la conjecture du savant archéologue, car en pareille matière il est fort difficile d'arriver à une certitude absolue. Mais nous ferons en plus remarquer que la demeure de Gordien, père de S. Grégoire, était précisément située dans la région soumise à la juridiction du clergé « *de fasciola* ». Voici le texte de l'inscription sépulcrale du prêtre Félix, telle qu'elle nous est parvenue. Les fragments de l'original en marbre se trouvent au musée paulin (3), mais la « Sylloge » de Tours l'a conservée intégralement.

PRESBITER· HIC· POSITVS· FELIX· IN· PACE· QVIESCIT·
CVIVS· PVRA· FIDES· PROBITAS· VIGILANTIA· SOLLERS·
PONTIFICVM· CLARO· PLACVIT· SIC· NOTA· LEONI·
POST· LAPSVM· VT· REPARANS· VENERANDI· CVLMINA· PAVLI·
HVIC· OPERIS· TANTI· RENOVANDAM· CREDERET· AVLAM·
DEPOSITVS VII IDVS MAIAS LEONE· AVG· ET PROBIANO· V· C· CONSS· ☒ (4)

Le musée paulin conserve une autre épigraphe d'une importance majeure pour notre sujet à raison de son intime relation avec S. Grégoire. On n'en possède que des fragments peu considérables. La voici :

1. De Rossi, *Inscript. christ.*, II, n. VI ; p. 69. — Bosio : *Roma sotterr.*, p. 151.
2. De Rossi, *l. c.*, I, p. 371, sq. — coll. *Bolletino d'archeol. crist.*, sér. II, an. VI, n. 11, p. 53.
3. Parmi les « *monumenta historica Basilic.* »
4. De Rossi, *Inscript.*, II, p. 68. — I, n. 831, p. 366 sqq.

Digitized by Google

☒ LEVITAE· CONIVNX· PETRONIA· FORMA· PVDORIS ☒ HIS· MEIS· (1) DEPONENS· SEDIBVS· OSSA· LOCO ☒
PARCITE· VOS· LACRIMIS· DVLCE·CVM· CONIVGE· NATAE· ☒ VIVENTEMQVE· DEO· CREDITE· FLERE· NEFAS·

D̄P ☒ IN· PACE III ☒ NŌN OCTŌB· FESTO V̄C ..... CONS̄S ☒

HIC · REQVIESCIT · IN · PACE · PAVLA CL̄F ☒ DVLCIS · BENIGNA · GRATIOSA FILIA S̄S ☒

D̄P VII KĀL · SEPT...(2) FNANTO V̄C CONS̄S ☒

HIC · REQVIESCIT · DVLCISSIMVS · PVER· GORDIANVS · FILIVS S̄S ☒

D̄P V ĪD SEP̄T SYMMACHO V̄C..... CONS̄S ☒

HIC · REQVIESCIT AEMILIANA SAC ☒ V̄C ☒ D̄P ☒ ID ☒ DEC ☒ PROBINO V̄C ☒ CONS̄S ☒ [3]

1. Nous croyons qu'il faudrait *mea*, pour le vers.
2. Probablement *V*enantio. Duchesne, *ouv. cit.*, I, p. 253.
3. De Rossi, *Inscript. chr.*, I, n. 843, p. 371 sqq.

Digitized by Google

Cette inscription est celle de la femme du pontife Celius Félix et de ses enfants Paula, Gordianus et Æmiliana.

Petronia mourut en 472. Son mari, alors déjà depuis quelques temps revêtu du diaconat, lui avait confié l'éducation de ses enfants. Ceux-ci ne survécurent guère à leur mère. Paula « *clarissima femina* » mourut douze ans après, en 484 ; Gordianus « *puer* » l'année suivante, et Æmiliana « *sacra virgo* » en 489.

En tenant compte de l'intervalle durant lequel Petronia, avant l'année 472, prit soin de l'éducation de ses enfants, et de la date de 485, époque de la mort de Gordianus encore enfant, on peut conjecturer que Celius Félix reçut l'ordre du diaconat vers 468 quatre ans seulement avant la mort de Petronia (1).

Il faut encore remarquer dans l'inscription les noms de Gordianus et d'Æmiliana. Ils seront portés quelques années plus tard par deux de leurs neveux, le père de S. Grégoire et sa tante Æmiliana. Cette dernière, imitant l'exemple de la sœur de son père, prit le voile des vierges et est honorée par l'Église comme une sainte (2). Gordien le Régionnaire eut donc pour père un des fils de Félix III qui se trouve ainsi être le trisaïeul de S. Grégoire.

De toutes ces données historiques on pourrait reconstruire l'arbre généalogique de S. Grégoire le Grand.

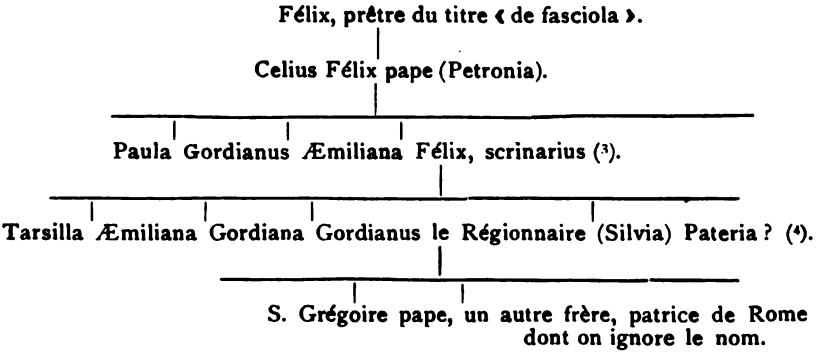

Les parents et les proches du grand Pape ne nous sont guère connus que par les souvenirs que lui-même et Jean diacre nous ont

1. Duchesne, *l. c.*, propose comme date *mai 471*.

2. S. Gregor. hom. in Evang. 38. Migne, P. L. LXXVI, 1291.

3. C'est une pure conjecture de notre part que le quatrième fils de Félix III portât le même nom que son père et fût bibliothécaire du St-Siège. Son épitaphe était à la basilique de St-Paul, auprès de celle du prêtre Félix et de Pétronia. La « Sylloge » de Tours nous en a conservé le texte : on y apprend que le défunt fut « *primus apostolicæ tenuit qui scrinia sedis* », qu'il s'appelait Félix, était marié et avait des enfants dont il confia l'éducation à sa femme après son élévation aux ordres sacrés « *sumptoque in ordine* ». De Rossi, *op. cit.*, I, n. VI, p. 69. Notre hypothèse ne manque donc pas de fondement.

4. S. Gregor. Regist. L. I, ep. 39 ad Anthem. subdiac. Migne, P. L. 77, 493.

Digitized by Google

laissés ; Grégoire de Tours ne fournit à ce sujet que bien peu de renseignements(1). Nous savons toutefois que S. Grégoire fit donner une fois par le sous-diacre Antemius, vingt sous à sa tante *Domna Patheria* afin qu'elle pût se procurer pour ses fils des chaussures et des provisions de bouche (2). Est-elle parente du saint du côté paternel ou maternel ?

C'est ce que nous ignorons. Le saint Pape est plus explicite au sujet de son propre frère, qui paraît avoir été élevé aux plus hautes dignités. Grégoire de Tours le fait préfet de Rome au moment de l'élévation de son frère au souverain pontificat (3) ; lui-même le nomme parfois dans ses lettres « *glorioso fratre meo palatino patricio* ». Ce frère mourut vers l'an 598 (4).

On ignore la date de la mort de Silvia, la pieuse épouse de Gordien. Nous savons qu'après la mort de son mari, elle se retira sur le « petit » Aventin, à peu de distance de sa maison, et que là elle embrassa la vie religieuse. Toutefois il n'est pas téméraire d'affirmer que l'on ne peut fixer sa mort avant 572, puisqu'elle vivait encore à l'époque où Grégoire, à qui elle envoyait journellement la nourriture, se fit moine au monastère de St-André. A cette époque Tarsilla et Æmiliana devaient être mortes depuis quelque temps déjà ; nous ne savons rien de Gordiana ; mais S. Grégoire n'aurait certes pu, sans l'offenser, raconter vers l'an 593 sa lamentable chute si elle n'avait été morte depuis longtemps (5).

Quant à Gordien, père de S. Grégoire, il mourut vers l'an 570, après avoir rempli quelque temps l'office de « Regionarius ». Par une délicate attention, le pieux Pontife, voulant perpétuer la mémoire de ses parents, fit peindre leurs portraits dans l'atrium de leur antique palais, devenu monastère (6). Gordien y est représenté à droite du trône de S. Pierre, revêtu de la dalmatique, de la « *penula* » et des chaussures de sénateur, Silvia avec la *mitra matronalis*. Ces éléments nous fournissent une autre preuve de la noblesse de la famille de S. Grégoire. Nous sommes réduits à des conjectures touchant le lieu de sépulture des parents du grand Pape. Serait-il improbable qu'ils furent ensevelis dans la basilique de St-Paul où déjà six de leurs proches avaient leurs tombeaux ? Cette hypothèse n'est peut-être pas dénuée de fondement. Le souvenir de ses parents fut toujours cher au plus

1. Cfr. « S. Gregorii pap. I vita » Migne P. L. 75, l. I, p. 242 sqq.
2. Ep. cit., p. 245.
3. Gregor. Turon. l. X, c. 1, P. L. 71, 527.
4. S. Gregor. Regist. l. XIV, ep. 2, p. 1305 — l. X, ep. 51, p. 1106 — l. IX, ep. 98. p. 1023, 1016.
5. Homil. 38 in Evang. P. L. l. c., p. 1291. — Dialog. IV, c. 16, P. L. LXXVII, p. 348.
6. Voir la reconstitution par E. Wuescher-Becchi dans *Nuovo Bullet. d'archeol. crist.*, an. VI, n. III-IV, p. 235-251.

Digitized by Google

célèbre des Papes. Aussi on peut juger de son indignation en apprenant que des moines grecs, violant pendant la nuit les sépultures du cimetière de Lucine, en retirèrent les ossements pour aller les vendre comme des reliques en Orient (1).

Que l'affection profonde de S. Grégoire pour la basilique ostiensis fût ou non la cause de son indignation, il est un fait certain, que dès l'époque de S. Léon le Grand une branche de la famille Pétronia eut son lieu de sépulture auprès de la tombe de l'Apôtre des Gentils (2).

Rome, S. Paul-hors-les-Murs. D. Ildefonso SCHUSTER.

---

1. S. Greg. Regist., l. IV, ep. 30, p. 703.

2. Une autre épitaphe pauline, que nous croyons inédite, fait mention d'une Pétronia abbesse. Quelle relation eut-elle avec la noble famille homonyme? Nous l'ignorons. La pierre sur laquelle cette inscription fut gravée, avait déjà servi pour fermer le tombeau d'une défunte du nom de Tecla « post consulatum Viatoris? (496) ». La voici :

QVIESCET AC REQ.
IXIT ANNOS PETRO
ARCTONMARTIRO ND
NVARIAS POST CON S
DEPTHECLA IN PACE / VI KAL SEPT.
NIA ABBT \

UNE PRIÈRE INÉDITE ATTRIBUÉE À SAINT AUGUSTIN

DANS PLUSIEURS MSS. DU *DE TRINITATE.*

IL existe dans la bibliothèque communale de Charleville (Ardennes françaises), sous la cote 202, une fort belle collection des œuvres de saint Augustin, provenant de l'abbaye cistercienne de Signy, XIIe siècle. Le douzième des volumes qui la composent contient le *De Trinitate*, précédé, sur le verso du fol. 1, des onze premiers distiques de la « LAUS FORTUNATI *Gloria, laus et honor* » etc. (1) Le grand ouvrage sur la Trinité ne commence proprement qu'au fol. 3, avec les *Capitula* : les quatre colonnes du fol. 2, recto et verso, sont occupées par une longue prière que je ne me rappelais pas avoir trouvée ailleurs, quand elle attira mon attention, au retour d'une excursion en Lorraine, au printemps dernier. Elle était intitulée simplement ORATIO, commençait par les mots : *Da nobis Domine in uia hac qua te duce ingredimur intellectum*, et se terminait ainsi : *et ignorantiae tenebras remove a me. Qui uiuis et regnas per omnia saecula saeculorum. Amen.* L'élévation et la largeur des pensées, le langage qui leur servait d'expression, tout paraissait vraiment digne d'Augustin. La façon dont cette prière avait été mise en tête des *Capitula* me donnait l'impression que le scribe l'avait considérée comme se rattachant réellement au *De Trinitate* ; et pourtant, impossible d'en trouver la moindre trace dans les diverses éditions de ce traité fameux. J'en pris donc une copie aussi exacte que possible, me promettant d'y revenir dès que l'occasion s'en présenterait.

Depuis lors, au cours d'un voyage en Angleterre, j'ai trouvé trois autres manuscrits contenant cette même prière.

Le premier appartient à la bibliothèque du Chapitre cathédral de Worcester, cod. F. 149. « Liber ecclesie cath. Beate Marie Wyg. » écriture du XIVe siècle, in-fol. à deux colonnes (2). Notre prière

1. L'attribution est, je crois, sans exemple. Cf. U. Chevalier, *Repert. hymnologicum*, n. 7282.
2. H. Schenkl, *Bibliotheca Patrum Britannica*, n. 4332.

Digitized by Google

commence au recto du fol. 5, sous le titre ORATIO SANCTI AUGUSTINI, et continue sur le verso. Elle est suivie de la rubrique : *Incipiunt capitula in libro primo sancti Augustini episcopi de Trinitate.* Vient ensuite la lettre-préface à Aurèle de Carthage, puis le texte même du premier livre (1).

Les deux autres font partie l'un et l'autre de la précieuse collection manuscrite de Pembroke College, à Cambridge, où le conservateur, M. Minns, m'a fourni avec une amabilité parfaite toute facilité pour les étudier à l'aise.

L'un porte, ou du moins a porté (2), la cote A. 1. 13. et mesure 8 pouces en hauteur sur 5 ½ de large. Il a jadis appartenu à l'abbaye de Bury S. Edmunds, où il portait la marque F. 12 (3). L'écriture est à longues lignes du Xe siècle ; la prière d'Augustin commence fol. 54^v, et finit au fol. 58^r. Elle est précédée de cette note curieuse :

BEATUS UT FERTUR AGUSTI
NUS IN EXTREMO AETATIS SUAE
HAEC UERBA DE FIDE CATHOLICA
DIXIT

Quoique le plus ancien de tous, le texte conservé par ce manuscrit est de loin le plus défectueux : il présente une foule de variantes dues uniquement à l'arbitraire d'un copiste, lequel s'est mêlé de vouloir améliorer, souvent sans y avoir rien compris, la teneur du petit écrit. Il se peut néanmoins qu'il ait conservé çà et là quelque leçon primitive, ou bien, surtout dans les énumérations, quelque membre de phrase que les scribes postérieurs auront laissé tomber. Il est à remarquer qu'ici la pièce est complètement indépendante du traité sur la Trinité ; aucune trace de celui-ci dans le contenu du manuscrit. De plus, le texte est brusquement interrompu quatre ou cinq lignes avant la fin, par suite de l'omission de la dernière phrase *Deus trine et une, scientiae lumen accende in me*, etc.

L'autre exemplaire de Pembroke (D. 112.) est un grand in-fol. à 2 colonnes, XIVe siècle (4). Il contient une longue série d'ouvrages attribués à saint Augustin, et parmi eux, en second lieu, les quinze

1. J'ai pu collationner ce manuscrit, grâce à l'intervention d'un magistrat haut placé, en même temps archéologue de renom, M. Willis Bund, dont la rare bienveillance lui a acquis des titres tout particuliers à ma gratitude.

2. Les cotes des mss. de Pembroke ont été changées à diverses reprises, et le plus souvent il n'en reste aucune présentement ; ce qui rend les recherches particulièrement difficiles à cet endroit.

3. M. R. James, *On the Abbey of S. Edmund at Bury* (Cambridge 1895), p. 58. — Cf. Schenkl, *op. cit.*, n. 2491 A.

4. Schenkl, n. 2584.

Digitized by Google

livres *De Trinitate*. Notre prière a été transcrite sur le recto du dernier des feuillets laissés en blanc à la fin du volume. On serait tenté, à première vue, de négliger ce texte ainsi relégué, et chargé d'abréviations : il est pourtant relativement bon, et, à coup sûr, de beaucoup préférable au précé lent. Il porte en tête l'inscription : ORATIO AUGUSTINI IN LIBRUM DE TRINITATE.

***

La lecture de ce petit écrit et la place qu'il occupe dans trois de nos manuscrits suggèrent à l'esprit une double question : Est-il bien l'œuvre d'Augustin ? Se rattache-t-il réellement au grand ouvrage de celui-ci sur la Trinité ?

Pour autant que je puis connaître le style du saint Docteur, ses préoccupations habituelles, ses tournures familières, le fond même de sa grande âme, j'incline fortement à croire que c'est bien lui, et lui seul, qui a pu écrire les pages mises ici au jour pour la première fois.

Parcourons-en brièvement le contenu.

La pièce débute par une humble demande d'avoir au sujet de Dieu, de l'unité d'essence, de la trinité des Personnes, de l'indivisibilité des opérations divines au dehors, des notions conformes à ce que la foi enseigne. Tout comme Augustin, l'auteur professe que le Saint-Esprit procède à la fois et du Père et du Fils ; comme lui, il trace en lignes admirables toute l'économie de l'Incarnation, l'origine et la mission indéfectible de l'Église, cette « demeure » que l'Homme-Dieu s'est construite du néant, et à laquelle appartiennent nécessairement tous ceux qu'une « miséricorde toute gratuite » a prédestinés à faire partie du nombre des élus : si ce salut est refusé aux autres, c'est une suite de leur obstination, l'effet d'une justice aussi irrépréhensible qu'impénétrable.

Les assises de la foi ainsi posées, l'auteur implore des sentiments et une conduite en rapport avec cette croyance. Voici quelques-unes des pensées exprimées à ce sujet, et dans lesquelles le lecteur assidu d'Augustin reconnaîtra celui-ci à plus d'un trait : Aucune dissonance réelle entre le *geminum instrumentum* de la loi divine : l'un et l'autre vont à l'accomplissement du double précepte de la charité ; seulement, la Loi et l'Évangile correspondent à des milieux différents, exigeant chacun des moyens de salut particuliers. La foi ne suffit pas sans les œuvres, mais les œuvres ne doivent pas être préférées à la foi. Dieu est souverainement indépendant vis à vis de ses créatures ; il a toujours été le souverain Maître, même

Digitized by Google

des simples futurs. Les biens et les maux de cette vie ne doivent pas nous préoccuper outre mesure ; laissons au Tout-Puissant le soin de nous les répartir à son gré. La simplicité qui nous est conseillée ne doit pas aller jusqu'à l'hébètement, ni l'innocence jusqu'à la sottise. Dans les méchants, ce n'est pas l'homme qu'il faut haïr, mais le mal ; ce n'est ni en les mettant à mort, ni en leur coupant des membres, qu'on remédiera à ce mal.

Ici recommence une longue énumération des qualités morales dont la vie chrétienne doit offrir le spectacle. On y remarquera cette sentence : qu'il faut faire ses efforts pour devenir savant, ne pas vouloir simplement le paraître par arrogance. Pour ce qui est des biens matériels, des *nummuli*, si Dieu a jugé à propos de nous les accorder, disposons-en principalement au bénéfice des pauvres ; ne les mettons pas de côté, pour qu'ils soient follement dissipés par ceux qui viendront après nous. Dans nos rapports avec les hommes, faisons tout pour plaire à ceux en qui Dieu lui-même se plaît ; quant aux autres, ne craignons rien, forts de l'appui du Nom divin. Ne pas s'arrêter à ce qu'il y a de beau dans les créatures, si ce n'est pour s'élever au Créateur, l'admirer et l'aimer dans ses œuvres. Bref, faire toute chose par amour, et n'attribuer le mérite qu'à Celui qui opère tout bien en nous, et sans lequel nous ne pouvons rien faire.

Dans l'invocation finale, l'auteur demande de nouveau que Dieu l'éclaire, chasse de lui l'ignorance et ses ténèbres, et lui donne l'intelligence du grand mystère de la vie divine, la Trinité dans l'Unité.

Encore une fois, après avoir ainsi parcouru ligne par ligne cet opuscule, je n'y trouve rien, soit dans les pensées, soit pour l'expression, qui ne me paraisse de tout point conforme à ce qu'un commerce de bien des années m'a appris à connaître du style et de l'âme d'Augustin. Je suis loin toutefois de prétendre formuler ici un jugement pleinement compétent et définitif : c'est mon sentiment constant depuis plusieurs mois, voilà tout. Au reste, j'ai déjà et tout d'abord sollicité à ce sujet l'avis de mon vénéré confrère et illustre ami, le Dr Odilon Rottmanner de Munich, lequel m'a promis d'examiner le problème à fond, au moyen de rapprochements qu'il est plus à même de faire que personne. En attendant, voici ce qu'il a bien voulu m'écrire dès à présent (1) : « En tout cas, le contenu correspond aux sentiments de saint Augustin. Si l'auteur n'est pas Augustin lui-même, il faut que l'*Oratio* ait été écrite par quelqu'un

1. Lettre du 30 déc. 1903.

Digitized by Google

qui a nourri son esprit des pensées d'Augustin. De plus, on peut apporter à l'appui de la plupart des endroits des expressions sûrement authentiques du S. Docteur. » Et ce maître incontesté en saint Augustin cite quelques-unes de ces expressions, notamment à propos du passage : *uelle mori animam salubriter et uiuere tibi, ne in aeternum moriatur* (ligne 73 sq.).

***

En supposant la question d'authencité résolue dans un sens favorable, il y aurait encore lieu d'examiner quelle place précise reviendrait à notre petit écrit dans la série des productions d'Augustin.

Comme on l'a vu, nos manuscrits semblent se rattacher à une double tradition. Le copiste du Pembroke A. 1. 13. rapporte, comme un simple on dit, que la prière aurait été composée par le saint dans les derniers jours de sa vie. Peut-être cette manière de voir aura-t-elle été suggérée par les mots qui se lisent à la première ligne : *in uia hac qua... ingredimur*. On sait, en effet, que l'expression biblique *ingredi uiam* (*universae carnis* etc.) a passé de bonne heure dans le langage chrétien, pour désigner les approches de la mort. Mais il est bien clair qu'il ne s'agit aucunement ici de pareille chose : nulle part, dans toute la pièce, la moindre allusion à une fin prochaine. Au contraire, l'auteur a en vue quelque entreprise, et plus précisément une entreprise littéraire, une étude, un travail théologique, se rapportant spécialement à Dieu et à la Trinité. C'est ce qu'indiquent suffisamment, tant le début *Da nobis Domine in uia hac qua te duce ingredimur* INTELLECTUM, que la conclusion, *Deus trine et une*, etc.

Donc, je suis plutôt porté à croire que les trois autres manuscrits ont raison, pour le titre comme pour le texte même en général. La prière éditée ci-dessous peut se rapporter aux quinze livres *De Trinitate*, dans lesquels, dit Gennade (1), le saint Évêque « a été, selon l'expression de l'Écriture, introduit dans la chambre du Roi, et revêtu de l'éclatante parure de la sagesse de Dieu. » Nous apprenons d'Augustin lui-même, qu'il commença cet ouvrage encore jeune, et ne l'acheva que dans sa vieillesse. Il l'interrompit bien des fois, à cause de la difficulté du sujet et des autres occupations qui lui paraissaient plus nécessaires. Il n'avait pas encore terminé le douzième livre, que déjà des indiscrets lui avaient dérobé la copie, et l'avaient lancée telle quelle dans le public : ce fut avec bien de la peine qu'il

1. *De script. eccles.*, c. 38.

Digitized by Google

se décida dans la suite à revoir et parfaire le tout. Dans de semblables conditions, il n'est nullement impossible qu'au cours des longues années que lui demanda ce travail, il ait un jour composé cette belle et touchante prière. Celle-ci, écrite sans doute sur quelque feuille détachée, n'aura réussi à trouver sa véritable place que dans l'une ou l'autre des copies publiées après le complet achèvement de l'ouvrage. Telle est l'explication qui me semble présentement la plus probable.

***

Pour finir, je ferai remarquer que les dernières et les premières lignes de notre ἀνέκδοτον ont été utilisées librement par le compilateur carolingien du *Speculum* apocryphe contenu dans l'append. du tome VI de saint Augustin, chap. XIX (1).

Le texte que je publie ici est établi principalement d'après le manuscrit de Charleville, qui m'a paru offrir les meilleures garanties de fidélité et d'exactitude ; les variantes des autres exemplaires, à très peu d'exceptions près, ont été reléguées en note au bas des pages. Voici les sigles adoptés pour désigner les divers mss. :

C = Charleville 202, tome 12.
W = Cathédrale de Worcester, F. 149.
E = Pembroke College, Cambridge, A. 1. 13.
P = Même bibliothèque, D. 112.

D. GERMAIN MORIN.

ORATIO S. AUGUSTINI IN LIBRUM DE TRINITATE.

Da nobis, Domine, in uia hac qua te duce ingredimur intellectum, atque in te inspira inreprehensibiliter quemadmodum sit credendum : ut te unum
5 Deum essentialiter et inconprehensibiliter trinum personaliter capiamus : Patrem ingenitum, de Patre Unigenitum, de utroque procedentem et in utroque permanentem Spiritum sanctum : nullum tribus anticipationis uel posteritatis interuenire momentum, nec habere dispertitum imperium, non in creandis consilium, regendis perficiendisque creaturis auxilium opusque

1 Sur les variantes du titre, voir la description des mss. ci-dessus. 3 *qua*] *quam* PW. 4 *ut te*] *ut et* E. *unum*] om. W. 5 *inconprehensibiliter*] *inconprehensibilem* E. 6 *Patrem ingenitum*] om. E. 9 *opusque*] *opibusque* E.

1. Migne XL, 977.

Digitized by Google

diuisum : quicquid illic naturale est, indiruptum : quod personale est, in- 10
confusum : placuisse Filium hominis Filium fieri, neutram in alteram substantiam commutari, Trinitatis mysterio quartam non addi personam, uniri non confundi Verbi Dei hominisque substantiam ; ut in Deum quod ex nobis susceptum fuerat perueniret, et illud, quod numquam non fuerat, idem semper quod fuerat permaneret : deinde ex nihilo domum sibi non factus 15
faceret ipse, non consilio sed tempore nouam, in illo permanentem deinceps nec ullo tempore finiendam, fieri gratuito non nasci felicem : hanc extra saluari neminem posse, sed et saluari perditionis filios non debere ; illud praedestinatis indebita misericordia inpertiri, hoc inconprehensibili atque inreprehensibili iustitia obstinatis contineri. 20

Da, Domine, sic credentibus affectum actumque tibi placendi consimilem, atque in te perseuerandi destinationem inreuocabilem, et nullam cum infidelibus portionem : legis tuae geminum instrumentum duobus praeceptis fideliter implere, figuris reuelatae ueritatis nullatenus inhaerere : intellegere, legem euangeliis, euangelia legi et prophetis nullis controuersiis dis- 25
sidere, sed temporibus congruentia ministrasse. Da, Domine, non plus minusue sapere uelle quam sat est : non inludere nescientibus, nec sapientioribus inuidere ; tua tibi dona referre, nostra nobis errata flebiliter increpare : quae odis odire semper, amare toto corde quae diligis : ex fide iussa inplere opera, sed fidei non praeferre : omnium quae creasti non te indiguisse, sed 30
etiam futuris semper dominum exstitisse : boni maliue recipiendi accessus decessusue non magnopere postulare, sed arbitrio Omnipotentis utrum dari non dariue debeant relinquere : bona adipiscentibus congaudere, et flere cum flentibus mala : patientiam habere, non duritiam simulatione patientiae palliare : fortitudinem temperanter, non crudeliter, exercere : astutum esse, 35
non fieri fraudulentum : oboedientem exsistere, non praecipientem, uelle : perseuerantem in bonis, non inreuocabilem a delictis : simplicitati animum,

10 *indiruptum*] *indisruptum* EW. 11 *Filium*] W ajoute au-dessus *uel filio* ; *dei filio* E. *hominis filium*] P ne répète pas *filium* ; *filius hominis* E. *neutram*] *et neutram* E 12 *personam, uniri non confundi*] changé après coup dans E en *personam uel uniri. Non confundi* 14 *numquam non fuerat*] *sine initio fuerat* E. 15 *nihilo*] *nichilo* CPW ; om. E. 16 *nouam*] P insère *uel.* *in illo permanentem*] *illa permanente* E, sans préposition. 17 *non nasci felicem*] W ajoute au-dessus *.s. hominem* ; E remplace ces mots par *per hanc redimi felices* 18 *sed et*] C ; EPW om. *et* *debere*] *deberi* E. 19 *praedest.*] *praedist.* E. *inpertiri*] *impartiri* W. 20 *contineri*] *non teneri* E. 24 *fideliter*] om. E. *reuelatae ueritatis*] *reuelata veritate* E. *intellegere*] W ; ajouté par C au-dessus de la ligne ; om. EP. 25 *controuersiis dissidere*] *contrauersis desidere* E. 26 *ministrasse*] *ministrare* W. 27 *uelle*] om. P. 28 *tibi*] P insère *Domine* *nobis*] om. P. 29 *odis*] *oderis* E. *inplere*] *conplere* EP. 30 *opera, sed*] *sed opera* E. 31 *recipiendi*] leçon conjecturale ; *recipientia* CPW ; *euenientes* E. 32 *postulare*] C ; *postulans* W ; *postulantes* EP. *utrum*] sur *ut* gratté C ; *ut* EPW. 33 *relinquere*] C ; *relinquens* W ; *relinquentes* EP. *et flere*] E om. *et* 34 *simulatione*] PW ; *simulationem* EP. 35 *palliare*] *superare* E. 36 *praecipientem*] changé en *precipitem* au moyen du grattage E.

Digitized by Google

non hebitudini, adcommodare : numquam superbis cedere, semper propter Deum humilibus consentire : innocentem fieri, non amentem ; pium exsi-
40 stere, non iniustum : numquam amare suum, alienum non arroganter arguere malum : semetipsum in delictis magis despicere, quam propinquum : suorum curam gerere uulnerum, non alienorum nequiter fieri curiosum : nec suspicionibus quemquam iudicare, sed rebus : sinceram seruare pacificis pacem, numquam uel fingere malis : amare cunctos aequali genere, prae-
45 ferre fidei domesticos cunctis : malos, non homines, odire, sed malum : nec interire uelle homines, sed hominum necatores : nec amputare carnalia membra, sed crimina : non malo a peccatis cohibenti resistere, sed radicem malorum omnium amputare : nec flagello resultare, sed probro : nec retributionem dolere iustitiae, sed causam offensae.

50 Fac nos, Domine, sine elatione ueraces, sine fictione humiles, sine dissolutione hilares, sine deiectione tristes, sine errore iustos, sine inpietate rigidos, sine crudelitate districtos, sine hebitudine bonos, sine effusione misericordes, sine iactantia mites, sine simultate pacificos, absque insania uigilantes, sine stupore sanos, sine amentia securos, sine penuria pauperes,
55 sine auaritia diuites, et absque suspicione prudentes : doctos studere fieri, non arroganter uelle uideri : dociles, non numquam ad scientiam peruenientes : humanos, non tamen bestiali uoracitate confusos : hospitales, sed sobrios : operantes manibus nostris, sed non confidere in ipsis : habere, si necessarium iudicaueris, inpendendos pauperibus nummulos, non amare:
60 dispensare, mox ut opportunitas arriserit, non dissipandos posteris reseruare : Deum te uerum omnibus quae fecisti nobisque ipsis timendum colendum amandumque praeponere, non ad iracundiam murmuratione prouocare : et, ut ipse tibi tuo munere in nobis conplaceas, uel etiam hominibus in quibus tibi bene placuerit conplacere : et, ubi non est timor tui nominis
65 causa non timere : paenitentiam gerere efficaciter pro commissis, non uelle

38 *hebitudini*] changé en *habetudini* C ; *haebitudini* P. 41 *despicere quam propinquum : suorum curam*] *displicere et propriorum curam* E. 42 *alienorum*] *aliorum* P. 43 *suspic.*] *suspit.* C. 44 *numquam*] *nequaquam* P. 45 *nec inter.*] *non inter.* P. 47 *malo*] *mala* E. *a peccatis*] *a peccato* P ; *pro peccatis* E. *cohibenti*] *cohibenter* E. 49 *iustitiae*] *iniustiae* E. 50 *fictione*] *finctione* E. *dissolutione*] *desolutione* E. 51 *deiectione*] *deictione* E. *errore*] *terrore* E. 52 *rigidos*] E insère ici *sine cupiditate libidos*, pour *lepidos* ? *districtos*] E ajoute encore *sine libidinibus blandos* *hebitudine*] CW; *seuituaine* E, l'*s* grattée après coup ; *ebetudine* P. 53 *sine iactantia m. s.s . pacificos*] om. E. 54 *sine penuria p. s. a. diuites*] vient dans P avant *sine stupore sanos.* *penuria*] *pennuria* E. 55 *et absque s. prudentes*] om. E. 56 *uideri : dociles, non numquam*] *uideri dociles. sed quasi numquam* E. 57 *humanos*] *homanos* E. *tamen*] om. E. 59 *inpendendos*] *inpendendo* E. 60 *arriserit*] *adfuerit* E. 61 *Deum te uerum omnibus*] *deum timere pro omnibus* E. 62 *praeponere*] *proponere* P. *murmuratione*] *murmurationis* E. 63 *in nobis*] *in* ajouté au-dessus de la ligne W. *conplaceas*] *conpleas* E. 64 *tibi bene*] *bene tibi* WEP. *placuerit conplacere*] *conplacuerit cumplacere* E. *timor*] EP ; om. CW. *tui n. causa*] *causi tui n.* EP. 65 sq. *non uelle... adtulerit*] Passage altéré dans E : *non in ipsis perseuerare uelle. de futuris cum ingenti cautela cauere. dispensatio sit religiosa sicut abundantia adtulerit.*

Digitized by Google

umquam permitti vel inpuniter committendis : abundare, dispensatio religiosa si adtulerit, familiis et famulantium obsequiis, non inflari : prouisores substantiae pauperum, non prodigos, adprobari : praeesse prorogandis, si placatus annuas, copiis, non desideriis uoluptatum inseruire : pulchris in rebus laudandis creatorem bonorum omnium admirari, et amandis num- 70
quam talibus inplicari : uniuersa in praesentibus mutabilia corrumpentia corruptibiliaque uelut peritura despicere, futurae beatitudinis et uitae perennibus bonis infatigabiliter inhiare : uelle mori animam salubriter et uiuere tibi, ne in aeternum moriatur, numquam uelle uel uiuere sibi : sufficere scientia, sed et continentia non inflari : omnia in caritate facienda 75
perficere, et totum quod expletur tibi operatori bonorum omnium Domino, sine quo nihil facere possumus, reputare.

Deus trine et une, scientiae lumen accende in me, per quod te intellegere et uidere merear trinum et unum Deum, sicut es trinus et unus Deus : et ignorantiae tenebras remoue a me. Qui uiuis et regnas per omnia saecula 80
saeculorum. Amen.

66 *inpuniter*] *impunitatem* P. *abundare*] *habundare* CW; C et E rattachent ce mot à ce qui précède. 67 *familiis*] *famulis* E. 68 *substantiae*] E; *substantiis* CPW. *prorog.*] *praerog.* E. 69 *copiis*] *corpus* E. *uoluptatum*] *uoluntatum* E. *pulchris*] *h* ajouté sur la ligne C ; *pulcris* W. 70 *laudandis*] *laudando* E. *omnium*] E insere *et* 72 *uelut*] *uelud* P. *despic.*] *dispic.* E. *et uitae*] om. E ; la conjonction *et* ajoutée après coup dans C, omise par PW. 73 *perennibus*] *perhennibus* PW. *infatigabiliter*] om. E. 75 *sufficere*] *uel sufficere* E. 76 *expletur*] *ex fide placet* E. 77 *reputare*] Ce mot met fin à la pièce dans E. 80 *Qui*] Le reste manque dans P, le parchemin étant déchiré à cet endroit.

Digitized by Google

LES ÉVÊQUES AUXILIAIRES DE CAMBRAI DU XVIe AU XIXe SIÈCLE.

(Suite et fin.)

GILLES VAN DER HEYDEN, O. Carm., év. de Beirut. 1499-1505.

Gilles van der Heyden (de Myrica, souvent de Merica), natif de Malines, entra au Carmel de cette ville, célèbre alors par la ferveur de l'observance qu'y avait établie Jean Soreth, et fit profession le 6 février 1486 (1). Foppens dit qu'il prit en 1491 le grade de docteur en théologie à l'université de Louvain (2). Envoyé à Cologne en 1497, il devint lecteur au couvent de cette ville, le 6 mai 1497; il fut nommé lecteur principal à Anvers, et, lors du chapitre général tenu à Nîmes, établi prieur de ce couvent. Pendant son administration, il construisit le chœur et le cloître (3).

Choisi pour suffragant de Cambrai, il fut promu au siège de Beirut en Syrie *(Beryten.)* (4), le 10 mai 1499 (5), et sacré le 8 septembre suivant (6). La bulle de nomination lui donne le titre de bachelier en théologie. Une bulle du même jour l'autorisait à exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Cambrai, à la demande de l'évêque Henri (7).

Le 28 mai 1500, il consacra le chapelle de S. Éloi dans l'église

---

1. *Bibl. Carmel.*, I, 8; *Specul. Carmel.*, II, II, p. 907. Norbert de Ste Julienne corrige certains renseignements de ces auteurs dans le Cod. Bruxell. 13992, f. 2^v.
2. Cod. Bruxell. 17569, f. 5^v.
3. *Bibl. Carmel.*, l. c.
4. Cf. Lequien, *Oriens Christ.*, III, 1325-1328.
5. Eubel, II, 118 d'après Reg. Later., t. 1092, Alexand. VI, a. 7. 1. pr. ff. 214-216^v; *Act. Consist.*, I, 90.
6. *Bibl. Carmel.*, l. c.; Le Glay, *Camerac. Christ.*, 85.
7. Reg. Later. 1092, f. 214^v. Garampi, dans ses Schede, indique qu'il paya sa bulle de provision le 1 juillet 1499 (S. C. 9, f. 22^v; Obl. (C.A. f. 39) et que Jules II lui accorda une pension dans le diocèse de Liége (A. B. Jules II, I, t. 7, f. 136), mais on nous a assuré aux Archives vaticanes que ces volumes manquent à présent. Toutefois un texte des *Introitus et Exitus* (N. 535, f. 69, jadis R. C. 749), nous apprend que l'évêque Gilles jouissait de la paroisse de Webbecom.

Digitized by Google

paroissiale d'Enghien (1) et, à cette occasion, la ville lui offrit trois cannes de vin (2).

Un acte du 4 mars 1501 des vicaires-généraux de Cambrai nous apprend que l'évêque Gilles a consacré et dédié la chapelle de Hansuelle, dépendant de l'abbaye de Bonne-Espérance (3).

En 1502, il consacra la nouvelle église des Clarisses à Louvain (4).

Le 11 octobre 1502, il officia aux obsèques de l'évêque Henri de Bergues à Cambrai (5). Il mourut le 5 février 1505 (6) et fut enterré dans le chœur du couvent d'Anvers, où on lui dressa l'épitaphe suivante :

D. O. M.
Per quem hic chorus coepit
Stare
Hic jaceo
AEGIDIUS DE MÉRICA
Me fecit
Mechlinia Eliadem
Creavit
Lovanium Theologiae doctorem
Habuit
Secundum Carmelus hic priorem
Berytus episcopum
Cameracum suffraganeum
Et tandem hic chorus
Primum sepultum
Obiit An. M. IC. V. non febr. (7).

L'auteur de la *Bibliotheca Carmelitana* lui attribue des commentaires sur la Bible qu'il dicta pendant son lectorat à Cologne (8).

JEAN BRISELOT, O. Carm., év. de Beirut
1505-1520

Jean Briselot naquit à Valenciennes de parents pauvres. On raconte qu'étant jeune étudiant et ne pouvant se payer le luxe d'une lampe, il allait sur les places publiques se placer près des statues de

1. *Précis historiques*, 1859, pp. 277-278.
2. E. Mathieu, *Hist. d'Enghien*, II, 479.
3. *Cartul. de l'abbaye de Bonne-Espérance*, t. IV, ff. 229v-231 (au petit séminaire de Bonne-Espérance).
4. Cod. 13992, f. 15.
5. Le Glay, *Recherches*, 177, 210.
6. Sanderus, *Chorogr. sacra*, II, 230, 248, 269, 272; Van Gestel, II, 74; Le Glay, *Camer.*, 85.
7. Sanderus, *l. c.*; Cod. Bruxell., 16471, f. 6.
8. I, 9.

Digitized by Google

la Vierge devant lesquelles brûlaient des lumières pour pouvoir lire des livres. Les Carmes de cette ville, ayant eu connaissance de ses aptitudes, l'acceptèrent chez eux et l'admirent à la profession. Ses progrès dans les études furent remarquables. En 1502, il prit le grade de docteur en théologie à Paris, enseigna cette matière, puis occupa la charge de prieur au Carmel de Valenciennes. Il fut nommé suffragant de Cambrai et évêque de Beirut le 4 avril 1505. Le 18 avril de cette année, il laissa à la Chambre apostolique 10 florins pour ses bulles et 95 florins pour les annates de sa pension sur la mense épiscopale de Cambrai :

Die XVIII Aprilis (an. 1505), venerabilis vir dominus Petrus de Budan, nomine domini Iohannis Electi Beritensis, obtulit camere apostolice pro balista ecclesie Beritensis, ratione provisionis de persona sua eidem ecclesie per bullam domini Iulii, sub data pridie nonas aprilis anno secundo auctoritate apostolica facte, florenos auri de camera X (1).

Die XVIII Aprilis 1505 (R. P. Dominus Franciscus Alidoxius, episcopus Militensis, S. D. N. Iulii pape II generalis thesaurarius) habuit similiter florenos nonaginta quinque a R. P. domino Iohanne, episcopo Beritensi, pro annali pensionis annue ducatorum ducentorum super fructibus ecclesie episcopalis Cameracensis et ducatus decem similium pro balista dicte, per manus de Alvitis (2).

Le 22 septembre 1505, il consacra en l'honneur de S. Louis la chapelle des religieux du Tiers-Ordre de St-François à Avesnes(3); en 1506, huit autels dans l'église de St-Gommer à Lierre (4). Le 17 mai de cette année, il assista au sacre de Jacques de Croy, évêque de Cambrai, à la Chartreuse à Louvain (5).

Le 24 juin 1507, il donna la bénédiction abbatiale à Gilles Boele, abbé de St-Bavon de Gand, dans l'église de St-Michel à Anvers (6), le 12 avril 1508, à Madeleine Prévôt, abbesse de la Thure (7), et, le 17 octobre de la même année, à Jean Tigier, abbé de St-Jean de Valenciennes, dans l'église des Franciscains de Mons (8).

Jean Brisselot n'avait pas tardé à recevoir en commende l'abbaye

1. Oblig. Camer., t. 88 (n. 309), f. 15v.
2. *Introit et Exit.*, n. 536, f. 37v.
3. Brasseur, *Orig. Hannon. cœnob.*, 354.
4. Cod. Bruxell. 13992, f. 82.
5. *Analectes*, XIV, 276 ; Cod. Bruxell. 15003-48; f. 452. J.-B. Wiaert rapporte que Jacques du Croy avait offert la dignité de suffragant à Nicolas Roberti, prieur de Septfontaines, mais que celui-ci déclina cette offre (*Historia Septifontana*, Bruxellis, 1688, p. 53).
6. Van Lokeren, *Hist. de l'abbaye de St-Bavon*, p. 182; Le *Gallia Christ.* (V. 183) dit le 29 août.
7. Lejeune, *Monographies hist.*, II, 244.
8. S. Le Boucq, *Hist de Valenciennes*, 34; *Gall. Christ.*, III, 160.

Digitized by Google

bénédictine de Hautmont (27 janvier 1507). Un bref de Jules II l'autorisa à passer de l'ordre du Carmel à celui de S. Benoît :

Venerabili fratri Iohanni episcopo Beritensi, in civitate seu diocesi Cameracensi commoranti. Venerabilis frater, salutem. Exponi nobis fecisti quod tu, qui monasterium S. Petri de Altomonte, ord. S. Benedicti, Cameracensis diocesis, ex concessione et dispensatione apostolica obtines in commendam, ex certis causis ad hoc animum tuum moventibus desideras de ordine B. Marie de Monte Carmelo, quem expresse professus es, ad ordinem S. Benedicti te transferre; nos personam tuam nobis et apostolice sedi devotam gratiosis favoribus prosequi volentes, tuis in hac parte supplicationibus inclinati, tibi ut de dicto ordine B. Marie de Monte Carmelo ad ordinem S. Benedicti et aliquod illius monasterium seu regularem locum, ubi benivolos inveneris receptores, te transferre et in illo sub illius regulari habitu perpetuo Altissimo famulari libere et licite valeas, auctoritate apostolica tenore presentium concedimus pariter et indulgemus. Non obstantibus, etc.

Datum Rome die 1 octobris 1507, an. IV (1).

Le 16 avril 1509, il accompagna l'évêque de Cambrai, Jacques de Croy, à l'abbaye de la Thure, pour affermir l'œuvre de la réforme commencée en 1507 (2).

Le 3 juillet 1509, il consacra la chapelle de l'hôpital d'Hautrage et accorda des indulgences à tous ceux qui la visiteraient à certaines fêtes (3). Le 25 mai 1510, il consacra l'église du *Besloten-Hof* à Hérenthals (4); le 1er juin suivant, la chapelle et l'autel majeur des Sœurs-Noires à Anvers; le 5 juillet 1511, les autels latéraux de S. Augustin et de Ste Anne, ainsi que le cimetière (5), et, en septembre, le chœur du Carmel d'Anvers (6). En février 1512, il accorda des indulgences à ceux qui visiteraient la chapelle du Bruyne-Cruys à Malines (7). Le 1er juin 1514, il bénit une cloche chez les Sœurs-Noires à Mons (8).

Il est assez probable que c'est lui qui donna, le 13 juin 1512, la

1. Jul. II Brev. Arm. 39, t. V, f. 30. Le tome 88 des *Oblig.* mentionne à la date du 6 février 1507 son obligation pour l'abbaye de Hautmont (f. 102v).
2. Archives de l'État à Mons, Reg. 5690, pp. 61-62.
3. *Annales du Cercle arch. de Mons*, IV, 80.
4. Wichmans, *Brabantia Mariana*, 780; W. Van Spilbeeck, *Het Herentaalsche Klooster Besloten Hof*, p. 91.
5. *Annal. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 5e série, t. IV (1902), p. 25.
6. *Bibl. Carmel.*, I, 802; Sanderus, *Chorogr.*, II, 266; Cod. Bruxell. 13992, f. 82.
7. Sanderus, II, 228.
8. Archives de l'État à Mons. Fonds de Ste-Waudru, *Mémorial concernant les offices et enterrements de 1476 à 1682*, f. 45.

Digitized by Google

bénédiction dans l'église des cordeliers de Mons à Gilles Cambier, abbé de St-Denis en Broqueroie (1).

En 1513, Jean Briselot, qui avait également reçu la commende de la prévôté d'Hanzinnes, au diocèse de Liége (2), eut des difficultés avec l'abbé de St-Médard de Soissons, de qui relevait cette prévôté. L'abbé de ce monastère, Jean Olivier, prétendait que les prévôts et prieurs des dépendances du monastère étaient tenus d'assister aux quatre chapitres généraux qui se tenaient annuellement à l'abbaye, ou tout au moins à l'un d'entre eux. L'évêque de Beirut, commendataire de la prévôté d'Hanzinnes, ayant refusé d'assister aux chapitres de 1513, auxquels il avait été convoqué, mais sans que dans l'acte de convocation il fût fait mention et de son nom et de sa dignité, avait été immédiatement frappé de suspense et excommunié par l'abbé. L'évêque en appela à Rome contre l'abbé de Saint-Médard, mais, malgré cet appel, Jean Olivier fit afficher l'excommunication. L'évêque protesta publiquement contre cette sentence. Néanmoins l'abbé le frappa d'une amende de cent livres. Léon X confia l'examen de cette affaire à l'abbé de St-Aubert de Cambrai, à l'archidiacre majeur de Cambrai et à l'official d'Arras:

Leo etc. Dilectis filiis abbati monasterii S. Auberti, et archidiacono majori ecclesie Cameracensis, ac officiali Attrebatensi, salutem etc. Humilibus etc. Exhibita siquidem nobis nuper pro parte venerabilis fratris nostri Johannis episcopi Beritensis petitio continebat, quod, licet ipse in dignitate episcopali constitutus existat, nec nunquam fuerit aut sit monachus monasterii S. Medardi Suessionensis, ordinis S. Benedicti aut alias abbati ejusdem monasterii pro tempore existenti quovismodo subjectus, nec idem abbas in ipsum Johannem episcopum unquam jurisdictionem aliquam habuerit ordinariam sive delegatam, tamen dilectus filius Johannes Olivier, qui se gerit pro abbate dicti monasterii, falso asserens quod, de antiqua et approbata consuetudine seu statuto laudabili, omnes et singuli prepositi et priores menbrorum seu monasteriorum et prepositurarum a dicto monasterio S. Medardi immediate dependentium, in quatuor capitulis generalibus, certis quatuor diebus annuatim in dicto monasterio S. Medardi celebrari solitis, vel saltem ad minus in aliquo illorum, sub penis suspensionis et excommunicationis quolibet anno personaliter comparere, et quod idem Johannes episcopus, qui prepositurarum de Hanzaynnes, ejusdem ordinis, Leodiensis vel alterius diocesis, quam menbrum a dicto monasterio S. Medardi dependens esse dicebat,

1. *Gall. christ.*, III, 110 ; Berlière, *Monasticon belge*, I, 238.

2. Sur cette prévôté, voir Berlière, *Monasticon belge*, I. 51-52. Garampi, dans ses fiches, cite un acte de Léon X qui accorde à Jean Briselot une prévôté bénédictine dans le diocèse de Liége (AB. Leo X. t. 7, p. 82 ; le volume fait actuellement défaut).

Digitized by Google

ex concessione apostolica obtinet in commendam, in capitulis generalibus hujusmodi anno Domini millesimo quingentesimo tertio decimo celebratis aut aliquo illorum comparere minime curaverit, penas predictas propter hoc incurrisset, sub eo pretextu prefatum Johannem episcopum, ejus proprio [et] episcopalis dignitatis nominibus dolose suppressis, sub nomine prepositi dicte prepositure de Hanzeinnes expresse non monitus aut citatus, sed ex abrupto et de facto, juris ordine pretermisso procedens, suspensum et excommunicatum declarari et denunciari mandavit, quamvis nulliter et indebite et injuste. Unde pro parte dicti Johannis episcopi, sentientis exinde inter alia indebite se gravari, ad sedem apostolicam fuit appellatum, sed idem Johannes Olivier ab appellatione hujusmodi, cujus non erat ignarus, et infra ejus prosecutionis tempus, de quo non modicum supererat et dictus Johannes episcopus adhuc tunc existebat, temere contempta, eundem episcopum Johannem sic suspensum et excommunicatum in valvis ecclesiarum ubi idem Johannes episcopus visitationis officium exercebat denunciavit, ei per hoc graves injurias irrogando, quamvis de facto et temere attemptando. Quas injurias idem Johannes episcopus ad animum revocavit et de illis publice protestatus fuit, ac etiam sentiens exinde inter cetera se indebite gravari ad sedem eandem appellavit, et licet etiam idem Johannes episcopus Johanni Olivier seu monasterio S. Medardo prefato in aliquo non fuerit aut sit obligatus, tamen dilectus filius vocatus Zeovin pro vice regenti ejusdem Johannis Olivier se gerens ex abrupto et de facto, juris ordine pretermisso procedens, dicto Johanne episcopo, in quem nullam jurisdictionem habebat ordinariam sive delegatam, ad hoc non vocato neque citato saltem legitime, sed..... et non per contumaciam, etiam ejus nomine proprio et episcopali dignitate fraudulenter expressis, quatenus infra certum terminum tunc expressum, de summa centum librarum Turonen., in qua falso dicebat eum dicto monasterio S. Medardi obligatum existere, eidem monasterio S. Medardi seu ejus syndico satisfaceret, suspensionis et excommunicationis monuit et mandavit eidem. Quare pro parte docti Johannis episcopi, sentientis etiam exinde inter alia se indebite gravari, ad sedem predictam fuit appellatum, et deinde nobis humiliter supplicatum est eum ab hujusmodi et quibusvis aliis sententiis, censuris et penis ecclesiasticis eidem premissorum occasione inflictis ad cautelam absolvi mandare, necnon singularum appellationum predictarum ac processus et sententias attemptatorum et innovatorum quorumcunque nullitatisque et invaliditatis monitionum, mandatorum, sententiarum, censurarum et penarum ac processus hujusmodi omniumque aliorum per predictos et quosvis alios judices et personas in ipsius Johannis episcopi prejudicium circa premissa quomodolibet gestorum, ac injuriarum predictarum necnon dampnorum, expensarum et interesse per ipsum propterea passorum et sustinendorum, totiusque negocii principalis causas cum omnibus earum dependentibus et connexis

Digitized by Google

aliquibus probis viris in partibus illis committere aliasque in premissis oportune providere de benignitate apostolica dignaremur. Nos igitur hujusmodi supplicationibus inclinati discretioni vestre mandamus quatenus vos vel duo aut unus vestrum, vocatis dicto Johanne Olivier et Sconin et aliis qui fuerint evocandi, eidem Johanni episcopo, si id humiliter petierit, recepta prius ab eo cautione ydonea super eo quod excommunicatus et aliis censuris et penis irretitus habetur quod si excommunicationis ac alias censuras hujusmodi vobis constiterit in eum fuisse juste latas, nostris et ecclesie mandatis parebit, ab excommunicationis et aliis censuris et penis predictis absolutionis beneficium ad cautelam, si et prout jussum fuerit, auctoritate nostra hac vice duntaxat impendatis, super aliis vero, auditis hinc inde propositis, etiam de negotio principali hujusmodi cognoscentes legitime quod justum fuerit, appellatione remota, decernatis facientes quod decreveritis ab eodem Johanne episcopo auctoritate nostra, et aliis vero per censuram ecclesiasticam firmiter observari. Testes etc. Non obstantibus etc.

Datum Rome apud S. Petrum Anno Incarnationis Dominice MDXV, sexto Kal. junii anno III (1).

En 1513 ou 1514, Jean Briselot consacra les autels de Ste Wivine et de S. Jean au Grand-Bigard (2). Le 15 mars 1516, il bénit l'abbé Emens à Nizelles (3); le 4 juin 1517, il consacra la chapelle et l'autel situés près du couvent des Carmes d'Anvers (4).

Jean Briselot ne jouissait pas de l'estime d'Erasme, qui se fâcha assez des propos que le suffragant avait tenus sur sa *Folie* (5).

C'en fut assez pour déchaîner toute la colère du célèbre humaniste, qui en fit un portrait peu flatteur à ses deux correspondants, Beatus Rhenanus (6) et Morus (7); l'exagération d'Érasme saute aux yeux.

---

1. Arch. Vatic. Leo X (Ann. 3. lib. 4). *Reg. Later.*, t. 1333. f. 61-63.
2. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, I, 372.
3. *Annal. de l'abbaye de Nizelles*, par D. Placide de Sellis (Archives du royaume à Bruxelles, Cart. et MSS. 749, p. 20.
4. *Bible Carmel.*, I, 802 ; *Specul. Carmel.*, l. c.
5. Erasme, *Opp.* ed. 1703, t. III, col. 261.
6. Est Regi a confessionibus Briselothus quidem, prius Carmelita postea Benedictinus, ob miseram quamdam abbatiolam, mox suffraganeus Cameracensis. Magister noster Parisiensis, homo elatissimus et virulentissimus et mihi infensissimus : is in nulla compotatione non declamat in Erasmum. Et ventos habemus iratos, qui portentum hoc hinc non auferant : Princeps enim adhuc haeret in littore, nec video unquam habiturum. Hic praelatus fuit Judoco Clicthoveo, qui ad hoc munus fuerat accersitus, licet ipse ignarus cum accersiretur. Ceterum aulicis non placuit, quod raris erat capillis multaque macie; dati tamen Philippi centum ut rediret Lutetiam (Louvain, 31 août 1517, t. III, col. 1624).
7. Est quidem magister Parisiensis ex Carmelita, spe abbatiolae, factus Benedictinus, licet omnium homo maledicentissimus, mox suffraganeus, hoc est, factitius episcopus Cameracensis; mihi non in aula solum fortiter oblatravit, verum nulla est compotatio in qua ille non declamat in Erasmo; Moriae peculiariter infensus, homo nimirum pius, haud ferens Christophorum ac Georgium attactos. Et tamen hoc portentum valet apud dominum de Civers, cuius

Digitized by Google

Le 23 décembre 1517, Jean Briselot fut nommé archevêque d'Oristano *(Arborensis)*, en Sardaigne, et reçut le pallium le 29 janvier 1518, mais il ne se rendit jamais dans ce pays, et s'y fit remplacer par un vicaire, maître Jean Fabri, prêtre et chanoine de St-Germain à Mons. Le 16 avril 1520, du consentement de Léon X et de Charles V, il résigna cet archevêché, mais il en retint le titre, la moitié de la mense, la collation des bénéfices et la désignation de son successeur (1).

En 1519, il consacra l'église des Pauvres-Sœurs du Béguinage de Mons (2) et donna la bénédiction abbatiale à D. Jean d'Orimont, abbé de St-Denis en Broqueroie, dans l'église des Frères-Mineurs de Mons (3). Il mourut le 11 septembre 1520 et fut enterré dans l'abbaye de Hautmont, où on lui dressa, au-dessus de la porte de la sacristie, l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Hic iacet R. in Christo Dom. Joannes Briselot, sacrae theologiae professor, Dei gratie Arborensis episcopus ac huius coenobii abbas, atque serenissimi Imperatoris Caroli V confessor : qui obiit anno Dom. vigesimo supra millesimum quingentesimum, mensis vero septembris die undecima, circa quintam post mediam noctem. Orate pro eo (4).

Son cœur fut transporté au Carmel de Valenciennes et placé près de l'autel à droite du chœur. On y plaça une pierre tombale représentant l'évêque en habits pontificaux, avec l'inscription suivante :

D. O. M.

Hic iacet R. D. D.
Ioannes Briselot, theologiae
Quondam Parisiensis doctor
Cameracensis dioecesis
Suffraganeus ac abbas Altimontensis

---

nutu hic aguntur omnia, et fortassis valet apud regem, cui nuper cœpit esse a confessionibus, reiecto Iudoco Clicthoveo, in hoc adscito, nec ob aliud reiecto, nisi quod macilentior, et vix decem pilos habeat in capite .. Illud bene quod suffraganeus ille Hispanias adit, haud dubie illic moriturus, est enim septuagenarius » (col. 1658). Le bruit de la mort de Briselot circula à Louvain vers le 2 novembre 1517, comme en témoigne une lettre d'Erasme (III, col. 270), mais l'humaniste en fut pour ses frais de vaine espérance de voir disparaître son contradicteur (ib., 306 ; cf. 406).

1. Gams, *Series episcop.*, 838 ; *Bibl. Carmelit.*, I, 802 ; *Specul. Carmel.*, 934.
2. Brasseur, *Orig.*, 426 ; L. Devillers dans *Annal. du Cercle arch. de Mons*, VI, 207 et *Cart. et Chartriers*, II, 129.
3. *Gallia christ.*, III, 110 ; Berlière, *Monast. belge*, I, 238.
4. *Bibl. Carmel.*, I, 803.

Digitized by Google

Qui sub Carolo V Caesare
Archiepiscopatum Arborensem
Regnique Sardinae Primatum adeptus,
Consiliarius confessorque
Anno MDXX septembris XX
Post Carmeli huius
Regimen terminavit.
Orate pro eo.

Il y a dans cette épitaphe deux erreurs : ce fut le 11 septembre que mourut Briselot, lequel ne fut jamais primat de Sardaigne, ce titre appartenant à l'archevêque de Cagliari (1).

Outre l'abbaye de Hautmont, Jean Briselot posséda aussi le prieuré de St-Saulve près Valenciennes, mais il mourut avant d'en prendre possession (2).

L'auteur de la *Bibliotheca Carmelitana* lui attribue une longue liste d'ouvrages de théologie, de sermons et de lettres, mais sans indiquer où sont conservés les manuscrits (3).

ADRIEN AERNOUT, O. Carm., év. de Rose. 1517-1536.

Ce religieux carme du couvent de Bruges, où il fit profession en 1483, célébra ses prémices en 1490, devint lecteur en 1500, bachelier en théologie en 1507 et, en 1515, docteur de l'université de Paris (4). Il fut promu à l'évêché de Rose le 18 septembre 1517, en qualité de suffragant de l'évêque de Cambrai, Guillaume de Croy, avec une pension sur la mense épiscopale (5), et fut sacré dans la collégiale de Saint-Omer, le 22 novembre, par l'évêque de Thérouanne, François de Melun, assisté de l'évêque de Dschebail, son suffragant, et de celui de Sarepta, suffragant de Tournai (6).

Le 18 février 1518, il consacra le maître-autel de l'église des Carmes à Anvers (7); dans le courant de cette année, la chapelle des

1. *Bibl. Carmel.*, I, 802 ; cf. d'Oultreman, *Hist. de Valentiennes*, p. 461 ; S. Le Boucq, p. 91 ; *Gallia christ.*, III, 118 ; *Specul. Carmel.*, II, 933-934.

2. d'Oultreman, p. 420 ; *Gallia christ.*, III, 135.

3. T. I, 803-4. Voir Cod. Bruxell. 13992, f. 69v-70 ; E. Grar, *Biographie Valenciennoise*, (*Revue agricole, industr. et litt. du Nord*, t. III, p. 60.)

4. *Bibl. Carmel.*, I, 1-2 ; *Specul. Carmelit.*, II, P. II, 906.

5. Garampi indique comme références AB. Leo X. 8. t. 22, pp. 54-59, mais ce volume manque aujourd'hui dans la série des régistres de Latran. Garampi indique encore Cons. 108, p. 17 ; Obl. Ca. p. 78 ; R. C. 770, p. 84.

6. Cod. Bruxell. 16490, f. 16v ; Sanderus, *Flandria illustr.*, I, 243 ; De Meestere, *Hist. episcop. Yprensis*, p. 31.

7. *Bibl. Carmel.*, I, 2 ; Sanderus, *Chorogr. sacr.*, II, 266; Diercxsens, III, 321. M. Le Glay parle de la consécration d'un autel à Sainte-Gudule à Bruxelles le 8 octobre 1517 (*Recherches*, p. 210-211), mais cette date est fautive.

Digitized by Google

Sœurs du Tiers-Ordre de S. François à Valenciennes (1). La même année, il bénit la croix qu'on devait placer sur la tour septentrionale de la collégiale d'Anvers (2).

Le 12 août 1519, il fit la translation des reliques de S. Hildouard à Termonde (3). Est-ce lors de cette visite à Termonde qu'il accorda des indulgences au béguinage de cette ville, nous l'ignorons(4).

Le 9 février 1522, il assista dans l'église de Ste-Gudule à Bruxelles à la cérémonie au cours de laquelle le prieur des Augustins d'Anvers, Jacques Prévôt, révoqua les erreurs luthériennes qu'il avait enseignées jusque-là (5). En juillet 1523, il procéda à Bruxelles à la dégradation de deux Augustins de la congrégation de Saxe infectés de luthéranisme (6).

Le 8 novembre 1523, il consacra l'église abbatiale de Forest et bénit le cimetière du monastère (7), et, le 3 janvier suivant, y fit la visite des reliques de Ste Alène (8). Le 2 octobre 1524, il consacra un autel dans l'église de St-François à Cambrai (9). Le 24 avril 1525, il consacra à Anvers, dans le chœur des Carmes, l'autel érigé du côté nord par Pierre Lopez (10). Le 13 juillet suivant, il reçut le serment de Charles de Croy, évêque de Tournai (11).

Le 1er février 1526, il bénit le cimetière de l'hôpital de Sainte-Élisabeth à Anvers (12), et, la même année, il consacra la chapelle des Pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine à Mons (13).

Le 6 juin 1529, il consacra l'église de St-André à Anvers (14); le 7 novembre suivant, il assista à la procession du S. Sang à Bruxelles (15). Le 13 novembre 1530, il donna la bénédiction à Louis de Blois, abbé de Liessies (16).

---

1. Brasseur, *Orig.*, 354 ; Cod. Bruxell. 16490, *l. c.*
2. Diercxsens, III, 320.
3. De Vlaminck, *Annales du Cercle archéol. de Termonde*, 1e série, 1864, p. 93 ; du même, *L'église Collégiale de N.-D. à Termonde*, I, pp. 11-12.
4. Broeckaert, *Cartul. du Béguinage de Termonde*, 1902, pp. 192-193.
5. Diercxsens, III, 349-359 ; Fredericq, *Corp. doc. Inquis.*, *IV*, 89. — Il y a dans le MS. 599. de Besançon, qui contient la correspondance du Chartreux gantois, Liévin Ammonius, une lettre de Gisbert Cosin au suffragant de Cambrai du 12 août 1522 (ep. 30).
6. Diercxsens, IV, 3 ; Cod. Bruxell., 13992, f. 12v ; Fredericq, *IV*, 205.
7. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 579-580.
8. *Act. Sanct*, t. IV jun., p. 322 ; *Act. SS. Belgii*, II, 382, 389-390 ; Sanderus, *Chorogr. sacra*, I, 80.
9. Le Glay, *Recherches*, 211.
10. Diercxsens, III, 321 ; *Bibl. Carmel.*, I, 1 ; *Specul. Carmel. l. c.*; Cod. 13992, f. 12v.
11 D. Baudry, *Annales de St-Ghislain*, 626.
12. Diercxsens, IV, 20-21.
13. Brasseur, *Orig. Hannon. coenob.*, 443.
14. Diercxsens, IV, 46 ; *Annal. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 2e série, t. VII, 452 ; Visschers, *Geschiedenis van St Andrieskerke te Antwerpen*, 1853, I, p. 14.
15. Foppens, *Basilica Bruxellensis*, II, 60-61.
16. *Act. SS.* t. I. jan., 436 ; *Chronic. Laetiense* ap. Reiffenberg, *Monuments*, VII, 431.

Digitized by Google

Le 5 juin 1531, il consacra six autels dans l'église de Gheel (1); le 18 juillet la nouvelle église de Scheut et, le lendemain, deux autels (2).

Il mourut à Bruxelles en novembre 1536 et fut enterré dans le chœur du couvent des Carmes, devant le maître-autel, avec cette épitaphe :

D. O. M.

Hic iacet Reverendissimus P. Adrianus Arnoldi ex Carmelita Brugensi episcopus Rossensis, suffraganeus episcopi Cameracensis, S. Theologie doctor Parisiensis. Obiit anno 1536... novembris (3).

Au XVIIIe siècle les Carmes de Bruges faisaient encore son anniversaire dans l'octave des fidèles trépassés (4).

L'auteur de la *Bibl. Carmel.* lui attribue un commentaire sur les sentences, des travaux sur la Bible et des sermons (5).

JEAN VAN DER HEETVELDE, O. Carm., év. d'Hierapolis. 1523-1529.

Jean van der Heetvelde, natif d'Enghien, entra au couvent des Carmes de cette ville et y exerça la charge de lecteur en théologie. Le 17 juillet 1515, il fut nommé prieur du couvent de Bruges. Le Chapitre provincial de la Basse-Germanie l'autorisa à prendre le grade de docteur. Déchargé du priorat de Bruges en 1519, il fut promu au grade de docteur en 1520, et enseigna la théologie au couvent d'Enghien. Il fut élevé au siège d'Hierapolis le 7 janvier 1523, comme suffragant d'Utrecht, charge qu'il remplit sous Philippe de Bourgogne (6), et reçut une pension de 200 florins sur la mense épiscopale d'Utrecht (7). Le 6 juillet il assista à la réception de Marguerite de Parme à Cambrai, et, le 8, il assista à la procession générale ordonnée pour le succès des négociations et chanta la messe à la cathédrale (8).

A la suite des troubles qui surgirent lors de la nomination de Henri de Bavière, Jean van der Heetvelde se retira à Bruges où il

1. Kuyl, *Gheel vermaerd door den eeredienst der heilige Dimphna*, Anvers, 1863, p. 121 ; append. p. 42-43.
2. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, I, 41-42.
3. Cod. 16490 f. 16^v ; *Nécrol. des Carmes de Bruxelles*, MS. 158 de la Bibl. de l'Univ. de Louvain, p. 34.
4. *Bibl. Carmelit.*, II, 988.
5. Cf. *Specul. Carmelit.*, II, 906 ; *Vinea Carmeli*, p. 506 ; Paquot, *Mémoires*, XVI, 203-204 ; Le Glay, *Camerac. christ.*, 85.
6. Reg. Lateran. 1447, Clem. VII, I, t. 49, f. 55 ; Cod. Bruxell. 16490, t. 159 ; 16491, f. 12 ; 13992, f. 86^v. ; Le Glay, *Camer. Christ.*, 86.
7. Reg. Later. 1447, (Clem. VII, I, t. 49), ff. 57^v-58^v).
8. Destombes, II, 243-244.

Digitized by Google

mourut le 30 septembre 1528. Il fut enterré dans l'église de son ordre, devant le maître-autel (1).

HUGUES DE LA CHAPELLE, év. de Chalcédoine. 1535-1538.

Hugues de la Chapelle était chanoine et trésorier de la cathédrale de Cambrai (2). Il fut nommé au siège de Chalcédoine le 14 avril 1535, avec faculté d'exercer les fonctions épiscopales de suffragant dans le diocèse de Cambrai (3). En 1536, il conféra la prêtrise à Antoine de Ligne, abbé de Crespin, et, le 25 mars 1537, il lui donna la bénédiction abbatiale (4). Il mourut à Bruxelles le 24 juillet 1538 et fut enterré dans l'église de la Chapelle (5).

PASQUIER MAUPAIR, O. S. D., év. de Sélivrée. 1533.

Le Glay assure que ce suffragant d'Arras excerça aussi son ministère dans le diocèse de Cambrai (6). Ce religieux dominicain, professeur de théologie, fut nommé au siège de Sélivrée le 3 septembre 1533, comme suffragant d'Arras, avec assignation d'une pension sur la mense de cet évêché (7).

Le 20 septembre 1537, il fit la translation des reliques des saintes Rictrude et Eusébie à l'abbaye de Marchiennes (8).

Le 16 juin 1538, il donna à Douai la bénédiction abbatiale à Jean de Béthencourt, abbé d'Arrouaise (9), le 30 avril 1542 à David Hay, abbé de Mont-Saint-Éloi, et, le 11 juin 1544, à Guillaume de la Ruelle, son successeur (10).

Le MS. 2558 des nouv. acq. lat. à la Bibliothèque nationale de Paris renferme une lettre de non-préjudice accordée à l'abbaye de

1. Cod. Bruxell. 16490, f. 16-16v ; 16491, f. 12v.
2. Le Glay, *Recherches*, 211, 213.
3. Cons. 108, f. 153v ; S. C. 14, p. 121 ; A. B. Paul III, 1. lib. 29, p. 264, 267, 268, 270 (Schede de Garampi aux Archives vaticanes).
4. Raissius, *Cœnob. Crispinian.*, 85-86.
5. *Analectes*, V, 225-226 ; Cod. Bruxell. 13510, p. 26. — Il est question de ce suffragant dans une lettre de l'évêque Robert de Croy (Broeckart, *Cartul. du Béguinage de Termonde*, 1902, p. 193).
5. *Recherches*, 211 ; *Camerac. Christ.*, 86.
7. Arch. Vatic. Reg. Later. 1600. (Clem. VII. a° X-XI), ff. 318-321v ; *Bullar. Ord. Praedicat.*, IV, 532 ; Quetif et Echard, II, Ind. episcop. p. 28.
8. *Act. SS.*, t. II mart. 447 ; *Act. SS. Belgii*, IV, 356 ; Rayssius, *Gazoph. belg.*, 412-413.
9. Gosse, 278.
10. Le Glay, 86; *Gall. Christ.*, III, 431. Le Glay (*Recherches*, p. 211) dit qu'en septembre 1541 il conféra les ordres à Valenciennes.

Digitized by Google

Vicogne, le 3 mai 1551 par « Paschasius ep. Salubriensis, episcopi Attrebatensis suffraganeus (1). »

Papebroch rapporte dans ses Annales d'Anvers que le 12 juin 1541 ce fut le suffragant de Cambrai qui porta le S. Prépuce à Anvers dans la procession solennelle ; les comptes de la ville ont gardé souvenir du don qui lui fut fait (2).

AUGUSTIN GABEL, O. S. A., év. de Chalcédoine. 1537-1540.

Augustin Gabel, abbé d'Arrouaise depuis le 26 mai 1515, protonotaire apostolique (16 décembre 1524), s'était attaché d'autant plus à la personne de l'évêque de Cambrai, Robert de Croy, qu'il se croyait dans l'impossibilité de relever sa congrégation. L'évêque de Cambrai le choisit pour son suffragant (3). Augustin Gabel fut élevé au siège de Chalcédoine, vacant par la mort de Hugues de la Chapelle, le 18 décembre 1537 (4). Il mourut le 30 août 1540 (5).

MARTIN DE CUYPER, O. Carm., év. de Chalcédoine (6). 1541-1572.

Martin de Cuyper (7), né à Malines au commencement du XVIe siècle (8), était fils de Jean de Cuyper, échevin de cette ville, seigneur de Riemen sous Heyst-op-den-Berg, et de Jacqueline Van Springale (9). Après avoir terminé ses études chez les Frères de

1. L. Delisle, *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouv. acquis. pendant les années 1875-1891*. t. I (Paris, 1891), p. 156.

2. Diercxsens, IV, 89-90.

3. Gosse, *Hist. de l'abbaye et de l'ancienne congrégation des chanoines réguliers d'Arrouaise*, Lille, 1786, pp. 269-277.

4. S. C. 15 p. 107 ; A. B. Paul III, lib. 4 de prov. prel. p. 335, 366 (Schede de Garampi).

5. Gosse, p. 278 ; *Gall. Christ.*, III, 438, dit 1542, de même Le Glay, *Camer. Christ.*, 86.

6. Nous avons utilisé pour cette notice une « dissertatio de vita et scriptis Martini Cuperi », qui complète les renseignements fournis par le *Bibl. Carmel.*, II, 380-383, et qui se trouve dans le MS. 13992, ff. 93v-100v de la Bibliothèque royale de Bruxelles, intitulé : *Auctores Carmelitani*, du P. Norbert de Sainte-Julienne. M. le chanoine Margerin a publié dans les *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, t. 56 (1902) pp. 221-256, deux chapitres (les 8e et 9e de la biographie de Martin Cuper ; ils se rapportent au concile provincial de Cambrai et à la) mort de Louis de Blois, abbé de Liessies.

7. Le nom est parfois écrit De Cupere, de Cuypere, s'Cupers, s'Cuypers, Cuypers (MS. 13992 f. 93v). C'est par erreur que M. Louis De Backer rattache l'évêque de Chalcédoine à la famille de Cupere, qui possédait la terre de Drincham dans le canton de Bourbourg et portait pour armes : de gueules à la croix de S. André herminée (*Annal. de la Soc. d'Émulation de Bruges*, 2e série, VI, p. 96).

8. M. De Ridder dit vers 1498 (*Analectes*, IV, 471 note).

9. Jean de Cuypere eut pour enfants, outre le suffragant de Cambrai, Paul, qui succéda à son père comme seigneur de Riemen et mourut le 27 décembre 1553 et Marguerite, qui épousa Nicolas l'Apostole et mourut le 30 novembre 1568 (MS. 13992, f. 93v).

Digitized by Google

la vie commune dans sa ville natale, il entra au couvent des Carmes de Malines, et y fit profession le 7 octobre 1520 (1). Il suivit les cours de philosophie dans le couvent même, et fut envoyé vers 1524 à celui de Louvain pour y étudier la théologie sous le P. Nicolas d'Egmond. Après avoir pris le grade de bachelier en 1529, il fut envoyé en 1530 au couvent d'Anvers en qualité de prieur (2). De 1532 à 1541, il exerça cette charge à Malines. Tout en conservant cette fonction, il fut en 1533 promu au grade de licencié en théologie à Louvain avec le P. Jean Lipsius, du couvent de Tirlemont, et, le 25 août 1534, il y reçut le bonnet de docteur. Les supérieurs majeurs lui confièrent en même temps la surintendance de leur collège de Louvain et le chargèrent de négocier l'établissement d'un couvent près de la chapelle « Onze-Lieve-Vrouw-terbuyten », mais ses démarches n'eurent pas le résultat désiré (3).

Le dimanche de Quasimodo 1540, lors du chapitre de l'ordre tenu à Cologne, il fut élu provincial de la Germanie inférieure, en remplacement du P. Thierry de Gouda, décédé à Harlem le 1er septembre 1539 ; il occupa cette charge tout en restant prieur de Malines (4).

A la mort de Hugues de la Chapelle, évêque de Chalcédoine et suffragant de Cambrai, l'évêque Robert de Croy jeta les yeux sur le prieur des Carmes de Malines pour en faire son auxiliaire. Martin De Cuyper fut nommé à l'évêché de Chalcédoine par Paul III le 14 novembre 1541 (5).

L'évêque de Chalcédoine reçut une pension sur la mense épiscapale de Cambrai (6).

En outre, pour assurer son entretien, Charles-Quint le nomma, en 1547, à l'abbaye de Crespin, vacante par la déposition d'Antoine de Ligne (7). Cette nomination fut bien accueillie des religieux qui pouvaient compter son le zèle du suffragant de Cambrai pour la restauration de leur monastère (8).

---

1. *Mémoriale professorum* cité dans le MS. 13992 f. 94 ; *Bibl. Carmel.*, II, 380.

2. MS. 13992, f. 94, *Fundatio Carmeli Antverp.* ap. *Inscript. funér. de la prov. d'Anvers*, II, 340.

3. MS. 13992, f. 94 ; *Bibl. Carm.*, II, 380 ; Foppens dans MS. 17569, p. 15, de la Bibl. de Bruxelles.

4. M S. 13992, f. 94 ; *Bibl. Carmel.*, l. c. ; Koch, 29.

5. MS. 13992, f. 94v ; *Bibl. Carmel.*, l. c. ; *Specul. Carmel.*, II. P. II, 942-943. — Garampi, dans ses Schede, cite pour la nomination de l'évêque Martin *Cons.* 108, f. 345v ; *S. C.* 15, p. 233 ; 29, t. 99 p. 305v; A. B. Paul. III lib. 6. de prov. prael. p. 243. Cf. *Oblig.*, 90, 119.

6. Archiv. Vatic. A. B. Paul. III, lib. 6 de prov. praelat. p. 246 (Schede de Garampi).

7. Raissius, *Coenobiarchia Crespin.*, 1641, p. 89 ; *Gall. christ.*, III, 104.

8. Garampi dans ses Schede, signale le serment de l'abbé commendataire de S. Landellin de Crespin en 1548 dans l'arm. 29, t. 150, f. 43v.

Digitized by Google

Les actes dans lesquels Martin De Cuyper figure comme suffragant sont nombreux.

En voici la liste dressée dans l'ordre chronologique.

1543, 30 avril — Il donne la bénédiction abbatiale dans l'église du monastère de Leliendael, à Louis van den Berghe, abbé de Parc(1). Le 1er octobre de cette année, l'évêque Robert de Croy confirme les indulgences accordées par son suffragant au Béguinage de Termonde (2).

1544. Le 22 mai de cette année, le suffragant devait consacrer deux autels dans l'église de la Chapelle à Bruxelles. Le premier, dans le nouveau chœur, devait l'être sous le titre du St-Sacrement et l'autre sous celui de S. Christophe. Le prévôt, Jean Riquelot, fit des réserves à ce sujet et demanda que le premier fût consacré sous son ancien titre, c'est-à-dire du St-Sacrement, de S. Jean l'Évangéliste et de Ste Barbe: quant au second, qui avait été démoli sans l'autorisation de l'abbé, il déclara réserver les droits de l'abbé ; le suffragant répondit qu'il n'entendait porter préjudice à personne (3).

1545. A la fin d'avril, notamment les 26 et 27, il consacra les autels de l'église de Maubeuge (4) ; le 5 juillet, il consacre l'église de la Hulpe (5) ; le 13 septembre, il consacre l'autel de S. Frédéric à Vlierzele, près d'Alost, et fixe ce jour comme jour de fête et de procession (6) ; le 4 octobre, il consacre la nouvelle église de S. Willibrord à Anvers (7).

1546. Le 2 mai, il donne la bénédiction abbatiale à François de Behault, abbé de Saint-Denis en Broqueroie (8) ; le 8 juillet, il consacre la nouvelle église du Béguinage d'Anvers et bénit l'infirmerie (9) ; le 14 décembre, il donne la bénédiction abbatiale à Mathieu Foullon, prélat d'Averbode (10).

En 1547, il bénit le cloître et le cimetière du couvent de S. Louis des religieuses Franciscaines du Tiers-Ordre à Avesnes (11).

---

1. Raymaekers, *Recherches histor. sur l'anc. abbaye de Parc*, p. 53 (*Revue cathol. de Louvain*, 1858, t. XVI, p. 661).
2. Broeckart, *Cartul. du Béguinage de Termonde*, 1902, p. 194.
3. Acte notarial conservé dans le MS. 16583, 240-242v de la Bibl. royale de Bruxelles.
4. *Acta SS. Belgii*, III, 333 ; *Acta SS.*, t. II, mai, p. 633. 1a ed.)
5. Van Gestel, *Hist. archiep. Mechlin.*, II, 83.
6. *Acta SS.*. t. IV sept., p. 134 ; Molanus, *Natales Sanct. Belgii*, 1616, p. 197.
7. Cod. 13992, f. 100; Diercxsens, IV, 99 ; Stockmans, *Antwerpen's Sint Willibrordskerk*, p. 77.
8. *Chron. S. Dionys.* ap. Reiffenberg, *Monuments*, VII, 575 ; *Gall. christ.*, III, 110.
9. Papebroch, *Annal. Antwerp.*, II, 298 ; Diercxsens, IV, 95.
10. Van Boterdael, *Abbatiae Averbod. origo et progressus*. MS. à l'abbaye d'Averbode, f. 300.
11. Brasseur, *Orig.*, 354.

Digitized by Google

1548. Le 31 mars il consacre l'église de S. Jean à Valenciennes, et, le lendemain, les autels (1).

1549. Le 1er septembre, il assiste à la joyeuse entrée de Philippe d'Espagne à Mons (2).

1550. Le 3 avril, il assiste à la consécration des saintes huiles faite par l'évêque Robert de Croy dans l'église de N.-D. la Grande à Valenciennes (3).

Le 12 avril suivant, il accorde des indulgences à la chapelle de Sainte-Croix à Mons (4).

Le 29 mai, il arriva vers le soir à Overyssche et administra aussitôt le sacrement de confirmation. Le 30, au matin, il consacra quatre autels dans l'église paroissiale, la chapelle et l'autel de l'hospice et l'autel du château de Georges de Witthem. L'après-midi, il continua d'administrer la confirmation ; le chiffre des confirmands fut évalué à plus de deux mille personnes. Le 31, il fit une ordination de 36 sous-diacres, de 18 diacres et de 45 prêtres. Le même jour il partit pour Anvers, où il devait, le lendemain, célébrer la messe pontificale (5).

Le 8 juillet, il consacra l'église des Cellites à Anvers (6).

Le 4 août, la régente Marie de Hongrie le chargea de se rendre à Nancy pour en rapporter les ossements du duc Charles le Téméraire (7), et lui transmit le 26 août les instructions nécessaires pour le voyage et le retour (8). Cette instruction parvint à l'évêque de Chalcédoine le 8 septembre. Le 10, il quitta Bruxelles avec Antoine de Beaulaincourt, seigneur de Bellenville, et arriva à Luxembourg le 14, où il rencontra le chevalier Christophe de Schouwenbourg, que la régente avait désigné pour les accompagner. Les deux commissaires quittèrent Luxembourg le 17, et arrivèrent le 19 vers midi à Nancy. Le 21, ils remirent leur lettre de créance et firent la reconnaissance des corps le lendemain. Ils quittèrent Nancy le soir même, se mirent en route par Metz, Thionville et Luxembourg, où on déposa le corps chez les Cordeliers. Le 25, l'évêque de Chalcédoine, accompagné de son chapelain, qui était aussi doyen de la chrétienté de Bruxelles, fit procéder au lavement des ossements, et

1. S. Le Boucq, *Hist. de Valent.*, p. 34.
2. *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 2e série, t. III, 48.
3. Le Boucq, p. 29.
4. L. Devillers, *Cart. et chartriers*, VIII, 80 ; *Inventaire des archives de Mons*, II, 133-134.
5. *Analectes*, IV, 472-474, Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 487.
6. Diercxsens, IV, 114.
7. *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 2e série, IX, 143.
8. *Ib.*, 144-145.

Digitized by Google

le soir se remit en route vers Bruxelles (1). On se dirigea ainsi vers Bruges, où le corps fut déposé dans l'église de Notre-Dame (2).

Le 1er octobre, il assista au synode diocésain de Cambrai, où il prononça un discours (3) ; les décrets furent signés le 7 (4).

1551. Cette année, l'évêque Robert de Croy procéda à la réforme de l'hôpital de Sainte-Elisabeth à Anvers et chargea son suffragant de cette entreprise. Les mesures prises par les visiteurs reçurent la confirmation épiscopale le 31 juillet (5).

Cette même année, il consacra l'autel de l'hôpital de Cantimpret à Mons (6).

1552. Le 21 février, il conféra le sous-diaconat à Mons, le 22 le diaconat à Braine-le-Comte, et, le 25, la prêtrise dans l'église des Carmes à Bruxelles, notamment à Jacques Massys, d'Hérenthals (7).

Le 23 avril, il consacra la nouvelle chapelle et l'autel du S. Sacrement de miracle à Bruxelles (8).

1555. Le 25 janvier, il fit la dédicace de la nouvelle église de l'abbaye de Tongerloo (9).

C'est à cette occasion que se passa l'histoire dont parle Sanderus dans sa notice sur le Carmel de Malines. On raconte que pendant le priorat de Cuperus, à Malines, un condamné à mort, passant devant la chapelle du Bruyne Cruys, demanda à pouvoir s'y confesser. Les gardiens y consentirent, et tandis que le condamné se confessait au prieur, ils allèrent se rafraîchir dans l'auberge voisine. Sa confession faite, le condamné demande au prieur s'il l'empêcherait de prendre la fuite, et, sur sa réponse négative, se précipite dans la foule et disparaît. Les gardiens reviennent et ne trouvant plus leur homme, s'en prennent au prieur. Celui-ci leur répond que ce n'était pas son affaire de garder le prisonnier. Quelques années plus tard, lors de la consécration de l'église de Tongerloo, un paysan demanda à causer au consécrateur. C'était l'évadé de Malines qui venait inviter le prélat à visiter sa maison, ce que celui-ci fit de la meilleure grâce du monde (10).

1. *Ib.*, (146-154), relation de l'évêque de Chalcédoine.
2. Relation contemporaine (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, 3e série, IV, 364-367).
3. Foppens, *Cod. Bruxell.*, 17569, p, 15 ; Paquot, *Mémoires*, XI, 209 ; Baudry, *Annales de St.-Ghislain*, 631. Le texte du discours est donné dans Gousset, *Actes de la prov. eccl. de Reims*, III, 25-31.
4. *Ib.*, 64.
5. Diercxsens, IV, 132-134.
6. L. Devillers, *Cartul. et chartriers*, II, 232.
7. *Analectes*, IV, 470 note.
8. Cod. Bruxell. 13992, f. 100v.
9. W. Van Spilbeek. *De voormalige abdijkerk van Tongerloo*, p. 10 ; du même, *De abdij van Tongerloo*, p. 334 ; Sanderus, *Chorogr. sacra*, I, 332 ; II, 229.
10. Sanderus, l. c.

Digitized by Google

Le 8 juin, il accorda des indulgences à ceux qui visiteraient le Bruyne Cruys chez les Carmes à Malines (1).

Le 28 juillet, il fit la consécration de l'église et du cimetière des Brigittines à Termonde (2).

Le 16 septembre, il prit part aux obsèques de la reine Jeanne de Castille, veuve de Philippe le Beau, dans la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles, et chanta la seconde messe de N.-D., assisté des abbés de Grimberghe et de Cambron (3).

La même année, il consacra l'église des Sœurs grises, tertiaires de S. François, à Condé (4).

1556. Le 7 avril, il consacra l'église de Givry (5).

Le 24 juillet, il célébra la messe dans la chapelle du refuge de l'abbaye de Liessies à Mons, et fit ensuite, à la demande de Louis de Blois, la reconnaissance des reliques de S. Etton (6).

1557. Le 28 septembre, il fit la bénédiction du couvent d'Hautrage (7).

1558. Le 5 mai, il assista aux États de Hainaut tenus à Mons (8).

Le 21 juillet, il prit part à Mons à l'inauguration de Philippe II comme comte de Hainaut (9).

Le 4 août et le 18 novembre, il assista aux États de Hainaut (10).

Le 24 novembre, il chanta la messe aux obsèques de Charles-Quint à Mons (11).

1559. Le 12 mars, il conféra à Tournai la bénédiction abbatiale à Jean de Haene, abbé de Warneton (12).

Le 29 avril, le 12 juin et le 13 juillet il assista aux États de Hainaut (13).

1560. Le 4 mars il prit de nouveau part aux États de Hainaut (14).

---

1. Sanderus, *Chorogr. sacra*, II, 229 ; *Bibl. Carmel.*, II, 381; *Specul. Carmel.*, 943.
2. *Annales du Cercle arch. de Termonde*, 2e série, t. IX (1901), p. 24.
3. *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 3e série, I, 434.
4. Brasseur, *Origines*, 363. — Wauters rapporte que Granvelle, évêque d'Arras, donna en 1555 le sacre épiscopal à Barthélemy Curanza (= de Carranza), dominicain, élu de Tolède, dans l'église des Dominicains de Bruxelles, assisté des suffragants de Cambrai et de Tournai (*Hist. de Bruxelles*, III, 205). Le prédécesseur de Carranza, Jean Martinez Siliceo, mourut le 31 mai 1557 et Carranza fut installé le 5 mars 1558 (Gams, *Series episc.*, 81).
5. *Annal. du Cercle arch. de Mons*, XXX (1901), p. 375.
6. *Act. SS.*, t. I, Janv. 447; t. III Jul. 54-55 ; *Acta SS. Belgii*, III, 679-680.
7. *Annal. du Cercle arch. de Mons*, IV, 85.
8. Devillers, *Invent. analyt. des archives des États de Hainaut*, I, p. CLIV.
9. *Bull. de la Comm. royale d'hist.*, 2e série, t. IV, 354.
10. Devillers. *Inventaire*, I, p. CLV.
11. *Bull. de la Comm. royale d'hist.*, 3e série, XIII, 55.
12. *Chronic. abbat. Warneston.*, pp. 15-16.
13. Devillers, *Inventaire*, I, p. CLVI.
14. *Ib.*, p. CLVII.

Digitized by Google

1561. Le 14 et le 18 janvier, il assista aux États de Hainaut (1), obtint le 15 mars suivant une sentence en sa faveur contre l'Université de Louvain (2), et, le 18 août, prit de nouveau part aux États (3).

Le 7 septembre, il présida avec Louis de Blois à l'élection de Guillaume Delcourt, abbé de Cambron (4).

Les 1, 2 et 30 novembre il conféra les ordres à Malines (5).

Le 26 décembre, il assista à Malines au sacre de Pierre Curtius, évêque de Bruges (6).

1562. Le 10 septembre,il assista aux États de Hainaut à Mons (7), et, le 5 octobre, à l'installation de l'Université de Douai (8).

1563. Le 23 janvier, il fit la consécration de la chapelle de St-Laurent du Kiel à Anvers (9).

Le 3 mars,il consacra l'église et deux autels de l'abbaye de Bélian près de Mons (10); fit, cette année,la visite canonique de l'abbaye de St-Denis en Broqueroie, dont les statuts furent publiés le 4 août par l'archevêque Maximilien de Bergues (11).

Le 6 septembre, il assista aux États de Hainaut à Mons (12).

1564. Le 29 août, il assista aux États de Hainaut à Mons (13) ;

le 3 septembre, il consacra la nouvelle église de l'abbaye de l'Olive (14) ;

le 3 décembre, il figure dans un acte relatif aux reliques de sainte Julienne de Cornillon remises à Marguerite de Parme (15).

1565. Le 14 janvier, il assista à la bénédiction abbatiale de Dom Mathieu Moulart, abbé de St-Ghislain, donnée dans cette abbaye par l'archevêque Maximilien de Bergues (16).

Le 19 février, il intervient dans un acte pour Crespin (17).

---

1. Devillers, *Invent.*, I, p. CLVIII.
2. *Ib.*, I. 53-54.
3. *Ib.*, p. CLIX.
4. Lewaitte, *Histor. Camberon.*, II, 467 ; Monnier, ap. *Annal. du Cercle arch. de Mons*, XIV, 116.
5. Fruin, *Het Archief der O. L. V. Abdij te Middelburg*, 1902, n° 1519, p. 525.
6. *Gall. Christ.*, t. V, 249 (où l'on dit erronément le 8 février). Le 8 février 1562, l'évêque fut intronisé à Bruges. Cf. De Schrevel, *Hist. du Séminaire de Bruges*, I, 631.
7. Devillers, *Invent.*, I, p. CLX.
8. Duthilloeul, *Bibliogr. Douaisienne*, p. 3 ; Cardon, *La fondation de l'Université de Douai*, 1892, p. 202.
9. Diercxsens, IV, 235-242.
10. Vinchant, *Ann. du Hainaut*, II, 331 ; *Ann. du Cercle arch. de Mons*, II, 75; XXXII, 43.
11. Devillers, *Cart. et chartriers*, V, 203-204.
12. Devillers, *Invent.*, I. p. CLX.
13. Devillers, *Inventaire*, I, p. CLXI.
14. Brasseur, *Orig.*, 155 ; *Act. Sanct.*, t. II, feb., 495.
15. Monchamp, *Les reliques de Ste Julienne*. Liége, 1898, pp. 9-10.
16. Baudry, *Annales de Saint-Ghislain*, p. 636.
17. St-Genois, *Monum. anciens*, I, 315.

Digitized by Google

Le 24 juin, il assista au concile provincial de Cambrai, où l'on admit les décrets du Concile de Trente et signa comme « S. T. D. episcopus Chalcedonensis, suffraganeus et vicarius generalis Cameracensis ». Il y fut procureur des abbés absents. Le synode finit le 25 juillet (1).

Après le 10 août, il donna la bénédiction à Alard Cuvillon, abbé de Cisoing (2).

Le 23 septembre, il consacra le chœur de St-Géry à Cambrai (3).

1566. En janvier, il célébra à Liessies les funérailles de l'abbé Louis de Blois, décédé le 7 de ce mois (4).

Le 15 mai, il assista aux États de Hainaut à Mons (5).

Le 11 novembre, il donna à Liessies la bénédiction au nouvel abbé, Dom Quentin Douillet (6).

1567. Le 19 mai, il réconcilia à Anvers les autels de l'église de N.-D. profanés par les Gueux en août 1566 et fit de même dans d'autres églises ; l'archevêque avait réconcilié lui-même l'église et l'autel du chœur (7). Le 24, il y conféra les ordres et, le 29, il assista avec l'archevêque à la procession solennelle du S. Sacrement. Le 15 juin,il bénit aussi le cimetière de l'église de N.-D. (8).

Dans une lettre du 25 juin à Granvelle, Morillon dit en parlant de son voyage à St-Amand : « Il n'y at heu ordre d'avoir Mr de Crespin que n'est encores hors de dangier (9) ». Il en est également question dans une lettre du 17 août à propos de mesures à prendre pour St-Amand. Cuperus se trouvait ce jour-là à Bruxelles (10). Une autre lettre du 23 août parle de l'impossibilité où Morillon a été de recourir à Cuperus pour régler les affaires intérieures de Saint-Amand, car il « estoit en si grande extrémité de maladie..., pour ce que l'on doubtoit sa vie, et encores n'est-il du tout refaict, et sera tout ce qu'il polra faire, d'icy à sept ou huict jours, se mettre en chemin pour se trouver au synode que Mr de Cambray veult tenir le second du mois prochain (11) ».

---

1. *Bibl. Carmel.*, II, 381-382 ; Baudry, 639-640 ; Lewaitte, *Histor. Camberon.*, II, 470-472 ; Voir le travail de M. Margerin indiqué en tête de cette notice.
2. *Gall. christ.*, III, 293.
3. Rayssius, *Belgica christ.*, 77, 183 ; *Cænobiarchia Crispin.*, 91.
4. *Acta Sanct.*, t. I Jan., p. 454.
5. Devillers, *Invent.*, I, p. CLXII.
6. *Acta Sanct.*, t. I Janv., p. 456; *Chronic. Lætiense* ap. Reiffenberg, *Monuments*, VII, 436.
7. Diercxsens, IV, 52 ; Papebroch, *Annal. Antwerp.*, III, 124 ; Sanderus, *Chorogr. sacra*, II, 266 ; *Acta Sanct.*, t. I Jun., Coroll. Norbert., n° 94.
8. Papebroch, III, 124 ; Cod. Bruxell., 13992, f° 96v.
9. Poullet, *Correspondance de Granvelle*, II, 509.
10. *Ib.*, II, 580.
11. *Ib.*, 593.

Digitized by Google

Le 18 décembre, il assista à Mons aux États de Hainaut (1).

1568. Le 1er mai, il fit à Crespin la dédicace du nouvel oratoire érigé en l'honneur de la sainte Croix et de S. Aubert (2), et, le 14, il assista aux États de Hainaut (3),

Le 13 août, il était à Bruxelles (4), et, vers la fin du mois, il assista dans la chapelle du collège de Savoie à Louvain au sacre de Corneille Jansenius, évêque de Gand (5).

Le 7 décembre, il consacra la chapelle de l'hôpital de St-Nicolas à Mons (6), et, le 29, assista aux États de Hainaut (7).

Cette année, il assista à la procession de N.-D. de Chièvres (8).

1569. Les 4, 21 et 22 mars et le 14 avril, il assiste aux États de Hainaut (9).

Entre le 1er mai et le 4 juin, probablement après le 22 mai, il assista à Bruxelles à l'examen d'hosties prétendûment teintes de sang, que le curé de Merchtem avait révélées, mais où l'on découvrit une imposture (10).

Le 27 septembre, il assista avec l'archevêque de Cambrai au service célébré à Sainte-Waudru de Mons pour Georges de Rolin, chevalier, seigneur d'Aymeries (11).

Le 14 novembre, il assista aux États de Hainaut, et signa en novembre et décembre l'acte d'union du clergé aux deux ordres des États de ce pays (12).

1570. Le 29 mars, il fit la translation solennelle des reliques des SS. Marcellin et Pierre à l'abbaye d'Hasnon (13); le lendemain, les 26 juin et 30 juillet, il se trouvait aux États de Hainaut à Mons (14).

Le 17 octobre, il assista au service funèbre de l'archevêque Maximilien de Bergues (15).

---

1. Devillers, *Invent.*, I, p. CLXIII.
2. *Acta Sanct.*, t. I April., 670.
3. Devillers. I, p. CLXIV.
4. *Corresp. de Granvelle*, III, 323.
5. Cod. Bruxell., 13992, *l. c.*
6. Hachez, *L'Église de St-Nicolas en Havré à Mons*, p. 13.
7. Devillers, I, p. CLXIV.
8. Cod. Bruxell. 13992, f. 97. Gazet (*Hist. eccl.*, p. 97) place ce fait en 1569.
9. Devillers, *Invent.*, I, p. CLXVII-CLXVIII.
10. *Correspondance de Granvelle*, III, 592.
11. Archives de l'État à Mons, Fonds de Ste-Waudru, *Mémorial concernant les offices et enterrements de 1476 à 1682*, f. 61-61v.
12. Devillers, I, p. CLXVI, 59.
13. *Act. Sanct.*, t. I Jun., p. 4*; Dewez, *Hist. de l'abbaye de St-Pierre d'Hasnon*, p. 217.
14. Devillers, *Invent.*, I, p. CLXVII-CLXVIII.
15. Destombes, III, 30.

Digitized by Google

1571. Le 22 juillet, il donna la bénédiction à l'abbé Pierre Rollin de Saint-Denis en Broqueroie (1).

Le 20 août, il assista aux États de Hainaut (2).

1572. Le 22 avril, il bénit le cimetière de Braine-le-Comte (3).

Le 25 mai, lors de la prise de Mons par Louis de Nassau, il quitta Crespin et se retira à l'abbaye de Forest, près de Bruxelles. Il y mourut le 26 juillet et fut enterré dans l'église sous le clocher (4).

Le 14 mars 1590, son corps fut ramené à Crespin, où on lui éleva un mausolée, avec l'épitaphe suivante.

Reverendiss. P. Martini Cuperi
hujus Monasterii,
Dum viveret, Abbatis, Episcopi
Chalcedonensis Illustrissimo
Dom. Roberto de Croy, Epis.
Cameracensi et duobus
Sequentibus Archiepiscopis ejusdem
Sedis Cameracensis a
Suffragiis, Ossa de Foresti Monas-
terio, ad Bruxellam
Sub-Urbia sito : in quo propter Bel-
lorum motus in Hannoniâ,
A Catholicae fidei hostibus suscitatos,
receptus moerore ac senio
Tabescens interierat, anno M. D.
LXXII. Ioannis Manilii
Successoris cura, pridie Idus Martii
anni M. DXC. huc relata,
Terraeque mandata jacent. Tu, Lec-
tor ipsius animae a Deo
Optimo Maximo immortalia bona-
precare.

***

1. *Chron. S. Dionys.*, ap. Reiffenberg, *Monuments*, VII, 621.
2. Devillers, *Invent.*, I, p. CLXX.
3. *Annal. du Cercle arch. d'Enghien*, V, p. 19.
4. Paquot, *Mémoires*, II, 501 ; *Gallia*, III, 110 ; *Specul. Carmelit.*, II, 543; Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 580. Il est mentionné dans le Nécrologe de St-Denis en Broqueroie au 8 des calendes d'août (MS. à la Bibl. de Mons).

Digitized by Google

Vidisti ut patriam duro sub Marte labantem,
Illam etenim Gallus fraude premebat atrox :
Crispinum Martine, gemens, sociosque relinquis.
Excepit profugum, teque Foresta domus,
Mox saturum aetatis, variosque in pectore casus,
Belli versantem mors properata rapit.
Corpus et extinctum tumulo sepelivit amicus,
Grex, tua dum superos umbra beata petit.
Ast ubi ter senos isti iacuere per annos
Ossa loco, noster te inde retraxit amor :
Et proprias ductus pietate revisere sedes
Ne foret ingratus membra sepulta dedit.
Tu interea nostros cernens, Martine, labores
Accipe Mnemosynum nominis ecce tui.

Ioannes Manilius, Successor, grati animi signum ac beneficiorum a vivente acceptorum memor, hoc qualecumque monumentum tristis ac moestus posuit anno MDXC (1).

Il était représenté dans un vitrail de l'ancienne église des Carmes à Bruxelles (2) ; sa devise était: *Tempora tempore tempera* (3).

On lui attribue deux ouvrages :

In libros Machabœorum lib. III.

Collationes morales lib. III. (4).

ANDRÉ FRANQUART, év. de Chalcédoine. 1577-1583.

Dans le consistoire du 26 janvier 1575 on proposa le siège de Chalcédoine pour l'abbé de Saint-Ghislain, D. Mathieu Moullart (5), mais ce prélat, comme l'on sait, fut élevé à celui d'Arras.

Le 7 janvier 1577, le choix du pape tomba sur l'archidiacre de Brabant dans l'église de Cambrai (6).

Les 13, 15, 16, 17 et 18 mai 1582 il consacra 24 autels dans l'église de Ste-Waudru à Mons (7).

---

1. Rayssius, *Cœnobiarchia Crespin.*, 94-97 ; Sanderus, *Chorogr. sacra*, II. 230-231.
2. Sanderus, II, 310 ; Cod. Bruxell. 16490, f. 74.
3. Foppens (Cod. Bruxell. 17569-17570, f. 15) ; *Bibl. Carmelit.*, II, 384.
4. *Ib.*, 383.
5. Cons. 109, f. 488v ; 143, f. 9; Cons. S. C. f. 5 (Schede de Garampi), D. Baudry (*Annales de St-Ghislain*, p. 756), parle du refus fait par D. Jérôme Liétard, abbé de St-Ghislain, d'accepter la fonction de suffragant : n'y aurait-il pas erreur ?
6. Cons. 109, f. 500v; 143, f. 138v; S. C. f. 3v (Garampi).
7. Acte original de l'arch. Louis de Berlaymont aux Archives de l'État à Mons, Fonds de Ste-Waudru.

Digitized by Google

Le 22 juillet 1582, il consacra la nouvelle église de la Chartreuse de Macourt près de Valenciennes (1).

Cet évêque, natif d'Avesnes, qui avait possédé le personat de Goyck près de Bruxelles (2), légua avant de mourir des reliques à l'église d'Avesnes. Il mourut en 1583 (3).

FRANÇOIS PÉTRART, O. S. F., év. de Chalcédoine. 1587-1592.

François Pétrart, récollet et gardien du couvent de Douai, puis ministre de la province de Saint-André (4), fut nommé évêque de Chalcédoine et suffragant de Cambrai le 4 mars 1587 (5).

Le 8 septembre 1587, il donna la bénédiction à l'abbé Jean Hazart de Saint-Ghislain (6), et, le 22 novembre, pendant la vacance du siège de Tournai, à Jean Carton, abbé de Saint-Amand (7).

Le 29 mai 1588, il assista au sacre de Jean de Vendéville, évêque de Tournai, à l'abbaye de St-Martin (8).

Le 7 septembre suivant, il autorisa la visite des reliques à l'abbaye d'Hasnon (9), et, le 6 octobre, consacra l'autel dans la chapelle de l'hôtel-de-ville à Mons (10). Le 5 janvier 1589, il ordonna prêtre à Mons Michel d'Esne, plus tard évêque de Tournai (11). Le 5 août 1590, il consacra l'autel majeur de l'abbaye de la Thure (12). En 1591 il fut nommé prieur du Val des Écoliers à Mons; il mourut le 1er juin 1592 (13).

PAUL BOUDOT, év. de Cardique. 1613-1635.

Paul Boudot, natif de Bourgogne, docteur de Sorbonne, fut nommé par l'évêque Jean Richardot, official, chanoine, pénitencier et

1. *Archiv. hist. et litt. du Nord de la France*, 2e Série, t. IV, p. 156-157; S. Le Boucq. *Hist. eccl. de Valenciennes*, p. 141; Brasseur, *Orig.*, 111; Cod. Bruxell. 16622, f. 1v.
2. Wauters, *Hist des environs de Bruxelles*, I, 264.
3. Brasseur, *Sancta Sanct. Hannon.*, 53-54.
4. Buzelin, *Gallo-Flandria*, I, 190; *Registrum patrum ac fratrum defunctorum prov. S. Andreae*, MS. aux Archives de l'État à Mons, f. 1; Le Glay, *Camerac. Christ.*, 86.
5. Cons. 117, f. 155 (Schede de Garampi).
6. Baudry, *Annal. de St.Ghislain*, 796.
7. *Gall. christ.*, III, 268.
8. *Ib.*, III, 243; Cousin, *Hist. de Tournai*, 332; Gazet, *Hist. eccl. Belg.*, 242; De Smet, *Corp. chron. Flandr.*, II, 579.
9. Fr. de Bar, MS. 7748 de la Bibl. de Bruxelles, p. 329.
10. Lettres orig. de l'archevêque Louis de Berlaymont du 6 octobre 1588, ap. Devillers, *Invent. des archives de Mons*, II, 280.
11. Rayssius, *Belgica christ.*, 277-278.
12. *Gall. christ.*, III, 618; Lejeune, *Monographies hist.*, II, 262.
13. Berlière, *Monasticon belge*, I, 446; Decamps, *Le Val des Écoliers à Mons*, 103-104.

Digitized by Google

archidiacre d'Arras. Il suivit ce prélat à Cambrai, où il exerça également les fonctions d'archidiacre de Brabant (1), puis de suffragant, avec le titre d'évêque de Cardique (Gardiki en Grèce, suffragant de Larisse) (2). Sa nomination date du 22 avril 1613 (3). En 1618, il fut transféré au siège de St-Omer, puis en 1626 à celui d'Arras. Il mourut le 11 novembre 1635 (4).

***

L'office de suffragant de Cambrai semble être resté vacant à partir de cette époque. Plus tard, le cardinal Dubois, qui avait autre chose à faire que de s'occuper sérieusement de son diocèse, se fit remplacer par d'autres prélats. Le Glay cite Mgr Quinquet, théatin, évêque de Tillopolis (5), sans doute Titiopolis. Au mois de juin 1720, Dubois avait jeté les yeux sur l'évêque de Bethléem, un récollet du nom de Louis Le Bel, mais ses propositions n'avaient pas été agréées (6).

Nous le voyons peu après recourir aux offices de Louis-François de Mornay, capucin, évêque d'Euménie (7).

Celui-ci consacra la nouvelle église des Récollets d'Ath le 13 octobre 1720 (8), le 31 du même mois, les autels de l'église de Sainte-Élisabeth à Mons (9) et, le 3 novembre, la chapelle des Ursulines de cette ville (10).

Sous l'épiscopat de Mgr de Saint-Albin, les ordres furent conférés par les évêques de Ferns et d'Ossory en Irlande (11).

ALBERT-SIMON-FRANÇOIS D'AIGNEVILLE DE MILLANCOURT, év. d'Amycles. 1760-1793.

Ce prélat était fils de Charles d'Aigneville, chevalier de St-Louis, lieutenant du Roi à Cambrai et commandant de la citadelle de cette ville et de Marie-Josèphe de Dreux-Morainville. Il naquit le 6 décembre 1706 à la citadelle de Cambrai et fut baptisé le même

1. *Gall. christ.*, III, 352; Le Glay, *Recherches*, 113.
2. *Gall. christ.*, l. c. C'est par erreur qu'on l'appelle év. de Chalcédoine (Le Glay, *Camer. christ.*, 87).
3. Cons. 129, f. 121v (Schede de Garampi).
4. *Gall. christ.*, l. c.; Le Glay, *Recherches*, 125.
5. *Camer. christ.*, 87.
6. Bliard, *Dubois cardinal et premier ministre*, t. II, 161.
7. Le Glay, *Recherches*, 211.
8. *Ortus et progressus*, MS., Pars II, p. 13.
9. *Analectes*, XIV, 419.
10. *Ib.*
11. Le Glay, *Camer. christ.*, 87.

Digitized by Google

jour dans l'église de St-Louis, située dans l'enceinte de la citadelle. Il fit ses études avec distinction à l'Université de Paris, ayant été reçu au nombre des élèves nobles pensionnaires du collège Mazarin. Il étudia trois ans la théologie au séminaire de Saint-Sulpice et prit sa licence au collège de Navarre. Plus tard, en vue d'obtenir à Cambrai un canonicat vacant qui exigeait le grade de docteur en théologie, il prit celui-ci à l'université de Bourges. Nommé chanoine le 4 novembre 1733 (1), archidiacre de Hainaut le 15 août 1752, et, en 1759, grand chantre du Chapitre de Cambrai, il exerçait en outre, déjà en 1754, les charges de vicaire-général et d'official (2).

L'archevêque Charles de Saint-Albin ayant demandé et obtenu l'autorisation d'avoir un auxiliaire, ce fut sur le chanoine d'Aigneville qu'il fixa son choix. Celui-ci fut préconisé évêque d'Amycles le 22 septembre 1760 (3), reçut ses bulles le 10 octobre suivant et fut sacré le 23 novembre à Paris, dans l'église de l'Hôtel royal des Invalides, dont son beau-frère, le comte de la Serre, était gouverneur, par Mgr de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, assisté des évêques de Metz et de Senlis.

Mgr d'Aigneville remplit les fonctions de suffragant pendant plus de trente ans, sous quatre archevêques presque toujours de résidence à la cour, MM. de Saint-Albin (fils naturel du régent), de Choiseul, de Fleury et de Rohan, c'est-à-dire qu'il eut à exercer fréquemment les fonctions épiscopales dans l'archidiocèse. N'ayant pas son journal à notre disposition, nous ne pouvons indiquer que quelques-uns de ses actes.

Le 5 juin 1761, il donna la confirmation à Mons (4).

Le 5 juin 1763, il assista, à Cambrai, au sacre de Mgr d'Anteroches, évêque de Condom (5).

Le 4 mai 1779, il assista à la translation du corps de l'archevêque Van den Burch, décédé le 23 mai 1644 et enterré dans l'église des Jésuites de Mons, qu'on se proposait en ce moment de démolir (6).

Il conféra fréquemment les ordres aux prêtres du diocèse de Tournai (7).

1. Le Glay, *Camer. christ.*, 87. Nous sommes grandement obligé à M. H. de Montégut (château des Ombrets par La Rochefoucauld) pour l'obligeance qu'il a eue de nous communiquer d'intéressants détails sur la personne et la famille de Mgr d'Amycles. La grand'mère de M. de Montégut était filleule et nièce du digne prélat.

2. Destombes, III, 168.

3. *Ib.*, 169.

4. Decamps, *Val des Écoliers*, 152.

5. Destombes, III, 169.

6. *Annales du Cercle arch. de Mons*, VII. p. 55.

7. Cf. *Bullet. de la Soc. hist de Tournai*, XII. 37. 39. Voir spécialement le travail de M. le chan. Vos. *Curés et les paroisses du diocèse de Tournai*, passim.

Digitized by Google

Le 6 décembre 1782, il fit la reconnaissance des reliques de Ste Madelberte (1).

Aux Quatre-Temps de Noël 1790, il conféra les ordres sacrés, la dernière fois à Cambrai avant les troubles religieux qui devaient agiter l'Église de France (2).

C'était un homme érudit, très versé dans la littérature classique (3). Il fut un des souscripteurs du Grand Dictionnaire d'Expilly qui fut imprimé de 1760 à 1770, et son nom se trouve imprimé en tête de l'ouvrage. Toute sa bibliothèque, composée de 20,000 volumes, passa à sa mort à sa sœur, la marquise de Monaldy. Elle fut plus tard confisquée par la nation, et constitue un fonds important de la bibliothèque actuelle de la ville de Cambrai.

En 1790, Mgr d'Amycles dut faire une déclaration de tous ses revenus, pour se conformer aux lois du temps.

En conformité du décret de l'Assemblée nationale concernant les bénéfices et pensions, je soussigné Albert d'Aigneville de Millancourt, évêque d'Amycles, suffragant de Cambrai, déclare posséder un canonicat et la dignité de doyen de l'église métropolitaine de Cambrai, dont l'état des biens, revenus et charges a été fourni à MM. les officiers municipaux par MM. du Chapitre, plus une pension de six mille francs, en deux brevets, sur l'archevêché de cette ville, plus une pension réduite à douze cents livres sur l'abbaye de Châteaulandon, au diocèse de Sens, lorsqu'il remit la dite abbaye entre les mains du Roy, et enfin un petit bénéfice, à collation laïque, au diocèse de Boulogne de nulle valeur. A Cambrai ce 10 mars 1790.

✠ Albert évêque d'Amycles, suffragant de Cambrai (4).

Mgr d'Aigneville mourut le 27 octobre 1793, huit mois avant sa sœur, la marquise de Monaldy, la providence des pauvres et des malheureux de Cambrai, âgée de 84 ans, que l'infâme Lebon fit monter à l'échafaud révolutionnaire le 10 mai 1794, et dont la tête, avec celles d'autres victimes, tomba aux cris de « Vive la République » poussés par la populace (5). Il fut enterré dans le cimetière de la porte S. Sépulcre (6).

1. *Act. SS. Belgii*, III, 574.
2. Destombes, III, 213.
3. M. de Montégut possède un exemplaire des « Orationes XVI » de S. Grégoire de Nazianze. Venise, Alde, 1516, portant la signature du prélat et de nombreuses annotations marginales de sa main.
4. M. Quarré-Reybourbon, de Lille, a eu l'obligeance de m'envoyer un calque de cette déclaration qu'il possède dans sa collection ainsi que la copie d'une lettre d'affaires du 17 mars 1766.
5. Les *Mémoires de la Soc. d'Émulation d'Abbeville*, IV. (1901, p. 368 et suiv., contiennent un travail de l'abbé J. Hoin sur Millencourt-en-Ponthière et ses seigneurs. On y trouve quelques détails sur l'évêque d'Amycles et sur Mme de Monaldi (*Bull. de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai*. III. 21.) Je n'ai pu voir ce travail, que je chercherais vainement à Rome.
6. Le Glay, *Camerac. Christ.*, 87. Dinaux signale une pièce : Poetae Cameracenses illustri

Digitized by Google

Mgr HENRI MONNIER, év. de Lydda.
1872.

Mgr Henri Monnier naquit à Nivelles (Nord) en 1820 et fit ses études à Mouscron, puis au grand séminaire de Cambrai. Ordonné sous-diacre, il fut nommé professeur au petit séminaire, et dès la seconde année, chargé de la classe de rhétorique. Lorsque le 1er décembre 1850, M. Desrousseaux fut nommé curé de St-Géry de Cambrai, l'abbé Monnier succéda comme supérieur du petit séminaire. Le 4 novembre 1868, Mgr Régnier le nomma chanoine de l'église métropolitaine, et, le 17 août 1870, vicaire-général. Le 1er mai 1872, Mgr Monnier, préconisé évêque de Lydda, reçut la consécration épiscopale des mains de Mgr Régnier, assisté de Mgr Fruchaud, archevêque de Tours et de Mgr Lequette, évêque d'Arras.

Ses bulles furent enregistrées au Conseil d'État en qualité d'évêque auxiliaire de Cambrai. Mgr Régnier avait demandé qu'il fût nommé coadjuteur avec droit de succession ; le président Mac-Mahon l'avait promis, mais le ministère s'y opposa. On offrit à Mgr Monnier un siège épiscopal avec promesse de le faire revenir à Cambrai, mais le digne prélat refusa d'abandonner le vieillard qui l'avait appelé à partager avec lui le fardeau de l'administration du vaste diocèse confié à ses soins. Lors des vacances du siège archiépiscopal, il fut nommé premier vicaire capitulaire, bien que deux fois le gouvernement ait refusé de le reconnaître en cette qualité. Mgr Monnier exerça la charge d'auxiliaire sous NN. SS. Duquesnoy, Hasley, Thibaudier et Sonnois. Le 25e anniversaire de sa consécration épiscopale, Mgr Monnier fut fêté dans l'archidiocèse avec une solennité toute particulière, et le digne évêque reçut à cette occasion les témoignages les plus touchants de la vénération du clergé et du peuple (1). *Ad multos annos !*

D. Ursmer BERLIÈRE.

---

domino D. d'Aigneville de Millancourt Amiclæ episcopo collegii Cameracensis beneficentissimo moderatori anno 1772 (*Bibliogr. Cambrésienne*, n. 151). Il existe un beau portrait de Mgr d'Amycles au château de Potelles près de Quesnoy (*Bull. de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai*, II, 314.)

1. On trouvera le récit de ces fêtes dans la *Semaine religieuse du diocèse du Cambrai*, 24 avril, 5 juin, 3, 17 et 25 juillet 1897. Je remercie M. le chanoine De Lassus de l'obligeance qu'il a eue de m'envoyer ces numéros de la *Semaine religieuse*.

Digitized by Google

QUESTIONS DE PHILOSOPHIE DE LA NATURE.

(Suite)

§ II. L'INDIVIDU DANS LE MONDE INORGANIQUE (1).

LE MIXTE (2) ÉTUDIÉ DANS SES CAUSES DERNIÈRES — L'ÉVOLUTION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE A TRAVERS LES ESPÈCES ET LES RÈGNES — Parmi les problèmes auxquels la cosmologie n'a pu donner encore de solution satisfaisante s'en place un fort important, lié à toutes les questions générales de cette science : quelle est la causalité intrinsèque du mixte chimique, c'est-à-dire de l'individu minéral à constitution complexe ?

Privés de tout renseignement scientifique sur la combinaison, ignorant les lois numériques, si simples en elles-mêmes et si faciles à interpréter, de la substitution et de la restitution chimiques, les scolastiques ne nous ont jamais clairement expliqué ce qu'ils entendent par la « *permanence virtuelle* des éléments dans le corps composé ». Et, comment eussent-ils pu le faire, eux qui n'avaient encore d'autre chimie que celle d'Empédocle, et, pour conjecturer l'univers, d'autre ressource que d'allier les quatre éléments, l'eau, l'air, la terre et le feu, et d'établir le conflit ou l'équilibre entre les quatre qualités premières, l'humide et le sec, le froid et le chaud? Aristote et l'École ont suffisamment connu le problème pour le proposer nettement, pas assez pour le résoudre : « (Elementa) quæ miscentur conveniunt *ex prius separatis ;* et, postquam conveniunt, *rursus separabuntur*... (3). » « (Elementum) est..... inexistens seu intrinsecum, per quod differt elementum ab omni ex quo fit aliquid sicut ex transeunte. Elementa enim oportet *manere* in his quorum sunt elementa... (4). » Dans ses différents ouvrages, S. Thomas

1. L'étude de l'atome précède logiquement celle du mixte. Nous commençons toutefois par publier la seconde, qui offre le plus d'intérêt.

2. Le terme de mixte (parfait) s'oppose à celui de mélange (mixte imparfait des scolastiques). Le mixte est le résultat substantiel d'une transformation chimique.

3. S. Th. I. *Gen. et corr.*, lect. 24.

4. S. Th. In V metaph. lect. 4, cf. XI metaph. lect. 10 ; X metaph. lect. 1 – principalement : II Gen. et Corr. lect. 8 opuscul. : *De Mixtione Elem.* Opuscul. *De Natura materiæ*, c. 8 ; cf. les deux Sommes.

Digitized by Google

revient aux mêmes difficultés avec une insistance singulière, l'insistance du philosophe qui sent la vérité échapper à ses efforts. Et, pendant des siècles encore, cette vérité devait rester voilée aux yeux de ses successeurs, parce qu'ils manquaient des lumières scientifiques indispensables pour la découvrir. — Aujourd'hui, nous n'avons plus la même excuse. L'étude de la synthèse et de l'analyse chimiques nous permet de suivre par la pensée le va-et-vient des masses infinitésimales avec autant de précision que nous suivrions du regard le va-et-vient de masses sensibles. En s'engageant dans le mixte, les corps simples gardent le pouvoir inamissible de renaître à l'état de liberté. De ce fait, il importe que l'on assigne la raison suffisante : quelle est la causalité interne et dernière qui, *dans l'état même de combinaison*, conserve aux composants le droit du retour à l'espèce première ?

Le problème du mixte se rattache ainsi naturellement à une vérité cosmologique plus universelle : celle de la « *fidélité irréductible que la matière, au cours de son devenir, garde à la forme élémentaire et à l'individuation radicale originelles.* »

Nous demanderons d'abord à l'observation scientifique des documents positifs sur l'évolution de la matière : évolution physique par les altérations qualitatives ; évolution chimique par les transformations. La marche générale de la combinaison sera décrite en son lieu. — Les principes de l'hylémorphisme serviront ensuite à résoudre le problème de la causalité du mixte. A l'explication que M. Nys nous en donne par la matière et par les accidents, sera jointe une explication complémentaire par la forme substantielle. Il faudra donc rappeler les notions fondamentales du continu et approfondir celles relatives aux parties intégrantes de la substance, de la matière et de la forme. Après l'examen de quelques scolies et objections, nous tâcherons enfin de résumer les opinions fort divergentes des anciens scolastiques, et de dire, en particulier, dans quelle mesure S. Thomas et ses principaux interprètes ont pressenti quelle est la constitution du mixte.

I° — *Observation et Déduction Scientifiques.* La matière première est, par elle-même, une réalité passive, un pur pouvoir de réception. Non pas seulement dans le domaine idéal où la transporte l'abstraction, mais dans le domaine réel où elle partage l'existence du composé substantiel. Toutes les entéléchies sont à sa convenance, parce que toutes lui donnent indifféremment le seul bienfait auquel

Digitized by Google

elle prétende, le bienfait de l'information [1]. Toutefois, cette même matière, dès qu'elle est confiée à une forme élémentaire, perd, par accident, sa banalité et se lie à l'espèce primordiale par d'indissolubles attaches. Tels sont les enseignements de l'expérience.

Qu'on soumette un corps simple quelconque à l'effort des agents physiques : pression, chaleur, lumière, électricité. Si ce corps est chimiquement isolé, c'est-à-dire hors de portée de toute substance affine, il subira les altérations qualitatives, les modifications qui le mettront et le maintiendront en harmonie avec son milieu. Il sera poussé par les causes externes dans ces voies du devenir accidentel que lui trace d'avance sa propre nature. Uniformément, dans toutes les espèces, les deux changements d'état, du solide au liquide, du liquide au gazeux, obtenus normalement par des variations de température, facilités par une action dissolvante ou une variation de pression, seront les principaux événements de cette évolution physique. Parfois, dans quelques unes, une transformation allotropique éprouvera par une péripétie plus profonde encore l'existence du minéral, éteignant certaines de ses propriétés, troublant les autres, brisant l'édifice moléculaire et l'architecture cristalline. Mais, de toutes ces mutations, lentes ou soudaines, successives ou instantanées, aucune n'est une transformation substantielle. Le corps reste lui-même. La forme ne se laisse pas évincer. La matière ne quitte pas l'espèce.

Supposons maintenant que le corps simple trouve autour de lui des objets de sympathie chimique, d'affinité. Il suffira alors que les causes externes réalisent dans le milieu des conditions requises, pour que s'ouvre l'ère des combinaisons. Les faits physiques préparent le fait chimique. Le corps forme avec ses voisins une série de mixtes dont un ensemble de lois immuables règle le dosage. Non seulement la nature multiplie les combinaisons pour soumettre la matière à des permutations de forme, mais elle les enchaîne avec méthode pour élever cette matière de degré en degré dans la hiérarchie des espèces. Or, dans le monde des corps, la perfection des êtres a pour mesure [2] leur variété interne et leur complexité. Les molécules minérales, binaires ou ternaires, groupent rarement plus d'une dizaine d'atomes. Mais elles-mêmes serviront de matériaux à ces composés plus riches que la plante élabore dans ses parties superficielles, en vue de sa propre alimentation. C'est enfin par centai-

1. J. a S. Th. *Phil. Nat.* Pars I ; Q. VII ; a. 4, Appet. mat.
2. Nous disons : pour mesure approximative, non pour mesure essentielle. — Cf. S. Th. I, 77,2. c.

Digitized by Google

nes qu'on comptera les atomes qui portent dans la molécule de la substance organisée les caractères de quatre ou cinq espèces minérales différentes. Ainsi engagée dans l'économie de l'univers, poussée par des forces savamment coalisées, convoitée par des appétits subordonnés les uns aux autres, la matière première passe de règne en règne (1), s'organise sous la forme du végétal, devient enfin, dans les tissus de l'animal et de l'homme, le siège de l'activité sensitive, la plus haute à laquelle elle puisse participer. — Mais, tous ces états de la matière sont provisoires. Les plus élevés surtout sont les plus instables. La mort guette le vivant. Les fonctions nutritives renouvellent sa substance. La décomposition chimique survient au mixte. Cette dernière complète l'œuvre dissolvante que les deux premières avaient entreprise, et restitue finalement aux formes élémentaires les masses matérielles qu'au début du cycle évolutif, une combinaison leur avait enlevées. — Or, étudions dans un cas très simple cette loi universelle de la *restitution chimique*.

Un gramme d'hydrogène s'est uni à huit grammes d'oxygène, pour former neuf grammes d'eau. Mais, à une température de mille degrés, la dissociation de l'eau commence à se produire, puis se poursuit et s'achève sous l'action de la chaleur. Au terme de l'expérience, les corps élémentaires ont reparu avec l'intégrité de leur nature et de leurs qualités. Or, comment expliquer ce retour ? — Aux yeux du mécanisme, point de difficultés : le propre des théories simplistes est, en effet, de les supprimer. A partir du jour où le laboratoire a pu soumettre au contrôle de la pesée la synthèse et l'analyse chimiques, il a affirmé que toute transformation progressive ou régressive consiste en un pur va-et-vient des atomes : la mosaïque se fait et se défait; les individus minéraux, intacts dans leur substance, aliènent et recouvrent accidentellement leur liberté. — L'hylémorphisme au contraire, telle est la sujétion des théories causalistes, est obligé de frayer (2) immédiatement une voie à la logique, derrière les faits et les constatations numériques. Dans la combinaison, les atomes ont perdu leur existence propre, et ils ne la reprendront qu'après la dissolution du mixte. Mais les masses matérielles ont nécessairement conservé leur individuation radicale : elles se laissent encore « désigner », distinguer par la raison ; on les montrerait du doigt, si elles étaient de dimensions moins

1. M. Nys nous fait très justement observer qu'une évolution aussi vaste est réservée à une très faible part de la matière terrestre. La plupart des métaux, en particulier, ne sont pas admis à quitter le règne minéral.

2. Il ne s'agit encore ici que d'établir « hylémorphiquement » l'état de la question.

Digitized by Google

réduites. Pour expliquer la régénération des substances simples, l'esprit a le choix entre deux hypothèses. Ou bien, la même matière, *individuellement la même*, retourne à la même espèce : il y a restitution, au sens le plus strict du mot. Ou bien, l'individuation radicale est méconnue et la forme homologue de la forme primitive recouvre seulement une masse de matière *équivalente* à la masse perdue : il n'y a pas restitution, mais commutation. Or, cette seconde hypothèse est inadmissible.

Supposer que la même matière ne revient pas à la même espèce, c'est dire qu'entre l'une et l'autre aucune attache ne s'est conservée dans le sein du mixte. La persistance d'un lien quelconque interdirait en effet tout échange, toute permutation : car la permutation ne pourrait s'accomplir que précisément à l'encontre des exigences naturelles. Donc, la matière du mixte est rigoureusement homogène. Reprenons alors notre exemple aux noms concrets : hydrogène, oxygène, eau. La décomposition intervient. Mais, parmi les neuf grammes d'eau, quel est celui qu'une sélection mystérieuse affectera au métal et non au métalloïde ? Pourquoi cette partie de matière plutôt que sa voisine : quelle est cette chute du sort ? Si la matière est homogène sous le régime du mixte, c'est-à-dire neutre, indifférente par rapport aux formes primitives et présomptives, il appartiendra à l'arbitraire de la répartir éventuellement entre ces dernières. Or, il est absurde d'introduire une indétermination systématique dans les voies régulières de la nature (1).

De l'observation scientifique des faits se dégage donc cette vérité fondamentale : La matière première ne passe jamais d'une forme simple à une autre forme simple. Au cours de l'évolution à laquelle elle est admise dans l'économie de l'univers, elle garde une fidélité inaltérable à l'espèce et à l'individuation radicale originelles : *fidélité actuelle* tant qu'elle ne subit que des altérations qualitatives; *fidélité résiduelle* (2) lorsque la transformation substantielle l'a enlevée à la forme élémentaire pour la confier à une forme supérieure. — Assurément, si le cosmos subissait, à l'heure présente, l'épreuve purement physique de la pesée, on ne retrouverait point dans le plateau de la balance, le poids « actuel et formel » de carbone ou d'oxygène que la Cause Première a initialement confié à la nébuleuse. Les

1. Le même raisonnement prouve non-seulement que deux masses d'espèces différentes retournent à leurs espèces respectives, mais encore que deux masses de même espèce recouvrent leur parfaite distinction individuelle.

2. Cette étude du mixte n'a d'autre objet que de rendre distinct ce concept vague de la permanence « résiduelle » des espèces.

Digitized by Google

composés chimiques ont fixé les éléments simples dans leurs molécules ; les organismes vivants dans leurs cellules. Mais si, par une résolution générale des mixtes et par une corruption universelle des organismes, la nature venait à « réaliser » le patrimoine matériel qui lui a été remis à l'origine, elle en retrouverait intacte la répartition entre les espèces simples primitives. Elle n'a pas conservé seulement la matière première ; elle a conservé, dans une certaine mesure, la matière seconde, c'est-à-dire la matière marquée de caractères indélébiles, et portant une empreinte qui permet de reconnaître et de ressusciter les types spécifiques.

Demandons à l'observation de la nature un second enseignement, relatif celui-ci aux qualités de la substance chimique. A considérer un être vivant, il est manifeste que, dans les différentes régions de l'organisme, la matière est distribuée d'une façon hétérogène. La densité varie ; et, avec elle, toutes les propriétés qui qualitativent la matière (1). Autres parties du corps, autres forces d'élasticité et de résistance, autre chaleur spécifique, autre couleur, autre transparence, autre conductibilité électrique, etc... De l'individu proprement dit, passons à l'individu histologique, à la cellule. Elle-même est profondément hétérogène, et d'une hétérogénéité variable, car la vie consiste dans un perpétuel renouvellement. Les particules qui la composent conservent avec une grande fidélité le caractère des substances minérales, molécules et atomes originaires. Bien loin d'avoir une seule qualité de chaque espèce uniformément répandue dans toute sa masse, une seule densité, une seule qualité élastique, une seule qualité calorifique, luminique, électrique, la molécule est pourvue de *poly-qualités :* chacun de ses pouvoirs accidentels est la somme ou la coalition de plusieurs pouvoirs élémentaires homonymes, qui ont respectivement pour siège des parties distinctes de la matière. Lorsque, du monde de la vie, on porte ses regards sur le monde inanimé, l'observation des faits devient plus difficile, parce que les dimensions de l'individu minéral, et partant ses propriétés individuelles, échappent à la perception sensible : tout le problème se trouve transféré dans l'ordre des infiniment petits. C'est ainsi que le chimiste dit avec raison « que, dans le résultat d'une combinaison, *on n'observe* qu'un corps homogène dans toutes ses parties (2) ». Cette homogénéité apparente sert

1. Nous faisons abstraction des forces proprement vitales, sensitives, &...
2. Troost, *Traité de Chimie*, n° 21.

Digitized by Google

même de premier critère pour distinguer le mixte du mélange. Toutefois l'expérience nous fait connaître, soit par son témoignage direct, soit par les conclusions qu'elle nous impose, que, dans la molécule chimique, les qualités ne jouissent pas d'une unité réelle (1).

L'atome polyvalent tend naturellement à attirer à lui dans la combinaison le nombre d'atomes disparates, capable de satisfaire pleinement son avidité. Mais, si, dans une première combinaison, des circonstances externes l'empêchent d'épuiser son atomicité, le premier mixte ainsi constitué tend à son tour à attirer à lui les atomes étrangers non encore annexés : de combinaison en combinaison, l'atome polyvalent arrive progressivement à se saturer. Or, comment expliquer ces faits, si l'on ne reconnaît dans le sein même de la molécule une certaine persistance de l'individualité et de la nature de l'atome ? Les mixtes successivement formés héritent des affinités et des qualités plus ou moins tempérées de leurs parties chimiques. Le mixte a son appétence de mixte ; mais cette appétence résulte de l'alliance de plusieurs appétences élémentaires. — Le spectre d'un corps composé ne peut être considéré, en général, comme obtenu par la simple réunion ou superposition des raies spectrales propres aux composants (2). On reconnaît pourtant dans les spectres d'émission dus aux alliages, les raies caractéristiques des deux métaux alliés, superposées les unes aux autres. « Le spectre du laiton présente la combinaison des raies particulières du cuivre et du zinc (3) ». D'ailleurs, l'alliage « n'est pas un simple mélange de métaux, mais... une véritable combinaison en proportions définies (4) ». Manifestation saisissante et directement observable de la persistance dans le mixte des propriétés, sinon intactes, *du moins reconnaissables*, des atomes.— La loi des « capacités calorifiques (5) » enfin, et les faits d'isomérie (6) se refuseraient à toute interprétation, si les masses atomiques ne conservaient pas dans la molécule, une individuation, une place déterminée et un tempérament propre.

A la suite de ce rappel succinct de l'expérience, une double

1. Loin de prétendre épuiser les preuves de ce dire, nous désirons seulement en indiquer quelques-unes.

2. Jamin, *C. de Physique*, III, fascic. 3. — Cf. Nys, p. 113.

3. Jamin, *l. c.*, p. 126, 127.

4. Troost, *op. c.*, p. 398 et scq.

5. Loi de Westyn. « La capacité calorifique d'un corps composé est égale à la somme des capacités calorifiques de chacun de ses éléments, pris avec leurs poids respectifs. » Ganot, *Phys.*, p. 717. — Cf. Joly. *Chimie Gén.*, p. 57, Paris, 1898. Cf. Nys, p. 109.

6. P. 518, 519. M. Nys montre que la théorie scolastique s'accommode de tous les faits qui ont inspiré aux chimistes la théorie de la structure.

Digitized by Google

généralisation s'impose à l'esprit. S'il est avéré que certaines propriétés des éléments survivent à la combinaison, cette survivance s'étend nécessairement à toutes les propriétés. Il n'y a, en effet, aucune raison pour que la nature pratique ici une sélection. La loi de persistance domine tous les accidents. En second lieu et pour la même cause, cette loi domine aussi toutes les combinaisons. — Il est d'ailleurs très admissible que, dans beaucoup de cas, nous ne puissions point reconnaître dans le composé les propriétés des composants. Bien mieux, il est inévitable que, fort souvent, nous perdions la trace de ces derniers. Quelles sont, en effet, les qualités des atomes que nous connaissons par l'induction et qui nous servent de termes de comparaison avec les qualités de la molécule? Ce sont leurs qualités habituelles, normales, stables, les qualités intactes et inaltérées qu'ils possèdent dans leur état naturel. Quelles sont, au contraire, les qualités de ces mêmes atomes que nous *devrions tâcher* de retrouver dans les qualités du mixte? Ce sont les qualités exceptionnelles, anormales, fugitives, que les atomes revêtent dans une période de crise, aux approches de la transformation : qualités si profondément [1] altérées par les actions physiques et chimiques que précisément elles rendent l'ancien type spécifique méconnaissable et introduisent dans la matière une nature nouvelle. Lors donc que les corps simples qui se combinent, sont très disparates et les activités déchaînées très virulentes, nous pouvons prévoir que la trace des éléments nous échappera dans le mixte. Nous ne saurons de quelles substances il est « actuellement » composé que parce que nous aurons observé de quels générateurs il est sorti.

Concluons, préalablement à toute théorie cosmologique, qu'au point de vue accidentel, la molécule du mixte présente des analogies certaines avec la cellule. Chacune de ses qualités n'a pas une unité réelle, mais une unité apparente. Elle n'est pas un singulier, mais un pluriel : parce que les qualités de même espèce des éléments, convenablement modifiées, reparaissent dans le composé et s'y coordonnent.

La connaissance des faits nous oblige à constater l'erreur que l'ignorance de ces mêmes faits avait introduite dans l'ancienne science péripatéticienne : « Ostendit (Aristoteles)... quomodo ex elementis generentur composita : ...opinio (est) vera quæ dicit elementa in alterutrum transmutari ; ...elementa enim ad invicem generantur, sicut aqua ex igne, et ex aqua ignis : et similiter est de

1. L'altération est plus ou moins profonde, suivant les combinaisons réalisées.

Digitized by Google

aliis. Et hoc *ideo quia habent unum commune subjectum*... (1) « Sic ergo concludit quod universaliter manifestum est, quod *quodlibet* elementum *ex quolibet* generatur... : cum hoc etiam ad sensum videmus... (2) ». « *Alia esset* utriusque materia, scilicet ignis et terræ, *si non* generantur ad invicem... Oportet enim ea quæ ex invicem generantur, communicare in subjecto... (3) ». Une erreur de physique conduit à une erreur de cosmologie :

« Tous les corps simples peuvent être engendrés les uns par les autres » : telle est la première. — « S'il en était autrement, la matière ne serait pas une par l'espèce, ou mieux par l'absence d'espèce » : telle est la seconde.

II. — *État de la Question.* Le problème du mixte que nous abordons présente les apparences d'une antinomie :

D'une part, la molécule chimique est spécifiquement et numériquement une. Les atomes ne sont pas seulement agrégés, agglomérés dans un groupement accidentel. La combinaison est une transformation substantielle. Les formes élémentaires ont cédé la place à une forme supérieure qui résume leur multitude dans son unité.

D'autre part, la transformation n'est pas telle que la nature des éléments ne laisse des *traces réelles et actuelles*, au sein du composé. Autrement, comment expliquer que les mêmes poids de matière, *individuellement les mêmes*, puissent être revendiqués et ressaisis par des formes homologues des formes primitives ? Et qu'entendrait-on alors par la prétendue « existence virtuelle » des éléments dans le mixte ?

Nous jetterons plus tard un regard d'ensemble sur les solutions, bien disparates en vérité, que les scolastiques ont tenté de donner au problème. Disons seulement ici, pour fixer l'état historique de la question, que tous, sans exception, ont été déçus par *l'apparente homogénéité* de la matière physique. La cosmologie n'a pas pour rôle de devancer la science, chimie, histologie, anatomie, mais plutôt de la suivre ; moins encore de découvrir une vérité qui paraît contredire à la perception sensible. En attendant l'observation savante, on s'est naturellement fié à l'observation vulgaire. De là une illusion « fondamentale », la foi en l'homogénéité, illusion

1. S. Th. II Gen. et Corr. lect. 8.
2. S. Th. *l. c.*, lect. 4.
3. S. Th. I Gen. et Corr. lect. 9. Cf. IV. Cæl. et Mund lect. 3, m°, et I Phys. lect. 13 et passim.

Digitized by Google

que la science moderne peut seule dissiper en nous montrant que les masses atomiques conservent dans la molécule leur individualité, c'est-à-dire leur indivision interne, leur être « d'un seul tenant ».

Or, établissons nettement la valeur des mots. Attribuer au mixte l'homogénéité parfaite, c'est affirmer que les masses atomiques ont perdu leur double distinction : distinction de l'espèce, distinction du nombre. Au point de vue *spécifique*, elles constituent une suite uniforme où les unités ne différeraient entre elles que par le site, mais seraient identiques par la nature, par la qualité, par le rôle, strictement équivalentes et arbitrairement interchangeables. Or, si l'effacement de l'espèce avait produit la banalité et l'homonymie, l'effacement de l'individuation fait plus encore : il produit la confusion et l'anonymat. Au point de vue *numérique*, il n'y a même plus d'« unités ». Les anciennes masses ont perdu toute compacité, toute indivision interne, toute distinction d'avec le dehors, pour se fondre ensemble dans une promiscuité parfaite. Dans le mixte, il n'y a plus de parties chimiques, mais seulement les parties potentielles intégrantes qu'il plaît à notre esprit d'y désigner ; plus de masses atomiques, mais seulement la masse de la molécule. Dans l'unité réelle de cette dernière ne subsiste aucune trace (1) de la circonscription ou figure des anciens atomes. — L'on voit, dès lors, que si les propriétés des éléments persistent ou renaissent dans le mixte, elles n'y sont point liées à *telle* ou *telle* glèbe de matière : parce qu'il n'y a plus *telle* ou *telle* glèbe. Elles sont partout et n'importe où, sans qu'il soit possible de leur assigner un siège propre. Enfin, il est absolument contingent que ce soit *la même* matière qui, après la décomposition, fasse retour à la même espèce primitive : aucune causalité ne gouvernerait cette restitution.

Telle est l'opinion que nous trouvons établie (2) dans l'esprit de S. Thomas. Il la reçoit de ses prédécesseurs, la lègue à ses meilleurs disciples (3), la transmet jusqu'à l'heure présente aux interprètes de la tradition (4). Une parenté étroite la rattache à l'erreur précédemment signalée sur la circulation de la matière première entre

1. Cf. plus loin : le contigu-continu.

2. A l'état confus, s'entend ; comme toute opinion sans fondement objectif. — Les citations suivront.

3. *Inter multos* : J. a S. Th : « ... In corpore autem inanimato, omnes partes sunt ejusdem rationis, seu homogeneæ, quia licet habeant diversas operationes, in *qualibet tamen parte* omnes ei conveniunt, sicut si ignis calefacit, omnes partes calefaciunt... » *Ph. Nat.*, III P., Q. 1. a. 1.

4. « Corpora enim inanimata, cum easdem semper et per totam suam extensionem operationes eliciant, uniformem habent per totam massam constitutionem partesque homogeneas » Urraburu, *Inst. Phil. Psych.* P. I., p. 143. — Romæ, 1894. — L'opinion est communément acceptée.

Digitized by Google

espèces élémentaires (1). L'ignorance des faits d'expérience, ou la non-interprétation des faits connus explique l'une et l'autre.

Il importait de signaler le vice d'origine qui, d'avance, voue à un commun échec les théories essayées par les anciens scolastiques ou acceptées de leur main. Soit que, méconnaissant la permanence dans le mixte des qualités des éléments, ils se contentent d'une explication toute nominale, soit que, affirmant au contraire cette permanence, ils fassent entrevoir une solution réelle bien qu'incomplète (2), soit que enfin ils cherchent une raison plus profonde (3) jusque dans les formes substantielles, leur pensée reste vague, obscure, flottante (4). Ils ne peuvent *lier* les caractères spécifiques résiduels à des parts de matière déterminées. Ils ne savent sur quelle base poser et fixer l'empreinte de l'espèce, quel siège donner aux qualités disparates. En un mot, la théorie est sans assises.

Le problème du mixte ne sera pleinement résolu que lorsqu'on en aura analysé les *causes dernières*, c'est-à-dire la matière et la forme, et les *causes prochaines*, c'est-à-dire les propriétés. — De la matière, peu ; de la forme, beaucoup à dire : car, c'est la forme qui est l'acte de la substance. En quels termes la définir ? Qu'est-ce qui distingue essentiellement la forme du mixte d'une forme élémentaire ? — Par quelle voie arriver à cette connaissance ? Comme toujours, par l'étude des propriétés.

III° — *Étude des Causes.* Un raisonnement indirect, immédiatement fondé sur l'expérience, nous a prouvé que les masses matérielles enlevées par la combinaison aux espèces primitives feront respectivement retour aux mêmes espèces. Or, la nature (5) de la matière première ne peut, en aucune manière, expliquer cette restitution.

Puissance pure, elle l'est, nous l'avons déjà rappelé, non seulement dans le domaine idéal de la pensée, mais dans le domaine réel de l'existence ; et *elle le demeure* irréductiblement sous l'exer-

---

1. On ne pourrait, en revanche, y voir une intelligence trop rigoriste de l'axiome général des transformations : « resolutio fit usque ad materiam primam ». L'erreur de l'ancienne cosmologie se limite au monde inorganique.

2. S. Thomas, et, plus explicitement que lui, tous ses bons interprètes.

3. Albert le Grand. — La théorie est malheureusement entachée de plusieurs erreurs.

4. « In quæstione perdifficili dilucidanda desudamus, in qua *non certa demonstrare*, sed verisimilia *conjectura* assequi possumus... » T. Pesch, *Inst. Ph. Nat.*, I, N° 229-1897. L'étude reste sans conclusion.

5. Il est permis, par une analogie de proportionnalité, d'appliquer ce concept à la matière.

Digitized by Google

cice même de la causalité formelle (1) : autrement, c'en serait fait de l'unité de l'être corporel. D'où il suit qu'elle se définit, non par rapport à *telle* forme, mais par rapport à *toute* forme (2) ; que par aucune, son appétence ne peut être assouvie, c'est-à-dire sa potentialité épuisée ; que, pour aucune, elle ne peut avoir de préférence, de penchant électif ; que, pour toutes, au contraire, elle a une inclination indifférente, aveugle, parce que en toutes elle trouve uniformément son seul bien, un pouvoir informateur (3). Lui attribuer une vocation à l'espèce, c'est commettre une contradiction, car l'appétit spécifique supposerait une différence spécifique. Par elle-même et *comme élément substantiel*, la matière est neutre, banale, incapable de se lier à une forme, incapable d'une fidélité quelconque à une nature perdue. Incapable *de se lier*, elle ne saurait donc qu'*être liée*. Or, quel pourra être ce lien, à la fois pénétrant et adventice, à la fois intime à la matière et réellement distinct d'elle ? Dans l'ordre accidentel, ce sera la quantité qui l'étend, et le réseau de qualités qui l'habitent étendue. Dans l'ordre substantiel, ce sera la forme même du mixte. Étudions successivement ces deux classes de la causalité formelle.

IV° — On peut donner deux sens distincts à cette expression, « les propriétés du mixte » : un sens *réel et actuel* et un sens *présomptif ou anticipé*. Les propriétés appartiennent réellement et actuellement au mixte, après la combinaison accomplie, alors qu'elles résultent et émergent de la nouvelle substance, postérieures, par ordre de nature, à la constitution du nouvel être. Mais elles se rapportent déjà par anticipation au mixte, alors qu'elles préparent les voies à la combinaison et disposent les matières atomiques à l'introduction ou mieux à l'éduction d'une nouvelle forme. Elles sont encore, à vrai dire, les propriétés des atomes, parce que les atomes n'ont pas cessé d'être. Mais elles sont dénominativement celles du mixte, parce qu'elles ont en lui leur cause finale réelle et leur cause formelle apparente. Aux approches de la transformation, en effet, ces propriétés sont tellement altérées qu'elles ne semblent plus dépendre des natures élémentaires, mais plutôt

1. « Materiam semper habere *eamdem speciem intrinsecam*, scilicet esse potentiam susceptivam hujus vel illius formæ. » J. a S. Th. *Ph., Nat.*, P. I, Q. III, a. 4. — Le caractère spécifique de la matière consiste précisément à n'en pas avoir.

2. « Nihil est aliud materiam appetere formam, quam eam ordinari ad formam (relation transcendantale). Ideo inest ei *semper* appetitus formæ,..... quia est in potentia *ad alias* formas, *dum unam habet actu*. » S. Th. I Phys. Lect. 15.

3. « Materia appetit omnes formas sub unica ratione formali..... scilicet esse substantiale, corruptibile et generabile ». J. a S. Th., *l. c.* — Cf. S. Th. *De Plur. form.*, Pars. I.

Digitized by Google

annoncer déjà la constitution du composé. Elles forment un réseau « spécifiquement » identique à celui qui va renaître.

Or, puisqu'il est impossible d'atteindre l'être du mixte, sans en connaître préalablement la genèse, nous sommes forcés de refaire brièvement ici [1] l'étude de la combinaison chimique. Il importe surtout qu'on laisse à la science ce qui appartient à la science, et qu'on ne prenne point pour système « a priori » les vérités qui nous viennent de l'expérience.

«... Tandis que la physique étudie les phénomènes qui peuvent produire des *modifications légères* dans les propriétés des corps », la chimie s'occupe des modifications profondes qui amènent les « corps à s'unir ou se séparer *avec apparition de propriétés nouvelles* ». D'ailleurs, la combinaison ou la décomposition ne sont généralement pas spontanées. La chimie « étudie donc surtout les conditions dans lesquelles ces phénomènes de synthèse ou d'analyse se produisent, et les lois auxquelles ils sont soumis [2] ». Altérations progressives de la matière, considérées dans leur ensemble et avec la transformation pour terme : tel est l'objet formel de cette science. Dès lors, le savant observe les corps que la nature a destinés à s'unir, les corps doués d'affinité réciproque. Mais la combinaison, nous a-t-on dit, ne se produit le plus souvent que dans des conditions déterminées : il faut donc réaliser ces conditions et, pour cela, recourir aux agents mécaniques ou physiques capables d'exciter les appétits atomiques, de déchaîner et de mettre aux prises les forces contraires. De là une période, proprement préliminaire, pendant laquelle la nature ou l'industrie humaine emploie les causes externes, morcellement, fusion, dissolution, pression, chaleur, électricité, lumière [3], pour stimuler l'activité des substances. Bientôt s'ouvre une seconde période, *la période proprement chimique :* les forces internes se sont ébranlées à leur tour, les disparates s'attaquent corps-à-corps ; « agunt soluta, ad contactum », disaient, les alchimistes, ils « agissent et réagissent les uns sur les autres », dit la chimie moderne, ils se prennent comme objets de leur activité transitive. L'œil peut suivre, et mieux, les instruments de précision peuvent enregistrer et mesurer l'altération progressive des substances. Elles éprouvent des variations de volume, de densité, elles perdent leur structure cristalline, leur ténacité, leurs qualités élas-

1. Au point de vue de la méthode, il est clair que l'étude expérimentale de la combinaison devrait précéder et non pas interrompre l'étude philosophique du mixte.

2. Troost., *op. c.*, pag. 6.

3 Troost., *op. c.*, p. 19.

Digitized by Google

tiques et sonores, subissent des changements d'état, de fluidité, de tension gazeuze, acquièrent des qualités électriques, des qualités lumineuses, couleur, pouvoir phosphorescent, raies spectrales, etc..... En même temps que, dans chaque classe de phénomènes, ce mouvement qualitatif se fait plus profond, il se fait aussi plus général. L'évolution embrasse dans son ampleur toutes les branches du devenir accidentel. Les substances originaires perdent peu à peu tous leurs caractères spécifiques, se dépouillent de leurs propriétés normales, s'éloignent plus définitivement de leur état naturel. Il est manifeste enfin que tant de phénomènes et d'efforts sont étroitement coordonnés entre eux pour pousser la matière à la combinaison ou à la décomposition chimiques ; que là aboutissent (1) les voies de son devenir ; qu'elle en touche le seuil au moment où tout un ensemble de qualités actives et passives rompent l'ancien équilibre ontologique et en introduisent un nouveau. Si le biologue admire le lent travail de la diversification anatomique et histologique dans le développement d'un organisme, s'il suit l'évolution patiente qui spécialise la matière et finit par produire le fruit et la semence, le chimiste, toutes proportions gardées dans cette analogie entre les règnes, à la seule inspection des faits, formule spontanément l'axiome : « forma (2) non fit nisi in materia disposita ». Pendant toute la période, brève ou longue, peu importe, qui précède la combinaison, pourquoi la matière n'échappe-t-elle pas aux anciennes natures ? Parce qu'elle n'est pas prête, pas appropriée au régime nouveau. Et, pourquoi cette période de préparation chimique vient-elle à se clore ? Parce que la matière est mûre : parce que, et précisément parce que, les densités des atomes, leurs qualités élastiques, calorifiques, luminiques, électriques, magnétiques (3) sont exactement proportionnées à la nature du mixte. Alors, soudainement, se produit la secousse substantielle, de quelque nom qu'on la nomme. La virulence des appétits s'épuise dans un suprême effort (4). Et, comme un principe vital n'est point là pour les renouveler, l'apaisement est définitif, tant que le mixte sera soustrait du moins aux influences perturbatrices venues du dehors. Les forces qui luttaient d'atome à atome n'ont pas disparu, mais ont désarmé. Les masses

1. Aboutissement, bout, fin. Ce n'est point le lieu de parler de cause finale.

2. Ici encore, nous ne donnons au mot que le sens communément reçu d'« espèce », de « nature ».

3. Dans ces genres suprêmes, l'on enveloppe toutes les espèces de qualités que connaît la physique.

4. Grandeur des phénomènes exothermiques. Cf. Nys, p. 455.

Digitized by Google

matérielles se sont unifiées dans une synthèse ferme et stable. On dit que la nature du mixte est constituée [1].

Quelles réflexions la cosmologie ajoute-t-elle à celles de la science expérimentale ? Elle fait apparaître partout le principe de causalité. Brièvement : Le mixte est la cause finale des efforts de la nature. L'affinité des atomes est réellement identifiée [2] avec leur substance. Les propriétés, passives et actives, ont pour principe actuel la forme et pour sujet le composé hylémorphique. Forme, matière, propriétés, sont étroitement emprisonnées dans l'unité d'un même être. Les substances, causes profondes, agissent par leurs forces, causes prochaines. Les actions et réactions de ces dernières sont, par essence, des efforts assimilateurs, produisent des effets d'assimilation : « agens agit simile sibi » [3]. Donc, les qualités qui s'attaquent sont nécessairement des qualités disparates : autrement, elles ne s'attaqueraient pas. De même, le résultat de leur mutuelle offensive consiste dans la réduction, dans l'atténuation graduelles de cette disparité : autrement, leur efficience n'effectuerait rien. De là, une peréquation progressive qui, peu à peu, s'établit entre les propriétés des atomes. C'est lorsque la crise est le plus aiguë et l'activité le plus effervescente que, dans ce paroxysme même, l'esprit reconnaît le symptôme d'une paix prochaine et d'un équilibre près de se restaurer. Toutefois, le dénouement est différé tant que les propriétés des atomes, malgré leur altération, sont encore compatibles avec les anciennes formes substantielles. Mais, il arrive un moment où celles-ci sentent le réseau de leurs accidents nécessaires leur échapper, et, par ce fait, la matière, entraînée vers une autre destinée, devenir rebelle à leur information. Alors, pour les formes élémentaires, la série des concessions est épuisée. Formes, matières atomiques, propriétés, ont touché le seuil de la transformation substantielle. — Les premières s'éteignent, pour laisser la forme du mixte réassumer leurs perfections dans une unité supérieure. Les secondes sont dépouillées de toute détermination, soit substantielle, soit accidentelle, pour se réduire à la puissance pure. Les troisièmes qui émergeaient des êtres atomiques, perdent avec eux l'existence. Mais, voici qu'à ce réseau de propriétés évanouies, succède instantanément un réseau de propriétés naissantes. Chacune d'elles est l'héritière immédiate d'une qualité morte : homo-

1. Il suffit de renverser le sens du devenir, pour passer de la combinaison à la décomposition.
2. S. Th. I., Phys. Lect., 15 et passim. — Notions de nature, d'appétit naturel.
3. S. Th. I., Q. IV, a. 2 et 3, c.

Digitized by Google

nyme et homologue, à tel point que le raisonnement seul démontre la substitution ; habitant la même glèbe de matière, lui conservant un tempérament propre,lui assurant une destinée spéciale,lui garantissant enfin, pour sa part, le retour éventuel à l'espèce primitive.

V° — Nous venons d'énoncer, dans ces dernières lignes, la thèse même de l'hétérogénéité accidentelle du mixte. Deux arguments, le premier fondé de près sur l'expérience, le second appuyé sur des considérations « a priori », nous serviront à l'établir.

Ier Argument. Les masses atomiques portent et conservent dans le mixte leur individualité radicale. Les mêmes matières, *individuellement les mêmes*, que la synthèse a enlevées aux espèces originaires, feront par l'analyse retour à ces mêmes espèces.

D'ailleurs, les propriétés des éléments, telles qu'elles existent aux approches de la combinaison, se retrouvent dans le mixte.

Que conclure? C'est que, après la combinaison *les mêmes* propriétés renaissent *dans les mêmes* matières. Si l'on s'en tenait aux apparences, on croirait même que les propriétés, elles aussi, conservent leur identité numérique. La réflexion (1) seule montre qu'il y a mort et résurrection individuelles, et seulement identité spécifique.

La mineure de ce syllogisme est immédiatement fournie par les faits (2), confirmée par l'étude scientifique de la combinaison. La majeure, fondée sur les lois générales de la chimie, s'obtient en raisonnant sur l'indétermination intrinsèque de la matière. C'est ce même raisonnement qui permet de passer à la conclusion. Il est absurde de concevoir que des propriétés passives et actives, précédemment liées à une portion de matière, aillent renaître ailleurs, et abandonnent leur ancien fief à de nouvelles venues ; plus absurde encore d'imaginer une dispersion fortuite des propriétés, par toute l'étendue de la molécule. — Cette dernière est donc hétérogène.

Le *IIe Argument*, n'empruntant à l'expérience qu'une certaine connaissance générale de la marche des transformations, consiste uniquement dans un nouveau recours logique à l'état d'indétermination intrinsèque d'une matière homogène par rapport à des devenir divers.

Revenons à l'exemple de la molécule d'eau qui nous a servi, il y a quelques pages. Supposons que, dans l'acte de la combinaison, tous liens aient été dissous, purement et simplement réduits à néant,

1. « Resolutio fit usque ad materiam primam. Accidens non migrat de subjecto in subjectum. »
2. Cf. plus haut, n° I.

Digitized by Google

entre les masses atomiques et leurs espèces d'origine. Les parts de matière provenant d'éléments différents, ont si bien renié et leur forme et leurs propriétés primitives, que la matière du mixte est parfaitement uniforme, uniformément distribuée, disposée et qualitativée sous la forme complexe, de même que la matière de l'atome est uniformément disposée sous la forme élémentaire. « (Le com-« posé)... contient toutes les bases matérielles de ses générateurs, « fondues en une unité supérieure par un seul principe spécifique... « Chaque qualité se trouve répandue dans la masse entière du corps, « en gardant partout la même intensité... A l'instar des corps sim-« ples, le composé possède *une* force électrique, *une* force lumini-« que, *une* force calorifique... L'homogénéité est ainsi parfaite, tant « au point de vue accidentel qu'au point de vue substantiel [1]. » — A cette hypothèse de l'homogénéité, on répond immédiatement qu'elle supprime, dans le mixte, toute cause interne capable de diversifier les destinées de la matière et d'en diriger le devenir vers des termes spécifiquement distincts.

Soumettons, en effet, la molécule d'eau à l'influence d'une cause externe de décomposition, par exemple, la chaleur : « Cette petite « masse, continue M. Nys [2], est (supposée) homogène dans tou-« tes ses parties quantitatives. Homogène aussi sa puissance calo-« rifique passive... La chaleur fournie de l'extérieur... doit par con-« séquent élever la température du corps entier d'un même nombre « de degrés, produire partout en lui le même effet... : car toute « cause (de différenciation) fait ici défaut... » C'est donc uniformément que les anciennes qualités s'altèrent, uniformément que des aptitudes nouvelles se révèlent, uniformément que la matière devient rebelle à la forme de l'eau et mûre enfin pour la transformation substantielle. Donc, la masse, dans son intégrité, réclame l'advenance de *la même* forme. Non seulement il n'est pas possible que, suivant des différences de site, la matière se prépare à des destinées divergentes : ici à recevoir le nom d'oxygène, là à prendre celui d'hydrogène ; mais il est nécessaire que, d'une façon positive et universelle, une cause homologue produise aussi des effets homologues.

La démonstration est péremptoire. Et, l'hypothèse de l'homogénéité écartée, celle de l'hétérogénéité s'impose ; car c'est l'hypothèse contradictoire. Donc, la différence de site sert de substrat à

1. Nys, pp. 377, 378.
2. L'argumentation est dirigée, par occasion, contre certains scolastiques qui ont parlé de la « permanence *virtuelle* des éléments dans le mixte », sans donner à leur système aucun fondement réel.

Digitized by Google

une différence de qualité. Chaque département de la matière porte dans son sein une cause qui fixe spécifiquement son devenir et qui sépare ce devenir des devenir limitrophes. Et quelle peut être cette cause, sinon un ensemble de dispositions [1] qui affectent la matière et la vouent, d'une façon à la fois positive et exclusive, à une forme déterminée ?

Le second argument ne porte que sur la décomposition du mixte ; point sur la combinaison. Mais, le premier embrassait à la fois l'une et l'autre. Il importe de les considérer tous deux dans leur cadre réel, de les enchaîner dans la chaîne des allées et venues de la matière. C'est pour faciliter cette reconstitution objective que nous avons remis sous les yeux du lecteur l'analyse des procédés de la construction et de la destruction du composé. On suit donc, avec une continuité parfaite, la destinée des propriétés atomiques ; on les voit guider la marche [2] des masses matérielles ; on définit enfin par ses causes *la propriété du mixte.*

La nouvelle forme naît « naturellement » dans la matière, parce que celle-ci est disposée à la recevoir. Les accidents des atomes atteignent donc le seuil de la transformation dans l'état d'altération qui précisément convient à la nature du mixte et convient à elle seule : altération dont le degré varie, à l'image de la combinaison elle-même, mais qui atteint nécessairement tous les atomes appelés à s'unir, car c'est d'eux tous, solidairement et collectivement, que le mixte doit sortir. Ainsi se tisse un vaste réseau de qualités qui n'appartient pas encore « réellement » au mixte, mais qui en est la cause déterminante, qui a en lui sa cause finale, qui peut d'avance servir à le définir [3], qui peut aussi en emprunter déjà le nom : *les qualités sont constituées avant leur substance connaturelle.* A l'instant de la transformation, ces qualités meurent dans les masses matérielles qui leur servent de siège : « resolutio fit usque ad materiam primam ». A l'instant aussi, elles renaissent, numériquement autres, mais spécifiquement pareilles aux précédentes prises dans leur dernier état. L'ancien réseau précédait l'existence du mixte. Le nouveau la suit et en résulte. Entre l'un et l'autre, il y a continuité parfaite, identité spécifique, distinction numérique et succes-

1. Nous parlons ici des causes accidentelles, sans préjudice d'une raison plus profonde que nous rechercherons plus tard.
2. Marche métaphorique : marche spécifique.
3. L'ensemble des propriétés des atomes est en « relation transcendantale » avec l'essence du mixte.

Digitized by Google

sion. Mais, qu'est-ce qu'entraîne cette réviviscence, individu pour individu, être pour être, dans la même base de matière ? C'est que ce qui était un *singulier* dans l'atome, devient dans le mixte un *pluriel.* Chaque atome a, en chaque genre de qualité, apporté une (1) qualité qui est sa quote-part : une densité, une qualité élastique, une calorifique, une luminique, etc.... uniformément répandue dans son homogénéité d'atome (2). Dans chaque masse atomique, ressuscite après la transformation, une qualité pareille qui continue cette quote-part. Le mixte, faisant la synthèse des masses, fait aussi la synthèse des accidents. Chacune de ses qualités est moins *une* qualité qu'une *poly-qualité* (3), et le chiffre qui peut distribuer ce collectif n'est autre que le nombre des individus originaires, c'est-à-dire des atomes engagés dans la combinaison (4). — Entre les qualités de même espèce afférentes aux diverses masses atomiques, devra-t-on concevoir un mode réel de confédération dans la molécule du mixte ? Cela semble difficile. Sans doute, la mécanique a imaginé le symbole ingénieux de la composition des forces. Mais, pense-t-on qu'il y ait là autre chose, en réalité, qu'une sommation ou une composition des effets (5) ? Il est donc permis de croire que, dans le mixte, les forces physiques sont seulement alliées, coordonnées, unissant leurs effets, mais conservant elles-mêmes leur essence et leur existence propres d'accident. Cette distinction réelle et actuelle est parfaitement compatible avec l'indistinction de l'accident de quantité que requiert évidemment l'unité substantielle de la molécule.

La doctrine est claire : molécule substantiellement une, car elle n'a qu'une seule forme substantielle ; accidentellement hétérogène, car les masses atomiques gardent leur individualité partielle, et, dans cette individualité, portent l'empreinte indélébile de leur espèce d'origine et de retour. M. Nys a eu le grand mérite d'affirmer le premier avec netteté que la constitution du composé chimique est fondée sur la diversification interne de la matière.

Mais, est-ce parfaitement connaître l' « être » du mixte que d'en pouvoir dire la *cause matérielle* et les *causes formelles prochaines ?* Que savons-nous de la *cause formelle profonde*, la forme substan-

1. Dans cette unité générique, nous enveloppons toutes les espèces inférieures.
2. Qualité divisible « par accident, » à la division du continu lui-même.
3. Cf Nys, p. 386.
4. Dans la molécule d'eau, le chiffre est : 3.
5. N'est-ce pas le sens des deux principes que la dynamique doit à Galilée ?

Digitized by Google

tielle ? — On nous a expliqué le mixte par des accidents. Mais, ces accidents, à leur tour, quel est donc le principe qui nous les expliquera ?

VI° — La *Forme Substantielle* du mixte lui confère le « premier être ». Comment la définir ? Cette forme est liée aux formes élémentaires par le lien de la causalité : car c'est de leur mort collective qu'elle naît. Comment découvrir en elle la raison intrinsèque de cet héritage ? Elle est ontologiquement supérieure, dit-on, aux formes des corps simples. Mais, en quoi consiste cette supériorité ? Entre l'entéléchie de l'oxygène et celle de l'eau, y a-t-il la même proportion qu'entre celle de l'eau et celle de la plante, qu'entre l'âme végétale et l'âme sensitive ? Quelle est donc la valeur intrinsèque de ce degré qui est assigné à la forme du mixte dans la hiérarchie des formes ?

Nous tâcherons de définir d'abord la forme du mixte : car, de cette forme nous connaissons déjà le corrélatif, la cause matérielle ; de pénétrer ensuite jusqu'à l'être propre de cette forme considérée en elle-même. — Traitant ainsi, à propos du mixte, de l'essence des formes corporelles, nous avons à rappeler les notions fondamentales du continu et des parties intégrantes accidentelles et substantielles.

Le *continu*, « comme tel », ne comporte, dans son sein, ni interruption, ni soudure : aucune démarcation actuelle. Il est d'un seul tenant, d'une seule venue (1). Le couper par des « indivisibles réels », (2) c'est, nous le pensons, contredire au concept même de la continuité. Il suit de là qu'à parler rigoureusement le continu n'est pas un tout (3), parce qu'il n'admet pas de parties. Le concept

1. La meilleure définition de la quantité nous paraît être, *accidens diffusivum seu extensivum substantiæ.*

2. Y a-t-il ou n'y a-t-il pas, au sein de l'étendue, comme telle, des indivisibles réels (points, lignes de toute courbure plane ou gauche, surfaces de tout dessin convexe ou concave) existant *en acte* et servant de canevas, de chaîne et de trame, à ladite étendue ? — Telle est, en ce vieux débat d'école, la seule question « réelle ». Le reste n'est qu'affaire de mots.

Or, nous repoussons l'opinion affirmative, parce que : 1°) Elle n'a aucun fondement obvie. L'observation sensible ne témoigne rien en sa faveur. Le bon sens proteste contre elle et lui oppose la notion de la continuité uniforme. 2°) Elle ne s'appuie sur aucun argument scientifique qui *prouve* l'existence des indivisibles. Elle est donc gratuite. 3°) Elle déplace seulement le problème, sans le résoudre ; ou même, le rend complètement insoluble.

Nous parlons pour le mouvement et pour le temps, aussi bien que pour la quantité permanente — Cf. J. a. S. Th., partisan des indivisibles. Ph. N. I. P. Q. XX : a. 1 et 2.

A fortiori ne prenons-nous pas même en considération cette autre question : Existe-t-il des indivisibles substantiels en acte au sein de sa substance corporelle inétendue ?

3. « Est *quoddam* totum..... » S. Th. III Phys. lect. 1.

Digitized by Google

de « partie quantitative » exige, en effet, l'existence d'une limite, d'une circonscription actuelles : or, de telles limites n'ont aucune raison d'être dans le sein de l'étendue. « ...Nullius continui pars est nisi in potentia... (1) » — Mais le continu est essentiellement et indéfiniment divisible. De là pour l'esprit la faculté d'y désigner et d'y désigner arbitrairement des parts : la nécessité même de faire *toujours* cette désignation confuse ; l'impossibilité de concevoir l'étendue sinon comme indéfiniment soluble. De là cette définition où le « possible » sert à expliquer l' « actuel », le réalisable à éclairer le réel ; définition par anticipation, par présomption essentielle : *Le continu se compose de parties intégrantes.* Partie sera désormais pour nous synonyme de : partie en puissance.

Nous venons de parler du continu, purement comme tel. Il est un cas, en effet, où l'accident de quantité garde son unité, bien que l'étendue se laisse pénétrer par un canevas de limites internes. Plusieurs parts de matière, nettement circonscrites, mais *contiguës*, peuvent être informées par la même forme, appartenir au même être, et par conséquent être développées les unes à la suite des autres par le même accident (2). Elles se touchent alors et s'appuient, limite contre limite. L'observation la plus vulgaire (3) nous apprend que l'organisme du vivant est ainsi à structure hétérogène : l'ossature et la chair se contiguënt et se continuent l'une l'autre. Or, par quel nom caractériser l'étendue constituée de cette sorte ? Lui attribuer purement et simplement des parties « en acte », c'est en compromettre l'unité réelle, c'est en faire un assemblage accidentel. L'on pourrait emprunter une expression à la scolastique : une telle quantité est « una simpliciter, multa secundum quid » ; les parties intégrantes y sont « potentia simpliciter, actu secundum quid ». Nous dirons que la nature réalise ici le continu dans la contiguïté, un *contigu-continu* (4). Cette notion du contigu-continu s'applique directement à la constitution du mixte.

Or, la quantité n'a d'existence naturelle que sur le corps qu'elle affecte. Le continu réel, c'est la *substance étendue :* l'atome, la molé-

---

1. S. Th. I *Sent.* Dist. 8, q. 5, a. 3, ad. 2 — cf. Opusc. *De Nat, mat.* c. 9 — et passim. Dans un gâteau intact, il n'y a pas de parts. Mais le passage du couteau les fait.

2. Langage invariable de toute l'école thomiste. « Sicut sufficit una quantitas extendere omnes partes et accidentia quæ sunt in subjecto... » J. a. S. Th. *Ph. Nat.* I P., Q. XVI, a. 2, m° — cf. Farges, *L'Espace et le Temps*, pp. 100, seq.

3. L'observation savante transporte cette vérité au sein même de la cellule.

4. On remarquera que l'apparition d'un réseau de limites internes dans le continu est un « accident logique » par rapport à ce dernier. *Per se*, le continu est d'une seule venue. — De même : un organisme supérieur offre, en beaucoup de points, l'exemple de contact entre parois sans continuité. Mais celle-ci reprend nécessairement ses droits ailleurs, dans les tissus.

Digitized by Google

cule, l'organisme. — Si l'on considère sur l'arbre la branche que la hache abat ou peut abattre, cette branche emportera en tombant une partie de l'être végétal. Donc la même partie intégrante est, à la fois, partie de l'accident (ens entis) et partie de la substance (ens). Elle est l'effet de deux causes totales, l'une subordonnée à l'autre : effet accidentel de l'accident ; effet substantiel de la substance. De là, ces vérités : La substance corporelle se définit essentiellement par rapport à la triple dimension (1). Elle est essentiellement composée de *parties substantielles intégrantes* (2). — Nous tâcherons de dire (3) comment, par le bénéfice de la quantité, la substance est *formellement* divisible et composée ; comment, par elle-même et antécédemment à l'acte extensif, elle est *virtuellement* divisible et composée. Assurons-nous seulement ici que les p. i., par toute leur réalité substantielle positive, appartiennent à la substance comme sujet et à la forme elle-même comme principe, indépendamment (4) de la quantité, et sont, par ordre de nature, antérieures à tout accident.

Au continu pur correspondent, dans la substance, des p. s. i. en pure puissance : tel est le cas de l'atome, de la substance minérale homogène. Au contigu-continu correspondent des p. s. i. « en puissance simpliciter, en acte secundum quid » : tel est le cas du mixte, de la substance hétérogène. Dans aucun cas, les p. i., soit s., soit a., ne pourront être nommées « parties actuelles, parties en acte », car la continuité répugne à la division en acte. — Comment est constituée l'hétérogénéité susdite ? Ce ne peut être une hétérogénéité du tout au tout. Chaque petite masse atomique conserve et transporte dans la molécule son individuation, son homogénéité, ses p. i. s. et a. en pure puissance. Mais, entre deux masses atomiques limitrophes, intervient la démarcation de la contiguïté continue, contact intime de deux limites qui unissent en séparant. Chacune d'elles fournit au mixte une p. i. s. et a., autonome et actuelle « sec. quid » : différant des masses voisines tantôt par le caractère spécifique, tantôt par le nombre seul, suivant que jadis les atomes avaient disparité ou parité de nature. — De l'accident, nous sommes re-

---

1. A la composition par degrés métaphysiques et à la composition par puissances communes à toute substance créée, elle ajoute celle par parties intégrantes.

2. Nous remplacerons désormais ces mots : parties substantielles (accidentelles) intégrantes par les lettres initiales. Intégrant, intégral sont synonymes.

3 Cf. plus loin : n° VIII.

4. « Entitatem (partium) manifestum est non dari a quantitate : sunt enim partes entitative substantiales... Quantitas non constituit partes substantiæ, quantum ad earum entitatem et intrinsecam rationem... » J. a. S. Th. *Log.* II P., Q. XVI, a. 1. — Cf. Gredt. *Elem. Ph.* I; p. 247.

Digitized by Google

montés logiquement à la substance. De la substance élevons-nous maintenant à la forme c.-à-d. de l'effet à la cause.

L'unité du composé hylémorphique repose sur ce que la matière et la forme constituent un couple de relations transcendantales : deux réalités absolues, mais indissolublement liées l'une à l'autre et servant à mutuellement se définir. L'esprit doit condenser les deux concepts dans un même acte de pensée, à l'image de la nature qui condense les deux éléments substantiels dans un même être. La matière et la forme, dans leur étroit embrassement, échangent l'exercice de leur causalité : l'une est communication passive, l'autre communication active. De là, entre elles, une proportion, une commensuration parfaites. De là, pour le philosophe, le droit de croiser ses inférences : de faire un va-et-vient logique entre la puissance et l'acte, d'attribuer à l'entéléchie, comme principe donateur, toute propriété aperçue dans la matière, comme sujet récepteur. En particulier, la substance corporelle est-elle hétérogène, que la forme est nécessairement la cause de cette hétérogénéité.

Que si l'on se reporte alors à la genèse du mixte, on voit que la forme complexe a pour mission essentielle de résumer dans l'unité une multitude de formes évanouies. Elle ne peut conférer l'être qu'à un groupe étroitement coordonné de masses matérielles qui gardent l'empreinte de leurs natures d'origine. Elle recueille et ressuscite des disparates « comme tels » et leur conserve leur disparité. Son apparition présuppose et son existence entretient l'hétérogénéité accidentelle du substrat. Si la forme du corps simple est un pouvoir de communication *uniforme*, la forme du mixte est un pouvoir de communication *variforme*. Enfin la variété établie dans les actes premiers, conduit à la variété des actes seconds, à la diversité dans l'agir.

Dès lors, une comparaison s'impose manifestement à l'esprit entre la constitution d'un organisme et celle de la substance minérale complexe. Comparaison qui serait tout analogique si l'on prenait de part et d'autre les perfections spécifiques ; mais comparaison à termes univoques et équivalents, si on fait, dans l'organisme, abstraction de la vie et de l'activité immanente, pour ne considérer que le genre suprême, la corporéité, l'organisation statique et passive, et les forces physiques qui servent d'instruments aux facultés psychiques. Il ne s'agit donc pas d'élever induement le mixte au-dessus de lui-même ; mais de ne saisir dans le corps vivant, par une précision légitime, que ce degré fondamental qui

Digitized by Google

va de pair avec l'inorganique. L'organisme « radical » (1), c'est-à-dire la matière préparant un siège à la vie, n'est qu'un mixte singulièrement complexe : « Supposita autem mixta quædam sunt animata, et præcipue homo (2). »

« Diversitas enim organorum necessaria est in corpore suscipiente vitam, propter diversas operationes animæ. Anima enim, cum sit forma perfectissima inter formas rerum corporalium, est principium diversarum operationum ; et ideo requirit diversitatem organorum in suo perfectibili (3). » Le mixte inanimé a de même, toutes proportions gardées, l'unité dans la diversité des parties, parce qu'il a, lui aussi, la diversité des puissances et des activités (4). Sa forme est plus parfaite (5) que celle des corps élémentaires. A une causalité plus riche (6) doit donc correspondre une matière capable de concourir à des effets plus nombreux et spécifiquement divers : partant, une matière assouplie et distribuée en districts hétérogènes, suivant le programme de la division du travail, de l'association et de la coordination des efforts. — Toutes les forces des atomes qui luttaient entre elles avant la combinaison, renaissent dans le mixte pour s'y soumettre à une même discipline et converger vers une même fin. L'unité de la forme substantielle conserve l'unité du composé (7). Mais l'équilibre, malgré sa stabilité, est sujet à se rompre. Dans la paix établie, les forces issues d'éléments divers demeurent radicalement des forces ennemies, tout au moins des forces capables d'inimitié. Que surviennent du dehors de vives excitations perturbatrices, elles en subissent l'influence et recommencent une lutte intestine (8). Le mixte peut se dissoudre, ce qui est sa manière de mourir. — De même enfin que l'âme se définit par rapport à l'organisme et non par rapport aux organes, de même qu'elle est en relation transcendantale avec les parties du corps considérées d'une façon solidaire et non d'une façon distribu-

---

1. Complut, *De Anima*, Disp. II, q. 3, n° 28.
2. S. Th. *De Nat. mat.* c. 8.
3. S. Th. in II° *De An.* lect. 1. — Cf. I, 76. V, ad 3.
4. « Manent qualitates *propriæ* elementorum ». S. Th. I, 76. 1 ad 4.
5. S. Th. I, 47. 2, c. — *De nat. mat.* c. 8. — *De Spir. Creat.* III, c. v. fin.
6. La chimie savante affirme, l'application industrielle exploite cette fécondité du mixte.
7. Qu'il y ait unité de nature, l'expérience le proclame. Pour nous, nous en appelons à la forme : « Contrariæ qualitates in corpore mixto *regulantur et conservantur* ne se invicem corrumpant, *per formam substantialem*... » S. Th. *De Malo*, q. V, a. 5, ad 6.
8. « Corrumpitur... mixtum *ex causa intrinseca;* siquidem corruptio accidit *penes contraria* ». J. a. S. Th. *Ph. Nat.* II, P., Q. VI, a. 3. Cf. Babenstuber, *Gen. et Corr.* Disp. IV., a. 2, in f. Quelque incomplète que fût l'ancienne théorie thomiste, on y entrevoit pourtant la vérité.

Digitized by Google

tive : de même la forme du mixte ne naît pas de *tel ou tel* atome, mais de *tous ces* atomes rapprochés dans une collectivité étroite, et les groupe solidairement dans une unité indivisible (1).

Que l'on porte donc les regards sur le mixte organisé ou sur le mixte inorganique, on trouve, entre la matière et la forme, même proportion. Observons seulement que la vie permet et impose même à l'organisme (2) certaines variations accidentelles, qu'elle exige le renouvellement de la matière et souvent la modification des propriétés : parce que la vie est une activité qui se tourne vers elle-même, et le vivant une cause qui développe sa propre perfection. Le minéral, au contraire, soustrait aux influences du dehors, demeure indéfiniment dans une perfection possédée et dans un appétit satisfait. L'individu ne se différencie pas de lui-même et ne se différencie pas des autres. De là l'inflexibilité des lois numériques qui distribuent la matière aux formes élémentaires et qui groupent les atomes dans d'invariables synthèses.

Les comparaisons qui précèdent ont pour conclusion naturelle la définition cherchée, définition toute parallèle à celle qu'Aristote nous a laissée de l'âme : « forma mixti est actus primus corporis physici heterogenei » ; ou, si l'on préfère, « materiæ physicæ heterogeneæ » — Définition *in fieri :* car le groupe des atomes doués de leurs dispositions dernières est en relation transcendantale avec le mixte, sa cause finale. Définition *in esse :* car le devenir a pour terme l'être.

La seconde formule explique la forme par son corrélatif ; la première, par son effet formel, le composé. L'une a l'avantage de ne pas engager le défini lui-même dans la définition. L'autre n'en est pas moins légitime, car l'effet formel est essentiellement propre à faire connaître sa cause.

Le concept de « corps » est parfaitement univoque. La science parle aussi bien des corps minéraux que du corps humain. L'épithète de « physique » indique que le dosage de la matière, que les proportions des éléments composants sont réglés par la nature : il y a matière à mixte défini et non à mélange arbitraire. — Ainsi est constitué le genre suprême. Homogénéité, hétérogénéité en sont les premières différences génériques. A son tour, le « corps physique

1. « Anima non respicit per se primo aliquam partem sui corporis, sed totum ut compositum ex illis partibus materiæ, non uniformiter sed difformiter cum proportione dispositis. » Suarez, *De Anim.* L. 1 ; C. 2 ; 8.

2. Cf. étude de l'atome ; cf. plus loin : objections et réponse.

Digitized by Google

hétérogène » est un genre subalterne qui se partage en « animé » et « inanimé ».

VII° — *Hétérogénéité Accidentelle et Substantielle.* — Ceci acquis : spontanément s'impose à nous, dès le monde inorganique, un problème que l'on réserve communément au monde des vivants ; problème très important (1) pour qui veut pénétrer l'être même des formes matérielles (2).

L'hétérogénéité du mixte (l'organisation du vivant) est-elle une hétérogénéité (une organisation) purement accidentelle ? Ou, cette hétérogénéité accidentelle s'appuie-t-elle, comme cause, sur une *hétérogénéité substantielle des p. i.* de la substance? — Or, cette question prend immédiatement un autre aspect. Matière ou forme ? La première est potentielle et par elle-même indéterminée ; la seconde, acte et par elle-même déterminante. C'est donc nécessairement sur le principe formel de chaque partie hétérogène que porte le débat. — Mais, nous savons encore que l'unité « per se » de la substance répugne absolument au partage de la nature entre plusieurs formes partielles réellement distinctes. C'est donc enfin la forme substantielle, unique et totale, qui seule peut nous fournir la raison objective de la diversification interne de la matière. C'est cette cause simple de l'être et de l'espèce qui doit multiplier et varier ses effets substantiels. Et nous sommes amenés à établir par les mêmes déductions ces deux vérités inséparables : La forme du mixte est, par sa constitution intrinsèque, le principe et la distributrice de l'hétérogénéité substantielle. Le mixte admet des p. i. s., *substantiellement hétérogènes.*

L'on reconnaît d'ailleurs, que cette thèse même, une fois acquise, ne nous donnera pas encore une science ultimée. Comment, en dernière analyse, la substance corporelle, *comme substance*, c.-à-d. dépourvue de ses accidents, partant indivisible ; comment la forme, acte simple, une « par soi », peuvent-elles précontenir, en cause, une telle hétérogénéité ? Simplicité et hétérogénéité, n'y a-t-il pas là une antinomie ? Nous rencontrerons ainsi, à propos du mixte, ce problème général de cosmologie : La substance, la forme matérielles portent-elles, et comment portent-elles, dans leur essence simple, des parties intégrantes ?

---

1. Bien que souvent omis : « Nos quidem in hac re obscura a ferendo judicio abstinemus ». Pesch, *Inst. Psych.* P. I, n° 352.
2. Et l'être « éminent » de l'âme humaine.

Digitized by Google

A la question que nous traitons d'abord, — hétérogénéité substantielle, — la solution donnée s'appliquera avec un droit égal au règne inorganique et au règne de la vie. Ce sera une solution univoque, faisant précision objective par rapport aux deux différences génériques : animation, inanimation. De part et d'autre, en effet, l'harmonie se conserve entre la substance et les accidents. Progrès de l'une, progrès des autres. De l'hétérogénéité accidentelle à l'hé-l'hétérogénéité substantielle du minéral, la proportion est la même que de l'une à l'autre organisation du vivant. Ainsi donc, pour n'avoir pas explicitement connu la constitution matérielle et qualitative du mixte (1), l'on a réservé jusqu'ici au domaine de la vie un problème qui relève de l'étude générique des corps. Mais, la parité entre les règnes une fois établie, nous sommes autorisés à revendiquer les théories des anciens maîtres : qu'un mot soit substitué à l'autre, mixte à organisme, et leurs textes passeront de plein droit de la psychologie à la cosmologie générale.

« Difficultas est an istæ partes (mixti, organismi) differant etiam substantiali aliqua differentia proveniente *ab ipsa forma*, ita quod diverso modo partes istæ a substantiali forma informentur ? » (2). « Quæstio illa de organisatione substantiali pendet ex altera, videlicet an partes animæ, quæ diversas partes heterogeneas informant, sint omnino similes et, ut ita dicam, homogeneæ in substantia sua et entitate, vel inter se aliquam distinctionem et heterogeneitatem habeant. Nam, si in se sint omnino similes....., consequenter *nulla substantialis organisatio* in eis intelligi poterit, sed tantum accidentaria (3). Si vero partes illæ inter se sunt dissimiles in sua entitate partiali substantiali, etiam partes organicæ in substantiali organisatione distinguentur » (4).

Nous adopterons, pour la facilité du langage, cette expression : les parties de la forme. L'usage de ces mots s'autorise de l'exemple d'Aristote et de S. Thomas. Il nous restera à en préciser le sens.

Argument (notions de forme, de nature et de propriété). Considérons le mixte ou l'organisme. Chaque partie organique ou chimique, œil et oreille, chair et ossature, matière hydrogéneuse ou

---

1. On voit donc l'importance des théories de M. Nys sur ce sujet.
2. J. a. S. Th. Ph. Nat III, P. Q. 1, a. 1.
3. Remarquons l'importance de la présente théorie, au point de vue de la différence des sexes.
4. Suarez I, de Anima, cap. 2, n° 17. Il a eu le mérite de traiter le premier cette question « ex professo ». Faisons observer toutefois que nous ne partageons en aucune manière son opinion sur l' « extension entitative » de la substance corporelle, et sur l'existence des indivisibles.

Digitized by Google

matière oxygéneuse [1], est caractérisée par un ensemble de propriétés actives et passives intimement liées à un département du substrat. Dès lors, au seul examen de la question, on est tenté de faire l'appel suivant au principe de causalité. — Dans chaque partie du corps naturel, une partie intégrante localisée de la substance est présente à un réseau localisé d'accidents. D'ailleurs, les accidents résultent de leur principe substantiel. Donc, le réseau local résulte du principe local. — Or, le réseau diffère des réseaux voisins. Donc, le principe diffère également des principes voisins : une hétérogénéité profonde et occulte sert de soutien, de cause et de distributrice à l'hétérogénéité prochaine et sensible.

De ces deux syllogismes, le premier n'admet pas de contradiction : car, les accidents ne peuvent émerger que de la p. s. i. à laquelle ils sont inhérents. Apparemment, les dispositions de l'organe visuel ne résultent pas du principe substantiel qui, fort loin de là, fonde l'organe de l'ouïe. — Mais, la seconde déduction n'est pas d'une évidence immédiate. L'hétérogénéité accidentelle, dira-t-on, semble compatible avec l'homogénéité de la substance. La forme, supposée homogène, confère à la matière un être substantiellement uniforme. Si, de lieu en lieu, elle développe des propriétés diverses, c'est seulement parce que des dispositions préalables du substrat, sorte de « providence naturelle externe », l'invitent à cette diversification.

Or, nous répondrons d'abord que cette dernière hypothèse détruit les concepts fondamentaux de forme et de nature, parce qu'elle brise le lien essentiel qui rattache l'activité et les qualités à la forme substantielle comme à la cause de toute spécification et à la source première de tout agir. Nous démontrerons ensuite « a priori » que l'hétérogénéité des qualités entraîne celle des p. s. i.

Des dispositions préalables de la matière suffisent parfaitement à expliquer la genèse du mixte. L'on ne traite pas alors d'une unité substantielle constituée, mais d'une unité à constituer ; point d'une forme présente, mais d'une forme attendue. Ces dispositions accidentelles servent, non pas à spécifier la forme à venir, mais bien à appropier la matière à cette forme qui vient et qui, en venant, apporte les exigences de l'espèce. Dès que la transformation est accomplie, l'ordre de priorité se renverse, entre les accidents et la forme du mixte. Le nouveau composé hylémorphique est constitué ; la nouvelle nature est fondée ; et, c'est d'elle que doivent désormais

1. Nous restons fidèle à notre exemple : la molécule d'eau.

Digitized by Google

sourdre et naître, quelles qu'elles soient, toutes les propriétés établies dans le substrat, toutes les activités qui s'y développent. Plus de devenir, mais de l'être. Plus de « providence naturelle externe », mais une loi substantielle interne. Si l'organisme comme tel, ou le mixte comme tel, avec leur structure, leur conformation, leur topographie, les réseaux de forces intimement liées aux dispositions plastiques de la matière, n'avaient pas dans la forme substantielle, la cause première (ou dernière) de leur être, *de leur diversité et de leur ordonnance*, ils ne tiendraient pas de la forme leurs caractères spécifiques. De déterminante et spécifiante, la forme deviendrait déterminée et spécifiée : par elle-même indifférente à faire apparaître en une partie du corps un organe plutôt qu'un autre, un réseau de qualités chimiques, plutôt qu'un autre réseau. De cause « per se », la nature descendrait au rang de cause « per accidens » : ce qui est absurde.

Restituons à la réalité objective, dans quelques exemples concrets, notre concept de nature totale ou partielle. Vie, sensation : ces mots s'entendent dans deux sens (1). Au sens accidentel, les puissances vitales ou sensitives, et l'activité même de ces dernières. Au sens substantiel, la nature qui est la réserve fondamentale de ces forces, le siège et la fin de ces activités. Il en est de même de la vue et de l'ouïe : dans l'acception la plus profonde, ce sont les principes substantiels qui constituent formellement ces parties d'organisme et y établissent le pouvoir de voir et d'entendre. A parité, dans le mixte inanimé, chaque matière atomique ne conserve ses propriétés et ses forces que parce que, « par en dessous », elle est rendue substantiellement capable de les faire émerger, de les soutenir, de les alimenter (2). — Aristote et S. Thomas : « Id quod dictum est de tota anima et de toto corpore vivente, oportet considerare in partibus utriusque : quia, si oculus esset animal, oporteret quod visus esset anima ejus, quia *visus est substantialis forma oculi ;* et oculus est materia visus, sicut corpus organicum materia animæ..... Sicut enim se habet *una pars* animæ sensitivæ ad unam partem corporis sensitivi, sic se habet totus sensus ad totum corpus sensitivum..... Anima est actus totius corporis, et *partes sunt actus partium* (3) ». « Virtus visiva est actus oculi (4) ».

1. S. Th. I, 18. 2, c.

2. « Nulla forma, seu totalis seu partialis, debet poni in subjecto per se inepto ad præcipuas operationes... Ergo, animæ brutorum, si sunt divisibiles, non sunt homogeneæ sed heterogeneæ, et unaquæque pars animæ ponitur in ea parte corporis quæ est instrumentum aptum ad ipsius operationes et virtutes... » Sylv. Maur. Qq. Phil. L. IV, Q. 26, ad. 9.

3. In II, *De Anim.* lect. 2.

4. I. 76. 1. ad 1.

Digitized by Google

Remontons maintenant à la notion du « propre métaphysique ou radical », et appliquons-la à la puissance organique ou à la partie chimique du mixte munie de son réseau de forces. Il est acquis que le réseau localisé (ou la faculté organique) résulte du principe substantiel localisé, des *parties localisées* de la substance et de la forme : à l'exclusion de toutes parties voisines. Cette vérité ne préjuge rien de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité hypothétiques de la substance. Or, les propriétés, considérées dans leur racine, sont *réellement identifiées* (1) avec leur substance comme sujet et avec leur forme substantielle comme principe actuel. Donc la diversité des réseaux accidentels entraîne nécessairement celle des p. s. i. qui leur servent de base. La substance est *substantiellement diversifiée*, comme substance. Elle est atteinte par l'hétérogénéité jusque dans son être. Elle porte des parties intégrantes qui sont respectivement appropriées à un agir, et destinées à soutenir un réseau d'accidents caractéristique. — Le raisonnement peut être présenté d'une façon indirecte, bien que tout « a priori ». D'une part, la substance corporelle est essentiellement composée de p. s. i : homogènes ou hétérogènes, nous ne le savons encore. Mais, d'autre part, cette même substance, identifiée avec la collection de ses propres radicaux, en porte la diversité dans sa réalité substantielle (2). Dès lors, il est impossible qu'il y ait indépendance et déliaison entre la composition intégrante et la composition potestative (3). L'unité de l'être et la détermination de la forme répugnent à cette désordonnance interne. La finalité exige que l'être soit pour l'agir : partant, les p. s. i. pour les forces et les facultés. Ainsi se trouvent établies « a priori » les notions d'organe et de partie chimique. Concluons : L'hétérogénéité (l'organisation) accidentelle, la seule que l'expérience nous permette de constater, préexiste substantiellement dans la substance et dans la forme elle-même, *en tant que substances*.

St Thomas : « Et anima singulis earum (partium integralium) dat *esse substantiale* secundum illum modum qui competit operationi ipsarum. » (4) Ailleurs, il insiste sur l'hétérogénéité que présente le corps humain, « totum heterogeneum... Caro et ossa... » ; sur le caractère spécifique qui différencie la chair des ossements, « alterius

1. cf. Gredt, *Elem. Ph.* I. pp. 24 et 161.
2. cf. infra. n° VII, Distinction virtuelle in f.
3. C. à d. par propriétés, forces, facultés.
4. S. Th. Q. de An. a. 9. in c.; ibid ad. 14. « ... *partes* corporis diversimode perficiantur ab anima », passage que Capreolus interprète ainsi : « Nihilominus oculus et pes differunt substantialiter et essentialiter ». II Dist. 16, a. 3, f. (cité par Suarez ; l. c. n° 24).

Digitized by Google

speciei. » Or il traite, en ce passage, de la résurrection des corps. Et la susdite différence est tellement essentielle et substantielle à ses yeux, que si, dans la résurrection, les matières totales de l'ancienne chair et de l'ancienne ossature venaient à s'échanger entre elles, l'identité du corps humain serait détruite. « Patet qualiter translatio materiæ de parte in partem tollit identitatem totius (1). » Il est clair que l'identité à conserver est une identité substantielle et que cette identité ne serait point compromise par une modification accidentelle. L'argument d'autorité confirme donc l'argument de raison :

L'hétérogénéité des qualités et des phénomènes a pour cause l'hétérogénéité intrinsèque de la substance, de la matière et de la forme.

(A suivre) (2).

Dom MAURICE FESTUGIÈRE.

---

1. IV Sent. D. 44. q. 1, a. 1, sol. 3.
2. Scolies et objections — L'essence de l'être matériel — Composition métaphysique, composition potestative, composition intégrante — Doctrine des Scolastiques sur le mixte.

Digitized by Google

LES COLLABORATEURS DE SAINTE HILDEGARDE.

QUI n'admirera la sagesse et la miséricorde de Dieu, qui abaisse ceux de ses serviteurs qu'il élève, afin de les préserver de l'orgueil (1). Ainsi s'écrie sainte Hildegarde, quand elle compare l'ineffable grâce dont elle est l'objet à l'étendue de son incapacité d'exprimer ce qui lui est révélé.

Dieu lui avait donné l'ordre d'écrire ses visions ; mais sa formation littéraire trop insuffisante la força de rechercher l'aide d'autrui. « Elle est, dit-elle, comme un arbuste dont les rameaux s'inclinent vers la terre, s'ils ne sont soutenus (2). » Le Seigneur, qui, en imposant à Moïse la difficile et délicate mission de convaincre Pharaon, lui adjoignit Aaron (3) pour suppléer à son manque d'éloquence, mit pareillement sur la route de sa servante des hommes que l'étendue des connaissances dans l'art d'écrire avait préparés à être ses collaborateurs et ses soutiens. Mais avant d'en parler, il nous faut dire un mot de la formation littéraire de sainte Hildegarde, surtout dans la langue latine, afin de mettre en son vrai jour l'œuvre des auxiliaires que la Providence lui adjoignit.

Sainte Hildegarde ne reçut aucune formation littéraire : « Indocta mulier me docuit », dit-elle (4). Jutta ou Judith, sa maîtresse et sœur du comte Méginhard de Spanheim, avait restreint son œuvre à enseigner à sa jeune élève les psaumes de David. A part cela, jamais un homme ne lui enseigna ni les sciences ni la musique (5). Probablement apprit-elle les psaumes par cœur, afin de les pouvoir chanter à l'office. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'en comprenait le sens que d'une façon générale, et que le sens de chaque parole lui échappait alors même que dans ses révélations, Dieu lui dévoilait le sens de la Sainte Écriture. « Soudain, écrit-elle, je reçus l'intelligence du Psautier, des Évangiles et des autres livres tant de l'Ancien que

1. Pitra, *Analecta sacra*. VIII, p. 433.
2. Pitra, *l. c.*
3. Pitra *l. c.* et Epistola, ad Bovonem, *Vita* S. Hildeg. c. IV, p. 414.
4. Migne, P. L. 197, 104, *Vita* l. II, c. I, n. 17.
5. *Vita*, *l. c.* l. I, c. I, n. 2.

Digitized by Google

du Nouveau Testament ; mais je ne comprenais ni le sens des mots ni la division des syllabes, je ne possédais pas la connaissance des cas ou des temps (1). » Guibert de Gembloux s'exprime à peu près dans les mêmes termes en son fragment de la vie de notre sainte : « Elle avouait son ignorance, du moins quant à la connaissance de la grammaire ; mais, comme elle le dit très sincèrement, elle était dans la situation de ces femmes qui n'apprennent que le Psautier ; ne se servant de l'Écriture que pour l'usage du chœur, son intelligence n'en pouvait pénétrer le sens à moins qu'elle ne fût aidée d'une illumination intérieure (2). » La sainte, écrivant plus tard à S. Bernard, ne parlera pas autrement : « Je possède l'intelligence intérieure de l'exposition du Psautier, de l'Évangile et des autres livres qui me sont montrés dans cette vision. Celle-ci pénètre l'intime de mon cœur et de mon âme comme une flamme ardente, elle me communique l'explication de ces profonds mystères, mais cependant pour ce qui est de la langue allemande, elle ne m'en apprend pas les lettres que j'ignore (3). » Cette dernière phrase n'a pas d'autre signification que celle-ci: les révélations ne perfectionnent en aucune façon mes connaissances naturelles — ici donc le défaut de connaissance de l'alphabet allemand. — Que l'on veuille bien nous permettre de citer encore un passage d'une lettre de Ste Hildegarde au Pape Anastase : « Hoc quod in lingua desuper tibi ostensa, non secundum formam humanae consuetudinis protuleris, quoniam consuetudo haec — scilicet lingua latina » (cf. *Vita*, II. 14) — tibi data non est, ille qui limam habet, ad aptum sonum hominum expolire non negligat (4).

Nous avons ici les divers arguments sur lesquels le Bollandiste Stilting et, après lui, Schmelzeis ont cru pouvoir s'appuyer pour déclarer qu'Hildegarde n'avait aucune connaissance du latin. Stilting, il est vrai, admet sur le témoignage de Trithème (5) que la Sainte

1. « Et repente intellectum expositionis librorum, videlicet psalterii, Evangeliorum et aliorum catholicorum tam Veteris quam Novi Testamenti voluminum sapiebam, non autem interpretationem verborum textus eorum, nec divisionem syllabarum, nec cognitionem verborum casuum aut temporum callebam. » Scivias, praefat. Migne l. 384.

2. « Indocta quippe, quantum ad eruditionem artis grammaticae erat, tamen ut libere fatetur ipsa instar mulierum psalterium solummodo discentium, simpliciter scripturas in usu habens legere, non sensus earum acumine ingenii, nisi [cum] vis internae aspirationis illuminans eam juvaret, volens penetrare [t], » Pitra *l. c.*, p. 413.

3. « Scio enim in textu interiorem intelligentiam expositionis psalterii, Evangelii et aliorum voluminum, quae monstrantur mihi in hac visione, quae pectus meum tangit et animam meam sicut flammam comburens, docens me haec profunda expositionis, *sed tamen non docet me litteras in Teutonica lingua, quas nescio.* » Migne, *l. c.* ep. 29, resp. 189.

4. Migne, l. c. ep. 2, resp. 152.

5. *Chron. Spanh.* ad annum 1179. ed. Francof. 1601. p. 257.

Digitized by Google

aurait écrit les mots latins qu'elle ENTENDAIT, mais ce qu'elle VOYAIT aurait été écrit en allemand ou communiqué verbalement aux collaborateurs,afin que ceux-ci le traduisissent en un latin plus orné (1). A notre sens, cette assertion ne peut guère se soutenir. Le contraire apparaît clairement par la publication d'œuvres inédites de la Sainte par le Card. Pitra(2). Hildegarde d'ailleurs s'exprime très explicitement à ce sujet dans sa première lettre à Guibert de Gembloux : « Tout ce que j'ai vu ou appris dans cette vision,... je le vois, l'entends, et le sais également... ; ce que je ne vois pas, je l'ignore, car je ne suis pas savante, ayant en toute simplicité appris à lire les lettres. — Ce que j'écris, je le vois et l'entends dans la vision ; je n'écris pas d'autres idées que celles que j'entends et je le dis en un latin dénué d'ornement, en la manière que cela m'est révélé. Dieu ne m'enseigne pas à écrire avec l'amplification habituelle aux philosophes. Dans cette vision il n'y a pas des paroles comme celles que profère la bouche des hommes, mais elles m'apparaissent comme une flamme ardente et comme un nuage qui s'élève dans un ciel serein(3). » Ainsi donc ces paroles que la Sainte entend dans ses visions, ne sont pas de simples sons humains, elle transcrit elle-même en un latin, certes peu correct, ce qu'elle voit et entend (4). Eût-elle du reste entendu de simples sons, il faudrait encore expliquer ce fait vraiment étrange que Dieu lui parle en une langue imparfaite. Qu'il s'agisse uniquement ici d'un manque de formation littéraire, c'est ce que Guibert exprime clairemeut « ne de sui solius *insufficientia* causetur ... insinuatur ei in eodem monasterio monachus ... qui ... censoris ejus cautelam exhibens, verba ejus quamlibet nuda et impolita, decentiori sermonis cultu vestiret(5). » Nous possédons encore une vision qu'Hildegarde envoya en correction au moine Guibert. A ce propos elle nous apprend qu'elle ne permit jamais ni aux personnes qui écrivaient sous sa dictée, ni même à son premier collaborateur Volmar, de changer quoi que ce fût, leur travail devant se borner à corriger ses expressions suivant

1. *Acta SS. Bolland.*, t. 45, sept. V, p. 634.
2. *Analecta Sacra. Solesmen.*, t. VIII.
3. « Quicquid autem in hac visione videro seu didicero... simul video, audio, scio ... ; quod autem non video, illud nescio, quia indocta sum ; sed tantum litteras in simplicitate legere instructa sum. — Et ea quae scribo,in visione video et audio : nec alia verba (idées) pono quam illa quae audio et latinis verbis non limatis ea profero, quemadmodum illa in visione audio, quoniam sicut philosophi scribunt, scribere in hac visione non doceor, et verba (mots, paroles) in visione ista non sunt sicut verba quae ab ore hominis *sonant*, sed sicut flamma coruscans, et ut nubes in aëre puro mota. » Pitra, *l. c.*, p. 333.
4. Pitra, *l. c.*, not. 2.
5. Pitra, *l. c.*, ep. ad Bovon. Vita c. 4, p. 413.

Digitized by Google

les règles de la grammaire sans chercher à les revêtir des ornements du style (1). Aussi s'excuse-t-elle par ces paroles : « Ni vous ni quelqu'un de ceux qui me liront ne doivent se scandaliser de mon peu de connaissance de la langue latine ; si Dieu daigne me révéler ses mystères et m'ordonner de les manifester, il ne me donne pas en même temps le pouvoir et la façon de les exprimer en un latin convenable (2). »

De tout ceci nous pouvons conclure avec le card. Pitra que la sainte abbesse avait une certaine connaissance de la langue latine (3), mais le savant cardinal nous paraît aller trop loin quand il pense que la Sainte exagère dans la préface du Scivias (4). Nous sommes plutôt d'avis qu'Hildegarde, quand elle commença à écrire, n'avait qu'une connaissance fort élémentaire du latin : mais que par un continuel exercice elle en acquit une connaissance plus que suffisante.

La tâche de son collaborateur consistait « à employer la lime (5) » et à corriger les erreurs grammaticales. Mais il n'est pas admissible qu'il dût traduire bon nombre de passages de l'allemand, comme Stilting et Schmelzeis le prétendent (6). Semblable affirmation ne trouve non seulement aucun crédit dans les sources, mais le contraire nous est prouvé par la Sainte elle-même : Guibert de Gembloux lui ayant expressément demandé : « Scire desideramus utrum easdem visiones latino dictes eloquio, aut te illas teutonice proferente, alius has in latinum transferat... (7) », elle répondit sans faire allusion à une traduction quelconque : « nec alia verba pono, quam illa quae audio et latinis verbis non limatis ea profero (8). »

1. Pitra, *l. c.*, Visio ad Guib. missa, c. 27, p. 432.

2. « Nec vero te seu quempiam mea legentium, iste latini eloquii quem patior defectus, scandalizet, quod ad ea quae mihi revelantur vel per me manifestari divinitus imperantur proferenda, simul etiam mihi facultas aut competens latine proferendi non datur modus... Pitra, *l. c.*, p. 433.

3. Pitra, p. VI, et p. 333, not. 2.

4. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, IV, p. 400, dit : « sans doute par le chant continuel des psaumes, Hildegarde avait appris un certain nombre de mots latins : ce trésor cependant ne devait pas être très grand ; mais sans la connaissance de la grammaire elle ne pouvait les employer. » D'après A. v. d. Linde. *Die Handschriften der Konigl. Landesbibliothek in Wiesbaden*, p. 25 : « elle possédait une connaissance fort élémentaire de la langue latine. » Cet auteur devrait cependant prouver que cette connaissance ainsi que celle de l'écriture — die technische Verrichtung des Schreibens — était regardée par elle comme science infuse.

5. Epist. ad Anastasium Pp. Migne, *l. c.*, 152.

6. *Acta SS. l.c.* p. 634. *Leben der h. Hildegard*, p. 84.

7. Pitra *l. c.* p. 330 et 333.

8. *Ibid.* coll. p. 8, not. 2. Comme nous l'avons déjà remarqué, l'exercice continuel avait permis à Hildegarde de perfectionner son style. Dans le principe, ses phrases ne se composaient guère que de nominatifs et d'infinitifs. v. d. Linde cit. p. 43, not. 1, se représente le style de la Sainte à peu près de la façon suivante : EGO PAUPER FORM AUDI IN LUMEN VIV VOX DIC MI et son collaborateur Volmar complétait et corrigeait : EGO PAUPERCULA FORMA AUDIVI IN LUMINE VIVENTE VOCEM DICENTEM MIHI....

Digitized by Google

Il est à remarquer qu'Hildegarde apprit de Judith ou d'une de ses consœurs non seulement à lire, mais encore à écrire. Elle-même nous renseigne sur le premier point dans sa première lettre à Guibert: « sed tantum litteras in simplicitate legere instructa sum (1) ». Précédemment elle avait déjà écrit à S. Bernard : « tantum scio in simplicitate legere, non in abscissione textus, quia homo sum indoctus, de ulla magistratione cum exteriori materia, sed intus in anima sum docta... (2) ». Mais, ainsi que Guibert nous l'a affirmé (3), sa science est bien plus le fruit d'une illumination intérieure, que de la lecture et de l'étude du texte.

Hildegarde sut également écrire ; non seulement son biographe Thierry nous le dit « *manu propria scripsit* (4) », mais aussi elle-même « *manus ad scribendum apposui* (5) », « *manus ad scribendum posui* (6) », « *manus tandem ad scribendum tremebunda converti* (7) ». La preuve nous est fournie par la miniature qui orne un manuscrit de Wiesbaden et dont le cardinal Pitra a reproduit un *fac-simile* en tête de son volume. Sainte Hildegarde est représentée assise derrière la porte du monastère, vêtue d'une tunique noir brun, et la tête couverte d'une voile noir parsemé de points blancs. Au-dessus d'elle des langues de feu semblent l'embraser. Elle a les pieds sur un escabeau, tient sur les genoux des tablettes de cire, et écrit de la main droite avec un style. De l'autre côté de la porte est un moine, dont la tête passe à travers une étroite ouverture ; il considère la sainte et semble l'aider à rédiger. Cette preuve a d'autant plus de valeur que le manuscrit est de la fin du XIIe siècle (8).

Du moins ne pourrait-on pas admettre que cette aptitude à écrire lui fût donnée d'une façon miraculeuse ? Rien dans les écrits de la Sainte, non plus que dans ceux de Guibert ne nous autorise à admettre une telle hypothèse. Il est certes inexplicable que la Sainte, d'ordinaire si prolixe à nous mettre dans la confidence des faveurs qu'elle reçoit, garde le silence sur celle-ci. L'assertion de Schmelzeis nous paraît donc dénuée de fondement, quand il admet, sur la foi d'un passage de Godefroy, qu'Hildegarde écrivit « sous l'empire d'un miracle tout spécial, car les écrits de la Sainte nous donnent

1. Pitra, *l. c.*, 333.
2. Migne, *l. c.*, ep. 29, resp. 190.
3. Epis. cit. ad Bovonem.
4. *Vita*, II, c. I, n. 14.
5. Scivias, Migne, *l. c.*, 386.
6. *Liber vitæ meritorum*, Pitra, *l. c.*, p. 8.
7. *Liberdivinorum operum*, Migne, *l. c.*, 742.
8. A. v. d. Linde, cit., p. 22. Schmelzeis cit., p. 313.

Digitized by Google

la conviction que jamais elle n'apprit à écrire (1). » Godefroy disait « *Mox ut illa scribendi opus, quod non didicerat, attentavit* (2) ». Mais cette phrase ne peut-elle pas aussi signifier que la Sainte n'avait reçu aucune culture littéraire et non point désigner la connaissance technique de l'écriture (3)? La première hypothèse nous semble certaine ; et même si le texte de Godefroy avait le sens que Schmelzeis veut lui donner, le silence de la Sainte serait encore à expliquer.

Concluons donc. La culture littéraire de sainte Hildegarde se bornait à savoir lire et écrire, ainsi qu'à une connaissance élémentaire du latin. Avec cette formation, elle entreprit, obéissante à l'ordre de Dieu, et l'âme remplie de crainte, d'annoncer au monde ses admirables révélations. Parmi les collaborateurs qui suppléèrent à son défaut de culture littéraire, le premier est Volmar.

I. VOLMAR.

Sainte Hildegarde venait d'atteindre sa quarante-deuxième année, quand elle reçut d'en-haut l'ordre d'écrire ses visions. Mais la conscience de son incapacité et la crainte de la critique des hommes lui enlevèrent le courage de se rendre à cet ordre. Elle diffère et son hésitation est cruellement punie : la souffrance la cloue sur un lit de douleur jusqu'à ce qu'elle eut révélé son secret à un moine de Disibodenberg. Jusqu'à l'époque des travaux du Card. Pitra, les écrivains se rapportant à Trithème (4) avaient appelé ce moine « Godefroy », et Stilting l'avait identifié avec l'auteur du livre I de la vie de notre Sainte, dont les deux autres parties auraient eu pour auteur le moine Thierry (5). Les lettres inédites de la Sainte, publiées dans le *Spicilegium Solesmense* (6), ont fait pleine lumière sur ce point.

Le premier collaborateur d'Hildegarde fut Volmar, moine de *Disibodenberg*, plus tard premier « *praepositus* » de Mont Saint-Rupert (Rupertsberg). Cette charge comprenait la direction des moniales ainsi que l'administration des biens du monastère; toutefois elle pouvait être partagée entre deux religieux, comme nous en rapporterons plus loin un exemple. Volmar paraît avoir été beaucoup

1. *Op. cit.*, p. 82.
2. *Vita*, l. I, c. I, n. 4.
3. Voir ci-dessus la note de v. d. Linde, p. 4, not. 4.
4. *Chron. Spank.* p. 257.
5. *Analecta Bolland.*, I, p. 606.
6. *Analecta Sacra*, t. VIII.

Digitized by Google

plus jeune que notre Sainte, qu'il nomme « sa très douce mère et sa très sainte maîtresse » (1), tandis qu'Hildegarde l'appelle après sa mort « son unique et très cher fils » (2). Ne s'attendrait-on pas plutôt à voir le nom de père donné à un directeur ?

Le Seigneur lui-même approuva le choix de sa servante en proie aux angoisses et cherchant un appui autour d'elle. « Dans son amour pour moi, son Dieu, elle — scilicet homo quem volui, c.-à-d. Hildegarde — réfléchit en son cœur, où elle pourrait trouver un homme qui marcherait dans la voie du salut. Elle le trouva et l'aima quand elle connut sa fidélité. Semblable à elle, il coopéra à ce travail qui est mien ; elle le retint auprès d'elle, tandis qu'enflammée d'un zèle surnaturel elle s'efforçait de révéler au monde mes divines opérations en son âme » (3).

Volmar prit la Sainte en affection et devint le confident discret de ses admirables visions. Il ne négligea pas de prendre conseil auprès de frères remarquables par leur prudence et d'informer son abbé de ce qu'il savait. Pleinement rassuré sur l'origine de ces visions, fortifié par la bénédiction de son supérieur, il mit tout son zèle à aider la Sainte dans la rédaction de ses admirables révélations

Du reste Hildegarde elle-même avait pris soin de recourir à l'abbé de Disibodenberg dans de si graves conjonctures. « Mais pour réaliser cette bonne œuvre d'une façon irréprochable..., elle résolut d'agir en cela comme en toute autre chose, sur le conseil et avec la permission de son supérieur... Elle fit donc mander l'abbé sous la juridiction duquel elle était placée et à qui elle recourait en toute circonstance. Elle lui découvrit qu'elle avait reçu de Dieu l'ordre d'écrire ses visions, lui avoua que son hésitation à obéir est la cause des souffrances qu'elle endure et qui la clouent sur son grabat ; elle désire avoir son avis en ces conjonctures et s'il le juge convenable, la permission d'obéir à l'ordre reçu. Elle le supplie de lui accorder le moine qui lui a été divinement désigné pour l'aider à recueillir et à corriger ses paroles (4). »

1. Pitra, *l. c.*, ep. VIII. p. 346.
2. Ibid., ep. XXIX, c. 27, p. 434.
3. « Unde in amore meo scrutatus est in animo suo, ubi illum inveniret, qui viam salutis curreret. Et quemdam invenit et eum amavit, agnoscens quod fidelis homo esset et similis sibi in aliqua parte laboris illius, qui ad me tendit, tenensque eum simul cum illo in omnibus his per supernum *studium contendit, ut absconsa miracula mea revelarentur.* » Scivias, Præfat. Migne, *l. c.*, 385.
4. « Ut vero bonum bene et irrepresenhibiliter ageret... ex consilio et auctoritate praelati sui et hoc, ut caetera, facere decrevit... Proinde accersito abbate, cui suberat, et cujus in omnibus nutum exspectabat, divinam ad se factam de conscribendis visionibus suis illi aperit praeceptionem, et quoniam eatenus obedire voluerit, eam qua tam diu decumberet, perferre fatetur corporis invalitudinem, propterea super his consilium ejus audire velle et licentiam si dignum duceret explendae jussionis optinere, monachum quoque in suffragium excipiendi et corrigendi verba sua sibi designatum humiliter expetere ». Guiberti fragm. *Vita*. Pitra, *l. c.*, p. 514.

Digitized by Google

D'après le témoignage d'Hildegarde, Volmar était « bonae conversationis et diligentis intentionis ac veluti peregrinus a sciscitationibus more multorum (1), » et Guibert ajoute : « monachus sobrius, castus et eruditus corde et verbo in sapientia ». L'âme si candide de Volmar se reflète tout entière dans une lettre qu'il écrivit au nom des filles spirituelles d'Hildegarde (2). La reconnaissance et l'affection de la Sainte répondait à ce touchant attachement du moine, qui se manifeste à chaque ligne de cette lettre. Elle le montre bien quand, dans une lettre à Guibert de Gembloux, son âme s'exhale en plaintes douloureuses sur la mort de son fidèle auxiliaire : « Je ne puis encore retenir mes larmes, car le bâton de ma consolation m'a été enlevé. Pourtant j'éprouve une immense joie en pensant à son âme, qui, j'en suis assurée, est allée recevoir sa récompense. Privée de ce soutien si utile, tout entière à mettre ordre aux affaires de notre monastère, je travaille cependant, autant que Dieu m'en fait la grâce, à résoudre les questions, dont je vous ai parlé (3). » La sainte abbesse trouva une affectueuse compassion dans Guibert. « Le clerc Pierre, dit-il, nous a inopinément apporté votre lettre, dont les douces paroles ont versé une grande consolation dans le cœur des susdits novices. Il nous a dit aussi avec larmes toute l'amertume dont votre âme est remplie par la mort de dom Volmar, votre « praepositus ». Ce n'est pas sans gémir que nous avons appris que le bâton sur lequel vous vous appuyiez s'était brisé et que votre maison était privée de son soutien. Du reste, nous avons fait et faisons ce que vous nous avez demandé : nous accompagnons l'ami qui nous a quittés du secours pieux de nos messes et de nos prières, et nous prions nos amis et ceux qui sont en confraternité de prières avec nous, de faire de même (4). »

---

1. Migne, *l. c.*, 103; *Vita*, II, 17.

2. Ep. VIII, Pitr., p. 346. Le card. Pitra qui place cette lettre entre 1173 et 1177, [tandis que v. d. Linde, *op. cit.*, p. 69, donne la réponse *ad congregationem sororum suarum* en 1172], pense qu'il est ici question d'un pèlerinage au tombeau de S. Martin à Tours. Praefat., p. XI-XII, coll. p. 346, not. 3, p. 369, note 2. M. Paul Franche ne partage pas cette opinion et regarde ce pèlerinage comme une légende ; ses arguments ne sont pas sans valeur. *Ste Hildegarde*, p. 79, Paris, Lecoffre, 1903. Il n'est aucunement question dans cette lettre d'une absence de la sainte abbesse. « Il dut cependant y avoir quelque chose d'extraordinaire ; peut-être la communauté était-elle alarmée d'une maladie de la Sainte et ce fut sans doute pour elle l'occasion d'exprimer à Ste Hildegarde son attachement, ses alarmes et ses vœux. » Schmelzeis, *cit.*, 276.

3. « ... a lacrimis nedum temperare valeam, quoniam baculum consolationis meae non habeo. Cum tamen magnum gaudium de anima ipsius habeam, quoniam de mercede ejus secura sum, et licet tanto, ut dixi, solatio destituta... tamen... in praefatis quaestionibus enodandis laboro ». Pitra, *l. c.*, p. 381.

4. « Petrus clericus... ex insperato litteras tuas nobis exhibuit, praedictos novicios dulci afflatu consolantes, sed amaritudinem animi tui, quae ex dolore mortis domini Vulmari, Praepositi tui, tibi inflicta est, lacrimabiliter subjungentes. Quibus lectis... contritionem...

Digitized by Google

Volmar était le confident le plus intime de la sainte abbesse, en sorte qu'il est en droit de se nommer son initié, « symmista » (1). C'est à son témoignage qu'en appelle la voyante dans ces trois livres qui ont fait sa gloire. Sans doute le mystère répandu sur les écrits d'Hildegarde cache aussi à nos regards la personne de Volmar. Nous lisons au prologue du Scivias : « Testimonio... hominis illius quem occulte ut praefatum est, quaesieram et inveneram, manus ad scribendum apposui (2) ; » dans le *Liber vitae meritorum:* « Et ego testimonio hominis illius, quem, ut in prioribus visionibus praefata sum, occulte quaesieram et inveneram... manus ad scribendum posui (3) ; » dans le *Liber divinorum operum* enfin la Sainte écrit : « Ego igitur paupercula et imbecillis forma, testificante homine illo, quem velut in prioribus visionibus meis praefata sum, occulte quaesieram et inveneram... manus tandem ad scribendum tremebunda converti (4). »

Si nous envisageons de plus près la nature de l'aide de Volmar, certes il l'emporte sur celui des autres conseillers d'Hildegarde, puisque ce fut ce moine qui dut porter un jugement sur l'origine et le caractère des visions de l'abbesse de St-Rupert. Aussitôt qu'il eut acquis la conviction que l'Esprit de Dieu se manifestait dans ces révélations, sa critique se mitigea et se tut bientôt entièrement.

Mais il nous faut expliquer en quoi consiste ce « *testimonium* » et ce « *testificari* » que la Sainte met en tête de ses écrits mystiques, comme nous l'avons vu, et sur lequel elle insiste non sans intention. A ce sujet Schmelzeis écrit : « Il demeure établi par les œuvres de la Sainte... que le témoignage de Volmar — que la Sainte devait annoncer aux hommes ce qu'elle croyait lui avoir été révélé par Dieu, — la détermina à consentir à écrire ses œuvres (5). » Nous ne pouvons nous rallier à cette opinion. Hildegarde avait en effet la conviction la plus intime de l'origine divine de ses révélations (6). De plus, la critique, par l'intermédiaire de Volmar, avait prononcé son jugement sur la nature de ces révélations. D'ailleurs Ste Hildegarde, ainsi que nous le verrons, ne permit jamais à ses auxiliaires

baculi, cui innitebaris, et destitutionem solatii domus tuae, non sine gemitu compassionis accepimus. Facimus vero quod praeceperas et facimus, amicum scilicet expatriantem pio missarum et orationum obsequio prosequentes, et omnes amicos vel familiares nostros, ut idem faciant obsecrantes ». Pitra, *l. c.*, p. 390.

1. Epist. ad Hild. Pitra, *l. c.*, p. 346.
2. Migne, *l. c.*, 386.
3. Pitra, *l. c.*, p. 8.
4. Migne, *l. c.*, 742.
5. P. 83.
6. « Quae mihi revelantur vel per me manifestari *divinitus* imperantur proferenda ». Pitra, *l. c.*, p. 433.

Digitized by Google

de corriger la teneur de sa dictée ; par là même toute critique devenait impossible.

Aussi le témoignage de Volmar et celui de la religieuse noble, dont nous parlerons dans la suite, nous paraissent-ils être non pas en faveur de la Sainte, mais plutôt du lecteur à qui sont proposés des mystères si sublimes. Il doit avoir la certitude que l'auteur n'était pas sans témoin, quand il écrivait des choses aussi sublimes, que ces témoins avaient confiance en la Sainte et se portaient garants de ce qu'elle proposait. D'une part donc ce témoignage fournissait un appui naturel à la faiblesse humaine, et d'autre part la pudeur virginale d'Hildegarde, qui s'effrayait de devoir seule révéler au monde de si extraordinaires faveurs, trouvait en lui sa sauvegarde. Telle est, à notre sens, la valeur du « *testimonium* » : Volmar et la religieuse qui aidèrent la Sainte se portent garants de la vérité des révélations non en faveur de la Sainte, mais plutôt du lecteur. Une particularité que nous ne pouvons taire confirme la valeur de cette garantie : c'est que le témoignage de Volmar, comparé à celui de la religieuse, est cité comme ayant le même poids. Volmar avait une fois rendu témoignage en faveur de la Sainte ; on n'est pas en droit d'exiger davantage.

Depuis lors le maître, devenu humble disciple, s'estimait heureux de pouvoir rendre de petits services à la servante de Dieu : « qui protinus cum ista — c.-à-d. la tâche imposée par Dieu à Hildegarde — ei nota fierent, votis ejus libens consentiret, et censoris ejus cautelam exhibens, verba ejus quamlibet nuda et impolita, *decentiori sermonis cultu vestiret* (1). » La sainte elle-même nous explique clairement comment il faut entendre ces paroles, en déclarant explicitement à Guibert : « Quant à mes autres écrits antérieurs à ceux-ci, je ne l'ai permis — c.-à-d. de donner une forme littéraire au texte de ses visions, tout en conservant l'intégrité absolue du sens, — ni aux personnes qui écrivaient sous ma dictée, ni même à mon unique, à mon fils Volmar de pieuse mémoire, qui m'était singulièrement cher, et qui, avant vous, n'a cessé de m'aider de ses corrections. Lui, de son côté, n'a pas exigé de moi une telle chose. Il s'est contenté de la simplicité que je mettais à exprimer ce qui m'était inspiré ou dévoilé, bornant son travail à corriger mes expressions suivant les règles de la grammaire, sans chercher à les revêtir des ornements du style (2). »

1. Pitra, *l. c.*, p. 413.

2. « Istud — scilicet : visionis seriem, observata (in) omnibus sensuum veritate, decentiori sermonis cultu vestire cf. Pitra, Epist. XXIX, c. XXV ad fin. — nec ipsi unice dilecto piæ

Digitized by Google

L'expression « *decentiori sermonis cultu* », dont se sert Guibert, paraît se référer, comme nous le verrons au dernier chapitre, à la prétention du moine de Gembloux de vouloir mettre ses talents littéraires au service de la sainte abbesse pour corriger ses écrits, mais en aucune façon à Volmar, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les paroles de la Sainte. Du reste le témoignage de Thierry, dans sa vie de Ste Hildegarde, est identique : « Hildegarde était satisfaite de l'œuvre de son unique et fidèle auxiliaire. Celui-ci corrigeait les cas, les temps et les genres selon les règles de la grammaire, qu'elle ignorait entièrement ; mais il se gardait bien de rien ajouter ou retrancher à l'intégrité du sens de ce qu'elle voyait ou entendait » (1). C'est précisément Volmar « *qui limam habet* (2) » ; mais la lime sert uniquement pour polir l'ouvrage déjà terminé, et non point pour achever, compléter on modifier la composition d'une œuvre d'art. Ce n'était donc pas sa tâche de revêtir les paroles d'Hildegarde d'une forme littéraire, d'orner ce style si simple, même par respect pour la parole de la Sainte ; il n'avait pas ces exigences, « son attention se portait entièrement à corriger les fautes de grammaire. »

Une seule fois Volmar apparaît en public et en quelque sorte comme secrétaire d'Hildegarde. A la prière de l'abbéde Brauweiler-lez-Cologne (3), la sainte avait composé, sans aucun doute avec l'aide de Volmar, un exorcisme qu'elle lui fit porter au susdit monastère. « Cumque sancta virgo litteras istas Spiritu sancto revelante, perfecisset, per manus ejus quem occulte quæsierat, sicut in libro Scivias dicit, ad monasterium, ubi mulier tenebatur, misit, ut super eam humiliter recitarentur (4) ». Peut-être même prononça-t-il lui-même la formule d'exorcisme sur la possédée, la dame Sigervise (5). Ce fut toujours avec la même fidélité et la même constance que Volmar prodigue à la Sainte ses encouragements et son aide jusqu'à sa mort, qui arriva à l'époque où Hildegarde rédigeait le *Liber divinorum operum*, entre 1163 et 1170.

---

memoriæ filio meo Vulmaro, qui ante te in his corrigendis sedulus mihi astitit, unquam concessi, quia nec ille hoc exegit, et simplicitate qua inspirata vel ostensa mihi proferre poteram contentus, non poliendis verborum ornatu, sed tantum secundum regulas grammaticæ emendandis quæ protulissem, studium apposui. » — Il faut lire : *apposuit*. Pitra, *l. c.*, p. 432.

1. ... Uno solo fideli viro symmista contenta, qui ad evidentiam grammaticæ artis, quam ipsa nesciebat, casus, tempora et genera quidem disponere, sed ad sensum vel intellectum eorum (quæ) Hildegardis in spiritu audivit vel vidit nihil omnino addere praesumebat vel demere. *Vita*, II. 14, Migne, *l. c.*, 101, coll. respons. ad epist. XI, Migne, *l. c.*, 164 ; fin du liber divinorum operum. Ibid., 1038.

2. Ep. ad Anastasium Pp.

3. Ep. Abb. Brunwil. 60. Migne, *l. c.*, 278.

4. *Vita*, l. III, c. 2, n. 48. Migne, *l. c.*, 124.

5. Ep. 50 ad decan. SS. Apost. in Colonia, Migne, *l. c.*, 258.

Digitized by Google

Nous ne pouvons passer sous silence un travail de Volmar, dicté par sa vénération envers la sainte abbesse : une biographie d'Hildegarde. Elle est malheureusement perdue et on ne peut que le regretter. Guibert de Gembloux de son côté avait, pressé par les conseils de personnages distingués, commencé à écrire la vie de notre Sainte. Ce fut une bonne fortune pour lui de mettre la main sur l'œuvre de son prédécesseur Volmar. Voici comment il raconte lui-même cet événement dans une lettre à Philippe, archevêque de Cologne. Après avoir reconnu qu'il avait plusieurs excellentes raisons pour répondre aux désirs de son illustre ami, il avoue qu'il a toujours différé de se mettre à l'œuvre. Mais pour ne point déplaire à Hildegarde, il avait attendu son passage à une vie meilleure. Alors, voulant écrire en connaissance de cause, il s'était mis à interroger les compagnes de la Sainte qui l'avait le mieux connue depuis son enfance jusqu'à sa mort; quand on découvrit à l'improviste une vie composée par son prédécesseur. « Cette vie, dit-il, était écrite dans un style simple. La naissance de la Sainte, les grâces abondantes dont Dieu l'avait favorisée dès le sein de sa mère, ainsi que plusieurs miracles que Dieu avait opérés par son intermédiaire, y étaient racontés » (1).

Terminons ce chapitre consacré à Volmar par l'éloge qu'en fit Ste Hildegarde : « Tandis qu'attentive à la vision dont Dieu me favorisait, j'étais occupée à écrire cet ouvrage — *Liber divinorum* —, la mort me ravit ce moine, rempli de la crainte de Dieu, qui me prêtait son aide. Afin de servir le Seigneur plus fidèlement, il reçut avec zèle et sans relâche les paroles de cette vision que je lui communiquais. Il mettait ses soins à les corriger — *audivit et corrigendo disseruit.* — Sans cesse il me prodiguait ses encouragements, me pressait, quelle que fût la faiblesse de mon corps, de travailler jour et nuit pour écrire ce qui m'était révélé. Jusqu'à la fin de sa vie, il prit une part active à mes travaux, sans pouvoir jamais se rassasier des paroles que Dieu me disait dans mes visions (2) ». C'est ainsi qu'Hildegarde payait au noble ami défunt son tribut de reconnaissance dans un supplément du *Liber divinorum operum.*

(A suivre.) D. Hildephonse HERWEGEN.

1. « Cumque jam ad id quod..., efficiendum susceperam, animum perurgerem et ne dubia pro certis et pro seriis frivola asserendo in cursu navigationis meae a veritate naufragarem quam proferre intendebam narrationis seriem, a sacris virginibus quæ ei ab infantia usque ad decessum adhaeserant, investigatione sollicita exigerem, ex improviso propalatur primus ejus filius qui ante me illi astiterat, non meam, quia mihi non debebatur, subripuisse, sed suam in hoc benedictionem hereditate possedisse, et quod qui hactenus sedule occultabatur, ex abdito profertur libellus vitæ ejus, ab illo simplici sermone descriptus, in sermone quo et origo ipsius et gratia quam ex utero matris divinitus perceperat, et nonnulla miracula quæ per illam Deus effecerat, edita continebantur ». *Anal. Boll.*, I, 603. Coll. *Revue des questions historiques*, 1889, t. 46, p. 43.

2. Schmelzeis, *l. c.*, p. 85, coll. p. 394.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Dom du Bourg, O. S. B., **Du champ de bataille à la Trappe. Le Frère Gabriel** (1835-1897). Paris, Perrin, 1903, in-12, 361 pp.

Une âme c'est un monde, et l'histoire d'une âme vaut celle d'un monde. Le roman psychologique est à la mode ; nous sommes ici en présence d'un roman vécu, et c'est l'histoire d'une âme, une psychologie traduite en pratique que l'auteur nous offre. C'est une âme, que les traditions de famille, l'éducation, la carrière militaire préparent au travail de régénération spirituelle, de développement intérieur, de perfection progressive que la vocation religieuse doit opérer, pour la transfigurer et la couler dans le moule du Christ. Dès son enfance Gabriel Mossier a l'intuition de sa future vocation de sacrifice ; soldat vaillant et généreux, il gagne ses épaulettes ; il est décoré à Gravelotte, où il se conduit en héros et gagne sa croix de chevalier, il monte bientôt au grade de capitaine, et, quand l'avenir s'ouvre tout riant devant lui, il sent au fond de son âme la voix de Dieu qui lui rappelle son idéal d'autrefois. Mossier part à la Trappe, la Trappe la plus pauvre qu'il connaisse, à Chambarand, et là, tandis que les supérieurs se réjouissent de le voir entrer dans les rangs des moines de chœur, lui ne veut connaître d'autre ambition que l'honneur d'être reçu parmi les frères convers. Le frère Gabriel-Marie fut un moine-soldat ; esclave du devoir, épris de l'honneur de son état, il laissa le monde derrière lui, et ne vécut plus que pour Dieu. Admirables ascensions de l'âme, que cette route d'épreuves, de luttes et de victoires remportées par une âme virile, qui se donna à Dieu tout d'une pièce. Le Frère Gabriel-Marie a trouvé un biographe capable de le comprendre, une âme sœur. A l'heure où la France proscrit ses moines, il est bon, il est juste de rappeler ce qu'ils sont, ce qu'ils peuvent être. L'idéal religieux est toujours un grand enseignement.

מרב **La Merope.** Tragoedia ill^mi^ poetae Veronensis Marchionis Franc. Scipionis Maffei quam ex italico sermone in linguam sacram classicam convertit celeber poeta Mantuanus **Samuel Aaron Romanelli**, nunc primum cum praefatione et notis... ed. Dr P. Thomas Weikert, O. S. B. Romae, typ. Propagandae, sumptibus Fred. Pustet, 1903, in-8° xvi-205 pp.

La Mérope du poète italien Scipion Maffei jouit d'une grande célébrité ; on se plaît à la considérer comme son chef-d'œuvre. Sa réputation fut telle qu'elle fut traduite en français et en anglais et même en hébreu. C'est cette

Digitized by Google

dernière version qu'un de nos confrères, hébraïsant bien connu et professeur de langues orientales au Collège de St-Anselme à Rome, vient de publier pour la première fois à l'aide de deux manuscrits : l'un autographe retrouvé par lui-même et passé en sa possession, l'autre du séminaire israélite de Buda-Pest. La préface donne une bio-bibliographie succincte, mais exacte de Romanelli, la description des manuscrits utilisés pour l'édition. Celle-ci donne la version hébraïque en regard du texte italien ; les variantes et corrections proposées se trouvent au bas des pages. L'édition est nette, claire et bien disposée ; c'est un nouvel appoint apporté à la littérature hébraïque moderne ; espérons que ce n'est pas le dernier, l'éditeur ayant encore en réserve plus d'un petit trésor habilement retrouvé.

Catalogo delle pergamene e degli antichi autografi dell' archivio comunale di Assisi. Assisi, Metastasio, 1903, 86 pp. in-8°.

M. Alphonse Brigi vient de publier pour la Société internationale des Études franciscaines à Assise le catalogue des parchemins et anciens autographes des archives communales d'Assise. On y trouvera dans la première partie l'indication de nombreux documents pontificaux, mais il va de soi que la plupart des actes indiqués dans ce catalogue se rapportent à l'histoire locale.

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles, par J. Van den Gheyn, S. J., Tome III. Théologie. Bruxelles, Lamertin, 1903, XII-515 pp. in-8°.

Nous ne saurions assez féliciter le savant et zélé conservateur à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles de l'ardeur avec laquelle il mène à bon terme le catalogue des manuscrits confiés à sa garde. Trois volumes en trois ans, c'est de bon augure pour le rapide achèvement de l'œuvre entière. Il est inutile de faire remarquer que le travail répond à ce qu'on attend aujourd'hui d'un catalogue scientifiquement dressé ; les volumes parus jusqu'ici ont recueilli les suffrages de tous les hommes compétents. Le tome troisième fera connaître les richesses de la bibliothèque de Bruxelles au point de vue de la théologie du moyen âge, et particulièrement des publications ascétiques du XVe siècle. Il y a là une mine qui est loin d'être épuisée. Quand, pour ne citer qu'un exemple, aurons-nous une édition des traités remarquables de Jean de Schoonhoven si étroitement apparentés à Thomas de Kempen ? Quand aurons-nous un travail systématique sur les auteurs Cartusiens d'Allemagne et des Pays-Bas, et même sur la littérature ascétique de la congrégation de Windesheim dans notre pays ? Celui qui abordera l'un ou l'autre de ces travaux trouvera dans le catalogue de Bruxelles des matériaux nom-

Digitized by Google

breux et importants. Celui qui voudra dépouiller soigneusement ce précieux répertoire, trouvera beaucoup à glaner.

D. U. B.

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié par le R^me^ Père Dom Fernand CABROL, abbé de St-Michel de Farnborough. Fascicule III. *Afrique-Agneau*. — Paris, Letouzey; 1903, col. 577-896. Prix du fasc. : 5 fr.

Nous avons parlé déjà des deux fascicules parus du *Dictionnaire*, dont le R^me^ Père Dom Cabrol a pris la direction. Le troisième, que nous annonçons, ne leur est pas inférieur. Il comprend les articles suivants : *Afrique* : histoire et topographie, liturgie anténicéenne et postnicéenne, archéologie, langues parlées : *Agape*, *St Agathe*, Agaune, Concile d'*Agde*, *Agneau*. Les articles sur l'Afrique constituent un riche répertoire, où les travailleurs trouveront des renseignements précieux. Nous nous permettrons de signaler tout spécialement l'article *Agape* de Dom Leclercq, qui expose de la manière la plus complète la question du banquet eucharistique. Celle-ci fait encore actuellement l'objet d'une controverse entre les savants. Mgr Batiffol attaqua récemment la thèse traditionnelle qui voyait dans l'agape, à l'époque apostolique, un banquet de charité étroitement uni à la célébration de l'Eucharistie, dont il était, pour ainsi dire, la préparation. Le professeur Funk de Tubingue combattit la thèse de Mgr Batiffol. Dom Leclercq lui aussi soutient la thèse traditionnelle, et apporte en sa faveur de sérieux arguments tirés de la liturgie africaine. A notre avis, l'opinion traditionnelle ne nous paraît pas réfutée par Mgr Batiffol.

Aux qualités d'information, de méthode et de critique, le Dictionnaire ajoute les avantages d'une publication régulière et rapide. C'est une vraie joie de posséder un instrument de travail aussi parfait pour toutes les questions qui traitent des origines chrétiennes.

D. P. B.

Amédée GASTOUÉ. **Cours théorique et pratique de Plain-Chant romain grégorien**, d'après les travaux les plus récents. 1904. In-8° XIV-221 pp. Paris, bureaux de la *Scola Cantorum*. 8 fr.

Au moment où vient de paraître le *Motu proprio* de S. S. Pie X, nous nous hâtons de signaler aux professeurs de chant liturgique, maîtres de chapelle et ecclésiastiques, l'excellent travail de M. Gastoué. Cet ouvrage est d'un intérêt urgent pour tous ceux qui sont chargés ou veulent s'efforcer d'appliquer au plain-chant les nouvelles instructions papales.

Le cours est divisé en trois livres : le 1er traite du solfège et de l'exécution : intonation, accentuation, durée, des chants psalmiques et non psalmiques ; le 2e de la modalité ecclésiastique ; le 3e de la rythmique. La doc-

Digitized by Google

trine, tout empreinte des principes de l'école de Solesmes, dont M. Gastoué a été durant ces dernières années un ardent propagateur, est exposée d'une façon claire, précise et profonde : et cependant quiconque s'est livré à l'étude du chant grégorien, sait combien pleine de difficultés est la question du rythme, la base d'une bonne exécution. Outre ces remarquables qualités, le savant professeur n'a pas négligé d'exposer d'une manière concise l'histoire du chant grégorien, et de joindre à ses doctes leçons des exemples pris dans les diverses liturgies, ce qui permet d'établir une sérieuse comparaison entre ces divers chants et le grégorien. Nous signalerons tout spécialement à ceux qui se livrent à l'étude du chant grégorien les exemples pp. 125, 126, 129, 145, etc. Nous félicitons chaleureusement M. Gastoué de nous avoir donné un cours si complet, fruit de ses longues et patientes études. Les lecteurs, qui auront ce livre entre les mains, ne pourront avoir pour M. Gastoué que des sentiments de reconnaissance et de sincère estime scientifique.

D. Pierre BASTIEN.

Dr Karl MIKETTA. **Der Pharao des Auszuges.** Eine exegetische Studie zu Exodus. Fribourg, Herder, 1903. In-8°, VIII-120 pp. 3 fr. 25.

On avait cru jusqu'ici assez généralement pouvoir identifier Ramsès II (1324 1258) avec le Pharaon persécuteur des Israélites, et son successeur Merenptah (ou Merneptah 1258-1236 environ) avec le Pharaon de l'Exode. Les auteurs se basaient pour soutenir cette opinion sur le livre de l'Exode ch I, v. 11 — ch. 7 v. 7. De plus certaines inscriptions faisaient mention d'un peuple appelé « *Apariw* » corvéable à cette époque en Égypte. — L'identité des « *Apariw* » avec les « *Ibrim* » (Hébreux) était possible ; mais elle n'était pas prouvée.

La découverte de la stèle de Merenptah par Flinders Petrie en 1896 invitait à rechercher si Merenptah pourrait encore être regardé comme le Pharaon de l'Exode et Ramsès II comme le Pharaon persécuteur. Le Dr Miketta, à l'aide de sérieux arguments, prouve le contraire. L'argument traditionnel tiré des noms de villes Pithom et Ramesses n'a pour lui aucune valeur : ces localités existaient avant Ramsès II. La seconde ne serait autre que Tanis (en hébreu Zoan). Pour prouver l'identité de ces deux noms désignant la même ville, l'auteur n'aurait-il pas pu recourir au livre des Nombres 13, 23, où il est dit : « *Hebron septem annis ante Tanim (Zoan) urbem Aegypti condita est* » ?

Puisque le livre de l'Exode I, 11 ne nomme que Pithom et Ramsès, mais non point Tanis (Zoan) et que d'autre part Naville démontre avec une très grande probabilité que le « *Tell el Maskhuta* » actuel n'est autre que Pithom, il s'en suit que Ramsès et Zoan (Tanis) sont une même localité. — Quant aux « *Apariw* » ils n'ont rien de commun avec les Hébreux, par la

Digitized by Google

seule raison qu'ils résidaient en Égypte déjà sous la 13e dynastie, par conséquent bien antérieurement à la dynastie des « *Hyksos* », sous le règne desquels les Hébreux arrivèrent en Égypte. La conclusion de ces recherches est celle-ci : les Hébreux furent persécutés sous trois Pharaon : Thutmosis III (1515-1461) : qui est le véritable oppresseur de ce peuple ; le Pharaon de l'Exode est Amenophis II (1461-1436) ; et le pays de Chanaan fut conquis sous Amenophis III et IV (1427-1376 (4)). Donc Merenptah ne peut pas être le Pharaon de l'Exode et la date du départ des Israélites serait considérablement reculée. L'auteur devra cependant concéder que sous Amenophis II, la péninsule sinaïtique n'était pas soumise à l'Égypte. Le Dr Miketta ne se prononce pas clairement sur l'identification des *Chabiri et Sa-Gas* avec les Hébreux (pp. 105 sqq).

L'auteur a bien montré toutes les difficultés que rencontrent ceux qui placent l'Exode sous Merenptah : ses arguments donnent à sa thèse une très grande probalilité ; car en ces questions si obscures et dont les éléments sont encore si incomplets, il n'est pas aisé d'arriver à une certitude absolue. Le Dr Miketta a exposé clairement les données de ce difficile problème et a indiqué une solution très probable. Aussi sommes-nous heureux de signaler son travail si consciencieux.

D. Pierre BASTIEN.

Dr Joannes BELSER. **Die Geschichte des Leidens und Sterbens, der Auferstehung und Himmelfart des Herrn.** Fribourg, Herder, 1903. In-4°, VIII-524 pp. 12 fr. 50.

Le travail du Dr Belser, tant au point de vue exégétique qu'au point de vue critique est une œuvre vraiment magistrale, le fruit de longues et patientes études, ainsi que de profondes méditations. La méthode de l'écrivain, bien propre à éviter la confusion et la prolixité, consiste à exposer brièvement le résultat de l'analyse approfondie du texte sacré et à renvoyer à des notes explicatives l'examen plus ample des fondements scientifiques de son interprétation. C'est, si nous ne nous trompons, une méthode qui se rapproche assez de celle de Toletus. On sait que le récit d'après les Évangélistes des dernières semaines de la vie du Sauveur, a toujours présenté aux exégètes de sérieuses difficultés d'interprétation. C'est à cette matière que se limite l'œuvre du Dr Belser. Le problème de la détermination du jour de la dernière Cène, que l'auteur croit pouvoir fixer au 14 du mois de Nisan ; les origines et l'institution du baptême, qui coïncident avec le commencement de la prédication de Jésus, bien que la formule trinitaire soit postérieure ; l'exégèse du « *similiter* et calicem » appliquant l'adverbe non seulement au terme, mais encore à l'action, comme aussi la synonymie du « *in qua nocte* » avec la particule « postquam cænavit » ; la promesse et l'institution de l'Eucharistie, le discours du Sauveur après la

Digitized by Google

Cène ; la scène du jugement et de la mort de Jésus ; sa Résurrection et ses apparitions, telles sont les grandes questions traitées d'une façon approfondie et critique. L'histoire de la Résurrection mérite une mention toute spéciale.

Le Dr Belser nous permettra-t-il de lui proposer quelques doutes sur l'une ou l'autre de ses interprétations ? Ainsi pour concilier S. Jean, XI, 54-55 avec les synoptiques (p. 14 sq.) l'auteur prend pour base de son explication l'hypothèse de la réduction du ministère publique du Sauveur à une seule année. Mais cette hypothèse, bien qu'à première vue elle paraisse être confirmée par la contexture générale du quatrième évangile, ne se heurte-t-elle pas à de graves difficultés ; p. ex. comment faire entrer dans l'intervalle d'un mois tous les événements racontés par S. Matthieu, ch. XVI sqq., S. Luc, ch. IX et XIII ? Ne nécessite-t-elle pas la suppression du verset 4 ch. VI de S. Jean ? — Le Dr Belser rapporte le verset 36, ch. XIX de S. Jean au psaume 34, 21 « Deus custodit omnia ossa eorum (c.-à-d. des justes) : unum ex his non conteretur » : à notre avis, il serait préférable de le rapporter à l'Exode, ch. 12, 46, et de lire non pas *conteretur*, mais *conteretis*, vu l'intention formelle du quatrième Évangéliste de citer une propriété toute spéciale au Sauveur, l'harmonie du passage de l'Exode et de S. Jean étant trop frappante. L'hypothèse de la fin du procès de Jésus avant la flagellation est-elle bien probable ? Car si on l'admet, il faut pouvoir expliquer S. Luc, XXIII, 22 et S. Jean, XIX, 12. Ces critiques, nous sommes heureux de le constater, ne portent que sur des points secondaires et nous aimons à reconnaître la supériorité du travail du Dr Belser. Une critique sûre et profonde du texte sacré, une argumentation serrée, un jugement plein de modération et de sagesse, le respect de la doctrine et de la tradition catholique, la clarté de l'exposition, telles sont les qualités de cet ouvrage qui fait honneur au savant professeur de Tubingue ; et ces qualités elles-mêmes nous font regretter qu'il soit inaccessible aux prêtres et aux théologiens qui ignorent la langue allemande.

D. Pierre BASTIEN.

Dr Aloïs WURM. **Die Irrlehre im ersten Johannesbriefe.** Fribourg, Herder, 1903. In-8°, XII-159 pp. 4 fr. 40.

La première lettre de S. Jean a été depuis un siècle l'objet de travaux nombreux. Le Dr Wurm tente à son tour de résoudre le problème que soulève la détermination des hérésies combattues par S. Jean. S'attachant au texte lui-même, l'écrivain s'efforce de retracer trait pour trait le type des hérétiques condamnés dans cette lettre ; les Pères de l'Église ne seront cités que *data occasione* et pour confirmer les assertions déduites du texte même.

Digitized by Google

L'auteur partage son travail en deux parties : erreurs christologiques de ceux qui nient que le Christ soit le fils de Dieu, le Messie, et qu'il ait, par sa mort, apporté le salut au monde ; erreurs morales de ceux qui affirment qu'aucun péché ne brise l'union avec Dieu. Ces hérétiques ne sont ni des Gnostiques, ni des Docètes, mais des Juifs apostats pour qui la croix est un scandale. Telle est la substance de l'ouvrage ; et pour prouver sa thèse l'auteur s'appuie principalement sur les passages suivants de la première lettre de S. Jean II, 22 ; IV, 2 ; V, 6 ; V, 11.

Nous doutons cependant que tous les exégètes acceptent les conclusions proposées par l'auteur. N'est-ce pas aux Gnostiques et aux Docètes, tels que nous les décrit S. Irénée, que s'adresse le texte de I Joan., V, 6 : « non in aqua solum, sed in aqua et sanguine » ? N'affirmaient-ils pas que Jésus n'était le Christ que par l'eau ? Il paraît plus difficile encore de prouver que la morale de ces hérétiques n'était pas la morale gnostique ; il faut se souvenir que Cérinthe était d'origine juive et que, dans plusieurs de ses épîtres, notamment ad Coloss., II, 4 8 ; I Timoth., IV, 5 ; V, 20 sqq. S. Paul combattit vigoureusement la fausse gnose. En soulevant ces doutes au sujet de la thèse du Dr Wurm, nous ne pouvons lui refuser l'éloge que mérite son travail sérieux, profondément critique, d'un exposé clair et substantiel, qualités qui lui assurent une place remarquable dans l'histoire des hérésies des premiers siècles du christianisme.

D. R. F.

Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du Grand Schisme d'Occident, par G. de Lesquen et G. Mollat. Paris, Picard, 1903. 233 pp. in-8°.

L'étude des finances pontificales a donné lieu dans ces dernières années à une série d'excellents travaux parmi lesquels nous devons tout spécialement signaler ceux de Gottlob, de Baumgarten et de Kirsch, auxquels ne tarderont pas de se joindre les publications du Dr Pogatischer et du Dr Goeller sur le pontificat de Jean XXII. MM. de Lesquen et Mollat nous reportent à une époque plus récente, mais non moins intéressante, celle du Grand Schisme d'Occident, au moment où la France a repris ses relations avec Benoît XIII.

La politique pontificale n'était efficace qu'à la condition de disposer d'un trésor bien fourni. Malheureusement ce n'était pas le cas du XIVe siècle ; ce l'était moins encore à l'époque où le Schisme scindait la chrétienté en deux camps opposés et tarissait par le fait même les sources du trésor pontifical de l'une et l'autre obédience. Le besoin d'argent explique, sans les excuser, bien de mesures malheureuses prises par les papes de Rome et d'Avignon ; il a été la cause de nombreux abus qui, à la longue, ont détaché de l'Église catholique une partie notable de la Chrétienté. Benoît dut se

Digitized by Google

plier aux circonstances. D'un côté il reconnaissait les lourdes charges qui pesaient sur les bénéfices de France, de l'autre il avait besoin d'argent. On adopta le système de conciliation ; des listes d'arrérages furent dressées, mais les collecteurs eurent l'ordre et le pouvoir de composer, soit en accordant des délais pour paiement, soit en octroyant des remises totales ou partielles. De cette façon, on gagnait les esprits et l'on facilitait la recette.

C'est un extrait de ces listes d'arrérages, en ce qui concerne les diocèses de Rennes, Dol, Saint-Malo et Nantes, que publient MM. de Lesquen et Mollat. La publication est faite avec grand soin ; de nombreuses notes, qui témoignent d'une grande familiarité avec les registres du Vatican, servent à identifier les personnages et les noms de lieux. Un autre mérite de ce travail, c'est l'introduction dont les éditeurs ont fait précéder le texte et qui oriente le lecteur sur la nature des impôts pontificaux : décimes, procurations, subsides caritatifs, annates et vacants, sur les fonctionnaires chargés de percevoir les impôts, les collecteurs, enfin sur les mesures spéciales prises lors de la restitution d'obédience, de 1403 à 1405. En somme c'est une excellente contribution, tant à l'histoire des finances pontificales, qu'à celle de l'Église au début du XVe siècle : cette étude fait honneur à l'esprit de travail qui règne parmi les chapelains de St-Louis-des-Français.

D. Ursmer Berlière.

Archives Ombriennes, 2e fasc. **Les archives épiscopales de Pérouse**, par E. Sol. Paris, Picard, 1903. In-8° de 47 pp. Le fasc. fr. 1,25 ; pour les souscripteurs, 1 fr.

M. Eug. Sol s'est proposé de faire connaître aux travailleurs les richesses conservées dans un certain nombre de dépôts d'archives peu connus de l'Ombrie. Le premier fascicule avait fait connaître les archives de la famille Oddi Baglioni de Pérouse, les deuxième et troisième sont consacrés aux archives épiscopales de Pérouse. L'auteur y trace en quelques pages l'historique de ce dépôt d'archives, et donne le répertoire des annales religieuses de Pérouse d'après la collection dite de Riccardi.

On ne peut que féliciter l'auteur de sa courageuse entreprise. Si les inventaires sont rédigés avec soin, les analyses succinctes mais exactes, les noms propres étrangers reproduits fidèlement, il est certain qu'il aura rendu un service signalé à l'histoire.

Abbé P. Féret. — **La faculté de Théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres.** — Époque moderne. — T. III. XVIIe siècle. — Phases historiques, VI-520 pp., in-8°. Paris, Picard, 1904.

Digitized by Google

Dans ce volume, M. l'abbé Péret continuant ses études sur la Faculté de Théologie de Paris, embrasse l'histoire de ce célèbre Institut au XVIIe siècle — siècle fameux — au point de vue où il se place — par l'apparition et le développement du Jansénisme et la consécration dans l'assemblée du clergé du Gallicanisme. — On conçoit facilement l'intérêt qui s'attache à la lecture des pages consacrées par l'auteur à ces erreurs. — Aussi, pour nous y arrêter quelque peu, passerons-nous rapidement sur les « affaires académiques » dont le récit constitue le livre I. Conflits intérieurs;— extérieurs surtout où se déroule la lutte, épique parfois, de la Faculté contre l'envahissement du corps universitaire par les membres des congrégations religieuses. — Les « grandes causes » attirent davantage ; le lecteur les a déjà devinées. Trop subtil était le jansénisme pour ne pas pénétrer dans le docte Institut; mais si quelques-uns de ses membres lui furent favorables, la Faculté — comme corps — en fut un rude adversaire. L'auteur a dépouillé avec soin (218 et sq.) — et d'après les sources authentiques — les résultats du vote auquel fut soumis le mémoire d'Arnauld. Le scrutin révèle que — même avant le fameux formulaire auquel du reste les docteurs adhérèrent (p. 234) — la Faculté demeura ferme dans l'orthodoxie.

Si la Faculté montrait — par ses actes surtout — combien « elle » abhorrait et détestait la pestilentielle et pernicieuse doctrine (p. 223.), elle faisait meilleure figure au Gallicanisme. Son rôle n'en est que moins beau, malgré la logique qu'il y avait à rester fidèle à un passé déjà long. La lecture du chapitre consacré à cette histoire par l'auteur confirme bien ce qu'il en dit (p. 262). « La Faculté ne laissait échapper aucune occasion pour affirmer sa doctrine, quand elle en avait la liberté. » Et grande était cette liberté. Les doctrines en question flattaient trop le Parlement et la Cour pour qu'on créât des obstacles à leur diffusion. Entre les 6 articles rédigés dès mai 1663, dans lesquels la Faculté exprimait sa pensée et les 4 articles de la déclaration de 1682, il ne faut pas être grand clerc pour ne voir de différence que la rédaction. Aussi s'étonnerait-on des tergiversations de la Faculté pour inscrire la déclaration de 1682 dans ses registres, si l'on ne nous disait que cette hésitation n'avait d'autre source que la façon dont la notification lui avait été faite par le Parlement. Dans la suite cependant, malgré l'exil de 8 de ses docteurs, peine qui fut le salaire de ce peu d'empressement, la Faculté n'en continua pas moins à défendre et à soutenir fermement ces doctrines.

Ces deux « grandes causes » n'absorbaient pas la Faculté au point de lui faire oublier tout le reste : Elle fait la guerre au cartésianisme ; condamne les différentes formes de laxisme qui éclosent,— nombreuses — en ce siècle : l'étude de ces faits forme les derniers chapitres du l. III. — Le livre suivant et dernier, que l'auteur intitule : « Autres questions doctrinales » est plutôt un chapitre d'histoire littéraire ; l'auteur y parcourt chronologiquement les divers et multiples ouvrages qui méritèrent les

Digitized by Google

remarques, la censure même du docte Institut. Il y a dans ce livre une foule de renseignements bibliographiques très intéressants. Six appendices terminent avantageusement le volume. Signalons enfin deux traits qui, par le temps qui court, ne seront sans doute pas hors de saison : le 1er est un acte de patriotisme de la Faculté (p. 37 sq.) ; l'autre d'assistance sociale qui montre qu'elle savait puiser dans sa caisse pour les pauvres de la cité (p. 45 et ss.).

Tel est le volume que nous présentons au lecteur. La documentation en est solide, riche même. L'auteur a puisé principalement — et largement — aux registres originaux des procès-verbaux de la faculté de 1533 à 1790 — conservés aux archives nationales.

Il a tiré parti aussi d'un Ms. de St-Sulpice, les *Acta facultatis theologiae Parisiensis*, qui contient un assez grand nombre de pièces inconnues aux Registres. Les références bibliographiques sont généralement nettes, claires, et soignées. Çà et là, le style fléchit sous le poids de l'érudition.

On chicanera l'auteur sur la division de son travail. Sans compter que l'on rencontre des « affaires académiques » dans les « grandes causes ». — Tel § du livre III aurait pu aisément trouver place au livre II ; l'on conçoit même difficilement qu'au livre II, l'auteur ne fasse pas rentrer le paragraphe du « Traité de la fréquente communion » d'Arnauld, dans les chapitre qu'il consacre au Jansénisme. C'était bien sa place naturelle, semble-t-il ? — Puis quelle raison a présidé à la division des deux premiers chapitres du livre III : 1° Les livres dans les trente premières années du XVIIe s. ; 2° les livres dans les autres années du XVIIe s. — Peut-être l'auteur a-t-il voulu par cette division briser la monotonie d'un alignement uniforme de titres et de noms ? — En outre le ch. III du l. II n'est également qu'une série de noms d'auteurs et de titres d'ouvrages. Enfin — ce qui est plus grave — aucun index alphabétique, tâche minutieuse, peu brillante — je le sais — de dresser un index, soigné surtout ; mais aussi travail très utile, et, ici, complètement nécessaire. Il est malaisé de retrouver un détail dans un volume compact de plus de 500 pages ; ailleurs, cette lacune n'eût peut-être été que peu sentie ; mais un livre tel que celui-ci — sérieux, documenté, intéressant, rempli de noms, de faits, de dates, où l'ordre chronologique se répète plusieurs fois — un livre, dis-je, tel que celui-ci ne peut qu'y perdre.

D. Raymond THIBAUT.

Dr Franz GILLMANN. Das Institut der Chorbischoefe im Orient. Historisch-Kanonistiche Studie. München, Lentner, 1903, 136 pp. 3 fr. 15.

L'institution des chorévêques a été l'objet de nombreux travaux, et cependant Dunin-Borkowski constatait récemment l'insuffisante solution donnée à cette question. Hinschius, en son temps, s'était pareillement

Digitized by Google

exprimé, ajoutant qu'un catholique se trouverait toujours impuissant à la donner (K. R. II, 162.) Le Dr Gillmann, bien que catholique, n'a pas hésité à chercher la solution de ce problème ardu.

Le nom de chorévêque semble bien désigner à son origine, non pas le vicaire de l'évêque, moins encore le régent du chœur des chantres ou praecentor, mais l'évêque rural par opposition à l'évêque de la ville. Le chorépiscopat, loin de pouvoir être rattaché à un décret de l'autorité ecclésiastique ou à une entente conciliaire, est une institution établie en dehors de tout ordre prémédité, une œuvre spontanée, issue de circonstances locales. A quelle époque faut-il la placer? Les écrivains sont dans une complète divergence ; d'après Gillmann, il semble qu'elle coïncide avec la propagation du christianisme dans les campagnes. Une chose est certaine, c'est que l'on rencontre des chorévêques dès le milieu du IIe siècle, le nom d'un certain Zotique, évêque du village de Koumane en Phrygie, est connu. La question de savoir s'ils recevaient le caractère épiscopal a été et est encore fort discutée. Les uns pensent que le chorépiscopat était un ordre intermédiaire entre le presbytérat et l'épiscopat ; d'autres croient que les chorévêques recevaient simplement l'onction sacerdotale, et exceptionnellement la consécration épiscopale ; d'autres qu'ils étaient tantôt de simples prêtres, tantôt évêques ; d'autres enfin qu'ils reçurent à l'origine le caractère épiscopal. L'auteur s'étend longuement sur ce point capital (p. 50-116) et embrasse la dernière opinion. Ses preuves s'appuient surtout sur le 13e canon au concile d'Ancyre et sur le 10e d'Antioche ; les différentes versions des actes de ces assemblées sont interprétées dans le sens du caractère épiscopal propre aux chorévêques. Malheureusement le défaut du texte primitif ne permet pas de conclure d'une façon absolue. Le 10e canon d'Antioche fait spécialement l'objet d'un sérieux examen (p. 90 sqq.). Le texte dit « Τοὺς ἐν ταῖς κώμαις ἢ ταῖς χώραις ἢ τοὺς καλουμένους Χωρεπισκόπους, εἰ καὶ χειροθεσίαν εἶεν ἐπισκόπων εἰληφότες... » Gillmann le traduit : « Ceux qui sont appelés chorévêques, *bien qu'ils aient* reçu la consécration épiscopale... » et n'admet pas que l'on traduise εἰ καὶ par *etiamsi*. Il est évident que si sa traduction est exacte, la cause est gagnée et la question résolue. C'est là précisément le doute que nous nous permettons de soulever, nous réservant de revenir plus tard sur cette question si intéressante. La traduction de εἰ καὶ par *quamquam* ne nous paraît pas certaine ; de plus ne faudrait-il pas l'indicatif εἰσὶν pour adopter la traduction proposée au lieu de l'optatif εἶεν que renferme le texte? Bien que l'interprétation du Dr Gillmann nous paraisse la plus probable, on voit qu'il y a encore des obscurités à éclairer, des doutes à résoudre. Néanmoins, nous félicitons le Dr Gillmann d'une monographie si fouillée et si bien documentée, et nous exprimons le souhait que la présente étude soit bientôt complétée par le travail promis sur les chorévêques en occident.

D. Pierre Bastien.

Digitized by Google

Dr Theodor SCHERMANN : **Eine Elfapostelmoral oder die X Rezension der « beiden Wege »**, 1903. In-8°, VI-90 pp. Munich, Lentner. 2 fr. 50.

On sait tout l'intérêt qu'excita la découverte de la Διδαχή ou doctrine des douze Apôtres parmi les savants qui s'occupent de la littérature des premiers siècles. Elle fut l'objet de nombreux travaux. Le Dr Schermann s'est principalement préocupé de la partie morale de cette œuvre, c.-à-d. *des deux voies*, c.-à-d. le chemin de la vie et le chemin de la mort. On est loin de s'accorder sur l'origine de ce traité : Funk et Harnack sont les représentants les plus autorisés des deux opinions contraires : l'un y voit un produit de l'élément chrétien, l'autre de l'élément juif. Qui a raison ? Le Dr Schermann lui-même ne tranche pas la question ; il se contente de comparer les versions des divers manuscrits qu'il a étudiés. Son travail fournit des renseignements intéressants qui permettront peut-être d'arriver à la solution tant désirée.

D. R. F.

Dr Isidor SILBERNAGL. **Der Bouddhismus nach seiner Entstehung, Fortbildung und Verbreitung.** Munchen. Lentner, 1903, 2e éd. In-8° VIII-207 pp. 3 fr. 75.

Est-il croyable que, tandis que sa décadence s'accentue progressivement en Asie, le bouddhisme soit hautement prisé par bon nombre de savants de l'Amérique du Nord et même de nos pays ? Le fait est malheureusement trop réel. Tout entier à leurs préventions contre le christianisme qu'ils connaissent fort superficiellement, ils pensent trouver en ce système philosophique étrange une religion humanitaire qui les affranchira de toute croyance aux dogmes révélés. L'idée certes est singulière ; car enfin une religion ne peut exister sans croyance et par conséquent sans dogme ; or le bouddhisme est dépourvu de l'un et de l'autre.

L'ouvrage du savant professeur de l'université de Munich, vraiment remarquable au point de vue apologétique, vient donc à son heure. Il y montre clairement ce que le bouddhisme fut à son origine, une popularisation de la philosophie indienne de Weda, ce qu'il fut dans le cours des âges et ce qu'il est actuellement dans les diverses contrées où il a fait des adeptes. La conclusion qui résultera pour tout esprit sincère de la comparaison entre cette philosophie immorale, anti-sociale et absurde et la religion chrétienne, sera tout à l'avantage de cette dernière. Savants, apologistes et théologiens ne peuvent ignorer un travail de si grande valeur, si riche en documents de toutes sortes, d'une lecture si agréable et si instructive. Aux nombreuses félicitations que le Dr Silbernagl reçut lors de la publication de la première édition, nous tenons à joindre les nôtres pour la seconde qu'il nous offre et nous avons le ferme espoir qu'elle aura le même succès que son aînée.

D. R. F.

Digitized by Google

P. Héribert HOLZAPFEL., O. F. M. **S. Dominikus und der Rozenkranz.** Munchen, Lentner, 1903. In-8° 48 p. 0,75 fr.

Die Anfänge der Montes Pietatis, München, Lentner, 1903. In-8° VIII-140 p. 4 fr. 50.

I. L'origine de la dévotion du Rosaire a fait dans ces derniers temps l'objet de vives polémiques. La thèse doctorale du P. Holzapfel: *Rosarium a S. Dominico neque institutum neque propagatum est*, fut assez violemment attaquée. C'est ce qui le décida à publier la présente monographie. Aux XIIIe et XIVe siècles aucun document sérieux ne témoigne en faveur de S. Dominique comme premier promoteur de cette dévotion ; bien plus, les premières constitutions de l'ordre, si explicites cependant sur les exercices de piété, gardent le silence sur la dévotion du Rosaire. Alain de la Roche fut le premier, qui, dans la seconde moitié du XVe siècle, fit mention de S. Dominique ; en 1520, Albert de Castellano désigne ce saint comme le véritable auteur de l'institution du Rosaire. Les erreurs historiques introduites dans l'histoire du Rosaire semblent devoir être attribuées à Alain de la Roche ou aux écrits qui portent son nom. L'étude et la critique des sources recommandent ce travail à l'attention des érudits. Pourquoi le jeune écrivain, qui a si brillamment défendu ses affirmations, n'essaierait-il pas de décrire l'histoire de la dévotion du Rosaire ?

II. Les théologiens et les économistes apprécient fort justement l'importance sociale des Monts-de-Piété. Le P. Holzapfel n'a pas l'intention de donner une histoire complète de cette institution, son but est d'en éclairer l'établissement primitif et l'organisation, d'en faire connaître les promoteurs et son extension rapide en Italie. Ce ne fut pas sans de vives controverses que les Monts-de-Piété furent institués pour protéger le peuple contre la rapacité des Juifs et des Lombards usuriers ; les promoteurs de cette bienfaisante institution furent eux-mêmes accusés de pratiquer l'usure, parce qu'ils prélevaient une certaine redevance destinée au soutien de l'œuvre. Il fallut que Léon X au 5e concile de Latran 1515 en prît énergiquement la défense dans sa Bulle « *Inter multiplices* » et menaçât de l'excommunication les contradicteurs. L'auteur montre clairement l'origine franciscaine des Monts-de-Piété, dont le B. Bernardin de Feltre fut un des plus zélés propagateurs. Les références sont nombreuses, et l'on peut dire que l'auteur donne une littérature très complète sur la matière qu'il traite. Cette excellente monographie nous fait ardemment souhaiter que le P. Holzapfel ne s'en tienne pas là, mais complète son œuvre en nous donnant l'histoire des Monts-de-Piété.

D. R. F.

Dr Anselm SALZER. **Illustrierte Geschichte der deutschen Literatur,** Algem. Verlagsgesellschaft, 1903-1904. livr. 1-9, 1,25 la livraison.

Digitized by Google

KIRSCH-LUKSCH. **Geschichte der katholischen Kirche**, Munich. Algem. Verlagsgesellschaft. 1904. liv. 2-6. 1 fr. 25 la livr.

I. La littérature allemande offre aux travailleurs des matériaux considérables. Aussi n'est-ce pas une tâche aisée d'en présenter une synthèse, où rien d'important ne soit omis, et toute superfétation impitoyablement rejetée. C'est cependant ce que le Dr Salzer a réalisé dans son histoire de la littérature allemande. Le savant bénédictin de Seitenstetten domine sa matière dans toute son étendue ; avec une rare sagacité il écarte toutes les questions inutiles et met en pleine lumière ce qui présente le plus d'intérêt, en s'appuyant sur les travaux les plus récents et les plus remarquables. L'ouvrage du Dr Salzer n'est pas un résumé destiné à des élèves ; son cadre est plus large ; il s'adresse au public cultivé et ami de la belle littérature.

La langue est noble autant que claire. Le texte est rehaussé de gravures soignées et de reproductions de manuscrits. Aussi peut-on affirmer sans crainte que cette histoire de la littérature allemande dépasse tout ce qui a été jusqu'ici publié sur ce sujet. Nous la recommandons tout spécialement à ceux qui dans les universités et les collèges ont à enseigner cette littérature. Ils y trouveront un choix de renseignements puisés aux meilleures sources. Nous souhaitons au Dr Salzer l'heureuse continuation de son œuvre.

II. Nous avons annoncé dans un précédent numéro la publication d'une histoire ecclésiastique par les DDrs Kirsch et Luksch. Les livraisons que nous signalons aujourd'hui n'ont pas trompé l'attente de ceux qui avaient pris connaissance de la première livraison. L'histoire de l'Église et de ses premières luttes contre les persécuteurs et les hérétiques y est racontée d'une manière sobre, mais complète ; les notions théologiques nécessaires à l'intelligence de cette époque y sont exposées clairement et de façon à être comprises de tous ; ce qui certes n'est pas le moindre mérite des écrivains. Nous n'avons qu'à louer pareillement le choix des gravures qui enrichissent le texte. Les archéologues et les amateurs d'architecture ancienne y trouveront une ample matière pour leurs études. Puissent les auteurs nous donner rapidement la suite de ce remarquable travail qui fait honneur à la science catholique.

D. Thomas ELSAESSER.

Exposition de la morale catholique : le fondement de la morale — La Béatitude, Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris, durant le Carême 1903, par E. JANVIER. In-8°. Paris, Lethielleux. 4 fr.

Tout le monde a entendu parler des Conférences prêchées, durant le Carême 1903 à Notre-Dame de Paris, par le R. P. Janvier. L'auditoire

Digitized by Google

sans cesse grandissant sous les voûtes de la vieille basilique et l'universelle sympathie témoignée à l'éminent religieux ont trop éloquemment proclamé leur succès pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Le problème qui s'agite dans cet ouvrage est bien, ainsi que l'orateur nous en avertit, « le problème fondamental de la morale »: *l'Existence d'une fin dernière pour la Vie Humaine; l'Unité de la Fin dernière; l'Objet de la Béatitude*, autrement dit : la nature de cette fin dernière et son nom véritable ; *la Conquête de la Béatitude* et la *Possibilité pour l'Homme* de l'acte béatifiant par lequel cette conquête se réalise ; enfin l'*Intégrité de la Béatitude* — telles sont les étapes que les Conférences nous font successivement parcourir, et que la plus impeccable logique imposait.

Les pages du R. P. Janvier sont l'écho fidèle du magistral enseignement de S. Thomas d'Aquin : même sûreté doctrinale, même profondeur philosophique, même appropriation des expériences humaines et des vérités naturelles aux certitudes de notre foi, même sérénité dans le mouvement général de la pensée ; et, malgré la différence littéraire des genres, une limpidité pareille dans le style, une égale simplicité dans la langue sincère et persuasive, comme l'âme d'où elle a jailli.

Tel est le livre offert aux catholiques de notre temps, livre qui fera époque.

Excursions artistiques et littéraires, par Gaston SORTAIS. Un vol. de 260 pp. Paris, Lethielleux. Prix : 2 fr. 50.

Convaincu que l'histoire de l'art doit faire partie du programme de l'enseignement secondaire, M. Gaston Sortais présente ce livre comme une modeste contribution au mouvement qui oriente l'enseignement vers une éducation plus esthétique. Cette première série (il y en aura d'autres) nous fait admirer, dans une course pleine d'intérêt et d'instruction, les merveilles de l'art païen et celle de notre temps : Athènes, Rome, Paris, Orvieto, etc. Puisse le but de l'auteur se réaliser et stimuler dans les âmes le feu sacré de l'enthousiasme pour tout ce qui est beau, grand et propre à élever et à ennoblir le cœur et l'intelligence. Nous tenons à féliciter tout particulièrement l'écrivain, qui, tandis que des textes législatifs l'obligent à renoncer à l'enseignement oral, n'en poursuit pas moins par la plume l'éducation esthétique de l'adolescent.

BARDENHEWER. **Patrologia**. Versione italiana sulla seconda edizione tedesca con aggiunte bibliografie per il Sac. Dr Prof. Angelo MERCATI. Vol. II, in-8°, IV-369 pp., Vol. III, XX-203 pp. — Rome, Desclée, 1903.

Malgré bien des contre-temps, le Dr Mercati a pu achever avant la fin de l'année 1903, le travail que son dévouement pour le clergé italien lui a

Digitized by Google

fait entreprendre. A en juger par la petite note qui accompagnait le second volume, le zèle de l'auteur à compléter la bibliographie, n'a pas été goûté par ses compatriotes, offusqués, paraît-il, de l'abondance des travaux allemands. Le docteur Mercati s'indigne de ces antipathies rétrogrades pour le « tedesco » : « C'è da cascar dalle nuvole ! » et dans les cas désespérés il renvoie ces irréductibles aux « agenzie di traduzione ». Cette page ne manque pas de couleur locale. Par bonheur, au delà des Alpes on sait l'italien et les « forestieri » sont en mesure d'apprécier l'utilité du travail qui vient d'être fait. Ils s'empresseront de mettre eux-mêmes à profit les renseignements bibliographiques et les bonnes Tables, dont le Bardenhewer italien se trouve pourvu.

D. Jean de Hemptinne.

Gust. Boulmont. — **Nos anciens ermitages. I Types et profils divers.** Bruxelles, Soc. Belge de Librairie, 1903, VIII-107 pp. In-8°. Prix : 1 fr. 50.

Une histoire des anciens ermitages belges fait défaut ; on ne possède pas même un relevé quelque peu systématique des localités où l'on signale la présence d'ermites. Il faut sans doute en chercher la raison dans la difficulté de chercher et de réunir les matériaux de cette histoire. M. Gustave Boulmont ne s'est pas laissé décourager par la perspective d'un travail long et pénible ; il faut l'en féliciter. En publiant son premier fascicule qui contient six notices d'ermitages — Types de l'Entre-Sambre-et-Meuse —, il montre à quels résultats intéressants on peut arriver en cherchant patiemment. Espérons que d'autres ne tarderont pas de suivre. A la fin de son travail M. Boulmont a donné une nomenclature provisoire des anciens ermitages de notre pays, déclarant qu'il acceptera avec reconnaissance de nouvelles indications. Je me permettrai de signaler pour St-Maur près de Liége et St-Antoine dans les Ardennes, Villenfagne, *Recherches*, II, 427, 429-430, pour le Limbourg, Habet dans *Public. de la soc. du Limbourg*, VIII, 351 sq.; pour les ermitages de Buset et de Bonlieu près de Virton, des documents contenus dans le Conseil privé 1414 et 1417. Il y aurait aussi intérêt à étudier l'organisation des ermitages dans d'autres pays ; on lirait avec fruit : *Institut des frères Hermites des six doyenez Walons du diocèse de Trèves érigez en congrégation.* Verdun, 1717, 188 pp. ; C. Füssenich, *Zur Geschichte der Eremites in der Erzdiöcese Köln* (*Annal. des histor. Vereins f. den Niederrhein*, LXXIV, pp. 139-152) ; Guillotin, *Pouillé du diocèse de Rennes*, III, 504 sqq.

D. U. Berlière.

Mgr Turinaz, évêque de Nancy. **La vraie méthode des études ecclésiastiques.** 1903. In-12 117 pp. Nancy, Drioton, 1 fr. 50.

Digitized by Google

Mgr Le Camus et les Études ecclésiastiques au séminaire de la Rochelle, par deux prêtres du clergé Rochelais. In-8° 107 pp. 1903. Paris, Savaète, 1 fr. 75.

La lettre de Léon XIII au clergé français sur les études ecclésiastiques a eu pour effet une efflorescence de programmes assez différents: la méthode traditionnelle servait de base aux uns, aux autres le courant moderne. Le programme de Mgr Le Camus, évêque de la Rochelle, a été parmi eux spécialement remarqué, et pour ce motif a été vivement attaqué.

Mgr Turinaz, toujours sur la brèche, le critique l'un des premiers en s'inspirant de la lettre de Léon XIII, ainsi que du remarquable ouvrage de M. Hogan : *les études du clergé*. Mgr de Nancy est un défenseur de la méthode traditionnelle, tout en y apportant certaines innovations rendues nécessaires par les besoins des temps. Il semble cependant avoir quelque prévention contre la théologie positive. Sans doute le grand Séminaire n'est pas une université et il faudrait se garder de surcharger les études des jeunes séminaristes, ce qui aboutirait fatalement à ne leur rien apprendre ; mais enfin le professeur ne pourrait-il pas en quelques pages bien claires et bien précises donner le résumé de l'histoire d'un dogme? Nous ne parlons pas ici pour le grand séminaire de Nancy, dont les professeurs ont publié de remarquables travaux ; mais les séminaires de France sont-ils tous à la même hauteur?

La seconde brochure signalée est de deux prêtres rochelais. Avant d'aborder le fond de la question, nous croyons devoir faire une réserve. A notre avis, des prêtres ne devraient pas critiquer publiquement les actes de l'autorité épiscopale : il leur est permis de soumettre leurs doutes, leurs désidérata à qui de droit ; et, s'ils ne sont point écoutés, ils ont dégagé leur responsabilité. Louis Veuillot s'était autrefois arrogé le droit de censure des actes épiscopaux, et l'on sait de quelle manière fâcheuse cet exemple fut suivi dans le cours des dernières années. Ceci pour la forme. Les auteurs de la brochure s'attachent principalement à l'exégèse telle que Mgr de La Rochelle l'a préconisée dans sa lettre: *Réorganisation des études ecclésiastiques;* ils signalent les lacunes et les exagérations du programme, auquel certes on peut reprocher le surmenage d'une part et l'insuffisance de l'autre. Qu'est-ce en effet d'un cours d'histoire ecclésiastique et de morale, de neuf mois? Nous doutons fort, pour notre part, que la droiture naturelle suffise pour résoudre les cas de justice. A notre sens, les études d'un grand-séminaire doivent être fortes, non point par l'abondance des matières, mais par la clarté et la précision de l'exposition, la richesse des renseignements fournis aux élèves désireux d'étendre leurs connaissances. Les cours doivent être donnés pour la moyenne des élèves et non pas seulement pour une élite. Mais avant tout il importe de ne point engager ces intelligences inexpérimentées dans des controverses et des discussions qui ne sont pas sans

Digitized by Google

danger. C'est ce que mettent parfaitement en lumière les auteurs de la brochure, et on doit en cela rendre justice à leur amour de la vérité.

D. P. B.

Dom G. Legeay. — **Le Symbolisme dans l'Écriture. — Noms en figures de Notre-Seigneur.** — Paris, Retaux, XVI-255 pp. in-12.

Le petit volume de Dom Legeay n'est pas un traité. Ce sont, groupées sans ordre précis, quelques dissertations sur des sujets bibliques concernant la personne de Jésus-Christ. Le but de l'auteur est de restaurer l'exégèse en montrant, par des exemples, comment les Pères l'ont traitée. Après tant de travaux savants, mais secs, sur le texte et le sens strictement littéral de la Bible, le besoin de sérieuses études sur le sens spirituel de l'Écriture se fait, en effet, vivement sentir et les écrits des Pères ont vraiment une « saveur qu'on retrouverait difficilement dans les écrivains postérieurs » (p. 99). Mais la fusion des résultats de la critique avec cet élément spirituel est-elle irréalisable ? (Avant-propos, p. III.) Je ne le crois pas. Si les deux classes d'exégètes se cantonnent dans une défiance malveillante vis à vis l'une de l'autre, il est clair que l'on n'arrivera jamais à rien. Les critiques doivent reconnaître que leur travail n'est qu'une base de l'exégèse catholique, qui est doctrinale et ascétique ; les commentateurs, que le sens littéral étant le premier (1), il faut le rechercher d'abord et ne pas bâtir sur un mot mal traduit, fût-ce dans la Vulgate, et que ce n'est pas contre « l'accent de foi et de piété » (p. 199) des Pères que l'on élève des difficultés, mais bien contre certaines explications recherchées, ou même « puériles » (p. 146), contre l'abus de l'allégorisme. Voir comme spécimen les explications sur le «cavalier tombé en arrière » et sur le « talon » (2) (p. 111 et suiv.).

Ces réserves faites, on ne peut que louer l'ouvrage de Dom L. Un peu plus de clarté dans la disposition des matériaux en eût rendu la lecture plus fructueuse ; mais, tel qu'il est, il fera du bien en ouvrant à ceux qu'effarouchent des in-folios ou des commentaires didactiques, les trésors que renferment nos Livres Saints et les écrits des Pères.

D. B. L.

Vie de la Rde Mère Flore, 2e supérieure générale des Dames de Marie. Malines, Godenne, 1903. In-8° VIII-500 pp. 2 fr. 50.

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons lu les pages charmantes où l'écrivain fait revivre la sympathique figure de la Mère Flore, 2e supé-

1. S. Th. I. Qu. I, art. 10, ad 1m.

2. Dom L. insiste à plusieurs reprises (p. ex. p. 93, 139) sur l'antiquité de la *Clavis* qu'il attribue, après le card. Pitra, à Méliton de Sardes : mais la *Clavis* est une compilation de beaucoup postérieure. V. Batiffol, *Littérature grecque*, p. 330 ; *Kirchen Lexicon*, s. v. Melito (de Bardenhewer).

Digitized by Google

rieure générale des Dames de Marie de Coloma, Malines. D'une intelligence supérieure, d'un caractère ferme sans dureté, doux sans faiblesse, d'un sens profondément chrétien, telle nous apparaît cette religieuse, qui, jusque sur son lit de mort, exerça autour d'elle une si bienfaisante influence. La Mère Flore fut une éducatrice de premier ordre, autant qu'une supérieure d'élite. C'était dans le fidèle accomplissement de ses devoirs qu'elle puisait cette science difficile de diriger les âmes et de les former à Dieu. Son âme si simple et si droite se dévoile tout entière dans sa correspondance avec ses religieuses et surtout avec ses anciennes élèves, auxquelles elle prodiguait les conseils d'une sagesse éclairée et les avertissements d'une mère.

D'un style sobre et pur, cette vie fait honneur à l'institut, qui possède dans la maîtresse générale des études — celle-ci pardonnera certainement la violation de son incognito — un écrivain qui s'inspire si heureusement des modèles de la littérature française. Nous souhaitons ardemment que ce livre pénètre dans les familles chrétiennes où il est appelé à produire les fruits les plus heureux.

D. P. B.

Zuruck zu dem Armen, demuthigen, gekreuzigten, Heiland Jesus-Christus. Un mot aux prêtres de l'Église catholique par le R. P. Godehard Geiger. O. S. B. Donauwörth, Auer, 1903 In-8°, 47 pp.

L'appel à la réforme dans l'Église de Dieu est l'occasion pour le savant et pieux auteur de donner son avis sur le véritable objet de cette réforme.

Réformer, dit-il, signifie rétablir et renouveler la forme et l'esprit originel. Mais l'esprit originel de l'Église, c'est l'esprit de Jésus-Christ tel qu'il se révèle dans les Évangiles, c'est-à-dire l'esprit de renoncement, d'oubli de soi-même, l'esprit de la croix et du sacrifice, en un mot, l'esprit qui anima la vie, les actions, la doctrine du Christ.

Voilà le véritable esprit originel de l'Église et le principe vital du Sacerdoce. Et, si une réforme doit être le but de nos efforts, c'est à cet esprit que les prêtres doivent avant tout retourner.

L'argumentation, fruit d'une profonde intelligence des Écritures, est simple, limpide, fleurie de vérités convaincantes.

Aucun prêtre ne lira cet opuscule sans y puiser lumière, courage et enthousiasme pour un travail nouveau et fécond dans sa sainte vocation.

D. T. E.

Marius Sepet. **Six mois d'histoire révolutionnaire.** (Juillet 1790-Janvier 1791). **La question politique et la question religieuse.** — Paris, Téqui. 3 fr. 50.

Monsieur Marius Sepet s'est beaucoup occupé de l'histoire de la Révolution française. Il a écrit sur cet important sujet, trois volumes qui ont été

Digitized by Google

justement remarqués. Sa plume féconde vient d'en livrer au public un quatrième, « ayant son autonomie, mais se rattachant, d'une façon étroite, aux précédentes études de l'auteur sur la Révolution ». M. Sepet a voulu « présenter au lecteur un tableau d'histoire vraie » et on peut le féliciter d'avoir atteint son but. Son ouvrage nous montre la seconde moitié de l'année 1790 telle qu'elle s'est passée. L'auteur ne s'attache pas à l'ordre chronologique, mais dans des chapitres différents, étudie l'insubordination militaire, la révolte des colonies, les actes des personnages importants, de Mirabeau, de Lafayette, du duc d'Orléans, de Marie-Antoinette, nous dépeint l'action des clubs et de la presse et termine par deux chapitres remarquables sur la situation religieuse et la constitution civile du clergé. Partout, M. Sepet montre un respect absolu pour la vérité. D'ailleurs, grâce à la méthode qu'il a suivie, l'exactitude devient aisée ; l'auteur laisse parler les faits et les présente au lecteur tels qu'ils ont été. Le choix des détails nous montre que le savant historien connaît à fond son sujet, il a su ne choisir que les plus importants et les mettre en relief. Quelle sagacité ne nous montre-t-il pas dans la psychologie de Mirabeau, de Camille Des Moulins, par exemple ! Comme il nous montre bien aussi l'attitude des constituants, des évêques, des curés, de Louis XVI dans l'affaire de la constitution civile du clergé, si ridicule dans ses principes, si opposée à ceux de l'Église, et à laquelle l'assemblée n'aurait jamais songé si elle « n'avait pas été enivrée, au delà de toute mesure, de l'omnipotence qu'elle s'était attribuée depuis la capitulation de la Royauté devant elle. » L'auteur nous fait entièrement partager ses sentiments quand il nous parle de la « dignité incomparable avec laquelle finit l'ancienne Église de France, qui lui a dû, dans la personne de Richelieu, le plus grand de ses hommes d'État, et le plus grand de ses orateurs et de ses écrivains dans la personne de Bossuet. » Cependant, les premières pages nous ont semblé un peu prolixes. L'auteur prend 60 pages (30-90) pour nous parler de l'insurrection militaire de Nancy et finit par dire : « Les conséquences politiques des événements de Nancy, p. 89, furent à peu près nulles et sans influence sur le cours général de la Révolution ». Fallait-il alors les raconter si longuement ? Ce livre n'en reste pas moins remarquable d'exactitude et de vérité et nous exprimons l'espoir que le savant historien continuera à nous donner sur l'histoire de la fin du XVIIIe siècle des ouvrages d'aussi grande valeur que les précédents.

D. A. C.

CRÉPON DE VARENNES. **Nomination et institution canonique des évêques. Élection, Pragmatiques Sanctions, Concordats.** Paris, Téqui, 1903, 216 pp. 2 frs.

Ce travail peut être considéré comme l'histoire du fameux *nobis nominavit* du gouvernement français. Après avoir discuté l'authenticité de

Digitized by Google

la pragmatique sanction de S. Louis, aujourd'hui reléguée parmi les apocryphes, l'auteur passe à l'étude de celle de Bourges, mai 1438, abolie par Louis XI, au concordat de 1518, qui devient le code de recrutement des évêques jusqu'à la constitution civile du clergé, ou plutôt jusqu'au concordat de 1802, qui lui emprunta d'ailleurs la majeure partie de ses dispositions. Ce dernier n'apporta aucun remède au lamentable état de choses de l'ancien régime, sous lequel la nomination des évêques dépendait de la faveur royale, bien au contraire ; les trop fameux articles organiques, condamnés dès le principe par le St-Siège, l'aggravèrent encore. Le concordat du premier consul est loin d'être idéal, et cependant qui pourrait prévoir les suites funestes de sa dénonciation ?

Telle est, peut-on dire, l'histoire du *nobis nominavit*. Œuvre avant tout de vulgarisation, le travail de M. Crépon de Varennes vient à son heure et aidera à répandre la lumière dans les masses et à montrer de quel côté sont la justice et le droit. On y aurait toutefois souhaité un caractère plus scientifique, des sources plus complètes et plus autorisées, choses qui ne sont pas incompatibles avec une œuvre de vulgarisation.

D. P. B.

Quelques motifs d'espérer, par M. l'abbé Félix Klein, professeur à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. in-12. x-297 pp. Lecoffre, Paris. 3 fr.

Dans cet ouvrage, plein de vie et d'actualité, l'auteur ne cherche nullement à cacher ou à nier les difficultés de l'heure présente. Mais, justement parce qu'il comprend toute la gravité de la crise, il se fait un devoir d'attirer l'attention de ses amis vers ce qui peut entretenir leur courage et ranimer leur espérance.

Il leur met, par exemple, sous les yeux, le superbe développement des Associations de jeunesse catholique, l'heureux mouvement qui porte les chrétiens vers une plus grande fréquentation de l'Évangile, les essais faits par des évêques pour renouveler les études ecclésiastiques. Il leur parle des progrès de l'Église à l'étranger. Il leur dit quel esprit, quels moyens d'action, quel style même les peuvent tenir en contact avec la réalité et augmenter leur influence pour le bien. Tout cela sans prétention aucune ; mais de telle sorte, cependant, qu'on en retire une impression de force et de confiance. Nous souhaitons que ce petit livre soit de ceux qui cimentent l'union parmi les bons et contribue à la victoire finale.

Digitized by Google

ÉTUDES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

5 janvier 1904. — En montagne (Joseph Burnichon); Pourquoi les écoles confessionnelles (Wilfrid Tampé); Théorie du bien et du mal (Paul Eymieu); Le Père Pierre Le Tallec (suite) (Victor Delaporte); Le criterium de l'inspiration pour les livres du Nouveau Testament (Paul Joüon); Bulletin scientifique (Auguste Belanger); Motu proprio: Les peintures des catacombes (Hippolyte Delehaye); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

20 janvier. — Décret proclamant l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc; Assistance légale (Lucien Roure); En montagne (Joseph Burnichon); Poésie mariale (Joseph Boubée); Pourquoi les écoles confessionnelles (Wilfrid Tampé); M. Frédéric Masson (Paul Dudon); Deux « Sommes » nouvelles de la prédication catholique (Henri Chérot); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

5 février. — Monseigneur Guillaume du Prat au Concile de Trente (Ferdinand Tournier); En montagne (J. Burnichon); L'État et les particuliers (Henri Berchois); Le Père Le Tallec (suite) (Victor Delaporte); Bulletin d'Écriture Sainte (Joseph Brucker); L'œuvre dogmatique de S. Alphonse de Liguori (Jean Bainvel); Questions de cérébrologie (Dr Surbled); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

20 février. — Tuberculose et hygiène. I. Climat (Paul Bernard); Monseigneur Guillaume du Prat au concile de Trente (Ferdinand Tournier); L'industrie chimique moderne (Joseph de Joannis); Assurance légale et assurance libre (Lucien Roure); Le roi Dollar (Joseph Burnichon); Les amitiés françaises (Wilfrid Tampé); L'impérialisme de M. Chamberlain et le Canada (Michel Tamisier); La bible des Septante, d'après l'édition de Cambridge (Jean Calès); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

5 mars. — Lettre encyclique de Notre Saint Père le Pape Pie X; Le droit de remontrance (Paul Dudin); Monseigneur Guillaume du Prat au concile de Trente (Ferdinand Tournier); Tuberculose et hygiène. II. Traitement (Paul Bernard); Bulletin de l'enseignement et de l'éducation (Joseph Burnichon); La Chine et les étrangers (Joseph Brucker); Une lettre inédite de Pasteur (Lucien Roure); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

QUINZAINE.

1er février. — Le Globe, sa fondation, sa rédaction, son influence, d'après des documents inédits (Adolphe Lair); Le Fils de l'Esprit. V. Élections municipales (Yves Le Querdec); Histoire et dogme: les lacunes philosophiques de l'exégèse moderne. II. (Maurice Blondel); Le monde des vivants — Messager de vie (Jacques Debout); Art et littérature (Raoul Narsy); Chronique politique; Nouvelles scientifiques, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

16 février. — Histoire et dogme: les lacunes modernes de l'exégèse moderne. III. (Maurice Blondel); Le monde des vivants. Surpris par la vie (Jacques Debout); La crise de l'exégèse biblique, II. (V. Ermoni); Le Fils de l'Esprit — Enracinement, VI. (Yves Le Querdec); La pensée sociale de J. B. Buchez (1796-1865) II (J. E. Fidao); Figures du XVIIIe siècle. Le portefeuille de Mme Dupin (Georges Grappe); Chronique politique; Nouvelles scientifiques, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

Digitized by Google

1er mars. — Les conditions de travail de la femme dans l'industrie. Travail à l'usine et travail à domicile (Mme H. J. Brunhes); Le Fils de l'Esprit. VII. A l'école communale (Yves Le Querdec); Un apologiste du IVe siècle: Lactance (Pierre de Labriolle); Le monde des vivants. Les yeux verts (Jacques Deboût); Le Kantisme et la pensée contemporaine. A propos du centenaire de Kant (Georges Fonsegrive); Le songe héréditaire (Frédéric Saisset); Poésies: A l'été — A la mer (Jean de Busca); Chronique dramatique. Le Dédale (Émile de Saint-Auban); Chronique politique; Nouvelles scientifiques, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

REVUE GÉNÉRALE.

Janvier. — La Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle (Ch. Woeste); M. Brunetière et la langue de Molière (Henri Davignon); Un nouveau traité de droit naturel (Henri Francotte); Deux nouvelles (Henry Bordeaux); Saint François d'Assise, Mystère (suite) (Charles-Louis Legrand); Fénelon est-il un mauvais écrivain? (Alexis Dumont); Les drames de Victor Hugo (A. Counson); La Muse est morte... (Pierre de la Bathie); Le duc d'Ursel (Bon Raoul du Sart); L'escroquerie cartomancienne; Livres d'étrennes; Bibliographie.

Février. — Les régies municipales en Angleterre (Joseph E. Nève); S. François d'Assise (suite) (Charles-Louis Legrand); L'Église d'Angleterre (J. Chaplin D. D.); Parce qu'il y avait des fleurs et du soleil et de la brise douce (Chantemerle); Une descente (Ernest Hallo); L'Italie actuelle (Ch. Pety de Thozée); Chronique sociale: Statistiques françaises — Volontariat (Edg. de Ghélin); Le poète R. de Montesquiou-Fézensac (Ferd. Buet); Balzac à vingt ans (Eugène Gilbert); Le conflit russo-japonais (Alexandre Charlot); Bibliographie.

Mars. — Le mouvement ouvrier d'organisation professionnelle en Allemagne (V. Brants); L'enseigne Schadins (nouvelle) (Detlev von Liliencron); Eugène Fromentin (Edmond Mayneal); La situation du catholicisme en Norvège (P. Halflants); S. François d'Assise (suite) (Charles-Louis Legrand); Quelques notes d'histoire nationale contemporaine (A. De Ridder); Lettre à un Supérieur de collège (Cte Guill. Verspeyen); Deux pages d'introduction à l'étude du XVIIIe siècle (Joseph Ageorges); La Corée (Gollier Ruelle); Bibliographie.

Cicercule Paridaens. — Mère Marie-Thérèse — Fondatrice de la Congrégation des filles de Marie. — 1 vol. in-8o. Émile Charpentier. Louvain.

Sous ce titre, les Religieuses de la Congrégation des Filles de Marie viennent de faire paraître une histoire de leur vénérée Fondatrice et des premières années de leur Institut. Bien qu'ayant été composé, comme l'indique la préface, pour les Religieuses de la Congrégation et les amis de l'Institut, et s'adressant par conséquent à un cercle de lecteurs forcément restreint, ce récit, s'appuyant toujours sur des sources absolument authentiques, forme néanmoins un travail intéressant pour ceux qui s'occupent spécialement d'éducation et d'enseignement. Il met bien en relief les remarquables qualités de la fondatrice, son zèle pour les âmes, sa charité, sa patience, son abandon et sa confiance en la divine Providence, et il retrace en même temps de sympathiques et édifiants portraits de quelques religieuses et de plusieurs ecclésiastiques qui l'aidèrent dans la fondation et l'organisation de son Institut. On y regrette cependant quelques longueurs.

D. B. D.

Imprimé par la Société de St-Augustin, BRUGES. — Même firme : LILLE.

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

N° 3. — Juillet — 1904.

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique

1904

Digitized by Google

Sommaire

D. Germain Morin. Un travail inédit de saint Césaire. 225
D. John Chapman. L'auteur du Canon muratorien. 240
D. Ursmer Berlière. Les évêques auxiliaires de Tournai. ... 265
D. Maurice Festugière. Questions de philosophie de la nature. 286
D. Hildephonse Herwegen. Les collaborateurs de sainte Hildegarde. 302
Bulletin bibliographique : *Ontologie et Métaphysique générale* (Mercier) ; *Introduction à la philosophie néo-scolastique* (De Wulf) ; *Die Lehre des heiligen Thomas von Aquin von der Kircke als Gotteswerk* (Grabmann) ; *Histoire de la théologie positive depuis l'origine jusqu'au Concile de Trente* (Turmel) ; *Nouvelle théologie dogmatique* (Souben); *Luther und Luthertum in der ersten Entwickelung, quellenmässig dargestellt* (Denifle) ; *Luther in rationalisticher und christlicher Beleuchtung* (Denifle) ; *Papst Bonifacius IX und seine Beziehungen zur deutschen Kirche* (Jansen) ; *Die chronologischen Fragen in den Buchern Esra-Nehemia* (Fischer) ; *Benedicti XIV opera inedita* (Heiner) ; *Juris canonici et juris canonico-civilis compendium* (De Brabandere-Van Coillie) ; *Praelectiones de locis sacris* (Many) ; *Compendium praelectionum juris regularium* (Victorinus ab Appeltern) ; *L'avenir du christianisme* (Dufourcq) ; *Le mouvement chrétien* (Guibert) ; *Die Incunabeln der Bibliothek des Stifts Schotten in Wien* (Hübl) ; *Le tribunal de la Pénitence devant la théologie et l'histoire* (Pellé) ; *De l'éducation du jeune clergé* (Zocchi) ; *Les psaumes* (D'Eyragues) ; *Figures florentines* (Mélot) ; *Beiträge zur Geschichte der Cistercienser-Klöster in Schweden* (Hall) ; *Annuaire complet du clergé belge.* 316

La **REVUE BÉNÉDICTINE** paraît par fascicules trimestriels de 112 pages, avec couverture imprimée. Le titre et la table des matières sont envoyés avec la livraison d'octobre.

Abonnements : Belgique : 5 fr. — *U. P. :* 6 fr. — *Le numéro séparé :* 1,50 fr. franco.

Le recouvrement pour la Belgique se fait par quittances postales, qui sont présentées après réception de la première livraison. Les abonnés de l'étranger sont priés d'envoyer un mandat postal à l'administration de la Revue.

Pour tout ce qui concerne la *rédaction* et l'*administration* s'adresser à l'abbaye de Maredsous (province de Namur), Belgique.

La Revue donnera un compte-rendu, au moins sommaire, de tout ouvrage dont on enverra un exemplaire à la Rédaction.

QUINZAINE.

16 mars. — Les Salons bleus et la préciosité au XVIIe siècle (Comte J. du Plessis) ; Le Monde des vivants. — D'Ève à Marie (Jacques Debout) ; Les conditions de travail de la femme dans l'industrie. — Travail à l'usine et travail à domicile. — II. Travail à domicile (Mme H.-J. Brunhes) ; Le Fils de l'Esprit. — VIII. Deux dîners (Yves Le Querdec) ; L'Édition définitive des œuvres de saint Bonaventure (A. Travers) ; L'abbé de Rancé

Digitized by Google

UN TRAVAIL INÉDIT DE SAINT CÉSAIRE

LES *CAPITVLA SANCTORVM PATRVM*

SUR LA GRACE ET LE LIBRE ARBITRE

ON a déjà tant écrit sur ce fameux palimpseste, ms. 16 [Rec.85] de la Bibliothèque Impériale de Vienne, que je crois superflu d'en refaire ici au long la description, après celles qu'ont données successivement Michel Denis, Étienne Endlicher, l'Académie de Vienne, et, plus récemment, H. J. White (1). Il me suffira de rappeler que les 160 feuillets, moitié in-4°, moitié petit in-folio, dont il se compose, après avoir appartenu primitivement à la célèbre bibliothèque monastique de Bobbio, passèrent de là en un couvent de Naples, Saint-Jean « de Carbonaria », où Mabillon put y jeter un coup d'œil en octobre 1685, et finalement furent apportés à Vienne en 1717, avec d'autres précieux manuscrits, par le bibliothécaire de l'empereur, Alexandre Ricardi.

Les savants se sont attachés principalement jusqu'ici à mettre en lumière les fragments bibliques et classiques de l'écriture primitive, celle du Ve/VIe siècle. Les textes patristiques, transcrits par la main du VIIIe/IXe siècle, ont beaucoup moins attiré l'attention, bien que plusieurs ne laissent point d'offrir un réel intérêt. C'est de l'un d'entre eux, l'opuscule intitulé *Capitula sanctorum Patrum* (foll. 36^r-38^r), que je vais m'occuper dans cet article.

Dès le premier instant où la description qu'en donne M. Denis me tomba sous les yeux, en février 1900, je ne pus m'empêcher de soupçonner qu'il y avait sous ce titre quelque nouveau fragment des élucubrations de saint Césaire d'Arles sur la grâce, analogue à celui qui fut publié ici-même en octobre 1896; XIII, 435-439. Les premières lignes, à elles seules, me paraissaient trahir suffisamment leur auteur, encore que Denis les eût reproduites d'une façon peu satisfaisante. Ainsi, au lieu des mots *ut qui* FORTE *huc usque plus quam*

1. Dans les *Old-latin biblical texts*, n. IV, avec une phototypie qui donne une idée très exacte des deux écritures successives.

ANDOVER THEOL SEMINARY
AUG 1 1904
LIBRARY.

Digitized by Google

oportuit incaute et simpliciter credidit, cet homme d'ailleurs si méritant avait lu *ut qui* ROME ; ce qui lui avait fait imaginer que l'écrit était dirigé contre des opinions erronées sur la grâce, professées par certains personnages de l'Église Romaine.

La transcription que je fis peu à après, à Vienne, de l'opuscule en question confirma pleinement mes présomptions sur sa provenance arlésienne. Mais, faute de temps et de lumière (car c'était en hiver, et la salle où je travaillais était fort obscure), je dus partir avant d'avoir pu achever entièrement ma copie et en vérifier l'exactitude. Heureusement, M. le prof. Auguste Engelbrecht a bien voulu, par un excès d'obligeance dont je ne saurais assez le remercier, transcrire de nouveau pour moi ces feuilles, ce qui me permet de mettre sous les yeux du lecteur un texte tout à fait sûr. Le scribe qui nous l'a transmis semble avoir accompli son travail avec autant d'intelligence que de fidélité : les formes grammaticales sont en général respectées, l'orthographe très correcte, les abréviations faciles à résoudre. Bref, étant donné que le manuscrit de Babbio est le seul dont nous puissions tirer parti en cette occurrence, nous pouvons du moins nous féliciter d'avoir affaire à un copiste habile et consciencieux, comme il a dû en exister fort peu, même à l'aube de la renaissance carolingienne.

Les *Capitula* commencent au milieu du fol. 36r, après une lettre de saint Jérôme au prêtre Evangelus. Le titre, tracé primitivement à gauche, comme un commencement de ligne ordinaire, a été répété à côté, plus au milieu, par une main postérieure.

f. 36r INCIPIUNT CAPITULA SANCTORUM PATRUM.

Et ne forte aliquis dicat quod insinuatio gratiae rudis sit ac nouella, et a nullo alio tam deliberate et tam frequenter quomodo a sancto Augustino episcopo commendata est, quid exinde Innocentius papa urbis Romae in sede apostolica constitutus praedicauerit, quid etiam sanctus Ambrosius Mediolanensis episcopus senserit, quid sanctus Hieronymus presbyter insinuauerit, aliqua ex ipsorum libris capitula adicienda credidimus ; ut qui forte huc usque plus quam oportuit incaute et simpliciter credidit, ad tantorum patrum regulam animum suum inclinare et adcommodare non dubitet.

I. Sanctus Augustinus inquit : *Venerabilis, inquit, Innocenti episcopi de hac re ista est sententia ad Chartaginiense concilium data : ' Liberum enim,*

11 Venerabilis — antecessoris tui Innocenti] *ex August. Contra duas epistul. Pelagianorum, lib.* 2, *n.* 6 (*Migne* 44, 575). inquit] quippe *Aug.* episcopi] epi, i *ex* o. 12 est sententia] sunt uerba *Aug.* Chartaginiense] Carthaginiense *Aug.* data] *om. Aug.*

Digitized by Google

inquit, arbitrium olim ille perpessus est, qui, dum suis inconsultius utitur bonis, cadens in praeuaricationis profunda dimersus nihil quemadmodum exinde surgere possit inuenit; suaque in aeternum libertate deceptus, huius ruinae latuisset oppressum, nisi eum post Christi pro sua gratia releuasset aduentus, qui per nouam regenerationis purificationem omne praeteritum uitium sui babtismatis lauacro purgasset.' Quid ista sedis apostolicae sententia clarius atque manifestius? Huic se Caelestius Pelagii discipulus consentire professus est, dicens: 'Damno omnia secundum sententiam antecessoris tui Innocenti'.

II. Nam quod fidem non de libero arbitrio sed de Dei gratia habeamus, probat sanctus Ambrosius, dicens in ymno paschali:

Fidem refundens perditis,
Caecosque uisu inluminans.

Fidem utique, quam Adam peccando fuderat, Christus miserando refudit.

III. Item ait sanctus Augustinus: *Pelagiani dicunt ab homine incipere meritum, cui Deus subsequens gratiae retribuit augmentum. Etiam hic eos repellit uenerandus Ambrosius, dicens 'quod humana cura sine diuina ope inbecilla est ad medendum, Deum auxiliatorem requirit.'*

IIII. *Item in libro qui inscribitur De fuga saeculi: 'Frequens nobis, inquit, de fugiendo saeculo est sermo; [at] que utinam, quam facilis sermo, tam cautus et sollicitus effectus. Sed, quod peius est, frequenter inrepit terrenarum inlecebra cupiditatum, et uanitatum offusio mentem occupat: | ut, quod studeas* f.36v *uitare, hoc cogites animoque uoluas. Quod cauere difficile est homini, exuere autem inpossibile est. Denique uoti magis eam esse rem, quam effectus, testatur propheta dicendo: 'Inclina cor meum in testimonia tua, et non in auaritiam'. Non enim est in potestate nostra cor nostrum et nostrae cogitationes, quae inprouiso mentem animumque confundunt, atque alio trahunt quam tu propossueris, ad saecularia reuocant, mundana inserunt, uoluptaria ingerunt, inlecebrosa intexunt, ipsoque in tempore, quo eleuare mentem paramus, inserti inanibus cogitationibus ad terrena plerumque deicimur. Quis*

13 est, qui] *om. Aug.* 14 dimersus] demersus *Aug.* 15 possit] posset *Aug.* 16 latuisset oppressum] iacuisset oppressu *Aug.* releuasset] liberasset *Aug.* 17 nouam] nouae *Aug.* 18 babt.] bapt. *Aug.* purgasset] purgauit *Aug.* 19 Pelagii discipulus] *om. Aug.* 20 dicens] quando cum illi a sancto praecessore tuo dictum esset 'Illa omnia damnas, quae iactata sunt de nomine tuo?' ipse respondit *Aug.* omnia] *om. Aug.* antecessoris] beatae memoriae praecessoris *Aug.* 25 inluminans] *Hymn.* XX, 5 *sq.* (*Migne* 17, 1183). 28 Pelagiani—requirit] *Aug.*, *op. cit. l.* 4, *n.* 30, *col.* 633. 29 retribuit augmentum] retribuat adiumentum *Aug.* 30 repellit] *cod?* refellat *Aug.* dicens] *Aug. ad.l.* in Expositione Isaiae prophetae. quod] quia *Aug.* 32 Item in libro — sumpsit sanctus Ambrosius] *August. ibid.* 33 fugiendo saeculo] effugiendo saeculo isto *Aug.* atque] *Aug.*; que *cod.* 37 inpossibile est] *Aug. om.* est. 38 Inclina] Declina *Aug.* 39 est i. p. nostra] in p. nostra sunt *Aug.* 40 inprouiso] *Aug. add.* offusae. 41. propossueris] *cod.* 43 inserti] insertis *Aug.*

Digitized by Google

autem tam beatus, qui in corde suo semper ascendat? Sed hoc sine auxilio diuino quemadmodum fieri potest? Nullo profecto modo. Denique supra eadem scriptura dicit: 'Beatus uir cui est auxilium abs te, Domine: ascensus in corde eius dispossuit'. Quid apertius et sufficientius dici potest? Sed ne Pelagiani forte respondeant, eo ipso quod diuinum auxilium poscitur, praecedere hominis meritum, quo orando sit dignus cui gratia divina subueniat, attendant quid idem sanctus uir dicat in Expositione Esaiae. 'Et orare Deum, inquit, gratia spiritalis est: nemo enim dicit Dominum Iesum nisi in Spiritu sancto'. Unde exponens euangelium secundum Lucam: 'Vides utique quod ubique Domini uirtus studio cooperatur humano, ut nemo possit aedificare sine Domino, nemo quicquam incipere sine Domino'. Numquid quoniam ista dicit sanctus Ambrosius, et gratiam Dei sicut filius promissionis grata pietate commendat, ideo distruit liberum arbitrium? aut eam uult intellegi gratiam, quam diuersis locutionibus Pelagiani nolunt nisi legem uideri, ut uidelicet non ad faciendum quod cognouerimus, sed ad cognoscendum quid faciamus, nos adiuuare Deus credatur? Si hoc istum hominem Dei sapere existimant, quid de ipsa lege dixerit audiant. In libro De fuga saeculi: 'Lex, inquit, omnium os potuit obruere, non potuit mentem convertere'. Item alio loco in eodem libro: 'Lex, inquit, factum damnat, non aufert malitiam. Videant fidelem et catholicum uirum apostolo consentire dicenti: 'Scimus autem quoniam quaecumque lex loquitur, his qui in lege sunt [loquitur], ut omne os obstruatur, et subditus fiat omnis mundus Deo; quoniam [non] iustificabitur ex lege omnis caro coram illo'. Ex hoc enim apostoli consensu illa sumpsit sanctus Ambrosius.

[V]. Ait sanctus Hieronymus in Expositione Psalmi LXXXVIIII: *Qui sustenet tempestatem, uel petrae uel tecti petit refugium. Quem hostis persequitur, ad muros urbium confugit. Fessus uiator tam sole quam puluere, umbrae quaerit solacium. Si saeuissima bestia hominis sanguinem sitiat, cupit, utcumque potuerit, praesens uitare discrimen. Ita et homo a principio conditionis suae Deo utitur adiutore; et cum illius sit gratiae quod creatus sit, illiusque misericordiae quod subsistit et uiuit, nihil boni operis agere potest absque eo, qui ita liberum concessit arbitrium, ut suam per singula opera gratiam non*

45 quemadmodum] qui *Aug.* 46 cui est auxilium] cuius est auxilium eius *Aug.* 47 dispossuit] *cod. om. Aug.* 48 quod] quo *Aug.* 49 meritum] *Aug. add.* idipsum meritum esse dicentes quo] quia *Aug.* sit] *cod.?* fit *Aug.* 50 sanctus uir] uir sanctus *Aug.* 51 Unde] *Aug. add.* et. 52 utique] *Aug. add.* inquit. quod] quia *Aug.* 53 studio c. humano] studiis c. humanis *Aug.* aedificare sine Domino] *Aug. add.* nemo custodire sine Domino. 54 ista dicit sanctus] haec dicit uir tantus *Aug.* 55 filius promissionis] filio promissionis congruit *Aug.* 56 distr.] *cod.* 58 adiuuare Deus] Deus adiuuare *Aug.* 60 omnium os p. obruere] os omnium p. obstruere *Aug.* 63 quoniam] quia *Aug.* 64 loquitur] *Aug; om. cod.* subditus] reus *Aug.* 65 quoniam] *cod. om.* non; quia non *Aug.* 66 hoc] eo *Aug.* apostoli consensu] apostolico sensu *Aug.* sumpsit] *Aug. add.* et scripsit. 67 V.] *om. cod.* Qui sustenet — Domini consequamur] *Hieron. Epist.* 140, *n.* 5. (*Migne* 22, 1169). 68 sustenet] *cod.* petit] quaerit *Hier.* 70 cupit] *Hier. add.* et nititur. 72 sit] est *Hier.* 74 lib. conc. arbitrium] conc. lib. arb. *Hier.*.

Digitized by Google

negaret, et ne libertas arbitrii redundet ad iniuriam conditoris, et ad eius contumaciam, qui ideo liber conditus est, ut absque Deo nihil esse se nouerit. Quod autem dicit 'in generatione et generatione' omnia significat tempora, et ante legem, et in lege, et in euangelio. Unde et apostolus dicit: 'Gratia salui facti estis per fidem, et hoc non ex uobis, Dei donum est'. Omnes epistulae eius in salutationis principio non prius pacem habent, et sic gratiam; sed ante gratiam, et sic pacem, ut donatis nobis peccatis nostris pacem Domini consequamur. | Ubi sunt qui liberi arbitrii sibi potestate plaudentes, in eo se f. 37r *putant Dei gratiam consecutos, si habeant potestatem uel faciendi uel non faciendi bona siue mala? Ecce hic beatus Moyses postulat, ut splendor Domini Dei sui sit super eos qui surrexerint, et ipse splendeat in animabus corporibusque sanctorum, et opera manuum eorum ipse diregat, faciatque esse perpetua, ipse confirmet quidquid in sanctis uidetur bonum.*

VI. Item dicit idem Hieronymus in libro quem de nomine Attici et Critoboli titulauit, titulus de epistula quae in primo libro conscripta est: *Quod autem rursum iactitant liberum a nobis arbitrium distrui, audiant e contrario eos arbitrii distruere libertatem, qui male eo abutuntur aduersum beneficium largitoris. Et quis distruit arbitrium, ille qui semper agit Deo gratias, et quodcumque in suo fluit riuulo ad fontem refert; an qui dicit Deo 'Recede a me, quia mundus sum' non habeo te necessarium, dedisti enim mihi semel arbitrii libertatem, ut faciam quod uoluero: quid rursum te ingeris, ut nihil possim facere, nisi tu in me tua dona compleueris? Fraudulenter praetendis Dei gratiam, ut ad condicionem hominis referas, et non in singulis operibus auxilium Dei requiras, ne scilicet liberum arbitrium uidearis amittere; et, cum Dei contemnas adminiculum, hominum quaeris auxilium. Audite, quaeso, audite sacrilegium. Si, inquid, uoluero curuare digitum, mouere manum, sedere, stare, ambulare, discurrere, sputa iactare, duobus digitulis narium purgamenta decutere, semper mihi auxilium Dei erit necessarium? Audi, ingrate, immo sacrilege, apostolum praedicantem: 'Siue manducatis, siue bibitis, siue aliud quid agitis, omnia in nomine Domini agite.' Et illud Iacobi: 'Age nunc, quid dicitis, Hodie et cras proficiscimur in illam ciuitatem, et faciemus illic annum unum, et negotie-*

75 et ne]. Ne *Hier.* redundet] redundaret *Hier.* 77 dicit] dixit *Hier.* 87 euangelio] euangelii gratia *Hier.* 79 Dei donum est] sed ex dono Dei *Hier.* Omnes] Et omnes *Hier.* 82 Ubi sunt — uidetur bonum] *Hier. ibid., n.* 21, *col.* 1179. se putant] putant se *Hier.* 83 uel faciendi] *Hier. om.* uel. 84 Moyses postulat *Plura hic apud Hier.* splendor]decor *Hier.* 85 ipse] *om. Hier.* corporibusque] cordibusque *Hier.* 86 diregat] *sic.* 87 ipse] ipseque *Hier.* bonum] boni *Hier.* 89 Quod autem — hominis diriguntur] *Hieron. Epist.* 133, *n.* 6, *sq.* (*Migne* 22, 1155). 90 rursum] sursum deorsum *Hier.* 91 sqq. distr.] *sic.* 92 Et] *om. Hier.* agit Deo] Deo agit *Hier.* 93 Deo] *om. Hier.* 97 ad] *suppl.* 1 *m. sup. lin.* referas] *corr.* 1 *m. ex* referat. 99 quaeris auxilium] quaeras auxilia *Hier.* sacrilegium] sacrilegum *Hier.* 101 iactare] iacere *Hier.* 102 erit necess.] necess. erit *Hier.* 104 Domini] Dei *Hier.* Age] Ecce *Hier.* quid] qui *Hier.* et cras] aut cras *Hier.* 105 proficiscimur] proficiscemur *Hier.* et negot.] ut negot. *Hier.*

Digitized by Google

mur et lucremur, qui nescitis de crastino? Quae est enim uita uestra? Aura est enim siue uapor paululum apparens, deinde dissipatur. Pro eo quod debeatis dicere: Si Dominus uoluerit, et si uixerimus, faciemus hoc aut illud. Nunc autem exultatis in superbiis uestris; omnis gloriatio istiusmodi pessima est.' Iniuriam tibi fieri putas, et distrui arbitrii libertatem, si ad Deum semper auctorem recurras, si ex illius pendeas uoluntate, et dicas: 'Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse euellit de laqueo pedes meos'. Unde et audes lingua proferre temeraria, unumquemque suo arbitrio regi. Si suo regitur arbitrio, ubi est auxilium Dei? Si Christo rectore non indiget, quomodo Hieremias: 'Non erit in homine uia eius' et 'A Domino gressus hominis diriguntur'? 110 115

VII. Item ex libro de nomine Attici et Critoboli: '*Dic tu peccata tua, ut iustificeris*'. '*Conclusit Deus omnia sub peccato, ut omnibus misereatur.*' *Et haec est hominis summa iustitia, quidquid habere potuerit uirtutis, non suum putare esse, sed Domini qui largitus est.*

VIII. Item: '*Ecce enim ex hoc me beatam dicent omnes generationes: quia fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen eius. Et misericordia eius a progenie in progeniem timentibus eum. Fecit potentiam in brachio suo*'. *In quo animaduerte, quod beatam esse se dicat, non proprio merito atque uirtute, sed Dei in se habitantis clementia.* | 120

f. 37v VIIII. Item post pauca: *Illud uero quod in alio loco ponis, Omnes uoluntate propria regi, quis christianorum possit audire? Si enim non unus, nec pauci, nec multi, sed omnes reguntur propria uoluntate, ubi erit auxilium Dei? Et quomodo illud exponis: 'A Domino gressus hominis diriguntur'? Et in alio loco: 'Quid enim habes, quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?' dicente Domino Saluatore: 'Non ideo descendi de caelo ut faciam uoluntatem meam, sed uoluntatem eius qui me misit Patris'. Et in alio loco: 'Pater, si possibile est, transeat calix iste a me; verumtamen non quod ego uolo, sed quod tu'. Et in oratione dominica: 'Fiat uoluntas tua sicut in caelo et in terra'. Qua sententia et temeritate auferre uis Dei omne praesidium? Et quod in alio loco frustra conaris adiungere, Non absque Dei gratia, quomodo sentire uelis, ex hoc loco intellegitur, dum gratiam* 125 130 135

106 est enim] enim est *Hier.* 108 et si] *Hier. om.* si. hoc] aut hoc *Hier.* 109 omnis] *corr.* 1 *m. ex* omnes. glor. ist.] ist. glor. *Hier.* 112 euellit] euellet *Hier.* 113 suo arb.] arb. suo *Hier.* regitur arb.] arb. regitur *Hier.* 114 quomodo] *Hier. add.* scribit. 115 erit] est *Hier.* 116 Attici] *corr.* 1 *m ex* Atici. Dic tu — largitus est] *Hieron. Dialog. cont. Pelag. lib.* 1, *n.* 13 (*Migne* 23. 527). 117 Conclusit] *Hier. add.* enim. 118 est hom. summa] hom. summa est *Hier.* hab. pot.] pot. hab. *Hier.* 120 Ecce enim — clementia] *Hieron. ibid. n.* 16, *col.* 533. me beatam] beatam me *Hier.* 122 progeniem] progenies *Hier.* 123 esse se] se esse *Hier.* 125 Illud uero — arbitrii potestatem] *Hieron. ibid. n.* 27, *col.* 543. loco ponis] pon. loco *Hier.* 126 possit] potest *Hier.* 128 diriguntur] *Plura apud Hier.* 129 Si autem] Et si *Hier.* 130 ideo] *om. Hier.* 132 possibile est] fieri potest *Hier.* cal. i. a me] a me cal. iste *Hier.* 133 quod tu] sicut tu *Hier.* 134 sententia et tem.] sententiae tem. *Hier.* auferre uis] aufers *Hier.* 136 sentire] sentiri *Hier.*

Digitized by Google

eius non ad singula referre opera, sed ad condiciones ac leges et liberi arbitrii potestatem.

X. Item illic : ' *Homo cum esset in honore, non intellexit : comparatus est*
140 *iumentis insipientibus et similis factus est illis* '. Hic considerandum est, utrum homo, qui iumentis similis factus est, aliquid boni aut cogitare aut agere sine Dei gratia possit.

XI. Dicit ergo iterum sanctus Hieronymus : ' *Pro nihilo saluos faciet illos* ' : *haud dubium quin iustos, qui non proprio merito sed Dei saluantur*
145 *clementia.*

XII. Hic considerandum est, quod omnes iusti, etiam ante aduentum Christi, Dei gratia sint saluati.

XIII. *Ut et sciamus, Dei esse bonum omne quod gerimus:* ' *Ego, ait, plantabo eos, ut nequaquam eradicentur ; et ego dabo eis cogitationem et sensum, ut*
150 *intellegant me* '. *Si cogitatio et sensus datur a Deo, et intellectus Domini ex illius qui noscendus est radice pullulat, ubi est liberi tantum arbitrii superba iactatio ?*

XIIII. Item illic : *Danihel propheta loquitur ad Nabochodonosor, quod dominetur Excelsus regni hominum, et det illud cuicumque uoluerit, et extremum*
155 *atque proiectum constituat in regem, et faciat quod uoluerit. Et discute utrum ipsius voluntas iusta sit, de quo scriptum est :* ' *Qui suscitat de terra humilem, et de stercore exaltat pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.* '

XV. Item post pauca : *Dominus ad discipulos suos :* ' *Ego sum uitis, et uos*
160 *palmites : qui manet in me, et ego in eo, iste affert fructum multum, quia sine me nihil potestis facere* '. *Sicut rami et flagella uitium ilico contabescunt, cum fuerint a matrice praecisi, ita omnis hominum fortitudo marcescit et deperit, si a Dei auxilio deseratur.* ' *Nemo, inquit, potest uenire ad me, nisi Pater meus attraxerit eum* '. *Quando dicit, Nemo potest uenire ad me, frangit superbien-*
165 *tem arbitrii libertatem, quo etiam qui uelit ad Christum pergere, nisi fiat illud quod sequitur, Nisi Pater meus caelestis attraxerit eum, nequicquam cupiat,*

137 referre] refers *Hier.* condiciones ac leges] conditionis ac legis *Hier.* 139 Homo cum esset — gratia possit] *Cf. Hieron. op. cit., lib.* 2, *n.* 19, *col.* 582. 140 Hic considerandum — possit] *Haec desiderantur apud uulgatum Hieronymum.* 143 Pro nihilo — clementia] *Hieron. ibid.* 144 illos] eos *Hier.* 146 Hic considerandum — saluti] *Cf. Hieron. ibid. n.* 28, *col.* 593. 148 Ut et sciamus — iactatio] *Hieron. ibid. n.* 27, *col.* 592. Ut et] Et ut *Hier.* 150 datur] dantur *Hier.* 151 pullulat] pallulat *cod.*, 1 *m. corr. ex* palulat. 151 tantum] *suppl.* 1 *m. sup. lin.*; tantum superba *Hier.* 153 Danihel propheta — populi sui] *Hieron.*, *n.* 30, *col.* 594. Naboch.] Nabuch. *Hier.* 154 regni] regno *Hier.* 155 constituat] *Hier. add :* super illud. Interroga eum qua causa ultimum atque despectum constituat, *quae hic omissa propter homoeoteleuton.* 157 exaltat] eleuat *Hier.* 159 Dominus ad discipulos — inuitus adducitur] *Hieron. op. cit., lib.* 3, *n.* 9 *col.* 606. 160 palmites] rami *Hier.* 162 praecisi] praecisa *Hier.* 163 meus] qui misit me *Hier.* 164 attraxerit] traxerit *Hier. itemque l.* 166. 165 quo etiam qui] quod etiamsi *Hier.* 166 cupiat] *Hier. add.* et.

Digitized by Google

frustra nitatur. Simul et hoc animo aduertendum est, quod. qui attrahitur, non sponte currit, sed ut retractans et tardus aut inuitus adducitur.

XVI. Item illic : *O homo, nunc mundus factus es in lauacro, et de te dicitur ' Quae est ista quae ascendit dealbata, innitens super fratuelem suum ? '* 170
f. 38r *Et lota quidem est : | sed custodire non ualet puritatem, nisi a suo Domino sustentetur.*

Et ne aliquis putet, sicut iam supra dictum est, solum sanctum Augustinum Dei gratiam atentius commendasse, et in hoc sensu credat a sancto Hieronymo discordasse, legat titulum infra scriptum, et uideat quomodo in 175 hoc ipso opere sanctum Augustinum beatus Hieronymus conlaudauerit; et cum legerit, discat uno illos spiritu fuisse locutos, et contra Dei gratiam desinat murmurare.

XVII. Titulus de praefato libro sancti Hieronymi in laude sancti Augustini episcopi. Sic enim ait: *Scripsit dudum quidem uir sanctus et eloquens epi-* 180 *scopus Augustinus ad Marcellinum, qui postea sub inuidia tyrannidis Heracliani ab hereticis innocens caesus est, duos libros de infantibus baptizandis, contra heresim uestram, hoc est Pelagianorum, per quam uultis adscribere, baptizari infantes, non in remissionem peccatorum, sed in regno caelorum, iuxta illud quod scriptum est in euangelio : ' Nisi quis renatus fuerit ex aqua et* 185 *Spiritu sancto, non potest intrare in regnum caelorum ' . Tertium quoque ad eundem Marcellinum, contra eos qui dicunt, id est uos, posse hominem sine peccato esse, si uelit, absque Dei gratia. Et quartum nuper ad Hilarium, contra doctrinam tuam multa perversa fingentem. Et alios quoque specialiter tuo nomini cudere dicitur, qui necdum in nostras venere manus. Unde supersidendum huic labori censeo, ne dicatur mihi illud Oratii : ' In siluam ne ligna feras. ' Aut enim eadem dicimus ex superfluo, aut si noua uoluerimus dicere, a clarissimo sunt ingenio occupata meliora.* 190

Ecce qua laude sanctus Hieronymus beatum Augustinum praedicauit et extulit. Et ad commendandam Dei gratiam talium ac tantorum patrum quae 195 susprascriptae sunt sententiae credimus posse cunctorum animis satis esse.

Vient ensuite, sans interruption, et de la même main : INCIPIT LIBER BEATI AUGUSTINI IN REGULIS AD AEDIFICATIONEM CATHOLICAE FIDEI. *Credimus unum esse deum patrem...* Très anciennement déjà, quelqu'un a noté entre les mots du titre : *siue gennadii*

167 animo aduertendum est] animaduertendum *Hieron.*, *omisso* est. attrah.] trah. *Hier.* 168 ut retractans] aut retrectans *Hier.* 169 O homo — sustentetur] *Hieron. ibid. n.* 15, *col.* 613. 171 Et l. q. est] ut l. q. sit *Hier.* ualet] ualeat *Hier.* suo Domino] Domino Deo *Hier.* 180 Scripsit dudum — occupata meliora] *Hieron. ibid. n.* 19, *col.* 616-618. quidem] *om. Hier.* 183 hoc est Pelagianorum] *om. Hier.* adscribere] asserere *Hier.* 184 regno] regnum *Hier.* 187 id est uos] idē uos *cod* ; idem quod uos *Hier.* 189 Et alios] *Hier. om.* Et. 190 supersidendum] *cod. corr.* 1 *m. ex* supersilendum ; supersed. *Hier.* 191 Oratii] Hor. *Hier.* 192 dicimus] diceremus *Hier.* 193 sunt i. occup.] i. occup. sunt *Hier.*

Digitized by Google

prbi masiliensis. C'est bien, en effet, le *De ecclesiasticis dogmatibus* de Gennade.

***

Que la série d'extraits intitulée *Capitula sanctorum patrum* soit réellement l'œuvre de saint Césaire d'Arles,c'est chose pour moi hors de doute, quoi qu'il n'y ait proprement de lui que quelques lignes au début et à la fin de la collection. Les rapprochements suivants, relevés sans grand apprêt au cours de si peu de mots, permettront de suppléer d'une façon telle quelle au travail personnel de critique interne, aussi nécessaire dans l'espèce qu'il est peu réalisable pour le commun des lecteurs.

Lignes 2. 6. INSINUATIO GRATIAE... QUID S. HIERONYMUS P. INSINUAUERIT.

L'emploi du verbe *insinuare* est extrêmement fréquent dans Césaire : j'en ai noté jusqu'ici une trentaine d'exemples, dont quelques-uns très caractéristiques. En voici deux, entre autres, empruntés au petit écrit sur la Grâce dont j'ai parlé en commençant : *insinuantibus Dei gratiam* (l. 5) ; *Deum nobis credendum insinuent* (l. 12).

l. 2. RUDIS SIT AC NOUELLA.

Césaire : *Christianae religionis sacramentum non est nouellum* (Sermon inéd. sur l'Église et la Synagogue) ; *Si plantauit nouellam in agro suo uineam... quasi propria et peculiaris nouella sua* (Append. Aug. s. 263, n. 3).

l. 7. ALIQUA EX IPSORUM LIBRIS CAPITULA.

Césaire : *capitula uobis quaedam et indicula... insinuo* (Append. 66, n. 3) ; *uelut pauca capitula* (App. 40, n. 6) ; *pauca capitula de scripturis sanctis excerpsimus* (App. 272, n. 1) ; *pauca capitula ab apostolica nobis sede transmissa* (Préf. du concile d'Orange, ap. Maassen 46, 22) ; *Incipiunt capitula sancti Augustini in urbem Romam transmissa* (document se rapportant au même concile) ; *in qua etiam antiquorum Patrum capitula pauca inserui* (Lettre à Césarie, Migne 67, 1128 d) etc.

Ibid. ADICIENDA CREDIDIMUS.

Césaire : *aliquid de sermone isto nobis credidimus reservandum* (Serm. sur la Trinité, dans le Fauste d'Engelbrecht 334, 6) ; *Aliquas sententias de homilia sancti Augustini huic sermoni credidimus inserendas* (Append. 269, titre) ; *parum aliquid de opere sancti Augustini credidi adiungendum* (App. 274, 5); *Breue capitulum huic epistulae credidimus inserendum* (Admonition aux évêques, ap. Malnory, p. 304, l. 36) ; *in hoc libello iudicauimus inserendum* (Règle des Religieuses, appendice final) ; *huic regulae inserendum esse credidimus* (ibid.), etc.

Digitized by Google

l. 8. QUI FORTE HUC USQUE PLUS QUAM OPORTUIT INCAUTE ET SIMPLICITER CREDIDIT.

Césaire : *qui hucusque non sicut oportebat de gratia et libero arbitrio credidit* (Préf. du conc. d'Orange) ; *qui de gratia et libero arbitrio per simplicitatem minus caute et non secundum fidei catholicae regulam sentire uelint* (ibid.) ; *qui aliter quam oportet sentiunt* (ibid).

Ibid. AD TANTORUM PATRUM REGULAM ANIMUM SUUM INCLINARE.

Césaire : *ad ea quae fidei catholicae conueniunt animum suum inclinare non differat* (Préf. du conc. d'Orange) ; *quare non magis ad referendas Deo gratias humiliter inclinaris* (Opsc. sur la grâce, l. 19) ; *Quicumque blandimentis inclinatus fuerit, ut...* (Manifeste relatif à l'affaire de Contumeliosus), etc.

l. 9. ADCOMMODARE NON DUBITET.

Saint Césaire se sert très souvent de cette finale. J'ai négligé jusqu'ici de noter les cas ; en voici deux qui me tombent sous les yeux : *sponsas se Christi esse non dubitent* (App. 228, n. 4) ; *tanta homicidia fecisse non dubitent* (Rev. Bén. XIII, 203).

l. 89. 175. 179. TITULUS DE EPISTULA... LEGAT TITULUM INFRA SCRIPTUM... TITULUS DE PRAEFATO LIBRO.

Césaire : *Hi tituli canonum, quos nobis...* (Collection relative à Contumeliosus) ; *Tituli infra scripti ad hoc de canonibus excerpti sunt* (ibid.) ; *Incipiunt tituli canonum gallicani* (ibid.) ; *tituli antiquorum patrum* (Même dossier, manifeste final) ; *cum supra scriptis titulis canonum* (ibid.). Comp. *Titulus a sancto Iohanne transmissus*, en tête de cette série d'extraits, dans la collection de Lorsch (Maassen, *Quellen*, p. 587).

l. 173. SICUT IAM SUPRA DICTUM EST.

On peut voir ce qui a été dit de la fréquence de cette expression dans Césaire, Rev. Bén. d'oct. 1901, XVIII, 353 sq.

l. 194. ECCE QUA LAUDE.

Césaire : *Ecce quali sententia condemnantur* (Sermon « In ordinatione episcopi ») ; *Ecce qualis est cibus sempiternus* (Append. s. 149, n. 2) ; *Ecce quali maledicto...* (Append. 272, n. 3) ; *Ecce qualem sententiam...* (Append. 313, n. 5, et dans sept ou huit autres endroits) ; *Ecce qualem beatitudinem...* (Collection de Durlach, ap. Engelbrecht 272,3) ; *Ecce quas praedicationes* (« Serm. in Quadrages. » Cf. Ad fratres in eremo, s. 66), etc.

l. 195. 8. TALIUM AC TANTORUM PATRUM SENTENTIAE... AD TANTORUM PATRUM REGULAM.

Césaire : *Tantorum ac talium sacerdotum canones* (Manifeste relatif à Contumeliosus) ; *talium ac tantorum martyrum merita* (Finale inédite

Digitized by Google

du sermon « In depositione s. Honorati »); *tanta et talia beneficia* (Append. 11, n. 6); *Et si tantum ac talem deiecit* (Append. 296, n.4) ; *de tanta ac tali uua* (App. 28, n. 4) ; *tanta et talia pro nobis sustinuit* (App. 244, n. 2); *tantis ac talibus peccatoribus* (App. 258, 4), etc.

l. 195. sq. QUAE SUPRASCRIPTAE SUNT SENTENTIAE.

Césaire : *Continentur etiam in hoc codice sanctorum antiquorum patrum sententiae.* (Note en tête du concile d'Orange, dans la collection de Saint-Maur. « Nous ne doutons pas que cette note ne soit de la main de Césaire » Malnory, p. 154, note 3. Et l'on verra tout à l'heure que les *sententiae* dont il s'agit sont précisément la série d'extraits publiée ici pour la première fois).

l. 196. CREDIMUS POSSE CUNCTORUM ANIMIS SATIS ESSE.

Césaire : *quae dicta sunt, caritati uestrae sufficiant* (Serm. sur la Trinité, Engelbrecht 344, 5) ; *Haec interim caritati uestrae sufficiant* (finale de l'Append. 63, dans le Spicilège de Liverani, p. 10); encore Append. 272, n. 8 et dans une dizaine d'autres endroits ; *sententia ista unicuique christiano sufficit* (App. 276, n. 3); *Sed iam, si iubetis, ista sufficiant* (App. 273, n.6) ; *cui pauca non sufficiunt, plura non proderunt* (finale du Concile d'Orange, éd. Maassen 52, 15) etc.

***

Non seulement nos *Capitula* trahissent de prime abord au regard du connaisseur leur origine césarienne, mais de plus il n'est pas malaisé d'assigner exactement la place qui leur revient parmi les productions de l'évêque d'Arles.

Ainsi, il n'y a pas de doute qu'il ne faille les mettre en relation immédiate avec les *Capitula sancti Augustini in urbe Roma transmissa.*

L'histoire et le texte de ce dernier document n'ont pas encore été élucidés jusqu'ici ; il est sûr toutefois qu'il se rattache au concile d'Orange de 529. Dans le ms. de Saint-Maximin de Trèves dont Labbe se servit (1), ainsi que dans celui de Lucques 490, signalé par Mansi et Maassen (2), ils sont au nombre de dix-neuf. On les retrouve, disposés d'une façon un peu différente, dans le cod. Namur. 64, fol, 34, plus dix autres, extraits pour la plupart du *De ecclesiasticis dogmatibus* de Gennade (3). Mon impression actuelle est que cette petite collection représente le travail envoyé à Rome par

1. *Concil.*, IV, 1676 sqq.
2. *Concilia aeui merouing.* p. 45.
3. Texte dans Pitra, *Analect. sacr.*, t. V, p. 161 sq. Le manuscrit semble du Xe siècle, et provient de l'abbaye de Saint-Hubert.

Digitized by Google

Césaire avant le Concile. Ceux qui, dans l'entourage de Félix IV, furent chargés de reviser ce projet de définitions, ne conservèrent que huit propositions, et substituèrent au reste une série de dix-sept sentences, empruntées au *Liber sententiarum* de Prosper. C'est le formulaire ainsi modifié que, dans la préface aux actes du concile, Césaire appelle les *capitula ab apostolica nobis sede transmissa*, et qu'il fit souscrire par ses collègues. Il ne jugea pourtant pas que son travail primitif dût pour autant demeurer complètement inutilisé ; il le joignit à l'une ou l'autre copie des actes, sous ce titre : « Passages de saint Augustin qui furent envoyés à Rome ». Impossible de dire si le projet original comportait déjà vingt-neuf propositions, ou si les dix additionnelles ne furent jointes que postérieurement aux dix-neuf des mss. de Trèves et de Lucques. La seconde supposition pourra paraître à bon droit beaucoup plus vraisemblable (1).

Seulement voilà, tous les *Capitula* en question étaient de saint Augustin, ou du moins étaient considérés comme tels, même ceux qui en réalité appartenaient à Gennade (2). De même, les propositions souscrites à Orange : car, bien que Césaire, dans la préface, affecte de les donner comme « extraites des saintes Écritures par les anciens Pères », il savait mieux que personne la provenance augustienne des huit premières ; et quant au reste, de Prosper à Augustin, la différence n'était pas grande. Il y avait là, pour le défenseur de la grâce, un point faible ; il pressentit, ou même entendit de ses oreilles, l'objection des opposants : Mais ces théories appartiennent exclusivement à Augustin, il n'en était pas question avant lui, aucun des Pères plus anciens ou même contemporains ne s'est exprimé de cette façon !

C'est pour couper court à un tel échappatoire, que le saint homme prit la peine de rédiger ce petit travail supplémentaire. Et il semble bien qu'il ait fait mention expresse de celui-ci dans sa note de la collection de Saint-Maur (ms. Paris. lat. 1451), que j'ai déjà eu l'occasion de citer ci-dessus. Voici cette note, reproduite

1. Ce n'est qu'à bon escient, et après une étude attentive des documents, que j'ai cru devoir ici contredire implicitement Malnory, *Saint Césaire*, p. 152.

2. On a vu plus haut que, dans notre manuscrit même, le *De ecclesiasticis dogmatibus* est donné sous le nom de saint Augustin. Quelque invraisemblable que la chose puisse paraître, il n'est pas impossible que cette fausse attribution remonte à l'époque de Césaire ; la rubrique *in regulis ad aedificationem catholicae fidei* rappelle même étrangement certains titres que l'évêque d'Arles a mis plus d'une fois en tête de ses homélies. Maassen fait remarquer (*Quellen*, p. 351.) qu'entre les collections canoniques assez nombreuses qui contiennent le traité de Gennade, une seule, celle du diacre Théodose, lui assigne son véritable auteur.

Digitized by Google

fidèlement, à l'exception de la ponctuation, d'après le manuscrit lui-même :

> In hoc loco continetur (continentur *cod.*) sinodus Aurausicae, quaem per auctoritatem sancus papa Bonefatius confirmauit. Et ideo quicumque aliter de gratia et libero arbitrio crediderit, quam (quem *cod.*) uel ista auctoritas (auctoritatis *cod.*) continet, uel in illa synodo (synodi *cod.*) constitutum est, contrarium se sedi (sede *cod.*) apostolicae et uniuerse per totum mundum ecclesiae esse cognoscat. Continentur aetiam in hoc codice sacramenti quorum utrum sententiae et quam sinodum Aurausica prius sit facta quam auctoritas ista, tamen pro reuerentia sedis apostolicae hoc mihi iustum uisum est, ut prius domni papae auctoritas (auctoritatis *cod.*) scriberetur.

Malgré les fautes grossières dues à l'ignorance du copiste, le sens général de la note est facile à saisir : Césaire a inséré dans un de ses recueils canoniques les actes du synode d'Orange, en y joignant la sanction du pape Boniface II qui leur donnait une portée oecuménique. Par respect pour le Siège apostolique, il n'a pas hésité à intervertir l'ordre des documents, en donnant la première place à la lettre pontificale, bien que celle-ci fût postérieure à la tenue du concile.

Il reste cependant une ligne à peu près indéchiffable : *Continentur aetiam in hoc codice sacramenti quorum utrum sententiae.* Maassen a renoncé à proposer une correction, et cela se conçoit. Mais quiconque est tant soit peu familiarisé avec le langage de Césaire reconnaîtra sans peine, sous ces syllabes informes, la phrase : CONTINENTUR ETIAM IN HOC CODICE SANCTORUM ANTIQUORUM PATRUM SENTENTIAE.

L'évêque d'Arles, en effet, parle constamment des *sancti patres*, des *sanctorum patrum regulae*, de l'*institutio s. patrum*, des *homeliae* ou *expositiones patrum* ; et, non moins souvent, des *antiqui patres (antiquorum patrum capitula, excerpta de libris antiquorum patrum, instituta antiquorum patrum, tituli antiquorum patrum).* J'ai des fiches toutes couvertes de références relatives à ces expressions. Plusieurs fois, comme ici, les deux épithètes se trouvent jointes ensemble :

> *Et ideo sancti antiqui patres nostri* (Append. 129, n. 4) ; *sancti et antiqui patres definierunt* (App. 272, n. 5) ; *Si enim sancti et antiqui patres nostri* (Admonit. aux évêques, ap. Malnory 302, 36), etc.

Digitized by Google

Inutile de s'attarder à montrer que Césaire entendait par ces *sanctorum antiquorum patrum sententiae* autre chose que les actes mêmes du concile ; il les en distingue assez nettement : *Continentur etiam*... Pas d'apparence non plus qu'il ait voulu désigner par là les seuls *Capitula sancti Augustini*. Ce sont donc bien nos *Capitula* (ou, comme il les appelle vers la fin, *sententiae) sanctorum Patrum* qu'il a eus en vue. Et nous pouvons reconstituer de la façon suivante tout ce petit dossier, avec ses accroissements successifs :

α. La note *In hoc loco continetur* de la collection de Saint-Maur. Maassen, *Concil. aeui merouing.* p. 45 sq.

β. La décrétale de Boniface II : *Per filium nostrum Armenium presbyterum.*

γ. Les actes du concile d'Orange.

δ. Les *Capitula sancti Augustini in urbem Romam transmissa.*

ε. Les *Capitula sanctorum patrum* du cod. 16 de Vienne.

***

Il me faut, en terminant, dire un mot de la nature de nos extraits, et des deux ou trois particularités intéressantes qu'ils renferment.

Ils n'ont pas dû coûter à Césaire beaucoup de travail. Celui-ci s'est contenté, en somme, de feuilleter un ouvrage de saint Augustin, les quatre livres *Contra duas epistulas Pelagianorum* : là, il a trouvé les noms d'Innocent et d'Ambroise, avec quelques fragments de l'un et de l'autre. Il est étonnant qu'il ne semble point connaître les *Praedictorum sedis apostolicae episcoporum auctoritates de gratia Dei*, jointes dès la fin du Ve siècle à la lettre du pape Célestin aux évêques des Gaules (1).

Césaire a également utilisé la Lettre 140 de Jérôme, une explication du psaume LXXXIX adressée à un prêtre du nom de Cyprien ; puis, la lettre 133 du même au romain Ctesiphon, contre les erreurs de Pélage. Cette seconde lettre, dans le manuscrit dont s'est servi l'évêque d'Arles, figurait en tête du Dialogue de Jérôme contre les Pélagiens, si bien qu'il semble la regarder comme faisant partie du premier des trois livres dont ce Traité se compose. Il cite enfin de longs passages du Dialogue lui-même, en y ajoutant peut-être çà

1. Migne 50, 531 sqq.

Digitized by Google

et là quelques réflexions de sa façon, par ex., dans les *Capitula* X et XII.

A noter encore un détail qui a bien son importance. On sait qu'il règne une grande incertitude touchant l'authenticité des hymnes attribuées à saint Ambroise. Les témoignages extrinsèques sont rares, et assez tardifs pour la plupart. Il n'est donc pas indifférent de voir Césaire citer comme appartenant réellement à l'évêque de Milan l'hymne pascale *Hic est dies uerus Dei*, laquelle n'avait pas jusqu'ici d'attestation antérieure à celle d'Hincmar (1). L'espèce de directoire liturgique ajouté par Césaire à sa Règle des Religieuses, et conforme, nous dit-il lui-même, aux usages du monastère de Lérins, contient précisément une prescription relative à l'emploi de cette hymne. Il s'agit des offices du jour de Pâques (2) :

> Ad lucernarium directaneus breuis et antiphonae tres, hymnus *Hic est dies uerus Dei* : quem hymnum totum Pascha et ad matutinos et ad uesperam psallere debetis.

Soyons reconnaissants au copiste anonyme de Bobbio de nous avoir conservé cette série d'extraits, monument nouveau de l'activité même doctrinale de Césaire, et de son zèle infatigable à « insinuer », à « recommander », à défendre la grâce de Dieu.

D. GERMAIN MORIN.

---

1. G. M. Dreves, *Aurelius Ambrosius* (Freiburg i. B. 1893), pp. 70 sq. et 136.
2. *Acta SS.*, edit. nouiss., t. 2 Ianuar., p. 17.

Digitized by Google

L'AUTEUR DU CANON MURATORIEN.

LES sources du célèbre fragment sur le Canon de l'Écriture Sainte, publié par Muratori, forment une question à part, qui demande un long examen. La question que j'aborde ici est de déterminer l'auteur qui puisa dans ces sources et rédigea l'original du fragment. L'hypothèse que je propose, c'est-à-dire que nous avons dans ce fragment une partie du premier livre des *Hypotyposes* de Clément d'Alexandrie, pourra, à première vue, paraître étrange. Les rapprochements que je vais détailler dans ces pages, s'ils n'ont pas l'avantage de convaincre pleinement, auront, du moins, un certain intérêt, par le fait même qu'ils sont nouveaux (1).

§ I. L'AUTEUR N'EST NI DE ROME NI D'ASIE.

Assez longtemps je me suis tenu à la thèse brillante de Lightfoot, qui voyait dans cette liste une traduction de vers grecs sur le canon, semblables à ceux de S. Grégoire de Nazianze et de S. Amphilochius. Ce poème ne serait autre chose que les ᾠδαὶ εἰς πάσας τὰς γραφάς de l'inscription sur la chaire d'Hippolyte. Ce serait une explication au moins plus probable que le « σ' πάσας τὰς γραφάς ». 200 écrits en somme, suggérée par Achélis ; cet accusatif absolu en effet semble inexplicable (2).

Cependant les raisons intrinsèques manquent absolument pour confirmer cette attribution. On n'a aucune preuve qu'Hippolyte ait été d'accord avec le Canon de Muratori, pour accepter l'Apocalypse de Pierre comme livre de l'Écriture Sainte, ni qu'il ait connu l'épître de S. Jude. Quant à la facilité avec laquelle le fragment se traduit en vers iambiques grecs, il faut bien avouer que cela ne paraît pas une preuve bien forte. J'ai fait des essais avec les parties que Lightfoot n'avait pas touchées, et il me fut souvent possible de

1. Sans les solides et laborieux travaux de Zahn (*Gesch. des N. T. Kanons*, II, pp. 1-143), je n'aurais pas pu entreprendre ce simple essai, et je tiens à reconnaître dès la première page ce que je dois à ses investigations.

2. Achelis, in *Göttinger Nachrichten*, 1896, p. 292. Harnack, *Gesch. der Alt. Chr. Litt.*, I, p. 609. D'après Dom G. Morin (*Revue Bénéd.*, 1900, p. 250), on pourrait lire 'ς mais non pas ις.

Digitized by Google

composer des vers passables en traduisant littéralement, et en conservant même l'ordre des mots. Mais je me suis convaincu que l'on peut avec une égale facilité faire de même, par exemple avec la traduction latine de S. Irénée.

On ne peut pas davantage affirmer que l'auteur ait dû être Romain, parce qu'il dit *ab urbe*, car tous les Latins employaient cette expression (1), qui est du traducteur. Un autre endroit indique assez clairement que l'écrivain était provincial. Il y est dit du *Pastor*, qu'Hermas l'a écrit, pendant que Pie, son frère, occupait la chaire de l'église de Rome, c'est pourquoi on ne doit pas le lire parmi les prophètes, etc. C'est de Rome même que cette information doit provenir indirectement; mais, à Rome, c'était sans doute chose bien connue, et on n'avait pas sitôt oublié cet Hermas, frère de Pie. Il s'agit dans le fragment de corriger une opinion fautive sur l'origine du *Pastor:* ce n'est point à Rome même que cette erreur aurait été commise. L'auteur est donc plutôt provincial.

La fin du fragment offre un argument de plus grande valeur. L'auteur proscrit la lecture de certaines odes et autres écrits de Valentin, de « Metiad » (?), de Marcion, de Basilides et de Montanus. Cela fut écrit au plus tôt vers la fin du deuxième siècle, alors qu'à Rome plusieurs autres hérésies se disputaient déjà. D'ordinaire on met la date du fragment (avec Zahn) vers 210-20. En ce moment, les Monarchiens, tant Dynamistes que Modalistes, étaient encore plus en vue à Rome que les Marcionites ou les Gnostiques, et même que les Montanistes. Ces sectaires étaient pleins d'activité littéraire. En particulier S. Épiphane nous dit de l'école des deux Théodotus : πλάττουσιν ἑαυτοῖς καὶ βίβλους ἐπιπλάστους, et des Noëtiens et des Sabelliens qu'ils employaient des écritures apocryphes (2). On dirait qu'un catalogue tel que le canon Muratorien aurait difficilement pu éviter la mention de livres semblables, s'il eût été composé vers 210-20 ; et même, vers 190, il y avait peut-être des écrits de Florinus et d'autres, dont on aurait attendu la mention. Il n'y a rien donc qui nous porte à désigner Rome, ni même l'Occident, comme la patrie de l'auteur du fragment.

Quant à l'Asie mineure, l'ignorance du nom du fondateur des Montanistes (« *Asianum Cataphrygum constitutorem* ») montre que l'auteur n'était point d'Asie, où une semblable ignorance paraîtrait impossible ; à Rome même elle serait peu vraisemblable. De plus, l'épithète « Asiatique » ne se rencontrerait pas facilement dans la

1. Zahn, *Gesch. des N. T. Kanons*, II, 132.
2. Epiph., *Haer.*, 55, 1 et 62, 2.

Digitized by Google

bouche d'un Asiatique, qui ne croirait pas nécessaire de dire que les Phrygiens habitaient en Asie !

§ 2. LE FRAGMENT EST TRADUIT DU GREC.

On pensera peut-être que les hellénismes du fragment pourraient s'expliquer dans un auteur latin par la supposition qu'il se servait d'une source grecque. Il faut cependant avouer que nous avons à faire à une simple traduction d'un auteur grec. La fin du fragment paraît être originale, et non pas, comme le reste, empruntée à un auteur antérieur. Or l'on reconnaît précisément dans cette partie les traces d'un archétype grec. *Fertur* pour φέρεται se trouve aussi en S. Jérôme (qui a copié Eusèbe), mais *alia plura quae... recipi non potest* montre une construction grecque indéniable. *In catholica habentur* représente ἐν καθολικαῖς ἔχονται. Dans la phrase *legi eum quidem oportet, se publicare vero* nous avons évidemment μέν... δέ, et le *se publicare* (d'après Westcott) (1), est une traduction de δημοσιεύεσθαι. De même on peut remarquer avec Westcott *recipi non potest* pour παραλαμβάνεσθαι οὐ δύνατον, — *ad heresim* pour πρὸς τὴν αἵρεσιν, et (avec Zahn et Westcott) *superscriptae* pour ἐπιγεγραμμέναι. Dans la phrase « *fertur etiam ad Laudicenses* », « *ad Laudicenses* » est le sujet du verbe, ce qui en latin est absurde, — en grec il y avait « ἡ πρὸς Λαοδ. », ou bien « τις πρὸς Λαοδ. »

§ 3. LES LACUNES DE LA LISTE.

La liste est incomplète. L'omission de la première épître de S. Pierre est certainement due à une lacune, car cet écrit était universellement répandu. Il est également certain que, vers 200, l'auteur n'a pas pu complètement ignorer l'épître aux Hébreux, qu'il l'acceptât ou non. Il connaissait d'ailleurs deux lettres apocryphes attribuées à S. Paul.

Zahn a voulu restituer la mention de 1 Petr. par une combinaison ingénieuse, qui omettrait en même temps le nom de l'Apocalypse de Pierre. Pour le latin « *Apocalypse etiam iohanis et petri tantum recipemus quam quidam ex nostris legi in ecclesia nolunt* », il propose de lire « καὶ ἡ ἀποκάλυψις δὲ Ἰωάννου καὶ Πέτρου [ἐπιστολὴ μία, ἣν] μόνην ἀποδεχόμεθα· [ἔστι δὲ καὶ ἑτέρα] ἣν τινες τῶν ἡμετέρων ἀναγιγνώσκεσθαι ἐν ἐκκλησίᾳ οὐ θέλουσιν. » Il ne suppose donc pas moins de deux omissions à suppléer, et, après tout, l'épître aux Hébreux

1. [B. F. Westcott, « *On the Canon* », Append. II.]

Digitized by Google

reste sans mention. Cela n'est pas encourageant. Aussi est-il assez peu naturel que les épîtres de Pierre suivent l'Apocalypse de Jean, précédée des lettres de Jean et de Jude. Enfin la mention de 2 Petr. qu'il introduit n'est en soi guère probable.

On s'attendrait plutôt à trouver 1 Petr. immédiatement avant Jude, tandis que Hebr. viendrait naturellement après les deux apocryphes Paulins. Par conséquent il faudrait insérer Hebr. et 1 Petr. ensemble entre ces apocryphes et l'épître de Jude qui les suit actuellement. On pourrait donc restituer les deux mentions en comblant une seule lacune, c'est-à-dire, en supposant une seule omission de la part du scribe : *Fertur etiam ad Laudicenses, alia ad Alexandrinos, Pauli nomine finctae ad heresem Marcionis, et alia plura quae in catholicam ecclesiam recepi non potest, fel enim cum melle misceri non congruit... Epistola sane Judae et superscriptio Johannis duas in catholica habentur, et Sapientia,* » etc. ? A première vue la seconde phrase : « Cependant les lettres de Jude et de Jean sont reçues dans l'Église catholique » paraît répondre parfaitement à la phrase précédente — « *quae in catholicam ecclesiam recipi non potest* ». Mais *sane* pourrait difficilement représenter μέντοι (Zahn) ou ὅμως, ou même δὲ. Il me semble évident que *sane* (comme *quidem* plus loin) est la traduction de μέν, ou peut-être de μὲν οὖν ou de γοῦν. Dans ce cas, il n'y a pas de contraste entre les deux phrases, et une lacune entre elles est possible. Le contraste s'atténue davantage, si nous lisons *in catholicis* pour *in catholica*, ce qui est nécessaire dans l'hypothèse que *non habentur* est une traduction de οὐχ ἔχονται, car ἐν τῇ καθολικῇ [ἐκκλησίᾳ] οὐκ ἔχονται n'est pas Grec, tandis que ἐν καθολικαῖς οὐκ ἔχονται (ou, si l'on veut, καθολικοῖς) va parfaitement bien, et l'on peut comparer Euseb. H. E. III. 3 : « οὐδ' ὅλως ἐν καθολικοῖς (ou -καῖς) ἴσμεν παραδεδομένα » (1).

Pour combler cette lacune on pourrait ajouter par exemple : *Epistola ad Hebraeos, a Paulo quidem scripta, a Luca vero interpretata, a plerisque agnoscitur. Petri unam epistolam ad eos qui in dispersione Ponti.* etc., *erant directam accipimus. Epistola sane Judae,* etc.

Le scribe aura sans doute omis depuis *epistola autem* à *epistola sane* sans s'en apercevoir. Nous verrons qu'il faudra aussi ajouter

1. Il paraît que déjà Clément appelait ces épîtres « ἐπιστολαί καθολικαί ». Dans les *Adumbrationes* nous trouvons dans le texte : « *Judas, qui catholicam scripsit epistolam* » ; l'on peut donc se fier aux titres : « In Epistola Petri prima catholica », (où *prima* est une ajoute), « Incipit eiusdem in Epistola Judae catholica », « Incipit eiusdem [in] epistola Johannis catholica ». Par contre on trouve : « Explicit in epistola Judae apostolica (!) », « Expliciunt adumbrationes Clementis in epistolis canonicis » ; — ce sont des variantes plus modernes.

Digitized by Google

une mention de l'épître de Barnabé après celle aux Hébreux. Il n'est point surprenant que sur cette page 10b du codex une pareille omission ait été faite par le scribe, qui, sur la feuille suivante, 11b, a copié deux fois un fragment de S. Ambroise de 34 lignes, et cela inconsciemment.

§ 4. LE CONTENU DU CATALOGUE.

Nous arrivons à la liste suivante :

1. Les quatre Évangiles et les Actes.
2. Les épîtres de S. Paul à sept Églises.
3. Les épîtres de S. Paul à des particuliers.
4. [Deux épîtres apocryphes] Hébreux ? Barnabé ?
5. Les épîtres catholiques, Pierre ? Jude, 1 et 2 Jean.
6. La Sagesse [de Salomon].
7. Les Apocalypses de Jean et de Pierre.
8. [Le Pastor de Hermas].
9. Écrits [hérétiques].

Les écrits rejetés par l'auteur sont entre guillemets. Il faut remarquer dans ce catalogue les omissions et les admissions. Nous y verrons une correspondance remarquable avec Clément d'Alexandrie.

A. La liste des épîtres catholiques est identique à celle que donnent les *Adumbrationes* de Clément. On est frappé de retrouver les mêmes épîtres disposées dans le même ordre, — ordre qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Il est vrai que Zahn a voulu démontrer que Clément connaissait toutes les épîtres catholiques, et dernièrement encore Bardenhewer lui a donné raison (1), en déclarant qu'Eusèbe et Photius disent expressément que Clément les a commentées toutes dans ses hypotyposes.

Quant à Photius (2), il dit simplement : « τοῦ θείου Παύλου τῶν ἐπιστολῶν καὶ τῶν καθολικῶν » ; il ne dit pas du tout « toutes les épîtres catholiques ».

Eusèbe cependant a l'air de parler de toutes : « Ἐν δὲ ταῖς Ὑποτυπώσεσι, ξυνελόντα εἰπεῖν, πάσης τῆς ἐνδιαθήκου γραφῆς ἐπιτετμημένας πεποίηται διηγήσεις, μηδὲ τὰς ἀντιλεγομένας παρελθών· τὴν Ἰούδα λέγω καὶ τὰς λοιπὰς καθολικὰς ἐπιστολάς, τήν τε Βαρνάβα καὶ τὴν Πέτρου

1. *Gesch. des Alt-Kirchl. Litt.*, II, 47.
2. *Bibl.*, 109.

Digitized by Google

λεγομένην ἀποκάλυψιν » (H. E. VI. 14). S'il ne dit pas « πάσας τὰς λοιπάς », du moins on croirait que c'est là sa pensée. Mais il y a deux raisons pour détruire cette première impression. D'abord Eusèbe décrit très inexactement le contenu des huit livres des Hypotyposes, car il est difficile de croire que Clément ait expliqué dans cet espace l'ancien Testament en entier, aussi bien que le nouveau, comme Eusèbe semble insinuer. Ensuite celui-ci avait déjà dit dans le chapître précédent que Clément avait cité Jude dans les Stromates. Cela voulait clairement dire que Clément n'y citait pas Jacques et 2 Pierre. Si, donc, dans les Hypotyposes Clément avait commenté ces deux épîtres, assurément ce sont elles, qui, bien plus que celle de Jude, auraient été jugées dignes d'une mention spéciale. Il semblerait, par conséquent, qu'Eusèbe ne voulait pas dire que Clément connaissait Jacques et 2 Pierre, mais qu'il s'est exprimé d'une façon très inexacte.

D'autre part la traduction latine ne nous offre que Pierre, Jude, 1, 2 Jean. C'est aussi ce que Cassiodore (1) a trouvé; car il dit: «*Epistola sancti Petri prima, sancti Joannis prima et secunda et Jacobi*» où *Jacobi* est reconnu être une erreur pour *Judae*.

Ce n'est donc qu'un fragment, dira-t-on, et les explications de 2 Pierre, de Jacques et de 3 Jean sont perdues.

Je réponds que l'explication de 2 Pierre n'aurait point été la dernière, mais aurait suivi celle de 1 Pierre. Comment aurait-elle pu se perdre, sauf à dessein ? Et celle de 3 Jean, qui aurait bien été la dernière, y aurait-il eu un motif pour l'omettre en même temps ?

Surtout, comment expliquer la coïncidence avec Eusèbe, qui répète deux fois que Clément connaissait Jude, sans rien dire de Jacques ni de 2 Pierre ?

Cela suffit sans doute pour justifier l'assertion que Clément n'a connu que les quatre épîtres commentées dans les *Adumbrationes*. Mais nous pouvons aussi ajouter un fait décisif, c'est-à-dire que dans aucun des écrits de Clément qui nous sont parvenus il ne se rencontre une allusion quelconque à un texte de Jacques ou de 2 Pierre.

Il est donc à peu près hors de doute que nous possédons dans les *Adumbrationes* une traduction de tout ce que Clément a écrit sur les épîtres catholiques (2).

Cette coïncidence donc du fragment avec Clément est notre premier point, et c'est un point important.

1. *Instit. div. litt.* c. 8, cp. Zahn. *Forsch.* III, 134.

2. Tertullien aussi connaît Jude sans connaître Jacques et 2 Pierre. On ne peut pas non plus démontrer qu'il connaissait 3 Jean, qu'il n'avait du reste guère occasion de citer. Je ne pense cependant pas que l'on va attribuer le fragment muratorien à Tertullien.

Digitized by Google

B. Le fragment accepte l'Apocalypse de Pierre comme canonique, malgré le refus de quelques-uns. Parmi les anciens, il n'y a que Clément d'Alexandrie qui, à ma connaissance, ait mis cet apocryphe entre les écritures inspirées. Il ne le cite pas dans les Stromates, mais, dans les *Eclogae propheticae*, on en trouve trois (ou même quatre) citations : ὁ Πέτρος ἐν τῇ ἀποκαλύψει φησί (deux fois), ἡ γραφὴ φησί. — Ce qui est plus important encore, c'est que Clément a commenté cet écrit dans ses Hypotyposes, comme on l'a vu dans le passage d'Eusèbe que j'ai cité plus haut.

C. La position ambiguë attribuée au Pasteur de Hermas dans le fragment est très curieuse. L'auteur a appris que cet écrit est tout à fait récent, et on ne peut guère douter que cette information lui soit venue, directement ou indirectement, de l'ancienne liste papale, composée d'après Harnack sous Soter, et d'après moi par Hégésippe sous Anicet, le dernier pape nommé dans la liste (1). Cette notice sur Hermas nous est parvenue en trois citations :

Fragm. Murat. (restauré) : « Pastorem vero nuperrime [et] temporibus nostris in urbe Roma Herma conscripsit sedente cathedram urbis Romae ecclesiae Pio episcopo fratre eius, et ideo, etc.

Hippolyte, vers 231 (dans le catal. Libér.): «Sub huius (sc. Pii) episcopatu frater eius Ermes librum scripsit, in quo mandatum continetur, quae ei praecepit angelus, cum venit ad illum in habitu pastoris.

Carmen adv. Marcionem (Ps. Tertull.):

« Post hunc deinde Pius Hermas cui germine frater,
Angelicus Pastor, quia tradita verba locutus.

Il est certain qu'Hippolyte avait la liste originale devant lui. Cela est certain aussi, je pense, de l'auteur du poème contre Marcion, qui cite les différentes notes ajoutées à la liste en nombre plus complet qu'aucun autre témoin. Au contraire l'auteur du fragment n'avait peut-être pas même vu le catalogue lui-même, et il dit cependant beaucoup plus que les deux autres, qui d'ailleurs sont à peu près d'accord. La notice d'Hippolyte, étant en prose, et dans une liste, est probablement d'entre les trois la plus proche de l'original tandis que celle du fragment est la plus éloignée. Par conséquent le *novissime et temporibus nostris* se rapporte à l'auteur du fragment. Cela s'accorde très bien avec Clément, car S. Pie siégea c. 142-157 (2) et Clément est né vers 150 au plus tard.

1. *Revue Bénéd.* Oct. 1901 et Janv. 1902.
2. *Ibid.*, Janv. 1902, p. 34.

Digitized by Google

« Clemens Alex. lebte und webte im Hirten », dit Harnack (1). En effet il ouvre les Stromates par un passage du Pasteur, qu'il cite constamment, sans qu'on puisse démontrer qu'il le regardait comme une partie de sa Bible. Je crois cependant qu'il l'a tenu pour canonique à l'époque où il écrivait les Stromates. Mais les Hypotyposes sont, paraît-il, postérieures aux Stromates, et il est certain que, dans les Hypotyposes, il ne commenta pas le Pasteur. S'il y a ici un changement d'opinion, la raison en est donnée dans notre fragment. C'est que Clément a entendu répéter l'assertion du catalogue d'Hégésippe, que Hermas était frère de Pie, évêque de Rome au temps de sa propre naissance, « *et ideo legi eum quidem oportet, se publicare vero in ecclesia populo neque inter prophetas completos numero neque inter apostolos in finem temporum potest.* » Il est difficile de ne pas voir ici la correction d'une impression populaire, que l'écrivain lui-même aurait partagée, et qu'il ne voudrait pas entièrement rejeter. Hermas ne peut être compté ni parmi les prophètes (2), ni parmi les apôtres, car leur nombre est au complet (4 et 12 prophètes, 12 apôtres); mais ses visions sont quand même de vraies inspirations, et on doit les lire, — quoique non pas dans la lecture publique des livres canoniques.

D. Le fragment nomme « la Sagesse de Salomon » parmi les écrits du Nouveau Testament, après les épîtres catholiques et avant les deux apocalypses. Il est impossible de ne pas comparer cet ordre étrange avec la liste donnée par Photius du contenu des Hypotyposes : « ὁ δὲ ὅλος σκοπὸς ὡσανεὶ ἑρμηνεῖαι τυγχάνουσι τῆς Γενέσεως, τῆς Ἐξόδου, τῶν Ψαλμῶν, τοῦ θείου Παύλου τῶν ἐπιστολῶν καὶ τῶν καθολικῶν καὶ τοῦ Ἐκκλησιαστικοῦ » (*Bibl.* 109). Photius nomme ici l'Ecclésiastique avec les livres du Nouveau Testament, et non pas avec la Genèse, l'Exode et les Psaumes, et il le place après les épîtres catholiques, précisément comme dans le fragment. Le fragment ne dit pas Ecclésiastique, mais « Sapientia ab amicis Salomonis in honorem ipsius scripta. » Il faut certainement, avec Zahn, accepter la correction ingénieuse de Tregelles, ὑπὸ Φίλωνος pour ὑπὸ τῶν Φίλων. Il est évident que Photius ne donne qu'une liste très incomplète du contenu des Hypotyposes, puisqu'il ne dit rien de l'épître de Barnabé, ni des Apocalypses de Jean et de Pierre, qui, d'après Eusèbe, y étaient commentées. Il est facile de supposer qu'il a dû mettre l'Ecclésiastique là où il aurait fallu dire la Sagesse ; la confusion d'ailleurs n'était pas difficile.

1. *Gesch. A-C. Litt.*, I, 53.
2. Comme dans plusieurs Bibles (Zahn, *G. K.*, II, p. 115, note).

Digitized by Google

Mais comment l'auteur est-il arrivé à soutenir une thèse si étrange? Le livre, dit-il, est écrit par Philon, et malgré cela il est canonique. Il faut évidemment voir ici le résultat de la nécessité d'une transaction, comme dans le cas de Hermas. Le Pasteur étant démontré être du deuxième siècle, on pouvait tout au plus le recommander comme lecture spirituelle. Mais les nouvelles informations sur la Sagesse n'en avançaient pas l'origine au delà du temps des apôtres. Si ce n'était point de Salomon, du moins on pourrait essayer de le mettre « inter apostolos in fine temporum ». Voilà donc pourquoi nous trouvons la Sagesse dans le Nouveau Testament du fragment.

Quiconque est arrivé à une conclusion si maladroite a dû croire très fermement auparavant que le livre était vraiment de Salomon. Il se voit forcé de l'enlever à son Ancien Testament, mais il ne veut pas renoncer à croire à son inspiration et à sa canonicité.

Ceci correspond parfaitement avec ce que nous savons de Clément d'Alexandrie. Quand il écrivait les Stromates, il citait le Pasteur comme « Écriture », et la Sagesse comme un écrit de Salomon (1). Dans les Hypotyposes, le Pasteur n'est pas commenté du tout, et la Sagesse (2) se trouve parmi les livres du Nouveau Testament, évidemment comme œuvre de Philon, contemporain des Apôtres. Il avait donc renoncé à y voir une œuvre de Salomon, mais il tenait encore à la canonicité du livre, — c'est précisément la position si peu logique de l'auteur du fragment.

Déjà avant 231, Origène dans son περὶ ἀρχῶν (si nous ajoutons foi au témoignage de Rufin, IV, 33) disait que dans les Écritures canoniques on ne trouve pas le mot *materia* dans le sens cosmologique, « sauf dans la Sagesse qui est dite de Salomon, lequel livre cependant n'est pas en autorité parmi tous. » Origène va donc plus loin que le fragment, qui constitue une étape entre les Stromates et le περὶ ἀρχῶν. Les Hypotyposes ont probablement été, en effet, composées entre ces deux écrits (3).

Dans un célèbre passage de son prologue aux livres de Salomon, S. Jérôme dit du livre de la Sagesse: « et nonnulli scriptorum veterum hunc esse Judæi Philonis affirmant ». Qui étaient donc ces *scriptores veteres*? Je pense qu'il s'agit de Clément d'Alexandrie,

1. *Strom.*, VI, 14, p. 795 (Potter) : « Αὐτίκα ὁ Σαλομὼν σοφὸν καλῶν τὸν γνωστικὸν... φησίν ». VI, 14, p. 797 : « αὐτίκα ὁ Σαλομών. » VI, 11, p. 786 : « Ἔπειτα δὲ οὐκ ἀνέγνωσαν τὸ πρὸς τοῦ Σαλομῶντος εἰρημένον ».

2. Car il est impossible que Photius ne se soit pas trompé en disant « Ecclésiastique ». Il n'y aurait aucun motif de mettre ce livre dans le Nouveau Testament.

3. Je cite d'après Zahn, *G. K.*, p. 99, note 2. Je regrette de voir que Harnack (*Chron.* II, 19) met les Hypot. avant les Stromates, avec von Arnim contre Zahn.

Digitized by Google

dans le premier livre des Hypotyposes (1). Nous verrons que ce n'est pas la seule fois que S. Jérôme cite notre fragment.

E. Clément a commenté dans les Hypotyposes l'épître de Barnabas, qui n'a point de mention dans le fragment. Si elle s'y fût trouvée, elle aurait suivi celle des épîtres de S. Paul et celle des Hébreux; elle aurait donc nécessairement été perdue avec celles des Hébreux et de l'épître de Pierre. On ne peut pas, par conséquent, faire de cette omission une objection contre l'attribution de la liste Muratorienne à Clément.

A part la perte des Hébreux, de Barnabas et de 1 Pierre, le fragment nous donne, comme on l'a vu, précisément la liste des écrits canoniques connus et acceptés par le docteur alexandrin. C'est là qu'il faut voir la base solide de l'attribution du fragment à Clément.

§ 5. LES ÉCRITS HÉRÉTIQUES DU CATALOGUE.

Puisque la liste dans ses grandes lignes peut très bien passer pour l'œuvre de Clément, et ne paraît convenir à aucun autre d'entre les anciens, nous devons chercher si les détails confirmeront cette hypothèse.

A. Deux épîtres apocryphes de S. Paul sont mentionnées: « *Fertur etiam ad Laudicenses alia ad Alexandrinos Pauli nomine finctæ ad heresem Marcionis* » La lettre aux Laodicéens pourrait être l'original grec de l'épître latine qui fut si répandue en Occident au moyen âge, ou bien une œuvre Marcionite perdue, dont les vestiges conservés dans S. Épiphane sont assez douteux (2). Par contre l'épître aux Alexandrins n'a laissé aucune trace. Zahn a découvert la mention d'une « 16me » épître de S. Paul, et d'une seconde épître « *ad Colossenses* (3) » ; mais il n'y a absolument aucun motif pour faire un rapprochement entre ces détails curieux et la lettre aux Alexandrins.

Il est à remarquer que notre auteur ajoute *alia plura*, « beaucoup d'autres écrits qui ne peuvent pas être admis dans l'Église catholique ». Il a donc nommé ces deux épîtres spécialement comme plus importantes que les écrits qu'il désigne par l'expression *alia plura ;* et malgré cela, l'épître aux Alexandrins est restée absolument sans mention dans l'antiquité.

1. Peut-être d'autres écrivains aussi ; mais en S. Jérôme *nonnulli* peut très bien signifier un seul. S. Augustin, *Op. imperf. c. Jul.*, IV, 123 « Sirach vel Philonem » s'inspire de S. Jérôme.
2. Cette question difficile n'a rien à faire ici. Cf. Zahn, *G. K.*, II, 566-585, et Harnack, *A-C. Litt.*, I, 33-7.
3. *G. K.*, II, p. 586-592.

Digitized by Google

Je vois une seule explication possible de ce fait. S. Paul lui-même avait parlé d'une lettre « de Laodicée », et il y avait là une excellente excuse pour un faussaire. Mais pourquoi S. Paul aurait-il écrit aux Alexandrins ? Je pense que personne, si ce n'est un Alexandrin, ne se serait imaginé de composer une apocryphe à cette adresse sous le nom de l'Apôtre, et ce n'est qu'à Alexandrie, qu'on aurait voulu y croire. Si notre fragment est originaire de cette ville, il est facile de supposer qu'un Marcionite Alexandrin, poussé à la fois par son patriotisme et par sa dévotion sectaire envers le Docteur des gentils, ait composé une épître apocryphe, qui n'eut point de succès, et ne fut jamais connue hors de sa ville natale. Il y a là, ce semble, à noter une indication de l'origine alexandrine de notre fragment.

B. Les écrits de Valentin, de Basilides et du fondateur des Cataphrygiens, dont il est parlé à la fin du fragment, indiquent une date vers le commencement du troisième siècle. J'ai déjà dit qu'un Romain, et même un Asiatique, aurait ajouté d'autres apocryphes à cette liste. Clément fait mention dans les Stromates des « Phrygiens » à deux reprises (1), au lieu de dire « Cataphrygiens ». Mais il n'est assurément pas impossible que Clément ait dit, dans ses Hypotyposes, de date postérieure aux Stromates, οἱ κατὰ Φρύγας, expression plus délicate, employée par Firmilien et le Pseudo Tertullien (2), et qui ne présuppose pas comme l'autre que tous les habitants de la Phrygie soient nécessairement hérétiques.

C. « Arsinoi autem seu Valentini vel Metiad » ; ce passage mystérieux du fragment est ainsi restauré par Zahn (G. K., II, 120) : « Τοῦ δὲ Ἀρσινοΐτου Οὐαλεντίνου καὶ τῶν μετ' αὐτοῦ », le traducteur ayant lu Ἀρσινόου ἤτοι par erreur. Je propose plutôt de conserver le *seu...vel*, et de substituer *Arsinoitarum* pour *Arsinoi autem:* « Arsinoitarum seu Valentini vel Metiad nihil in totum recipimus », nous ne recevons rien des hérétiques du nome Arsinoé, soit de Valentin, soit de ses compagnons (3). Le *seu...vel* est assez mauvais latin peut-être, mais cependant passable encore pour notre canon (4).

1. *Strom.*, IV, 13, p. 605 (Potter) : « οἱ Φρύγες » ; VII, 17, p. 900 : « ἡ τῶν Φρύγων (αἵρεσις) » ; voir Zahn, *G. K.* II, 135, *note* 2.

2. Cypr., *Ep.*, 72 ; Tert., *Præsc.*, 52.

3. Si l'on accepte la correction τῶν μετ' αὐτοῦ ; car *Metiad* peut être une corruption du nom d'un hérétique Égyptien dont la renommée n'a point dépassé l'Égypte.

4. Je pense qu'on pourrait citer plus d'un exemple de *seu...vel.* En voici au moins deux : Persius, Sat. V, 47 :

Digitized by Google

D'après l'une et l'autre leçon, nous avons ici un détail sur Valentin que nous ne retrouvons pas ailleurs. Selon S. Épiphane (1), le lieu de sa naissance était inconnu, ou du moins incertain. On doit reconnaître la plume d'un Égyptien dans l'épithète qui le représente comme originaire ou habitant du nome d'Arsinoë. C'est encore un rapprochement avec Clément d'Alexandrie.

§ 6. L'ORDRE DES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT D'APRÈS LE FRAGMENT.

A. *Les Épîtres catholiques.* Nous avons déjà vu que le fragment Muratorien est d'accord avec les Hypotyposes dans l'ordre étrange : *1 Pierre*, *Jude*, *1*, *2 Jean.* La position de Jude est très remarquable.

B. *La Sagesse.* Si nous supposons que Photius s'est trompé en disant *Ecclesiasticus* pour *Sophia*, le livre de la Sagesse suivait ces quatre épîtres dans Clément aussi bien que dans le fragment, mais pas immédiatement, comme nous allons le voir.

C. Les épîtres pastorales étaient dans le septième livre des Hypotyposes, comme en font foi diverses citations par Oecumenius. Les autres épîtres de S. Paul étaient dans les livres IV et V. Une pareille séparation se trouve dans le fragment Muratorien, où les épîtres aux églises sont distinguées très clairement de celles qui sont adressées à des particuliers.

D. Nous savons peu de chose de l'ordre des épîtres de S. Paul dans les Hypotyposes. 1 Cor. et 2 Cor. appartiennent au IVe livre, d'après trois citations par Oecumenius. Sur le Ve livre nous avons plusieurs renseignements énigmatiques. Les fragments sont réunis par Zahn, *Forschungen*, III, 68-70.

Fragm. 10. Eus. H. E., I., 12. à propos de Galat., 11.
Fragm. 11. Joan. Moschus. *Pratum spirit.* 176 (incertain).
Fragm. 12. Cod. Marc. *lat. class.* XXI. 10. (incertain).
Fragm. 13. Oecumenius, I, 763 à propos de Gal. V, 24.

« Nostra *vel* aequali suspendit tempora libra
Parca tenax veri, *seu* nata fidelibus hora
Dividit in geminos concordia fata duorum. »

Regula S. Benedicti, V : « Propter servitium sanctum quod professi sunt *seu* propter metum gehennae *vel* gloriam vitae aeternae. » Ceci est de la même date que Cassiodore, à l'école duquel je vais attribuer le latin du fragment.

1. *Haer.*, 31, 2 : « Τὴν μὲν οὖν πατρίδα, ᾗ πόθεν οὗτος γεγένηται, οἱ πολλοὶ ἀγνοοῦσιν. οὐ γάρ τινι τῶν συγγραφέων μεμέληται τούτου δεῖξαι τὸν τόπον... ἔφασαν γὰρ αὐτόν τινες γεγενῆσθαι Φρεβωνίτην τῆς Αἰγύπτου παραλιώτην· ἐν Ἀλεξανδρείᾳ δὲ πεπαιδεῦσθαι τὴν τῶν Ἑλλήνων παιδείαν;

Digitized by Google

Le fragment 11 est intéressant : « (Les apôtres) furent vraiment baptisés, ainsi que Clément le raconte dans le cinquième livre de ses Hypotyposes; car il dit, en expliquant les paroles de l'apôtre : je me réjouis que je n'ai baptisé aucun de vous (I Cor., I, 14). Le Christ est dit avoir baptisé Pierre seul, Pierre avoir baptisé André, André Jacques et Jean, et ceux-ci les autres. » Si Clément a dit cela à propos de la phrase de S. Paul citée de I Cor., I., 14. ce passage devrait appartenir au IVe livre. Mais Clément peut avoir cité et expliqué cette sentence de l'apôtre quand il commentait une autre épître. Je ne vois qu'un seul endroit qui pourrait convenir, c'est Rom., VI, 3 : « Ne savez-vous pas que *nous* tous qui sommes baptisés, » etc. L'apôtre ici fait une référence à son propre baptême (Act., IX, 18,), et sur cela Clément a bien pu introduire la question du baptême des douze apôtres.

Dans ce cas nous avons I et 2 Cor. dans le Ve livre, Gal. et Rom. dans le Ve. Comparons l'ordre du Canon de Muratori :

Can. Murat.	Cor.	Ephes.	Philipp.	Coloss.	Galat.	Thess.	Rom.
Hypotyposes.	IV. Cor.				V. Galat.		V. Rom.

Probablement donc l'ordre était le même : l'épître aux Romains étant à la fin (1). Le IVe livre contenait donc I et II Cor., Eph., Phil., Col., le Ve Gal. I et II Thess., Rom.

E. *Les Adumbrationes* sur les épîtres catholiques appartenaient au VIe livre, car Eusèbe, qui cite deux fois le dernier paragraphe de l'*Adumbratio* sur I Pierre (2), l'attribue à ce livre.

1. Zahn pense que cette position était donnée à cette épître déjà par Clément de Rome et par Tertullien, G. K., I. 81 et II, 346.

2. Comme Zahn a nié cela (*Forsch.*, III, p. 95, note 13), je suis obligé de le prouver. Voici les deux passages d'Eusèbe : H. E. VI, 14 : « Αὖθις δ' εν τοῖς αὐτοῖς ὁ Κλημης βιβλίοις περὶ τῆς τάξεως τῶν εὐαγγελίων παράδοσιν τῶν ἀνέκαθεν πρεσβυτέρων τέθειται, τοῦτον ἔχουσαν τὸν τρόπον. προγεγράφθαι (ἔλεγεν) τῶν εὐαγγελίων τὰ περιέχοντα τὰς γενεαλογίας. τὸ δὲ κατὰ Μάρκον ταύτην ἐσχηκέναι τὴν οἰκονομίαν· τοῦ Πέτρου δημοσίᾳ ἐν Ῥώμῃ κηρύξαντος τὸν λόγον καὶ πνεύματι τὸ εὐαγγέλιον ἐξειπόντος, τοὺς παρόντας πολλοὺς ὄντας παρακαλέσαι τὸν Μάρκον, ὡσὰν ἀκολουθήσαντα αὐτῷ πόρρωθεν καὶ μεμνημένον τῶν λεχθέντων ἀναγράψαι τὰ εἰρημένα, ποιήσαντα δὲ τὸ εὐαγγέλιον μεταδοῦναι τοῖς δεομένοις αὐτοῦ· ὅπερ ἐπιγνόντα τὸν Πέτρον προτρεπτικῶς μήτε κωλῦσαι μήτε προτρέψασθαι. τὸν μέντοι Ἰωάννην ἔσχατον συνιδόντα ὅτι τα σωματικὰ ἐν τοῖς εὐαγγελίοις δεδήλωται, προτραπέντα ὑπὸ τῶν γνωρίμων, πνεύματι θεοφορηθέντα, πνευματικὸν ποιῆσαι εὐαγγέλιον. τοσαῦτα ὁ Κλήμης· » H. E. II. 15. : « .... τοσοῦτο δ'ἐπέλαμψεν ταῖς τῶν ἀκροατῶν τοῦ Πέτρου διανοίαις εὐσεβείας φέγγος, ὡς μὴ τῇ εἰσάπαξ ἱκανῶς ἔχειν ἀρκεῖσθαι ἀκοῇ μηδὲ τῇ ἀγράφῳ τοῦ θείου κηρύγματος διδασκαλίᾳ, παρακλήσεσι δὲ παντοίαις Μάρκον, οὗ τὸ εὐαγγέλιον φέρεται, ἀκολουθον ὄντα Πέτρου λιπαρῆσαι, ὡς ἂν καὶ διὰ γραφῆς ὑπόμνημα τῆς διὰ λόγου παραδοθείσης αὐτοῖς καταλείψοι διδασκαλίας, μὴ πρότερον τε ἀνεῖναι, ἢ κατεργάσασθαι τὸν ἄνδρα καὶ ταύτῃ αἰτίους γενέσθαι τῆς τοῦ λεγομένου κατὰ Μάρκον εὐαγγελίου γραφῆς. γνόντα δὲ τὸ πραχθὲν φασι τὸν ἀποστολον ἀποκαλύψαντος αὐτῷ τοῦ πνεύματος ἡσθῆναι τῇ τῶν ἀνδρῶν προθυμίᾳ, κυρῶσαί τε τὴν γραφὴν εἰς ἐντευξιν ταῖς ἐκκλησίαις (Κλήμης ἐν ἕκτῳ τῶν ὑποτυπωσεων παρατέθειται τὴν ἱστορίαν, συνεπιμαρτυρεῖ δ'αὐτῷ καὶ ὁ Ἱεραπολίτης ἐπίσκοπος ὀνόματι Παπίας)· τοῦ δὲ Μάρκου μνημονεύειν τὸν Πέτρον ἐν τῇ προτέρᾳ επιστολῇ, ἣν καὶ συντάξαι φασὶν ἐπ' αὐτῆς Ῥώμης, σημαίνειν τε τοῦτ' αὐτὸν, τὴν πόλιν τροπικωτερον Βαβυλῶνα προσειπόντα διὰ τούτων ἀσπάζεται ὑμᾶς ἡ ἐν Βαβυλῶνι συνεκλεκτὴ καὶ Μάρκος ὁ υἱός μου. »

Digitized by Google

Deux autres fragments de ce livre paraissent appartenir à une explication des Actes des Apôtres :

17. (Zahn, *Forsch.*, III, p. 73). Fragm. 17. Eus. H. E. II, 1 Pierre et Jacques et Jean établirent Jacques le juste évêque de Jérusalem.

18. Fragm. 18. Maximus conf. *Schol. in Dionys. Theol. myst.* c. 1. Le Jason du dialogue d'Ariston de Pella est le même que S. Luc a mentionné Act. 17.

Le Dr G. Mercati vient d'éditer un nouveau fragment du Vme livre, tiré de la marge du Cod. Vat. grec. 354 (S. des évangiles), sur Matt. VIII, 2 (1). Le morceau est très intéressant en soi, et le commentaire de ce savant l'est davantage. Clément y raconte une histoire sur le lépreux Matt., VIII, 2, et Luc, V, 12 ; il est évident que c'est plutôt à S. Luc que Clément pense. Si cependant Clément l'avait dit dans une *Adumbratio* sur S. Luc, c'est bien sur Luc, V, et non pas sur Matt., VIII, que le scribe aurait cité ses paroles. Je crois que Clément n'a pas fait de commentaire sur les évangiles dans les Hypotyposes, mais sur tout le reste de son Nouveau Testament, sauf les Évangiles. L'explication de quatre évangiles aurait pris plus d'un seul livre, et certainement n'aurait pu faire partie d'un livre qui contenait aussi les *Adumbrationes* sur les épîtres catholiques et encore une explication des Actes. C'est pourquoi je pense que

---

L'original dans les *Adumbrationes* est comme suit : « Marcus Petri sectator, praedicante Petro evangelium palam Romae coram quibusdam Caesareanis equitibus et multa Christi testimonia proferente, petitus ab eis, ut possent quae dicebantur memoriae commendare, scripsit ex his quae [a] Petro dicta sunt evangelium quod secundum Marcum vocitatur. » Eusèbe a donc légèrement amplifié cette histoire sans toutefois rien changer. Mais que Pierre approuva ou n'approuva pas l'Évangile est une ajoute tirée de quelque autre lieu, et citée évidemment par mémoire, puisque dans le premier endroit Pierre ne veut ni refuser ni encourager, dans l'autre endroit il approuve.

Les preuves péremptoires qu'Eusèbe citait ce passage, que nous possédons en latin, sont que *(a)* Clément n'aurait pas raconté cette même histoire encore une fois dans une autre partie des Hypotyposes, *(b)* et qu'Eusèbe a cité quelques phrases textuellement, sans aucun changement : ὡσὰν ἀκολουθήσαντα αὐτῷ πόρρωθεν et encore ἀκόλουθον ὄντα Πέτρου représentent « *Petri sectator* » τοῦ Πέτρου δημοσίᾳ ἐν Ῥώμῃ κηρύξαντος τὸν λόγον represente : « praedicante Petro evangelium palam Romae » : τοῖς δεομένοις αὐτοῦ = « *petitus ab eis* ». τοῦ λεγομένου κατὰ Μάρκον εὐαγγελίου = *Evangelium quod secundum Marcum vocitatur.* Il est toujours possible que l'endroit inconnu où Clément a dit que Pierre approuva l'Évangile appartient au VIme livre, mais il est plus probable que les *Adumbrationes* elles-mêmes appartenaient à ce livre. L'explication du mot « Babylone » est introduite par « φασίν » sous-entendu. Le « φασίν » antérieur a été expliqué par les noms de Clément et de Papias. Ce passage postérieur doit-il leur être attribué ou non ? La réponse négative de Harnack *(Pseudo-Papianisches, Zeitschrift für N. T. Wissensch., 1902. 2)*, me semble trop catégorique.

1. « *Un frammento delle Ipotiposi di Clemente Alexandrino* ». (*Studi e Testi*, no 12.) Tipogr. Vatic. 1904. Je suis très reconnaissant au Dr Mercati de m'en avoir envoyé les épreuves, dont j'ai pu me servir pour composer cet article.

Digitized by Google

l'histoire du lépreux était racontée par Clément à propos de Act., IV, 10 et 16. Il dit que les prêtres avaient essayé sans succès de guérir le lépreux, et qu'ils avaient enfin déclaré que le Messie seul pouvait opérer un tel miracle. C'est un commentaire très approprié de la déclaration de S. Pierre, « c'est dans le nom de Jésus-Christ de Nazareth que cet homme a été guéri », et sur le fait que les princes, les anciens et les scribes admirent que le miracle des Apôtres était manifeste à tous les habitants de Jérusalem, miracle qu'eux-mêmes ne pouvaient nier.

Le septième livre doit avoir contenu l'épître de Barnabas :

Fragm. 19. Eus. H. E. II, 1. Le Seigneur donna la gnose à Jacques le juste (?), à Jean et à Pierre, et ceux-ci aux autres apôtres, les apôtres aux septante, « dont l'un était Barnabas ».

Puisque les Actes des Apôtres appartiennent au VIme livre, ce passage a évidemment à faire avec l'épître de Barnabas, qui était commenté dans les Hypotyposes d'après Eusèbe.

Œcumenius cite sept fois des remarques sur 1 ou 2 Tim. d'après le septième livre.

L'épître aux Hébreux aura probablement été dans le même livre que celle de Barnabas et les épîtres Pastorales, en conformité avec notre restauration du fragment Muratorien.

Il reste la Sagesse et les deux apocalypses pour le VIIIme livre, et la Genèse, l'Exode et les Psaumes pour les livres I, II, III.

Nous avons par conséquent la disposition suivante (les restaurations déjà justifiées sont en petites capitales) :

I. Catalogue des livres de l'ancien Testament, et du nouveau *(fragm. Murat.)*. GENÈSE.
II. Exode (Lévitique, Nombres, Deutéronome ?)
III. Psaumes.
IV. 1 COR. 2 COR. Ephés. Philipp. Coloss.
V. GALAT. 1 Thess. 2 Thess. ROM.
VI. 1 PIERRE, JUDE, 1 JEAN, 2 JEAN, ACTES DES APOTRES.
VII. 1 TIM. 2 TIM. Tite, Philémon, Hébr. BARNABAS.
VIII. Sagesse, Apocalypses de Jean et de Pierre.

Voici une confirmation curieuse de cette reconstruction, toute différente de celle que Zahn a donnée. Photius, on l'a vu, n'énumère que Genèse, Exode, Psaumes, Épîtres de Paul, Épîtres catholiques, Ecclésiastique. En voici la raison. Il a feuilleté le codex pour voir le commencement de chaque livre, et a donné le titre qu'il y trouva.

Digitized by Google

Trois des huit livres (IV, V, VII) commençaient avec des épîtres de S. Paul, par conséquent il donna seulement six titres, et ce sont précisément celles qu'il devait, selon notre liste restaurée, trouver au commencement des livres, à part sa méprise sur la Sagesse de Salomon.

La Genèse, dans le premier livre, laisse assez de place non seulement pour le fragment Muratorien, mais aussi pour un catalogue semblable des livres de l'Ancien Testament. Le livre d'Exode n'aura sans doute pas été seul, mais Clément aura expliqué le Pentateuque entier (1).

Reste à rendre compte de la différence entre l'ordre de la préface (c'est-à-dire notre fragment) et l'ordre du commentaire :

Fragment	*Hypotyposes*
1. Actes des apôtres.	
2. Épîtres de S. Paul aux Églises.	2. Épîtres de S. Paul aux Églises.
	4. Épîtres catholiques.
	1. Actes des apôtres.
3. Épîtres Pastorales, [Hébreux, Barnabas].	3. Épîtres Pastorales, [Hébreux], Barnabas.
4. Épîtres catholiques.	
5. Sagesse.	5. Sagesse.
6. Apocalypses de Jean et de Pierre.	6. Apocalypses de Jean et de Pierre.

Les livres, dans lesquels un ancien écrit était divisé, étaient toujours d'une longueur telle qu'elle pût facilement être contenue dans un seul rouleau. C'est évidemment le désir de composer huit livres d'une grandeur à peu près égale qui a occasionné ces changements d'ordre. Le compte rendu des Actes des Apôtres ne remplissait pas un rouleau entier, tandis que les épîtres de S. Paul aux Églises en faisaient bien deux. Donc il fallait mettre les Actes plus loin ; et les Épîtres catholiques pouvaient justement compléter ce rouleau, qui vient immédiatement après les deux rouleaux de S. Paul. Par là les Épîtres Pastorales et celle aux Hébreux sont sépa-

1. Des explications de la Genèse il doit y avoir des citations (que malheureusement on ne pourra pas reconnaître) dans les *Contemplations Anagogiques sur le Hexaëmeron* d'Anastase du mont Sinaï, d'apres le passage si souvent cité : Λαβόντες τὰς ἀφορμὰς ἐκ Παπίου τοῦ πάνυ τοῦ Ἱεραπολίτου, τοῦ ἐν τῷ ἐπιστηθίῳ φοιτήσαντος, καὶ Κλήμεντος, Πανταίνου τῆς Ἀλεξανδρέων ἱερέως καὶ Ἀμμωνίου σοφωτάτου, τῶν ἀρχαίων καὶ πρώτων συνῳδων ἐξηγητῶν, εἰς Χριστὸν καὶ τὴν Ἐκκλησίαν πᾶσαν τὴν ἑξαήμερον νοησάντων. Cap. I. (Le latin seulement est donné par Migne, P. G. 99. 860, cf. aussi cap. 7, p. 961. On trouvera ces passages dans les collections des fragments de Papias). Eusèbe et Photius font foi que Clément citait les dicta de Pantaenus précisément dans les Hypotyposes (H. E. VI, 13, et V, 11, *Biblioth.* 109). C'est donc certainement au premier livre de cet ouvrage qu'Anastase fait allusion.

Digitized by Google

rées des autres Épîtres Paulines. Il aurait été facile d'éviter cette division en plaçant le livre qui contenait les Actes et les épîtres catholiques à la place suivante. Mais il paraît que Clément avait vraiment envie de placer les Épîtres catholiques à côté des Épîtres de S. Paul aux églises, et qu'il en éloignait volontiers les Épîtres adressées à des particuliers, auxquelles, dans le canon Muratorien, il semble assigner un rang inférieur (1).

§ 7. CLÉMENT ET LES ACTES APOCRYPHES DE JEAN ET DE PIERRE.

Le jeûne de S. Jean et de ses disciples avant la composition de son Évangile est raconté seulement par le fragment Muratorien et par S. Jérôme. Ce dernier paraît citer le fragment (c'est-à-dire le premier livre des Hypotyposes), dans le prologue aux livres de Salomon, comme nous l'avons vu, où il attribue aux anciens écrivains l'opinion que Philon est auteur du livre de la Sagesse. Ici encore il semble que le fragment est la source où il trouva le jeûne de S. Jean :

Fragm. Murat. « Quarti evangeliorum Iohannis ex decipolis cohortantibus condescipulis et eps suis dixit conieiunate mihi odie triduo et quid cuique fuerit revelatum alterutrum nobis enarremus eadem nocte revelatum andreae ex apostolis ut recognoscentibus cuntis iohannis suo nomine cuncta discriberet ».

Jérôme, *Prolog. ex comm. in Matt.* « ... Ut ecclesiastica narrat historia, cum a patribus cogeretur ut scriberet, ita facturum respondisse si indicto ieiunio in commune omnes deprecarentur ; quo expleto, revelatione saturatus, in illud prooemium caelo veniens eructavit : In principio erat Verbum... »

D'après S. Jérôme, on ne jeûna point pour savoir s'il fallait écrire un évangile, mais pour pouvoir le bien écrire. La révélation, par conséquent, n'est pas faite à André, mais à Jean lui-même. Ces inexactitudes sont tout à fait dans le style de S. Jérôme, comme le savent ceux qui ont dû comparer ses assertions avec les données de ses sources.

Zahn a plusieurs fois remarqué que la source de cette histoire était probablement les Actes apocryphes de S. Jean. Le Dr M. R. James a aussi noté une coïncidence du fragment avec les Actes de Pierre du même auteur, Leucius, dans la mention de la passion de Pierre et du voyage de S. Paul en Espagne. Quand je parlerai, dans une autre occasion, des sources du fragment, je démontrerai

1. Il est possible, quoique moins probable, que les Hébreux aient été placés dans le Vme livre.

Digitized by Google

que ces deux événements ont été ajoutés par l'auteur du fragment aux paroles de sa source. Le Dr James a raison de conclure : « Si l'auteur du fragment Muratorien connaissait vraiment les Actes de Pierre par Leucius (comme je le pense bien),la probabilité qu'il connaissait aussi les Actes de Jean devient certes bien plus grande (1). »

Supposons donc que les actes de Jean sont cités par l'auteur du fragment ; il faut remarquer que nous en trouvons une citation indubitable dans l'*Adumbratio* sur S. Jean (2). « Fertur ergo in traditionibus, quoniam Iohannes ipsum corpus quod erat intrinsecus tangens, manum suam in profunda misisse, et duritiam carnis nullo modo reluctatam esse, sed locum manui praebuisse discipuli ». Le passage cité se trouve dans le fragment des Actes de Jean découvert par le Dr James, c. VII (3).

Clément citait volontiers les apocryphes, tels que les traditions de Matthias. Ce qu'il importe ici de noter,c'est qu'on ne saurait trouver d'autres citations des actes de Jean au IIme ou au IIIme siècle (4). C'est un point de contact entre notre fragment et les *Adumbrationes* de Clément.

§. 8. UNE CITATION BIBLIQUE DU FRAGMENT.

On peut quelquefois reconnaître un auteur à ses citations de l'Écriture Sainte. Malheureusement il n'y a qu'un seul texte cité dans le fragment Muratorien :

« Quae vidimus oculis nostris et auribus audivimus et manus nostrae palpaverunt haec scripsimus vobis ». (1 Jean, 1, 1 et 4.)

L'auteur cite de mémoire, ou bien il emploie sa source très largement. Il continue : « sic enim non solum visorem se et [sed MS] (5) auditorem sed et scriptorem omnium mirabilium domini per ordinem profitetur ». Ici encore une fois la vue est mentionnée avant l'ouïe, comme dans le verset 3, quoique l'auteur cite vraiment le premier verset, comme on voit par l'ajoute « et manus nostrae palpaverunt ». *Scribimus* ne vient que dans le verset 4 (6).

1. *Apocrypha Anecdota*, II, pp. XI-XII.
2. Zahn, *Forsch*, III, p. 87.
3. *Apocrypha Anecdota*, II, p. 8, et Bonnet, *Acta Apost. Apocr.*, II, p. 196.
4. Il paraît que Commodien cite les *Actes de Pierre*, Harnack, *Alt. Chr. Litt.*, I, p. 1311
5. Cette correction me semble préférable à celle que l'on propose d'ordinaire.
6. Voici le texte de la Vulgate : « Quod fuit ab initio, *quod audivimus, quod vidimus oculis nostris*, quod perspeximus, *et manus nostrae contrectaverunt* de verbo vitae ; 2. Et vita manifestata est, et vidimus et testamur, et annuntiamus vobis vitam aeternam quae erat apud Patrem et apparuit nobis : 3. *Quod vidimus et audivimus*, annuntiamus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre, et cum Filio ejus Jesu Christo. 4. Et *haec scribimus vobis* ut gaudeatis, et gaudium vestrum sit plenum.

Digitized by Google

Le même verset est cité au commencement de l'Adumbration sur S. Jean, et avec la même inversion de *vidimus* et *audivimus*, d'après la variante la plus probable (1) : « Quod erat ab initio, quod vidimus oculis nostris, quod audivimus ». C'est aussi une citation de mémoire. On peut y voir une indication d'un même écrivain, qui se trompe deux fois d'une manière pareille.

§. 9. LA TRADUCTION DU FRAGMENT PROVIENT DE CASSIODORE.

Si notre hypothèse est digne de quelque considération, on se demandera si le fragment et les *Adumbrationes* sont deux morceaux d'une traduction latine complète des Hypotyposes. C'est ce qu'il faut nécessairement nier : Cassiodore nous dit qu'il a fait traduire les *Adumbrationes*, et il ne paraît pas avoir connu le reste des Hypotyposes. Est-il possible que Cassiodore ait aussi connu le commencement du premier livre, le catalogue raisonné des livres de la Bible, comme fragment sans nom d'auteur, et qu'il l'ait fait traduire ?

1. En faveur de cette possibilité, on peut faire valoir que le morceau connu par Cassiodore, consistant dans les *Adumbrationes* sur les Épîtres Catholiques, n'était pas un fragment accidentel, mais un extrait fait à dessein. Quiconque l'a copié à part, a pu aussi copier la liste des livres de la Bible. Cassiodore s'y serait certainement intéressé, car il cite les catalogues de S. Augustin, de S Jérôme et des Septante (*Iustit.*, XII-XIV).

2. Le caractère du latin est assez semblable. Si ce n'est pas du même traducteur, c'est très probablement d'un traducteur de la même école. Dans les *Adumbrationes* les textes de l'Écriture Sainte sont souvent traduits du grec, sans qu'ils soient assimilés à une version quelconque. De même le *palpaverunt* de l'unique citation dans le fragment Muratorien est probablement l'œuvre du traducteur. Les *Adumbrationes* donnent le *contrectaverunt* de la Vulgate dans ce texte (Zahn, *Forsch*,, III, p. 89, l. 11 et l. 18), mais à côté de cela on trouve le mot *palpabilis*. Le texte n'est pas dans un état si

1. Il n'y a que deux M SS. des *Adumbrationes*, L (Laon, VIII-IX s.) et M (Cheltenham, XIII s.) M dépend de l'archétype de L, (Harnack, *Gesch. der Alt. Chr. Litt.*, I, p. 306). L'*editio princeps*, P, d'après un codex inconnu, représente une famille indépendante. J'ai donné la leçon de P. Car L donne « Quod erat ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris » ; c'est une correction manifeste d'après la Vulgate, que Zahn a eu tort d'accepter, (*Forsch.*, III, p. 86). M lit : « Quod vidimus oculis nostris, quod erat ab initio, quod audivimus ». Évidemment l'archétype avait la leçon de P ; à la marge on avait remarqué qu'il fallait insérer « quod vidimus oculis nostris » plus haut. L a su bien corriger, mais M l'a mis trop tôt.

Digitized by Google

déplorable que celui du canon de Muratori, mais le latin n'a pas une plus grande valeur (1).

§ 10. LE MANUSCRIT QUI CONTIENT LE FRAGMENT RENFERME UNE COLLECTION DUE A QUELQUE DISCIPLE DE CASSIODORE.

Le fragment fut publié par Muratori d'après le MS. Ambrosien I 101 *super*. Je dois à la bonté du Dr Mercati et de M. C. H. Turner des renseignements qui me permettent d'en donner ici le contenu avec une exactitude suffisante (cp. Reifferscheid, *Bibl. PP. Lat. Italica*, II, pp. 31).

1. La première quaternion est perdue.
2. fol. 1 *a*. Eucherius, *Liber formularam spiritalis intelligentiae, inc.* « descendit », (*Ed.* Wotke, 13, 22; Migne, P. L. 50, 742, *ad calc.*) fol. 4 *b* : « explicit de t(errenis) incipit de animantibus » ; fol. 8 *b* : « explicit de anim(an) tibus incipit de inomini(bus). 9 *b. expl.* : « vobis divitibus in evangelio ». (Wotke, 33, 19 ; P. L. 50, 756 *med.*)
3. Sept cahiers perdus (sans doute tous quaternions).
4. Canon Muratorien, de fol. 10 *a* « quibus tamen » à fol. 11 *a*.
5. fol. 11 *a*. S. Ambrosius, *de Abraham*. « Abraham nomerauit », répété fol. 11 *b* « nomerauit Abraham (2) », ...fol. 12 *a* « repropitiavit dilectis ».
6. fol. 12 *a* « Incipit de expositione(m) diversarum rerum », c'est-à-dire Eucherius, *Instructiones* II, 3 « imprimis mandragora » (Wotke, 146,17-161,11 ; P. L. 50, 815-822.
7. fol. 19 *a* « Incipit de matheo », récemment publié par le Dr Mercati (*Studi e Testi, Varia Sacra*, fasc. 1, « Anonymi chiliastæ in Matt. fragmenta », Roma, Tipogr. Vaticana, 1903), et indépendamment par M. C. H. Turner (*Journal of Theological Studies*,

1. Par exemple, Zahn, *Forsch.*, III, p. 79. l. 10 : *nostra infidelitate faciente*; p. 80. 2 : *perficitur* (pour *fit*) *incorruptibilis* ; p. 80. 16 : *perfectionis illius adipisci* ; p. 83. 4 : *ex his quae Petro dicta sunt* (pour *a Petro*) ; p. 84. 20 : *rebus veneriacis* (pour *venereis*) ; p. 86, 25 : *consequenter evangelio secundum Iohannem et convenienter* ; etc. Quelquefois il y a des phrases entières qui sont altérées, e. g. p. 83. 11, (omettre *et?*) p. 83. 24-5, p, 85. 13. etc.

J'ai fait remarquer plus haut dans une note l'usage de *vel... seu* qui se trouve aussi dans la Règle de St-Benoît, contemporain de Cassiodore. On peut aussi noter l'expression du fragment *scysmae heresis interdicens*, On a voulu lire *schismata et haereses*, mais c'est plutôt le schisme, c'est-à-dire les divisions, que l'hérésie dont S. Paul parle aux Corinthiens. Je pense qu'il faut simplement lire « *schisma haeresis* » et traduire par une simple inversion « l'hérésie du schisme », en employant le mot *haeresis* dans un sens large, comme plus tard on dira « l'hérésie de la simonie », « l'hérésie du concubinage ». Cette inversion du génitif était une partie du style vulgaire de l'époque, et on la rencontre constamment dans la Règle de St-Benoît : « hanc lucis vitam », « compunctio lacrimarum ». « sapientiae doctrina », pour « hujus vitae lucem », « lacrimae compunctionis », « sapientia doctrinae », etc.

2. Voir Westcott « *On the Canon of the N. T.* » App. C., et Schenkl, C. S. E. L. 32, *Fasc.* 1. *Praef.* p. LXXII.

Digitized by Google

Jan. 1904, pp. 218-241, « An exegetical fragment of the third century »).

8. fol. 29 *b* epl. de diae et hora incipit de tribus mensuris »; fol. 30 *a* « panem tribuit salutare »; fol. 30 *b* « interea comprehensus salvatore petrus »; 32 *a* « exp. de petro apostolo ».

9. « Incipit de reparatione lapsi. Quis dabit capiti meo », S. Chrysostome, « ad Theodorum lapsum », P. G. 47, 277; fol. 71 *b* « medicamenta non quaeri, epl. de reparatione lapsi ».

10. « Ante hostiam sedebat Abraham », continuation de S. Ambroise « de Abraham », fol. 72 *a* « eidem de Abraham »... fol. 73 *b*... in sæcula sæculorum. Amen.

11. « incipit fides sci Ambrosi epi. Nos patrem et filium et spm scm », P. L. 56, 582. (Sur le désordre des feuilles, voir Caspari, *Kirchenhist. Anecd.*, p. XXIII note 4, et p. 308 note 5; deux feuilles sont perdues).

12. fol. 74 *a* « item expositio fidei chatolice credimus unum deum secundum ». (Caspari, p. 304).

13. fol. 75 *a* « Incipit fides sci luciferi episcopi. Nos patrem credimus », P. L. 13, 1089.

14. fol. 75 *a*. « (Incipit) fides quae ex Niceno consilio processit credimus unum deum ».

15. fol. 75 *b*. « Incipit fides beati Athanasi Fides unius substantiæ », c'est-à-dire Vigile de Thapse, *De Trinitate*, VIII, P. L. 62, 285, ... « non est cœlum non terra ».

On voit que le codex ne contient qu'une collection d'opuscules et de fragments. Le scribe, qui écrivait au VIIIe (ou même, dit-on, peut-être au VIIe siècle) était trop ignorant pour avoir pu la compiler lui-même, et il l'aura copiée d'un manuscrit antérieur. L'auteur de la collection était étudiant de l'Écriture Sainte, comme il est montré par la liste des livres du Nouveau Testament et les extraits des *Instructiones* d'Eucher et du *Liber Formularum* du même écrivain. A ces morceaux il a ajouté des fragments de commentaire (l'anonyme sur S. Matthieu, et S. Ambroise sur Abraham). Son orthodoxie est prouvée par la petite collection de symboles, qui doit aussi indiquer sa date, à une époque où l'Arianisme n'était point encore une simple question d'histoire ancienne. On dirait donc le Ve ou VIe siècle. Le « de reparatione lapsi » de S. Jean Chrysostome est une lettre à un ami, apostat de l'état monastique. L'inclusion de cette pièce trahit un moine. L'auteur paraît donc avoir été un moine, catholique et orthodoxe au Ve, ou plutôt au VIe siècle, qui étudiait l'Écriture Sainte.

Digitized by Google

Cela permet d'attribuer ce recueil à quelque disciple de Cassiodore au monastère de Vivaria. Cet établissement religieux était tout spécialement dévoué aux études, et surtout aux études bibliques, et cela d'après l'intention du grand fondateur. Les « Institutions des divines lettres » de Cassiodore sont l'esquisse d'un grand cours d'Écriture Sainte. L'auteur y énumère les meilleurs commentaires et les meilleures introductions qui aideront à l'étude pieuse et scientifique des livres sacrés. La relation entre le manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne et les recommandations de Cassiodore est digne de remarque :

1. Les deux livres de S. Eucher, dont nous y trouvons des fragments, sont précisément recommandés par Cassiodore : « Primum est post huius operis instituta ut ad introductores Scripturae divinae, quos postea referemus, sollicita mente redeamus, id est Tichonium Donatistam, Sanctum Augustinum de doctrina Christiana, Hadrianum, Eucherium et Junilium, quos sedula curiositate collegi ; ut quibus erat similis intentio, in uno corpore adunati codices clauderentur ». (*Instit.*, X.)

2. S. Ambroise « de Abraham » est un autre livre recommandé par Cassiodore : « Item Ambrosius de Patriarchis septem libros edidit, qui multa loca veteris testamenti factis quaestionibus suaviter enodavit ». (*Instit.*, III.)

3. Le fragment anonyme d'un commentaire sur S. Mathieu paraît certainement, comme M. Turner l'a dit, appartenir aux temps de persécution, et il y a de bonnes raisons pour y voir un fragment du commentaire de S. Victorin de Pettau sur S. Mathieu, « de quo et Victorinus ex oratore (1) episcopus nonnulla disseruit ». (*Instit.*, VII.) Ce livre était donc dans la bibliothèque de Vivaria (2).

1. Ici Cassiodore confond l'évêque de Pettau avec l'orateur converti d'un demi-siècle plus tard.

2. Cependant en examinant ce fragment de commentaire je n'y trouve ni le style, ni la manière de citer la Bible de Victorin. La matière offre peu de ressemblance avec le commentaire de celui-ci sur l'Apocalypse, dont je me suis fait une copie d'après des photographies du MS. Cod. Ottobon. lat. 3288 A. Le chiliasme si mitigé serait au moins dû à un correcteur postérieur. Aurait-on ici par hasard la dissertation sur le chiliasme de Vigile de Thapse, louée par Cassiodore, *Inst.*, 9 : « Vigilius quoque Afer antistes de mille annorum intelligentia quae in praedicta apocalypsi continetur, unde magna quaestio nonnullis oboritur, plenissima et diligenti narratione disseruit » ? Il n'est pas dit que cette dissertation fît partie d'un commentaire sur l'Apocalypse. Il paraît que Vigilius s'emparait volontiers des travaux d'autres écrivains. N'a t-il pas pu adapter le commentaire de Victorin sur S. Mathieu ? Les citations bibliques du fragment iraient assez bien à une Bible africaine du temps de Vigile. Celui-ci aurait composé lui-même l'argument du fragment contre le chiliasme matériel. On remarquera que quelques pages plus loin dans le MS. on trouve le « fides S. Athanasii » du Pseudo (?) Vigile, *De Trinitate*, VIII, qui précédait autrefois l'*Expositio fidei chatolice*. Ce symbole aussi est reconnu comme africain, par Caspari (*Kirchen hist. anec.* p. XXIV. Le Prof. A. Souter de Mansfield College, Oxford, a remarqué des coïncidences avec l'Ambrosiaster.

Digitized by Google

4. S. Chrysostome « de reparatione lapsi, ad Theodorum » serait sans doute un livre que l'instituteur des moines aurait soin de faire copier, ou de faire traduire, si cela n'avait pas été encore fait. Naturellement on n'en pourrait pas trouver mention dans les *Institutiones*, comme ce n'est point un commentaire sur les Écritures, mais Cassiodore lisait volontiers et citait assez souvent les œuvres du grand orateur d'Antioche (1).

5. La petite collection de symboles aurait certainement eu un grand intérêt pour Cassiodore, qui s'occupe si souvent du mystère de la Ste Trinité dans son commentaire sur les Psaumes ; mais je ne sais si des recherches diligentes permettraient d'en trouver des traces dans ses œuvres. J'attire cependant l'attention sur deux ressemblances qui m'ont frappé :

(Après une citation apparente du symbole de S. Athanase) : « Trinum quidem nomen, sed una virtus una potentia. » *In Psal.* 80 *fin.*	Symbole « Fides unius » de notre MS : « Una virtus, unus Deus : tria vero vocabula, una potestas ».
« Ex arcano substantiae meae ex ipsa scilicet deitate, totum ex toto, omnipotentem ex omnipotente, lumen ex lumine, summum ex summo, quod nulla investigatio, nullus sensus possit attingere. » (*In Psal.* 109, 4).	« Expositio fidei chatolice » de notre MS : « Ut est Deus de Deo, lumen de lumine, vita ex vita, perfectum de perfecto, totum a toto, plenum a pleno ». Et « Fides S. Athan. » (Pseudo-Vigil) : « Super omnem sensum et sermonem et spiritum ». Cf. *ibid.* « Genitus est enim Deus verus de Deo vero, lumen de lumine, immortalis de immortali, invisibilis ex invisibili, omnipotens de omnipotente, et caetera, quae unitas illa incomprehensibilis vere creditur habere communia.

Il est possible qu'il n'y ait ici que des ressemblances accidentelles.

6. En dernier lieu, le fragment Muratorien paraît bien être une copie d'une traduction faite par ordre de Cassiodore en même temps que celle des *Adumbrationes* sur les Épîtres catholiques.

1. Il fait mention des commentaires sur S. Paul (*Instit.*, VII) « que j'ai placées dans la huitième armoire, afin que, si on ne peut pas trouver de commentaires étendus en latin, on puisse traduire ceux-ci successivement ». Un peu auparavant il parle des sermons sur l'épître aux Hébreux. Il cite une homélie sur l'Ascension (*in Psal.* 72, 24) et les deux livres de *Compunctione* (*in Psal.* VI, 7). Cf. *in Psal.* IV, 6, et XVII, 13.

Digitized by Google

J'ai déjà fait remarquer qu'un pareil catalogue raisonné des saints Livres aurait eu un grand intérêt pour Cassiodore.

En somme, je pense que l'on peut voir dans ce fameux manuscrit la copie d'un carnet rempli de notes, faites dans la bibliothèque de Vivaria par quelque disciple de Cassiodore.

§ II. CONCLUSION.

J'ai déjà indiqué deux passages de notre fragment qui paraissent être cités par S. Jérôme. D'autres passages ont des ressemblances frappantes avec certains textes de S. Victorin de Pettau sur l'Apocalypse. Celui-ci connaissait-il donc les Hypotyposes de Clément? Il faudra examiner ce point ailleurs, en distinguant les sources du fragment. Je dis seulement ici qu'il me paraît certain que Victorin ne cite pas le fragment, mais directement la source utilisée par l'auteur du fragment.

On pourrait se demander: pourquoi Eusèbe n'a-t-il pas cité cette liste si intéressante, si elle faisait vraiment partie du premier livre des Hypotyposes ? Il faut répondre qu'il n'y avait pas grand' chose à citer. Eusèbe nous dit quels livres deutérocanoniques ou apocryphes Clément a commentés dans cet ouvrage. Mais ce que le fragment aura autrefois raconté sur S. Mathieu et S. Marc n'était assurément qu'une abréviation de ce qu'Eusèbe avait déjà cité de Papias. Ce qu'il raconte sur S. Luc et S. Paul ne valait certainement pas la peine d'être reproduit. Il n'y a donc que l'histoire de l'origine du quatrième évangile que l'historien aurait pu désirer raconter ; mais peut-être n'y croyait-il pas. Il aura même probablement vu que c'était en partie emprunté aux actes apocryphes de S. Jean, qu'il connaissait et qu'il rejetait. Il serait possible aussi qu'il l'ait omis par négligence ou par accident.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la convenance qu'il y avait pour Clément d'Alexandrie d'insérer dans la préface de ses Hypotyposes un catalogue du contenu de sa Bible, avec quelques remarques à ce sujet. Il y a précisément une remarque dans le fragment qui nous indique qu'il s'agit d'une préface. L'auteur dit des épîtres de S. Paul : « De quibus singulis necesse est a nobis disputari », « nous devrons dans la suite discourir sur chacune d'elles ». Ces paroles font clairement allusion à une discussion successive des livres saints particuliers, telle que Clément l'a faite dans les Hypotyposes.

Je reconnais qu'il peut y avoir pour cette thèse des difficultés auxquelles je n'ai pas pensé ; on peut aussi invoquer en sa faveur

Digitized by Google

d'autres arguments que je n'ai pas présentés. Mais je rappelle au lecteur que je n'ai cherché dans le fragment ni le style ni les expression habituelles à Clément (1), car, à mon avis, il n'a que légèrement modifié la source à laquelle il a puisé cette courte liste historique qui devait servir d'introduction à ses esquisses du contenu des livres de sa Bible. Il l'a probablement raccourci et condensé, et il a fait quelques ajoutes peu importantes, sans toutefois en altérer le caractère. La conclusion, depuis la mention de l'épître aux Alexandrins jusqu'à la fin, est seule son œuvre personnelle.

En pareille matière, on ne doit pas chercher une démonstration apodictique ; quant au degré de probabilité de cette thèse nouvelle, les savants, à la critique sévère et bienveillante desquels je la livre, en décideront.

Erdington. Dom JOHN CHAPMAN.

---

1. Je note ici cependant un seul point intéressant, que j'emprunte à Zahn *G. K.* II, p. 64 *note 2.* « Romanis autem ordinem scripturarum » peut être comparé avec Clem. Al. *Strom.* III, 11 (76), p. 554-6, où Clément s'occupe précisément de la conformité de l'épître aux Romains avec la Loi, qui est indiquée par « ordo scripturarum », c'est-à-dire ἀκολουθία τῶν γραφῶν, comme Zahn a démontré après Lagarde. Cela est une phrase propre à Clément, (« ἀκολουθία τῶν διαθηκῶν, » *Strom.* VII, 16 (100), p. 894, « ἀκολουθία τοῦ νόμου πρὸς τὸν εὐαγγέλιον » *Strom.* III, 12 (86), p. 550), et on ne la rencontre point chez d'autres, que je sache.

Harnack (*Chronol.* II, 330) regarde *iuris studiosus* comme idiotisme latin, indiquant l'origine latine du fragment. Je pense au contraire que la correction communément reçue *iteneris* pour *ut iuris* est certainement juste. Il y a là un contraste de S. Luc avec S. Marc, qu'on n'a peut-être pas remarqué. Mais je dois réserver ce que j'ai à dire là-dessus pour la discussion des sources, qui fera partie d'un livre plutôt que d'un article comme celui-ci.

Digitized by Google

LES ÉVÊQUES AUXILIAIRES DE TOURNAI.

On ne possède d'autre travail sur les évêques suffragants de Tournai que la liste assez sommaire publiée par Sanderus, encore faut-il rayer quelques-uns des noms qui s'y trouvent ; une courte notice « de quibusdam episcoporum Tornacensium suffraganeis » dans le MS. Dufief (Bibl. Bruxell. Cod. 13762-68, ff. 238v-239) et une liste non moins fruste conservée aux Archives du Royaume (Conseil d'État, carton I).

Comme on doit s'y attendre, au XIVe siècle les auxiliaires de Tournai se retrouvent dans les diocèses voisins, et ce sont les déplacements assez fréquents de ces dignitaires ecclésiastiques qui permettent de les identifier. Sanderus commence la série des suffragants de Tournai par deux noms dont il est difficile de justifier la présence sur cette liste : Pierre, évêque de Roeskilde en Danemark et Thorfine, évêque de Hamar en Norvège.

D'après la tradition des abbayes de Ter Doest et des Dunes, Pierre de Roeskilde aurait fait naufrage sur les côtes de Flandre en se rendant en Terre Sainte, et serait mort à l'abbaye de Ter Doest le 19 mai 1218; on l'enterra dans le chœur du monastère (1). La date du décès est fautive, car les *Annales Lundenses* le placent en 1225 (2). Quant à Torfine, ancien moine cistercien, il avait dû quitter son diocèse à cause des persécutions dont il était l'objet. Il aborda en Flandre et reçut l'hospitalité au monastère de Ter Doest, où il mourut le 8 janvier 1285 (3).

Olaf, évêque de Roeskilde (1300-1320), aurait plus de droit à figurer dans la série des évêques auxiliaires de Tournai. Exilé de son pays, il se retira à Bruges et consacra en 1311 l'église des Dominicains de cette ville (4).

A notre connaissance, la liste des véritables auxiliaires de Tournai commence avec Godefroid, évêque de Schwerin.

---

1. *Flandria ill.*, III, 460-461 ; F. V. et C. C., *Chronique de l'abbaye de Ter Doest*, Bruges, 1845, pp. 9-10.
2. *MGH*, XXIX, 207 ; cf. Eubel, *Hier.*, I, 444.
3. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 461 ; De Visch, *Bibl. Cisterc.* 316-318 ; *Chron. de Ter Doest*, 16-17; Eubel, I, 282 ; *Rond den heerd*, 3e année (1868), pp. 42-43.
4. Sanderus, III, 461 ; De Jonghe, *Belgium dominic.*, 163 ; *Annal. de la Société d'émulation de Bruges*, II, 200.

Digitized by Google

GODEFROID, évêque de Schwérin.
1294.

On rencontre les évêques de ce siège suffragant de Brème comme auxiliaires dans divers diocèses d'Allemagne, tels l'évêque Bernon (1178) à Mayence (1), Brunward (1209) à Trèves (2).

L'évêque Godefroid bénit, le 13 juin 1294, le cimetière du couvent des Clarisses à Gentbrugge, au lieu dit *Gulde meersch* (3), et accorda des indulgences à ceux qui l'aideraient de leurs aumônes.

Godefridus, Dei gratia Zuerinensis ecclesie episcopus, omnibus presentia visuris salutem in eo qui est omnium vera salus. Quoniam, ut ait apostolus, omnes stabimus ante tribunal Christi recepturi prout gessimus in corpore, sive bonum fuerit sive malum, oportet nos diem messionis extreme nostris operibus prevenire, ac eternorum intuitu seminare in terris quod reddente domino cum multiplicato fructu recolligere debeamus in celis, firmam spem fiduciamque tenentes quoniam qui parce seminat, parce et metet, et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet vitam eternam. Cum igitur ad sustentacionem sororum in Ghuldemeerschs, ordinis sancte Clare, proprie non suppetant facultates, universitatem vestram monemus et exhortamur in Domino atque in remissionem injungimus peccatorum quatinus de bonis a Deo vobis collatis pias elemosinas et grata eis caritatis subsidia erogetis, ut per subventionem vestram ipsarum inopie consulatur, et vos per bona hec et alia, que Domino inspirante feceritis, pervenire possitis ad gaudia sempiterna. Nos quoque Dei omnipotentis auctoritate confisi omnibus vere penitentibus, qui predictis sororibus manum porrexerint adjutricem, XL dies et karenam de injuncta sibi penitencia misericorditer relaxamus, si dyochesani consensus probabitur accessisse.

Datum Ghuldemeerschs anno Domini M° CC° XCIIIJ pridie sancte Trinitatis (4).

L'acte par lequel l'évêque déclare avoir béni le cimetière est daté du jour de la bénédiction.

Godefridus, Dei gratia Zuerinensis ecclesie episcopus, omnibus presentia visuris, salutem in Domino. Noverint universi quod nos cymiterium sororum ordinis sancte Clare in Ghuldemeerschs in die sancte Trinitatis consecravimus, cooperante nobis gratia Spiritus Septiformis, dyochesani consensu accedente, sicut in suis patentibus litteris legimus evidenter.

Datum anno Domini M° CC° XCIIII° die predicto (5).

1. *Der Katholik*, 1895, I, 145.
2. *Mon. Germ. hist.*, SS. XV² pp. 1272-1274.
3. Ce couvent fut plus tard transféré à Gand (*Messager des sciences historiques*, 1837, p. 482, note).
4. Archives de l'État à Gand. Cartul. du couvent des Riches-Claires, n° 1, f. 9.
5. Ibid., f. 8v.

Digitized by Google

JEAN, évêque d'Apros.
1336-1337.

Jean, évêque d'Apros, appartenait à l'ordre des Carmes. Nous l'avons déjà signalé comme exerçant les fonctions de son ministère dans le diocèse de Cahors en 1321 et de Cambrai en 1335 (1). Le 25 octobre 1336, du consentement d'André, évêque de Tournai, il consacra l'autel de la sainte Croix dans l'église de Sainte-Pharaïlde à Gand.

Noverint universi quod nos frater Johannes, miseratione divina Napronensis episcopus, de licencia reverendi in Christo patris domini Andree, Dei gratia episcopi Tornacensis, consecravimus istud altare in honore sancte Crucis et posuimus in eodem altari reliquias sancte Agnetis virginis cum tribus granis incensi et concessimus vere penitentibus et confessis in die consecrationis ejusdem et per octavas quadraginta dies indulgentiarum.

Acta fuerunt hec sub anno Domini milesimo trecentesimo tricesimo sexto octavo kalendas novembris (2).

Le 29 janvier 1338 le pape Benoît XII chargea l'archidiacre de Cambrai, Arnaud Le Roi, de recevoir, au nom de la Chambre apostolique, l'argent et les biens laissés par l'évêque d'Apros dans les diocèses de Cambrai et de Tournai, et retenus en majeure partie par l'évêque Guillaume de Cambrai.

Dilecto filio magistro Arnaldo Regis, archidiacono Cameracensi, capellano nostro. Ad nostrum nuper relatio fide digna perduxit auditum quod quidam ordinis B. Marie de Monte Carmelo professor. se asserens episcopum Napronensem, postquam diutius in Cameracensi et Tornacensi civitatibus et diocesibus circumvicinisque partibus moram traxit, et in diversis actibus officium pontificale, de licentia presulum ad quos pertinebat, exercuit, diem clausit extremum, de multis pecuniis et bonis aliis que habebat condito, sicut asseritur, quamvis licentiam a sede apostolica nequaquam habere diceretur, super hoc testamento. Cum autem magna pars pecuniarum et bonorum hujusmodi per venerabilem fratrem nostrum Guillelmum, episcopum Cameracensem, teneatur, sicut sua insinuatione percepimus, arrestata, nosque velimus de pecuniis et bonis predictis ac aliis que habebat idem defunctus, ut inde possit ordinari liberius quod nobis secundum Deum, viso etiam tenore testamenti predicti, si coram nobis exhibeatur, expedire videbitur, habere certitudinem pleniorem, discretioni tue per apostolica scripta committimus et mandamus quatinus de hujusmodi pecuniis et bonis

1. *Revue bénédictine*, 1903, pp. 21-22.
2. Charte originale dans le fonds de Sainte-Pharaïde aux Archives de l'État à Gand, sceau enlevé ; *Privilegia S. Pharaïldis*. Ms. de la Bibl. de l'Université de Gand, p. 249.

Digitized by Google

in illis partibus consistentibus, simpliciter et de plano, sine strepitu et figura judicii, solerti adhibita diligentia, te informans, pecunias et bona ipsa, in quibuscumque rebus eadem bona consistant, ad manum tuam, nomine nostro et camere nostre recipias et conserves, eos apud quos pecunias et bona ipsa esse repereris, cujuscumque status, ordinis, dignitatis vel conditionis existant, etiam si pontificali vel quavis alia premineant dignitate, ad illa tibi dicto nomine integraliter assignanda, per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, si necesse fuerit, compellendo. Non obstantibus exemptionis et quibusvis aliis privilegiis, indulgentiis et litteris apostolicis, cujuscumque tenoris existant, etiam si de illis esset in nostris litteris specialis et expressa mentio facienda, seu si eis vel eorum aliquibus communiter vel divisim ab eadem sit sede indultum quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Volumus autem quod eos, a quibus bona et pecunias receperis supradicta, absolvere valeas plenius et quitare de hiis que inde receperis ab eisdem, faciendo super hiis fieri publica instrumenta, per te prefate camere, quam clare, particulariter et distincte de premissis certiorem efficere studeas, transmittenda.

Datum Avinione IIII kal. februarii, anno quarto (1).

Une lettre du même temps fut envoyée au sujet des biens que le même évêque avait laissés dans le pays d'Albi.

Dilectis filiis magistris Raimundo de Chameraco, Ambianensis, et Pontio de Pereto, Carnotensis ecclesiarum canonicis. Nuper intelleximus quod quidam ordinis B. Marie de Monte Carmelo professor, qui se asserebat episcopum Napronensem, nonnulla bona mobilia et immobilia in diocesi Albiensi et partibus circumvicinis acquisierat et habebat. Cumque ipse pridem in partibus Cameracen., ubi diem clausit extremum, testamentum, quamvis super hoc licentiam sedis apostolice nequaquam diceretur habere, condiderit, sicut fertur. Nos volentes de bonis predictis, ut inde possit ordinari liberius, quod nobis secundum Deum, viso etiam tenore testamenti predicti, si coram nobis exhibeatur, expedire videbitur, habere certitudinem pleniorem, discretioni vestre per apostolica scripta committimus et mandamus, quatenus vos vel alter vestrum de hujusmodi bonis in dictis partibus existentibus, quecumque sint et in quibuscumque rebus consistant, simpliciter et de plano, sine strepitu et figura judicii, vos solerti adhibita diligentia informantes, bona ipsa ad manum vestram, nostro et camere nostre nomine, recipiatis etc., ut supra proxime, verbis competenter mutatis. Datum ut supra (2).

1. *Reg. Vatic.* 133, f. 2v, ep. 5 ; *Bullar. Carmelit.*, I, 567 ; Daumet, *Lettres de Benoît XII*, 2e fasc., n° 400, col. 257.
2. *Reg. Vatic.* 133, fr. 3v. ep. 6 ; Daumet, n. 401, col. 257.

Digitized by Google

Un registre de la Chambre apostolique a conservé le souvenir d'une propriété que l'évêque d'Apros avait à Tournai. Dans le compte rendu en 1341 par Simon de Portali, chantre de la cathédrale de Tournai,des sommes perçues par lui au nom du pape dans le diocèse de Tournai, nous trouvons les mentions suivantes :

Item anno XLI° mense augusti pro quibusdam domibus, que fuerunt episcopi Napronensis, quondam venditis per scabinos Tornacenses, recepi a predictis scabinis, deductis quibusdam expensis que erant deducenda, secundum consuetudinem Tornacensis civitatis, XXXIV lib. Par. in minuta moneta currente die date presentium.

. . . . . .

Item computavit se recepisse idem cantor de bonis episcopi Napronensis a Jacobo Crispini sabbato post Assumptionem B. M. V. anno XLI°.

C. XI. sol. XI, den. Tur. in obolis ad lilium (1).

DAVID de GÊNES, O. S. A. év. de Rose. 1327-1349.

David de Gênes,de l'ordre des Ermites de St-Augustin, provincial de son ordre en France, aurait été chargé par le roi de France de diverses missions en Bourgogne et en Brabant (2). La première fois que nous le rencontrons exerçant les fonctions épiscopales, c'est le 1 novembre 1327, jour où il consacra non l'église, comme le disent Ellsius (3) et Sanderus (4), mais, ainsi que le porte l'acte de consécration, le cimetière du couvent des Ermites de Saint-Augustin à Bruges.

Universis presentes litteras visuris et audituris Frater David, Dei et apostolice sedis gratia Rocensis episcopus, O. Eremitarum S. Augustini, salutem in Domino sempiternam. Universitati vestre tenore presentium innotescat quod protestamur et cognoscimus nos consecrasse cemiterium tam interius quam exterius fratrum ordinis prelibati in Brugis, de mandato et commissione [rev.] patris dom. nostri Tornacensis episcopi ac suorum officialium anno Domini 1327 in die omnium sanctorum. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus duximus apponendum (5).

Le 25 octobre 1332, il donna,dans l'abbaye de l'Eechout à Bruges,

1. Archiv. Vatic., *Collect.*, 187, fr. 83.
2. Ellsius, *Encomiasticon.*, p. 151 ; Crusenius, *Monasticon Augustinianum*, 1621, P. III, c. 13.
3. L. c.
4. Sanderus, *Flandria ill.*, III, 461.
5. Keelhoff, *Hist. de l'ancien couvent des Ermites de Saint-Augustin à Bruges*. Bruges, 1869, p. 348.

Digitized by Google

la bénédiction abbatiale à Gilles li Muisis, élu abbé de Saint-Martin de Tournai :

« Misitque electus Brugis ad quemdam religiosum virum, vocatum dominum David, de ordine fratrum eremitarum beati Augustini, asserentem se episcopum *Recreensem*. Ivitque electus Brugis, et a dicto episcopo recepit munus benedictionis in monasterio de Eechout anno gratiae XXXII,XXV die mensis octobris (1). »

On peut se demander comment il se fait que notre évêque porte dans la chronique de li Muisis un titre différent de celui que lui donne l'acte de 1327. Le siège *Recreensis* est inconnu. On trouve d'ailleurs un évêque Jean *Recreensis* (al. *Retrehensis*, *Retrechensis*), qui de 1320 à 1330 environ exerça les fonctions de suffragant dans les diocèses de Brixen (2), de Coire et de Constance (3). On remarquera d'ailleurs que dans un acte de 1349 l'évêque David porte le titre *Regiensis*. Il y a probablement lieu d'admettre une erreur de transcription, car d'autres documents continuent de l'appeler évêque de Rose.

Le 18 juillet 1333, du consentement de l'évêque Guillaume de Tournai, il consacra l'église de l'abbaye de Wevelghem ; les lettres données à cette occasion l'appellent évêque de Rose (4).

Le 25 janvier 1349, du consentement de l'évêque Jean de Tournai, il bénit à Gand la chapelle et les autels de Ten Walle, qui devait devenir le monastère de Groenenbriel :

Universis presentes litteras inspecturis frater David de Janua, ordinis sancti Augustini, permissione divina episcopus Rocensis.....

Datum Gandavi anno domini M° CCC° quadragesimo octavo, dominica predicta (dominica in festo conversionis sancti Pauli) (5).

Le 14 septembre suivant, il consacra l'autel de la chapelle des Bogards à Bruges ; l'acte de consécration lui donne le titre d'*episcopus Regiensis* (6), ce qui ne peut nullement s'entendre de Reggio.

1. *Chron. Aegid. li Muisis* ap. De Smet, *Chroniques de Flandre*, II, 128.

2. Sinnacher, *Beiträge zur Geschichte der bischöflichen Kirche Säben und Brixen* (Brixen, 1827, t. V, p. 158) le cite à Constance, en 1324, et à Brixen en 1326, avec le titre de *Recrehensis*.

3. Eubel, *Hierarchia*, II, 326 ; *Diöcesan-Archiv von Schwaben*, VII, 281. Il figure dans une lettre d'indulgences accordée vers 1320 au monastère de St-Pantaléon de Cologne sous le titre *Retrehensis* Sauerland, *Urkunden und Reg. zur Gesch. der Rheinlande*, I, p. 270.

4. A. Coulon, *Histoire de Wevelghem*, Bruges, 1890, pp. 292-293; Sanderus, *Flandria. ill.*, III, 461; *Annal. de la Soc. d'Émulation à Bruges*, 2e Série, II, 192.

5. V. Van der Haeghen, *Het Klooster ten Walle en de Abdij van den Groenen Briel*, Gand, 1888, p. 79.

6. Gilliodts-van Severen, *Invent. dipl. des archives de l'ancienne école Bogaerde à Bruges*, Bruges, 1899, t. I, 41. — Lanterus (*Postrema saecula sex religionis Augustinianae*, Tolentini, 1858, t. I, p. 213), l'appelle *episcopus Rocensis*, de même que Ellsius.

Digitized by Google

C'est sans doute cet évêque David qui conféra le sous-diaconat à Nicolas Tavenel, dans la chapelle de N.-D. de Perroy-lez-Béthune, en vertu des facultés qui lui avaient été données par l'évêque d'Arras, ainsi qu'il conste par un acte du 1 avril 1340 (1).

GILLES DE FLANDRE, O. S. A., év. de Linda. 1359.

Ce religieux de l'ordre des Ermites de St-Augustin, du couvent de Gand, aurait, d'après Sanderus, exercé les fonctions de suffragant en 1368 dans les diocèses de Cambrai et de Tournai (2). Cet auteur l'appelle Liévin Struvius. Il y a peut-être et sans doute erreur de nom, car dans les registres de provision de Clément VI on trouve un ermite de St-Augustin, du nom de Gilles, qui fut pourvu de l'évêché de *Linda* (3) le 24 juillet 1346 et qui était mort avant le 28 janvier 1372 (4). Nous l'avons signalé dans le diocèse de Cambrai de 1346 à 1352 (5).

Le 18 mars 1359, l'évêque Philippe de Tournai lui demanda de consacrer la chapelle et les autels de l'hôpital de la Potterie à Bruges soit seul, soit avec Pierre, évêque d'Hardany.

Reverendis in Christo patribus, fratribus Egidio Lindinensi et Petro Hardanensi Dei gracia episcopis, Philippus, eadem gracia episcopus Tornacensis, salutem et sinceram in domino caritatem. Dedicandi capellam hospitalis siti in vico Potterie Brugis in diocesi Tornacensi necnon tria altaria fixa in eadem consecrandi cum solennitatibus in talibus adhiberi consuetis vobis et vestrum cuilibet, qui super hoc fuerit requisitus, tenore presencium licenciam impertimus.

Datum Tornaci sub nostro sigillo die XVIII mensis martii, anno Domini millesimo CCC° LVIII° (6).

PIERRE, O. S. D., év. d'Hardany. 1345-1359.

Le dominicain Pierre, évêque d'Hardany (7), avait été consacré évêque par le cardinal Gaucelme d'Albano, ainsi qu'il conste d'une

1. Haigneré, *Chartes de St-Bertin*, II, 312, n° 1592.
2. *Flandr. ill.*, III, 461.
3. En Asie mineure, suffragant de Paros.
4. Eubel, *Hierarchia cathol.*, I, 320.
5. *Revue bénéd.*, 1903, pp. 244-249.
6. Original, sceau enlevé, aux Archives de l'hôpital de la Potterie à Bruges. Charte 337.
7. Le P. Eubel (*Hier.*, I, 282) se demande si ce siège ne serait pas celui de *Haran*, dans le patriarcat d'Antioche. Il ne s'agit donc pas de l'évêché d'Arbe (Rab) en Dalmatie, comme le dit Sanderus (*Flandr. ill.*, III, 461).

Digitized by Google

bulle de Clément VI du 24 juillet 1345 (1). Peu de temps après, nous le voyons en relation avec le diocèse de Tournai. Dans une supplique adressée au pape il est dit qu'il avait reçu du St-Siège le pouvoir de prêcher en Flandre et en Brabant les indulgences en faveur du subside de la Terre Sainte ; le 29 août 1345, il sollicita l'autorisation de les prêcher contre les Turcs et adressa au pape une supplique en faveur de Thierry de Beernem.

Supplicat Sanctitati vestre humilis et devota vestra creatura frater Petrus, episcopus de Hardany, quatenus sibi specialem gratiam facientes in personam Theoderici de Beerneem et Margarite et Marie sororum ejus, Georgii de Machenaers et Elysabeth uxoris ejus, Tornacensis diocesis, ut confessor quem quilibet eorum elegerit eis possit semel in mortis articulo plenam remissionem peccatorum suorum concedere a pena et culpa auctoritate apostolica absolvere ut in forma. — Fiat R.

Item significat eidem Sanctitati Vestre idem episcopus quod, cum ipse habuerit a Sanctitate Vestra de gracia speciali ut in subsidium Terre sancte crucem per Flandriam atque Brabanciam et Zelandiam cum indulgenciis ad hoc elargitis idem frater Petrus populo valeat predicare et eidem crucem imponere auctoritate apostolica, de sui superioris immediati licentia, supplicat Sanctitati Vestre quatenus gratia sibi prius a Sanctitate Vestra concessa uti valeat in subsidium contra Turchos etc. ut in forma. — Fiat R. — Et quod transeat sine alia lectione. Fiat R.

Datum Avinione 4 kalendas septembris a° 4° (2).

Le 6 juin 1350, il assista à Marseille à la consécration de Pierre, évêque de Coria (3).

Le 17 octobre 1350, à la demande de l'abbé de Saint-Bavon, et avec le consentement du vicaire général de l'évêque de Tournai, il consacra la chapelle de Saint-Laurent à Oostacker. L'autorisation du vicaire général de l'évêque Pierre de Tournai fut donnée le 8 octobre 1350.

Reverendis in Christo patribus ac dominis, dominis archiepiscopis et episcopis gratiam et communionem sedis apostolice obtinentibus, vicarii reverendi in Christo patris ac domini domini P(etri), Dei gratia Tornacensis episcopi in remotis agentis, in spiritualibus et temporalibus generales, salutem in Domino. Ut capellam campestrem de Oestackere fundatam in honore Sancti Laurentii martiris et cimiterium ejusdem, magnitudinis unius mensure terre vel circiter, situata in parochia Sancti Christi Gandensis,

1. *Reg. Avin.* 82, f. 58v.
2. Archives du Vatican, *Reg. Suppl. Clementis VI*, t. 9, f. 162v.
3. Eubel, *Hier.*, II, 325.

Digitized by Google

Tornacensis diocesis, hac vice dedicare et benedicere valeatis, is scilicet vestrum qui super hoc fuerit requisitus, dum tamen vobis prius constiterit consensum et beneplacitum domini temporalis dicti loci intervenisse, in premissis vobis vice et auctoritate dicti reverendi patris licenciam concedimus per presentes, nisi aliquod impedimentum canonicum affuerit quod obsistat, jureque patroni ac curati dicti loci in omnibus semper salvo.

Datum sub sigillo [curie] Tornacensis quo utimur in hac parte, anno Domini M° CCC quinquagesimo, feria sexta post Beati Remigii (1).

Suit la lettre de l'évêque de Hardany.

Noverint universi presentes litteras inspecturi quod nos frater P(etrus), Dei gratia et apostolice Sedis providencia episcopus Hardimensis, auctoritate et licencia reverendorum dominorum vicariorum venerabilis patris ac domini domini P(etri), eadem gratia Tornacensis episcopi, nobis in hac parte commissa precibusque domini Johannis Zuederics de Bruxella, monachi Sancti Bavonis Gandensis ac prepositi ecclesie Sancti Martini in Papingloe, jure tamen omnium quorum interest semper salvo, capellam sancti Laurentii in Oestackere consecravimus ac cimiterium ejusdem capelle benediximus, presentibus discretis viris dominis Livino dicto Temmerman, curato de Postele, Hugone Clauwaert presbiteris, Ogero Tsuul, Petro de Boendale, capellano ejusdem capelle clericis, Balduino de Molcele ae Arnulpho Bate, laicis Tornacensis diocesis specialiter in dictis consecrationibus notatis.

Acta fuerunt hec anno Domini M. CCC quinquagesimo, dominica ante festum beati Luce ewangeliste. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus est appensum (2).

Le 7 avril 1359, il consacra l'église de l'hôpital de la Potterie, à Bruges, en l'honneur du St-Esprit, ainsi que trois autels.

Nos Petrus, Dei gracia et apostolice sedis providencia Hardenensis episcopus, magistro et priorisse sancti Spiritus de Potterie, Tornacensis dyocesis, ac universis presentes litteras inspecturis salutem et eternorum affluenciam gaudiorum. Illa vobis sunt concedenda que pie desiderare noscimini, videlicet conscientie puritatem animorumque pacem et salutem animarum consequi Deo propicio valeatis. Hinc est quod nos vestris supplicationibus favorabiliter annuentes, auctoritate venerabilis patris et domini, domini Philippi, eadem gracia Tornacensis episcopi, ecclesiam vestram de Potterie in honore sancti Spiritus et tria altaria in eadem ecclesia virtute litterarum venerabilis patris et domini, domini supradicti, consecravimus cum sollempnitatibus, indulgenciis que in talibus requiruntur.

1. Archives de l'État à Gand : Abbaye de St-Bavon. Cartulaire n° 1, f° 170v.
2. *Ibid.*, f. 170v.

Digitized by Google

In cujus rei testimonium littere nostre una cum sigillo nostro litteris venerabilis patris et domini domini Philippi sepedicti est infixa.

Datum Brugis anno Domini M° CCC° LVIII° dominica in Passione, in qua ecclesia predicta fait a nobis in honore sancti Spiritus consecrata cum altaribus supradictis (1).

JACQUES DE AHRWEILER, O. Carm., év. de Croa. 1361.

Jacques de Ahrweiler, de l'ordre des Carmes, fut nommé au siège de Croa, suffragant de Spalato, en 1352, et exerça les fonctions d'auxiliaire dans les diocèses d'Utrecht, de Liége et de Cambrai, où on signale sa présence de 1357 à 1370 (2).

Le 10 octobre 1361, en vertu d'une autorisation de l'évêque Philippe de Tournai, il consacra l'autel dans l'infirmerie du couvent des Carmes à Bruges :

Universis et singulis quorum interest pateat per presentes quod nos Jacobus, ordinis fratrum Beatae Mariae de Monte Carmeli, Dei apostolicaeque sedis gratia Croacensis episcopus, anno domini MCCCLXI, decima die mensis octobris, quae erat dies dominica post festum Sanctorum Patriarcharum Abraham, Isaac et Jacob, consecravimus altare in infirmatorio fratrum ordinis predicti, conventus Brugensis, Tornacensis dioecesis, cum solemnitatibus ad hoc debitis et consuetis, cooperante nobis gratia Spiritus sancti septiformis, auctoritate et virtute litterarum dimissoriarum nobis specialiter scriptarum venerabilis in Christo patris ac domini D. Philippi, Tornacensis episcopi... etc.

Datum sub sigillo nostro Brugis anno et die quibus supra (3).

Cet évêque mourut le 12 avril 1370 (4).

JEAN d'ALOST, O. S. A., év. de Linda. 1372-1374.

Jean d'Alost, de l'ordre des Ermites de St-Augustin, figure le 28 janvier 1372 dans une bulle de Grégoire XI, comme successeur de l'évêque Gilles (5)

Le 19 novembre 1374, il fit la consécration de la chapelle des

1. Archives de la Potterie : Bruges, minute sur parchemin, Charte 338; cf. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 461.
2. Voir *Revue bénédictine*, 1903, pp. 263-265.
3. Daniel a S. M., *Specul. Carmelit.*, II, 928, n. 3252.
4. *Revue bénéd.*, l. c.
5. Arch. Vatic., Greg. XI. *Reg. Avin.*, t. 14, f. 149 ; Eubel, I, 320.

Digitized by Google

Bogards à Bruges (1). Il mourut avant le 14 janvier 1381, date de la nomination du franciscain Jacques Bustin au siège de Linda (2).

BERTHOLD, O. S. D., év. de Linda.
1384-1420 (?).

Ce religieux dominicain fut prié le 21 février 1384 par le vicaire général de Tournai de consacrer le chœur de l'hôpital St-Julien à Bruges.

Reverendo ac religioso in Christo patri, fratri Berth[oldo], Dei gracia episcopo Lindinensi, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus Reverendi in Christo patris ac domini, domini Johannis, eadem gracia Tornacensis episcopi in remotis agentis, in Domino cum sincera dilectione salutem. Cancellum sive chorum capelle hospitalis sancti Juliani in Brugis, Tornacensis dyocesis, locum videlicet ad hoc aptum et honestum ac eciam sufficienter admortizatum et alias ydoneum, prout legitime sumus informati, dedicandi altareque fixum sive situatum in eodem cancello benedicendi et consecrandi, indulgenciasque omnibus vere penitentibus et confessis hujusmodi dedicacioni, benedictioni et consecrationi presentibus dari consuetos concedendi et alia omnia et singula circa premissa necessaria et oportuna faciendi et exercendi nomine et auctoritate dicti reverendi patris et domini domini Johannis, Dei gracia episcopi Tornacensis, vestre paternitati reverende licenciam et facultatem atque potestatem impertimur et committimus per presentes, jure dicti reverendi in Christo patris et domini alieno in omnibus salvo.

Datum Brugis, Tornacensis dyocesis, sub sigillo sedis Tornacensis quo in hac parte utimur una cum signeto nostro privato, die vicesima prima mensis februarii, anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo tercio.

Per Dominum Wayes (3).

Il fit cette consécration le 13 mars suivant.

Nos frater Bertoldus, Dei gratia episcopus Lindinensis, notum facimus universis quod anno Domini millesimo CCC° LXXX° tercio, ipsa die qua in ecclesia Dei cantatur *Oculi*, auctoritate et virtute litterarum dimissorialium vicarii generalis in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et domini, domini Johannis, eadem gratia episcopi Tornacensis, cancellum sive chorum sancti Juliani in Brugis, Tornacensis dyocesis, ac

1. Gilliodts-Van Severen, *École Bogaerde*, p. 44.
2. Eubel, I, 320, d'après Clément VII, *Reg. Avin.*, t. 21, f. 15.
3. Archives des Hospices civils de Bruges. Hôpital St-Julien ; charte 137, original, sceau enlevé.

Digitized by Google

altare fixum in eodem situatum in honore omnipotentis Dei ac sancti Juliani consecravimus et benediximus, cooperante nobis Spiritus sancti gratia septiformi. In cujus rei testimonium hec nostre presentibus sunt transfixe.

Datum Brugis anno die quibus supra nostro sub sigillo (1).

Le 3 mai 1388, il assista à la visite du St-Sang à Bruges (2).

En 1392, il assista avec plusieurs autres évêques suffragants au jugement prononcé contre Jacques de Juliers, suffragant d'Utrecht, par l'évêque de ce diocèse (3).

Le 5 janvier 1400, il consacra, comme suffragant de Strasbourg, le cimetière de la Chartreuse de cette ville (4), et, en 1401, la chapelle de N.-D. située près de Barr (5). Grandidier, dans ses suffragants de Strassbourg, dit qu'il mourut le 5 décembre 1420 et qu'il fut enterré dans la Chartreuse de Strassbourg avec l'inscription suivante :

An. Dom. MCCCC. XX. nonis decembris
Obiit Reverendus Pater Dominus
Bertholdus episcopus Lindinensis.
Requiescat in pace (6).

Cette date pourrait être fautive, car on sait que le 31 juillet 1413 Jean XXIII nomma le franciscain Jean Eckestein au siège de Linda, vacant par la mort de Berthold (7).

***

On ne peut placer parmi les suffragants de Tournai Guillaume della Vigna, O. S. B., évêque d'Ancône, trésorier du pape Urbain VI (8) qu'on voit figurer dans la translation du St-Sang à Bruges le 3 mai 1388 (9). Ce prélat fut l'agent du pape Boniface IX dans nos pays et reçut l'administration des diocèses de Tournai, de Thérouanne (10) et de Cambrai (11).

1. Archives des Hospices civils de Bruges. Hôpital St-Julien, charte n° 137bis, original, sceau enlevé.
2. Miraeus, *Op. dipl.*, II, 1029-1030 ; Sanderus, III, 462.
3. Miraeus, II, 1032; Van Heussen, *Hist. episcop. Ultraj.*, I, 24; *Batavia sacra*, P. I, p. 203 ; Ernst, *Suffragants de Liége*, 122-123.
4. Le Couteulx, *Annal. Cartus.*, VII, 103.
5. Silbermann, *Beschreibung von Hohenburg*, Strasbourg, 1781, p. 67 ; Ingold, *Nouv. œuvres inéd. de Grandidier*, III, 18.
6. Ingold, *l. c.*
7. Reg. Later., t. 172, f. 327 (Eubel, II, 326).
8. Eubel, I, 87.
9. Miraeus, *Op.* II, 1029-1030 ; Gailliard, *Recherches hist. sur la chapelle du St-Sang à Bruges*, Bruges, 1846, p. 61, 229.
10. Cf. Valois, *La France et le grand schisme*, II, 263; IV, 517 et passim.
11. Eubel, *l. c.*

Digitized by Google

***

Il faut sans doute en dire autant de Jacques de Ockenbroke, religieux franciscain, qui fut nommé à l'évêché de Sarepta (Syrie) le 14 novembre 1390, comme successeur du dominicain Barthélemy (1). En 1392, il assista à la dégradation de Jacques de Juliers (2), et, en 1398, à la procession du St-Sang à Bruges (3). Dès 1394, on rencontre un autre titulaire de ce siège, le franciscain Jaroslav, également nommé par Boniface IX (4). Je n'ai pas de preuve certaine que Jacques ait exercé des fonctions épiscopales dans le diocèse de Tournai.

JACQUES BUSTIN, O. S. F. év. d'Asolo. 1394-1395.

Jacques Bustin, de l'ordre de S. François, promu d'abord au siège de Linda par le pape Clément VII d'Avignon le 14 janvier 1381 (5), fut transféré à celui de Citta nova (Asolo) (6) le 9 avril 1386 (7). Il exerça la charge de suffragant de Cambrai sous l'évêque Jean t'Serclaes, consacra en cette qualité l'église du prieuré de Sept-Fontaines le 11 avril 1388 et donna l'habit aux premiers religieux (8). Le 25 juillet 1395, il consacre cinq autels dans l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés à Tournai (9). A sa requête, les consaulx de Tournai avaient décidé le 2 novembre 1394 de le recommander au pape (10); il est encore cité dans leurs délibérations le 25 juillet 1395 (11).

NICOLAS, év. de ... 1402,

Cousin rapporte qu'en 1402 un évêque forain, nommé Nicolas, du consentement de l'évêque de Tournai pour lors absent, consacra l'autel de la chapelle de l'hôpital S. Eleuthère (12).

1. *Reg. Lat.*, 25, f. 209 (Eubel, I, 457; *Bull. Ord. Predic.*, II, 314). Les « Schede » de Garampi renvoient à AB, B, IX, 8, p. 149; Brev. 2, p. 462; Wadding, IX, 101.
2. Mir., *Op. dipl.*, II, 1033.
3. Cod. Bruxell., 7169.
4. Eubel, I, 457.
5. Eubel, I, 320.
6. Asolo, Italie supér. suff. de Grado.
7. Eubel, I, 198.
8. Sanderus, *Chorogr. sacra Brab.*, II, 73; cf. *Revue bénéd.*, 1903, p. 265.
9. Vos ap. *Mem. Soc. hist. de Tournai*, XI, 187; Cousin, Lib. IV. c. 35, pp. 179-180.
10. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, VII, 20.
11. *Ib.*, XI, 187.
12. Cousin, Livre IV, c. 36, pp. 184-185; *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, XIII, 217.

Digitized by Google

On peut se demander si la date donnée par Cousin est exacte, et si cet évêque Nicolas ne serait pas l'évêque de Dogne, que nous avons signalé dans l'évêché de Cambrai en 1432 et qui était titulaire de ce siège dès le 29 novembre 1411.

JACQUES DE WESEP, O. S. D. év. de Dschebail. 1396-1422.

Jacques de Wesep, dominicain du couvent de Gand, élevé par Boniface IX au siège de Dschebail le 19 janvier 1396, exerça les fonctions épiscopales dans les diocèses de Cambrai, de Tournai et probablement d'Utrecht. Nous l'avons signalé en 1418 dans le diocèse de Cambrai (1).

Le 3 octobre 1412, il donna la bénédiction abbatiale à l'abbé de St-Pierre de Gand à Zwynaerde (2).

Le 6 juin 1413, il consacra la chapelle des Courtiers à Bruges, en vertu d'une autorisation donnée par les vicaires généraux de Tournai (3).

De Jonghe dit qu'il mourut en 1422 (4).

Dans les *Registres de La Loy* de Tournai, à la date du 22 juillet 1423, il est rapporté qu'un sermon fut fait publiquement à Gilles Merseault, hérétique :

« Et là en présence dudit monseigneur levesque et des evesques de Bethleem (5) et de *Ghehedines*, et aussi des abbés de Saint-Amand et Saint-Nicolay, prédication faite et audit Gilles monstre et ramontrée plusieurs articles en quoy il avoit erré (6). »

Quel est cet évêque de *Ghehedines*, que l'on serait tenté de considérer comme un suffragant de Tournai ? Sans doute le même que ce Jean, évêque de *Ghines*, qui figure en 1423 et 1427 dans les registres de la chambre des comptes à Lille, comme gouverneur et administrateur de l'hôpital d'Artois à Hesdin (7).

---

1. *Revue bénédictine*, 1903, p. 58 ; *Bull. ord. Pred.*, II, 466; Nous ne pouvons dire si c'est lui qui consacra en 1408 l'autel des Sts-Nicolas et Blaise dans l'église de N. D. à Courtrai. (De Potter, *Geschiedenis der stad Kortryk*, III, 241.)

2. Van Lokeren, *Abbaye de St-Pierre à Gand*, II, p, LXIV

3. *Belgium dominic.*, 432, cf. 65 ; Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 267 ; *La Flandre*, XII (1881), pp 142-144.

4. p. 64.

5. Le dominicain Laurent Pignon promu par Martin V le 5 mars 1423 (Eubel, I, 139)

6. G. de Nédonchel, *Des anciennes lois criminelles en usage dans la ville de Tournai*. p. 287 ; Fredericq, *Corpus document.* I, 304.

7. *Inventaire sommaire des archives départementales, Nord. Archives civiles.* Série *B. Chambre des comptes*, t. I, p. 338; t. IV, p. 98, 110.

Digitized by Google

On rencontre en effet à cette époque un Jean Poisson, évêque d'Egine *(Aeginensis, Euguinensis)* de l'ordre des Ermites de S. Augustin (1), nommé le 31 août 1411 par Jean XXIII, mais qui était remplacé sur ce siège dès le 15 janvier 1420 par le franciscain Bertrand *de Jnsula* (2), tandis qu'il est cité le 14 octobre 1417, le 20 mai et encore en 1422 (3).

JEAN GRIGNART, O. S. D., év. de Dscheball. 1425-1436.

Jean Grignart, religieux dominicain, fut pourvu de l'évêché de Giblet (Dschebail) par Martin V, le 14 mai 1425 (4), et fut autorisé le 25 mai suivant, à se faire sacrer par n'importe quel évêque catholique (5). Le 18 juillet 1425, il reçut l'autorisation d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Tournai (6).

En 1428, il consacra l'église de l'hôpital de Jérusalem à Bruges (7).

Le 15 janvier 1430, l'évêque Jean, de Tournai, l'autorisa à consacrer la chapelle de Nazareth dans la paroisse de N.-D. à Bruges.

Johannes, miseracione divina Tornacensis episcopus, universis presentes litteras inspecturis et audituris salutem in Domino sempiternam cum noticia veritatis. Exigit nostre pontificalis dignitatis officium ut nostrorum subditorum vota, presertim ea que ad laudem et servicium omnipotentis Dei necnon ecclesiarum ac hospitalium nobis eciam subditorum salutem proficiunt ad optatum salubriter perducamus effectum. Cum itaque nuper capellam hospitalis de Nazareth infra methas parochie ecclesie beate Marie Brugensis, nostre diocesis, sitam et fundatam cum sollemnitatibus et cerimoniis consuetis per reverendum in Christo patrem et dominum, dominum Johannem, eadem miseracione episcopum Gebeldensem, suffraganeum nostrum, benedici, sanctificari, dedicari et consecrari fecerimus et mandaverimus, pluribus aliis arduis negociis legitime prepediti, notum igitur facimus quod premissis completis idem reverendus pater omnibus et singulis utriusque sexus vere penitentibus et confessis predictam cappellam personaliter annuatim visitantibus, videlicet dominica proxima post festum sancti Martini hyemalis, que est dies dedicationis ejusdem capelle et qui in spiritu humilitatis, peregrinacionis et devocionis causa eadem die ibidem accesserint manusque ad opus fabrice hospitalis hujusmodi

1. Eubel, I, 72.
2. *Ib.*,
3. Bled. *Régestes des évêques de Thérouanne*, I, p. 9; Haigneré, *Chartes de St-Bertin*, III. 214, 216.
4. Mart. V. a. 8. *Reg. Later.* 108, f. 319; Eubel, I, 272.
5. *Reg. Later.*, 250, f. 75-75v.
6. *Ib.*, ft. 75v-76.
7. Sanderus, III, 462.

Digitized by Google

porrexerint adjutrices quadraginta dies de injunctis sibi penitenciis auctoritate nostra ordinaria de nostris licencia et permissu misericorditer in Domino relaxavit. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum.

Datum et actum Brugis, dicte nostre diocesis, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo nono, mensis januarii die quintadecima (1).

Cette consécration eut lieu le lendemain.

Johannes, miseracione divina episcopus Gibeldensis. Universis Christifidelibus presentes literas inspecturis salutem in eo qui est omnium vera salus. Sancta mater ecclesia de animarum salute sollicita devocionem fidelium per quedam spiritualia et allectiva munera, videlicet remissiones et indulgencias, incitare consuevit ad debitum famulatus honorem Deo et sacris edibus impendendum, ut quanto crebrius et devocius illuc confluit populus christianus, assiduis Salvatoris graciam precibus implorando, tanto delictorum suorum veniam et gloriam regni celestis consequi mereatur eternam. Ut igitur capella hospitalis de Nazareth infra methas parochialis ecclesie beate Marie Brugensis, Tornacensis diocesis, sita et fundata per nos de mandato Reverendi in Christo patris ac domini, domini Johannis, eadem miseracione divina Tornacensis episcopi, nuper consecrata et dedicata congruis honoribus frequentetur et eciam jugiter veneretur, omnibus Christifidelibus vere penitentibus, confessis et contritis qui ad dictum locum in die dedicacionis ejusdem, videlicet dominica post festum sancti Martini hyemalis annuatim causa peregrinacionis et devocionis personaliter accesserint et ad opus fabrice ejusdem manus porrexerint adjutrices, de omnipotentis Dei misericordia et beatissime virginis Marie ac beatorum apostolorum Petri et Pauli omniumque sanctorum et sanctarum ejus meritis et autoritate confisi, de licencia tamen et permissu prefati Reverendi patris vive vocis oraculo nobis factis, quadraginta dies indulgenciarum de injunctis sibi penitenciis nostra auctoritate in Domino misericorditer relaxamus. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli nostri duximus appensione muniri.

Datum et actum in dicto loco Brugis, anno Domini millesimo CCCC^{c} vicesimo nono, mensis januarii die decima sexta (2).

Nous avons eu précédemment l'occasion de le signaler en 1430 dans le diocèse d'Utrecht (3), et de 1433 à 1437, dans celui de Cambrai (4).

Jean Grignart mourut avant le 19 juillet 1437 (5).

1. Archives des Hospices civils de Bruges. Hospice de la Madeleine, Cartul. de N.-D. de Nazareth, f. 51^{v}.
2. Archives des Hospices civils de Bruges. Hospice de la Madeleine, Cartul. de l'hospice de N.-D. de Nazareth, f. 51^{v}-52.
3. Van Heussen, *Batavia sacra*, P. II, 347 ; *Hist. Ultraj.*, I, 495, 531.
4. *Revue bénédictine*, 1903, pp. 59-60.
5. Eubel, II, 176.

Digitized by Google

JEAN DE MONTMARTIN, O. S. F., év. de Rose.
1436-1436.

Jean de Montmartin était un franciscain du couvent de Tournai, confesseur du comte de Ligny en Cambrésis et de Guise, seigneur de Beaurevoir. Il fut nommé évêque de Rhosus en Cilicie le 1 septembre 1434 (1) et sacré le 16 janvier 1435, dans l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, par l'évêque de Tournai, du consentement de l'évêque de Cambrai, « et étoit son titre d'un évêquié nommé *Rosensis*, lequel vaquoit par mort du suffragant de l'évêque de Tournai ». Le dîner, qui suivit la cérémonie, eut lieu à l'hôtel du comte de Ligny (2).

L'auteur des *Mémoriaux de Saint-Aubert* pourrait se tromper en assurant que l'évêché de Rose vaquait par la mort du suffragant de Tournai. Cet évêché avait été conféré le 1 juillet 1414 à Thierry Guessei, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin (3), suffragant de Liége (4). qui mourut en 1433 (5). Il s'agit donc plutôt de la vacance de la charge de suffragant de Liége.

Il mourut avant le 17 octobre 1436, époque à laquelle figure son successeur, Denis Stephani, suffragant de Liége (6).

NICOLAS MAES, O. S. F., év. de Sarepta.
1437-1448.

Ce religieux franciscain du couvent de Gand, bachelier en théologie, fut élevé au siège de Sarepta le 26 juillet 1436, après la mort de Jacques de Varennes, suffragant de Metz (7).

[1437] Die veneris VII^{mo} kal. augusti ad relationem domini cardinalis de Comite provisum fuit ecclesie Sareptane, provincie Nazereth, vacanti per obitum domini Jacobi de Varenis, ordinis minorum, ultimi ipsius episcopi extra Romanam curiam defuncti, de persona fratris Nicolai Thome, dicti ordinis, conventus Gandensis, Tornacensis diocesis, sacre theologie bachallarii, ad ipsam ecclesiam promoti (8).

1. Eubel, II, 248.
2. *Mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai (Archives hist. du Nord de la France*, 2e Série V, 548).
3. Eubel, I, p. 444, note.
4. Ernst, 129-130.
5. de Tombeur, *Prov. belgica*, p. 68; Ellsius, p. 649; Crusenius p. III, c. 24; Eubel, II, 248.
6. Eubel, II, 248.
7. Eubel, II, 253; Wadding, *Annal. Minor.*, XI, 18.
8. Arch. Vat. *Oblig.* 66, f. 38v.

Digitized by Google

Il paya sa baliste de 10 florins le 10 novembre de la même année.

Die XVI^a ejusdem mensis novembris 1437 habuit prefatus d^us D. episcopus thesaurarius [Daniel,episcopus Concordiensis],predicto dom.B (aptista de Padua), camere apostolice clerico recipiente ut supra, a Rev. patre dom. Nicolao Thomasii pro balista ecclesie Sarretane, flor. auri de camera decem flor. X.

Ita est non habet acquietantiam. L. de Piscia (1).

Le 5 novembre suivant, Eugène IV l'autorisa à recevoir la consécration des mains de n'importe quel évêque catholique (2) et, en le dispensant de la résidence, lui conféra la faculté d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Tournai. Comme il était tenu à faire tous les deux ans la visite *ad limina*, Nicolas remplit ce devoir par procuration le 16 novembre 1437 et le 5 octobre 1439 (3).

Universis etc. Franciscus etc. Universitati etc. Quod cum reverendus in Christo pater dom. Nicolaus, Dei gratia episcopus Sarreptanus, Romana curia citra montes existente, teneatur singulis bienniis sedem apostolicam sive limina beatorum apostolorum Petri et Pauli visitare; hinc est quod dictus dom. episcopus sedem ipsam et eadem limina pro duobus bienniis, uno die, sexta decima mensis novembris anni Domini MCCCCXXXVII incepto et ut sequitur finiendo et uno alio exinde incipiendo et ut sequitur etc. finiendo, die date presentium, per venerabilem virum dom. Judocum de Manyhem, litterarum apostolicarum abbreviatorem, procuratorem suum, cum devotione etc. visitavit. Nichil tamen etc. In quorum etc.

Datum Florentie die quinta mensis octobris MCCCCXXXVIIII, pontificatus etc. anno nono (4).

Sanderus, suivi par les auteurs du *Gallia*, rapporte qu'en 1432 il bénit l'abbesse Élisabeth Utenhove du monastère de Nonnenbosch (5); mais si cette abbesse a gouverné vingt ans et est morte en 1452, ou la date donnée par le *Gallia* est fautive, ou il doit s'agir d'un autre suffragant.

---

1. Arch. Vat. *R. C.*, 612, p. 23. = Eug. IV, *Intr. et Exit.* t. 402.
2. *Reg. Later.* 355, f. 225 ; *Bull. Ord. Predic.*, III, 222.
3. *Reg. Later.* 355, f. 225 ; *Bull. Ord. Pred.*, III, *l. c.* — Raissius s'est donc trompé en plaçant au 4 non. quinct. 1429 la consécration de l'église de St-Amé de Douai par notre suffragant *(Belgica christ.*, 267*)*.
4. *Arch. Vatic.. Div. Cameral.* Arm. 29, t. 20. f. 108.
5. Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 137 ; *Gall. christ*, V, 232, d'après une petite chronique MS. conservée aux Archives de l'État à Gand, Nouveau-Bois, n° 8, chronique qui s'arrête au milieu du XVIIe s. La copie étant de cette époque. il n'est pas possible de dire quand elle fut composee.

Digitized by Google

Le 29 septembre 1438, il bénit le cimetière et le cloître du monastère de Galilée à Elseghem, et le lendemain, fête de S. Jérôme, il consacra l'église en l'honneur de la sainte Vierge. L'auteur de la chronique du monastère dit que cette cérémonie fut accomplie par « Nicolas, évêque de Sarepta, de l'ordre des Frères-Mineurs, pour lors suffragant de l'évêque de Tournai ».

Anno autem Domini millesimo quadringentesimo tricesimo octavo, ipso die sancti Mychaelis, consecratum fuit cymiterium monasterii nostri in Galilea, totus videlicet ambitus et totum spacium intus ab ambitu comprehensum. Et in crastino immediate sequenti, hoc est ipso die sancti Hieronimi, solempniter et devotissime consecrata fuit ecclesia nostra, in qua nunc sumus, que vocatur in Galilea, in honore gloriose virginis Marie Dei genitricis, patrone monasterii, a venerabili domino Nycolao, episcopo Sareptano, qui fuit de ordine fratrum minorum et suffraganeus pro tunc erat episcopi Tornacensis.

Dedicavit et tunc summum altare, cujus patrona est dicta beata Virgo, et octo altaria in inferiori ecclesia. Pronunciavit quod monasterium nostrum cum nomine antiquo, quod fuit beate Marie de Vallo, deberet principale nomen habere Galilea. Sicque dicetur monasterium beate Marie in Galilea alias dictum de Vallo. Et pronunciavit dedicationem nostram in perpetuum debere teneri feria quinta post festum Bavonis, que dies sancti Bavonis venit in crastino sancti Iheronimi. Et dedit singulis annis in perpetuum cuilibet homini ecclesiam dictam devote visitanti singulis diebus octavarum XL dies indulgentiarum. Et episcopus Tornacensis eciam XL dies in perpetuum contulit simili modo singulis diebus octavarum dedicationis ejusdem (1).

Le 24 avril 1440, du consentement de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, il consacra la chapelle du couvent de Sainte-Claire à Gand.

Nicholaus, miseratione divina episcopus Sareptanus, reverendi in Christo patris et domini, domini Johannis eadem miseratione Tornacensis episcopi, suffraganeus, de ordine fratrum minorum assumptus, universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem et pacem in Domino sempiternam. Licet is de cujus munere venit ut sibi a fidelibus suis digne et laudabiliter serviatur, de habundantia sue pietatis, que merita supplicantium excedit et vota, bene servientibus sibi multo majora retribuat quam valeant promereri, nichilomimus tamen desiderantes Domino populum reddere acceptabilem et bonorum operum sectatorem fideles ipsos ad complacendum ei quasi quibusdam allectivis muneribus, indulgentiis

1. Cod. 321 de la Bibl. de Gand, p. 263 ; Fayen, *Le prieuré augustin d'Elseghem* (*Annales de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Gand*, 1901, pp. 339 340).

Digitized by Google

videlicet et remissionibus, invitamus ut exinde reddantur divine gratie aptiores. Cupientes igitur ut ecclesia monasterii sancte Clare juxta Gandavum sita, Cammeracensis diochesis, per nos de licentia et assensu reverendi in Christo domini Johannis de Burgundia, Cameracensis episcopi, in honorem beate Marie Virginis consecrata, quiquidem dictus reverendus pater nobis omnia jura ratione dicte consecrationis ad eum spectancia gratiose donavit et concessit, presentibus honestis viris magistro Johanne de Voorda et Tiercheleto de Bare intercessoribus ex parte dicti monasterii, de cetero congruis honoribus frequentetur et edificia ejusdem sustententur et conserventur et ut fideles ipsi eo libentius causa devotionis confluant ad eandem et ad opus ecclesie manus promptius porrigant adjutrices quo ex hoc ibidem dono celestis gratie conspexerint liberius se esse refectos, de omnipotentis Dei misericordia beateque virginis ac apostolorum Petri et Pauli et omnium sanctorum et sanctarum ejus meritis et intercessionibus confisi, omnibus vere penitentibus confessis et contritis, qui dictam ecclesiam in festo dedicationis annuatim et per octavas et diebus nativitatis Domini, Epiphanie, omnibus festis beate Virginis, Parascheves, Passche, Penthecostes, Sacramenti et per octavas beati Johannis Baptiste, apostolorum omnium et evangelistarum, sancte Clare, sancti Francisci, Marie Magdalene, Margarete, Katherine, XI^{m} virginum, omnium Sanctorum, Barbare, Nycholay devote visitaverint et ad opus ecclesie manus adjutrices porrexerint XL dies indulgentiarum de injunctis sibi penitenciis in Domino misericorditer relaxamus. Nam ad hoc voluntas dyochesani accessit. In cujus rei testimonium presentes litteras fieri et sigilli nostri appensione fecimus muniri.

Datum et actum anno Domini M° CCCCXL°, die aprilis XXIIIJ^{a} que fuit dominica tercia post Pascha, qua cantatur pro introitu majoris misse *Jubilate* et tunc est anniversaria dedicationis dies (1).

A la date du 25 juin 1442, nous rencontrons une curieuse déclaration de notre suffragant au sujet de la prétendue excommunication encourue par les personnes qui avaient assisté à la procession de S. Liévin à Houthem (2).

Le 1 octobre 1444, il présida à la reconnaisance des reliques de saint Guthagon à Oostkerke (3).

En 1445, 1446 et 1448, il assista à la procession du St-Sang à Bruges (4).

Le 30 juillet 1445, en vertu d'une autorisation de l'évêque Jean de Tournai, il consacra la chapelle de Staelhiser à Bruges, des Frères du Tiers Ordre de S. François, et accorda des indul-

1. Archives de l'État à Gand, Couvent des Riches Claires. N° 1, f° 19.
2. Dierick, *Mémoires sur la ville de Gand*, II, 399-401; Van Lokeren, *Abbaye de St-Bavon*, documents p. 118.
3. *Act. SS.* t. I. Jul., pp. 588-589; Cousin, p. 222 ; Wadding, XI, 226.
4. Cod. Bruxell. 7169.

Digitized by Google

gences (1) ; le 20 septembre suivant il consacra l'autel du chœur de l'église de La Howardries (2).

Le 27 juin 1447, il fut autorisé à consacrer la chapelle de Sainte-Barbe à Gand (3).

Il mourut le 2 juillet 1448 et fut enterré dans le couvent des Frères-Mineurs à Bruges (4).

(A continuer.) D. URSMER BERLIÈRE.

---

1. Delepierre, *Archives de la Flandre Occidentale*, I, p. 88.
2. Mémoriaux de Simon du Chastel.
3. Miraeus, III, 696 ; Van Lokeren., *Abbaye de St-Pierre à Gand*, II, 230.
4. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 462 dit en 1438 ; t. I, 244, en 1428. L'année est précisée par la nomination de son successeur. Cf. *Rond den heerd*, 3e année, 1868, p. 286.

Digitized by Google

QUESTIONS DE PHILOSOPHIE DE LA NATURE.

§ II. — L'INDIVIDU DANS LE MONDE INORGANIQUE. — LE MIXTE.

(Suite.)

VIII° — *Le Mixte Chimique et l'Organisme. Hétérogénéité per se, Hétérogénéité per aliud.* Une seule et même argumentation, de portée tout à fait générique, nous a servi à établir le caractère *substantiel*, tant de l'hétérogénéité du mixte, que de l'organisation du vivant. Mais, chacun des règnes, en s'enfermant dans son domaine, s'approprie la vérité commune, et la marque d'un coin spécial. Une étude comparée de la molécule minérale et de l'organisme, permettra de mesurer la distance qui les sépare, au point de vue formel de la complexité. La comparaison faite, nous pourrons embrasser du regard la hiérarchie des formes naturelles.

Définissons d'abord, en toute généralité, l'*hétérogénéité* d'une substance corporelle. C'est la diversité formelle des parties intégrantes dans l'unité du tout. A titre positif : c'est l'effet formel d'une cause interne qui différencie, au moins d'une façon radicale, certaines parties du corps. A titre négatif : c'est une perfection sans laquelle la matière reste distribuée suivant une loi d'uniformité et de banalité absolues. Dès lors, entre partie et partie intégrante, la seule distinction possible est celle du site. *In esse*, l'identité essentielle et qualitative est parfaite. *In fieri*, toute divergence de tendance est inconcevable (1). — Entre l'homogénéité et l'hétérogénéité de la matière, il n'y a pas de milieu. L'une caractérise l'atome. L'autre, à des degrés divers, convient, nous le pensons, à toute autre substance.

L'être corporel est sujet à la composition métaphysique, à la composition potestative, à la composition intégrante. Les deux premières proviennent *per se* de la forme. La troisième, de la matière (2). La comp. métaphysique fonde dans la simplicité et l'unicité réelle de la forme, la pluralité et la distinction *virtuelles* des perfections. De proche en proche, elle construit la substance.

1. Cf. supra : pp. 170 et 177.
2. De part et d'autre, priorité absolue, sans concurrence possible.

Digitized by Google

Procédant de la puissance à l'acte, et par ordre purement métaphysique, elle étage les degrés substantiels, depuis le genre suprême jusqu'à l'espèce : substance, corporéité, vie, sensation. La comp. potestative, issue de la précédente, fait naître, à chaque étage substantiel de l'être (1), les propriétés qui découlent naturellement de l'essence. La comp. intégrante, caractère spécifique du monde matériel, donne virtuellement à la substance des parties étendues, la rend essentiellement capable de développement et d'extension. De ce développement ou extension virtuels, l'acte de quantité fait un développement ou extension formels.

Considérons d'abord un vivant, p. ex., un animal. La comp. métaphysique de l'objet permet à notre esprit de varier ses procédés d'analyse. L'on peut se tenir logiquement sur un seul et même degré substantiel, si l'on veut, celui de la sensation. Ce sera une analyse *horizontale*, sans changement d'étage. L'on peut ensuite comparer les degrés entre eux, et étudier la sujétion de l'un à l'autre : se demander, p. ex., à quel régime substantiel et accidentel sont soumis, dans l'organisme, les éléments minéraux qui composent la cellule vivante. Cette seconde analyse sera *verticale*, avec superposition d'étages. — Or, chacun de ces procédés logiques fait apparaître dans l'objet une diversification substantielle particulière.

Le degré de la sensation peut nous servir de plateforme. « Virtus visiva est actus oculi (2). » De proche en proche, la phrase de S. Thomas s'appliquera à chaque organe. La substance est *sensitivement* hétérogène. La forme distribue dans les départements de la matière des principes de sensation spécifiquement distincts. Or, pour expliquer que les différents sens, malgré leur distinction formelle, demeurent unis en une même essence sentante, il n'est point nécessaire de faire appel à un principe unificateur transcendant à la sensation elle-même. Le *sentire* indivisible se communique substantiellement à l'ensemble du corps : mais, ici, il est *sentire per modum visûs*, là *sentire p. m. auditûs*. La composition intégrante est au service de la composition potestative. Une seule virtualité substantielle se suffisant à elle-même, un seul degré métaphysique étudié sur son étage horizontal, est cause formelle adéquate de diversité et d'unité. A cette diversité-une, à cette hétérogénéité autonome et non assujettie, donnons le nom d'*Hétérogénéité per se*. Une analyse à procédé vertical va nous montrer,

1. S. Th, I, 77, 2 et 4 ; 76, 6 ad 1, ad 2 : unumquodque genus consequuntur propria accidentia.

2. I. 76. 1, ad 1 — cf., page 189, texte: De Anima,

Digitized by Google

dans le même organisme, une complexité d'un autre ordre : hétérogénéité dépendante, essentiellement infra-jacente, *Hétérogénéité per aliud.*

« Toutes les cellules ont cela de commun que leur composition chimique est très compliquée. L'élément dominant est l'eau... (Puis) vient, en ligne d'importance, l'albumine, cette substance... presque caractéristique... du protoplasma...; (puis) une certaine proportion de corps gras dans un état de combinaison (physiologique) intime avec les éléments précédents... A côté de ces trois éléments principaux,on en trouve d'autres, en moindre quantité, mais non moins essentiels :... tel, le potassium, à l'état de sel de potasse, le phosphore,... le soufre incorporé à l'albumine ou représenté par des sels..., le sodium, le calcium, le fer, le magnésium, et quelques métaux encore... (1) » Les derniers travaux des chimistes prouvent enfin que la molécule *chimiquement définie* d'une substance organique peut grouper dans son unité *plusieurs centaines d'atomes* empruntés à quatre ou cinq espèces minérales élémentaires. — Une extrême complexité dans la composition chimique, tel est donc un premier caractère propre que la substance organique présente à l'observation savante. Toutefois, le seuil ainsi marqué entre le règne inanimé et le règne animé, ne les séparerait pas encore par une barrière infranchissable : et la preuve en est que l'industrie du chimiste réussit précisément à reconstituer les substances organiques. De la pauvreté de la molécule minérale à la richesse de la molécule vivante, il n'y a qu'un écart de degré : du moins au plus. C'est formellement ailleurs que la nature a mis un départ essentiel entre les règnes : à la différence de la molécule inorganique, véritable individualité autonome, la molécule organique n'est qu'une partie de l'unité cellulaire, seule individualité histologique. C'est la cellule que le biologue considère dans son intégrité. Or, les procédés d'analyse démontrent que la cellule n'est pas un mixte, mais un *mélange* (2). Elle échappe à toute mise en formule. *Elle n'est pas chimiquement définissable.* — A cette vérité fondamentale s'en rattache immédiatement une autre. De l'être, passons à l'agir. « ... Ce qui doit, à nos yeux, former le caractère essentiel de la cellule, c'est sa vie, son évolution. Cet élément naît, fonctionne,(vieillit), et, au bout d'un temps très variable, tend à disparaître

1. M. Duval — *Physiologie*, p. 9. Il faudrait, il est vrai, pour plus de précision, séparer, dans l'énumération précédente, les substances qui font réellement partie du protoplasme vivant (albumine, lécithine...) de celles qui y sont *seulement enclavées et contenues*, soit comme réserves, soit comme déchets de l'alimentation.

2. « Les substances... qui servent aux fonctions vitales... ne sont souvent pas des espèces chimiques, mais des mélanges ...» Troost, *Chimie*, pp. 689, 756.— Mélange, c.-à-d. aggrégat, agglutination.

Digitized by Google

par des transformations très diverses [1] » Le vivant ne peut exister que à condition de s'automouvoir et d'élaborer perpétuellement sa propre substance. La cellule travaille donc sans relâche au renouvellement de sa matière. Assimiler, c'est, pour elle, attirer du dehors les éléments minéraux dont elle a besoin. Désassimiler, c'est expulser de son propre sein d'autres éléments qui ne lui conviennent plus. Or, ce va-et-vient incessant entraîne nécessairement, dans la composition minérale de la cellule, des variations secondaires : variations spécifiques et variations pondérales. Aux yeux du chimiste, la cellule n'est pas seulement un agrégat : elle est un agrégat essentiellement instable. Et les particules matérielles qui la composent sont suffisamment indépendantes les unes des autres pour séparer leurs destinées respectives et avoir chacune leur histoire. — Au travail de la nutrition, œuvre fondamentale de la cellule, les besoins généraux de l'organisme ajoutent enfin une foule de travaux complémentaires. Citons seulement l'entretien de la chaleur vitale et de l'énergie musculaire [2]. La cellule devient donc le centre d'une activité extrême, infatigable, infiniment variée. Les molécules qu'elle met en œuvre n'échangent pas seulement entre elles des heurts, de la force vive, des efforts mécaniques et physiques (frottement, attractions, résistance, élasticité...) [3], mais elles accomplissent des actions et des réactions chimiques. La cellule est un laboratoire. Les molécules s'y comportent *comme* des suppôts : « Actiones sunt suppositorum » ; comme des corps chimiques en possession de leurs forces et de leurs affinités. Le chimiste, reconnaissant enfin dans le sein de la cellule, l'exercice *formel* de toutes les lois et propriétés minérales, ne craint pas de dire : « La cellule *est* composée d'eau, d'albumine, de sel de potasse ; j'y retrouve tel métalloïde, tel métal, tel mixte. » Or, par ce langage même, la science minérale avoue son impuissance à nous rendre raison de la vie. Qu'il y ait, dans la cellule, une unité

1. M. Duval. op. c., p. 10.

2. « L'acte complexe de désassimilation représente, dans son ensemble le plus général, un phénomène chimique d'oxydation..... Le but de ces oxydations, pour ne parler ici que de la forme la plus générale du phénomène, est de produire, par la chaleur développée, les différentes forces..... : chaleur, travail mécanique du muscle, conduction nerveuse..... Il faut distinguer, dans les substances assimilées et désassimilées, celles qui peuvent être considérées comme servant spécialement à la *réparation* des tissus, et celles qui sont *employées par* ces tissus pour produire les combustions fonctionnelles... » op. c. pp. 497, 498. La cellule travaille pour elle-même : assimilation réparatrice, matériaux *réparateurs*. Elle travaille pour l'organisme : assimilation *industrielle*, matériaux combustibles. — Il n'est pas question, d'ailleurs, de diviser l'activité, ni de séparer des fins étroitements connexes, mais de diviser des effets, et de séparer des matériaux.

3. *Motilité* de la substance vivante. Déplacements du protoplasme au sein de la cellule. Déplacements de certaines cellules au sein de l'organisme.

Digitized by Google

accidentelle, *effectuée*, entretenue par des forces, nul ne le conteste aujourd'hui. Mais, cette unité précaire, où trouve-t-elle, à son tour, sa cause d'unification? Quelle est la cause de l'unité *formelle* et essentielle du vivant?

Mélange et *Unité:* dans le monde inorganique, ces deux concepts forment une antinomie irréductible. L'atome et le mixte sont essentiellement *un*. Le mélange d'atomes ou de mixtes est essentiellement *plusieurs*. Or, avec la pluralité de ceux-ci, la cellule possède l'unité de ceux-là. Comment concilier les deux termes du couple inconciliable? Il faut nécessairement faire appel à un principe unificateur transcendant à l'ordre inorganique. Il faut que la perfection substantielle de la vie, s'emparant de la matière inerte, en ramène le morcellement *réel* à une unité non moins *réelle*. Entre deux molécules intra-cellulaires, la *diversité* est minérale, formellement minérale; l'*unité*, au contraire, est hyper-minérale, formellement hyper-minérale. L'hétérogénéité que nous rencontrons ici est celle que nous avons nommée l'*hétérogénéité per aliud*. Elle ne peut se réaliser que dans un être dont l'édifice substantiel se détaille métaphysiquement en deux degrés à tout le moins. Au haut, est le pouvoir d'unification, de finalisation, de gouvernement. Au bas, est le nombre et la disparité. Abandonnés à eux-mêmes, les éléments minéraux ne seraient plus que multitude et assemblage accidentel: témoin, la mort.

Comment la théorie hylémorphique résout-elle le problème de l'information par degrés métaphysiques? « Forma perfectior virtute continet quidquid est inferiorum formarum. Et ideo, *una et eadem* existens, perficit materiam secundum diversos perfectionis gradus. Una enim et eadem forma est per essentiam, per quam homo est ens actu (sc. substantia), et per quam est corpus, et per quam est vivum, et per quam est animal, et per quam est homo [1]. » *Formellement:* l'âme de l'animal est une âme sensitive. Mais, *Formellement-Eminemment:* elle est une forme vitale et corporelle. Il importe de distinguer ici entre ce qui convient proprement à la cause, et ce qui convient proprement à l'effet. La *Cause*, comme telle, c.-à-d. la forme substantielle, ne contient *formellement* que la perfection culminante, la perfection spécifique. Quant aux degrés inférieurs, elle les porte formellement *avec éminence*. Dans l'*Effet* substantiel, au contraire, c.-à-d. dans le composé hylémorphique, et dans les *Effets* accidentels, c.-à-d. dans

1. S. Th. I. 76. a. 6. ad 1 — cf. Spir. Cr. a. 3; in l. 2 De An. lect. 1.

Digitized by Google

les propriétés de ce composé, toutes les perfections se rencontrent de la façon la plus *formelle*, formellement sans adverbe restrictif : depuis le genre suprême jusqu'à la différence spécifique. L'animal *est* un vivant, *est* un corps, *est* une substance. Il possède formellement les *propriétés* et exerce formellement l'*activité* de la vie et du corps. — Or c'est par les propriétés et par l'agir, que nous connaissons les êtres. Apercevoir dans une substance matérielle les effets qui dépendent d'un degré substantiel, c'est apercevoir du même coup, à travers le voile de la causalité, le degré substantiel lui-même : formellement possédé par le composé ; form.-éminemment possédé par la forme, si cette forme est de rang supérieur. « Semper enim saltem *præcipuæ functiones* ejus formæ quæ in alia excellentiori modo continetur, perfectius a (forma) continente quam a (forma) contenta (cum seorsum existit) administrantur, ut patet in anima intellectrici quæ simpliciter perfectius sentit quam brutorum animantium formæ (1). » Appliquons ces vérités à la matière organisée.

La cellule, nous a dit le chimiste, est un laboratoire. Elle produit des mouvements, elle accumule des énergies, elle développe des phénomènes physiques, elle accomplit des réactions chimiques (2), en tous points comparables aux effets homologues que présente le monde inorganique. De part et d'autre, les mêmes lois s'appliquent. Les faits sont *univoques* (3). A cela près que l'activité chimique de la cellule est, par le degré, par la complexité, par la variété, très supérieure à celle de la nature inanimée, à celle même de l'industrie savante : « ..... saltem præcipuæ functiones..... *perfectius* a (forma) continente quam a contenta administrantur. » Les molécules possèdent donc *formellement*, dans la cellule, leurs affinités et leur agir. La lécithine se comporte comme de la lécithine. L'hémoglobine comme de l'hémoglobine. A ne considérer que *l'Effet*, ces corps *sont* encore des corps chimiques et n'ont pas changé de nom en changeant de règne : parce qu'ils ont formellement conservé les perfections subst. et accid. du monde minéral. Mais, il faut aller jusqu'à la *Cause*.

1. Conimbr. I. Gen. et Cor. c. x, q. 4, a. 1, in — *præcipuæ functiones :* l'imagination, la mémoire et l'appétit sensitifs de l'homme sont supérieurs à ceux de l'animal. *Sed non omnes :* le chasseur n'a point les ailes et la vue perçante de son faucon, ni les jarrets et le flair de son chien.

2. Il faut « ..... rendre compte de tous les actes par lesquels des tissus produisent de l'acide carbonique,..... de ceux par lesquels ils sont le lieu de dégagement de forces vives (chaleur, etc...)..... Les données nouvelles de la thermochimie..... (permettent de ramener) les sources de la chaleur animale à cinq espèces de métamorphoses :..... d'abord, les effets qui résultent de la fixation de l'oxygène sur divers principes organiques ; puis la production de l'acide carbonique par oxydation ;..... la production de l'eau ;..... la formation d'acide carbonique par dédoublement ; enfin, les hydratations et déshydratations. » M. Duval, *op. c.*, p. 499.

3. L'électricité que développent le système nerveux de l'homme ou les appareils du poisson électrique est spécifiquement la même que celle de la pile. *Op. c.* p. 3.

Digitized by Google

Or, c'est l'âme qui, dans le vivant, confère le premier être à la matière. Au-dessous de la sensation et de la vie, elle lui communique l'être corporel. A chacune des molécules (lécith., hémogl., album...) qui entrent dans la composition des cellules et des tissus de l'organisme, elle donne *l'être moléculaire* (lécith., hémogl., album.....). Et nous sommes autorisés à établir la proportionnalité suivante : Si l'âme humaine *contient* form.-émin. le degré de la sensation et le degré de la vie, elle *contient* form.-émin. chacune des perfections minérales reconnues dans les molécules de l'organisme (1). Éminemment sensitive; plus émin. vivante; très émin. minérale. A ce titre, l'âme de l'homme est *réellement univoque* aux formes subst. des trois règnes de la nature. Montrons pourtant, et précisément à l'encontre de cette univocité, le caractère qui sépare profondément en elle les deuxdegrés spécifiques (sensation, vie) du degré générique. — La proportionnalité qui précède repose essentiellement sur ces définitions : L'homme *est* un animal, *est* un vivant. Et pourtant, malgré l'univocité reconnue, l'homme *n'est pas* un mixte, ni même une somme de mixtes. Pourquoi cette opposition? Parce que, en donnant au corps la sensation et la vie, l'âme cause une hétérogénéité *per se*. En distribuant aux molécules l'être minéral, elle cause une hétérog. *per aliud*. Et, pourquoi, en dernière analyse, cette disparité? Parce que, des perfections hyper-minérales, elle est le principe original et premier en date. Vis-à-vis des perfections minérales, elle n'est, au contraire, qu'une forme de *survenance* et fait œuvre de seconde main. Les premières ne se rencontrent point hors de l'organisme : elles doivent à l'âme leur production initiale. Les secondes se rencontrent formellement dans le milieu inorganique : le vivant *incorpore* à sa propre substance des substances minérales; l'âme prend à son service les forces naturelles, en supplantant les formes inférieures — *Univocité* et *analogie* se traversent. L'âme est univoque aux formes des trois règnes. Et pourtant, si l'homme est univoquement un animal, un vivant, un corps, c'est seulement par analogie (de proportionnalité) qu'il est « mixte ou somme de mixtes. » Qu'est-il donc? « *Somme vitale de mixtes* ». Autre est ici la cause de diversité; autre la cause d'unité. L'une d'ordre minéral (2). L'autre d'ordre hyper-minéral.

1. « Operationes animæ distinguuntur in animales et naturales; ut illæ dicantur *animales*, quæ sunt ab anima secundum id quod est proprium sibi; *naturales* autem..... secundum quod *facit effectum* inferiorum formarum naturalium ». S. Th. q. De An. a. 9, ad 6.

2. Au sens propre, tous ces concepts : minéral, chimique,..... sont des concepts *clos*, appartenant d'une façon positive au seul monde privé de vie. Mais, appliqués à l'analyse de l'organisme, ils prennent une valeur *potentielle*, par simple précision objective. C'est ainsi que, dans la cellule, la molécule chimique *est* de la chair vivante.

Digitized by Google

Du monde de la vie, passons au monde inorganique. La théorie précédente s'applique en se simplifiant. Le mixte et le mélange s'opposent ici contradictoirement l'un à l'autre. Ou bien, il y a combinaison et unité essentielle. Ou bien, il y a agrégat et multitude. L'hétérogénéité *per aliud*, l'hétérog. assujettie n'est pas concevable. Si la diversité d'une substance minérale est minérale, il faut que l'unité en soit également minérale. La seule hétérogénéité possible est l'hétérog. *per se :* celle que l'analyse *horizontale* nous a fait distinguer aux différents degrés substantiels des êtres.— Malgré sa supériorité par rapport à la forme élémentaire, la forme du mixte n'est point transcendante à l'ordre inorganique. Elle ne contient pas form.-émin. *in causa* les perfections des atomes, et ne les communique pas formellement *in effectu*. La comparaison entre les propriétés des éléments et celles de la molécule en fournit une preuve immédiate (1). Loin de conserver dans le mixte leur âpreté et leur vigueur, les affinités et les forces des atomes n'y renaissent que singulièrement atténuées, tempérées, attiédies (2). Des trois parties chimiques qui composent la molécule d'eau, l'une n'est donc plus de l'oxygène et les deux autres ne sont plus de l'hydrogène. Toutes trois sont de l'eau. Mais, chacune porte dans sa matière une empreinte résiduelle de l'espèce d'origine, et une *cause de retour* (3) à cette espèce. A la formule déjà proposée : « Sentire per modum visus, sentire per modum auditus », correspondra cette formule parallèle : « aqua p.m. oxygenii, aqua p. m. hydrogenii ». L'*hétérogénéité per se*, tel est l'effet formel qui sert à définir la forme du mixte.

1. « (Opinio Scoti est)..... elementa remanere virtute..... in forma substantiali mixti, eo modo quo vegetativum est in forma sensitiva..... (Sed hoc) rationi adversatur : quia *non est eadem proportio formæ perfectioris*, puta sensitivæ, *ad formas specificas elementorum* et ad gradus genericos, ut, quemadmodum hos continet, ita illas contineat : quoniam, illarum prædicatio sibi repugnat, non autem horum ; et sensui contradicit quia *operatio elementi non æque perfecte aut perfectius est in forma mixti*, sed longe imperfectior, cujus oppositum videmus in omnibus virtualiter clausis in formis posterioribus : sensitivum enim perfectiori modo operatur opera vegetativi, quam pure vegetativum....» Cajétan. In I, 76, a. 4, ad 4, nº XX. Les passages en italique s'appliquent strictement au mixte inorganique ; mais ils sont appliqués par erreur aux organismes. La forme du vivant est univoque à celle de la molécule chimique.

2. *A priori*, il serait tout à fait gratuit et postulatoire d'assigner un maximum ou un minimum à la neutralisation des affinités et à la péréquation des qualités antagonistes. *A posteriori*, les faits suggèrent que l'assimilation réciproque des atomes ne dépasse pas un certain degré, cf. p. 167 — Nous ignorons même, en général, si la stabilité de la combinaison se mesure au degré de l'assimilation interatomique. Une enquête inductive et surtout l'étude des saturations successives d'un atome polyvalent, pourraient seules nous instruire sur les lois de l'équilibre interne de la molécule — Les Scolastiques insistent sur le caractère *imparfait* de l'assimilation qualitative : « Multa mixta in statu perfecto et connaturali inveniuntur..... cum temperamento secundum proportionem inter qualitates..... *et non cum temperamento omnimodi æquilibrii* (sive : ad pondus)..... ita ut neutra qualitatum excedat aliam ». Et même : « A parte agentium naturalium, *repugnat* fieri temperamentum ad pondus ». J. a. S. Th. Ph. N. II P., Q. XI, a. 2. En lisant la conclusion de notre étude, on comprendra la cause de cette insistance.

3. Cf. p. 177 et infra : Conclusion.

Digitized by Google

Nous avons refusé de prêter à celle-ci une éminence qu'elle ne possède point. Nous nous garderons, au contraire, de souscrire au raisonnement suivant qui tend à lui dénier la perfection qu'elle nous paraît avoir : « Non est alius modus continendi elementa, nisi vel substantialiter, vel accidentaliter. Substantialiter, non possunt contineri elementa in mixto, *neque* formaliter, *neque* virtualiter tanquam in gradu. Ergo, virtualiter accidentaliter... — (1) ». La seconde disjonction semblait bonne, parce qu'on n'avait pas aperçu le troisième terme : « Neque virtualiter tanquam in heterogeneo *per se* ». Or, c'est précisément ce troisième terme que nous adoptons.

IX° — *Hiérarchie des Formes Naturelles.* Il nous est permis maintenant d'assigner une place précise à la forme du mixte, dans la hiérarchie des formes (2). « ... Diligenter considerandum est in rerum progressu. Sciendum est igitur quod materia est in potentia ad omnes formas quæ de ea educi possunt. Unde, quanto *ad plures earum simul accedit*, tanto plus perficitur ejus potentia. Et ideo, in elementis, materia est minime perfecta, quia solum unica forma unius elementi perficitur simul..... In corporibus vero mixtis, magis perfecta est materia : ibi enim, cum una forma mixti quæ dat esse, sunt omnes formæ elementorum, virtute tamen et non in essentia (plusieurs formes substantielles ne peuvent exister dans la même matière) (3).... »

Il est essentiel aux formes matérielles de distribuer leur acte informateur dans des parties intégrantes. Seule, la forme infime, celle de l'atome, est cause d'uniformité substantielle et accidentelle. Les formes supérieures (4) sont toutes causes d'hétérogénéité *per se*. Cette hétérogénéité se développe et s'épanouit avec la noblesse de l'être et la variété de son agir (5) : « Sentire per modum visus, sentire p. m. auditus (6). » Mais elle existe déjà d'une façon initiale dans le monde inorganique. La forme du mixte prend essentiellement rang entre celle de l'atome et celle du vivant. — Les règnes apparaissent comme rapprochés : l'hétérogénéité *per se*, considérée en elle-même, est *univoque* aux différents degrés de l'être. Et pourtant, les règnes ne sont pas confondus : entre la molécule et la cellule, l'hétérogénéité *per aliud* place un seuil formellement infranchissable à l'entéléchie minérale. L'échelle des essences est plus

1. J. a. S. Th., *op c.* Q. VI, a. 3, vers f.
2. Question qui a été posée, page 180.
3. S. Th. De Nat. Mat. c. VIII.
4. Ontologiquement supérieures, logiquement inférieures.
5. « Quæ sunt in rebus infima, ... aliquam imperfectam (bonitatem, finem) consequuntur *paucis motibus*. Superiora vero his adipiscuntur perfectam (bonitatem, finem) motibus multis ». I. 77. 2. c.
6. On en dirait autant des différents organes et appareils de la vie végétale.

Digitized by Google

complète, la hiérarchie des formes mieux ordonnée. Et c'est par la quiddité intrinsèque de ces formes que se justifie cette énumération progressive : « ... In rebus naturalibus, *gradatim* species ordinatæ esse videntur. *Sicut* mixta perfectiora sunt elementis, *et* plantæ corporibus mineralibus, *et* animalia plantis, *et* homines aliis animalibus... (1). » Il s'en faut toutefois que les trois conjonctions indiquent qu'il y a égalité d'intervalle ontologique entre les degrés métaphysiques. Il s'en faut plus encore que le premier adverbe assimile univoquement le premier degré aux degrés qui suivent.

Le monde minéral est caractérisé par une transformation substantielle dont le monde de la vie n'offre point d'exemple : transformation unitive et hétérogénique. Il est caractérisé de même par un degré substantiel particulier. — D'une part, les atomes sont en puissance au mixte,mais non en puissance métaphysique comme le genre à l'espèce. Le mixte *n'est pas* un atome. D'autre part, entre le mixte et l'atome, il y a plus qu'une différence d'espèce à espèce minérale, de brome à chlore, ou qu'une différence d'espèce à espèce végétale, de chêne à hêtre. Que dirons-nous? Il y a, par le fait de l'hétérogénéité *per se*, un degré substantiel physique. — Quant au concept de « mixte », notre esprit peut l'abstraire de la réalité, non par précision objective, mais par précision formelle (2) c.-à-d. par confusion. Il devient alors commun à la molécule chimique et à la cellule qui est « somme vitale de mixtes ». Mixte s'oppose alors à la fois à « atome » et à « simple mélange » : au premier, parce qu'il signifie *complexité*, non-uniformité ; au second, parce qu'il signifie *unité essentielle*. Constitué par ces deux notes positives, le concept de mixte représente alors un *degré métaphysique analogique*. C'est dans ce sens que S. Thomas l'a fréquemment appliqué à la réalité : implicitement dans les textes cités ci-dessus ; explicitement dans le suivant : « Supposita autem mixta, *quædam* sunt animata, et præcipue homo (3)..... » « Parmi les mixtes, les uns sont, les autres ne sont pas animés ». En s'exprimant ainsi, le Docteur n'a pas oublié que l'arbre de Porphyre ne porte que des concepts univoques. Il a seulement voulu faire une généralisation logique fondée sur une analogie de proportionnalité. Nous avons traduit presque littéralement ses paroles en écrivant que le « corps physique hétérogène » est un

1. S. Th. I, 47 a 1 et 2, in c.
2. Cf. Gredt. *Elem.Ph.*, pp. 119 et 166, « præcisio formalis cum fundamento ».
3. De Nat. Mat. c. 8 — « ... una forma mixti, ut puta anima hominis ». De quat. opp. c. 5 — « ... corporis mixti, puta ..... lapidis vel animati cujuscumque ». I, 76, 4, ad 4 — cf. J. a. S. Th. *op. cit.*, Q. XI, a. 1, in.

Digitized by Google

genre qui se partage en deux genres subalternes : animé, inanimé (1).

Il est d'usage de n'inscrire sur l'arbre logique, que cinq degrés : substance, corps, vivant, animal, homme. Tels sont, en effet, les principaux termes de la progression ontologique que présentent virtuellement l'âme humaine, et, d'une façon incomplète, les formes infra-humaines. Mais, au sein de chaque règne de la nature, il y a encore de la composition virtuelle par genres et par espèces (2). — Le loup *est* un canidé. Le canidé *est*..... un mammifère. Le m. *est* un vertébré. Le v. *est* un animal. C'est d'ailleurs au naturaliste et non au philosophe qu'il appartient d'établir et de justifier cette nomenclature, de montrer que, sans superfétation et sans lacune, elle est capable de représenter à l'esprit les perfections substantielles de l'objet. Quelque imparfaite que soit encore la classification des minéraux, l'étude de leurs propriétés (3) conduira nécessairement (4) à la connaissance et à la coordination méthodique de leurs perfections substantielles.

Des considérations précédentes, on conclura qu'il serait légitime de distinguer des degrés *Majeurs* et des degrés *Mineurs*. Les premiers sépareront les règnes. Ce sont les plus manifestes, ceux qui s'imposent immédiatement à la raison. Les seconds serviront, au sein de chaque règne, à échelonner les genres et les espèces. — La représentation de l'univers naturel comporte donc cinq degrés métaphysiques majeurs ; un nombre de degrés métaphysiques mineurs que les sciences naturelles ont pour but de déterminer ; enfin, un degré substantiel physique, particulier au monde minéral. De ce dernier, le mixte, on peut, comme S. Thomas, faire un *degré métaphysique majeur analogique*.

X° — *Hétérogénéité Minérale et Unité Essentielle*. — Nous avons étudié, en général, l'hétérogénéité *per se* de la substance corporelle. Considérée *in esse*, cette diversité-une se laisse aussi bien conce-

1. PP. 184, 186 — Quant à la forme supérieure, nous savons qu'elle est *univoque* aux formes minérales. De même, l'*hétérogénéité per se* est univoque dans les différents règnes : cf. p. 187.

2. Nous employons ces mots au sens de la logique. L'histoire naturelle, pour arriver à une connaissance détaillée des types, multiplie les désignations : espèce, genre, famille, ordre, classe, embranchement.

3. Troost, *op. c.*, p. 394 — Joly, *Chimie Gen.* 1898, p. 70, seq. — Familles des métalloïdes — tableau de Mendéleef.

4. « Intellectus noster.... proprie est cognoscitivus *quidditatis* rei, ut *proprii objecti ;* (sed) accipit a sensu cujus propria objecta sunt accidentia exteriora. Et inde est quod, ex his quæ *exterius apparent* de re, devenimus ad cognoscendam essentiam rei.... » I, 18, 2, c. ; cf. I, 13, 8. c. — Il existe, en différents ordres de connatssances, des classifications *artificielles* (géographique politique) ou *contingentes* (histoire). Mais, en sciences, de telles classifications ne sont que des procédés provisoires. Toute *avision* scientifique doit être *naturelle* et conduire à la *définition*, c.-à d. à la connaissance distincte de l'essence.

Digitized by Google

voir dans le monde minéral que dans le monde de la vie. Mais, en est-il de même, lorsqu'on le considère *in fieri?* — La forme du vivant communique, en effet, *primo* la diversité (horizontale) à la matière. Elle fait « formellement » ses parties. La forme du mixte résulte, au contraire, des formes élémentaires. Elle est faite « effectivement » par ses éléments. Il importe de montrer que l'unité essentielle du mixte n'est nullement compromise par le lien d'origine et d'hérédité qui rattache chacune de ses parties chimiques à l'un des atomes générateurs.

A suivre les procédés de la génération univoque,—prenons le cas de la digenèse,—on reconnaît que le corps vivant,considéré dans son intégrité et sa complexité formelles, est l'effet *commun et indivis* de ses générateurs. Fusion physiologique de deux substances séminales : tel est essentiellement l'acte de la fécondation (1) qui inaugure l'existence du nouvel être. Impossible, dès lors, de concevoir que telle partie de l'organisme naissant se lie, *par son type formel* et ses propriétés, à la matière spécialement fournie par l'un des parents. Impossible de voir plus particulièrement en l'un de ceux-ci, par l'intermédiaire de la matière transmise, la cause originante de certains organes. Et pourquoi cette impossibilité? A raison et seulement à raison de la vie, c.-à-d. de l'activité immanente, et de la mobilité de la matière sous la permanence de la forme (2). — Immotion de la matière sous l'immotion de la forme : telle est, au contraire, la loi qui impose la perennité à la substance inanimée. A priori, nous savons : que l'atome, bloc physiquement insécable, transporte dans le mixte son indivision ; et que, la transformation accomplie, la constitution du mixte est absolument définitive. A ces vérités, l'étude de la synthèse et de l'analyse chimiques nous a permis d'en ajouter une autre : Les propriétés atténuées de l'atome, et *pour causer* ces qualités, le caractère résiduel de la forme éteinte renaissent dans la matière ci-devant atomique. Distinction numérique et distinction spécifique (3) établissent dans la molécule un ordre de sites et de valeurs qu'une nouvelle transformation substantielle peut seule modifier. La partie chimique est donc l'héritière à la fois matérielle *(simpliciter)* et formelle *(secundum quid)* de

1. Y. Delage, *L'Hérédité*, p. 158. Paris, 1903. — « Dans la formation de l'embryon, chaque parent est présent sous la forme d'un noyau. Le premier noyau de segmentation ou noyau vitellin est un *mélange de la matière du père et de celle de la mère*, et chaque noyau cellulaire du nouvel individu renferme des molécules de ce mélange... » Debierre, *Manuel d'Embryologie*. pp. 78, 81.

2. « Quanto forma est nobilior, tanto magis *dominatur* materiæ corporali et *minus ei immergitur*, et magis sua operatione vel virtute excedit eam. » I. 76. 1, in c.

3. Entre masses originairement hétérologues.

Digitized by Google

l'atome. Et l'hétérogénéité substantielle du mixte s'explique d'une manière très simple par le lien d'origine qui relie immédiatement et définitivement chaque partie chimique à l'un des agents de la combinaison. — La nouvelle substance dépend de ses générateurs d'une façon nettement *distributive*. Pour que, néanmoins, l'unité essentielle du mixte soit sauve, il faut d'abord que, à tous les ressorts de la causalité, causalité dans le devenir et causalité dans l'être, causalité finale, efficiente, matérielle, formelle, la loi de *distribution* soit formellement associée à une loi de *collectivité*. Il faut ensuite et il suffit qu'à l'instant de la combinaison, la nouvelle forme ne puisse apparaître dans la matière qu'à la condition d'apparaître simultanément dans *toutes les matières* et de réunir dans une solidarité indivisible toutes les masses abandonnées par les formes élémentaires. La doctrine de l'*éduction* de la forme met en évidence cette dernière vérité.

Par leur fin (1), par leur espèce, par leur efficience, par leur quote-part de matière, les différents atomes que la nature destine à former un mixte, composent un ordre transcendantal. A l'exemple des sexes, ils se définissent les uns par rapport aux autres. Eux aussi sont des pouvoirs générateurs en puissance ou en acte d'accouplement. Ils sont tous et chacun des indispensables. Ils se font essentiellement contrepoids, chacun à tous les autres. Supposer que l'un d'eux déserte son poste, c'est refuser à la nature, par impossibilité métaphysique, le moyen d'établir le réseau complexe de l'acte et de la puissance, de dresser et de distribuer les rôles de la combinaison. Et, de même, concevoir que, dans la molécule une fois constituée, une seule partie chimique vienne à perdre son caractère propre, c'est ruiner l'essence du mixte. Dans le devenir comme dans l'être, chaque atome porte donc à sa manière, le poids ontologique de tout l'édifice. — L'existence de cet ordre transcendantal une fois acquise, assistons à l'éduction de la forme hors de la matière : « Forma... extrahitur ex ipsis visceribus materiæ et ejus potentialitate (2) ».

Jusqu'à l'instant de la transformation, les atomes demeurent substantiellement indépendants les uns des autres. Mais, sur l'ordre transcendantal qui lie les essences, se développe un ordre accidentel qui solidarise les destinées. Celles-ci sont étroitement connexées et coordonnées entre elles par l'échange des actions et des réactions. Les atomes *s'altèrent* (sens neutre) tous ensemble, parce qu'ils *s'altèrent* (sens actif) les uns les autres. Arrêtons, à un instant donné,

1. Fin objective, fin subjective. Finis *qui*, finis *quo* des scolastiques.
2. J. a. S. Th. op. c. P. I, Q. 4, a. 2.

Digitized by Google

tous les mouvements qualitatifs qui poussent les atomes vers la transformation. Entre tous ces mouvements, le *synchronisme* est parfait : synchronisme par l'acte déjà acquis, et par la puissance encore à épuiser. Sur les routes convergentes de leurs différents devenir, les mobiles (1) ont tous la même étape à franchir : étapes, disons-nous, cinématiquement et chimiquement équivalentes. La combinaison est le terme des devenir le plus étroitement associés, du *devenir le plus formellement collectif.* — Dès lors, par l'origine, par la causalité matérielle et dispositive, par le substrat *dans lequel* elle doit naître, la forme attendue dépend de chacune et de toutes les masses élémentaires. Autant d'éductions particulières qu'il y a de masses atomiques distinctes et de moyens de former contre un seul atome la coalition de tous les autres (2). Dispositivement, la forme du mixte *innaît dans* une multitude. Actuellement, elle *naît avec* l'unité essentielle (3). Toutefois, elle innaît toute *distribuée* dans ses effets formels hétérogènes, toute *co-étendue* « par accident » à la matière. — La forme du mixte se définit collectivement par rapport à toutes les formes élémentaires évanouies. Les parties chimiques de la forme se définissent distributivement par rapport aux formes dont elles recueillent la matière, l'individuation, le quasi-héritage spécifique. Or, les relations transcendantales sont ineffaçables, parce qu'elles s'identifient avec l'être même qu'elles relatent. Les espèces primitives sont donc nécessairement des espèces présomptives. La forme du mixte est une forme *substituée et restituante ;* ayant une unité d'universalité : *universalité de collection et de distribution.*

Citons, en terminant, ces deux excellentes définitions du mixte, dues, l'une à Aristote, l'autre à S. Thomas : « Mixtio est miscibilium alteratorum unio ». « Mixtio est miscibilium alteratorum *corruptorum secundum formam* unio (4). »

XI°. — *Double Assimilation ; par Efficience ; par Origine.* Les vérités sus-exposées peuvent être présentées sous un autre aspect. La genèse du mixte est gouvernée, disons-nous, par la *Loi d'une Double Assimilation*, à la fois substantielle et accidentelle. Assimi-

1. Il est clair qu'il ne s'agit pas de pur mouvement local.
2. Supposés d'une autre espèce que le premier.
3. Nous n'avons pas à prouver ici que le mixte est *une* nature ; mais que cette unité comporte la distribution des parties chimiques.
4. S. Th.I. Gen. et Corr. lect. 25 in f. Par *miscibile*, il convient d'entendre l'affinité chimique. — « Hæc definitio præsupponit definitionem generationis substantialis in communi, scilicet quod sit mutatio de non-esse substantiale ad esse substantiale in materia..... Addit autem quod... *fiat per modum unitivi et congregativi*.....: ex quibus unum tertium formetur.» J. a. S. Th. Ph. N. II. P. Q. 6, a. 3.

Digitized by Google

lation *transversale* que produit entre les atomes l'échange des efforts altérateurs : réalisée par et entre des co-existants. Assimilation *longitudinale* et par lien d'origine : transmise entre des successifs. Prouvons a priori l'existence de cette chaîne et de cette trame (1).

Soient A, B, C, les matériaux d'un mixte : les atomes, en nombre d'ailleurs quelconque, appartiennent, dans cet exemple, à 3 espèces élémentaires. (A, B) assimilent C. (B, C), A. (A, C), B. Donc, en vertu de la *causalité efficiente seule*, chaque masse telle que A subira l'influx et portera accidentellement et substantiellement la marque de 2 et seulement de 2 générateurs, à savoir *les 2 autres :* car le sujet n'agit pas sur lui-même. Or, les propriétés et la forme du mixte résultent nécessairement d'un concours universel, d'une coopération de *toutes* les formes élémentaires. Malgré l'hétérogénéité substantielle, la nouvelle essence a uniformément pour symbole (A B C), et non pas alternativement (A B), (A C), (B C). Il faut que, en chaque département de la matière, toutes les natures atomiques soient con-causes de l'éduction. A la causalité *efficiente* (subst., accid.) exercée *par les autres*, s'adjoint donc nécessairement une causalité quasi-matérielle et *originante* (subst., accid.) fournie *par le sujet* lui-même : quasi-matérielle parce qu'elle suit la matière ; mais nettement spécifiante. Nous avons dit souvent que l'empreinte spécifique de l'espèce primitive devait renaître dans la partie chimique, pour en soutenir les propriétés. Nous disons de plus que si elle s'effaçait complètement de la matière, la combinaison même serait irréalisable (2).

Le raisonnement qui précède ne repose sur aucun postulat. Il n'invoque donc en aucune manière l'hétérogénéité substantielle de la molécule. Cependant, il sert à en confirmer la démonstration. En effet, nous prouvons que, en toute hypothèse, chaque atome transmet au mixte un *caractère substantiel* avec sa propre matière. Le mixte a pour symbole uniforme (A B C). Mais, distinguons par les indices *o* (originante), *e* (efficiente) les causalités exercées par les atomes. Les 3 parties chimiques auront respectivement pour

1. Dans la génération des vivants, monogenèse, digenèse, les deux assimilations (l'efficiente, l'originante) se superposent au lieu de se modifier et tempérer : il y a *homogénie*. — Mais l'assimilation par raison d'origine paraît importante pour expliquer l'hérédité individuelle.

2. C'est en ce sens qu'on peut interpréter ce texte de S. Thomas, difficilement acceptable dans la rigueur des termes : « In generatione ipsius mixti, non fit spoliatio simplicium usque ad materiam primam : aliter virtutes simplicium non manerent in mixto... Unde non est corruptio simpliciter, per quam fit generatio compositi, cum elementa non corrumpantur penitus. » De Nat. mat. c. 8. Les formes s'évanouissent nécessairement ; mais leur empreinte renaît dans la même matière.

Digitized by Google

symboles : (A_o B_e C_e), (B_o A_e C_e), (C_o A_e B_e). En toute hypothèse, ces formules expliquent la molécule par ses causes *in fieri*, et présentent le caractère essentiellement hétérogène de la genèse elle-même et la disparité profonde qui existe entre les 3 concours substantiels fournis par les 3 espèces : concours originant de l'une, concours efficients des autres. Or, formules du devenir, ces formules doivent être aussi les formules de l'être, terme du devenir. Dans les mêmes symboles, se lit alors *in esse*, l'unité de l'essence et la diversité des parties. Combien naturel enfin d'admettre que, des deux causalités, c'est la causalité originante qui est prépondérante. Car, si l'inverse était vrai, et si la causalité efficiente enlevait victorieusement la matière à son ancien type, la masse matérielle qui provient de l'espèce A et qui retournera à l'espèce A, serait au sein de la molécule, précisément *la plus dissemblable* de ce type. Les lois numériques de la substitution et de la restitution chimiques pourraient encore être interprétées, mais à rebours du bon sens.

(A suivre.) Dom Maurice FESTUGIÈRE.

Digitized by Google

LES COLLABORATEURS DE SAINTE HILDEGARDE.

(Suite.)

II. DEUX RELIGIEUSES.

EN même temps que Volmar, deux filles spirituelles de Ste Hildegarde prêtaient leur main secourable à son œuvre. « Lorsque j'écrivais le livre Scivias, dit-elle (1), je tenais en grande affection, — ainsi S. Paul autrefois Timothée, — une religieuse de noble famille, fille de la margravine, dont j'ai parlé (2). Son amitié pleine d'empressement en fit la compagne de tous mes travaux et de toutes mes tribulations, jusqu'au jour où ce livre fut achevé. Alors la noblesse de sa naissance l'entraîna vers de plus hautes dignités et elle fut nommée abbesse d'un illustre monastère. Ce n'était pas selon Dieu, mais selon le monde qu'elle avait recherché cet honneur. Elle me quitta donc pour un pays éloigné; mais elle perdit bien vite la vie de ce monde et sa dignité (3). »

Par ces paroles douces et émues, Hildegarde désigne Richarde, fille de la margravine Richarde de Stade, et sœur d'Hartwich II, archevêque de Brême (1148-1168) (4).

A la prière d'un monastère qui avait demandé pour abbesse une des filles d'Hildegarde, Henri, archevêque de Mayence (1142-1153), avait vivement pressé la Sainte d'envoyer une de ses religieuses (5). Hildegarde rejeta cette demande comme contraire à la volonté de Dieu (6). Mais il paraît qu'en même temps et de commun accord avec le prélat de Mayence, Hartwich agissait sur sa sœur. Richarde céda enfin à ces instances et quitta le Mont St-Rupert. A l'occasion

---

1. Les paroles de Ste Hildegarde citées par Thierry dans la « vita » sont tirées d'une espèce d'autobiographie de la Sainte. v. d. Linde, *Die Handschriften der königl. Landesbibliothek in Wiesbaden*, p. 5. Schmelzeis, *Leben der hl. Hildegard*, p. 507.

2. Elle avait usé de son influence auprès de l'archevêque de Mayence en faveur d'Hildegarde. Migne, *P. L.*, t. 197. *Vita*, II, 22.

3. *Vita* II, 23.

4. Luitgarde, sœur de Richarde, avait épousé en second mariage Erich Lam, roi de Danemark. *Annal. Stad.* in M. G. SS. XVI, p. 327; *Annal. Ryens*, *ibid.*, p. 401.

5. Migne, *l. c.*, Epist., 5, col. 166.

6. *Ibid.*, Resp. ad eamdem epist.

Digitized by Google

de sa mort, Hartwich adressa une lettre touchante à Ste Hildegarde dans laquelle il dit : « Je te fais savoir que notre sœur, la mienne et plus encore la tienne, mienne par le corps, tienne par l'âme, a suivi la voie de toute chair. Elle a méprisé la dignité que je lui avais conférée. Elle a obéi au roi du ciel son Seigneur plutôt qu'au roi de la terre. Après une sainte et pieuse confession, elle a reçu l'Extrême-Onction. Ayant ainsi rempli ses devoirs de chrétienne, elle soupira encore de tout son cœur et avec larmes après ton monastère, se recommanda au Seigneur par sa Mère et S. Jean, se signa trois fois du signe de la croix et confessant la Trinité et l'unité de Dieu, elle expira le 29 octobre (IV Kalend. Novemb.) en parfaite foi, espérance et charité. Je te supplie de toutes mes forces — si je suis digne — que tu l'aimes autant qu'elle t'aimait et s'il semble qu'elle ait manqué en quelque chose, sache que ce n'est point elle, mais moi qui en suis la cause et considère combien de larmes lui a fait verser son départ de ton monastère. Plusieurs pourront t'en rendre témoignage : si la mort n'y avait pas mis d'obstacle, elle serait retournée vers toi, aussitôt qu'elle aurait reçu la permission (1). »

Sur un ton à la fois plein de gravité et de tendresse, la sainte abbesse répondit à Hartwich. Nous mettons ici en relief quelques lignes seulement, consacrées aux vertus de la défunte. « Du temps où elle vivait encore, j'ai entendu dire d'elle en une vision véritable : O virginité, tu es dans la chambre nuptiale du roi. Elle jouit en effet en un degré très élevé de la société de la Vierge Marie (2). C'est pourquoi les filles de Sion seront comblées de joie. Pourtant l'antique serpent voulut l'arracher à ce bienheureux honneur en se servant de sa haute naissance. Mais le souverain juge a pris pour lui ma fille et lui a enlevé toute gloire humaine. Aussi mon âme est-elle remplie d'espérance, bien que sa vie durant le monde appréciât surtout sa beauté et sa prudence. Dieu l'a aimée encore davantage, et il n'a pas voulu que son amie fût livrée à l'ennemi perfide qu'est le monde.... Alors je rejetterai de mon cœur la douleur que tu m'a causée au sujet de ma fille (3). »

Celui qui commença au XIIe siècle l'ancien nécrologe d'Hildesheim (4), assigne au 29 octobre la mort d'une abbesse Richarde

1. Migne, Epist., X, c. 162.

2. Virga = Maria (flos : Christus). cf. Migne, Scivias, l. III, vis. XIII, c. 730 ; *ibid.*, Resp. ad Epist., 143, c. 378 ; Pitra, *Anal. sacra.*, t. VIII. Carmina S. Hild., n. 54, 55, 56, p. 451, coll. n. 47, p. 457. « Da nobis societatem cum illa (Maria). »

3 Migne, Resp. ad Epist., X, c. 163.

4. Le nécrologe d'Hildesheim a été édité par Leibnitz : *Scriptores rerum Brunsvicensium*, t. I, p. 763, ss. Le manuscrit se trouve maintenant à Wolfenbüttel. Il fut commencé par les

Digitized by Google

L'accord avec la date que nous avons trouvée dans la lettre de Hartwich, nous donne la garantie qu'il s'agit bien ici de notre Richarde.

Il est donc certain, que la sainte Voyante parle de Richarde, quand elle dit dans la préface de Scivias : « testimonio cuiusdam nobilis et bonorum morum puellæ.... manus ad scribendum apposui (1). » Mais comme elle a quitté sa maîtresse peu après l'achèvement du Scivias (peut-être en 1151), il faut que le témoignage de la « puella », sur lequel Ste Hildegarde s'appuie plus tard, se rapporte à une autre religieuse de son couvent.

La première œuvre après le Scivias fut le « Liber vitæ meritorum (2). » Au prologue de ce livre la Sainte écrit : « Et ego testimonio *hominis illius, quem ut in prioribus visionibus* præfata sum occulte quæsieram et inveneram et testimonio *cuiusdam* puellæ mihi assistentis manus ad scribendum posui (3). »

Tandis que le conseiller est resté le même que dans le Scivias, la religieuse a fait place à une autre. La Sainte exprime clairement le premier de ces faits, mais elle indique à peine le changement de son assistante, ménageant ainsi et la mémoire de Richarde, probablement déjà décédée, et sa propre douleur.

Dans la préface de ses dernières visions enfin, dans le « Liber divinorum operum simplicis hominis (4) » nous lisons : Ego igitur paupercula et imbecillis forma, testificante homine illo, quem velut in prioribus visionibus meis præfata sum, occulte quæsieram et inveneram, testificante etiam *eadem puella*, cuius in superioribus visionibus mentionem feci, quam plurimis infirmitatibus contrita, manus tandem ad scribendum tremebunda converti (5).

Ici nous trouvons la même confidente que dans le « Liber vitæ meritorum (6) ».

---

chanoines d'Hildesheim vers 1150, et il contient encore des indications de décès du XVe siècle. Par la main la plus ancienne est écrit : *D. V. Idus Octobris Hartuvicus Bremensis Archiepiscopus* [† 1668] et *A. IV. Kalendas Novembris : Richardis Abbatissa.* Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. J. Wächter, bibliothécaire à la cathédrale d'Hildesheim; je lui offre ici mes sincères remerciements.

1. Migne, c. 386.

2. Schmelzeis, *o. c.*, p. 390, place la composition de cet ouvrage entre 1158 et 1163; v. d. Linde, *o. c.*, p. 38, entre 1158 et 1162.

3. Pitra, *o. c.*, p. 8.

4. D'après Schmelzeis, *o. c.*, p. 397 et v. d. Linde *o. c.*, p. 42, ce livre fut écrit entre 1163 et 1170. La chronologie donnée par M. Battandier dans la *Revue des quest. hist.*, t. 33 (1883), p. 403, c'est-à-dire 1164-1170, ne paraît pas fondée ; en tout cas il faudrait indiquer comme terme de l'achèvement 1171, puisque la Sainte dit elle-même : Quam visionem tandem per septem annos scribendo vix consummavi. Migne, c. 742.

5. Migne, c. 742.

6. C'est donc une erreur du Card. Pitra de croire que la « puella » mentionnée dans les trois grands livres mystiques est chaque fois la même personne. Pitra, *o. c.*, p. 8. n. 2, p. 505. n. 2.

Digitized by Google

Deux fois la sainte abbesse dans la « vita » de Thierry exprime sa reconnaissance pour plusieurs filles dont le dévouement et la tendre charité étaient pour elle une source de consolations au milieu de ses maladies et des afflictions causées par les murmures de quelques mécontentes.

Nous pouvons sans hésiter citer parmi ces fidèles Hiltrude, dont Trithème nous a gardé la mémoire comme d'une amie intime de Ste Hildegarde. Dans sa *Chronique de Sponheim* (1) à l'année 1148, il dit : S. Hildegardis... ad montem S. Ruperti... cum XVIII sacris monialibus transivit, inter quas una erat Hiltrudis, filia comitis Megenhardi, virgo sanctissimæ conversationis, et beatæ Hildegardi multum familiaris, ob cuius intuitum Comes pater multa eidem loco beneficia impendit (2).

Déjà du vivant de sa sainte tante Jutta, que nous connaissons déjà comme maîtresse de Ste Hildegarde (3), Hiltrude avait échangé le château paternel contre le petit monastère au sommet du Disibodenberg. Trithème nous le prouve :... Hiltrudis,virgo devotissima... quæ amore cœlestis regni latum in terra dominium respuit et sanctæ conversationis habitum sub disciplina sororis genitoris sui Juttæ in monte divi præsulis Disibodi suscepit (4).

Non moins estimée (5) qu'aimée de son abbesse, Hiltrude mourut le 17 novembre 1177 (6).

Si nous nous demandons en quelle manière se manifestait l'affection d'Hildegarde pour sa pieuse élève, son amitié pour Richarde pourra seule sur ce point nous donner quelque renseignement. Or à Richarde la Sainte donna la plus haute marque de sa confiance en lui faisant part sans réserve des secrets sublimes de son cœur et en l'admettant comme compagne et aide de son œuvre. La supposition qu'Hiltrude, distinguée par l'amitié toute particulière de son

---

1. Trithème écrit Sponheim. La forme cependant fondée sur les documents est : Spanheim, H. Witte : *Die älteren Grafen von Spanheim*, dans *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*. XI (50) 2. (1896), p. 161, n. 3.

2. *Chron. Sponh.*, éd. Francof., 1601, p. 250.

3. P. 192.

4. *Chron. Hirsaug.* éd. Francof., 1601, p. 134, cf. p. 132.

5. « ... cui [Hiltrudi] B. Hildegardis, magistra eius, testimonium sanctitatis et in vita et post obitum perhibuisse dicitur ». *Chron. Hirsaug.*, p. 156; *Chron. Sponh.*, p. 256.

6. Cette date : XV Kal. Dec. repose probablement sur une erreur de Trithème. Dans *Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde und Geschichtsforschung*, t. 17, (1882), p. 3, le Dr Sauer a publié un fragment d'un nécrologe de Rupertsberg, dont les commencements sont du XIIe siècle. Le fragment va du 15 nov. au 31 déc., mais il ne donne pas le nom d'Hiltrude.

Digitized by Google

abbesse, tenait la plume à la place de Richarde (1), ne paraît donc pas tout à fait arbitraire (2).

Mais en quoi consistait l'aide prêté par les deux moniales à leur mère et amie ? Nous venons de l'indiquer : elles maniaient la plume. Tandis que Volmar avait la charge de grammairien, — censoris eius cautelam exhibens (3), — elles rendaient le service d'un « amanuensis ». La Sainte nous l'apprend dans ces lignes qu'elle écrit à Guibert: Nam in ceteris sive anterioribus scriptis meis, istud (4) nec puellis quæ ex ore meo excipiunt, nec.... Vulmaro... unquam concessi (5). Or « excipere » dit l'annotation d'une dictée, la tâche d'un *notarius* (6). Ainsi, quand Guibert dit à Hildegarde : postquam visiones tuae, te jubente et indicante a notariis scripto exceptæ fuerint (7), il entend sans doute, « a notariis » des religieuses qui écrivaient sous la dictée de la Sainte.

Hildegarde, nous l'avons vu (8), écrivait de sa propre main, mais outre que l'usage existait à cette époque de dicter ses pensées, l'étendue de sa correspondance et surtout la fréquence de ses maladies obligeaient l'abbesse à recourir à l'aide de ses filles.

Revenons maintenant au « testimonium » des moniales. Nous

---

1. Il est intéressant de faire remarquer ici la parenté qui existe entre Richarde et Hiltrude.

Comte Eberhard de Spanheim (1044)

Sigfrid de Spanheim † 1065	Eberhard
épouse : Richarde de Lavante	
Comte Hermann de Frankenleve † 1118	
	Étienne de Spanheim 1075-1118
	épouse : Sophie
Richarde	Megenhard
époux : Margrave Rudolphe de Stade	épouse : Mechtilde de Moersfeld
Richarde, abbesse	Hiltrude, moniale

Selon H. Witte, *Die älteren Grafen von Spanheim, l. c.*, p. 202 et 227.

2. v. d. Linde, *o. c.*, p. 43, n. 1: « Enfin Hildegarde s'est servie pour ses travaux littéraires de l'aide de ses moniales Hiltrude de Spanheim et Richarde, sœur de l'archevêque Hartwich de Brême ». — F. W. E. Roth, *Die Visionen der hl. Elisabeth von Schönau.* (Brünn, 1884, p. XCVII). «Hildegarde se servit de l'abbé Guibert de Gembloux pendant deux ans pour écrire ses lettres, ainsi que des moniales Hiltrude de Spanheim et Richarde... »

3. Pitra, *o. c.*, p. 413.

4. Des changements dans le texte.

5. *Ibid.*, p. 432.

6. Du Cange. *Glossarium*, « exceptor. »

7. Pitra, *o. c.*, p. 330.

8. P. 196.

Digitized by Google

avons dit plus haut (1) que le témoignage de la « puella » est mis sur la même ligne que celui de Volmar. De plus, celui-là précède même celui-ci dans le premier livre : « Sed ego, quamvis haec viderem et audirem, tamen propter dubietatem verborum hominum, tamdiu non in pertinacia, sed in humilitatis officio scribere recusavi, quousque in lectum aegritudinis, flagello Dei depressa caderem, ita quod tandem, multis infirmitatibus compulsa, testimonio (2) cuiusdam nobilis et bonorum morum puellae et hominis illius quem occulte (ut praefatum est) quaesieram et inveneram, manus ad scribendum apposui (3) ».

Certes il ne peut pas être question ici d'un jugement rendu par la religieuse à la Sainte, ni sur l'authenticité des révélations, ni sur la nécessité de les publier ; aucune indication d'Hildegarde ne nous permet une telle supposition Pourtant,même le fait que le témoignage de la moniale précède celui du moine, s'explique facilement, quand on tient compte de son objet immédiat. « Scribere recusavi, quousque... tandem multis infirmitatibus compulsa... manus ad scribendum apposui,— testimonio cuiusdam... puellae. » La moniale et le moine attestent donc que l'abbesse ne se hâta point de publier ses révélations, mais qu'alors enfin elle se mit à écrire lorsque Dieu par une maladie la contraignit à obéir. Ainsi le témoignage de la religieuse a en effet plus de force que celui de Volmar, vu qu'elle était continuellement auprès de son abbesse.

Dans le « Liber divinorum operum » nous trouvons le même objet du témoignage ; mais ici la « puella » suit le moine : « Ego igitur paupercula et imbecillis forma, testificante homine illo, quem velut in prioribus visionibus meis praefata sum, occulte quaesieram et inveneram, testificante etiam eadem puella, cuius in superioribus visionibus mentionem feci, quamplurimis infirmitatibus contrita, manus tandem ad scribendum tremebunda converti (4) ».

Que ce témoignage du reste n'est pas borné à ce seul objet, mais qu'il se présente en général comme garantie pour le lecteur tant de la vérité des révélations que de la véracité d'Hildegarde, c'est ce que prouve la préface du « Liber vitae meritorum », dans lequel il est allégué d'une façon toute générale et sans aucune relation à une

1. P. 201.

2. Testimonio = teste; cf. dans le passage correspondant du Liber divin. oper. « testificante ». Migne, c. 742.

3. Migne, Praef. ad Scivias, c. 385-386.

4. Migne, c. 742.

Digitized by Google

maladie ou à un autre point particulier. « Et ego testimonio hominis illius quem, ut in prioribus visionibus praefata sum, occulte quaesieram, et inveneram, et testimonio cuiusdam puellae mihi assistentis, manus ad scribendum posui (1) ».

Voilà les confidents de Ste Hildegarde pendant la plus longue et la plus importante époque de sa vie. Le modeste et infatigable Volmar ; Richarde qui — hélas ! — ne répondit pas à la généreuse confiance de sa maîtresse ; et, comme nous pouvons supposer, Hiltrude, que son humble dévouement rendait si chère à son abbesse. Ces trois personnages nous apparaissent, bien que voilés, dans la grande trilogie mystique d'Hildegarde, où se manifeste d'une façon si étonnante l'admirable lumière de la grâce dont Dieu l'a comblée.

III. LOUIS, ABBÉ DE ST-EUCHER DE TRÈVES ET WESCELIN, PRÉVÔT DE ST-ANDRÉ DE COLOGNE. LES MOINES GODEFROY ET THIERRY.

Le célèbre manuscrit « à la chaîne » de Wiesbaden donne folio 307 un épilogue encore inédit du « Liber divinorum operum ». V. d. Linde dans son excellente description des manuscrits de cette bibliothèque, remarque que ce texte est écrit d'une encre plus fraîche et a probablement été ajouté par le correcteur (2). Schmelzeis en a donné une traduction incomplète (3). Nous croyons rendre quelque service en donnant ici le texte original d'après une copie que M. le Dr Wagner, directeur des archives royales à Wiesbaden, a eu la bonté de nous envoyer et pour laquelle nous lui présentons nos plus sincères remerciements.

In tempore illo cum in uera uisione cum scriptura huius libri, religioso uiro (4) et obseruatione regule sancti Benedicti timorato mihi assistente, laborabam, tristicia animam et corpus meum perforauit, quoniam ab eodem felici uiro per conditionem mortis in hoc mundo orbata separabar. Ipse enim in ministerium dei omnia verba uisionis huius in magno studio 5 sine cessatione laboris audiuit et corrigendo disseruit, meque semper monebat, ne propter ullam infirmitatem corporis mei omitterem, quin die

1. Pitra, *o. c.*, p. 8.

2. V. d. Linde, *o. c.*, p. 43. Tel n'est pas tout à fait l'avis de M. Wagner : d'après lui l'épilogue a été ajouté après coup, mais certainement par la même main qui a écrit le reste du livre.

3. Schmelzeis, *Leben der hl. Hildegard*, p. 85 et *Die Werke der hl. Hildegard und ihr neuester Kritiker* [Preger], dans *Historisch-politische Blätter*, vol. 27 (1875), p. 671-672.

4. Volmar.

Digitized by Google

et nocte in his que mihi in eadem uisione ostenderentur, scribendo laborarem. Sic namque usque in finem suum faciens, in uerbis uisionum
10 istarum nunquam saturari potuit ; unde ipso defuncto lacrimabili uoce ad deum sic dicendo clamavi : o deus meus, qui cum famulo tuo, quem mihi ad istas uisiones adiutorem dedisti, ut tibi placuit fecisti, nunc, ut te decet, me adiuua. Tunc uero reuerentissimus et sapientissimus uir coram deo et hominibus Ludevicus abbas sancti Eucharii in Treueri magna misericor-
15 dia super dolore meo motus est, ita quod per se ipsum et per alios sapientes stabili instantia auxilium mihi fiducialiter prebuit et quia ipse predictum felicem hominem et me ac uisiones quas prius bene cognovit, in lacrimabili suspirio de illo quasi eum a deo suscepissem gaudebam. Quidam et homo, qui de nobili gente erat, Wezellinus prepositus scilicet sancti
20 Andree in Colonia, qui in magna stabilitate honorificos mores coram deo et hominibus habuit et qui in sanctis desideriis bona opera perficere studebat, cum diligenti studio in amore spiritus sancti omnia uerba uisionum istarum audiuit et notauit. Idem quoque beatus homo in omni dolore et desolatione mea per se ipsum et per alios sapientes me consolando
25 adiuuabat et omnia uerba uisionum istarum sine tedio fideliter audiuit et amauit, quum illa super mel et fauum ei dulcia erant, sicque per gratiam dei cum adiutorio predictorum uenerabilium uirorum scriptura huius libri completa est. Ego autem de uiuente luce, que me uisiones istas docuit, uocem sic dicentem audiui : Istos qui simplicem homi-
30 nem uisiones meas scribentem adiuuabant et consolabantur participes mercedis laborum illius faciam. Et ego paupercula in eadem uisione docta dicebam : Domine mi, omnibus qui me in istis uisionibus quas ab infantia mea infixisti, magno timore laborantem consolando adiuuabant, mercedem eterne claritatis in celesti Jerusalem dones ita quod per te sine fine in te
35 gaudeant.

Personne, que nous sachions, n'a émis de doute au sujet de l'authenticité de cette page et nous ne sommes nullement tenté de le faire. Nous retrouvons au contraire ici les idées habituelles de Ste Hildegarde et même son style caractéristique et inimitable (1). Il est probable cependant que l'abbesse avait terminé depuis quelque temps son livre quand elle ajouta cet épilogue. Cette observation nous est suggérée par le début de la pièce : *in tempore illo*, et elle trouve une confirmation dans le fait que le copiste du manuscrit de Wiesbaden n'a pas écrit au moins de prime-abord et

17 D'après M. Wagner la lecture *quas* est hors de doute. La phrase est évidemment fautive : il faut supposer que le copiste du manuscrit a écrit par mégarde le mot *quas* au lieu de *meas*, ou bien qu'il a omis un verbe, par exemple après *cognovit*. 19 *prepositus*, Ms. : *propositus*. 32 *dicebam*, Ms. : *dicecebam*.

1. Cf. p. e. *in lacrimabili suspirio de illo... gaudebam* et *cum gaudente lacrimabili voce ad ipsum dico : Deus, adjuva me*. Pitra, *Lib. vit. merit.*, P. IV, c. XII, p. 153.

Digitized by Google

sans doute n'a pas connu alors cet épilogue qui aura eu pendant quelque temps une existence indépendante.

***

Le texte que nous publions nous fait connaître les hommes qui succédèrent à Volmar dans la charge de collaborateur. Nous ferons connaître brièvement les personnages en question, pour déterminer ensuite d'une manière plus précise la nature de leur collaboration.

Le premier que nous rencontrons est Louis, abbé de St-Eucher de Trèves. C'est à lui ainsi qu'à l'abbé Godefroi que Thierry dédia sa biographie d'Hildegarde. Depuis l'année 1173, il était en même temps abbé d'Echternach. En 1181, il se démit du gouvernement de ce second monastère, où il eut comme successeur son chapelain Godefroy, qu'il ne faut pas confondre avec le moine Godefroy dont nous parlerons dans la suite. Dix ans après Louis mourut dans son abbaye à Trèves, et Godefroy lui succéda également dans cette seconde charge (1). Louis eut avec Hildegarde de fréquents rapports tantôt épistolaires, tantôt personnels, comme il résulte d'une lettre, dans laquelle il dit : « At tibi scribendum et ad te saepe veniendum non me viae absterrebit difficultas (2) ». Le couvent de Rupertsberg lui a accordé comme à un ami et à un bienfaiteur une place dans son nécrologe : III Kal. Januarii. Ludovicus abbas de sancto Euchario (3).

Le même nécrologe, bien que d'une main plus récente, indique la mort de Wescelin : VI Kal. decembr. Wezelinus prepositus de Colonia (4). Parent (5) et ami d'Hildegarde, il s'intéressait vivement à la prospérité du monastère de Rupertsberg. On ne s'étonne plus dès lors de voir que la réponse du pape Alexandre III à une supplique de la Sainte est adressée au prévôt Wescelin (6).

Il y a du reste une relation étroite entre cette lettre et la collaboration de Wescelin. Dans la lettre au pape Alexandre III, qu'elle écrivit peu de temps après la mort de Volmar, la Sainte se plaint

1. *Mon. Germ.* SS., t. XXIII, p. 34. *Gall. Christ.*, t. XIII, col. 545 et 581.

2. Migne, Epist. 68, c. 288.

3. *Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde*, vol 17 (1882), p. 9. Remarquons toutefois que selon *Gall. Christ.*, l. c., col. 547, Louis décéda : *Festa die S. Silvestri papae*, donc le 31. déc.

4. *L. c.*, p. 4.

5. Reverendae memoriae domnus Wescelinus, nepos eius (Hildegardis) et familiarissimus ei, sancti Andreae Coloniensis praepositus. Pitra, Epist. 164, c. XIX, p. 581.

6. On trouve dans les manuscrits quatre lettres que le pape aurait adressées à Ste Hildegarde ; celle dont nous parlons est seule authentique : Voyez *Paul v. Winterfeld. Die vier Papstbriefe in der Briefsammlung der H. Hildegard*, dans Neues Archiv. vol. 27 (1902), p. 240.

Digitized by Google

des retards apportés par l'abbé de Disibodenberg à lui accorder le secours qu'elle demandait et auquel elle avait droit (1). Pendant ce temps Wescelin se crut obligé de venir en aide à l'abbesse abandonnée, et il est très probable qu'il rédigea avec elle la lettre au pape. Et quand la Sainte ajoute que les porteurs de la lettre ont reçu leurs instructions d'un fidèle ami (2), nous pouvons raisonnablement supposer qu'elle désigne Wescelin.

Que firent ces deux personnages pour Ste Hildegarde? Un examen plus détaillé de l'épilogue nous l'apprendra.

La mort de Volmar avait plongé Hildegarde dans une profonde tristesse. Elle se répandait devant Dieu en larmes et en supplications. Elle donna connaissance de sa détresse à ses amis, car Louis eut pitié d'elle, lui offrit son aide et ainsi changea en joie sa douleur (cf. épilogue, lignes 14-18). A plusieurs reprises la Sainte revient sur les consolations qu'elle reçut de ces hommes. Nul doute qu'ils ne lui prodiguèrent les encouragements qui lui étaient bien nécessaires au milieu de ses souffrances physiques et morales presque incessantes. Leur intervention cependant ne se borna nullement au rôle de consolateur, ils apportèrent à son œuvre littéraire une vraie collaboration. C'est pourquoi l'abbesse insiste sur la science de ces hommes (lignes 13, 15 et 24).

D'ailleurs la cause de sa tristesse était la mort de Volmar, son fidèle collaborateur : si donc Louis et Wescelin parvinrent à la consoler, ne serait-ce pas, qu'elle avait trouvé en eux de nouveaux collaborateurs? C'était en effet la seule chose qui pût la consoler : elle sentait l'impérieuse obligation d'écrire ses révélations, mais en même temps la douloureuse impossibilité de le faire sans le secours d'autrui, d'où une angoisse inexprimable dans l'abandon et des transports de gratitude envers ceux qui lui facilitèrent son entreprise.

Quant à la nature précise de cette collaboration, elle semble avoir été la même que celle de Volmar. Il ne pouvait s'agir en effet de la simple « scription » sous la dictée d'Hildegarde, l'aide de la religieuse assistante suffisait à cette besogne matérielle. D'autre part

1. Migne, *Vita*, I, n. 9 et 10. Guibert dans une lettre qu'il écrivit pendant son séjour à Bingen à Radulphe de Villers, parle des difficultés qui ont existé entre Hildegarde et l'abbé de Disibodenberg : « Et abbas coenobii Montis sancti Disibodi, de quo ipsa (Hildegarde), cum a parvula ibi inclusa fuisset, divina visione exiit, et ubi necessarios domui suae et magistros et ministros ex instituto Maguntini archiepiscopi assumere debet, nullatenus acceptas animo eius personas praebere acquiescit, dicens iniustum sibi videri, ut pro alio fulciendo suum ipse monasterium, evulsis columnis, decidere patiatur ». Pitra, p. 580.

2. « Per fidelem amicum nostrum moniti, » *l. c.*

Digitized by Google

la Sainte nous atteste ouvertement que Guibert fut le premier auquel elle permît de revêtir ses visions des ornements du style au lieu de se borner à corriger les fautes de grammaire (1).

Remarquons en outre que l'expression employée pour caractériser le travail de Wescelin : « audivit et notavit » rappelle d'une manière frappante la tâche de Volmar.

Il y avait cependant une notable différence entre l'aide de Volmar et celle de ses successeurs auprès d'Hildegarde, mais elle consistait plutôt dans la mesure de leur collaboration et était imposée par les circonstances. Leur charge d'abbé et de prévôt dans des monastères ou des églises éloignées ne leur donnait pas des loisirs suffisants pour séjourner longtemps à Rupertsberg. Ils ne pouvaient donc se consacrer au service de l'abbesse dans une mesure aussi large que l'avait fait Volmar.

Pendant leur absence les deux prélats se faisaient remplacer par d'autres hommes savants au sujet desquels nous ne pouvons que hasarder quelques conjectures.

Parmi les aides, accordés par Louis, nous comptons le moine Thierry, dont nous parlerons encore plus tard. Nous savons aussi, que Godefroy fut quelque temps auprès de la Sainte en compagnie de Guibert (2), donc entre 1177 et 1179. Ce fut évidemment d'après la volonté de son abbé Louis. Ne peut-on pas supposer que celui-ci envoya son chapelain auprès d'Hildegarde, quand elle avait le plus besoin de secours ?

Parmi ceux qui remplaçaient parfois Wescelin, nous pouvons supposer Gilbert, d'abord chanoine de St-André à Cologne, puis successeur de Wescelin dans sa charge de prévôt. D'après Guibert, il avait des relations avec le monastère de Rupertsberg ; car le moine de Gembloux dit dans une lettre aux moniales de ce couvent : « Coloniam veniens, a domino Gilleberto, sancti Andreæ præposito et communi amico nostro... cognita prosperitate vestra... bono et securo sum animo de vobis (3) ».

---

1. In quorum (c'est-à-dire les visions sur S. Martin) correctione sic et caeterorum in quibus emendandis tua defectui meo diligenter suffragatur dilectio, id observare debes, ut nihil addens vel detrahens, sive mutans, tantum ubi a tramite vel regulis justae latinitatis excessum est, solertiam reformationis adhibeas, aut si malueris, quod et in hac epistola *praeter morem* concessi, totam visionis seriem, observata [in] omnibus sensuum veritate, decentiori sermonis cultu vestire non negligas. Pitra, *Visio ad Guib. missa*, c. XXV, p. 431-432.

2. Guibert écrit à Godefroy . « Addebant (les porteurs de la lettre de Godefroy)... mei vos firmam tenere memoriam, referendo eis quomodo, cum interdum veniretis Binguiam adhuc junior, in illa sancta Dei domo inter sacras virgines, sponsas Christi, ambulantes in consensu piae societatis et multae dulcedinis, dulces aeque spiritualium verborum et visionum sanctae matris Hildegardis simul capiebamus cibos ». Cod. hag. Brux. I, 494.

3. Cod. hag. Brux. I, p. 554. Cf. Pitra, p. 581.

Digitized by Google

***

Si l'on a peu parlé jusqu'ici de Louis et de Wescelin, les moines Godefroy et Thierry sont en revanche très célèbres dans la littérature Hildegardienne. Examinons si cette célébrité est bien méritée.

Comme nous l'avons dit déjà (1), Geofroy doit sa renommée à Trithème. L'abbé de Spanheim se trompe, il est vrai, quand il dit que le premier collaborateur d'Hildegarde fut Godefroy ; mais il mérite créance, quand il rapporte que celui-ci était moine de Disibodenberg. Nous voyons en effet que peu d'années plus tard le prévôt était encore un moine de Disibodenberg, bien que la direction spirituelle eût passé aux mains de religieux d'autres monastères (2). Serait-il téméraire de supposer que l'abbé de Disibodenberg céda enfin aux instances d'Hildegarde et envoya Godefroy pour obéir aux injonctions du pape Alexandre ?

Une lettre de l'abbé Godefroy de St-Eucher de Trèves à Guibert atteste clairement que Godefroy succéda à Volmar comme prévôt de Rupertsberg et commença à écrire la vie de Ste-Hildegarde : « Vitam vobis ipsius sanctæ Hildegardis transmisimus quam ex instinctu nostro et prædecessoris nostri bonæ memoriae Ludovici abbatis, magister Theodoricus composuit, secundum exemplar Godefridi praepositi, qui Fomario, primo eiusdem loci praeposito, successit (3) ».

La biographie commencée par Godefroy fut continuée par Thierry, moine d'Echternach, qui dédia son œuvre aux deux abbés Louis de St-Eucher de Trèves et Godefroy d'Echternach; il y mit donc la dernière main entre les années 1181 et 1191 (4).

La personnalité de Thierry nous est mieux connue que celle de Godefroy. Déjà Schmelzeis (5), après Preger (6) et v. d. Linde (7), suppose comme très probable l'identité entre l'auteur du « Liber aureus » d'Echternach, — dédié au même abbé Godefroy — et celui de la vie de Ste- Hildegarde. Aujourd'hui cette conjecture est tout à fait confirmée. Dans sa préface aux *Monumenta Epternacensia*

1. P. 197.
2. L'abbesse Ida de Rupertsberg écrit à Guibert entre les années 1181 et 1185. « Scire etiam vos volumus quod, ex quo a nobis recessistis, abbas et fratres de Sigeberg (Siegburg près de Bonn) divini ministros officii nobis benigne provident, eo quod conventus Sancti Disibodi paucos habeat sacerdotes et etiam quia jure privilegii nostri secundum petitionem nostram nobis utiles dare recusant. Praepositum vero qui nos in exterioribus procuret, a fratribus eiusdem loci Sancti Disibodi habemus ». Cat. hag. Brux., p. 555.
3. *Anal. Boll.*, I, p. 606.
4. Voyez la chronologie des deux abbés, p. 310.
5. *O. c.*, p. 310.
6. *Geschichte der deutschen Mystik im Mittelalter*, I. p. 14.
7. *O. c.*, p. 51.

Digitized by Google

L. Weiland identifie Thierry, auteur du *Chronicon Epternacense*, avec *Theodoricus magister* (1). Or, l'abbé Godefroy, comme nous avons dit, écrit à Guibert : *Vitam... quam... magister Theodoricus composuit.* Nous pouvons donc identifier avec certitude l'auteur de la biographie d'Hildegarde. Quant à la vie de Thierry nous en savons peu de chose. Élevé dès sa jeunesse dans le monastère de St-Willibrord, il y dirigea plus tard l'école. Son œuvre la plus célèbre est le « Liber aureus », une chronique d'Echternach, précieuse surtout comme recueil de chartes, mais qui malheureusement resta à l'état de fragment. Thierry mourut probablement peu après 1192 (2).

Pour son époque Thierry était certainement un témoin historique tout à fait éminent. Voilà le jugement de Weiland sur lui : « Dolendum certo, virum tantae eruditionis, liberalitatis, modestiae tantique veritatis amoris, qualem se in scriptis suis ubique repraesentat, prohibitum esse, quominus coeptum propositum ad perfectum duxerit, gestaque sui temporis litteris mandaverit... Sufficiant haec de Theodorico, viro eruditione et indole sane aptissimo ad describendum sui temporis historiam... (3) »

Cet éloge rendu par un homme si compétent nous rend la biographie de Ste-Hildegarde encore plus précieuse : il s'agit en effet d'un point d'histoire contemporaine dans lequel il avait joué un certain rôle: il ne pouvait donc manquer d'être bien informé (4).

Après cette brève notice venons-en à la question qui est pour nous la plus importante: Est-ce que Godefroy et Thierry ont collaboré à l'œuvre de Ste Hildegarde?

Il est certain que ces moines étaient tous deux en relation personnelle avec la Sainte. En 1233, les juges ecclésiastiques délégués par le pape firent une enquête sur la vie d'Hildegarde et entendirent — comme ils s'expriment dans leur rapport — des témoins dignes de foi. Parmi eux figure le prêtre Bruno de Strassbourg, dont voici le témoignage : « Juratus dicit de vita beatae Hildegardis, secundum quod per publicam famam audivit, et secundum quod in libello qui de eius vita a duobus religiosis, scilicet Gotfrido et Dieterico, qui cum beata virgine morabantur, statim post eius obitum est scriptus, legit (5). » Mais on ne peut avec Schmelzeis (6) con-

1. *Mon. Germ.*, t. XXIII, p. 16. Le même personnage est désigné ailleurs comme « scolasticus » Beyer, *Mittelrheiniches Urkundenbuch*, n. 24, p. 62 ou « scolaster » ibid., n. 34, p. 76; il se présente aussi avec le surnom « Rufus » *Mon. Germ.*, *SS.*, l. c., p. 71.

2. *Mon. Germ.*, l. c., p. 16.

3. *Ibid.*, l. c., p. 18.

4. Quant aux difficultés que v. d. Linde (*o. c.*, p. 51 et 52) soulève contre la fidélité de Thierry voir Schmelzeis (*o. c.*, p. 507 ss.); le même contre Préger dans *Hist.-pol. Blätter.*, l. c.

5. *Anal. Boll.*, II, 124.

6. *O. c.*, p. 504 et 506.

Digitized by Google

clure de ce témoignage qu'ils étaient aussi les collaborateurs de la sainte abbesse. De Godefroy nous savons seulement qu'il était « praepositus », charge qui pouvait se borner aux affaires extérieures du monastère (1). Il avait cependant quelque formation littéraire, comme on voit par le fait qu'il commença une biographie de Ste-Hildegarde. Peut-être mit-il ses talents au service de la Sainte. Quant à Thierry, il est probable qu'il avait été envoyé par l'abbé Louis pour aider Hildegarde dans l'achèvement du *Liber divinorum operum.*

Résumons ce chapitre. Pour la collaboration de Louis et de Wescelin nous avons un texte qui ne laisse plus de doute; pour celle de Godefroy et de Thierry nous n'avons trouvé que des hypothèses plus ou moins probables. Leur tâche doit être placée entre la mort de Volmar et l'arrivée de Guibert ; mais il est impossible de préciser davantage. En outre leur collaboration ne fut qu'occasionnelle. Au contraire celle du premier prévôt, comme nous avons vu, et celle du moine de Gembloux, dont il nous reste à parler, s'exerça d'une façon continue pendant une période dont les termes sont plus nettement fixés.

(A suivre.) D. HILDEPHONSE HERWEGEN.

1. Cf. la lettre de l'abbesse Ida, citée p. 313.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Ontologie ou Métaphysique Générale, par D. MERCIER, membre de l'Académie Royale de Belgique. — 580 pp. — 3e édition. Louvain, Institut supérieur de philosophie. — Paris, Alcan. — 1902.

Nous avons à rendre un tardif hommage à une œuvre dont nos abonnés ont déjà apprécié la valeur. — L'étendue du savoir, l'originalité de la pensée et de la méthode ont établi de longue date la réputation de l'auteur. Malgré sa brièveté relative, le présent traité contient en substance toute la « philosophia prima » d'Aristote et de S. Thomas. Établi sur cette base solide, il rencontre de deux manières la pensée contemporaine : vérités scientifiques, pour les amorcer à la sapience traditionnelle ; théories philosophiques, toujours avec le désir de les accueillir, souvent avec le devoir de les combattre. *Nova et vetera*. L'exposition est remarquablement claire, accessible, didactique. Le style simple et correct, s'animant dans la discussion, s'ennoblissant en certaines pages, pour se tenir au niveau de la pensée.

Embrassons l'œuvre d'un regard d'ensemble. Au début de la *1re Partie* (*l'Être*), Mgr Mercier se heurte aux préjugés agnostiques de notre époque. Il leur oppose la doctrine du Stagirite : « La métaphysique a pour objet principal *la substance des choses individuelles* que nous offre l'expérience :.... fond primordial auquel, dans l'ordre ontologique, les réalités accidentelles ou modales doivent inhérer ; premier sujet de l'ordre logique, οὐσία πρώτη... Cet objet est le premier que l'intelligence entrevoie (connaissance imparfaite et confuse) à son éveil ; il est le dernier résidu de nos analyses réfléchies les plus pénétrantes (connaissance scientifique et distincte)... » L'objet formel de la métaphysique, c'est l'être et ses attributs. L'objet « matériel », ce sont tous les êtres : substances matérielles, substances immatérielles, Dieu. — Notions d'existence et d'essence, de réel et de possible; possibilité intrinsèque et extrinsèque des êtres (p. 25-61). Question du *principe d'individuation* (corps, substance séparée) développée suivant la pensée de S. Thomas (61-105). La distinction *réelle* entre l'essence et l'existence est établie par ses preuves directes et indirectes. En cette thèse fondamentale, Mgr Mercier n'a eu garde d'omettre l'argument le plus métaphysique « Esse subsistens oportet esse infinitum ; quia non terminatur aliquo recipiente » (C. G. II, 52).

La *2e Partie* de l'ouvrage est consacrée à l'étude des transcendantaux. Ce sont *les notions suprêmes* que l'auteur veut nous proposer : primordiales, il en recueille l'expression sur les lèvres de l'enfant, dans l'âme duquel la

Digitized by Google

curiosité métaphysique s'éveille avec la pensée ; universelles, il en demande la traduction diversement nuancée aux différentes langues humaines. Tel est le point de départ. Au point d'arrivée, nous atteignons l'objet de la métaphysique positive : Dieu, le Vrai, le Bien par essence. — Dans le § *De l'Unité*, on remarquera : la genèse des premiers concepts, également intéressante pour le métaphysicien et pour le psychologue ; plus loin, l'exposé de l'unité prédicamentale, du nombre abstrait (187), la comparaison entre nombre et multitude (189). — Au § *De la vérité*, on trouvera un excellent résumé d'idéologie (200-209) : « L'idéal d'après lequel nous jugeons de la vérité des choses, est la réalité expérimentale qui a été abstraite par l'intelligence et développée par la réflexion. » Indiquons seulement un desideratum : il faudrait dire (207, définitions) que la vérité appartient proprement à l'acte intellectuel (vérité logique ou formelle) et seulement par dérivation et *par attribution* aux choses (vérité ontologique ou objective). C'est assurément là une proposition fondamentale. Les dernières pages (Dieu et la vérité...), portent le lecteur pour un moment sur les hauteurs de la théodicée, lui révèlent rapidement la Pensée Subsistante, Actuelle, Immuable, et découvrent à son regard l'univers des êtres créés, c.-à-d., la synthèse des petites vérités ontologiques dérivées de la Vérité Logique. Quelques lignes (219) semblent indiquer, dans leur concision, que Mgr M. comprend et résout le problème des « futuribles » conformément à la pure tradition thomiste et Dominicaine.

La *3e Partie* traite des « principales divisions de l'Être » : substance et accidents ; qualité, relation ; puissance, acte, mouvement ; être fini et Être Infini ; signification analogique de la notion d'*être*. Nous demanderons ici si cette dernière question n'eût pas mérité plus de développements et surtout une autre place : prologue, plutôt que épilogue de l'ontologie ?

— *4e Partie :* Les causes des êtres, matérielle, formelle, efficiente, finale, exemplaire. L'effet immédiat des causes : l'ordre, la perfection, le beau. Leur effet médiat : fin de l'univers. Cette énumération succincte suffit à prouver qu'aucun des problèmes importants de la causalité n'a été omis. Ajoutons qu'à propos de la cause finale, de l'ordre, du sentiment esthétique, de l'objectivité du beau, de l'art, Mgr M. met au service de la synthèse métaphysique, tantôt la sûre information du savant, tantôt la fine analyse du psychologue. — Revenons sur quelques chefs de doctrine :

1° *Possibilité Intrinsèque des êtres.* « La théorie qui soutient que Dieu, prototype nécessaire et éternel des êtres, est seul la raison suffisante des possibles... aboutit logiquement à l'ontologisme » (40). Cette protestation contre une thèse unanimement reçue par la philosophie spiritualiste et catholique, était-elle bien attendue, et surtout l'imputation d'ontologisme est-elle bien méritée ? L'on a coutume d'étudier d'abord la *raison formelle* ou constitutive de la possibilité intrinsèque : elle consiste immédiatement et *per se* dans la sociabilité de plusieurs notes en un même concept : notes et

Digitized by Google

concepts abstraits, cela va de soi, de la connaissance sensible. L'on cherche ensuite le *dernier fondement*, l'explication par ses causes dernières, de la possib. intr. Il faut bien alors arriver à Dieu, Cause Exemplaire, Prototype Simple et Universel. Entre Mgr M. et ceux qu'il critique, il y a entente *réelle*. Pourquoi introduire un malentendu apparent ? — 2° *Essence et Existence de l'Accident*. Un « *acte unique* d'existence enveloppe à la fois la substance et ses accidents. » (127. Dist. réelle entre ess. et exist. de la substance, 3e arg. indir.). « L'accident n'a pas d'exist. propre... L'existence de la substance *varie sans cesse*... » (308, 315). Les arguments que Mgr M. dirige contre Suarez, n'atteignent pas le grand nombre des philosophes thomistes. Résumons leur réponse : En tout être créé, essence et *esse* forment un couple de relations transcendantales : deux réalités, physiquement distinctes, mais adéquatement proportionnées l'une à l'autre, mutuellement définissantes, puissance et acte complémentaires. L'essence subst. reçoit *in se* l'*esse per se*. L'essence accid. reçoit *in alio* (dans le composé subst.-accid.) l'*esse in alio*. L'accident a : une in-essence, *essentia Essentiæ ;* et une in-existence, *existentia Existentiæ*. Ainsi, il résulte de la substance : *ens Entis*. Mgr M. s'oppose loyalement à lui-même le langage de S. Thomas. Citons en outre : « *aliud*.... *esse* quo.... albus, *aliud* quo musicus,.... *aliud* quo homo :... *multiplicatur* in una persona... » (III, 17, 2, c—cf. C.G., IV, 14). Par ordre de nature, l'essence subst. *pré-existe* à la « résultance » de ses accid. « in suo esse consistens, naturaliter præcedit... ; fit unum per accidens... » (Ente et Ess. 7). De plus : Comment l'existence du suppôt est-elle *une variable ?* Enfin, l'accid., dépouillé d'existence propre, n'est plus qu'une *essence*. Le concept d'être ne lui serait plus applicable que par analogie d'attribution. Or, il lui appartient par proportionnalité. — 3° *Subsistance, Suppôt*. (134 ; 293 seq.). Avec la plupart des thomistes, Mgr M. montre que la « suppositalité » est une perfection positive, antérieure à l'existence. Mais, qu'est-elle ? Un *principe unificateur* qui *fait-un* l'essence substantielle et les essences accid. (300), et prépare l'unité d'existence. La théorie se rattache logiquement à la précédente. On répondra : La subsistance, réalité purement substantielle, précède les accidents. L'unification désirée n'est pas à faire. La subsistance, enfin, est un *simple mode* qui résulte de la génération substantielle ([1]), et non une forme unifiante. — 4° *Action Transitive*. « L'action de l'agent créé est dans le patient » (442). Nous prendrons comme expression de notre propre pensée des passages de S. Thomas francs de toute équivoque : « Cum actio sit *in agente*, et passio *in patiente*, non potest esse idem numero accidens quod est actio, et quod est passio, cum unum accidens non possit esse *in diversis subjectis*. » (II, S. D. 40, q. 1, a. 4, ad 1) ([2]). « *Alia operatio* est *facere* motum, et *recipere* » (C. G. II. 57). La faculté créée *reçoit* la prémotion physique. Elle passe

1. J. a S. Th. Ph. N. P. I. Q. VII, a. 1 et a. 3 ; P. II. Q. I, a. 4.
2. Cajétan. In I, 25, a. 1, n° 4 et 6.

Digitized by Google

alors elle-même de la puissance à l'*agir*, et agit sa propre action. D'où vient que l'action immanente et l'action transitive fournissent des concepts « primo-diversi » ? C'est que la première, commençant dans l'agent, *se consomme* essentiellement *en lui*. La seconde, commençant dans l'agent, s'adresse essentiellement à *autre que lui*. De l'une, l'agent est non seulement sujet réel, mais sujet d'inhérence formelle (in hoc). De l'autre, il est sujet réel, mais sujet d'*é*-manation, d'*é*-gression formelles (ab hoc). « Actio non significatur *ut in* agente, sed *ut ab* agente ; et *tamen constat actionem esse in agente* » (Pot. 8, 2, in c.). Entre action prédicamentale et passion, séparation catégorique, distinction réelle, ordre de nature, simultanéité de temps. D'ailleurs, lien essentiel entre les corrélatifs. La pensée humaine *suit* la cause dans l'effet et applique souvent (analog. d'attrib.) le premier concept au deuxième objet. Entre passion et mouvement, identité réelle, dist. de raison fondée. — Mgr M. ne consentirait-il pas à tempérer ces énoncés : « La vie psychique et la vie intellectuelle réalisent aussi, sauf certaines réserves, la *notion essentielle* du mouvement. La cognition est un mouvement. » (446) ? « Intelligere etc... est *actus perfecti*, i. e existentis in actu » (I, 18, 3, ad 1). L'action immanente est donc une *qualité*, un avoir actuel : perfection « simpliciter simplex », formellement attribuée à Dieu. Elle s'oppose au mouvement : « actus imperfecti, ut imperfecti » dont le présent ouvrage nous donne, au chapitre de l'acte (372), une fidèle analyse. — 5° *Relation*. Contre le préjugé idéaliste, Mgr M. démontre qu'il y a, dans la nature, des relations réelles, dont notre esprit *constate, et ne fait point* l'existence. Reste à débattre une question d'École : La relation a-t-elle une réalité *autre* que celle de son fondement ? La réponse est négative. Nous y souscrivons. De nombreux thomistes, il est vrai, revendiquent en faveur de l'affirmative, l'autorité d'Albert le G. et de S. Thomas. On observera que la question, bien qu'intéressante, est pourtant secondaire, et ne fournit pas une pierre de touche au « loyalisme » péripatéticien.

Concluons : Sur quelques points importants, nous avons dû nous séparer de Mgr Mercier. Reconnaissons toutefois que sa thèse est toujours, en elle-même, très soutenable, et en fait, excellemment soutenue. Et que sont, en somme, de notre part, quelques réserves discrètes, en comparaison de l'hommage que nous sommes heureux d'adresser à l'ensemble d'une œuvre magistrale ! — D'aucuns diront que, par son cours de philosophie, l'éminent Directeur de l'Institut de Louvain a rendu un grand service à la scolastique. Mais, c'est renverser les rôles. Le service est rendu, non pas à la doctrine, mais à ceux qui apprennent à la connaître.

Dom Maurice Festugière.

De Wulf. — **Introduction à la Philosophie Néo-Scolastisque.** Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1904, p. 350.

Digitized by Google

Voici un livre plein d'idées et d'intérêt tout actuel: il a pour but d'abord de donner un sens net au mot scolastique et de définir intrinsèquement la philosophie scolastique, en second lieu de faire connaître la Néo-Scolastique, de montrer en quoi celle-ci se distingue de la scolastique médiévale. « L'exposé de la doctrine néo-scolastique contient en même temps le pro« gramme de l'enseignement que l'Institut de Philosophie de Louvain « s'est tracé, et qu'il s'efforce de réaliser » (préf. p. 7.)

La scolastique chez bien des esprits excite une idée vague, confuse, souvent défavorable, les historiens de la philosophie ont cherché des définitions extrinsèques : C'est la philosophie du moyen âge, la philosophie qui procède par syllogismes, par objections pour et contre, c'est encore la philosophie subordonnée à un dogme quelconque : M. De Wulf démontre aisément ce que ces notions ont d'inexact et d'incomplet. Passant ensuite plus avant « on est convenu, dit-il, d'appeler scolastique, la philosophie « professée par quelques penseurs d'élite, un Anselme de Cantorbéry, un « Alexandre de Halès, un Bonaventure, un Thomas d'Aquin, un Duns Scot » (p. 60) ; l'histoire de la philosophie établit les faits suivants : « il y a une « synthèse philosophique qui se trouve être commune à un groupe de prin« cipaux docteurs occidentaux. Cette synthèse ne stérilise pas chez chacun « d'eux l'originalité de la pensée — elle est dominatrice au moyen âge » p. 66). C'est donc cette synthèse, la philosophie par excellence du moyen âge mais non l'unique philosophie du moyen âge qui doit être appelée la scolastique (p. 72).

Il faut voir maintenant si la subordination à la théologie ne suffira pas à définir la synthèse scolastique. Puisque celle-ci a son objet formel et en partie son objet matériel propre, une définition déduite de ce chef ne pourra être qu'extrinsèque. Ici cependant nous ne pouvons approuver tous les arguments de M. De Wulf, nous en remettons l'examen à plus bas, quand nous toucherons les relations de la néo-scolastique avec la théologie.

Ce n'est pas davantage l'Aristotélisme qui définira la philosophie scolastique : Aristote n'a jamais été considéré comme infaillible, et d'ailleurs les scolastiques ne se sont pas bornés aux doctrines péripatéticiennes. M. De Wulf, ici comme dans son *Histoire de la Philosophie*, suit d'assez près Zeller et fait ainsi, à notre avis, quelque tort au grand Stagyrite (cf. p. 160), plus rapproché en vérité de la scolastique que ne le jugent ses modernes interprètes.

On pourrait ajouter aussi que seule la lumière de la Révélation a mis les scolastiques en mesure de s'élever au-dessus du Maître.

Les relations de la scolastique avec les sciences du moyen âge viennent ensuite, analysées avec exactitude et connaissance de cause : la vieille physique introduisit des généralisations factices dans la philosophie (p. 121), généralisations qui cependant, ferons-nous remarquer, ne pénétrèrent pas jusqu'aux doctrines essentielles de la philosophie.

Digitized by Google

Ces prémisses posées, il devient possible d'établir une définition doctrinale de la scolastique. « Il y a entre les grands docteurs du XIII° siècle un « accord si significatif sur l'ensemble des questions fondamentales qu'on « peut considérer les synthèses propres à chacun d'eux comme des « espèces d'un même genre : la scolastique » (p. 134). Nous transcrirons quelques lignes de la conclusion dans laquelle M. De Wulf en résume les idées fondamentales : « La théodicée de la scolastique est *créationiste* et « *personaliste*. La métaphysique de l'être contingent est à la fois un *dyna-* « *misme modéré* (l'acte et la puissance, la matière et la forme, l'essence et « l'existence) et une franche affirmation de l'*individualisme*. Ce même *dy-* « *namisme* régit l'apparition et la disparition des substances naturelles ; à « un autre autre point de vue, le monde matériel reçoit une interprétation « *évolutioniste* et *finaliste*. — Rappelons, en outre, que la psychologie sco- « lastique est *spiritualiste* et non matérialiste ; *expérimentale* et non apprio- « riste ou idéaliste ; *objectiviste* et non subjectiviste... la logique met en « honneur les droits de la méthode *analytico-synthétique*. Quant à la mo- « rale, elle emprunte à la psychologie la plupart des caractères qui la dis- « tinguent, elle est *eudémoniste* et *libertaire* » (p. 191). Evidemment il faut lire dans l'auteur (p. 134-189) l'analyse approfondie d'ou résultent les conclusions que nous venons de citer.

La 2° partie du livre étudie ce qu'est et ce que doit être la néo-scolastique en comparaison de la scolastique médiévale. La synthèse néo-scolastique se différencie de la scolastique : « des théories *reconnues fausses* sont « ÉLIMINÉES ; — les doctrines constitutionnelles n'ont été MAINTENUES « qu'*après avoir subi une double épreuve*, celle de la science et celle de la phi- « losophie contemporaine ; — des préoccupations nouvelles se sont fait « jour, et sous ces influences des *enrichissements progressifs* d'idées ont « ACCRU le patrimoine de l'ancienne scolastique » (p. 270). Ces principes doivent être approuvés par quiconque entend enseigner aujourd'hui et remettre en honneur la philosophie scolastique ; néanmoins il nous reste un doute, question nominale plutôt que réelle, à savoir si les caractères que doit revêtir à présent la philosophie scolastique réclament le nom nouveau de *néo-scolastique*. La désignation n'est pas seulement nouvelle : elle paraît novatrice. On nous permettra donc les objections suivantes : 1° Les termes ont le sens que l'expérience et l'usage ont consacré. Or, il est de fait que l'histoire ne témoigne guère en faveur des *néo*-doctrines. Comparons les systèmes sans préfixe aux systèmes avec préfixe. Le néo-platonisme, le néo-idéalisme, le néo-socratisme ne se recommandent point par une supériorité propre ou un progrès réalisé; moins encore par leur fidélité à la philosophie qu'ils prétendent interpréter et rajeunir. A juste titre, le nom est resté de meilleur aloi que le surnom. Pourquoi, dès lors, donner sa préférence à ce dernier ? 2° Voici maintenant les raisons intrinsèques qui expliquent nos réserves. Nous croyons que l'élimination des théories fausses concerne la

Digitized by Google

science des scolastiques médiévaux, mais laisse intacte leur *philosophie:* celle-ci en effet s'occupe essentiellement des causes les plus élevées, que les erreurs de physique spéciale n'atteignent pas. Si donc nous nommons la « *philosophie* » scolastique, nous excluons par là-même les erreurs secondaires venues du défaut d'expérimentation. Et de fait, qu'on se reporte aux caractères généraux que M. De Wulf assigne comme notes de la scolastique : qu'est-ce que la science en retranchera? — La confrontation avec la science et la philosophie modernes n'a servi qu'à corroborer les vieux principes : ne serait-ce pas une raison pour conserver à la philosophie qui les revendique comme siens, son nom plusieurs fois séculaire? Enfin, les acquisitions dues aux multiples progrès de ces derniers temps, bien que dignes de grande considération, portent sur l'application des principes fondamentaux plutôt que sur ces principes eux-mêmes ; de plus si nous soumettons à une critique et à un triage serrés les théories récemment ajoutées par divers penseurs, à la scolastique ancienne, que nous restera-t-il sinon les linéaments fondamentaux dont nous avons fait mention ci-dessus ?

Une seconde observation que nous présenterons à l'éminent avocat de la néo-scolastique, touche la relation de celle-ci avec le dogme catholique. Nous sommes d'accord avec lui pour distinguer nettement entre théologie et philosophie, nous admettons que la philosophie scolastique n'est pas de sa nature une apologie de la religion ; mais nous ne pouvons concéder tous les arguments sur lesquels il s'appuie. La subordination de la philosophie, dit-il, ne nous renseignera pas sur son contenu doctrinal (p. 97-98). Nous pensons cependant qu'elle en indiquera une partie importante : Dieu créateur, multiplicité des individus dans l'espèce humaine, corps et âme, liberté, immortalité : ce sont tous éléments exigés par le dogme catholique. Du fait, que plusieurs théologiens catholiques n'ont pas été scholastiques (p. 102 et ss.) et se sont ingéniés à concilier leurs philosophies avec le dogme, M. De Wulf déduit qu'on ne saurait proposer de la scolastique cette définition : une philosophie en harmonie avec le dogme. La conclusion, ce nous semble, dépasse les prémisses. Il faudrait que les susdits théologiens eussent réussi au lieu d'échouer dans leur tentative de conciliation. La subordination que nous ferions entrer dans la définition, n'est pas une simple subordination de bon désir et de bonne foi, mais une subordination réelle, bien fondée en raison: « Descartes, le chanoine Gessendi, le P. Malebranche, de l'Ordre » des Oratoriens, l'évêque Berkeley lui-même ne professent pas une autre » foi que Thomas d'Aquin et ont accommodé leur philosophie à leur » croyance. L'accommodation est moins bonne, etc » (p. 103). Il ne serait peut-être pas difficile de trouver la foi de ces personnages quelque peu en défaut ; Descartes et Malebranche n'ont pas échappé à l'*Index*, Berkeley était évêque (?) anglican : admettons leur bonne foi, il est certain néanmoins que leurs doctrines ne peuvent s'accorder logiquement avec le dogme catholique. Même remarque à propos des relations de la néo-scolastique,

Digitized by Google

avec le dogme (p. 249). Certes le Gunthérianisme, le traditionalisme, l'ontologisme, le Rosminianisme ont été patronnés par des catholiques sincères, le néo-kantisme rencontre des sympathies dans certains milieux catholiques. Il s'est fait une adaptation de ces systèmes aux dogmes: adaptation de bonne foi subjective, *transeat;* objectivement fondée, *non*. La double certitude de Kant n'est pas logique (p. 252) ; donc un catholique qui rejette la certitude de la raison théorique et admet pour sauver sa foi la raison pratique, commet une absurdité, ce n'est qu'à ce prix qu'il concilie sa foi avec sa philosophie. Une dernière citation : « Retenons-en, nous, cette conclusion » qu'un catholique peut, de bonne foi, se rallier à d'autres philosophies » que la néo-scolastique. Voilà pourquoi il n'y a pas de *philosophie catho-* » *lique*, pas plus qu'il n'y a de *science catholique*, etc. » (p. 254). Pour notre part nous dirions : Un catholique ne peut logiquement se rallier à une autre philosophie qu'à la scolastique. Et, si nous acceptons la connexion établie par M. De Wulf entre ses prémisses et sa conclusion, nous devons affirmer qu'il y a vraiment une philosophie catholique [1]. Quant à la science catholique, il faudrait nier la parité ; les fausses théories en chimie, médecine, etc., n'ont pas de connexion avec le dogme ; mais les erreurs commises contre les principes fondamentaux de la scolastique doivent nécessairement amener un conflit avec la vérité religieuse. — Si le terme de philosophie catholique nous plaît [2], ce n'est point qu'il nous serve à méconnaître la légitime autonomie de la raison, c'est parce qu'il désigne en grande partie et la cause efficiente et l'objet matériel de la scolastique, et enfin le respect du dogme qui lui a toujours été propre. Le mot *scolastique* n'est-il pas beaucoup plus étroit et plus extrinsèque *vi vocis* que le mot *catholique*? Le premier rappelle les écoles capitulaires. Le second rappelle l'Église universelle par le lieu et par le temps. Il contient à notre sens une heureuse allusion à la certitude et à la pérennité que nous revendiquons pour notre Philosophie. Il affirme enfin l'unité de la vérité, l'accord nécessaire de la raison et de la foi, l'accord historique entre la théologie et la philosophie de l'Église. Tout progrès de la philosophie profite à la théologie qui peut confier ses dogmes à une meilleure interprète. Toute vérité révélée, dès qu'elle a une portée métaphysique, confirme la raison dans ses plus hautes conquêtes et élargit infiniment le champ de ses spéculations rationnelles.

Si en ce point, nous préférerions voir accentuer un peu plus le lien entre la philosophie et la religion, nous sommes pour le reste heureux d'applaudir au plan d'études que nous dessine le docte professeur de l'Institut de Louvain : la néo-scolastique suppose une initiation aux sciences modernes bien appropriée ; elle doit se tenir en outre en contact avec les doctrines philosophiques des contemporains. Sa métaphysique aura à se défendre

1. Il s'agit d'un corps de doctrine, et de ces principes fondamentaux que M. De Wulf nous a résumés : abstraction faite des questions secondaires laissées à la libre discussion.

2. Nous pensons à justifier le terme ; non pas à en demander l'adoption pratique.

Digitized by Google

contre les sceptiques et les positivistes, sa théodicée rencontrera les critiques de Kant et de H. Spencer, sa cosmologie mettra les sciences du XXe siècle en accord avec la métaphysique du XIIIe, sa psychologie ne négligera pas les découvertes de la biologie, de la psycho-physique, son esthétique devra aborder bien des questions que le moyen âge a laissées intactes. — M. De Wulf trace ici l'esquisse d'une esthétique moderne appuyée sur les principes de S. Thomas, et fait justement remarquer qu'un tel ouvrage n'existe pas encore. Nous faisons des vœux pour que l'auteur de la présente Introduction nous donne lui-même ce traité d'Esthétique, et en fasse un des volumes du cours de philosophie de Louvain, dont son histoire de la philosophie médiévale constitue déjà une des parties le plus universellement appréciée.

Dom Raphaël PROOST.

GRABMANN. (Dr Martin). — **Die Lehre des heiligen Thomas von Aquin von der Kirche als Gotteswerk. Ihre Stellung im thomistischen System und in der Geschichte der mittelalterlichen Theologie.** Regensburg, 1903. XII, 317 pg.

Comme le fait à bon droit remarquer Mgr Pruner dans son *introduction* au présent ouvrage (p. VIII), l'auteur a conçu l'excellente idée de prendre pour objet d'une étude spéciale la doctrine de S. Thomas touchant l'Église. Le Docteur Angélique en effet possède en propre une intelligence profonde des vérités qu'enseigne le christianisme par rapport au salut, et conséquemment son enseignement sur l'Église lui aussi a sans nul doute une valeur permanente, et peut prétendre d'avance à l'intérêt général.

« Puisque la doctrine de S. Thomas quant à l'Église n'est pas rédigée » en traité spécial bien achevé et ne forme point une construction subsis- » tante dans l'ensemble du vaste édifice scientifique, mais constitue plutôt » la loi architectonique qui régit cet édifice tout entier et vient se révéler » dans ses diverses parties » (pg. 10), il fallait donc ériger en une synthèse unique les multiples notions disséminées ci et là.

Les conceptions profondément dogmatiques de S. Thomas ne s'accommoderaient guère aux cadres d'un moderne traité *de Ecclesia* dans lequel on insisterait davantage sur le côté juridique de l'Église, c'est pourquoi l'auteur a déduit de la conception d'ensemble de S. Thomas le principe qui l'a dirigé dans la distribution de son sujet : « il fallait saisir » et faire apparaître l'idée de l'Église selon la place qu'elle occupe dans » le système thomiste, dans la doctrine intégrale de S. Thomas » (p. 18).

En conséquence des principes fondamentaux de la métaphysique thomiste : principe, puissance, acte, l'exposé de la doctrine du S. Docteur concernant l'Église doit comprendre trois parties : 1° *les principes* de l'essence et de la vie de l'Église, 2° *les organes* de la vie de l'Église, 3° la

Digitized by Google

réalisation de cette vie. « L'Église est, en effet, d'après l'idée thomiste, » l'union surnaturelle et vivante de l'homme avec Dieu, union qui se » réalise d'une manière permanente par la coopération mystérieuse de » principes divins et d'organes humains. Les principes de l'essence de » l'Église et de sa vie constituent l'élément divin dans le concept de » l'Église. De ce principe divin découle par l'intermédiaire d'organes » humains (Magistère, Sacerdoce, Episcopat, Primat) la vie surnaturelle » sur tous les membres de l'Église » (p. 68).

L'auteur se restreint dans sa Monographie à la première partie, la plus importante, celle qui concerne les principes de l'essence et de la vie de l'Église. Il traite d'abord la conception thomiste de l'Église en général et la revendique contre l'interprétation de Harnack, erronée au point de vue des principes comme au point de vue de l'histoire.

Dans les chapitres suivants nous voyons le St-Esprit, principe de l'essence de l'Église, le Christ principe de son existence, l'Eucharistie principe de sa subsistance. « De cette manière l'action et la permanence de » l'élément divin dans l'Église » sont rendues manifestes (pg. 68). Le dernier chapitre nous montre quelle est la place de la Ste Vierge par rapport à l'Église.

Ce tableau, exécuté avec beaucoup d'intelligence et de chaleur, l'auteur a su l'entourer d'un cadre de grand prix. Il ne s'est pas emparé de la doctrine de S.Thomas comme d'une simple donnée, il ne l'a pas considérée comme chose existant en soi, pour y rattacher ensuite ses conclusions logiques ; il a voulu se mettre en accord avec « la pensée scientifique » moderne, qui vise à comprendre la genèse de la doctrine, la manière » dont elle est émanée des connaissances historiquement antérieures, et » enfin son influence sur les recherches des âges suivants » (p. 67). Il y a lieu d'admirer le zèle déployé par l'auteur pour mettre à profit non seulement les ouvrages imprimés des théologiens du moyen âge, mais encore un grand nombre de sources manuscrites, conservées dans diverses bibliothèques. Le livre fournit en conséquence une contribution importante à l'histoire du dogme, d'autant plus que le système d'ensemble des anciens théologiens cités est d'ordinaire expliqué dans un bref aperçu caractéristique, aperçu qui, il est vrai, ne peut pas toujours prétendre à une absolue exactitude.

L'auteur fait ressortir comme points principaux dans lesquels l'enseignement de S. Thomas est devenu d'un grand poids pour les temps qui l'ont suivi : 1) Le développement strictement dogmatique de la pensée de S. Paul quant au corps mystique du Christ, en opposition avec la symbolique exagérée qu'on rencontre chez d'autres scolastiques. 2) Une importance plus grande donnée à la visibilité de l'Église : S. Thomas en effet, à l'encontre des interprétations d'un spiritualisme exagéré, compte aussi les pécheurs comme membres actuels de l'Église. 3) La doctrine du Primat

Digitized by Google

et du magistère infaillible du Pape : en ce point aussi le Docteur Angélique a donné une direction à la postérité.

Le livre nous prouve que son auteur est entièrement familiarisé avec les œuvres de S. Thomas et possède une connaissance approfondie de sa doctrine : lui-même nous indique la voie qui l'a conduit à ce résultat. Le point de vue purement dialectique, dit-il, qui « décompose en leurs plus » petits atomes intelligibles » les idées thomistes, est trop particulier pour permettre d'apprécier le Docteur angélique, on doit, pour en pénétrer tout le sens, la considérer « à la lumière des éléments qui ont servi à la » composer dans sa genèse historique ». Nous ajouterons cependant : ce serait prendre un point de vue tout aussi restreint de s'arrêter à la doctrine de S. Thomas, et de ne pas prendre égard aux commentateurs et théologiens venus après ; bien que ces derniers restent souvent en dessous du Maître, il y a cependant des questions dans lesquelles ils développent davantage sa doctrine et la mettent en lumière contre des interprétations erronées : En aucun siècle l'Esprit de Dieu ne fait défaut à l'Église. En faisant cette observation, nous n'entendons pas cependant faire un reproche à l'auteur. Si même dans son enthousiasme pour S. Thomas et le milieu historique où s'est développée la doctrine thomiste, il lui est tombé de la plume quelque expression de moindre estime à l'égard de la génération suivante, cette appréciation est suffisamment rectifiée par le fait que l'auteur prend en grande considération les travaux théologiques d'époque plus récente ainsi que ceux de nos contemporains ; de plus il s'efforce dans son langage d'accommoder la profonde doctrine de S. Thomas aux exigences modernes. A notre avis même, il a sous ce rapport plutôt excédé dans le bien que péché par défaut. La nomenclature des auteurs cités qui termine le volume remplit 8 pages à double colonne et prouve aux yeux de tous la grande érudition de l'auteur. L'ouvrage par son contenu abondant tant en fait de dogme que d'histoire du dogme, acquiert aussi une grande valeur apologétique, surtout pour notre époque, où la mise en lumière des propriétés divines de l'Église remplit de courage tous ceux qui combattent pour sa vérité et sa sainteté, « car le surnaturel, l'élément divin dans l'Église est le principe de sa victoire sur ses ennemis » (pg. 69).

D. Laurent ZELLER.

Histoire de la théologie positive depuis l'origine jusqu'au concile de Trente, par Joseph TURMEL, prêtre du diocèse de Rennes. Paris, Beauchesne, 1904. In-8° de XXVIII-511 pp. 6 fr.

Les professeurs de théologie de l'institut catholique de Paris ont entrepris l'œuvre excellente de promouvoir et de diriger la publication d'une bibliothèque de théologie positive qui comprendra trois sortes d'études :

Digitized by Google

études sur la théologie des maîtres, études sur le mouvement théologique, études sur l'histoire des questions. Personne ne peut méconnaître l'utilité de la réalisation intégrale de ce programme pour tous ceux qui s'occupent d'études sacrées. Les méthodes historiques et comparatives sont en effet, peut-on dire, le fondement nécessaire aux spéculations théologiques, la pensée des Docteurs et des Maîtres ne se comprenant pleinement que si l'on en a suivi avec attention les diverses évolutions ; et c'est ce qui fait le plus défaut dans les études théologiques. Aussi ne peut-on qu'applaudir à la publication d'une bibliothèque de théologie positive.

Nous sommes heureux de saluer le premier volume de cette collection. Il a pour titre : *Histoire de la théologie positive depuis l'origine jusqu'au concile de Trente* et doit être suivi de l'histoire de la théologie positive du concile de Trente jusqu'à nos jours. « La théologie positive, dit l'auteur dans sa préface, étant cette branche de la science sacrée qui assigne à chacun des dogmes chrétiens ses bases tant scripturaires que traditionnelles, une histoire de la théologie positive est, par définition même, l'exposé des preuves qui ont servi à l'enseignement religieux. Elle doit, dans la mesure où les documents le lui permettent, remonter à l'origine de ces preuves, signaler le moment de leur apparition, puis descendant avec elle le cours des siècles, constater les développements qu'elles ont pris ou les transformations qu'elles ont subies. Tel est le but que l'on poursuit ici. » M. Turmel a tenu ses engagements et nous tenons à l'en féliciter. Au lieu d'une simple compilation de textes, que certains théologiens, parfois peu au courant de la doctrine des Pères, alignent en longues séries, il a su opérer un choix vraiment judicieux et n'a admis que les textes vraiment caractéristiques et de nature à fournir une preuve sérieuse ; il a heureusement évité un autre défaut non moins grave en cette matière : celui de la controverse.

Nous n'avons pas la prétention de discuter tous les chapitres de cet ouvrage ; du moins devons-nous en présenter l'idée générale. L'histoire de la théologie positive se divise en deux parties : théologie positive jusqu'à Charlemagne — théologie positive de Charlemagne au concile de Trente. Chaque période est elle-même divisée en deux séries de chapitres : le développement de la théologie scripturaire et celui de la théologie patristique. Les questions traitées dans chaque série avec ordre sont : la mission divine du Christ, la nature de la Divinité, la Trinité, l'Incarnation, la Marialogie, la Création, le Péché originel et la grâce, l'Angélologie, les Sacrements, l'Église et la règle de foi, le culte et l'Eschatologie. Plusieurs sont traitées avec ampleur, p. ex. la question de la science du Christ, du *Filioque*.

Le savant théologien nous permettra de lui présenter en toute franchise quelques observations de détail qui peuvent certainement avoir leur importance. Tout d'abord le plan nous semble quelque peu défectueux. M. Turmel sépare la théologie patristique de la scripturaire. Cette division peut

Digitized by Google

avoir des avantages, et elle en a assurément, puisqu'elle a eu les préférences de l'auteur ; mais elle a aussi le grand désavantage de séparer des arguments qui souvent se compénètrent, s'éclairent et se complètent mutuellement. De là un certain manque de continuité et aussi une difficulté réelle de synthétiser. Dans une histoire de cette importance on s'attend à voir mettre en lumière le développement progressif d'une vérité. Il eût été préférable de traiter d'un seul et même dogme dans le cours de la même période, et de ranger les arguments scripturaires et patristiques en deux paragraphes d'un même chapitre.

On doit regretter que M. Turmel ait négligé la question si importante de la Tradition et de l'Écriture sainte. Cet argument a cependant été si fréquemment employé par les Pères des premiers siècles, comme le montrent les écrits de S. Justin, d'Origène, de S. Irénée p. ex. On aurait désiré un peu plus de clarté sur la doctrine de la grâce d'après S. Augustin durant les dernières années du saint Docteur. L'histoire de la théologie des sacrements avant Charlemagne nous paraît fort peu développée ; il y a même une lacune entre le IVe et le IXe siècle. Et cependant n'est-ce pas dans la théologie patristique un des enseignements qui présentent le caractère le plus parfait de continuité ? M. Turmel aurait également pu davantage utiliser la théologie symbolique, ainsi que les collations canoniques. Ces dernières sont seulement citées à partir du IXe siècle ; il y en avait certainement avant cette époque et les savants travaux d'Hinschius et de Maassen auraient rendu d'utiles services, surtout pour indiquer les sources apocryphes et leur origine ; car dans l'antiquité et au moyen âge on ne se faisait aucun scrupule de fabriquer des textes. Nous aurions aussi à signaler des inexactitudes de détail et de références ; mais ce sont des défauts inévitables dans un travail aussi vaste et aussi complexe.

Ces observations ne diminuent en rien la valeur de l'ouvrage qui témoigne d'une connaissance peu commune des sources patristiques et est appelé à rendre de grands services aux théologiens consciencieux. Aussi faisons-nous nôtre le souhait qui termine la préface de l'histoire de la théologie positive : « Puisse cet ouvrage inspirer à quelques jeunes prêtres studieux le désir de se reporter aux sources de la révélation et de se livrer à l'étude sérieuse de l'Écriture et de la Tradition » et ainsi faire de la théologie vraiment digne de ce nom !

D. Pierre Bastien.

R. P. Souben. — Nouvelle Théologie dogmatique. Paris, Delhomme-Briguet, fascicules I à IV, comprenant les traités de Dieu, de la Ste Trinité, du Verbe incarné, de la création.

L'ouvrage que Dom Souben entreprend n'est pas un manuel réservé aux étudiants en théologie, et en cela il mérite son nom de *Nouvelle théo-*

Digitized by Google

logie dogmatique : ce travail s'adresse plus spécialement aux laïques instruits; c'est pourquoi il est écrit en français. Nous félicitons l'auteur de cette heureuse innovation. A notre époque, la foi, dans bien des âmes, est non seulement ébranlée par les attaques de la science antireligieuse, mais encore minée par une sorte de torpeur, d'indifférente ignorance ; d'autre part, la piété est souvent peu éclairée et au lieu de se tremper aux sources pures et vivifiantes du dogme, s'en va quémandant de douces impressions. Procurer à ces ignorants, à ces illusionnés l'occasion de mieux connaître leur religion, de raisonner leur foi, non seulement en l'appuyant sur l'autorité résumée d'un catéchisme, mais en étudiant ses preuves, ses documents, ses développements, sa grande et forte harmonie, tel est le service que Dom S. a rendu au catholicisme.

L'exécution répond à ce but. L'exposition est claire et sobre : pas de discussions oiseuses ou périlleuses qui nuiraient sans apporter de profit : les arguments sont bien triés et présentés sans longueur : les considérations les plus étendues sont précisément celles qui regardent particulièrement notre époque ou qui sont plus à même d'intéresser un lecteur peu féru d'abstractions scolastiques. Ainsi au traité des anges (fascic. III.) l'auteur, laissant de côté les questions si subtiles de la connaissance angélique, des illuminations, des mouvements des anges, nous montre plutôt ces créatures supérieures sous leur aspect de ministres de Dieu, d'intermédiaires entre le ciel et la terre. La moitié de la Marialogie (fasc. IV) est consacrée aux questions actuelles de l'Immaculée Conception et de l'Assomption. Dans le même ordre d'idées, il eût peut-être mieux valu laisser de côté la controverse sur les quatre subsistances en Dieu (fasc. II, p. 121).

Mais, pour faire de ce manuel un travail tout à fait pratique et utile, il y aurait, ce me semble, deux améliorations à réaliser, plus de distinction, et une bonne table. En fait de table il n'y a qu'une indication des trois parties et cinq ou six chapitres qui composent le fascicule : au fasc. III, ce rudiment lui-même fait défaut. Pour la distinction, je m'explique. Tout le traité est écrit, clairement, facilement et je dirais, un peu sur le ton de la conférence ; il a par là les défauts du développement oral qui laisse souvent dans l'ombre la charpente et il faut refeuilleter et analyser pour saisir l'idée d'ensemble qui satisfait l'intelligence,se grave dans la mémoire. Il y a bien dans chaque chapitre une suite de numéro marquant les paragraphes. Mais pas un titre, pas un mot en relief qui jalonne la route. Cette omission est d'autant plns regrettable que les lecteurs auxquels s'adresse cet ouvrage ne sont pas nécessairement des philosophes habitués à rechercher le nerf de ce qu'ils lisent, à coordonner tous les témoignages qu'ils parcourent pour en faire une synthèse doctrinale.

Ce que j'ai dit du caractère de l'œuvre de D. S. me dispense des observations de détail : l'auteur ne cherche pas à défendre des théories personnelles, mais à répandre les enseignements de la théologie catholique. Il

Digitized by Google

eût été plus conforme à ce programme de ne pas se ranger dans la question du sacrifice de Jésus-Christ, du côté de ceux qui diminuent la force du commandement du Père par rapport à l'immolation sur la Croix (fasc. IV, p. 117, suiv.) ; cette opinion, qui n'est pas la plus commune, est prépresentée trop absolument comme la solution adéquate. Semblable remarque pourrait être faite au sujet de la théorie suarézienne des *modes substantiels* (fasc. II, p. 61). Mais ce ne sont, je le répète, que des critiques de détail, et le travail de D. S. est avant tout, travail d'ensemble.

Nous faisons des vœux pour l'heureuse continuation de cette œuvre si utile, œuvre de science et de vrai zèle apostolique.

D. Bède Lebbe.

1. P. Heinrich Denifle O. P., **Luther und Luthertum in der ersten Entwickelung, quellenmässig dargestellt.** I. Mayence, Kirchheim, 1904, XXIX-860 pp. gr-in-8°. 12 fr. 50.

2. Denifle, **Luther in rationalistischer und christlicher Beleuchtung.** Prinzipielle Auseinandersetzung mit A. Harnack und R. Seeberg. Mayence, Kirchheim, 1904, 89 pp. gr-8°. 1 fr. 50.

1. Je serais tenté de dire que rien ne montre mieux l'opportunité du travail du P. Denifle que la façon dont la critique l'a accueilli. Dans le camp protestant, ce fut un *tolle* général, chez certains catholiques de la gêne. On a crié au pamphlet, à l'imprudence ; on a surtout protesté contre le ton acerbe de certaines parties de l'ouvrage ; on a mis en relief les attaques trop vives contre certaines personnalités du monde universitaire d'Allemagne. Certes le P. Denifle a parfois le verbe dur ; d'abord on ne fréquente pas Luther impunément, et puis, quand on a, comme lui, parcouru toute la littérature polémique contemporaine, quand on a suivi de près ces mouvements combinés en Allemagne pour soulever les populations d'Autriche contre Rome, quand on a vu de quelle façon on travestit les dogmes catholiques, on bafoue ce que nous avons de plus cher, on méprise ou on néglige les travaux des catholiques, même les plus méritants, on sent le dégoût vous saisir et l'on a le droit de parler franchement. Je ne dis pas que le ton modéré n'eût pas mieux convenu à l'ouvrage, mais je m'explique aisément un autre style. D'ailleurs ce n'est là qu'une modalité qui ne touche en rien à la substance du livre.

Lorsqu'un homme de la valeur du P. Denifle abordait un sujet aussi important que celui de la révolution religieuse du XVIe siècle, on pouvait s'attendre à ce qu'il le fît avec cette érudition solide, avec cette méthode strictement scientifique qu'on admire dans tous ses ouvrages, et qui lui ont valu d'être nommé membre de plusieurs académies, notamment de celle de Berlin. Parler de pamphlet, lancer des gros mots, c'est aisé, mais ce n'est

Digitized by Google

pas scientifique. Certes ce dut être une surprise pour les coryphées de la théologie protestante que de se voir condamner à passer un examen de capacité scientifique devant un dominicain, et c'est peut-être là ce qui les a vexés et froissés davantage. Eux, les hérauts de la science exempte de toute idée préconçue, de tout préjugé, se voir accuser d'ignorance dans les matières les plus importantes du dogme, s'entendre appeler incapables de comprendre leur Luther, être convaincus de les avoir répétés sans les contrôler les accusations et les mensonges de Luther, c'était dur. Et pourtant c'est vrai. La science historique a pris en Allemagne de merveilleux développements ; elle y a remporté dans les derniers temps ses plus beaux triomphes. Mais la théologie protestante proprement dite n'est pas encore délivrée des entraves du préjugé. Si elle avait dépensé à étudier Luther le dixième des efforts qu'elle a fait pour dépecer les Écritures et pour nier la divinité du Christ, on aurait une idée plus juste de cet homme ; on ne se trouverait plus en face d'un être symbolique, qui est un programme, soit, mais qui n'en est pas moins un homme discutable.

C'est cet homme que le P. Denifle étudie dans son développement psychologique, dans le procès de son éloignement de l'Église catholique et de sa rébellion contre Rome.

L'ouvrage du P. Denifle se divise en trois parties : la première est une critique des principaux *Lutherforscher* et des éditeurs des œuvres de Luther ; c'est un rude examen de conscience, où la valeur scientifique de Köstlin, de Kolde et Kaweran est mise en lumière de façon très caractéristique ; à certains moments on a l'illusion de se trouver en face d'un maître, qui découvre impitoyablement les barbarismes et les solécismes, dont un gamin de sixième a émaillé ses thèmes. Ritschl, Harnack, Seeberg et d'autres sont convaincus d'ignorer ou de dénaturer la vraie notion du dogme et des institutions catholiques, tant leur admiration ou leur respect pour Luther aveugle leur science ou paralyse leurs procédés d'investigation. Cet examen d'ailleurs se poursuit à travers tout l'ouvrage ; à certains moments ce procédé en détruit l'unité, en rend la lecture parfois difficile.

Un des ouvrages les plus importants pour juger Luther est son *de votis monasticis judicium*, dont la théologie protestante fait si grand cas pour attaquer l'institution des ordres religieux. L'analyse qu'en fait le P. Denifle montre ce que fut réellement Luther : un homme privé de tout idéal élevé, déjà corrompu dans son intérieur, pour qui tous les moyens sont bons : dès qu'il s'agit d'attaquer l'Église : mensonges, faussetés, altérations de textes de dénaturer le dogme catholique, bafouer les conseils évangéliques, exciter à la rupture des liens les plus sacrés, séduire de pauvres moniales et les pousser au vice. Les pages que l'auteur consacre à cet exposé des idées de Luther sont réellement écœurantes, Luther, apôtre du concubinat ! Et dire que ce traité jouit encore d'un énorme crédit auprès des théologiens protestants, et dire que c'est là qu'ils vont puiser leurs

Digitized by Google

notions sur les vœux de religion ! Encore s'ils avaient lu les auteurs catholiques, s'ils avaient contrôlé les dires de Luther ! Mais non, il faut que le P. Denifle le fasse pour eux, et il le fait avec une érudition étonnante, avec une connaissance de la théologie scolastique, de la patristique et de la liturgie qui transforme sa polémique en un exposé aussi complet que possible de la théologie catholique sur le but de la vie religieuse et sur les vœux de religion.

Mais comment Luther arriva-t-il à transformer le mouvement de réforme de l'Église en une révolution contre l'Église elle-même ; à quel moment cessa-t-il de remonter le courant de décadence, qui entraînait dans le vice et la boue une partie de ses contemporains, pour aller lui-même s'enfoncer dans cette boue et conduire ce courant dans une plaine fangeuse d'où il ne devait plus sortir? C'est là le point le plus intéressant du travail du P. Denifle : découvrir le moment précis où Luther abandonne le dogme catholique et formule son système. Trop confiant dans les dires postérieurs de Luther, certains catholiques aussi ont raconté la genèse de l'apostasie de Luther d'une façon assez semblable à celle des théologiens protestants. Une découverte du P. Denifle remet les choses au point : c'est un commentaire inédit de Luther sur l'épître aux Romains, commencé en avril 1515 et terminé en automne de 1516. En exposant les chapitres 3, 4 et 5, Luther est arrivé à déclarer la concupiscence absolument invincible et il identifie cette concupiscence avec le péché originel:on voit d'ici toutes les conséquences. Cette partie de l'ouvrage du P. Denifle est capitale : critique des exposés antérieurs sur la genèse de la théologie de Luther,analyse des opinions du réformateur, examen approfondi de ses connaissances théologiques et contrôle de ses assertions, exposé de la véritable doctrine catholique défigurée par Luther et ses partisans. Cette partie de l'ouvrage est un des meilleurs travaux qui ait paru sur la scolastique ; rarement la doctrine catholique sur la grâce et la justification a été exposée avec une science aussi vaste et une méthode aussi judicieuse; rarement aussi l'on a réfuté d'une façon plus solide les falsifications du réformateur et fait éclater au grand jouer l'aveugle ignorance de ses défenseurs et apologistes. Les théologiens protestants peuvent se plaindre d'être mis en si vilaine posture ; qu'ils fassent leur *mea culpa*, qu'ils relisent l'ouvrage du P. Denifle avec calme, ils y apprendront beaucoup, ne fût-ce qu'à garder un peu plus de réserve à l'avenir vis-à-vis de leurs adversaires.

Pour le reste on peut leur faire certaines concessions, trouver que le portrait final de Luther est trop subjectif, que moins d'attaques personnelles, un ton plus modéré eussent été de saison. Mais moins d'irascibilité de leur côté, plus de calme dans la polémique, une critique sérieuse du fond et et non de la forme auraient montré qu'ils étaient en face d'un ouvrage capital, auquel le temps n'enlèvera rien de sa valeur générale, alors même que certains points de détail pourraient être modifiés, d'un ouvrage que

Digitized by Google

l'auteur lui-même demande à voir contrôler, parce qu'il y soulève une foule de problèmes, d'un ouvrage dont l'examen approfondi aura pour conséquence d'amener une appréciation plus juste d'un événement qui a révolutionné le monde chrétien en le divisant en deux camps hostiles ou opposés.

2. L'ouvrage du P. Denifle a soulevé contre lui tout le monde protestant ; il fallait s'y attendre. Harnack a poussé un cri de fureur, étrange sous la plume de l'homme, qui a peut-être travaillé le plus à miner la théologie de Luther. La raison en est simple : Luther est un symbole et un programme. Luther a posé les bases du libre examen dans l'inconséquence elle-même de son autoritarisme théologique. Harnack est rationaliste, Seeberg théologien positif. La réplique à leurs attaques ne peut être la même ; aussi le P. Denifle les prend-il à partie séparément ; il détermine le point de vue auquel le rationaliste et le chrétien se mettent pour juger Luther. Notre foi doit être raisonnable ; elle l'est si nous savons que Dieu a parlé, que le messager de Dieu légitime sa mission par des miracles. C'est ce que Luther proclame avant et après sa défection. Or Luther a transformé le christianisme en une nouvelle religion, puisqu'il a fait table rase du passé. De quel droit ? Où sont ses miracles, ses vertus héroïques, sa sainteté ? La réponse est patente. Mais au moins, et ceci pour Harnack, a-t-il respecté les lois de la logique, fut-il moralement grand, son système marque-t-il un progrès ou un recul ? Harnack lui-même fournit la matière des réponses, et l'on sait si le P. Denifle sait user du syllogisme. La meilleure preuve de l'illogique dans Luther, c'est le travail de décomposition auquel Harnack a soumis sa théologie, pleine de contradictions ; la preuve de son manque de grandeur morale, c'est que sa doctrine enlève toute base à la morale.

La polémique contre Seeberg n'est pas moins brillante. Le P. Denifle ne se paie pas de mots, il lui faut des définitions et des preuves, puisque Seeberg veut rester sur le terrain de la théologie positive. L'*Uebermensch* ne lui en impose pas ; c'est sur le terrain du christianisme qu'il faut se mettre pour juger Luther. Malheureusement ce terrain est mouvant, même pour les théologiens protestants qui se disent positifs ; en défendant Luther, — et il le faut pour ne pas s'exposer à reconnaître ses inconséquences, et par le fait même l'illégitimité de son œuvre, — ils sont entraînés forcément vers le rationalisme. La suite de l'ouvrage du P. Denifle en sera la meilleure démonstration.

D. U. B.

Dr Max Jansen. **Papst Bonifacius IX (1389-1404) und seine Beziehungen zur deutschen Kirche.** In-8° XI-213. 1904. Fribourg, Herder, 4 fr. 75.

L'auteur entreprend de déterminer les relations ecclésiastiques qu'eut Boniface IX avec l'Empire. Il importait au pape de s'attacher étroitement l'Allemagne, qui lui était restée fidèle. Boniface cependant ne le comprit

Digitized by Google

pas toujours, et ses rapports avec l'Empire portent trop la marque d'une affaire financière.

Comme introduction, M. Jansen donne un aperçu du pontificat de Boniface IX. Les points principaux sont ses combats victorieux pour la possession du patrimoine de S. Pierre, les tentatives d'union, vainement essayées en France et en Allemagne, enfin les relations politiques du pape avec le roi Wenceslas et Rupert III le Palatin.

Dans la seconde partie il est question des réserves, provisions et incorporations des bénéfices. Boniface IX appliqua sans discrétion les prérogatives du Saint-Siège en cette matière jusqu'à compromettre parfois le bien de l'Église. Nominations de clercs incapables, cumulation des bénéfices, vénalité des charges, telles furent les conséquences regrettables de son système.

En pourvoyant aux sièges vacants, le pape se servit d'un procédé vraiment étrange (IIIe partie). Quand un évêque ou un abbé légitimement élu demandait sa confirmation à Rome, Boniface cassait l'élection et finissait cependant par nommer celui qui avait été désigné par les suffrages du chapitre ou du couvent. Le motif de cette manœuvre n'est pas difficile à saisir : le *provisus* devait payer à la curie romaine le double de la taxe d'un *confirmatus*. Pour excuser cette conduite, on peut alléguer que le pape avait besoin de beaucoup d'argent, afin de tenir tête aux partisans de l'antipape qui le menaçaient de tous les côtés.

La IVe partie nous fait connaître l'organisation de la *camera apostolica* ou trésorerie pontificale, ses employés ou *collecteurs* et leur activité en Allemagne spécialement en Bavière. C'est un sujet déjà abordé plusieurs fois, mais qui réclame encore de nouvelles recherches, si l'on veut avoir une idée juste et complète de l'organisation financière de l'Église.

Depuis que Boniface VIII avait institué le premier jubilé (en 1300), cette forme d'indulgence avait rapidement acquis une grande influence dans la vie religieuse. En 1390, Boniface IX célébra à Rome l'année Sainte que son prédécesseur (Urbain VI ✠ 1389) avait promulguée. Pendant les années qui suivirent, certains diocèses, principautés et villes obtinrent un privilège qui permettait d'y gagner la célèbre indulgence. Pour l'Allemagne les jubilés de Munich, Cologne, Magdebourg et Stettin sont du plus grand intérêt. On peut à ces occasions admirer de magnifiques manifestations de la foi et de piété des peuples ; malheureusement les préoccupations financières de Rome font ombre à ce tableau. C'est à Cologne qu'apparurent pour la première fois les collecteurs officiels d'aumônes.

Dans la dernière partie qui traite de l'influence de Boniface IX sur la vie religieuse, son attitude envers la réforme des monastères et les progrès de la science, ne manque pas d'intérêt. Et pourtant la sympathie à l'égard de ce pape se limite à ses mœurs irrépréhensibles et à son caractère aimable. Sans doute, avant Boniface IX, la curie romaine n'était pas sans défaut, mais sous ce pape la situation n'a fait qu'empirer. Aussi se montrent alors

Digitized by Google

déjà les premiers mouvements d'une réforme révolutionnaire. « Lorsque celle-ci éclata un siècle plus tard, l'Église et la papauté l'ont traversée victorieusement et la preuve de leur vitalité inépuisable c'est que cinquante ans suffirent pour les remettre brillamment d'une maladie qui durait depuis plusieurs siècles. »

Pour cette étude M. Jansen a utilisé nombre de documents, les uns déjà imprimés, les autres encore inédits. Ces derniers renferment surtout des détails qui jettent une vive lumière sur la situation ecclésiastique en Allemagne et contribuent à rehausser le mérite du livre.

D. H. H.

Die chronologischen Fragen in den Buchern Esdra-Nehemia von Dr Joseph Fischer, Herder, Fribourg, 1903. In-8°, x-99 pp. 3 fr. 50.

La chronologie des livres d'Esdras a été, durant ces dernières années, l'objet d'études intéressantes. Autrefois l'opinion traditionnelle, appuyée sur le canon, où le livre de Néhémie suit celui d'Esdras, admettait presque unanimement que l'activité d'Esdras avait précédé celle de Néhémie. Il y a quelques années, M. Van Hoonacker émit une opinion contraire et, renversant les rôles, donna la priorité à Néhémie ; une nouvelle chronologie fut nécessairement établie. Le Dr Fischer rencontre assez longuement les arguments du savant professeur de Louvain, au point que son livre en paraît même une réfutation.

Nous n'avons pas l'intention de suivre pas à pas la démonstration du Dr Fischer ; mais voici, d'après lui, la reconstitution des événements : édit de Cyrus, Schechbazzar (distinct de Zorobabel) revient de l'exil avec un petit nombre de juifs (538) ; arrivée de Zorobabel et de Josué à la tête d'un groupe considérable d'exilés (521) ; commencement de la construction du Temple (519) ; achèvement du Temple, sa dédicace (516) ; arrivée d'Esdras avec un nouveau groupe d'exilés (458) ; essai manqué d'une reconstruction des murs (455) ; achèvement des murs (450) ; les murs sont de nouveau renversés (446) ; arrivée de Néhémie (445) ; retour de Néhémie à Babylone (432) ; deuxième gouvernement de Néhémie (430).

Quant à l'auteur des chroniques, c'est, d'après le Dr Fischer, un lévite, probablement chantre du temple, qui, deux cents ans après Esdras, raconte les faits authentiques, malheureusement choisis selon qu'ils conviennent à son but, qui est de montrer l'unité du culte dans le peuple d'Israël avant et après sa dispersion.

Le Dr Fischer a mis beaucoup de talent et d'érudition dans l'exposition et la défense de sa thèse, et on doit lui en savoir d'autant plus gré, qu'il se place sur le terrain de la nouvelle exégèse. Réussira-t-il à emporter les convictions sur le point principal : la priorité du gouvernement d'Esdras ? Nous en doutons fort ; car il nous semble que la thèse de M. Van Hoonacker

Digitized by Google

demeure encore tout entière et rallie toujours plus de partisans parmi les exégètes.

P.

Dr Franciscus HEINER. **Benedicti XIV opera inedita.** 1904, in-fol. IV-464 pp. Fribourg, Herder, 22 fr. 50.

On aurait pu croire que le nombre respectable d'in-folio, qui composent la collection des œuvres de Benoît XIV, renfermait toutes les productions du grand canoniste. Il n'en est cependant rien. Le Dr Heiner a eu la bonne fortune de retrouver trois traités inédits du grand Pontife, qui avaient été déposés par Pie VI aux archives secrètes du Vatican. C'est une publication dont on lui saura gré.

Le premier de ces traités est écrit en latin : *Tractatus de ritibus.* Il s'occupe tout spécialement des différences de rite entre l'église grecque et l'église latine, de l'obligation du bréviaire dans l'une et l'autre, et finalement de la conduite que doivent tenir les évêques latins, particulièrement ceux de l'Italie méridionale, à l'égard des Grecs, clercs et laïcs, qui passent par leurs diocèses ou y fixent leur résidence. Ces matières si intéressantes sont traitées avec la grande largeur de vue propre à Benoît XIV.

Les deux autres sont écrits en italien. L'un a pour objet les fêtes des Apôtres. On y trouve un examen détaillé et minutieux de l'institution de leurs fêtes, de leurs écrits, de leurs reliques et de leurs miracles. La vaste érudition de Benoît XIV s'y montre pleinement.

L'autre, d'une étendue plus considérable, traite des sacrements, de la matière, de la forme et du ministre, des rites et des cérémonies prescrites pour leur administration et des différences que l'on rencontre entre le rite grec et le latin. Trois sacrements font l'objet d'une étude très fouillée; c'est l'Eucharistie, l'ordre et le mariage.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des importantes questions qui sont traitées dans ces ouvrages ; la plupart se rapportent à celles que Benoît XIV a étudiées dans ses œuvres imprimées, en sorte que ces trois traités inédits semblent en être le supplément.

Le Dr Heiner, si connu déjà par ses savants travaux, a rendu un vrai service à la science théologique et canonique, en tirant de l'oubli ces œuvres du grand canoniste que fut Benoît XIV, et nous tenons à l'en remercier. Mais n'y aurait-il pas enfoui dans les trésors d'une bibliothèque, à Bologne p. ex. ou dans les archives de la famille De Lambertinis, quelque œuvre encore inédite du grand Pape ? Espérons que le Dr Heiner donnera une heureuse solution à cette question et une fois encore nous aurons l'avantage de profiter de ses heureuses recherches. Ajoutons que rien n'a été négligé pour l'exécution typographique.

Dom Pierre BASTIEN.

Digitized by Google

De Brabandere — Van Coillie. **Juris canonici et juris canonico-civilis compendium**, ed. 7a. 1903. In-8°, t. I, LXXVI-593, t. II, 926. Bruges, Desclée, De Brouwer.

Six ans se sont à peine écoulés depuis la 6e édition, que M. Van Coillie nous donne la 7e de l'excellent *Compendium juris canonici* de feu Mgr De Brabandere. C'est, nous semble-t-il, la meilleure preuve de la valeur de cet ouvrage. Comme dans les éditions précédentes, l'auteur s'est tenu au courant des diverses publications canoniques, ainsi qu'on peut surtout le remarquer dans le traité *de Regularibus*, où d'importantes modifications ont été nécessaires par suite de la promulgation de la const. « *Conditæ a Christo* ». Peu de manuels de droit canonique nous offrent un traité plus complet de l'administration des biens des églises ; c'est un réel mérite d'autant plus grand que la matière est de la pratique ordinaire et peu facile. Ajoutons que les matières historiques ont eu plus de place que dans les précédentes éditions.

Nous nous permettrons quelques légères remarques : pourquoi l'auteur n'a-t-il pas pensé à une table analytique, qui rendrait tant de services et permettrait d'utiliser avec plus de profit les innombrables matériaux contenus dans ces deux volumes? Une table générale est insuffisante. L'opinion de l'auteur sur la convocation des évêques titulaires à un concile œcuménique est-elle bien certaine ? Nous en doutons après avoir lu l'histoire du concile du Vatican par Granderath-Kirch, t. I, p. 90 sqq., qui a paru l'an dernier. Pourquoi l'omission d'un traité même général *de Sacramento ordinis ?* Cette matière cependant est du ressort de la législation canonique. C'est une lacune que nous avons toujours regrettée dans ce compendium. Cette addition aurait encore l'avantage de remettre en son véritable endroit le traité des irrégularités qu'une coutume invétérée place dans le *de pœnis*. Dans son commentaire de la const. « *Officiorum et munerum* », M. Van Coillie maintient son interprétation relative à l'interprétation large de cette loi. Les arguments, non plus que la réfutation des raisons apportées par les défenseurs de l'opinion contraire ne nous ont cependant pas convaincu.

Mais ce sont des misères de détail, sur lesquelles nous ne voulons pas nous appesantir davantage. Nous n'avons rien à retrancher aux louanges que mérite cet ouvrage classique dans plusieurs grands séminaires.

D. Pierre Bastien.

S. Many, P. S. S. **Prælectiones de locis sacris, nimirum de ecclesiis, oratoriis, altaribus, caemeteriis et sepulturis.** — 1904, in-8°, VIII-400. pp. Paris, Letouzey, 6 fr.

Le traité de *locis sacris* de M. Many est en grande partie un complément de ses *Praelectiones canonicae de Missa*. Il en a toutes les qualités de clarté,

Digitized by Google

d'ordre et de précision. On ne doit pas y chercher un vain étalage d'érudition qui souvent déroute, non plus que les discussions inutiles. M. Many va droit au but. Ce n'est pas que l'auteur dédaigne ou néglige les travaux de ses prédécesseurs ; non, bien au contraire, ainsi qu'on peut aisément s'en rendre compte par les excellentes notices historiques qui précèdent chaque chapitre. Dans les solutions il s'inspire surtout des circonstances actuelles et les appuie sur les documents les plus récents, p. ex. la décision du 14 mars 1903, sur les titulaires des chapelles des séminaires. Notons quelques conclusions où l'auteur montre une très grande largueur de vue : pp. 76 et 353, la sépulture des enfants non baptisés, nés de parents chrétiens, ne pollue pas les églises et les cimetières ; pp.81 et 91,voler dans une église un objet qui n'appartient pas à l'église, mais à un particulier, n'est probablement pas un sacrilège; p. 153, malgré le décret du concile de Trente, qui est « *mitissimum et subobscurum* », les évêques peuvent, pour des raisons urgentes, permettre la célébration, même réitérée, de la messe dans un oratoire privé, etc.

Nous ne saurions mieux résumer l'heureuse impression que nous a donnée la lecture de cet ouvrage qu'en louant sans réserve sa clarté, sa méthode et la précision de la doctrine.

D. Pierre BASTIEN.

Compendium Praelectionum juris regularis, adm. R. P. PIATI Montani, ex-prov. FF. Min. Cap. Provinciæ Belgicæ, auctore P. VICTORINO ab Appeltern, ejusd. Ord. et prof. lectore, in-8°. XXI-675 pp. 1903. Tournai Casterman. 8 fr.

Le regretté Père Piat,à la mémoire de qui nous sommes heureux de payer le tribut d'estime et de vénération, dû à sa science et à sa piété, avait, en 1899, publié une seconde édition de ses *Praelectiones juris regularis*. Mais cet ouvrage était trop développé pour pouvoir servir de manuel aux étudiants. Pour obvier à cet inconvénient, le P. Victor d'Appeltern a publié, à l'usage surtout des scholastiques de son ordre, un compendium de l'œuvre considérable de son vénéré et savant confrère. Certaines questions traitées avec profusion de détails, ont été réduites, ainsi que les nombreuses références bibliographiques ; et la VIe partie, *de judiciis, delictis et poenis* a été supprimée. Mais en revanche, l'auteur a utilisé les actes du St-Siège publiés ces dernières années et a développé quelqués questions ; il n'a pas négligé les constitutions relatives aux instituts à vœux simples, bien que son compendium soit un traité de droit des réguliers. Il lui arrive parfois de s'écarter de l'opinion du Père Piat, mais il en donne toujours de bonnes raisons qu'il appuie sur le témoignage de l'autorité.

Bien que l'auteur ait surtout considéré l'ordre de S. François et qu'il ait

Digitized by Google

en vue la formation canonique de ses jeunes confrères, son manuel cependant pourra rendre d'utiles services aux religieux des autres ordres, qui auront un guide sûr, méthodique et clair et pourront, à l'aide des références, approfondir les questions qui les intéressent spécialement.

D. P. B.

L'Avenir du Christianisme. — Introduction. — *La Vie et la Pensée chrétiennes dans le passé*, par M. Albert DUFOURCQ, professeur à l'Université de Bordeaux, in-8°, IX-779 pp. Paris, Bloud, 6 fr.

Cournot a écrit quelque part : « La Religion que nos pères nous ont transmise n'est pas une religion comme une autre. Elle remplit dans l'histoire du monde civilisé un rôle unique, sans équivalent, sans analogue. »

Mais qui veut entendre cette histoire du christianisme dans le présent et dans l'avenir doit étudier d'abord le développement de ce principe d'unité dont il constate l'existence. C'est ce que M. Albert Dufourcq a parfaitement compris et s'est attaché de mettre en lumière dans cette démonstration d'un sentiment profondément chrétien, avec une grande assurance et une vaste érudition. Étudier la vie et la pensée chrétiennes dans le passé, tel est le sujet de ce volume, qui sert d'introduction à une étude plus considérable. En voici les principales divisions :

INTRODUCTION : LES ORIGINES CHRÉTIENNES. — *I. Les origines humaines. — II. Le Judaïsme. — III. Le Paganisme.*

LIVRE I. — L'ÉPOQUE MESSIANIQUE (IIIe s. av. J.-C.-IIIe s. ap. J.-C.) — *I. La révolution religieuse* (IIIe s. av. J.-C.-IIIe s. ap. J.-C.). — *II. Jésus de Nazareth. — III. Saint Pierre et les Apôtres. — IV. Saint Paul. — V. Saint Jean. — VI. Saint Irénée.*

LIVRE II. — L'ÉPOQUE MÉDITERRANÉENNE (IIIe-XIe siècle). — *I. La vie chrétienne durant la période romaine. — II. La pensée chrétienne durant la période romaine. — III. La marche à l'ouest : Le christianisme et les Byzantins. — IV. La marche à l'ouest : Le christianisme et les Barbares. — V. La période franque : L'organisation impériale. — VI. La période franque : La désorganisation seigneuriale.*

LIVRE III. — L'ÉPOQUE OCCIDENTALE (XIe-XVIIIe siècle.) — *I. La féodalité : Restauration du christianisme (Grégoire VII et saint Bernard). — II. La féodalité : Organisation de la chrétienté (Innocent III et saint François). — III. La féodalité : Progrès de la chrétienté (saint Louis et saint Thomas). — IV. La guerre à l'Église : Rupture de la chrétienté (les papes d'Avignon). — V. La guerre à l'Église : Chrétienté ou chrétientés (le schisme d'Occident). — VI. La guerre à l'Église : Restauration et nouvelle ruine de la chrétienté (la*

Digitized by Google

papauté princière). — VII. La période monarchique : Le concile de Trente.— VIII. La vie chrétienne durant la période monarchique. — IX. La pensée chrétienne durant la période monarchique.

CONCLUSION. LA CHRÉTIENTÉ D'HIER ET LA CHRÉTIENTÉ DE DEMAIN.

Le programme, on le voit, est complet et l'enchaînement logique des parties irréprochable; la synthèse chrétienne de l'histoire déroule ses tableaux pleins d'intérêt ; rien n'est laissé à l'arbitaire, mais les conclusions sont solidement établies sur les faits.

Monsieur A. D. nous permettra-t-il cependant quelques remarques de détail ? 1° Il semble avoir laissé trop dans l'ombre l'influence du monachisme sur le développement de la vie et de la pensée chrétiennes. Les moines ont beaucoup contribué à ce développement tant en Orient qu'en Occident, et l'auteur aurait dû mettre cette influence davantage en relief, d'autant que l'on se complaît aujourd'hui à la contester aux moines et aux religieux.

2° MonsieurA. D. s'est beaucoup trop étendu sur la vie et la pensée chrétiennes dans les premiers temps du Christianisme et au Moyen Age, et trop peu, peut-être, en ce qui concerne la Renaissance, la Réforme, et le XVIIIe siècle. Cependant ce sont là des époques importantes pour l'histoire de la vie et de la pensée chrétiennes. Le savant professeur a-t-il l'intention d'y revenir ?

Réserves bien minimes certes, qui n'influent en rien sur notre jugement définitif de cet ouvrage auquel on doit reconnaître une réelle valeur et qui peut prendre place à côté des *Origines de la civilisation chrétienne* de Godefroid Kurth, l'éminent professeur de l'Université de Liége. D'un style attrayant, parfois cependant semé de néologismes, il sera lu par le grand public. Il contribuera, nous l'espérons et nous le souhaitons ardemnent, à réaliser le but de son auteur : « éclairer les âmes de ceux qui cherchent, et qui, malgré les obstacles qui les retiennent, se sentent mystérieusement attirés par le christianisme ».

D. T. R.

Le Mouvement chrétien, par J. GUIBERT, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire de l'Institut Catholique de Paris, 1903 in-16°. VIII. 291 p. Paris, Bloud, 3 fr.

Ces conférences s'adressent particulièrement aux âmes, si nombreuses de nos jours, que le besoin religieux tourmente et dont le généreux élan se heurte à des barrières d'ordre intellectuel. L'auteur y aborde les plus graves questions du problème religieux, et propose des solutions, à la fois solides et éclairées, bien capables de refaire le calme dans les esprits inquiets. Ces pages seront d'une lecture bienfaisante pour tous ceux qui ont besoin de se convaincre que le mouvement religieux et chrétien naît, comme une

Digitized by Google

poussée de la nature, dans les profondeurs de l'âme : — que l'incrédulité dans les élites intellectuelles n'a ni l'extension ni la portée qu'on redoute, que les plus hardies tentatives de la science contemporaine n'ont supprimé ni Dieu, ni l'âme ; que le christianisme n'a rien perdu de son éclat en passant au creuset de la critique, — et qu'enfin l'Église apparaît, non comme inutile et gênante, mais comme une institution bienfaisante, en face des exigences sociales contemporaines.

Die Inkunabeln der Bibliothek des Stifts Schotten in Wien, von Dr Albert Hübl, O. S. B. Vienne et Leipzig, M. Braumüller, 1904, x-271 pp. Gr. in-8°. Prix : 7 Kr. 20.

Le R. P. Dr Albert Hübl, auquel nous devons déjà un catalogue soigné des manuscrits de l'abbaye des Écossais à Vienne, rend un nouveau service à la science en publiant le catalogue des incunables de la bibliothèque confiée à ses soins. Malgré de nombreuses pertes causées par un incendie, le monastère des Écossais possède encore une importante collection d'incunables, dont on peut suivre l'histoire jusqu'en 1470. Successivement formée par les achats des abbés Mathias Vinkh et Jean de Cremnicia, par la donation du célèbre professeur de droit à l'Université de Vienne, Jean Polczmacher, par d'autres donations du même genre, enfin par les acquisition faites dans les derniers temps par l'abbé Othmar Helferstorfer, la collection des Écossais méritait d'être connue et inventoriée, car l'œuvre commencée par Mlle Pellechet est loin d'être terminée.

D. Albert Hübl donne la description minutieuse de 466 incunables, qu'il a fait suivre de la liste des imprimeurs, des lieux d'impression avec indication des imprimeurs,de la chronologie des impressions (1468 à 1500), de la liste des incunables qui contiennent des gravures sur bois, enfin de l'index des anciens propriétaires.

D. U. B.

Le Tribunal de la Pénitence devant la Théologie et l'Histoire, par M. l'Abbé P. Pellé, du clergé de Quimper, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. 1903.Paris, in-12, LIV-530 pp. 3 fr. 75.

Réunir et coordonner dans un tout harmonique les éléments disséminés dans les divers ouvrages qui parlent du Tribunal de la Pénitence, depuis les Pères de l'Église jusqu'aux plus récents controversistes, protestants (Léa, Harnack, etc.) ou catholiques (Boudinhon, Hogan, Funk, Vacandard, Batiffol, etc.) ; concilier les exigences de la méthode critique avec les données certaines de la Théologie, donner, en un mot, au *Traité de la Pénitence* une physionomie complète de théologie positive, tel a été le but

Digitized by Google

que s'est proposé M. l'abbé P. Pellé, du clergé de Quimper, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, et actuellement professeur à Poitiers.

Le prêtre, *praeses et judex* (Trid. sess. XIV, ch. 5), le prêtre, *président du tribunal*, au for interne, par des sentences réellement efficaces sur les âmes, le prêtre *juge d'instruction*, par la confession intégrale, obligatoire *jure divino*, pour tous les péchés graves, c'est la division logique du livre. Les problèmes sur les refus de réconciliation, sur la matière soumise à la Pénitence publique, sur l'existence d'une Pénitence secrète, y sont examinés sous tous les aspects et résolus d'une façon nouvelle et heureuse.

Si la partie historique est bien conduite, ce n'est pas qu'on ne puisse critiquer quelques détails : ainsi l'auteur ne précise pas toujours avec assez de netteté ce que dit la théologie ni sur quel fondement elle base ses prétentions. Dans la partie historique et critique, l'auteur semble parfois oublier que la théologie de la pénitence a été faite sur la pratique de la discipline pénitentielle des premiers siècles, et — chose plus fâcheuse — prononce d'une façon générale, sous prétexte de principes théologiques, sur des faits historiques. C'est là un grave défaut de méthode que bien des auteurs, théologiens surtout, ne savent pas éviter.

Mais ces réserves faites, nous nous plairons à reconnaître que cet ouvrage est plein d'actualité et d'intérêt et témoigne d'une grande puissance de travail, unie à un esprit très clair et très compréhensif autant qu'à un sens théologique impeccable. Aussi ce livre a-t-il sa place marquée dans toute bibliothèque sacerdotale.

D. P. B.

Le P. G. Zocchi. — De l'Éducation du jeune Clergé, traduit et adapté de l'italien, avec notes et documents, par Elie Philippe, Docteur en Théologie, Supérieur du Séminaire de Langres. Paris, H. Oudin, 1903, 164 pp. 2 fr.

Question de vie ou de mort pour l'Église (si l'on peut parler de mort quand il s'agit de l'Église) que celle de l'éducation du jeune clergé. On le voit bien aux lettres des évêques, qui n'ont jamais tant écrit sur ce sujet, malgré les âpres combats qui les occupent ailleurs. On le voit surtout à l'insistance de Léon XIII à parler de la formation cléricale : nul pape, depuis le Concile de Trente, n'a multiplié comme lui les conseils et les directions opportunes. C'est cet ensemble de doctrines et de prescriptions que le P. Zocchi rappelle par le sommet dans ce volume.

L'auteur marque assez nettement la somme des concessions possibles à faire aux exigences et au progrès des temps pour que le prêtre, sans cesser d'être prêtre, exerce en toute plénitude son ministère de salut. Il y a dans ce livre de fort bonnes idées sur l'éducation du jeune clergé ; et nous regrettons de les voir un peu trop éparpillées. Il eût peut-être été fort utile de les résumer à la fin du livre.

Digitized by Google

D'EYRAGUES. **Les Psaumes**, traduits de l'hébreu avec notes et commentaires, préface du Cardinal Mathieu, 1904, in-8°, LXIV-427 pp. Paris, Lecoffre. 7 fr. 50.

La nouvelle traduction des Psaumes d'après l'hébreu que vient de publier M. D'Eyragues a fait l'objet d'une lettre fort élogieuse de M. Vigouroux à son Emin. le Card. Richard, archevêque de Paris. Une bonne traduction des Psaumes peut rendre de grands services aux prêtres, aux séminaristes et aux fidèles qui relisent sans cesse ces chants sacrés. La version latine de la Vulgate, quelque vénérable qu'elle soit, est, de l'aveu de tous, imparfaite ; elle a été faite de seconde main sur le grec, déjà défectueux lui-même. A la suite des Pères et des Docteurs, M. D'Eyragues s'est attaché à corriger ces défauts et à exprimer dans sa pureté native la pensée des Psalmistes. Il a mis à profit tous les progrès de l'exégèse ; sa version est exacte en même temps qu'élégante ; elle est claire et limpide. Une introduction générale renferme les notions qui servent à comprendre les Psaumes ; elle en dégage l'enseignement dogmatique et indique l'usage que doivent en faire ceux qui les récitent.

On peut cependant reprocher à M. D'Eyragues 1) de n'avoir pas tenu assez compte des lois de l'alternance régulière ; ainsi les strophes sont partagées en un nombre assez varié de vers, sans que le traducteur ait pensé à nous en donner la raison. 2) A diverses expressions hébraïques il a dû pour la compréhension du texte ajouter quelques mots exigés par le sens de la phrase française : pourquoi ne pas les indiquer en italique ou d'une façon analogue ? p. ex. au. ℣ 6 du ps. 110 l'hébreu porte : « il brise des têtes » et M. d'E. traduit : il brise les têtes de ses ennemis. C'est parfaitement le sens, mais les mots ajoutés auraient dû être indiqués.

Ces observations faites, on est heureux de se rallier à l'appréciation de M. Vigouroux et de recommander cette nouvelle traduction des Psaumes, dont on ne peut que souhaiter la diffusion.

P.

Figures florentines, par JOSEPH MÉLOT. Bruxelles, Bulens, 1904, XXX-263 pp. gr. in-8° ; ouvrage orné de 63 phototypies.

S'il est un cadre où l'historien et l'artiste peuvent rencontrer les figures les plus intéressantes dans leur variété, c'est assurément Florence au XVe siècle. La ville des Médicis est devenue par excellence la ville des arts ; la vie artistique et littéraire y est tellement mêlée à la vie religieuse et politique, que l'on ne peut faire abstraction du mouvement religieux, lorsqu'il est question d'en étudier le mouvement artistique et politique. Et quelles figures que celles des moines de San Marco, où vivent en même temps Fra Angelico, S. Antonin, Fra Bartolomeo, un grand saint entre deux

Digitized by Google

grands artistes, où gouvernera le sombre et exalté Savonarole ! Quel monde que celui où l'humanisme recrute de si fervents adeptes et produit des diplomates de valeur et des historiens renommés : Léonard Bruni, à côté duquel viennent se placer les répugnantes figures des païens Poggio, Beccadelli et Valla ; puis les deux diplomates Machiavel et Guichardin, écrivains de talent, qui reflètent les idées et les aspirations politiques du temps, et qui font de l'histoire la servante de leurs idées. Mais à Florence l'artiste manie aussi la plume, et les artistes y créent l'histoire de l'art : Lorenzo Ghiberti, merveilleux orfèvre et fondeur de métaux, Benvenuto Cellini, auteur du Persée, Georges Vasari, le fécond mais trop facile exécuteur de productions démesurées, qui clôt la longue série des célébrités florentines. On voit que M. Mélot a vécu dans la familiarité des artistes, des littérateurs, des diplomates et des moines dont il a esquissé la vie, analysé les œuvres, montré l'influence, exposé le rôle. Son livre est le fruit de nombreuses lectures, de multiples observations ; pour étudier et juger les œuvres d'art, il faut avoir senti en son âme la douce et forte fascination du Beau.

D. U. B.

Frithiof Hall, **Beiträge zur Geschichte der Cistercienser-Klöster in Schweden.** Bregenz, Teutsch, 1903, 102 pp. gr. in-8°.

Nous ne saurions assez féliciter la rédaction de la *Cisterciencer-Chronik* d'avoir provoqué la traduction de l'important travail suédois de M. Hall sur les anciens monastères Cisterciens de Suède. Rares et incomplètes étaient les notices connues jusqu'ici sur ces monastères ; difficile était l'entreprise d'en reconstituer l'histoire. M. Hall a réuni avec un zèle digne de tous éloges tout ce qu'on a pu sauver d'un passé déjà lointain, et il a condensé en un travail très érudit les renseignements recueillis sur chacune des abbayes d'hommes que l'ordre Cistercien a possédées en Suède. Ce sont les monastères d'Alvastra, Nydala, Varnhem, Juleta, Gutvalla, Gudsberga, Herrevad et Äs. Espérons qu'un travail identique sur les monastères de femmes et sur ceux des autres ordres ne tardera pas d'enrichir nos connaissances sur l'histoire monastique de la Scandinavie.

Annuaire complet du clergé belge et Répertoire des établissements religieux. 12e année. 1904. Oscar Schepens et Cie, 16, rue Treurenberg, Bruxelles, 1904. 1 vol. in-12 (12 × 18.5) de 820 pages. Cartonné. Prix : 3 fr.

Ouvrage d'une utilité incontestable et soigneusement revu. Nous le recommandons à tous.

Digitized by Google

et Bossuet (L. Dulac); De l'alcoolisme — Étude de physiologie (Jules Lefèvre); Chronique politique; Nouvelles scientifiques, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

1er avril. — La Mission du Thibet (Alphonse Germain); Le Fils de l'Esprit — IX. La vie à Briselaine (Yves Le Querdec); Histoire d'une conversion (abbé Verdunoy); L'Ordre des Avocats devant l'Opinion (J. Laurentie); Le Monde des vivants — Un triomphe de la vie (Jacques Debout); Sermon de Pâques (Joseph Bourlier); Poésie — Triptyque (J. Baillet); Critique musicale — La Fille de Roland (Arthur Coquard); Chronique politique; Nouvelles scientifiques, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

16 avril. — La Guerre Russo-Japonaise (Charles Dupuis); Le Fils de l'Esprit — IX. La vie à Briselaine (Yves Le Querdec); Madame de Staël et Napoléon, d'après un livre récent (Ch.-M. des Granges); Une dynastie d'artistes (Charles du Bousquet); Le Monde des vivants. — Les deux anneaux (Jacques Debout); Lettres inédites de Fénelon à la duchesse et au duc de Chevreuse (Moïse Cagnac); Poésies: Soleil dans l'église — Plaine de Caen, le soir — Exsul in patria (Frédéric Plessis); Un ami du peuple au XVe siècle — Le Bienheureux Bernardin de Feltre (Paul Baugas); Chronique politique; Nouvelles scientifiques, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

1er mai. — Question sociale et démocratie (Ludovic de Contensou); La diversité de la vie religieuse (Baron J. Angot des Rotours); Le Monde des vivants — La Montée du Mont Carmel (fin) (Jacques Debout); Philosophie scientifique et Philosophie religieuse (Bernard Brunhes); Le Fils de l'Esprit. — X. La vie à Briselaine (suite) (Yves Le Querdec); Lettres inédites de Fénélon à la duchesse de Chevreuse (Moïse Cagnac); Les Enfants perdus du Romantisme.— Hégésippe Moreau (Henri Lardanchet); Chronique politique; Nouvelles scientifiques, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

16 mai. — Les partis politiques en Belgique (Testis); La vraie vie (roman) (Jean Rolly); A propos du deuxième centenaire de Bourdaloue (And. Girodie); Le fils de l'esprit.— XII. Jours de crise (Yves de Querdec); Le salon de la Société Nationale (L. Flandrin); Lettres inédites de Fénelon à la duchesse de Chevreuse.— II. (Moïse Cagnac); L'usine au logis à Lyon et à Saint-Étienne (H. De Boissieu); Chronique dramatique (Ém. De Saint-Auban); Chronique politique; Nouvelles scientifiques, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

1er juin. — Du Christ éternel et de nos christologies successives (Friedrich von Hugel); La vraie vie.— II. (Jean Rolly); La dernière évolution du socialisme italien. — Le Congrès de Bologne (E. Vercesi); Le Fils de l'Esprit. — XII. Jours de crise (suite) (Yves Le Querdec); Russes et Japonais (Fernand Farjenel); Le salon des artistes français (Louis Flandrin); Poésie: Laboremus (Armand Granel); Poésies: La Niké de Samothrace — Rousseau — La Mort de l'Aïeul — La Vierge aux bœufs (Henry Peyre de Bétouzet); Poésie: Pensées de mort (André Delacour); Chronique littéraire — Le déclin du réalisme (Jean Lionnet); Chronique politique; Nouvelles scientifiqnes, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

REVUE GÉNÉRALE.

Avril. — Le second empire (Ch. Woeste); Molière et les petites gens (H. Davignon); L'escroquerie cartomancienne (R. Henry); Champion blanc et champion jaune (P. de Decker); L'organisation naturelle des études (J. Verest, S.J.); Au seuil de la vie (M. Dawez); Le centenaire du Code

Digitized by Google

civil (Ch. Dejace); La Bulgarie et la Macédoine; Chronique sociale: Repos dominical. Retraites ouvrières (Edg. de Ghélin); Bibliographie.

Mai. — En Laponie (J. Leclercq); L'organisation naturelle des études (J. Verest, S.J.); Le Congrès national (L. du Bus); Salon d'art (A. Goffin); Molière et les petites gens (H. Davignon); Maître Catoire (J. Graveline); Le port d'Anvers et ses extensions maritimes (P. Segers); Le catholicisme en Norwège (P. Halflants); Au pays des Manchots (G. Ferrant); Bibliographie.

Juin. — Le théâtre de Nohant (J. Ageorges); Salons d'art (A. Goffin); Le Congrès national (du Bus); La dispersion de la propriété rurale et la réunion territoriale (Ét. Visart de Bocarmé); Littérature anglaise: James Thomson (L. Antheunis); L'âme en peine de Sainte Beuve (Eug. Gilbert); Enfants du siècle (nouvelle) (M. Herbert); Chinoiseries (Hadelin d'Oultremont); Chronique sociale: Bilan catholique (Edg. de Ghélin). Table des matières. Bibliographie.

ÉTUDES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

20 mars. — Cas de conscience de M. Loisy (Ben. Emonet); Comment fut adopté et accepté l'édit de Nantes (Yves de la Brière); Pourquoi les dogmes ne meurent pas. Réponse à M. Gabriel Séailles (Gaston Sortais); Louis XIV et l'Immaculée Conception (H. Chérot); L'indécise (nouvelle) (Pierre Suau); Bulletin philosophique-Morale (Luc. Roure); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine. Table du vol. 98.

5 avril. — Comment moururent Bossuet et Bourdaloue (H. Chérot); Cas de conscience de M. Loisy (Ben. Emonet); Comment fut adopté et accepté l'édit de Nantes (Yves de la Brière); La liberté républicaine. Impressions du Palais-Bourbon (P. Dudon); Pourquoi les dogmes ne meurent pas. Réponse à M. Gabriel Séailles (Gaston Sortais); Les fêtes mariales de 1904. Le Congrès mondial et l'exposition (Alain de Becdelièvre); Bulletin scientifique (Aug. Belanger); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

20 avril. — Lettre encyclique de notre Très Saint Père le Pape Pie X; Le rôle politique et social de saint Grégoire le Grand pendant les guerres lombardes (Jules Doizé); René Bazin (Ch. de la Porte); Maximilien, empereur du Mexique. I. Lettres inédites d'enfance et de jeunesse (Marc Dubruel); Politique permise et politique (Jean Lefaure); Taine dans sa correspondance (Luc. Roure); Bulletin d'Orient (A. Valmy); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

5 mai. — L'enfance de l'Immaculée (R. M. de la Broise); Pie X et la Vénérable Jeanne d'Arc (J.-B. J. Ayroles); René Bazin (Ch. de la Porte); Les rayons N. (Jos. de Joannis); Bulletin d'histoire (H. Chérot); Les fêtes romaines du centenaire de saint Grégoire le Grand. Notes d'un congressiste (Jules Doizé); autour de J.-B. de la Salle (P. Dudon); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

20 mai. — Les poètes, témoins de l'âme contemporaine (1850-1900) (Georges Longhaye); Maximilien, empereur du Mexique. II. Le dénouement de la tragédie impériale (Marc Dubruel); La poésie mariale. Gonzalo de Berceo (1198?-1260) (Jos. Boubée); Gentilshommes campagnards de l'ancienne France (Jos. Burnichon); Musique religieuse et musique de concert (Jos. Guillermin); Bulletin théologique (Jean Bainvel); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

Imprimé par la Société de St-Augustin, BRUGES. — Même firme : LILLE.

Digitized by Google

REVUE
BÉNÉDICTINE

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

N° 4. — Octobre — 1904

Avis important à l'intérieur

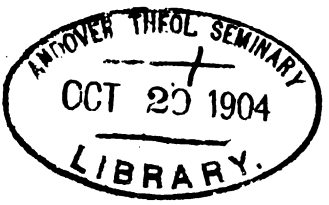

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique

1904

Digitized by Google

Sommaire

D. Ursmer Berlière. Les évêques auxiliaires de Tournai (fin.) ... 345
D. John Chapman. Clément d'Alexandrie sur les Évangiles et encore le fragment de Muratori. 369
D. Germain Morin. Une nouvelle théorie sur les origines du canon de la messe romaine. 375
D. Hildephonse Herwegen. Les collaborateurs de sainte Hildegarde (fin). 381
D. Maurice Festugière. Questions de philosophie de la nature. 404
Bulletin d'histoire bénédictine. 432
Bibliographie. 447

La direction de la Revue prie instamment les abonnés qui n'auraient pas encore payé le montant de leur abonnement, d'avoir l'obligeance de l'envoyer sans retard.

Le MESSAGER DE S. BENOIT.

Petite revue populaire bénédictine mensuelle.

Le *Messager* paraît chaque mois en livraisons de 16 pages.

Son but est de faire connaître S. Benoît et de propager son culte.

Le prix de l'abonnement est de 1 fr. 10 par an pour la Belgique, 1 fr. 50 pour l'Étranger.

Tout abonnement est d'un an et part du 1er janvier.

Les personnes qui s'abonnent au courant de l'année reçoivent tous les numéros parus.

En Belgique le montant de l'abonnement est perçu par quittance postale, envoyée dans le courant de l'année.

Les abonnements de l'Étranger se soldent le plus facilement par mandat-poste international.

On s'abonne à l'abbaye de Maredsous.

Revue théologique française. Bulletin canonique. — Paris, Vic et Amat, rue Cassette, 11. 8 fr. par an.

Nous recommandons cette excellente revue, qui tient parfaitement les membres du clergé au courant des décisions des Congrégations romaines. Des Mélanges ou études émanant de savants théologiens et canonistes traitent des points particuliers de dogme ou de discipline. On y a beaucoup remarqué l'étude de M. Bassibey sur la clandestinité du mariage.

Digitized by Google

LES ÉVÊQUES AUXILIAIRES DE TOURNAI.

(Suite et fin.)

GUILLAUME VASORIS, O. S. D., év. de Sarepta 1448-1475.

Ce religieux dominicain, natif de St-Omer, entra au couvent de cette ville, et devint dans la suite pénitencier mineur pontifical (1). Il fut nommé au siège de Sarepta, avec faculté d'exercer les fonctions pontificales dans les diocèses de Tournai et de Thérouanne, le 21 octobre 1448 (2).

1448. Die mercurii XII kal. novembris S. D. N. in consistorio secreto, ad relationem D. cardinalis Morinensis, providit ecclesie Sareptane titulari de persona D. Guillelmi Vasoris, ordinis predicatorum, in theologia baccalarii formati, D. N. pape minoris penitentiarii, vacanti per obitum quondam Nicolai, ultimi episcopi extra Romanam ecclesiam defuncti, concedendo eidem quod posset exercere pontificalia in civitatibus et diocesibus Tornacensi et Morinensi, reservando sibi pensionem annuam ducentarum libr. Turon. super fructibus ecclesie Tornacensis (3).

En 1450, il consacra l'autel des saintes Vincienne et Landrade, placé sous les orgues de l'église de St-Bavon à Gand (4).

Cette année, ainsi qu'en 1454, 1457, 1458, 1459 et 1460, il assista à la procession du S. Sang à Bruges (5).

Le 31 janvier 1454, il fit la visite de l'abbaye de St-André-lez-Bruges (6). Le 14 avril suivant, il consacra l'église des Croisiers de

1. Quetif et Echard, I, p. XXII, XXV.
2. AB. Nicol. V, III, 4, p. 160; Brev. 3, p. 329 (Schede de Garampi); Eubel, II, 253; Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 462.
3. Arch. Vatic. *Obligat.* 72, f. 33v; 75, f. 32v; Berlière, *Invent. analyt.*, n. 1655.—Sanderus (III, 462) et ceux qui l'ont suivi, comme le P. Schoutens (*Martyrolog. minoritico-belgicum*, Hoogstraeten, 1902, p. 206) ont introduit dans la liste des suffragants un Guillaume Barellis ou Bureau; il y a eu tout simplement confusion.
4. Sanderus, *Flandr. ill.*, II, suppl. 57; *Gallia christ.*, V, 182; De Jonghe, *Belgium Dominic.*, III; Van Lokeren, *Abbaye de St-Bavon*, 142.
5. MS. Bruxell. 7169.
6. Weale, *Chron. monast. S. Andreae*, 138.

TIFOL SEMINARY
OCT 20 1904
LIBRARY.
Digitized by Google

Tournai (1). Le 1 octobre de la même année, il bénit le cimetière du monastère de Sainte-Agnès à Gand, fondation de celui de Sion à Audenarde, et, le 26 novembre suivant, il donna l'habit aux premières novices (2).

Le 27 avril 1455, il consacra des autels à l'abbaye d'Oudenbourg. Le 1 mai 1457, il consacra l'église de ce monastère et y fit l'élévation du corps de S. Arnoul (3).

En 1454, quelques bourgeois de Courtrai avaient demandé au pape Nicolas V que les Frères-Mineurs pussent se fixer dans leur ville. Le pape chargea l'abbé de St-Pierre de Gand d'examiner cette affaire. Son avis fut favorable, mais le chapitre de N.-D. et les curés de la ville ayant protesté, Calixte III désigna comme nouvel arbitre Guillaume, évêque de Sarepta, suffragant de Tournai, par un acte du 1 juin 1458. Guillaume se prononça en faveur des Franciscains en octobre 1459 (4).

Le 1 août 1458, il consacra la chapelle de la ferme de Boomburch, dépendant de l'abbaye d'Oudenbourg (5).

Dans les comptes de l'hôpital de St-Jean l'Évangéliste, dit de S. Sauveur, à Lille, on lit: « A Mons. l'evesque de Sarepta, souffragant Mons. de Tournay, pour ses despens, paine et travail de venir de Bruges à Lille, tant pour bénir ledit hospital et cimetière d'iceluy, comme pour recepvoir le couvent à profession selon la rieule de saint Augustin, paié XL livres (6). »

En 1459, il fonda à Bruges le couvent de Béthanie, dit de Ste-Madeleine ou Maegdendael, dans la paroisse de Ste-Croix, et, en novembre 1462, il fit avec le doyen de St-Donatien et le curé de Ste-Croix un accord sur leurs droits respectifs (7). La même année, il procéda à la réforme de l'abbaye de St-Trond à Bruges (8).

Le 16 février 1460, il procéda à la réforme du couvent des Dominicains d'Harlem, en vertu d'une délégation de l'évêque d'Utrecht (9).

Le 30 mai 1463, il fit la visite des reliques de S. Basile à Bruges (10)

1. Berlière, *Monasticon belge*, I, 461-462, où il faut corriger l'indication de Fr. de Bar, qui attribue cette cérémonie à Nicolas Maes.
2. De Jonghe, *Belgium Dominic.*, 133.
3. Ib., 114 ; Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 320 ; *Acta Sanct.*, t. III aug., 223 ; Malou, *Chronique d'Oudenbourg*, 60 ; Feys et Van de Casteele, *Hist. d'Oudenbourg*, I, 383-384.
4. F. De Potter, *Geschiedenis der stad Kortryk*, III, 326.
5. Malou, p. 64.
6. Comptes de 1446-1458, f. 15v (*Invent. des archives hospitalières de Lille*, II (1898), p. 122.)
7. Miræus, *Op. dipl.*, IV, 440-441 ; *Annal de la Soc. d'Émulation à Bruges*, II, 196-198 ; Delepierre, *Archives de la Flandr. Occid.*, I, p. 97-98.
8. Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 255 ; De Jonghe, *Belgium dominic.*, 114-115.
9. De Jonghe, *Batavia desolata*, 58; Van Heussen (*Histor. Ultraj.*, II (Harlem), 163) dit par erreur 1469.
10. *Act. Sanct.*, t. III Jun., p. 411.

Digitized by Google

et, le 16 mai 1464, en vertu d'une délégation donnée le 20 mars par l'évêque de Tournai, il consacra l'autel et le cimetière de l'hôpital Gantois à Lille (1).

Le 1er dimanche d'octobre 1464, il consacra, à l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges, la chapelle de S. Thiébaut (2).

Pendant les années 1464 et 1465, il célébra à plusieurs reprises la messe en présence du duc Philippe le Bon à Bruges, le 3 avril, le 29 mai, les 8 et 9 juin, le 28 novembre et le 24 décembre 1464, les 1 et 6 janvier, 2, 11 et 15 février 1465 (3). Le 23 mai et le 2 juin, il célébra à Bruxelles (4).

C'est probablement lui qui consacra en 1469 la chapelle et le cimetière du couvent de Sion à Courtrai (5).

Le 22 juillet 1466, il assista au sacre de Louis de Bourbon à Liége (6).

Le 10 mars 1471, il fit la translation des reliques de S. Boniface dans l'église de N.-D. à Bruges (7). Le 12 décembre 1472, il assista à la pose de la première pierre de l'église du monastère de Sainte-Agnès à Gand (8). Le 10 octobre 1473, il consacra trois autels dans l'église de St-Vaast à Menin (9).

Le 10 janvier 1474, il assista avec les évêques de Dschebail, de Juliade et de Dagne au sacre de Ferry de Clugny, évêque de Tournai, dans l'église de St-Rombaut à Malines.

In nomine Domini amen. Per hoc presens instrumentum cunctis pateat et fiat manifestum quod anno a nativitate ejusdem Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo tercio, indictione sexta, die vero dominica, secunda mensis januarii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, sacrosancte Romane ecclesie pontificis, domini Sixti, divina providentia pape quarti, anno secundo, Reverendus in Christo pater ac dominus, dominus Ferricus de Clugnyaco, Dei et apostolice sedis gratia electus confirmatus ecclesie Tornacensis, in venerabili ecclesia sancti Rumoldi Mechliniensis, Cameracensis diocesis, per reverendum in Christo patrem, dominum Petrum, Atrebatensem episcopum, secum assistentibus quatuor aliis

1. *Invent. des archives hospitalières de Lille*, II, p. 158.
2. Weale, p. 153.
3. Gachard, *Voyage des Souverains des Pays-Bas*, I, 88, 89, 91-92.
4. Ib., I, 97 ; *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 1ère Série, I, 121.
5. De Potter, *Geschiedenis der stad Kortryk*, III, 396.
6. *Ampl. Coll.*, IV, 1292.
7. Cousin, *Hist. de Tournai*, II, 237 ; *Act. Sanct.* t. II Jun., 495-496 ; De Jonghe, *Belg. Domin.*, 115 ; Beaucourt, *Notre-Dame à Bruges*, 188-189.
8. De Jonghe, 113-114. J'ignore si c'est lui qui consacra en 1472 le maître-autel de l'église St-Jacques à Bruges (Weale, *Bruges et ses environs*, p. 132).
9. Rembry, *Histoire de Menin*, IV, p. 556.

Digitized by Google

episcopis, videlicet Reverendis patribus ac dominis Guillelmo Sareptane, Johanne Gibeldensis, Jacobo Julinensis et Godefrido Dagnensis ecclesiarum presulibus, solenniter infra missarum ac divini servicii solemnia, in presentia plurium illustrium et nobilium comitum, magnatum, militum et aliarum venerabilum et honorabilium personarum multitudine populi itidem assistentium consecratus est in episcopum ac munus consecrationis secundum ritum ecclesie suscepit solemnitatibus in talibus fieri et adhiberi solitis, de et supra quibus omnibus et singulis prefatus reverendus dominus Ferricus peciit a me notario publico infrascripto sibi fieri et dari publicum instrumentum unum per plura. Acta fuerunt hec in dicta ecclesia sancti Rumoldi Mechliniensis, sub anno, indictione, mense, die et pontificatu predictis, presentibus et assistentibus ibidem cum prefatis reverendis patribus illustribus et potentissimis dominis, dominis Jacobo de Sabaudia Rothmontensis, Anthonio de Croy Castelli in Porciano, Philippo de Croy de Chimayaco, Guidone de Bruneu de Meghem comitibus.

Ego Jacobus magistri Johannis clericus, Eduensis diocesis, publicus apostolica auctoritate notarius (1).

En 1475, il fit la dédicace de l'église des FF. Mineurs de l'observance de Scheepsdale, à Bruges (2).

Avant de mourir, il remit au couvent des Dominicains de Gand deux parcelles de la vraie Croix qu'il avait reçues à Dordrecht, où il avait été appelé pour authentiquer cette relique. Ses ornements pontificaux passèrent à Nicolas Brugman, évêque de Sélivrée, qui les remit plus tard au couvent de Gand (3).

Il mourut à Gand le 19 novembre 1475 et fut enterré dans l'église des Dominicains, dans la chapelle, qui du temps de Sanderus, était dédiée à sainte Madeleine.

Sanderus et De Jonghe ont conservé son épitaphe :

Hic iacet
Reverendus in Christo Pater et Dominus
D. Guillelmus
miseratione divina Episcopus Sareptanus
necnon Reverendissimorum in
Christo Patrum
Dominorum Joannis, Guillelmi,
et Ferrici

1. Copie d'un acte notarié authentiquée sur parchemin aux Archives de l'État à Mons (Évêché de Tournai, layette I, n° 8).
2. De Neef, *Tabula*, pp. 35-36, Delepierre, *Archives de la Flandre occid.*, I, 119.
3. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 462 ; De Jonghe, 67.

Digitized by Google

Dei providentia episcoporum
Tornacensium
Suffraganeus,
Fundator Domus sororum de Bethania
in Brugis ;
ac sanctissimi Domini nostri D. Papae
in sancto Petro in Urbe
Poenitentiarius juratus
Frater ordinis Praedicatorum con-
ventus S. Audomari
Qui obiit anno M. CCCC. LXXV.
XIX novembris.
Orate pro anima ejus (1).

GILLES DE BAERDEMAKERE, O. S. F., év. de Sarepta. 1476-1494.

Gilles De Baerdemakere (*Barbitonsoris*, Barbier), religieux de l'ordre de S. François, docteur en théologie, occupait la charge de provincial de Flandre, lorsqu'il fut choisi pour suffragant de Tournai (2). Il fut pourvu du siège de Sarepta le 3 avril 1476, et on lui assigna une pension sur la mense épiscopale de Tournai (3).

Il signa son obligation le 9 avril suivant par l'intermédiaire de Guy Morelli de Besançon :

Die nona mensis aprilis ven. vir dom. Guido Morelli, canonicus Bisuntinus, ut principalis et privata persona ac vice et nomine R. P. D. Egidii, electi Sareptani, obligavit se camere apostolice et eidem camere apostolice obtulit pro valore unius baliste eidem per D. Egidium debite ratione provisionis de persona sua ad eamdem ecclesiam auctoritate apostolica factam per bullas dom. Sixti sub dat. Rome tercio nonas aprilis anno quinto florenos auri de camera decem, quos promisit eidem camere illico solvere (4).

Il fut sacré à Bruges le 30 juin suivant par l'évêque d'Aberdeen, assisté des suffragants de Thérouanne et de Cambrai (5).

1. Sanderus, *Fland. ill.*, III 462 ; *Belg. Dominic.*, p. 116.
2. Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 245 ; III, 462 ; *De Brugensibus eruditionis fama claris*, 1624, p. 14; *Analectes*, IX, 171-172. Notice sur cet évêque dans *Rond den Heerd*, 1868, pp. 306-308, 322-323.
3. AB. Sixt. IV. 5, t. II, p. 30 ; t. 12, p. 228 ; R. C. 304, p. 114v ; (Schede de Garampi) ; Eubel, II, 253 ; cf. Wadding XIV, 164 ; XV, 455.
4. *Oblig.* 84, f. 242; Berlière, *Invent. anal.*, n. 1833.
5. *Excellente Cronike*, f. 176; cf. *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belg.*, 5e sér., t. XI, p. 557.

Digitized by Google

Le 7 juillet 1476, il assista à Mons à l'ouverture du chapitre provincial des Frères-Mineurs (1).

Le 19 juillet suivant, il bénit de nouvelles cloches à Ostende et, l'après-midi, y conféra le sacrement de confirmation. Le lendemain, il bénit la première pierre de la tour de la nouvelle église (2).

Le 21 février 1477, il assista à Bruges à la condamnation de Jean de Becelaere (3).

Le 20 juillet 1477, il assista à la procession du S. Sang à Bruges (4), de même qu'en 1479, 1484 et 1485 (5).

Le 29 juin 1478, il assista à Bruges dans l'église de St-Donatien au baptême de Philippe le Beau (6).

Le 2 octobre 1478, il donna la bénédiction à un abbé du diocèse de Thérouanne dans l'église des Frères-Mineurs de Bruges, assisté du prévôt de Loo et de l'abbé d'Eechoute (7).

Le 4 février 1478 ou 1479, il consacra la chapelle du refuge des Dunes à Bruges (8). Peut-être faut-il lui attribuer également la consécration de l'église de St-Jacques à Bruges, qui se fit le 16 mars 1479 (9).

Le 31 août 1479, il consacra la chapelle de N.-D. aux épines (*O. L. V. ten Doorn*), couvent de Franciscaines du Tiers-ordre à Eecloo, et, à cette occasion, la ville lui fit un présent de vin. Un compte de la ville de 1479 en a conservé le souvenir :

« Item den laetsten dach van hoest was Teeclo de Suffragaen ghesonden by myn heere den bisscop van Doornicke omme de Kercke ende Klooster tonser Vrouwe te wydene ende hem was ghepresenteerd III cannen wijns van VIII grooten den stoop comt... XLVIII s. gr. » (10).

Le 12 septembre suivant, au témoignage de Sanderus, il fit la dédicace de la grande église de cette ville (11).

En 1481, il assista au synode diocésain, qui se tint à Bruges et qui fut présidé par les vicaires généraux (12).

---

1. *Analectes*, XIV, 302.
2. *Excellente Cronike*, p. 208v ; *Rond den heerd*, 1868, p. 307.
3. *Ib.*
4. Gaillard, *S. Sang*, p. 88.
5. MS. Bruxell. 7169.
6. *Excellente Cron.*, p. 207v ; *Rond den heerd*, 307.
7. *Excell. Cron.*, p. 195v.
8. Adrien But, *Cronica de Dunis*, 1839, p. 93.
9. Weale, *Bruges et ses environs*, p. 132.
10. Ed. Neelemans, *Geschiedenis der stad Eecloo*, p. 82.
11. *Flandr. ill.*, I, 328.
12. Sanderus, III, 462.

Digitized by Google

En 1483, il consacra la chapelle de Blankenberghe (1).

En 1485, il fut chargé par l'évêque de Tournai de vérifier l'authenticité de la relique de la sainte Croix dans l'église de Ste-Croix à Bruges, ce qu'il fit avec d'autres commissaires dans le couvent des Dominicains (2).

Le 21 mai 1486, il consacra en l'honneur de sainte Barbe l'église des FF. Mineurs de Courtrai (3).

Le 14 septembre 1486, il consacra le maître-autel et le cimetière du nouveau monastère de Sarepta à Moerkerke (4).

Il se trouvait à Bruges le 16 mai 1488, lors de la visite du roi des Romains (5).

En 1489, il fit la translation des reliques de sainte Ursule, qu'il plaça dans une nouvelle châsse (6). Le 25 mai 1490, il fit la visite canonique des Frères Cellites, dits de Bethléem, à Bruges (7).

Le 17 avril 1491, il chanta la messe chez les Franciscains de Bruges, et, le 6 juillet, il assista à la procession du S. Sang et chanta la messe à Notre-Dame (8).

Le 31 janvier 1491 ou 1492, il donna la bénédiction abbatiale au nouvel abbé de Ter Doest, Martin Weyts (9).

En 1492, il bénit le cimetière des Tertiaires de S. François du couvent de la place « den Ouden-Sack » à Bruges (10).

La même année, il consacra la chapelle de Sainte Colette chez les Pauvres-Claires à Gand (11).

Sanderus, suivi par le P. De Neef et par le P. Adolphe Van Puymbrouck, dit que l'évêque Gilles, brisé par l'âge et la maladie, résigna sa charge en 1507 et mourut à Bruges le 27 mars 1514, qu'il fut enterré dans le chœur des Frères-Mineurs de cette ville, et que de son temps l'épitaphe placée sur sa tombe était effacée (12). Sanderus s'est grandement trompé. Gilles De Baerdemakere mourut le 28 mars 1494, vendredi-saint, entre 4 et 5 h. du soir, à Lille, où il

1. *La Flandre*, VI (1874-75), p. 394.
2. J. Van Caloen, *De vier Kruisreliquiën*, p. 51.
3. De Neef, p. 39 ; De Potter, (*Geschiedenis der stad Kortryk*, III, 333, à la suite de Sanderus (*Flandr. Ill.*, II, 411 ; III, 26) attribue cette cérémonie à un Guillaume Bureau, franciscain indument placé dans la liste des évêques suffragants de Tournai.
4. *Rond den heerd*, 1868, p. 305 ; 322-323.
5. *Ib.*, p. 339-340.
6. *Annal. de la soc. d'Émulation*, 4e Sér. t. IV, p. 38.
7. Gilliodts-Van Severen, *École Bogaerde*, I, 360.
8. H. Dussart, *Fragments inédits de Romboudt de Doppere*, Bruges, 1892, pp. 2, 5.
9. *Ib.*, 19.
10. De Neef, p. 41.
11. Sanderus, I, 140.
12. *Ib.*, I, 245 ; *de Brugensibus*, p. 14 ; De Neef, p. 45 ; Van Puymbrouck, *Eenige bladzijden uit de geschiedenis van het voormalig Franciscaner-klooster te Gent*. Gent, p. 74.

Digitized by Google

s'était rendu pour conférer les ordres. Nous en avons pour garant son propre secrétaire, Romboudt De Doppere (1).

Le corps de l'évêque de Sarepta fut transporté à Bruges et enterré le lundi de Pâques, 31 mars, dans l'église des Franciscains. Le jeudi suivant, on y célébra ses obsèques solennelles, et la messe fut chantée par l'abbé de Saint-André. Jamais, dit De Doppere, on ne vit tant de monde à l'offrande. L'éloge du défunt fut prononcé par le P. Jean Quaternote. Les religieux cellites, chez lesquels le convoi funèbre s'était d'abord arrêté, reçurent ses entrailles qu'ils déposèrent dans leur couvent (2).

De Doppere, qui avait connu intimement l'évêque de Sarepta, fait le plus vif éloge de sa piété et de sa science :

« Hic magnis erat virtutibus praeditus, vir litteratus admodum et bene theologus, mansuetus, pius, comis omnibusque moribus honestis, mitis et modestus, in rebus omnibus absque omni supercilio et fastu, laudatae admodum vitae » (3).

Après le décès de Gilles de Baerdemakere, la charge de suffragant de Tournai fut vacante pendant quelque temps. Le lendemain de sa mort, 29 mars 1494, ce fut le suffragant de Thérouanne, qui fut appelé en toute hâte pour conférer les ordres à Lille (4). Aux Quatre-Temps de Noël, le même prélat vint conférer les ordres à St-Sauveur à Bruges (5). Le 16 avril 1495, ce fut l'évêque d'Aberdeen qui consacra le saint chrême à Bruges, parce qu'il n'y avait à Tournai ni évêque, ni suffragant (6). A la Pentecôte, ce fut de nouveau le suffragant de Thérouanne qui donna les ordres à Tournai (7). Aux Quatre-Temps de mars 1496, ce fut le suffragant de Beauvais qui conféra les ordres à Lille, au nom de l'évêque ou du suffragant, tandis que l'évêque de Nazareth, Pierre de la Cambre, ancien abbé cistercien de Froidmont au diocèse de Beauvais et suffragant d'Angers (8), donnait les ordres à Gand au nom des vicaires-généraux de Louis Pot, nommé par le roi de France (9). Le 2 avril 1496, ce fut l'évêque de Nocera en Italie, Jacques Breuquet, frère de Julien

1. *Excell. Cron.*, f. 279 ; Dussart, p. 47 ; *Bull. de la Comm. d'hist. de Belgique*, 5e Série, XI, 557.
2. Dussart, l. c ; *Excellente Cronike*, f. 279 ; *Bull. Comm. d'hist.* p. 563.
3. *Ib.*
4. *Ib.*, 47.
5. *Ib.*, 59.
6. *Ib.*, 52,
7. *Ib.*, 53.
8. *Gall. christ.*, IX, 833 ; Cf. Eubel, II, 221.
9. Dussart, 54.

Digitized by Google

Breuquet, chanoine de Saint-Donatien de Bruges et secrétaire du vicariat de l'évêque de Tournai, qui donna les ordres dans l'église de Saint-Sauveur à Bruges (1). Le jeudi-saint de l'année suivante, ce fut de nouveau le suffragant de Beauvais, qui bénit le saint chrême à Tournai (2). Avec le nouvel évêque, Pierre Quick, abbé de Saint-Amand, préconisé le 20 décembre 1497 (3), nous voyons apparaître un nouveau suffragant, Raphael de Mercatel, abbé de Saint-Bavon de Gand et évêque de Rhosus.

RAPHAEL DE MERCATEL, O. S. B., év. de Rhosus 1487-1508.

Raphael de Mercatel, fils naturel du duc Philippe de Bourgogne et de la dame de Mercastel, née de Belleval, après avoir pris sa licence en théologie à l'université de Paris, entra à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand. Le 29 septembre 1463, il fut nommé abbé du monastère de Saint-Pierre d'Oudenbourg (4) ; il passa de là, le 6 avril 1478, à l'abbaye de Saint-Bavon de Gand, et y fit son entrée solennelle le 18 mai (5). Le nouvel abbé trouva un puissant protecteur dans l'archiduc Maximilien. A la suite de la nomination qu'Innocent VIII avait faite au siège épiscopal de Tournai du cardinal Antoniotto Pallavicini, le roi de France avait désigné pour occuper ce siège Louis Pot, abbé de St-Lomer de Blois, et le duc, de son côté, ne voulut reconnaître d'autre candidat que l'abbé de Saint-Amand, Pierre Quyck. Les Gantois manifestèrent l'intention d'avoir leur évêque, et le duc obtint d'Innocent VIII l'élévation de l'abbé de Saint-Bavon au siège de Rhosus en qualité de suffragant de Tournai. La bulle de provision est du 16 février 1487 (6). Les auteurs du *Gallia* disent qu'il fut consacré à Bruges le 8 août 1478, mais l'indication de l'année est fautive, il faut sans doute lire 1487.

Nous ne nous occuperons pas ici de son abbatiat à St-Bavon de Gand, renvoyant pour cette partie à la notice que lui a consacrée Van Lokeren ; nous rappellerons seulement ses actes épiscopaux.

Le 25 mars 1498, il assista au sacre de Pierre Quyck, nommé au siège de Tournai par le duc. Cette cérémonie fut accomplie par

1. Dussart, 55.
2. *Ib.*, 64.
3. Eubel, II, 278.
4. Feys et Van de Casteele, *Hist. d'Oudenbourg*, I, 384-390; Berlière, *Invent. analyt.*, n. 1736.
5. *Ib.*, n. 1843; *Gall. christ.*, V, 183, 267. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 462-463 ; Malou, *Chronique d'Oudenbourg*, 66 ; Van Lokeren, *L'abbaye de St-Bavon*, 156-162.
6. Arch. Vatic. Innoc. VIII, Later. A. 1. l. 7, 315 ; Eubel, II, 248. Les fiches de Garampi indiquent encore : Commissio Rossen. (A. B. Alex. VI, 10. t. 28, p. 203 ; licentia testandi (A. B. Alex. VI, 9, t. 18, p. 228 ; pensio Tornacensis (A. B. Jul. II. 5, t. 11, p. 34).

Digitized by Google

l'évêque de Cambrai assisté des évêques de Rhosus et de Sélivrée (1).

En vertu d'une autorisation concédée le 28 février 1500 par l'évêque Pierre de Tournai, il donna une relique de S. Bavon à l'église de Harlem (2).

En 1505, il essaya de faire ériger par Jules II son abbaye en évêché, mais tout ce qu'il put obtenir du pape, ce fut l'exemption de l'ordinaire (3).

Les 18 et 19 juillet 1507, il assista à Malines au service célébré pour le duc de Bourgogne (4).

En 1503 il avait, du consentement de ses religieux, choisi pour coadjuteur avec droit de succession, tant à l'abbatiat qu'à l'évêché, le prieur D. Gilles Boele. L'archiduc Philippe intercéda à Rome en sa faveur, et obtint l'approbation pontificale le 18 décembre 1503. Dans le courant de l'année 1507, Raphaël se retira dans le refuge de l'abbaye à Bruges ; il y mourut le 3 août 1508. Son corps fut ramené le lendemain à Gand et enterré à Saint-Bavon (5).

Raphaël de Mercatel s'occupa beaucoup d'orner son abbaye et de la doter d'une magnifique bibliothèque. On connaît la liste des livres réunis par lui, grâce à deux inventaires retrouvés par M. Pinchart aux Archives du Royaume (6). La Bibliothèque de l'université de Gand possède une bonne partie des manuscrits exécutés sur l'ordre de l'abbé Raphaël ; et l'on en vante la fraîcheur de coloris et la netteté du dessin (7).

GILLES BOELE, O. S. B., év. de Rhosus, 1513-1517.

Gilles Boele, de Termonde, prieur de l'abbaye de St-Bavon de Gand, fut béni abbé de ce monastère le 24 juin (8), ou le 29 août 1507 (9). Il fut, comme son prédécesseur, évêque de Rhosus, siège

1. *Gall. christ.*, III, 237.
2. *Act. Sanct.*, t. I oct.. pp. 286.287.
3. Van Lokeren, p. 160 ; *Documents*, p. 143 ; Garampi renvoie aux A.B. Jul. II, 5, t. 19, p. 152 ; I, t. 4, p. 21.
4. *Bull. Comm. d'hist de Belgique*, 2e Sér., t. V, p. 114.
5. Van Lokeren, 159-161 ; Sanderus, *Flandr. ill.*, II, suppl. 57.
6. *Bibliothèque manuscrite de Raphael de Mercatel, abbé de Saint-Bavon (Bibliophile belge*, 1872, pp. 21-34)
7. Frederichs, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. XIII, col. 420-422 ; J. de Saint-Genois, *Catal. des MSS. de la Bibl. de l'université de Gand*, passim.
8. Van Lokeren, 162-164 ; Sanderus, *Flandr. ill.*, II, 607.
9. *Gall. Christ.*, V, 183.

Digitized by Google

dont il fut pourvu le 6 avril 1513, avec droit d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Tournai (1). Il mourut le 14 avril 1517 (2).

On rencontre à la même époque dans le diocèse de Tournai un autre évêque titulaire, *Jean du Bois*, évêque de Beirut *(Beryten)*. Élevé à la dignité abbatiale de St-Martin de Tournai, il crut devoir, dans le but d'éviter au monastère les misères d'une commende, abdiquer en faveur du cardinal de Rossis, du titre de S. Clément, et reçut en échange le titre d'évêque de Beirut, par lettres de Léon X de l'an 1519. Il se retira au refuge de l'abbaye à Ath et y mourut le 31 mai 1523 (3).

BAUDOUIN VILLAIN, O. S. F., év. de Sarepta, 1506-1519.

Baudouin Villain, religieux franciscain, issu d'une famille noble (4), fut élevé au siège de Sarepta en qualité de suffragant de Tournai le 11 mai 1506 (5). Le pape lui assigna une pension sur la mense épiscopale de Tournai (6). Il signa son obligation le 26 juin [1506]:

Die dicta [XXVI junii]. D. Jo(hannes) Cheminart, nomine Rdi P. D. Balduini, electi Sareptanen. obtulit camere... pro balista dicte ecclesie in partibus infidelium consistentis ratione provisionis... de persona sua facte... sub datum quinto idus maii anno tertio etc. Solvit (7).

Le 21 février 1507, « monsieur maistre Baude Vilain, évesque et suffragan dudit seigneur de Tournay, redédia l'église de St-Amand et les ostelz du cueur à cause d'aucunes suspitions que ils pouvoient estre (8). »

Le 23 avril suivant, il consacra l'oratoire du couvent des Sœurs-Noires ou d'Arcte-vie à Tournai (9). Dufief rapporte que cet évêque figurait sur un vitrail de la chapelle de ces religieuses. Les archives de ce couvent auraient conservé le document suivant : « L'an 1508, le lundi de Pasques, 23 jour d'avril, Révérend Père

1. S. C. 12, p. 7 ; 29, t. 63. f. 94v (Schede de Garampi).
2. Van Lokeren, *Abbaye de St-Bavon, Docum.*, 146.
3. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 463 ; Berlière, *Monasticon belge*, I, 287.
4. Weale, *Chronic. S. Andreæ*. 170.
5. Cousin, l. IV, c.48; Vos, *Abbaye de St-Médard de Tournai* ap. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, XI, 219. — Garampi, dans ses fiches indique AB. Jul. II, 9, t. 8, pp. 203, 206. *Oblig.*, 88, p. 79 ; S. C. 10, p. 22.
6. AB. Jul. II, 9, t. 12, p. 215, 217 (Schede de Garampi).
7. *Oblig.*, 88, f. 79 ; Berlière, *Invent. analyt.*, n. 1922.
8. MS. Bruxell. II, 2662, f. 69.
9. Cousin, lib. IV. c. 48, cf. p. 269 ; *Gall. christ.*, (III, 238) dit c. 1509 : Bosière, p. 448-449.

Digitized by Google

en Dieu, Baudouin Villain. évesque de Sarepta, suffragant de Tournay, docteur en théologie de Paris et religieux de Saint-François en cette ville, depuis abbé de Saint-André-lez-Bruges, a dédié ceste chapelle et grand autel au nom des XI mille vierges, garni de leurs reliques (1). »

La même année, il consacra la chapelle de Sion à Bruges (2) et il fut chargé de prendre des informations sur la translation du couvent des Tertiaires dominicaines de Worcum à Tamise (3).

Il était administrateur de la cure de St-Jacques à Bruges, lorsqu'en 1509 il fut nommé abbé de St-André près Bruges (4). A cette occasion il paya le 15 juin 1509, la somme de 400 florins à la Chambre apostolique (5). Le 17 juillet suivant, il fit son entrée solennelle à l'abbaye en habit franciscain, mais cinq jours après il reçut l'habit bénédictin des mains de l'abbé de St-Pierre d'Oudenbourg. Il travailla à relever la discipline dans son monastère, et, à cet effet, il y appela des religieux de Gembloux pour y introduire la discipline de la congrégation de Bursfeld (6).

Il assista au synode diocésain de 1509 (7) et bénit, le 6 août 1511, la chapelle de St-Bernard à l'abbaye de Wevelghem (8). Il mourut le 6 septembre 1519 (9).

NICOLAS BUREAU, O. S. F., év. de Sarepta, 1519-1551.

Ce religieux franciscain du couvent de Tournai, bachelier en théologie, fut élevé au siège de Sarepta en qualité de suffragant de l'évêque de Tournai le 2 décembre 1519 (10). Il prit part au synode diocésain de 1520 (11). Le 31 octobre 1521, il consacra l'église du prieuré de Saint-Prix près de Béthune (12); le 22 septembre, celle du

1. MS. Bruxell. 13762-68, p. 239.
2. Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 256.
3. Miraeus, *Op. dipl.*, IV, 453.
4. Weale, pp. 170-171.
5. Oblig. C. A. p. 21 ; R. C. 760, p. 53v (Schede de Garampi).
6. Dufief, *l. c.*
7. *Gall. christ.*, V, 273.
8. *Ib.*, III, 311. *Annal. de la Soc. d'Emulation*, 2e série, II, 198.
9. Weale, *l. c.*; *Gall. christ.*, V, 273. Est-ce lui qui consacra la chapelle et l'autel du béguinage d'Audenarde le 26 décembre 1516? (Van Lerberghe, *Audenaerdsche Mengelingen*. V, 246).
10. De Neef, 48 ; Sanderus, III, 463. — Garampi, dans ses fiches, indique AB. Leo X, 8. t. 22, p. 115-117 : AB. Leo X, 8, t. 22, p. 116-119; Prov. S. C. p. 23v; S. C. 13, p. 100; Wadding, XIII, 88.
11. Dufief, 239.
12 Ib. ; Locrius, *Chron. belg.*, p. 585.

Digitized by Google

monastère de Brayelle-les-Aumay (1) et, le 18 novembre 1522, l'église de St-Aubert à Arras (2).

Le 13 juillet 1525, il reçut le serment de l'évêque de Charles de Croy (3), et consacra en 1527 l'église des Tertiaires franciscaines à Audenarde (4). Le 4 juillet 1529, il consacra l'église de St-Amé à Douai (5); le 24 février 1536, il consacra des autels à l'abbaye de Cisoing et, le lendemain, donna la confirmation dans l'église de l'abbaye (6).

Le 25 mai 1536, il fit à Gand l'élévation des reliques de sainte Colette (7). En 1539, 1542, 1548 et 1550, il prit part à la procession du St-Sang à Bruges (8). Le 6 mars 1539, il assista au jubilé du chanoine Pierre Cottrel à Tournai (9). En 1539, il présida à la translation du St-Sacrement et des reliques de l'ancienne église paroissiale du St-Sauveur à Gand, qu'on devait rebâtir à neuf, dans la chapelle de l'hôpital de St-Jacques (10). Le 11 septembre 1541, il assista à l'abbaye de Vicogne au sacre de Nicolas de Niewlant, évêque d'Hébron, suffragant d'Utrecht (11).

Le 29 mars 1546, il consacra la chapelle de l'hospice Kinderen Alyn's à Gand (12). Le 3 octobre suivant, il prêcha au réfectoire de St-Donatien à Bruges (13).

C'est probablement lui qui, le 1 mai 1542, bénit Jean Van de Weerde, abbé d'Oudenbourg (14), lequel fut postulé en 1547 à l'abbaye de St-André-lez-Bruges, et installé par le suffragant de Tournai le 6 mars 1547 (15).

Il mourut à Bruges en 1551, et fut enterré dans l'église des Frères-Mineurs, à l'entrée de l'église, près du dixième pilier à droite, où on lui éleva un monument avec cette épitaphe :

---

1. Locrius, 413 ; *Gall. christ.*, III, 452.
2. Locrius, p. 587 ; Dufief, *l. c.*
3. Baudry, *Annales de St-Ghislain*, p. 626.
4. De Neef, 53.
5. Locrius, p. 592.
6. De Coussemaker, *Cartul. de l'abbaye de Cisoing*, pp. 569-570.
7. *Act. Sanct.*, t. I. mart. pp. 621-622 ; De Neef, 55.
8. MS. Bruxell. 7169.
9. *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, V, 330 ; Vos, *Chapitre de Tournai*, I, 291.
10. Diericx, *Mém. sur la ville de Gand*, II, 406, 584-585.
11. Hoynck van Papendrecht, *Anal. belg.*, III. P. I, p. 294.
12. *Messager des sciences hist.*, 1850, p. 136.
13. De Schrevel, *Hist. du Séminaire de Bruges*, I, 275.
14. Malou, *Chron. d'Oudenbourg*, p. 69.
15. Weale, *Chron. S. Andreæ*, p. 178.

Digitized by Google

Sepultura
Illustrissimi ac Reverendissimi Domini
Nicolai de Burau
Quondam episcopi Sarreptani
necnon
diœceseos Tornacensis Suffraganei
Qui in hac ecclesia perpetuum
Fundavit anniversarium
Ad onus cœmentariorum
Cuius sartores sunt provisores.
Requiescat in pace (1).

Nicolas Bureau avait pour devise : *ad altiora natus* ; son portrait se trouvait dans un vitrail du couvent des Récollets à Tournai.

« Au chœur il y a une grande verrière sur laquelle est dépeinte la nativité de Nre Sr et un évesque à genoux avec ceste écristure :

Rdus in Xto Pater D. Nicolaus Burellus, episcopus Sareptanus, ecclesie et diœceseos Tornacensis suffraganeus huius conventus religiosus hanc dedit vitream anno 1538.

Ce mesme évesque a donné la représentation du St-Sacrement qu'on porte à la procession sur laquelle on voit ces paroles : « *Ex dono D. Nicolai Burelli minorite episcopi Sareptani orate pro eo* (2). »

Erasme fait mention de notre suffragant dans une de ses lettres. On lui avait rapporté que dans un sermon Nicolas Bureau avait parlé contre lui. Le chatouilleux érudit, dont l'épiderme était fort sensible à toute critique, protesta auprès de l'évêque de Tournai, Louis Guillard, lequel en avertit son suffragant. La lettre d'Erasme, écrite d'Anderlecht le 17 juin 1511, vaut la peine d'être mentionnée (3).

1. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 463, *Messager de S. François*, 4e année, p. 20. Gilliodts-Van Severen, *Cartul. de l'École Bogaerde* (I, 461-462, 1191), parle de l'anniversaire fondé par Nicolas Bureau.

2. Dufief, 239.

3. « Suffraganeo tuo facile ignoscerem quod alieno impulsu talia dixisset in famam meam apud populum, si vel levis esset iniuria vel eam gereret personam cui venia deberetur. Nunc quid atrocius, quam in populari, imo in sacra concione manifestis conviciis, atque adeo mendaciis, incessere famam hominis immerentis, imo benemerentis, et quo nihil apud christianos detestabilius hæreseos crimen impingere? Atque hæc facit monachus, senex, theologus et episcopus : denique tuas, hoc est, laudatissimi præsulis, vices gerens. Quis autem est scurra tam perfrictæ frontis, qui responsurus sit impudentius quam ille respondit rogatus quid offendisset in libris meis hæreticum? Non legi, inquit, libros Erasmi, Paraphrases habebam in animo legere, sed visa est latinitas tam profunda ut metus sit ne in hæresim aliquam posset prolabi. Ita se purgabat magnificus ille Theologus apud hominem egregie cordatum neque vulgariter eruditum. Cæterum quod auctoritas tua literis admonuit hominem, ne posthac ita petulanter debacchetur, in nomina eorum qui bene merentur de sacris studiis, functus es tu quidem officio boni præsulis, sed aliis magis ista ratione consultum est quam mihi. Utinam Scorpius ille venenum quod infixit auditorum simplicium animis ad se posset retrahere ». (Ep. 578, *Op.*, t. III, 646.)

Digitized by Google

GUILLAUME DE HAUWERE, év. de Sarepta, 1552-1560.

Guillaume De Hauwere, de Malines, était sigillifère et official de la cour spirituelle de Tournai à Bruges (1), lorsqu'il fut nommé évêque de Sarepta et suffragant de Tournai, le 1er mai 1552 (2).

Il fut sacré le 21 août suivant dans l'église de l'abbaye de Saint-Ghislain, par Martin De Cuyper, évêque de Chalcédoine et suffragant de Cambrai. Il fit enregistrer son serment d'obéissance, le 27 mars 1553 (3); nous donnons ici le texte complet de ce document :

In nomine Domini Amen.

Noverint universi et singuli presentis publici instrumenti seriem inspecturi, quod anno a nativitate ejusdem Domini MDLIII, indictione XI, die vero XIX mensis februarii, pontificatus Smi in Christo patris et Dni N. Dni Julii, divina providentia pape III, anno III, in mei notarii publici testiumque infrascriptorum ad hec vocatorum specialiter et rogatorum presentia personaliter constitutus Revdus in Christo pater et dnus, dnus Guilhelmus De Houwere, Dei et apostolice sedis gratia episcopus Sarreptanus, necnon Revdl in Christo patris et dni, dni Caroli de Croy, eadem gratia episcopi Tornacensis, in pontificalibus vicarius et suffraganeus, principalis principaliter pro se ipso, citra tamen quorumcunque procuratorum suorum per eum hactenus quomodolibet constitutorum revocationem, asserens et exponens, sibi kalendis maii proxime preteritis, de ecclesia hujusmodi Sarreptane per prefatum Smum in Christo patrem et dnum nostrum, dnum Julium papam IIIm modernum fuisse provisum, seque illi in episcopum et pastorem prefectum, prout in bullis seu litteris apostolicis de super expeditis latius dixit contineri. Et deinde, juxta hujusmodi bullarum seu litterarum apostolicarum formam et tenorem, XII kal. septembris etiam ultime preteriti, se munus benedictionis et consecrationis episcopalis, in ecclesia abbatiali S. Ghisleni, Cameracensis diocesis, a Revdo in Christo patre et dno, domino Martino, Dei et ejusdem apostolicae sedis gratia episcopo Calcedonensi, Cameracensi suffraganeo, assistentibus aliis duobus catholicis episcopis ac aliis abbatibus et personis fidedignis, prestito tamen prius per eundem Revdum dnum asserentem, in ejusdem dni Martini, episcopi Calcedonensis manibus, juramento in ipsis bullis seu litteris apostolicis inserto, suscepisse. Et, cum per easdem bullas seu litteras apostolicas eidem dno asserenti, ut ulterius subjunxit, mandetur quatenus hujusmodi juramentum prestitum de verbo ad verbum, per patentes suas litteras suo sigillo munitas,

1. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 464.
2. Garampi indique *Cons.* 109, f. 77v.
3. Arch. Vatic.; Arm. 29 (*Div. Camer.*), t. 155, ff. 292-294v.

Digitized by Google

prefato S^{mo} d^{no} nostro pape per proprium nuncium quanto citius destinare procuraret, volens ipse exponens hujusmodi S^{mi} d^{ni} nostri pape obedire mandatis, ut tenetur ; idcirco sponte et ex certa ejus scientia, animoque et proposito deliberatis, omnibus melioribus modo, via, jure, causa et forma, quibus melius et efficacius potuit et debuit, fecit, constituit, creavit, nominavit, deputavit et solemniter ordinavit suos veros, certos, legitimos et indubitatos procuratores, actores, factores, negociorumque suorum infrascriptorum gestores ac nuncios speciales et generales, ita tamen quod specialitas generalitati non deroget, nec e contra, videlicet venerabiles et discretos viros dominos Johannem Praten(sem), Riccardum Belin, et Claudium Riquelot, causarum in Romana curia sollicitatores, licet absentes tanquam presentes, et quemlibet eorum in solidum, specialiter et expresse, ad ipsius rev^{di} d^{ni} constituentis nomen et pro eo, coram prefato S^{mo} d^{no} nostro papa, vel reverendissimorum dominorum cardinalium consistorio, seu alia quavis persona vel personis, quacunque auctoritate seu dignitate fungentibus, comparendum, ibidemque, cum debitis reverentia et honore ac ceremoniis, litteras patentes ipsius Rev^{di} d^{ni} constituentis juramentum prenarratum continentes presentandum, aliasque et alia faciendum et dicendum in premissis et circa ea necessaria aut quomodolibet oportuna, et que ipsemet Rev^{dus} d^{nus} constituens faceret vel diceret, aut facere vel dicere posset si presens et personaliter interesset: et de hiis omnibus, si opus fuerit, instrumentum seu instrumenta publicum seu publica, unum vel plura sibi fieri et tradi petendum et obtinendum : unum quoque vel plures procuratorem vel procuratores loco sui vel alicujus eorum, cum simili aut limitata potestate, substituendum. Promisitque ipse Rev^{dus} d^{nus} constituens mihi notario publico infrascripto rite ac legitime stipulanti et recipienti, vice ac nomine omnium et singulorum quorum interest, intererit aut interesse poterit quomodolibet in futurum, se ratum, gratum, firmum atque stabile perpetuo habiturum totum id et quicquid per dictos suos procuratores constitutos ac substituendum vel substituendos ab eis seu eorum aliquem actum, dictum, factum, gestumve fuerit in premissis aut quomodolibet procuratum, ipsosque et quemlibet eorum relevare ab omni onere satisdandi, judicioque sisti et judicatum solvi, cum clausulis necessariis et oportunis, sub ypotheca et obligatione omnium et singulorum bonorum suorum, mobilium et immobilium, presentium et futurorum, omnique juris et facti renunciatione ad hec necessaria pariter et cautela. De et super quibus premissis omnibus et singulis antedictus Rev^{dus} d^{nus} constituens sibi a me notario publico infrascripto unum vel plura, publicum seu publica, fieri, confici atque tradi petiit instrumentum seu instrumenta.

Acta fuerunt hec Bruxelle, dicte Cameracensis diocesis, in domo habitationis mei notarii publici infrascripti, sub anno, indictione, mense, die et pontificatu prescriptis, presentibus ibidem providis et discretis Cornelio de Lapide juniore, Arnoldo Bartholomei, clericis, et Johanne Graen... laico,

Digitized by Google

prefate Cameracensis et Monasteriensis respective dioces., testibus ad premissa vocatis specialiter atque rogatis.

Et ego Cornelius a Lapide, clericus Cameracensis diocesis, publicus apostolica et imperiali auctoritatibus notarius, per Cornelium Brabanere admissus, quia predictorum procuratorum constitutioni et potestatis dationi, ceterisque premissis omnibus et singulis, una cum prenominatis testibus interfui, eaque sic fieri vidi, scivi et audivi, ideo hoc presens publicum instrumentum, manu alterius scriptum, in hanc publicam formam redegi signoque, nomine et cognomine meis solitis et consuetis signavi et subscripsi in fidem et testimonium eorundem premissorum rogatus et requisitus.

Ego Guilhelmus, Dei et apostolice sedis gratia, episcopus Sarreptanus ab hac hora in antea fidelis et obediens ero... Sicque Deus adjuvet et hec sancta Dei Evangelia. In cujus rei testimonium presentes has litteras, juramentum per me, juxta ejusdem S^{mi} d^{ni} nostri litteras et mandata, nuper de mense augusti, in munere consecrationis prestitum, continentes, et per notarium infrascriptum subscriptas, sigilli nostri appensione muniri curavimus.

Datum Bruxelle, Cameracensis diocesis, anno a nativitate Domini MDLIII, die vero XX mensis decembris.

In nomine Domini. Amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis pateat evidenter et sit notum, quod anno a nativitate ejusdem Domini MDLIII, indictione XI, die vero XXVII mensis martii, pontificatus D^{ni} in Christo patris et D^{ni} Nostri, d^{ni} Julii, divina providentia pape III, anno IV, in mei notarii publici testiumque infrascriptorum ad hec specialiter vocatorum et rogatorum presentia, personaliter constitutus d^{nus} Richardus Belin, Carnotensis diocesis, nuntius ac procurator, et eo nomine, Rev^{di} P. d^{ni} Guilhelmi, Dei et apostolice sedis gratia episcopi Sarraptani, necnon Rev^{di} in Christo patris et d^{ni} nostri Caroli de Croy, eadem gratia episcopi Tornacensis, in pontificalibus vicarii et suffraganei, prout de ejus procurationis mandato constat publico instrumento rogato et publicato per d^{num} Cornelium de Lapide, notarium publicum, sub die XIX februarii 1553, habens et in suis manibus tenens litteras patentes prestationis juramenti fidelitatis, tempore receptionis muneris consecrationis in Rev^{di} P. d^{ni} Martini, episcopi Calcedonensis, Cameracensis suffraganei, manibus, ratione provisionis ipsi Rev^{do} d^{no} Guilhelmo, dicte ecclesie Sarraptane illiusque prefectionis, ut dicitur, per litteras apostolicas sub data XII kal. septembris pontificatus prelibati S^{mi} in Christo patris et d^{ni} Nostri, d^{ni} Julii, divina providentia pape III, anno III, facte, prestiti, juxta formam sibi per eundem S^{mum} d^{num} D^{num} papam in eisdem litteris apostolicis directam et transmissam, sub die XX decembris MDLII, per manus Petri de Dumo, notarii publici, subscriptas, et ipsius Rev^{di} d^{ni} Guilhelmi episcopi sigilli

Digitized by Google

appensione munitas, in camera apostolica recognitas et dimissas mihi notario infrascripto regestrandas, ut moris est, presentavit, produxit atque dedit. Et insuper idem d^nus^ Richardus, nuncius et procurator, pro ipsius Rev^di^ d^ni^ Guilhelmi episcopi exoneratione, et ut mandatis apostolicis juxta dictarum provisionis et prefectionis hujusmodi litterarum formam, tenorem et continentiam, paruisse et satisfecisse videatur et appareat ac legitime constet, sibi dicto nomine unum vel plura, publicum seu publica, de hujusmodi patentium litterarum prestationis juramenti predicti presentatione, fieri atque confici instrumentum et instrumenta ad perpetuam rei memoriam petiit.

Acta fuerunt hec Rome in domo habitationis mei notarii infrascripti, sub anno, indictione, die, mense et pontificatu quibus supra, presentibus ibidem discretis viris d^nis^ Francisco Fono, laico nullius dioc., et Alexandro Cappello de Montepolitiano, testibus ad premissa vocatis specialiter atque rogatis.

Outre une pension sur l'évêché de Tournai (1), il reçut la cure de la Chapelle à Bruxelles (2), puis le décanat de St-Sauveur à Bruges et la cure de Ste-Walburge (3).

L'acte suivant montre que l'acceptation de la cure de la Chapelle ne date pas de 1536, mais de 1552, année où il obtint de se faire remplacer dans cette charge par Hubert de Zande :

Robertus de Croy etc. Universis et singulis etc. salutem in Domino. Notum facimus quod cum nuper Reverendus in Christo Pater et dominus Guillelmus de Hauwere, artium et sacre theologie doctor, Dei et apostolicae sedis gratia episcopatum Sareptanum adeptus, ac dilectissimi fratris nostri episcopi Tornacensis in pontificalibus vicarius et suffraganeus deputatus, regimini et administrationi ecclesiae suae parochialis beate Marie Virginis de Capella extra antiquos muros oppidi Bruxellensis, nostre dioecesis, sibi ex dispensatione dicte sedis reservate cureque animarum subditorum et parochianorum ejusdem alias ibi per nos commisse, propter munia episcopalia pro nunc sibi incumbentia per se commode deservire et intendere nequeat, hinc est quod Nos de vite ac morum probitate deque idoneitate et sufficientia dilecti nobis in Christo domini Huberti de Zanda, presbyteri dicte nostre dioecesis artiumque magistri, quoad deservituram dicte ecclesiae sufficienter informati, contractum arrende per et inter ipsum et praefatum Reverendum Patrem dominum episcopum Sarreptanum, coram fideli nobis dilecto officiali nostro Cameracensi Bruxelle die date presentium initum et factum(cui hec nostre littere transfiguntur) authoritate

1. AB. Jules III, 3, Prov. p. 53, 54, 56, 57 (Schede de Garampi; le volume manque aujourd'hui).
2. *Analectes*, V, 225; Cod. Bruxell. 13510, pp. 25-26.
3. Sanderus, 464.

Digitized by Google

nostra ordinaria et pontificali laudamus, confirmamus et approbamus, eosdemque contrahentes ad utriusque ipsorum petitionem et instantiam, ad illius observationem et interventionem efficaciter utrumque fore et esse obligatos et adstrictos respective decernimus et declaramus presentium per tenorem. In cujus rei, etc. Datum Bruxelle etc. 1552 mensis septembris decima sexta (1).

Le 25 décembre 1553, il consacra l'église de St-Nicolas d'Oudeman (2), assista cette année, ainsi qu'en 1555 et 1557, à la procession du S. Sang à Bruges (3), et prit part les 15 et 16 septembre 1555 aux obsèques de Jeanne de Castille à Sainte-Gudule à Bruxelles (4).

Le 2 janvier 1557, il présenta au chapitre de Sainte-Gudule le prêtre Jean De Blyde pour desservir la cure de la Chapelle (5), qu'il résigna le 16 juillet 1558 en faveur de maître Arnoul De Voecht (6).

Le 27 juin 1557, il fit la reconnaissance des reliques de S. Arnoul à Oudenbourg (7), et, le lendemain, de celles de sainte Godelièvе à Ghistelles (8).

Il mourut à Bruges en 1560 et fut enterré à Sainte-Walburge (9).

LUC JACOBI, év. de Sarepta.
1561-1573.

Luc Jacobi (Serjacobs, Jacques), de Termonde, promu en première ligne le 22 mars 1537 parmi les maîtres ès arts de l'université de Louvain, licencié en théologie (10), professeur de philosophie au Faucon, puis chanoine de Tournai, fut préconisé, par Pie IV évêque de Sarepta et suffragant de Tournai le 10 mars 1561 (11) :

Referente R^mo D^no Othone, cardinale Augustano, SS. providit ecclesiae Sarreptanae in p. inf. certo modo vacanti de persona domini Luce Jacobi, canonici ecclesie Tornacensis, theolog. licentiati cum retentione canonicatus et prebende predictorum, et deputavit eum suffraganeum episcopi Tor-

1. Bibl. royale de Bruxelles, MS. 16631 ; copie du XVIIe siècle.
2. Van Lokeren, *Abbaye de St.-Pierre à Gand*, II, p. LXIX.
3. MS. Bruxell. 7169.
4. *Bull. de la Comm. royale d'hist.*, 3e Série, I, 434. — Wauters (*Hist. des environs de Bruxelles*, III, 205.) dit que le suffragant de Tournai assista en 1555 au sacre de Barthélemy de Caranza, archevêque de Tolède, dans l'église des Dominicains à Bruxelles.
5. *Analectes*, V, 220.
6. *Ib.*, 221 ; MS. Bruxell. 13510, p. 26.
7. *Act. SS.*, t. III aug. p. 224 ; Feys et Van de Casteele, *Hist. d'Oudenbourg*, I, 395-396.
8. *Act. SS.*, t. II Jul., p. 377.
9. Sanderus, III, 464.
10. *Analectes*, II, 310 ; cf. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, XVI, 188.
11. Sanderus, III, 464.

Digitized by Google

nacensis, ad preces et de consensu ipsius episcopi, et assignavit ei pensionem ducentorum ducatorum super fructibus mense episcopalis Tornacensis, que transeat ad successores (1).

Le 14 octobre 1567, il rebénit six autels dans les carolles de N.-D. à Tournai et le lendemain ceux de N.-D. flamande et de S. Paul ermite profanés par les Gueux (2). Le 9 avril 1568, il rebénit l'église de Saint-Martin également saccagée par les Gueux (3), consacra le 2 mai les autels à St-Nicaise (4), assista le 4 à l'ouverture du synode diocésain (5), et le 9 consacra trois autels à Notre-Dame (6). Le 3 décembre, il y fit de nouveau la consécration des autels de N.-D., de Ste-Anne, de S. Michel et S. Sébastien (7), et le 11 mars de l'année suivante, il accomplit la même cérémonie pour sept autels dans l'église de St-Jacques à Tournai (8). Le 7 mai, il consacra six autels dans l'église de la Madeleine de la même ville (9). Le 30 juillet de la même année il fut nommé confesseur extraordinaire pour ceux qui avaient assisté aux prêches (10). L'évêque Jacobi fit don à la cathédrale de Tournai de deux statues d'albâtre représentant l'Annonciation, qu'il fit placer dans une des nefs, avec l'inscription suivante :

Rever. Dominus Lucas Iacobi episcopus Sareptanus S. Th. lic. et huius ecclesiae canonicus me fieri fecit (11).

Dans son testament, daté de 1574, il fit de sa fortune cinq parts : deux furent attribuées aux Jésuites fixés depuis peu à Tournai, deux aux étudiants du collège du chapitre de Tournai, dit de S. Paul, l'autre aux pauvres de la ville (12).

Luc Jacobi mourut à Tournai le 26 octobre 1574 en opinion de sainteté (13). Il avait pour armes : d'azur parsemé d'étoiles à cinq rais, à trois têtes de chien d'or, 2 et 1, et pour devise : *veritas temporis filia* (14).

---

1. *Acta Consist.*, 1551-1566 (Bibl. Corsini à Rome, t. 43, ff. 91-92v). Garampi indique dans ses fiches : 29, t. 158, f. 80v (volume auj. manquant) et Cons. 109. f. 282v.
2. *Mémoires de Nicolas de Soldoyer*, II, 275.
3. *Ib.*, 282.
4. *Ib.*, 286.
5. Vos, *Chapitre de N.-D. de Tournai*, I, 121.
6. Soldoyer, 285.
7. *Ib.*, 352.
8. *Ib.*, 352.
9. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, XVIII, 383.
10. Soldoyer, II, 365.
11. Sanderus, 464.
12. *Ib.*
13. *Ib.*, Dufief.
14. Sanderus, *l. c.*

Digitized by Google

JACQUES O'DALLY, O. S. A., év. de Killfenora.

Irlandais d'origine, docteur de Sorbonne, Jacques O'Dally fut sacré évêque de Killfenora en Irlande à Paris chez les Minimes le 6 octobre 1726. Il fut reçu en 1727 chanoine de Tournai et tréfoncier et exerça les fonctions épiscopales sous l'évêque Jean-Ernest de Bavière, comte de Löwenstein. Sanderus rapporte qu'il donna les ordres à Courtrai (1). Le 4 avril 1745, il donna la bénédiction abbatiale à Michel Patte, abbé de St-Martin de Tournai (2). Il mourut le 20 août 1749 (3).

Mgr ISIDORE-JOSEPH DU ROUSSAUX, év. d'Euménie. 1880.

Mgr Du Roussaux, né à Hal le 19 janvier 1826, ordonné prêtre le 8 septembre 1849, successivement professeur de mathématiques, de philosophie et de théologie générale au petit séminaire de Malines, chanoine honoraire de la métropole de St-Rombaut (7 mai 1865), supérieur du petit séminaire de Malines (29 novembre 1868), fut nommé administrateur apostolique du diocèse de Tournai par décret de la S. C. Congrégation des Évêques et Réguliers du 22 novembre 1879 et préconisé évêque d'Euménie le 27 février 1880. Il fut sacré dans la chapelle du petit séminaire de Malines le 14 mars 1880. Nommé évêque de Tournai par bref du 12 novembre 1880, il prit possession de son siège le 25 du même mois. Il mourut à Kain-lez-Tournai le 23 septembre 1897 (4).

Mgr ÉMILE-JOSEPH POURBAIX, év. d'Eudociade. 1893-1894.

Né à Trazegnies le 24 avril 1845, Émile-Joseph Pourbaix fit ses études d'humanités et son cours de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance, où il obtint de brillants succès. Il entra ensuite au grand séminaire de Tournai, et fut ordonné prêtre le 4 juin 1871.

---

1. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 464-465.
2. Berlière, *Monasticon belge*. I, 292.
3. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, XVI, 100. Cf. Bellesheim, *Gesch. der kath. Kirche in Irland*, III, 107-108.
4. Cf. *Bien public*, 1 déc. 1879, 16 mars 1880, 20 et 26 nov. 1880, 29 sept, 1897 ; *Éloge funèbre de S. G. Mgr Du Roussaux* par le chan. Jules Liagre. Tournai, Casterman, 1897; *Précis histor.*, t. 46, p. 524 ; Claessens, *La Belgique chrétienne*, t. II, 319 ; *Annuaire de l'univ. de Louvain*, 1898, app., pp. III-X ; E. Rembry ap. *Annal. de la Soc. d'Émulation*, LII (1902), pp. 366-367.

Digitized by Google

A Mons, où il fut envoyé en qualité de vicaire à Ste-Waudru, il se fit remarquer par un zèle et une activité d'autant plus remarquables, que la mauvaise santé du doyen, M. Legrain, faisait retomber sur le jeune vicaire presque tout le fardeau administratif de la paroisse. Désireux de mener une vie moins absorbée par les travaux du ministère, il aspirait après la vie d'étude qu'il trouva au grand séminaire, où il fut appelé pour occuper la chaire de Liturgie et, un peu plus tard, aussi celle de Droit canonique. Il affectionnait surtout les études liturgiques, et il composa pour l'usage des élèves un manuel, que son successeur compléta et publia en 1897, sous le titre de : *Sacrae Liturgiae Compendium* (1).

A la mort de M. le chanoine Van Geersdale, curé-doyen de Charleroi, ce fut sur le chanoine Pourbaix que Mgr Du Roussaux jeta les yeux pour lui donner un successeur. Pendant les cinq ans qu'il passa à Charleroi (1887-1892), M. Pourbaix renouvela en quelque sorte sa paroisse, organisant l'instruction religieuse des enfants, rehaussant l'éclat des solennités du culte, restaurant l'église, établissant deux congrégations de la Ste Vierge, et gagnant par sa franchise et son allure vive et joyeuse la sympathie de la population.

Lorsque M. Decrolières, président du grand séminaire de Tournai, eut été élevé au siège épiscopal de Namur, M. Pourbaix fut appelé à le remplacer dans cette charge (1892) et puis dans celle de vicaire-général. Peu après Mgr Du Roussaux sollicita du Saint-Siège la faveur d'avoir comme auxiliaire le président du Séminaire. Dans le consistoire du 19 janvier 1893, Mgr Pourbaix fut préconisé évêque d'Eudociade. Le sacre eut lieu le 2 février suivant dans l'église du Séminaire. Le souvenir de cette fête rendit cette église chère au nouvel évêque et le poussa peu après à entreprendre la restauration de cet édifice. Dans le courant de cette année, au mois de novembre, il se rendit à Rome pour chercher auprès du pape les conseils qui devaient le diriger dans son administration. Celle-ci devait être bien courte. Le vendredi 8 juin 1894, à cinq heures du matin, Mgr Pourbaix rendait son âme à Dieu ; il était dans la 49e année de son âge, et la deuxième de son épiscopat. Les funérailles eurent lieu le 12 à la cathédrale de Tournai et furent présidées par Mgr Du Roussaux, évêque diocésain, et Mgr Decrolières, évêque de Namur, qui chanta la messe. L'oraison funèbre fut prononcée par M. le chanoine Jules Liagre. A l'issue du service, le cortège funèbre se dirigea vers le cimetière du Sud, où la

1. Tournai, Decallonne, 1897, XXIII-613 pp. in-8°.

Digitized by Google

dépouille mortelle de Mgr Pourbaix fut déposée dans le caveau réservé aux chanoines (1).

Mgr CHARLES-GUSTAVE WALRAVENS, év. de Samosate. 1896-1897.

Mgr Walravens est né à Enghien le 28 juin 1841. Après avoir terminé ses études à Enghien et sa philosophie à Bonne-Espérance, il entra au séminaire de Tournai en octobre 1861 et fut, trois ans plus tard, envoyé à l'Université de Louvain, où il obtint le grade de licencié en théologie. Il fut ordonné prêtre le 10 juin 1865. Nommé en 1868 vicaire de la paroisse de Ste-Élisabeth à Mons, il fut, deux ans plus tard, chargé de donner le cours supérieur de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance. En octobre 1880, Mgr Du Roussaux lui confia la chaire de théologie morale au grand séminaire de Tournai et le nomma, en 1883, chanoine honoraire de la cathédrale. A la mort de Mgr Pourbaix, il fut appelé à la présidence du grand séminaire (juin 1894). Peu de temps après Mgr Du Roussaux le demanda comme coadjuteur, et S. S. Léon XIII le nomma évêque de Samosate par bref du 26 décembre 1896. Il fut sacré à Tournai le 24 février 1897. La même année il succédait à Mgr Du Roussaux comme évêque de Tournai, en vertu d'un bref du 16 décembre 1897 (2). *Ad multos annos !*

SUPPLÉMENT.

Revue bénéd., 1903, p. 9. La liste des faux évêques, contre lesquels l'autorité ecclésiastique dut sévir, pourrait s'enrichir d'une série de noms au XIVe siècle. Je signalerai particulièrement Athanase, prétendu évêque *Veriensis* signalé dans un acte du 4 novembre 1338 (Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, n. 6430), Pierre l'Arménien, prétendu archevêque de Jérusalem et de Nazareth, cité le même jour (Vidal, n. 6431), les deux carmes Julien de Bologne et Daniel, contre lesquels Benoît XII dut sévir le 27 mars 1339 (Vidal, n. 7426) et Bernard Gasc, soi-disant évêque de Ganos, auquel M. l'abbé Vidal a consacré une étude (*Mélanges Léonce Couture*. Toulouse, 1902, pp. 137-159).

1. Cf. *Éloge funèbre de Mgr Emile-Joseph Pourbaix* (*Semaine religieuse de Tournai*, 16 juin 1894, pp. 372-381) ; *Bien public*, 1894, nos 160 et 164 ; notice par E. Rembry dans les *Annales de la Soc. d'Émulation*, t. 53 (1903), pp. 192-194.
2. *Bien public*, 1897, no 293 ; E. Rembry, pp. 194-195.

Digitized by Google

P. 12. Un travail de Mgr Chèvre sur les suffragants de Bâle a paru dans la *Revue d'Alsace*, 1903, pp. 235-241; 563-570; et 1904, pp. 134-143. — Nous y avons donné des notes complémentaires (*ib.*, 1903, pp.332-336).

P. 13. On peut ajouter à la liste des ouvrages à consulter : Eubel *Series vicariorum urbis* a. 1200-1558 (*Röm. Quartalschrift*, t. VIII, (1894), pp. 493-499).

1904, p. 61. *Hugues Tournet*, évêque de Dagne, suffragant de Cambrai, fit l'élévation du chef de S. Éverard à l'abbaye de Cisoing le 12 novembre 1441 (I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cisoing*, Lille, 1886, pp. 364-366).

P. 68. *Godefroid Greveray*, évêque de Dagne, suffragant de Cambrai, consacra le 11 septembre 1474 l'église des Franciscains d'Hérenthals (Schlager, *Beiträge zur Geschichte der Kölnischer Franciskaner-Ordensprovinz im Mittelalter*, Köln, 1904, p. 112).

P. 142. *Adrien Aernout*, évêque de Rose, suffragant de Cambrai, fit le 28 septembre 1522 l'élévation des reliques de sainte Wivine à l'abbaye du Grand-Bigard près de Bruxelles (*Officium cum missa proprium in utraque festivitate S. Wivinae virg. pro clero eccl. paroch. B. M. in Sabulone Bruxellis... concessum.* Romae-Tornaci, Typis S. Joannis Ev. 1903, pp. 73-74).

Les 19 et 21 avril 1518, il avait examiné à Bruxelles une épine de la Couronne du Sauveur (Bibl. royale de Bruxelles, MS. 22054, f. 5 ; cf. J. Van den Gheyn, *Catal. des Manuscrits de la Bibl. royale de Bruxelles*, t. IV (1904), p. 395.)

P. 157. On trouve une notice accompagnée d'un portrait sur Mgr Louis-François de Mornay décédé le 28 novembre 1741, dans les *Cenni biografici e ritratti di padri illustri dell'ordine Capuccino.* Roma, 1850, t. I, pp. 62-63.

D. Ursmer BERLIÈRE.

Digitized by Google

CLÉMENT D'ALEXANDRIE SUR LES ÉVANGILES, ET ENCORE LE FRAGMENT DE MURATORI.

§ I. *Clément sur S. Marc.*

ON a souvent dit que Clément d'Alexandrie donne, comme étant la tradition des anciens, que les Évangiles de S. Matthieu et de S. Luc furent écrits avant celui de S. Marc. En effet il semble le dire à première vue dans un passage célèbre cité par Eusèbe, et intéressant pour notre étude (1).

J'espère montrer que c'est l'historien qui a mal compris, et que quant à Clément, il n'a rien attribué de semblable aux presbytres.

Dans le numéro précédent de cette Revue (2) j'ai essayé de démontrer que ce qui a trait à S. Marc est emprunté par Eusèbe à l'Hypotypose de la première Épître de S. Pierre, que nous possédons en latin. C'est le même passage qu'Eusèbe avait déjà cité au second livre de son histoire, ch. 15 (3).

La difficulté reste qu'Eusèbe a ajouté en VI, 14 ce que nous ne trouvons pas dans l'*Adumbratio* sur S. Pierre :

---

1. Euseb. H. E. VI. 14: "Αὖθις δ'ἐν τοῖς αὐτοῖς ὁ Κλήμης βιβλίοις [sc. Ὑποτυπώσεσιν] περὶ τῆς τάξεως τῶν Εὐαγγελίων παράδοσιν τῶν ἀνέκαθεν πρεσβυτέρων τέθειται, τοῦτον ἔχουσαν τὸν τρόπον, προγεγράφθαι τῶν Εὐαγγελίων τὰ περιέχοντα τὰς γενεαλογίας. [Τὸ δὲ κατὰ Μάρκον ταύτην ἐσχηκέναι τὴν οἰκονομίαν. Τοῦ Πέτρου δημοσίᾳ ἐν Ῥώμῃ κηρύξαντος τὸν λόγον, καὶ Πνεύματι τὸ εὐαγγέλιον ἐξειπόντος, τοὺς πάροντας πολλοὺς ὄντας παρακαλέσαι τὸν Μάρκον, ὡς ἂν ἀκολουθήσαντα αὐτῷ πόρρωθεν καὶ μεμνημένον τῶν λεχθέντων, ἀναγράψαι τὰ εἰρημένα · ποιήσαντα δὲ τὸ Εὐαγγέλιον, μεταδοῦναι τοῖς δεομένοις αὐτοῦ. Ὅπερ ἐπιγνόντα τὸν Πέτρον, προτρεπτικῶς μήτε κωλύσαι μήτε προτρέψασθαι.] Τὸν μέντοι Ἰωάννην ἔσχατον, συνιδόντα ὅτι τὰ σωματικὰ ἐν τοῖς Εὐαγγελίοις δεδήλωται, προτραπέντα ὑπὸ τῶν γνωρίμων, Πνεύματι θεοφορηθέντα, πνευματικὸν ποιῆσαι Εὐαγγέλιον. Τοσαῦτα ὁ Κλήμης."

2. Juillet 1904, pp. 13-14.

3. Je répète ici que ἀκολουθήσαντα αὐτῷ représente « Petri sectator » ; " τοῦ Πέτρου δημοσίᾳ ἐν Ῥώμῃ κηρύξαντος τὸν λόγον " paraît reproduire exactement le grec perdu de Clément, traduit dans l'*Adumbratio* par « praedicante Petro evangelium palam Romae ». Les coïncidences verbales sont également remarquables, II, 15 : " ἀκόλουθον ὄντα Πέτρου " ; " τοῖς δεομένοις αὐτοῦ " = « *petitus ab eis* » ; " τοῦ λεγομένου κατὰ Μάρκον εὐαγγελίου " = « *Evangelium quod secundum Marcum vocitatur.* »

Digitized by Google

« Et S. Pierre ayant connaissance de la chose, d'une manière persuasive (προτρεπτικῶς) ne l'empêcha, ni l'encouragea (1). »

Tout cela manque dans l'*Adumbratio* telle qu'elle existe maintenant. Cependant je crois que j'ai eu tort de dire qu'Eusèbe a pu l'emprunter à quelque autre endroit des Hypotyposes. Le récit est complété et arrondi par cette ajoute, et l'ajoute paraîtrait difficilement ailleurs seule.

Or, il semble manquer quelque chose à la fin de l'*Adumbratio* sur S. Pierre. Je cite d'après l'édition de Zahn (*Forschungen*, III ; p. 82) :

Deus autem inquit *totius gratiae* « Totius gratiae » dixit, quoniam bonus est et omnium bonorum dator est ipse. Marcus Petri sectator, praedicante Petro evangelium palam Romae coram quibusdam Caesareanis equitibus et multa Christi testimonia proferente, petitus ab eis, ut possent quae dicebantur memoria commendare, scripsit ex his quae [a] Petro dicta sunt Evangelium quod secundum Marcum vocitatur ; sicut Lucas quoque et actus apostolorum stylo exsecutus agnoscitur et Pauli ad Hebraeos interpretatus epistolam ».

On voit qu'immédiatement après l'explication du ch. V, 10, suit à propos de bottes. « Marcus, Petri sectator... » Pour rattacher ces mots à un verset de l'épître, il faudrait suppléer précisément la donnée d'Eusèbe : « Pierre a écrit son épître à Rome même, ce qu'il insinue en appelant Rome Babylone métaphoriquement, quand il dit (V. 13) : « Celle qui est élue avec vous en Babylone vous salue, et aussi Marc mon fils. »

Ensuite à la fin on pourrait suppléer : « Pierre cependant ne lui défendit pas, non plus qu'il l'encouragea ; mais il fut réjoui de la ferveur des fidèles, ce qui l'engagea à approuver le livre à l'usage de l'église ».

Ce qui semble montrer que tout ceci n'est pas simple conjecture, ce n'est pas seulement une conclusion certes trop abrupte, mais bien plus le fait qu'il doit manquer encore quelque chose à « sicut Lucas quoque... » Évidemment Clément voulait comparer Marc, l'interprète de Pierre, avec Luc, l'écrivain de l'évangile de S. Paul, et non pas avec l'auteur des Actes des Apôtres, ce qui n'aurait pas de sens. Il faut comparer le canon de Muratori : « Cum eum Paulus... secum adsumpsisset », et encore plus un passage de S. Irénée, où il dit que Marc nous a transmis ce que Pierre

1. De même en II. 15, il a ajouté : " Γνόντα δὲ τὸ πραχθὲν φασὶ τὸν ἀπόστολον ἀποκαλύψαντος αὐτῷ τοῦ Πνεύματος, ἡσθῆναι τῇ τῶν ἀνδρῶν προθυμίᾳ κυρῶσαί τε τὴν γραφὴν εἰς ἔντευξιν ταῖς ἐκκλησίαις. Κλήμης ἐν ἕκτῳ τῶν Ὑποτυπώσεων παρατέθειται τὴν ἱστορίαν, συνεπιμαρτυρεῖ δὲ αὐτῷ καὶ ὁ Ἱεραπολίτης ἐπίσκοπος ὀνόματι Παπίας. Τοῦ δὲ Μάρκου μνημονεύειν τὸν Πέτρον ἐν τῇ προτέρᾳ ἐπιστολῇ · ἣν καὶ συντάξαι φασὶν ἐπ' αὐτῆς Ῥώμης, σημαίνειν τε τοῦτ' αὐτόν, τὴν πόλιν τροπικώτερον Βαβυλῶνα προσειπόντα διά τούτων· Ἀσπάζεται ὑμᾶς ἡ ἐν Βαβυλῶνι συνεκλεκτὴ καὶ Μάρκος ὁ υἱός μου'. '

Digitized by Google

prêchait, et que Luc a écrit dans un livre l'évangile annoncé par Paul, III, 1, 1. Clément aura dit, « sicut Lucas quoque quae a Paulo dicta sunt [scripsit], et actus apostolorum », etc., en grec la construction serait : ὥσπερ καὶ ὁ Λουκᾶς τὰ ὑπὸ τοῦ Παύλου εἰρημένα [ἔγραψεν], ὁ καὶ τὰς τῶν Ἀποστόλων πράξεις συνθεὶς καὶ τὴν τοῦ Παύλου πρὸς Εβραίους ἐπιστολὴν ἑρμηνεύσας ".

Il y a donc lieu de penser que la traduction latine que nous possédons a perdu quelques phrases, que nous retrouvons en Eusèbe ; car il est certain que c'est bien ce passage qu'Eusèbe cite, et il est du moins probable que ce qu'il ajoute est tiré du même endroit.

§ II. *Clément sur S. Jean et les Synoptistes.*

En tous cas il reste évident que toute la notice de S.Marc en VI-14, que j'ai renfermée entre guillemets, est une chose à part, qu'Eusèbe lui-même a combinée avec ce qui précède et ce qui suit. Lisons donc la citation entière, en omettant la notice de S. Marc :

« Dans ces mêmes livres encore Clément a inséré une tradition des anciens presbytres sur l'ordre des évangiles, comme suit : les Évangiles qui contiennent les généalogies furent écrits les premiers. Mais Jean, en dernier lieu, s'apercevant que ces choses corporelles (τὰ σωματικὰ) avaient été expliquées dans les Évangiles, et poussé par ses amis, composa un Évangile spirituel. »

Le sens est assurément devenu plus clair, quoique nous n'ayons certainement pas les paroles de Clément, mais seulement celles d'Eusèbe, qui présupposent l'insertion à propos de Marc. Ce que Clément avait en vue, c'était le contraste entre les *commencements des Évangiles*, « principia evangeliorum, » contraste qui occupait beaucoup les auteurs primitifs, comme S. Irénée et Victorin (où ils expliquent les quatre animaux de l'Apocalypse), les anciens prologues latins des Évangiles, et le canon Muratorien : « Et ideo licet varia singulis evangeliorum libris principia doceantur, nihil tamen differt credentium fidei. » Matthieu et Luc ont raconté la naissance de Jésus-Christ selon la chair, et ils ont donné sa généalogie temporelle. S. Jean plus tard, voyant qu'ils avaient suffisamment expliqué (c'est la force du parfait δεδήλωται) ces choses du corps, — l'origine corporelle du Christ, — écrivit un évangile spirituel, commençant par la généalogie éternelle (pour ainsi dire) du Verbe fait chair.

Ceci serait un résultat d'une très grande importance. Clément

Digitized by Google

n'aura rien dit de S. Marc dans ce passage, car S. Marc ne raconte rien sur l'origine corporelle ou spirituelle du Christ. Il y a un contraste seulement entre Matthieu et Luc d'une part et Jean de l'autre. Eusèbe, voyant une mention de trois évangiles, a cité le passage, tout en ajoutant la notice de S. Marc, qu'il tira d'un autre endroit et qu'il inséra avant celle de S. Jean, sans s'apercevoir qu'il faisait dire à Clément ce à quoi cet auteur n'avait pas songé,c'est-à-dire que S. Marc a écrit après les deux autres Synoptiques. Ce n'est donc pas à Clément mais à la maladresse de son historien que cette assertion incroyable sera due.

Dans quelle partie des Hypotyposes Eusèbe a-t-il puisé cette donnée de Clément ? Impossible de le deviner. Jamais aurions-nous imaginé que la notice de S.Marc provenait de la fin de l'«esquisse» de Pierre, si cette *Adumbratio* ne nous était heureusement conservée ? Si Clément s'est occupé des Évangiles dans les Hypotyposes, c'est bien au commencement de son « esquisse » de S. Jean que nous nous attendrions à trouver le passage en question. Cependant je ne pense pas que les Évangiles aient été expliqués dans les Hypotyposes. C'est plutôt sur un texte tel que Rom. I. 3 : " τοῦ γενομένου ἐκ σπέρματος Δαυεὶδ κατὰ σάρκα, τοῦ ὁρισθέντος υἱοῦ Θεοῦ ἐν δυνάμει κατὰ πνεῦμα ἁγιωσύνης... " que Clément a dû s'expliquer ainsi. Matthieu et Luc ont donné la descendance de David dans leurs généalogies (κατὰ σάρκα = τὰ σωματικὰ), tandis que Jean a décrit la génération du fils de Dieu " κατὰ πνεῦμα " dans son évangile.

Il est intéressant de comparer ces notices des évangiles avec celles du canon Muratorien que j'ai attribuées à la préface des Hypotyposes.

1. Ce que le fragment a dit sur S. Marc est perdu. Je crois cependant que l'on peut le rétablir sans grande difficulté. C'était seulement une reproduction libre des paroles si bien connues de Papias (1). La notice de S. Marc dans l'*Adumbratio* sur Pierre ne contredit nullement les données de Papias, mais les confirme et les embellit. Eusèbe avait raison de dire, après avoir cité Clément, que Papias est en accord avec lui : " συνεπιμαρτυρεῖ δὲ αὐτῷ καὶ ὁ... Παπίας ". Nous ne savons pas si Clément a puisé ce qu'il raconte à une source écrite. Plus probablement faudrait-il le rapporter à une tradition orale de Pantaenus ou d'un autre des anciens « presbytres » qu'il a connus.

2. Que S. Matthieu et S. Luc ont écrit avant S. Jean est évidem-

1. C'est mieux de réserver ce que j'ai à dire là-dessus pour une autre occasion.

Digitized by Google

ment présupposé dans le fragment de Muratori ; mais comme ce n'était pas dit en termes précis, c'est bien naturel que Clément y ait attiré l'attention dans de cours de l'ouvrage.

3. L'histoire (apocryphe ?) de la composition du quatrième évangile relaté dans le fragment est évidemment supposé connu par le passage qu'Eusèbe nous a conservé : " προτραπέντα ὑπὸ τῶν γνωρίμων ". Ces paroles nous renvoyent aux détails déjà racontés par l'auteur dans sa préface, si mon hypothèse du mois de juillet est acceptable.

4. La comparaison des commencements « corporels » de deux évangélistes avec la préface de S. Jean peut être comparée avec la défense des *principia* des évangiles dans le fragment.

Ces points semblent presque former une nouvelle indication de l'origine Clémentine du fragment.

III. *Clément et les sources du canon Muratorien.*

Je crois devoir encore réserver l'exposition des sources du canon muratorien jusqu'à ce que je puisse la publier dans un livre que je prépare depuis longtemps sur « *Papias, Codex Bezae and the Western text* ». Je vois cependant que les arguments que j'ai employés dans l'article précédent manquent de clarté, si je ne m'explique pas un peu sur la compositon du fragment.

Je crois, donc, que l'auteur (que ce soit Clément ou un autre, n'importe) s'est servi d'une liste plus ancienne, à laquelle il a fait des ajoutes, que l'on peut suffisamment distinguer du fonds original. Cet original était dirigé contre les Marcionites (1). Cela peut encore se voir avec plus ou moins de clarté dans le fragment : — de S. Luc l'auteur paraît dire : « il ne faut pas trop l'exalter au-dessus de Marc, car si celui-ci n'a pas connu notre Seigneur, S. Luc ne l'a pas connu davantage, mais il a dû écrire « prout assequi potuit », (= παρηκολουθηκότι ἄνωθεν πᾶσιν, Luc. I. 3). De même le témoignage de Jean qu'il était témoin oculaire est relevé. Puis il y a l'harmonie des *principia*, telle qu'on la trouve dans les premiers âges. Cela doit être Marcion qui a été le premier à attaquer les divers commencements des évangiles, comme j'espère le montrer. L'insistance sur le nombre et l'ordre des épîtres de S. Paul, et la défense spéciale des épîtres pastorales, sont dirigées contre le même adversaire.

1. Harnack a eu raison de rejeter l'hypothèse de Zahn que le fragment vise les *Alogi* dans la notice du quatrième évangile.

Digitized by Google

Les ajoutes de Clément sont :

1. L'histoire de l'origine du quatrième évangile. La source aura dit très peu sur ce sujet, puisque Clément l'a dû renforcer par un extrait (paraît-il) des actes apocryphes de S. Jean, auxquels il doit avoir attribué une certaine valeur historique.

2. La citation de 1 Jean 1. 1-4 était probablement donnée tout au long dans la source. C'est Clément qui l'a raccourcie, et il a réussi à en obscurcir un peu le sens.

3. C'est lui aussi qui aura ajouté « *sicut et semota..... proficiscentis* ». Le fragment dit que S. Luc montre qu'il a été présent à tous les événements qu'il raconte dans les Actes (!) et que cela est évidemment confirmé par son omission de la passion de Pierre et du voyage de S. Paul en Espagne. Cette confirmation, d'après sa lecture du commencement des actes de Pierre, serait à propos si la proposition antécédente n'était pas ridicule. Si l'on compare ce que l'auteur primitif a dit du témoignage de S. Jean à sa présence aux événements qu'il raconte, et la remarque qui suit, que les épîtres de S. Paul déclarent d'elles-mêmes leur origine et leur destination, on peut s'assurer que la source a simplement dit que S .Luc montre toutes les fois (ἑκάστοτε, peut-être) qu'il a été présent (1), et non pas qu'il a été présent à tous les événements (ἕκαστα). Clément a mal compris, et il a cru bien faire en suppléant une confirmation vraisemblable de sa source vénérable.

4. « *Primum omnium...disputari* » doit être une ajoute. Les quatre épîtres qui tiennent le premier rang dans l'ordre habituel, Rom, Cor, Gal, sont ici signalées séparément, dans l'ordre, cependant de la liste primitive qui suit, Cor... Gal... Rom. « *De quibus singulis necesse est nobis disputari* » montre que nous avons à faire à la préface d'une disputation sur chacune,— c'est-à-dire, des Hypotyposes, à ce qu'il paraît. J'ai aussi fait remarquer (en Juillet, p.25), que « *ordinem scripturarum* » est une phrase propre à Clément.

5. « *Alia ad Alexandrinos* » est ajouté par Clément à la lettre marcionite aux Laodicéens déjà mentionnée dans la source.

6. La mention perdue des Hébreux et de Barnabas provenait probablement de Clément, et toute la fin du fragment depuis « *Epistola sane Judae...* » inclusivement. Pour tout ceci je crois que les arguments sont plus décisifs que pour l'attribution du fragment à Clément (ce qui est une question à part). Mais ils seraient trop longs pour les exposer ici.

D. John CHAPMAN.

1. Comparer le passage de S. Irénée III, 14 : « Quoniam autem is Lucas inseparabilis fuit a Paulo, et cooperarius eius in Evangelio, ipse facit manifestum, non glorians, sed ab ipsa productus veritate », etc.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE THÉORIE
SUR LES ORIGINES DU CANON DE LA MESSE ROMAINE.

UN érudit allemand de grande valeur, M. le Dr Baumstark, vient de faire paraître un travail important sur les origines du Canon de la messe romaine (1). Il y touche à tant de questions, le sujet qu'il traite est par lui-même si passionnant et si compliqué, qu'il faudrait tout un volume pour examiner par le détail chacune de ses assertions et leur consacrer les développements qu'elles méritent.

Voici, en quelques mots, son système : Le canon romain actuel n'est sûrement ni homogène ni primitif. Divers textes des papes Innocent Ier, Boniface Ier, Célestin, montrent à l'évidence que la prière dite d'intercession ne venait de leur temps qu'après la consécration ; à partir de saint Grégoire pour le moins, nous la trouvons placée entre le *Sanctus* et la consécration, à l'exception du *Memento* des défunts, demeuré, on ne sait pourquoi, à son ancienne place, et détaché ainsi du reste de la formule dont il faisait partie à l'origine. Autre indice : il ressort d'un passage du pape Gélase, qu'à la fin du Ve siècle, la messe romaine comportait encore une épiclèse en bonne et due forme, laquelle a disparu depuis. Et un examen minutieux de la structure du canon actuel conduit au même résultat. On constate un manque de suite parfois choquant entre les différentes parties du formulaire, puis des doublets, des répétitions qui ne peuvent, elles non plus, être primitives. Il reste encore çà et là dans les manuscrits quelques traces de ces dislocations ou superfétations ; déplacement ou manque total du *Memento* des défunts, anticipation du *Hanc igitur* avant le *Communicantes*, etc. Le secret d'un tel état de choses est en partie révélé par la comparaison des termes mêmes du canon romain avec les anaphores orientales. Il résulte de cette comparaison, qu'une double influence a contribué à la formation du premier : l'influence de la liturgie

1. Dr Ant. BAUMSTARK. Liturgia Romana e liturgia dell' Esarcato. Il rito detto in seguito Patriarchino e le origini del *Canon Missae* Romano. Rome, Pustet, 1904, in-8° de 192 pp.

Digitized by Google

d'Alexandrie, dans le *Quam oblationem*, la courte formule de salut avant la Préface, l'expression *et salutare* au début de celle-ci, les mots *eleuatis oculis ad te Deum Patrem suum omnipotentem* ; l'influence syro-byzantine dans la teneur du *Sanctus*, le *de tuis donis ac datis* de l'anamnèse, mais surtout dans les quatre oraisons dont se compose l'intercession romaine. (*Te igitur*, *Memento*, *Communicantes*, *Memento etiam*). On y relève, non seulement bon nombre de concordances verbales, mais une succession identique de concepts, avec les passages correspondants du formulaire de Jérusalem, la *Liturgia Iacobi*, spécialement dans la recension grecque.

Comment ces deux influences, l'alexandrine et la syrienne, se sont-elles combinées pour donner naissance au canon romain actuel ? De la façon suivante. A l'origine, a prévalu l'influence syrienne. L'anaphore romaine primitive comportait, avant le *Sanctus*, l'action de grâce pour le bienfait de la création ; après, pour celui de la rédemption. Puis, venait le récit de la dernière cène, dans lequel était insérée la formule consécratoire. De toute cette structure de l'antique formulaire romain antérieur à la consécration, « il ne demeure plus aujourd'hui pierre sur pierre » ; le reste a été mieux conservé, mais a en partie changé de place. Il y avait d'abord, comme à présent, l'anamnèse (*Unde et memores*), puis les quatre oraisons déjà citées de la prière d'intercession. Un humble retour sur les pécheurs qui offrent le sacrifice mettait fin au canon.

Mais quelle était la position précise de l'épiclèse, ou invocation au Saint-Esprit, attestée par Gélase ? D'après M. Baumstark, ce ne peut être en aucune façon ni notre *Supplices te rogamus* actuel, ni même cette formule augmentée d'une épiclèse formelle, telle qu'elle nous est parvenue dans plusieurs documents d'un réel intérêt. L'ancienne épiclèse romaine devait plutôt venir dans le *Te igitur*, immédiatement après les mots *haec sancta sacrificia illibata*, et était suivie d'une prière pour obtenir les effets de la communion. Après quoi, la prière d'intercession continuait à se développer par les mots *in primis quae tibi offerimus*.

Qu'est-il arrivé ensuite ? Qu'on a troublé cette belle ordonnance primitive par l'insertion de quatre formules appartenant à un autre rite, et faisant double emploi avec plusieurs des éléments préexistants. Ces quatre formules sont : 1° un *Hanc igitur* sensiblement plus long que le nôtre, et de teneur variable, dans lequel se trouvaient exprimées les intentions générales et particulières du présent sacrifice, intentions dont l'énoncé figurait déjà dans l'intercession romaine après la consécration ; 2° le *Quam oblationem*,

Digitized by Google

doublet inopportun de l'épiclèse qui venait également après la consécration ; 3° Les deux prières *Supra quae* et *Supplices te rogamus*, dont la seconde n'a pu figurer primitivement, dans une même liturgie, ni à côté du *Te igitur*, ni avant une épiclèse formelle, telle que celle de Rome au temps de Gélase ; 4° la seconde liste (incomplète) des noms de saints dans le *Nobis quoque peccatoribus* final, dont on ne voit pas bien la raison d'être, après celle du *Communicantes*.

Or, toutes ces particularités appartenaient en propre à une autre liturgie occidentale, étroitement apparentée au type alexandrin. Cette liturgie, il faut la chercher dans la Haute-Italie, non à Milan, absolument pas, mais soit à Aquilée, soit à Ravenne, et, de préférence, dans cette dernière ville, capitale de l'exarchat.

Après ce premier travail de fusion, mis par M. Baumstark sur le compte de saint Léon le Grand, un second s'est accompli, travail de simplification, d'une part, de dislocation, de l'autre, et celui-ci serait imputable à saint Grégoire le Grand. Considérant comme inutile la répétition dans le *Hanc igitur* des intentions énoncées suffisamment au *Memento*, ce pape aurait réduit le premier à une brève formule de teneur fixe, en y ajoutant les mots *diesque nostros*, etc., destinés à dissimuler le vide causé par la suppression des développements jadis caractéristiques de ce morceau. Puis, comme pour mieux justifier la dite suppression, il aurait transposé immédiatement avant ce *Hanc igitur* raccourci les trois premières oraisons de l'intercession, en laissant isolé après la consécration le *Memento* des défunts. La même tendance à simplifier et à abréger aurait fatalement amené à sacrifier d'une façon assez peu intelligente l'épiclèse proprement dite, jugée probablement superflue après le maintien de l'intrus *Supplices te rogamus*.

En terminant son exposé, l'auteur nous donne sous forme de tableaux parallèles : A. le canon romain antique (restitution) ; B. le canon appelé par lui « de Ravenne » ; C. le canon du *De sacramentis* attribué à saint Ambroise ; D. le canon léonien (restitution); E. le canon grégorien. Et il ne craint pas d'écrire à ce sujet (p. 178 suiv.) : « Les essais de reconstruction des colonnes *A*, *B* » et *D*, pris dans leur ensemble, disent le dernier mot que je puisse » dire aujourd'hui à propos de l'origine historique du *canon missae* » romain, le dernier mot de la justesse duquel je suis subjectivement » persuadé de la manière la plus ferme qui soit possible. »

Le dirai-je ? J'ai peur que M. Baumstark ne fasse abus de cet étalage de confiance absolue en ses propres théories ; et pour ma

Digitized by Google

part, je suis loin de partager cette confiance, malgré l'impression profonde qu'a faite sur mon esprit une première lecture de l'ouvrage. Mais à la seconde et à la troisième, mais surtout après quelques semaines écoulées, il a fallu en rabattre. Cela provient, je pense, de ce contraste si fréquent dans les productions des érudits de notre temps : les faits constatés sont exacts, pour la plupart ; les conclusions que l'on prétend en déduire sont prématurées, ou dépassent, plus qu'il ne faudrait, les prémisses.

Par exemple, les documents allégués pour démontrer que le canon romain a subi des altérations considérables, même après Gélase, sont sûrement authentiques : cependant, je crois qu'aucun d'eux ne saurait constituer un argument absolument péremptoire en faveur de la thèse fondamentale de l'auteur. Quant aux traces d'une double influence, la syrienne et l'alexandrine, je ne demande pas mieux que d'y croire : mais comment prouver qu'elle n'a pu s'exercer, disons, dès la fin du IIIe ou dans le cours du IVe siècle ? L'attribution du travail de fusion à saint Léon, de simplification et de transposition à saint Grégoire, repose, on peut le dire, sur de vraies pointes d'épingles. Plus faible encore est, au point de vue du raisonnement, la théorie qui fixe à Ravenne la patrie de la liturgie dont le mélange avec l'antique anaphore romaine aurait fini par constituer notre canon actuel : là, rien qui puisse résister à une critique tant soit peu serrée.

On me permettra de signaler, à titre d'exemples, certains points de détail qui feront saisir sur le vif les qualités, et aussi les défauts, de l'ouvrage de M. Baumstark.

Celui-ci, comme je l'ai dit, excelle à découvrir les moindres indices de parenté entre les liturgies occidentales et celles de l'Orient. Il réfute excellemment (p. 42 sq.) l'opinion de Schermann, d'après laquelle l'épiclèse, dans ces dernières, ne serait pas originale, et remonterait tout au plus à la fin du IVe siècle. A l'occasion, il sait faire ressortir le côté faible des théories de l'anonyme de la *Paléographie musicale*, dont l'exégèse relative à la lettre fameuse d'Innocent Ier est, en effet, de tout point inacceptable. Contre Funk et Watterich, il soutient avec raison la haute antiquité des anaphores orientales ; contre E. Bishop, la place primitive des *Orationes sollemnes* à l'offertoire ; contre Duchesne, l'authenticité substantielle du sacramentaire dit gélasien, etc.

Mais sa théorie, d'après laquelle toute l'εὐχαριστία primitive des Clément et des Justin se retrouverait substantiellement, dans le

Digitized by Google

corps même du canon, dans toutes les liturgies occidentales, aussi bien que dans les orientales (p. 36), cette théorie, dis-je, me semble sujette à caution, et, en tout cas, ne saurait conduire loin. A propos de l'origine de la liturgie gallicane, il risque (p. 162) une phrase vraiment étrange, et qui a plutôt l'air d'une plaisanterie : « Qu'au- » rait-on à dire, si, au rebours de l'explication suggérée par Duchesne, » le type liturgique de l'ancienne Gaule chrétienne avait fait son » chemin, en compagnie de Constantin, de Trèves aux rivages du » Bosphore ? » Pages 166 sqq., il attache une importance exagérée au fait que les trois types du sacrifice, Abel, Abraham et Melchisédec, se trouvent réunis à San Vitale et à S. Apollinare nuovo de Ravenne. Les mosaïques dont il s'agit datent d'une époque où le *Supra quae* ne pouvait être censé appartenir en propre à Ravenne plutôt qu'à Rome. Et quant à l'absence de cette triple représentation sur les monuments romains, je m'étonne que M. Baumstark n'ait pas remarqué qu'elle figure, par contre, au moins dans une des préfaces du sacramentaire léonien (édition Feltoe, p. 161). Page 144, est-il si sûr que le Jean qui ouvre la série des noms dans le *Nobis quoque peccatoribus* soit réellement l'Évangéliste, et non le Baptiste? Il suffira de jeter un coup d'œil sur l'équivalent du *Communicantes* dans la messe mozarabique (Migne, P. L., 85, 543 B.), pour se convaincre du contraire. N'empêche que, p. 165 sq., le Dr B. fait de cette prétendue certitude un nouvel argument en faveur de Ravenne. Le raisonnement basé sur le titre du *Hanc igitur* farci du sacramentaire de Brescia, p. 174 sqq., n'est guères moins aventureux. Supposé que, réellement, cette longue prière interpolée soit due à Paulin d'Aquilée, et ait été introduite par lui dans la messe, vers la fin du VIIIe siècle, longtemps après l'acceptation du canon romain, est-ce une raison pour que la trame essentielle de cette formule, sûrement antérieure de trois ou quatre siècles, soit originaire d'Aquilée, plutôt que de Milan ? Du reste, tout ce que dit B. du fameux « rite patriarchin » laisse beaucoup à désirer : les quelques particularités rituelles qui ont longtemps persisté et persistent encore dans les églises du Frioul et de la Vénétie n'ont rien à faire avec l'histoire du canon même de la messe. Et pour ce qui est du Rouleau de Ravenne (p. 164), il a été suffisamment démontré qu'il renferme une portion d'éléments gallicans, et est plus apparenté avec Milan qu'on ne voudrait le donner à entendre.

Je touche ici au point capital dans la question présente, point traité par l'auteur avec une incompétence et une sorte de parti pris qui étonnent, de la part d'un érudit d'ordinaire si bien informé.

Digitized by Google

A aucun prix M. B. ne veut entendre parler de Milan, comme patrie du type liturgique fondu avec l'antique anaphore romaine. De là, p. 170, l'assertion gratuite qu'Aquilée a dû aller primitivement de pair, en fait de liturgie, plutôt avec Ravenne qu'avec Milan. De là sans doute aussi le silence gardé sur la conformité signalée par saint Ambroise lui-même entre les usages de Milan-Aquilée et ceux d'Alexandrie. De là surtout le paragraphe franchement mauvais consacré à l'*Ambrosiaster* (p. 53 sq.), ainsi qu'au *De sacramentis*. La question de la provenance de ce dernier traité est désormais d'une importance souveraine, dans la question des origines du Canon romain, et cela, grâce précisément au travail que je critique ici. Or, le Dr B. s'en rapporte simplement là-dessus au récent article de Schermann, l'un des plus défectueux qui auront jamais été écrits sur la matière ! On dit que ce même Dr Schermann prépare une édition de ce prétendu apocryphe. Espérons qu'un génie bienfaisant l'amènera à consumer sur quelque autre objet ses efforts et ses veilles, pour le plus grand bien de l'érudition sérieuse.

Voici donc très nettement la situation : Le grand mérite de M. Baumstark sera d'avoir mis dans son plein jour le caractère composite de notre canon romain actuel. Quant à l'époque et aux conditions dans lesquelles s'opéra le travail de fusion, quant à l'origine même du type liturgique ainsi fondu avec le romain antique, tout reste encore à l'état d'énigme, et j'ai bien peur que le mystère ne soit point pénétré de longtemps.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

LES COLLABORATEURS DE SAINTE HILDEGARDE.

(Fin.)

IV. GUIBERT DE GEMBLOUX.

ON sait de quelle célébrité jouit sainte Hildegarde. Rien d'étonnant à ce que ses écrits et sa renommée parvinrent jusqu'au monastère de Gembloux près de Namur. Mais le moine Guibert ne voulut point se contenter des rumeurs extraordinaires qui circulaient. Pour avoir des informations précises et sûres, il écrivit à Hildegarde une lettre, qu'il confia à une femme nommée Ida (1). N'ayant pas reçu aussitôt une réponse, il écrivit le 14 août suivant une seconde lettre dont se chargea Siger de Wavre (2), qui se rendait souvent au monastère de Bingen et jouissait d'un grand pouvoir auprès de l'abbesse. Cette fois la réponse désirée arriva : c'est la célèbre lettre intitulée : *Hildegardis de modo visitationis suae* (3). Grande fut la joie de Guibert : il faut lire comment il la décrit avec son emphase habituelle dans sa troisième lettre : « Soupçonnant, dit-il, et avec raison, que ta lettre contenait quelque chose de vénérable et de magnifique et, pour t'avouer toute l'émotion de mon âme, craignant vivement que la colère divine, irritée par mes fautes, ne répandît sur moi par ta bouche soit un châtiment présent, soit une menace pour l'avenir, je n'osai lire ta lettre qu'après m'y être préparé par la prière. J'entrai donc à l'église voisine de la maison, je déposai la feuille de ta réponse sur l'autel et, prosterné, je priai l'Esprit-Saint de me rendre digne de cette lecture, d'ouvrir mon esprit obtus à l'intelligence de ce que j'allais lire et si quelque danger, voulu par mes péchés, me menaçait, de daigner, par les prières des saints, me montrer comment je l'éviterais. Puis je la repris, je la lus en silence deux ou trois fois, comme hors de moi, en admiration de ce qu'elle contenait et presque ravi en extase, car ce qui y était dit était au-dessus de moi et semblait

1. Pitra, *Analecta sacra*, t. VIII, Epist. XIV, p. 378.
2. *Ibid.*, Epist. XVI, p. 382.
3. *Ibid.*, Epist. II, p. 331.

Digitized by Google

la voix de l'Esprit ou d'un ange plutôt que celle d'un homme (1). »

Les relations étaient nouées ; elles ne devaient plus se rompre, mais se resserrer de plus en plus. Une correspondance assidue, des visites réitérées entretiendraient cette amitié, jusqu'à ce que Guibert, en 1177, alla s'établir auprès de la Sainte pour ne plus la quitter.

Nous venons de placer en 1177 le dernier voyage de Guibert à Bingen. La chose est hors de doute : Hildegarde mourut le 17 septembre 1179 et Guibert séjourna deux ans auprès d'elle.

Mais quelle est la chronologie des relations antérieures à cette date ? Le P. Delehaye, dans un excellent article intitulé : *Guibert, abbé de Florennes et de Gembloux* (2), a déterminé l'ordre dans lequel se suivent les lettres échangées entre le moine de Gembloux et Hildegarde. Il prouve avec beaucoup de sagacité que la succession des lettres dans les manuscrits 5387-96 et 5527-34 de la bibliothèque royale de Bruxelles répond à leur succession historique et que le cardinal Pitra a eu tort de s'en départir ; mais il n'entreprend pas de préciser la chronologie. Nous allons donc essayer de fixer approximativement la date à laquelle les diverses lettres furent écrites. Nous déterminerons successivement l'intervalle séparant la lettre I de la XVIIe, celle-ci de la XIIe, enfin cette dernière du voyage de Guibert à Bingen (3).

La première lettre de l'abbesse laissa chez Guibert encore des doutes et fit surgir le désir d'aller la voir (4). Une occasion s'offrit, invité par un chanoine de Saint-Lambert de Liége, il part en automne (5) pour Bingen et jouit pendant quatre jours des communications personnelles avec la Sainte (6). En revenant, Guibert passe par l'abbaye de Villers et fait connaître ici la réponse d'Hildegarde à ses premières lettres. Ces amis, les cisterciens, lui donnent trente-huit questions théologiques pour qu'il les transmette à la Sainte et en obtienne la solution. Peu après la Purification (7), il revient pour voir son ami Siger qui s'était fait novice à Villers, et voilà qu'arrive une lettre d'Hildegarde à Siger et ses confrères pour leur annoncer la mort de Volmar. Pendant le carême il se met en route pour Bingen comme compagnon de son abbé. Celui-ci, arrivé à Cologne, change son itinéraire et Guibert envoie une lettre et les questions

1. *Ibid.*, Epist. XVI, p. 382.
2. *Revue des questions historiques*, t. 46 (1889), p. 5-90.
3. Nous désignons les lettres par les chiffres romains qu'elles portent dans l'édition de Pitra.
4. Pitra, *o. c.* Epist. CLXIV, *ad Radulphum*, VI, p. 577.
5. « Autumnali tempore », *ibid.*, Epist. XVII, p. 388.
6. *Ibid.*, Epist. ad Rad., VII, p. 577.
7. « Post purificationem ». *ibid.*, Epist. XVIII, p. 390.

Digitized by Google

des moines de Villers (1) par un certain Baudouin (2) à la Sainte.

L'exposé même de ces événements montre assez qu'ils se suivent de près. La lettre XVII parle du voyage de Bingen, comme s'étant passé l'automne dernier ; entre la lettre I et la XVIIe une année environ s'est écoulée. Quant à l'intervalle qui sépare les lettres XVII et XXII, nous aurons des textes qui ne permettent pas le moindre doute.

Dans cette dernière, aux moniales de Bingen (3), en effet, il demande ce qui suit : « eas quas *in praeterita quadragesima* ad eam (Hildegardem) litteras direxeram, cum subjectis questionum capitulis, et earum solutionibus, si quas tamen ante obitum suum solverat, nobis solerter remittite (4). » Il s'agit évidemment de la lettre XVII-XVIII qui fut écrite pendant le carême et était accompagnée des fameuses trente-huit questions. Une année ne s'était donc pas encore écoulée. D'autre part ces deux lettres ne furent pas écrites la même année. Car dans la XXIIe Guibert rapporte que la femme chargée de porter la XXe à Bingen vint la montrer à Gembloux *anno praecedenti* et la lettre XX est postérieure à la lettre XVII. On était donc entre le 1er janvier et le carême. La lettre XXIII nous permet de préciser davantage. Par elle nous savons que Mathilde, revenue de Bingen après l'octave de l'Épiphanie, démentit la rumeur qui avait couru au sujet de la mort d'Hildegarde et qui avait provoqué la lettre XXII. La courte lettre XIX suivit de près la XVIIe. La XXe et la XXIe sont deux lettres écrites par les moines de Villers au nom de Guibert, mais à son insu et expédiées à des époques diverses. La première fut confiée à une femme, comme nous l'avons vu, qui la porta d'abord à Gembloux ; la seconde fut portée par Siger de Wavre pendant que Guibert était à Bingen. Il serait difficile de dater ces deux lettres et le séjour de Guibert à Bingen, mais nous savons qu'il faut les placer entre les lettres XVII et XXII (5).

La lettre XXIII fut envoyée peu après le retour de Mathilde.

1. *Ibid.*, Epist. XVII (de Guibert à Hildegarde) p. 388, et XVIII. (Seulement le commencement est des Cisterciens, la plus grande partie de Guibert), p. 389-390 ; les questions pp. 390-392.

2. *Ibid.*, Epist. XIX, p. 393.

3. *Ibid.*, p. 396.

4. *Ibid.*, p. 397.

5. Les frères de Villers dans la lettre XX et Guibert dans la lettre XXII remercient respectivement Hildegarde et les moniales de Rupertsberg de l'envoi de son livre ; Guibert en donne le titre : c'est le *Liber meritorum vitæ* (ibid. p. 397.) Très probablement il s'agit du même exemplaire, car on voit qu'on en a achevé la lecture à Villers avant qu'on ne la commençât à Gembloux.

Digitized by Google

On pourrait être tenté de croire que cette femme apporta la lettre XXIV qui devrait ainsi précéder la XXIIIe. Dans celle-là en effet Hildegarde annonce qu'elle a déjà résolu quatorze questions (1), dans celle-ci Guibert écrit : oro... ut... cœpto resolvendarum quæstionum operi insistas (2). Cependant cette demande s'explique suffisamment après la lettre XV dans laquelle Hildegarde dit qu'elle a déjà commencé à écrire quelques réponses (3). D'autre part il nous semble préférable de conserver l'ordre des lettres tel qu'il est observé par les copistes des manuscrits 5387-96 et 5527-34 (4).

Guibert nous affirme qu'il fut appelé par lettre auprès d'Hildegarde afin de devenir son collaborateur. Il est très étonnant que cette lettre si honorable pour le moine de Gembloux n'ait pas été conservée. On ne peut cependant mettre en doute sa sincérité, vu que cette affirmation se rencontre à plusieurs reprises et dans des lettres adressées à des personnes différentes qui pouvaient être bien informées (5). On fit quelques difficultés à Gembloux, mais grâce à l'appui de Philippe, abbé de Parc, Guibert obtint la permission. Il partit en compagnie de Gaucher, gardien de Saint-Amand d'Elnone. Celui-ci retourna à son monastère, mais pour revenir deux mois après « haletant de fatigue, brûlé par le soleil. » Et dans la lettre à Jonas (6) on lit que Gaucher revint à Bingen au mois d'août. Le voyage de Guibert doit donc être placé au mois de juin (7). Rien d'invraisemblable à ce que cet événement eut lieu cinq mois après les lettres XXII et XXIII. Personne, croyons-nous, n'osera les séparer par un intervalle d'un an et demi pendant lequel les relations entre Gembloux et Bingen auraient été brusquement rompues ou du moins n'auraient par laissé de traces. Guibert aimait bien à écrire des lettres et des lettres interminables, d'autre part il semble

1. *Ibid.*, p. 400.
2. *Ibid.*, p. 398.
3. *Ibid.*, p. 381.
4. Cf. Cat. hag. Brux. t. I. p. 484-499 ; et p. 529-551.
5. Ainsi il parle de cet appel d'Hildegarde dans la lettre à Bovon (Pitra, p. 405), à Raoul, n. IX (*ibid.* p. 578), aux moniales de Bingen : litteris sanctæ matris Hildegardis vocatus et obsecratus (Cat. hag. Brux. t. I, p. 552) ; à un ami : Hildegardis, missis litteris... evocavit me ad se (*ibid.*, p. 542).

Déjà avant de recevoir la lettre de Guibert, Raoul de Villers (c'est sans doute ce moine qui est indiqué par l'initiale R, car la lettre à Raoul est une réponse á celle-ci, et nous se savons sur quel motif Pitra se base pour en faire Robert, o. c. p. 400 n. 3.) savait que Guibert avait été appelé par une lettre : litteris cius vocatus. Pitra, *l. c.*, p. 401.

6. Ms. 5527-34, fol, 170. Cette lettre dont une partie est éditée : Migne, P. L., t. 211 c. 1296-1297, mériterait d'être publiée dans son entier, car elle a un caractère confidentiel.

7. C'est par mégarde que dans l'article déjà cité le P. Delehaye dit que ce voyage s'effectua probablement au mois de septembre (p. 26), pendant l'automne (p. 35.) Comment au mois de novembre Gaucher aurait-il pu être « sole decoctus » ?

Digitized by Google

avoir été très flatté d'être l'ami de la célèbre Voyante, enfin il a veillé à conserver ses lettres et à les réunir en diverses collections. De plus la lettre à Raoul ne permet pas de placer un long intervalle entre la mort de Volmar et la demande d'Hildegarde : « Post exiguum temporis decursum », dit Guibert immédiatement après avoir parlé de son premier séjour à Bingen, « Domino Fulmaro... vitæ metam bono fine attingente..... me per litteras evocavit ».

Voici donc en résumé la chronologie qui nous semble la plus probable (1) :

1175 en été lettre I portée par Ida.
14 Août lettre XIV portée par Siger de Wavre.
Septembre : réponse d'Hildegarde II, lettre de Guibert XVI.
Automne : première visite de Guibert à Bingen, retour par Villers.

1176 *après la Purification*, Guibert se rend à Villers et y apprend la mort de Volmar.
Carême : voyage de Guibert et de son abbé à Cologne, ils ne se rendent pas à Bingen, lettres XVII-XVIII envoyées par Baudouin.
Peu après, lettre XIX, réponse d'Hildegarde XV.
Puis lettre XX écrite à Villers, portée par une « anus ».
Second séjour de Guibert à Bingen ; lettre XXI écrite à Villers portée par Siger.
Avant la Toussaint, départ de Mathilde pour Bingen.

1177 avant l'octave de l'Épiphanie, lettre aux religieuses XXII.
après l'octave de l'Épiphanie, retour de Mathilde ; lettre XXIV.
Puis lettre perdue d'Hildegarde appelant Guibert ;
Juin : voyage de Guibert à Bingen.

Nous n'ignorons pas qu'on peut faire contre cette chronologie quelques difficultés.

Dans sa première lettre à Guibert Hildegarde dit : cum jam plus quam septuaginta annorum sim (2). Or elle est née en 1098 ou 1099. Le vague de l'expression ne permet cependant point de tirer une conclusion.

Il est une autre objection que le lecteur se sera déjà faite. Le prologue du *Liber divinorum operum* indique clairement quand ce

1. Nous imprimons en italiques les dates fournies par les lettres mêmes et en caractères ordinaires celles auxquelles nous sommes arrivés par raisonnement ou que nous proposons comme conjectures.
2. Pitra, o. c., p. 332.

Digitized by Google

livre fut commencé et en combien de temps il fut achevé : cum sexaginta quinque annorum essem..... visionem vidi... quam... per septem annos scribendo vix consummavi (1). Donc il fut écrit entre 1163 et 1170. Or dans la page que nous avons considérée comme l'épilogue du même livre, il est dit que Volmar mourut avant l'achèvement de cet ouvrage. Une conclusion s'impose : Volmar est mort avant 1170 et cette conclusion du reste nous l'avons nous-même formulée plus haut (2). La contradiction avec notre chronologie de Guibert est patente ! Oui, et nous ne songeons pas à la nier. Toutefois si nous nous sommes trompé, c'est pour avoir eu trop de confiance en ceux qui se sont occupés jusqu'ici de Ste Hildegarde. Tous en effet sont unanimes à dire que le *Liber divinorum operum* a été achevé en 1170. Schmelzeis et von der Linde, les seuls qui parlent du texte trouvé dans le manuscrit de Wiesbaden, le considèrent comme l'épilogue du *Liber divinorum operum* et placent avant 1170 la mort de Volmar, qu'ils confondent avec Godefroy. Pitra a le mérite d'avoir fait connaître Volmar sous son véritable nom, mais place sa mort sans ombre de motif en 1177. Le P. Delehaye s'abstient de donner une date. Franche cite l'article du P. Delehaye, malheureusement la date donnée par le Bollandiste pour le dernier voyage de Guibert à Bingen (automne 1177), il l'attribue au premier !

Nous nous sommes trompé, ou bien en fixant plus haut la date de la mort de Volmar avant 1170, ou bien en déterminant ici la chronologie de Guibert. Mais, croyons-nous, c'est le premier point qui est erroné. Il nous semble en effet impossible de distribuer la correspondance de Guibert avec la Sainte sur une période de sept ou huit ans. D'autre part l'opinion qui place la mort de Volmar avant 1170 repose, comme on l'a vu, sur deux prémisses, mais dont aucune n'est inattaquable.

Et d'abord est-il bien sûr que le *Liber divinorum operum* ait été achevé en 1170 ? En 1173 Hildegarde écrit à la fin du *Proœmium Vitæ S. Disibodi :* « Propter petitionem et jussionem prælatorum meorum, scilicet Helingeris abbatis cunctorumque fratrum in monte beati Disibodi Deo famulantium..... post visiones Libri vitæ meritorum, anno Dominicæ incarnationis MCLXX..... fere per triennium in lecto ægritudinis jacens... vocem de cœlo... audivi : Electus Dei Disibodus....(3). » Elle avait l'habitude en commençant un nou-

1. Migne, P. L., t. 197. c. 741.
2. P. 202.
3. Pitra, o. p. p. 357.

Digitized by Google

vel ouvrage de rappeler l'époque où elle écrivait le livre qui précède immédiatement. Pourquoi ne dit-elle pas : *post visiones Libri divinorum operum*, si ce n'est parce que ce livre n'était pas terminé ?

A lire l'autobiographie de la Sainte, qui nous est conservée dans la Vie rédigée par Thierry on dirait même que le *Liber divinorum operum*, au moins dans sa majeure partie, a été écrit après la *Vita S. Disibodi :* « Post haec ab abbate meo.... coacta sum, ut vitam sancti Disibodi.... scriberem.... Deinde librum divinorum operum scripsi (1) ».

Et l'examen attentif du texte fournit quelques indices qui confirment cette opinion ; mais l'exposé de cette délicate question nous entraînerait trop loin. Qu'il nous suffise pour le moment d'appeler l'attention du lecteur sur une indication chronologique contenue dans la première partie du *Liber divinorum operum* (2). La Sainte rappelle deux fois une vision du Scivias (3) qu'elle avait eue il y a 28 ans. Or le Scivias fut écrit entre 1141 et 1151. Supposons même que la troisième vision eût lieu en 1141, il faudrait en conclure que la seconde vision du *Liber divinorum operum* fut écrite en 1169. Comme celle-ci est encore suivie de huit visions, on voit combien il est peu probable que le livre fût terminé en 1170.

Ensuite l'abbesse envoya son ouvrage *Liber vitæ meritorum* aux frères de Villers peu de temps avant d'en recevoir la lettre XX. Si l'ouvrage postérieur avait été achevé, il est probable qu'elle l'aurait également envoyé.

Enfin nous savons par la lettre XXIV qu'Hildegarde était à cette époque occupée d'un ouvrage, quand la lettre XVII arriva ; elle l'avait bien voulu interrompre pour chercher la solution aux trente-huit questions ; maintenant qu'elle a déjà écrit quatorze réponses, elle reprendra et terminera l'ouvrage interrompu et s'occupera ensuite des autres questions. Cet ouvrage, qui touchait à sa fin, ne serait-ce pas le *Liber divinorum operum ?*

Comment faut-il donc expliquer le prologue du *Liber divinorum operum ?* Il est possible qu'il a été écrit en 1170 avant l'entier achèvement du Livre (4). Elle ne put pendant trois ans songer à continuer l'ouvrage : presque toujours malade, elle devait en outre, pour obéir aux ordres de l'abbé Hélinger, s'occuper de la vie de S. Disibode.

1. Migne, *l. c.*, 128.
2. Migne, *l. c.*, visio II, c. 751 et 755.
3. Il s'agit de la troisième vision du premier livre, c. 403.
4. On peut voir un indice en faveur de cette supposition dans les mots : *vix consummavi.*

Digitized by Google

Si Volmar était mort quand Hildegarde écrivit le prologue, elle n'aurait certes pas passé ce fait sous silence ; un épilogue avait donc sa raison d'être : elle avait à payer un tribut de reconnaissance, elle avait aussi à indiquer le changement de collaborateur.

On peut aussi se demander si le texte que nous avons édité plus haut n'est pas l'épilogue d'un livre perdu ; s'il n'est pas venu se placer accidentellement après le *Liber divinorum operum* et comme exprès pour dérouter les chercheurs. Un examen attentif du manuscrit de Wiesbaden jetterait peut-être quelque lumière sur cette question, mais jusqu'ici nous trouvons cette seconde hypothèse assez peu probable.

La durée du séjour à Bingen est plus facile à déterminer. Il était depuis peu auprès d'Hildegarde, quand arriva l'abbé de Gembloux qui voulut le ramener avec lui. Mais il céda aux instances et aux larmes d'Hildegarde et de ses filles et retourna seul à Gembloux (1). L'évêque de Liége, Raoul, et l'archevêque de Cologne, Philippe, décidèrent Guibert à rester au moins jusqu'à la mort de l'abbesse (2). Quand cet événement, depuis longtemps attendu, se produisit deux ans après l'arrivée du moine de Gembloux, celui-ci ne put se décider à quitter le mont Saint-Rupert et resta environ un an encore, jusqu'à ce que ses frères le rappelèrent à Gembloux (3). Il partit peu de temps après Pâques l'an 1180 (4).

Pour ne pas laisser l'image de Guibert imparfaite et pour l'intelligence de ce que nous dirons plus tard, nous indiquons dès maintenant en peu de mots les événements les plus importants de sa vie après le séjour à Bingen. Au mois de septembre 1180, il se rendit en pèlerinage à Tours, au tombeau de S. Martin, pour lequel il avait une vénération particulière (5). Après un séjour de huit mois dans le *Monasterium majus* (Marmoutier-lez-Tours) il retourna à Gembloux. Environ cinq ans plus tard, ce monastère fut réduit en cendres

1. Pitra, Epist. ad Rad. XII, p. 578-579.

2. *Ibid.*, XIII-XV, p. 579.

3. *Ibid.* Epist. ad Philippum, p. 581 s. Migne, t. 211, c. 1300 « post tranquillitatem pacis quam per triennium fere fruitus sum ». (Cette lettre XII porte une fausse inscription, elle invite Guibert à retourner à Gembloux, non pas à accepter la dignité abbatiale). Epist. ad Conradum Magunt. « in monte S. Roberti Pinguie... per triennium demoratus sum » Ms. 5527-34, fol. 248v.

4. *Rev. des quest. hist.*, l. c., p. 42, cf. p. 48.

5. Il porte même le surnom de Martin par exemple dans la série des abbés de Gembloux « Winibertus cognomento Martini » (Mon. Germ. SS. t. XIII, p. 291.) Dans une lettre à l'archevêque Sigefroy de Mayence et Philippe de Ratzebourg il dit : « Cum autem et binomium me esse percipissetis (siquidem Guibertum Martinum vocari creberrime audiebatis), sollerter unde mihi et hoc inquirere studuistis. Responsum est ab his qui noverant, ab ineunte aetate mihi cognomen hoc Martini impositum, eo quod beatum Martinum praecipua semper devotione excoluissem ». Cat. hag. Brux. t. I, p. 568.

Digitized by Google

par des ennemis (1). Entre 1180 et 1186, se placent plusieurs lettres qu'il envoya à Bingen ; la plus célèbre est celle dans laquelle il dépeint d'une manière saisissante à Gertrude, religieuse de Rupertsberg, le terrible incendie. Le désastre lui sembla irréparable et il partit une seconde fois pour Marmoutier-lez-Tours, se proposant d'y passer le reste de sa vie. Une année ne s'était pas encore écoulée qu'il fut rappelé à Gembloux ; le monastère s'était reconstitué. Élu abbé de Florennes (1188), il se chargea, six ans après, à la demande de ses confrères du gouvernement de Gembloux. Mais après une gestion pénible (2), il abdiqua cette dignité (1204). Désormais il vécut retiré à Florennes, « in pace cum fratribus, comme il écrit à l'abbé de Marmoutier, Deo et mihi vacans ». Il mourut vers 1213 (3).

*
* *

Nous n'avons jusqu'ici résolu qu'une question préliminaire : la chronologie des relations de Guibert avec la Sainte. Il nous reste à traiter la question principale : quelle fut la situation, quelle fut l'œuvre du moine de Gembloux à Bingen.

Hildegarde n'avait point appelé Guibert pour qu'il remplaçât Volmar dans sa charge de prévôt et de directeur spirituel, mais uniquement pour avoir de nouveau auprès d'elle un correcteur assidu. L'expérience lui avait appris combien l'aide d'un Louis et d'un Wescelin, pleins de zèle mais retenus fréquemment par leurs occupations loin de Bingen, était précaire et insuffisant. Elle prit le conseil de ses amis (4) ; on connaissait le dévouement de Guibert, on appréciait peut-être son style. Qui sait même si le moine, auquel le séjour de Gembloux était assez pénible, n'a pas, lors de sa seconde visite, suggéré discrètement à la Sainte qu'il accepterait volontiers une invitation de passer quelque temps auprès d'elle ?

L'administration du monastère revenait à deux chanoines. L'un, Hugues, frère de la Sainte, chantre à la cathédrale de Mayence (5),

1. *Ibid.*, p. 559.
2. « Propter intolerantiam laboris et incorrectionem eorum quibus prodesse volebam, nec poteram. » *Ibid.*, 539.
3. Cf. Delehaye, *l. c.*, et U. Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 20-21.
4. Epist. ad Rad. IX, p. 578.
5. « Majoris ecclesiae beati Martini canonicus » (Pitra, p. 578) et « frater bonae memoriae Hugo cantor » (*ibid.*, p. 579) désignent à notre avis le même personnage. Ne serait-ce pas encore le même Hugues qui apparaît avec le titre de chantre de la cathédrale de Mayence comme donateur et témoin dans une charte du 22 mai 1158 (Beyer, *l. c.*, p. 32) ? S'il en est ainsi nous connaissons encore un autre frère d'Hildegarde, car nous lisons : « In eadem quoque uilla *Hugo* cantor de domo et frater eius *Drutwinus*... v mansos et dimidium dederunt. » (ibid.) La remarque du cardinal Pitra (*o. c.* p. V) reprise par P. Franche (*Ste Hildegarde*, Paris, Lecoffre, 1903, p. 15) au sujet des frères de la Sainte est dénuée de fondement et plutôt en contradiction avec les textes.

Digitized by Google

qui sous le titre de « praepositus » s'occupait des affaires extérieures. L'autre, chanoine de St-Étienne de Mayence, avait la direction spirituelle de la communauté. Cependant comme les deux administrateurs moururent quelques mois après son arrivée, Guibert se vit chargé d'une grande partie des affaires. Il regrette, qu'il ne peut pas rendre plus de services à l'abbesse, parce qu'il est empêché dans ses rapports, tant avec les gens de dehors qu'avec les moniales, par manque de connaissance de la langue allemande (1). Mais sa position lui plaît, il est heureux de la paix dont il jouit près de cette édifiante communauté (2).

Nous ne pouvons pas même effleurer la question des rapports qu'eut Guibert avec les moniales en tant que père spirituel; qu'il nous suffise de renvoyer le lecteur au bel article du P. Delehaye (3).

Pour bien juger la collaboration littéraire de Guibert, il sera utile d'indiquer brièvement sa manière d'écrire.

Il suffit de lire quelques pages de ce moine pour voir combien son style sent l'école et l'imitation des modèles. Plus d'une fois même les sentiments qu'il exprime sont factices, presque toujours ils sont rendus avec emphase ; souvent il écrit pour ne rien dire.

Un trait particulier et à notre point de vue assez important doit encore être signalé : c'est la façon dont il revoit ses propres écrits ou ceux des autres, même les plus insignifiants. C'est qu'il réunit soigneusement sa correspondance en plusieurs volumes ; il écrit pour la postérité, il veut parfois noter un fait intéressant, le plus souvent il désire laisser aux générations futures des modèles de ce qu'il croit être le bon goût.

Ainsi la lettre à Raoul fut écrite avant la mort de Ste Hildegarde (17 septembre 1179). Or elle nous rapporte la mort de Wescelin et de Gilbert qui n'arriva qu'en 1185 (4).

---

1. Nam et ego, utpote novus adhuc theutonicae incola terrae, et disparis homo linguae, ad plenarium illi ministerium exhibendum in plurimis deficio. Epist. ad Rad. XVII, p. 580... hic in tanta dilectione et veneratione habeor ut, a quibus intelligor, libentissime sua mihi secreta vel publica communicando confabulentur ; a quibus non, aut me teutonicum aut se romanum scire propter mutuam nostri collocutionem exoptent, et me ad eandem linguam discendam saepius cohortentur. Cat. hag. Brux. t. I, p. 542.

2. « .. Absque interpolatione aiicujus inquietudinis, in multa pacis serenitate consistens... » *Ibid.*

3. *Revue des questions hist.*, l. c., p. 37-38 et p. 40-43. On trouvera des détails dans les lettres suivantes : ad Bovonem, Pitra o. c. p. 405-406 ; ad Radulphum, ibid. p. 575 ss., ad Godefridum, cat. hag. Brux., t. I, p. 493-494 ; ad quemdam amicum, ibid., p. 541-542 ; ad moniales, ibid., p. 551-555 ; Epist. Idae, ibid., p. 555-556 ; Epist. Gertrudis, ibid. p. 556 ; ad Idam, ibid. p. 557 ; ad sanctimonialem, Migne, t. 211, c. 1304.

4. Wescelin occupa la charge de prévôt de 1169 à 1181 et il figure en cette qualité dans différentes chartes (Beyer, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. II, p. 35, 57, 59, 91; Ernst, *Histoire du Limbourg*, 1847, t. VI, p. 156), dans le 6e document (1178) renseigné dans *Annalen*

Digitized by Google

Cette absurdité s'explique par ce que Guibert a voulu faire connaître aux lecteurs à venir le sort du rouleau contenant les réponses aux trente-huit questions (1). Il avait été confié à Wescelin pour être examiné. A la mort de celui-ci et de son neveu et successeur Gilbert, on fit en vain des recherches pour le retrouver. Pour rapporter ces détails d'histoire Guibert ne s'est pas contenté d'ajouter une note marginale, il a changé le texte même de sa lettre. Il faut avouer que cette manière de faire de l'histoire est bien propre à susciter des difficultés à l'historien moderne.

Si Guibert change ainsi ses propres lettres, il prend parfois des hardiesses plus grandes encore avec celles des autres et l'on ne peut soupçonner d'autre motif que celui de leur donner une forme à ses yeux plus élégante. Qn'on lise la lettre XX envoyée à Bingen par les moines de Villers, on y reconnaîtra facilement le style de Guibert. Bien plus, des phrases entières se retrouvent dans des lettres du moine de Gembloux. Ainsi les mots : « Rogamus quoque ut sic materiae dignitati deservias et sic expectationi nostrae satisfacias, quatenus in rebus tantis, quae sunt necessaria non omittas, et quae dicenda sunt, bonitatis studio nulla festinatione praetereas (2), » se lisent aussi dans la lettre XXII (3) avec cette particularité bizarre que Guibert les donne comme une citation des frères de Villers. Il a donc été tellement content de cette phrase qu'il l'a introduite après coup dans sa propre lettre XXII. Comparez dans la même lettre XX : « ingenii tui naviculam, excellentiae tuae meritis ornatam, in mari magno et spatioso dirige ; ut vela facundiae tuae Sancto Spiritu sublimius erigendae et replendae, in potenti doctrina verborum tuorum velificemus in serenitate pacis et lumine veritatis, » avec « mare solutionis earum (questionum) fiducialiter ingrediens,

des hist. Vereins für den Niederrhein, Heft. 77, (1903) p. 2. C'est par erreur qu'on a mis *Werdinus*, le texte de Lacomblet (IV, 634) porte *Veselinus*. Il abdiqua sa charge en 1182 et mourut en 1185. (Jost, *Sancta Colonia. Die Gotteshäuser und Seelsorger in dem Decanate der Stadt Köln*. Heft. 13-16, p. 360). Gilbert (Giselbertus, Gyselbert) figure entre 1182 et 1185 dans plusieurs chartes. (Beyer, o. c. p. 96, 107. *Annalen d. h. V. fur den Niederrhein*, l. c., n. 7, p. 2). Il mourut la même année que Wescelin en 1185 (Jost, *l. c.*). Nous savons du reste par le témoignage de Guibert lui-même que Gilbert vivait encore en 1181. Car dans la lettre adressée aux moniales de Rupertsberg entre 1181 et 1185, il rapporte, qu'il est allé le visiter à Cologne. Nous avons cité ce passage à la page 312.

1. Nous voyons par la même lettre à Raoul (n. XVIII) que Guibert a vu toutes les réponses; comment se fait-il qu'il ne nous en ait conservé qu'une seule? Le ms. 5527-34 en effet donne la liste des trente-huit questions et une seule, la douzième, est accompagnée d'une réponse. C'est évidemment que Guibert s'intéressait spécialement à cette question. Or nous savons que les religieux de Villers en présence de Guibert ont réuni les questions selon l'inspiration de chacun ; n'est-il pas naturel de penser que la douzième question a été proposée par Guibert lui-même. Il nous semble cependant difficile d'y reconnaître le style de Ste Hildegarde.

2. Pitra, *o. c.*, p. 394.

3. *Ibid.*, p. 397. Il est curieux de remarquer qu'ici nous lisons *brevitatis studio* ; probablement il y a dans la lettre XX une faute du copiste ou une erreur de l'éditeur.

Digitized by Google

aurae Spiritus Sancti vela committere non pertimescas, tali duce freta, sine difficultale placido portu mox adlapsura » dans la lettre XIX (1).

La lettre XXI écrite également à Villers ressemble étrangement à la lettre I : c'est la même suite des idées : d'abord des actions de grâces à Dieu pour les dons exceptionnels accordés à Hildegarde, ensuite une comparaison entre elle et la Ste Vierge, enfin prière d'une réponse ; ce sont parfois les mêmes formules : « post Mariam gratia plena ; » les mêmes citations bibliques : « quod tu es fons hortorum, puteus aquarum viventium, quae fluunt impetu de Libano. » Cette ressemblance qui s'étend à des détails et des pensées qui ne sont rien moins que naturels, prouve à l'évidence que Guibert a changé ou même refait les deux lettres. Peut-être croyait-il en avoir quelque droit, vu que ces deux lettres avaient été écrites en son nom, mais à son insu.

Ce n'est pas sans quelque appréhension que l'on voit un homme dont le style manque absolument de simplicité et de naturel, un homme possédé de la manie de corriger et de changer, devenir le collaborateur de notre Sainte. On verra qu'il tentera tous les efforts pour qu'elle lui permette de revêtir ses écrits des ornements du style, comme il dit dans son langage fleuri ; on verra qu'elle céda enfin à ses instances, mais elle marquera nettement deux restrictions à observer. Ces détails se trouvent dans la « visio ad Guibertum missa (2). » Cet écrit a été composé quelque temps après la fête de S. Martin de l'an 1177, comme on peut voir par la comparaison avec la vision « de excellentia beati Martini episcopi (3). »

L'abbesse s'exprime très clairement ; elle indique la différence entre ce qu'elle permet à Guibert et ce qu'elle permettait à ses aides antérieurs, elle explique les raisons de ce changement, elle détermine les bornes dans lesquelles la liberté qu'elle accorde doit se renfermer et les écrits auxquels elle peut s'appliquer. Déjà plus haut nous avons cité les paroles de la Sainte qui nous indiquent ce changement (4). Il est intéressant de voir quels arguments Guibert a employés pour convaincre l'abbesse. Tantôt il fait une comparaison avec l'art culinaire, tantôt il parle des divines Écritures qui dans leurs langues originales étaient écrites en un style simple et rude, et que S. Jérôme traduisit en un latin gracieux et orné pour leur permettre de pénétrer plus facilement dans les cœurs. Hildegarde

1. *Ibid.*, p. 393.
2 N. XXV à XXVII. Pitra, p. 431-433.
3. *Ibid.*, p. 369.
4. P. 201, n. 2; p. 312, n. 1.

Digitized by Google

se sera peut-être laissé convaincre par des arguments aussi savants? Du tout. Elle laisse toutes ces raisons au compte de Guibert : ex tuo, alios conjectans ingenio, soles dicere ; ut asseris ; ut fateris ; propter causas a te prolatas (1). Si elle cède ce n'est pas aux arguments, c'est à l'importunité et elle semble regretter Volmar qui ne se montrait pas si difficile (2). Encore exige-t-elle et à plusieurs reprises de conserver pleinement le sens du moins quant aux visions : « ... his demum prosecutionibus tuis assensum praebens, gratanter annuo, praeter solitum tamen, ut non solum praedicta, sed et caetera, quae vel hactenus ad te scripsi, seu deinceps scriptura sum, salva, sicut praemisi, quantum ad visiones pertinet, sensuum quos posuerim integritate, ... qua poteris sermonis elegantia condecores (3). » On voit par les mots *quantum ad visiones pertinet* que cette exigence ne provient pas d'un attachement très naturel d'Hildegarde à ses pensées et à son travail, mais de la conscience qu'elle avait de l'origine divine de ses visions. Enfin la permission se limite aux écrits qu'elle a jusqu'ici adressés à Guibert ou qu'elle lui adressera à l'avenir ; on voit ici une fois de plus que les raisons alléguées avaient eu peu d'effet et que la concession d'Hildegarde n'était qu'une satisfaction personnelle qu'elle voulut procurer à son nouveau collaborateur.

Guibert a-t-il bien rempli ce mandat, a-t-il fidèlement observé ces restrictions ? Pour autant que les textes permettent de juger, nous croyons devoir répondre affirmativement. Nous possédons deux écrits qui portent nettement le cachet de Guibert, comme il l'avoue du reste lui-même, quand il les envoya à Philippe de Cologne: « epistolam mirabili instructione plenam (4), sed et visionem pulcherrimam de excellentia sancti Martini divinitus illi ostensam (5), quas suo quidem prolatas sensu, sed meo exaratas stylo, cuidam amico suo direxit, diligenter perlegite ».

A qui ces écrits furent-ils adressés ? Au même personnage, comme on voit par le texte cité, et si Guibert dit « cuidam amico suo », c'est par modestie qu'il parle ainsi, car il est bien évident que l'épître lui était adressée. Nous croyons donc, malgré certaines difficultés qu'on pourrait nous faire, que la vision lui était également destinée. Du reste il serait assez étonnant que Ste Hildegarde

1. *L. c.*, n. XXVI, p. 432.
2. *Ibid.*, n. XXVII.
3. *Ibid.*, n. XXVI.
4. Pitra, *o. c.*, Epist. XXIX, p. 415 ss.
5. *Ibid.* Epist. XIII, p. 369 ss.

Digitized by Google

lui permît de corriger le style d'une vision, écrite pour un autre, dans la lettre même qui restreint cette permission aux écrits adressés à lui. Une phrase, il est vrai, semble faire une distinction entre Guibert,et la personne qui demanda la vision : « a quodam Dei servo, qui eundem beatum Martinum non minus te diligit, rogata (1) » ; mais ces paroles nous paraissent devoir être mises au compte de Guibert qui par une fausse modestie se substitue un personnage imaginaire. Le cas est assez singulier, mais il a quelque ressemblance avec une bizarrerie que nous avons trouvée dans la lettre XXII.

Quant à l'inscription que porte la vision : « Omnibus, reverendam beatissimi pontificis Martini memoriam devote excolentibus », qui se retrouve presque dans la même forme à la fin de l'opuscule : « vobis qui sedulo ipsius vel memoriam recolitis, vel patrocinia expetitis ; » (2) si on ne veut pas s'engager dans des contradictions inextricables avec les deux textes cités plus haut, il faut admettre qu'elle est l'œuvre de Guibert. C'est à lui et non à tous ceux qui honorent S. Martin que la vision est destinée. Ainsi on comprend l'application qui est faite aux moniales de Rupertsberg (3) et qui suppose que le destinataire connaît ces religieuses de près. Le changement apporté par Guibert étonnera moins si on remarque qu'Hildegarde lui avait permis de communiquer aux autres les écrits qu'elle lui destinait (4).

Si maintenant nous étudions ces deux pièces en elles-mêmes nous pouvons distinguer ce qui vient d'Hildegarde, ce qui vient du collaborateur.

Un trait bien propre à la Sainte et que nous retrouvons ici, c'est la disposition générale : d'abord la description d'une image corporelle, la vision imaginative ; ensuite l'explication des différents détails, ce que nous pouvons appeler la vision spirituelle. Et dans cette seconde partie, pas d'ordre rigoureux et savant, mais les idées se suivent d'une façon tout à fait libre et naturelle. Ainsi dans l'épître l'explication d'une vision s'élargit dans des considérations générales et se rétrécit jusqu'à un entretien tout personnel pour revenir finalement dans la forme la plus précise à l'application de

1. *Ibid.*, Epist. XXIX, n. XXV. p. 431.
2. *Ibid.* Espist. XIII, n. VIII, p. 377.
3. *Ibid.*, n. V.
4. «Nec vero vel te extollat, vel aliquem, si quis tamen haec praeter te legerit, offendat. » *Ibid.*, Epist. XXIX, n. V, p. 417 «... quatenus lecturis quibus praeferre volueris, gratiora fiant » *Ibid.*, n. XXVI, p. 432.

Digitized by Google

l'image contemplée en vision au début de la pièce. Une telle liberté dans l'arrangement n'étonnera personne qui a quelque peu fréquenté les œuvres d'Hildegarde. Bien plus nous rencontrons certains mots caractéristiques pour la sainte Voyante : par exemple l'exposition de Cant. 1. 7. dans la « visio ad Guibertum missa » c. VI (1) ; « Et David in psalmo : Et mittet, inquit, verbum suum, et liquefaciet ea. *Quae ea ?* nisi peccatorum corda » (2) ; « Virtutes..... dulcissimo sono *symphonizantes*, dicebant » (3) ; de même dans la vision sur S. Martin : « Lilia..... rectas exprimunt affectiones, quae in *viriditate* fortissimae fidei..... bona quae possunt incipiunt (4). »

D'autre part cependant il y a une différence indéniable entre le style de ces deux opuscules et la manière d'écrire habituelle d'Hildegarde. Ici le lecteur n'est plus offensé par une latinité barbare, par des constructions raides et parfois obscures, mais aussi il ne goûte plus cette fraîcheur naturelle, cette spontanéité et cette originalité de l'expression qui le dédommagent de ses peines et de sa patience. Tout cela a fait place à une latinité plus polie et à une construction plus artificielle.

On remarque en particulier une différence dans la manière de citer les passages de la Ste Écriture ou d'introduire l'exposition d'un passage cité. En effet la Sainte a coutume de joindre son explication au texte sacré d'une façon toute naturelle, mais peut-être à l'avis de Guibert un peu enfantine : p. e. sicut scriptura testatur dicens : *(texte)*, quod dicitur : *(exposition)* ou bien après le texte : hoc tale est ; cuius sensus talis est ; ou bien : quid est hoc ? quid dicitur ? — Guibert nous a conservé seulement une forme ci-dessus citée : « ..... et liquefaciet ea. Quae ea ? » Toutefois rien ne nous autorise à suivre l'opinion de Pitra qui prétend que les passages mêmes de l'Écriture Sainte auraient été choisis et insérés dans le texte par Guibert (5).

Enfin nous avons déjà fait remarquer que c'est Guibert qui a donné à la vision l'adresse vague et générale qu'elle a maintenant et qui ne convient guère ni à son contenu ni aux renseignements que nous possédons d'ailleurs.

Nous pouvons avec certitude dater de cette époque quelques autres lettres de la Sainte, par ex. la lettre ad praelatos Mogunti-

1. *L. c.*, p. 418.
2. *Ibid.*, XXII, p. 429.
3. *Ibid.*, I, p. 416.
4. *L. c.*, V. p. 374.
5. Pitra, *o. c.*, p. 351, n. 2.

Digitized by Google

nenses (1) et celle ad Christianum Monguntinensem archiepiscopum (2). Personne n'y trouvera, croyons-nous, le style de Guibert ; tout au plus peut-on supposer qu'il a revu ces lettres pour en corriger les fautes.

On voit que Guibert a respecté les restrictions que l'abbesse lui avait imposées : il n'a pas changé le style des lettres destinées à d'autres personnes. Il n'a pas même épuisé la permission qui lui était donnée, puisqu'il n'a pas changé au moins d'une manière sensible les lettres qu'il avait reçues d'Hildegarde avant son séjour à Bingen.

***

Chose remarquable, presque tous ceux qui ont vécu auprès de la sainte Voyante ont voulu écrire sa vie. Volmar, Godefroy et Thierry l'avaient déjà fait, Guibert a suivi leur exemple.

Il règne ici bien des obscurités. D'après le P. Delehaye Guibert avait composé ou plutôt commencé deux biographies d'Hildegarde: la première, écrite en 1177, conservée dans la lettre à Bovon, mais sans grande valeur ; la seconde, rédigée après la mort de la Sainte, composée sur des informations nombreuses et sûres, malheureusement perdue pour nous.

Nous ne pouvons admettre cette opinion ; sans nous borner à discuter les arguments apportés par le docte Bollandiste, nous étudierons tous les documents qui peuvent jeter quelque jour sur cette question.

Examinons d'abord la lettre à Bovon (3).

Cette lettre date de 1177, car écrivant à un ami du vivant d'Hildegarde, Guibert cite la malheureuse comparaison qu'il a empruntée à l'histoire de Rachel et Lia : « Relatum siquidem mihi est quod aliqui eorum audita vel lecta epistola mea ante biennium fere ad B(ovonem) dilectum nostrum tunc diaconum, modo sacerdotem, scripta, hoc quod in ea dixi... graviter acceperunt (4). »

Le fragment de biographie qui suit immédiatement cette lettre n'en faisait à l'origine point partie. D'abord cette épître n'est point une préface ; elle a un but bien déterminé : faire connaître la condi-

1. Migne, t. 197, c.218, ss. Sous le titre *ad praelatos Moguntinenses* on trouve dans le manuscrit dix pièces différentes ; seulement la première jusque « *O vere sapientia* » (col. 221.) représente la lettre aux prélats de Mayence. cf. v. d. Linde, *Die Handschriften der Königlichen Landesbibliothek in Wiesbaden*, p. 45 et 46.

2. *Ibid.* c. 159-160.

3. Pitra, *o. c.*, p. 405 ss.

4. *Cat. hag. Brux.*, I, p. 541.

Digitized by Google

tion de Guibert et les vertus d'Hildegarde et de ses filles. Ces deux points sont suffisamment développés, et on ne peut que s'étonner de la phrase qui termine cet exposé : « Et de his quidem hactenus. » Le but de la lettre est atteint, que faut-il encore ajouter? Ce qui étonne plus encore ce sont les mots qui suivent immédiatement : « Sed quoniam ex occasione notificandi status, mihi mentio incidit venerandae matris Hildegardis. » Mais ce n'est pas une mention occasionnelle qui est faite d'Hildegarde, il n'a presque pas été question d'autre chose ! Et remarquez comme la transition est peu naturelle: à propos d'Hildegarde je vous écris sa biographie, une biographie qui à en juger par les premières pages aurait pris des dimensions très respectables. Enfin ce texte destiné à joindre la Vie à la lettre est écrit après la mort de la Sainte, comme on voit par la phrase : « ... rogatus sum, ut... transmitterem aliqua de ortu, conversatione et obitu ipsius (1). »

On remarque dans le cours de la Vie une deuxième soudure (2). Au chapitre III Guibert parle de la manière dont Hildegarde gouvernait sa communauté à Disibodenberg, puis quelques lignes avant la fin il dit que la Sainte a continué à Bingen la vie qu'elle avait menée à Disibodenberg. Cela a évidemment l'air d'une transition. On s'attend à lire l'histoire d'Hildegarde à Bingen. Mais non. L'auteur retourne en arrière, il le dit lui-même, il rapporte qu'Hildegarde a été élue supérieure à Disibodenberg, ce qui avait été dit au commencement du chapitre III; il parle des visions qu'elle eut, de l'ordre divin de les écrire et des difficultés qui s'y opposèrent, de l'aide qu'elle trouva dans un moine de Disibodenberg et de la permission d'écrire qu'elle sollicita de l'abbé; mais ici la biographie se termine au milieu d'une phrase et nous sommes encore loin du passage d'Hildegarde à Bingen. L'auteur s'est évidemment aperçu que son récit était incomplet, il a ajouté après coup en reliant tant bien que mal à ce qui précède, les faits que de plus amples informations lui avaient appris.

1. Pitra a corrigé (!) *obitu* en *habitu* sans en avertir le lecteur. Il s'est servi du ms. 5527-34; celui-ci de même que le manuscrit 5387-66, qui nous conserve également la lettre à Bovon, donnent *obitu*. D'ailleurs il suffit d'un instant de réflexion pour voir que la lecture *habitu* est une tautologie choquante.

2. « Hoc non solum cum adhuc in monte sancti Disibodi cum paucioribus degeret, observavit, sed maxime hic, hoc est in Bingia, ubi in gentem magnam facta est, vigilantissime exequitur. Sed ut priora repetam, cum in loco suae conversionis adhuc versaretur, post aliquot annos dormitionis domnae Juttae ad sanctae praelationis officium, licet renitens assumitur (p. 412.) » L'auteur corrige ou précise sans en avertir le lecteur ce qu'il y avait de faux ou d'indéterminé au début de ce chapitre : « Magistra de medio facta, et in pace recepta, sicut in schola eius, nulla meritis vel sanctitate praestantior Hildegarde inventa est, sic nulla dignior judicata, quae in honore magisterii succederet (p. 411). »

Digitized by Google

Ici encore nous avons une preuve palpable dans le manuscrit 5387-96 : la biographie s'y termine avant les mots : *Sed ut priora repetam.*

Nous pouvons donc distinguer dans la lettre à Bovon, quatre parties : la lettre proprement dite jusqu'aux mots : *Et de his quidem hactenus*, nous la désignerons par le signe A ; la petite introduction à la Vie ou B ; la première partie de la Vie jusqu'à la phrase : *Sed ut priora repetam*, C ; enfin la suite D.

Il est longuement parlé de la biographie d'Hildegarde dans une lettre que Guibert adressa à Philippe (1) en tout cas avant 1191, date de la mort de l'archevêque, et probablement peu après 1180. Voici les renseignements que nous y recueillons au milieu d'un flot de phrases, que l'auteur s'efforce de rendre élégantes.

Plusieurs amis et surtout Philippe ont fait des instances pour que Guibert écrive une Vie d'Hildegarde. Il n'a pas voulu commencer pendant la vie de l'abbesse, cela lui eût semblé une flatterie ; après sa mort il a interrogé les plus anciennes moniales et découvert la Vie composée par Volmar. A cette découverte et sur la proposition des sœurs, il change son plan : il se contentera de remanier cette vie d'un style trop simple et de la compléter avec les renseignements épars dans les écrits d'Hildegarde et par le récit de sa mort. Mais à peine avait-il écrit la lettre dédicatoire et le prologue, qu'il fut rappelé à Gembloux. Il laisse désormais à un autre le soin d'écrire cette vie et dédommage son ami en lui envoyant deux écrits d'Hildegarde, mais rédigés par lui : la vision sur S. Martin et l'épître dont nous avons longuement parlé.

Nous lisons au sujet de la Vie une phrase, mais une phrase importante dans la première lettre de Guibert à l'abbé Godefroy de Trèves (2) : « Rogo etiam ut nomina patris et matris et villae dominae Hildegardis, si ea retinetis, mihi per litteras notificetis. Scripsi enim de illa aliquid ubi libenter ea inseruissem, si recolere potuissem (3). » Godefroy répondit en envoyant la Vie écrite par

1. Pitra, *o. c.*, p. 414-415. *Anal. Boll.*, I, p. 600-605. Dans un prologue de son opuscule : *De laudibus B. Martini Turonensis* (Pitra, *o. c.*, p. 582 ss.). Guibert écrit à Philippe : « ... de his quae specialiter parvitati meae dignatio sublimitatis vestrae,... injunxit, quibusdam causis intercurrentibus, de quibus alias satisfaciam, obsecundare vobis non potui ». Par ces mots il fait probablement allusion à la biographie demandée par Philippe (cf. Delehaye, *l. c.*, p. 88), et il lui annonce notre lettre, dans laquelle de fait il expose les causes qui l'ont empêché de répondre à ce désir.

2. Les deux lettres à Godefroy furent écrites vers la fin de la vie de Guibert à peu d'intervalle l'une de l'autre. Delehaye place la dernière « problablement en 1208 ou 1209 », *l. c.*, p. 85.

3. *Anal. Boll.*, I, p. 606.

Digitized by Google

Godefroy et Thierry (1). Les questions adressées à Godefroy correspondent exactement aux lacunes du texte qui fait suite à la lettre à Bovon : « Electa virgo et sponsa Christi Hildegardis, in territorio Maguntinae civitatis quae in citerioris Germaniae partibus sita est, circa annum Dominicae incarnationis millesimum centesimum, in municipio... orta est. Parentes eius quorum alter... altera... vocata est, etc. » C'est donc bien de notre fragment que Guibert parle.

C'est de lui aussi qu'il s'agit dans la seconde lettre (2), car après une mention aussi vague, faite en passant, on comprend parfaitement que dans la seconde lettre où il traite longuement et ex professo de cette biographie, il puisse en parler comme d'une chose probablement ignorée de Godefroy.

Énumérons les détails que nous trouvons dans la seconde lettre à Godefroy (3). La vie a été écrite sur les instances de plusieurs et surtout de Philippe, elle a été menée jusqu'au passage à Rupertsberg, mais beaucoup de faits ont été à peine effleurés ; l'auteur demeurait alors à Bingen; bien plus, Hildegarde vivait encore. Guibert a dû laisser l'ouvrage inachevé à cause de son retour à Gembloux, il ne l'a pas continué depuis lors, surtout à raison de ses occupations difficiles et absorbantes d'abbé de Florennes et de Gembloux ; il ne modifiera pas la Vie écrite par Godefroy et Thierry, mais il ne dit pas qu'il ne continuera pas la Vie que lui-même avait commencée.

Quelle est maintenant d'après tous ces renseignements épars et au premier aspect parfois contradictoires l'histoire de la biographie?

Le manuscrit 5387-96 nous offre un texte (C) qui répond exactement à la description que Guibert dans la seconde lettre à Godefroy donne de son œuvre. Le récit se termine précisément au passage de Disibodenberg à Bingen ; le verbe *exequitur* au présent qui fait suite au parfait *observavit* indique bien que l'auteur écrit pendant qu'Hildegarde vit encore, de même que le mot *hic* suppose clairement que l'auteur est à Bingen (4) ; enfin beaucoup de faits impor-

1. C'est une copie de l'exemplaire envoyé par Godefroy qui se trouve dans les mss. 5387-96 et 5527-34.

2. *Ibid.*, p. 606-608.

3. « Notum inquam, vobis facio me, cum adhuc Pinguie commorarer ; praedictam eiusdem sanctae matris Hildegardis vitam rogatu et instantia multorum et praecipue domni Philippi Coloniensis archiepiscopi qui eam plurimum venerebatur, scribere inchoasse, et ab exordio nativitatis eius usque ad tempus illud quo de inclusione Montis Sancti Disibodi egressa ad habitationem colliculi Beati Roberti cum sociabus suis migravit, brevi multa perstringendo perduxisse, sed post obitum illius, fratribus meis, Gemblacensibus scilicet, me crebris litteris et nuntiis adeo instanter revocantibus ut ipsum etiam abbatem ad me revocandum dirigerent, opus coeptum imperfectum reliquisse. » *Anal. Boll. I*, p. 607 s.

4. Nous avons cité le texte, p. 397, n. 2.

Digitized by Google

tants sont passés sous silence. A n'en pas douter nous avons ici la biographie dont Guibert parle à Godefroy ; elle fut probablement écrite en 1179 (1).

Après la mort d'Hildegarde, Guibert se mit à interroger les compagnes de la Sainte qui l'avaient le mieux connue, il trouva aussi la vie écrite par son prédécesseur Volmar (2). Alors il constata combien son ouvrage était incomplet et défectueux et résolut de le recommencer entièrement en se servant de ses nouvelles sources d'informations. Loin de présenter le fragment déjà écrit à son illustre ami, il le considéra comme non avenu et fit semblant que rien encore n'était fait (3). Se remettant à l'œuvre, il rédigea la lettre qui devait accompagner l'envoi et le prologue qui devait être mis en tête du nouvel ouvrage, quand il fut bien malgré lui rappelé à Gembloux. Il ne songea plus à continuer la biographie.

Plus tard cependant il reprit son projet: les deux lettres à Godefroy en fournissent des indices; d'ailleurs nous possédons une introduction et la continuation de l'œuvre, ce sont les parties B et D. Mais dans quel ordre et à quelle époque ces deux parties furent-elles écrites? Il est assez difficile de le déterminer.

B fut écrit certainement après la mort de Philippe. Alors Guibert ne savait plus très bien où placer dans le recueil de ses œuvres cet écrit qu'il ne voulait pas laisser se perdre quand, à raison d'une certaine ressemblance du sujet, il se décida à la joindre à la lettre à Bovon (A) et imagina une transition assez mal réussie. Les mots *de ortu conversatione et obitu* montrent qu'il avait quelque espoir de compléter cette œuvre. Enfin *a pluribus saepe et multum rogatus* rappelle d'une façon frappante ce que nous lisons dans les lettres à Philippe et à Godefroy, le détail était trop flatteur pour que Guibert pût l'omettre. Et bien que Philippe eût été le principal instigateur de l'œuvre, après sa mort son nom devait naturellement tomber. Le ms. 5527-34 semble indiquer que B fut rédigé avant D. Mais nous ne voulons point insister. Car on peut facilement supposer que le copiste ait eu sous les yeux la transition (B) qui avait été insérée dans le texte, tandis que par un accident quelconque il n'avait pas le supplément (D) qui formait un cahier à part.

La seconde lettre à Godefroy nous paraît montrer non seulement

1. Dans la lettre à Philippe, Guibert dit qu'Hildegarde mourut quelques mois après que Philippe l'eut pressé d'écrire la vie. *Anal. Boll.*, t. I, p. 603.

2. P. 203.

3. On ne s'étonnera pas de voir qu'il y a plus de sincérité dans la lettre familière adressée à Godefroy que dans l'épître solennelle et manifestement tendancieuse envoyée à Philippe.

Digitized by Google

que la biographie n'était pas terminée, mais même que la partie D que nous possédons n'était pas encore écrite (1). Et la chose n'a rien que de plausible. Il partit de Bingen, nous l'avons dit, résolu à ne pas continuer la biographie. S'il eût changé de résolution avant 1186, nous en trouverions sans doute des traces dans les lettres qu'il échangea à cette époque avec le monastère de Rupertsberg. Le gouvernement des abbayes de Florennes et de Gembloux ne lui permit pas de reprendre son œuvre. Mais quand, sur le déclin de la vie, il fut enfin débarrassé des difficultés qui l'avaient poursuivi sans cesse, quand il vécut retiré à Florennes en paix avec ses frères, plus adonné que jamais à la contemplation et aux choses spirituelles, la sublime image d'Hildegarde lui revint naturellement à l'esprit. Ces deux ans qu'il passa auprès d'elle se détachaient comme un point lumineux sur le fond sombre de son existence tourmentée ; il aimait à se rappeler ces souvenirs, bientôt il se décida à les consigner par écrit et pour un homme habitué comme lui à écrire, le pas n'était pas difficile à franchir. Nous savons d'ailleurs qu'il s'occupa pendant cette période de quelques compositions du même genre: la grande vie de S. Martin et l'Apologie de Sulpice-Sévère (2). Jusqu'où conduisit-il son ouvrage? On l'ignore. Le ms. 5527-34 s'arrête brusquement laissant une phrase inachevée, mais il est évident que l'œuvre de Guibert ne se terminait pas ainsi.

Il est plus facile de déterminer les sources dont il se servit. Il ne faut pas s'attendre à y trouver des fragments de la Vie composée par Volmar, cet écrit était resté à Bingen. Il ne s'est probablement pas servi davantage de la Vie rédigée par Godefroy et Thierry, bien qu'il la possédât. Pour la partie qui est parvenue jusqu'à nous, il y a deux sources : la première est indiquée par l'auteur lui-même, c'est la lettre II *Hildegardis de modo visitationis suae*, l'autre est l'épître connue sous le nom de *Visio ad Guibertum missa* surtout les numéros XXVII et XXVIII.

Dans la lettre adressée par Guibert à Philippe de Cologne et éditée en partie par Pitra (3) nous lisons : « Gratulanter excepistis (4) de obitu domnae Hildegardis. » Ces mots indiquent qu'il ne s'agit

1. On aurait tort d'en appeler à deux passages de la partie D pour affirmer qu'elle fut écrite du vivant d'Hildegarde. Le présent *assumitur* est purement littéraire et était presque exigé par le verbe *exequitur* de la phrase précédente ; il faut expliquer de la même façon le présent *quod omnino est* (p. 413). L'auteur se rapporte en esprit au temps où la lettre qu'il cite fut composée.

2. Cf. Delehaye, *l. c.*, c. IX, p. 86-90.

3. *O. c.*, p. 581-582.

4. L'éditeur n'aurait-il pas omis un mot?

Digitized by Google

pas d'une simple annonce de la mort d'Hildegarde, mais d'une lettre dans laquelle Guibert racontait les détails de cette mort édifiante. La perte de cette lettre est d'autant plus regrettable qu'elle était l'œuvre d'un témoin oculaire et écrite sous l'impression des faits.

Nous ajoutons pour terminer les deux arguments apportés par le P. Delehaye pour nier l'identification de la Vie qui fait suite à la lettre à Bovon et de celle dont il est question dans les lettres à Philippe et Godefroy. D'abord la lettre à Bovon et par conséquent la Vie qui en fait partie date de 1177 ; or Guibert rapporte à Philippe qu'il n'a pas commencé la biographie avant la mort de la Sainte. Ensuite Guibert dans sa première lettre à Godefroy fait allusion à la Vie adressée à Bovon, et dans sa seconde lettre il parle de la biographie comme d'une chose ignorée par son correspondant.

Après notre exposé ni le lecteur ni le docte Bollandiste n'exigeront une réponse ultérieure à ces arguments. Nous avons beaucoup appris dans l'article du P. Delehaye et sans l'aide de son travail, nous n'aurions pu mener le nôtre à bonne fin ; qu'il nous soit cependant permis de noter que le savant auteur a oublié de concilier les données qu'il emprunte à la lettre à Philippe et à la seconde à Godefroy ; ensuite il n'a pas remarqué certaines habitudes littéraires de Guibert qui cadrent mal avec nos exigences de sincérité et que nous-même avons été étonné de trouver. Nous n'avons pas le désir d'étudier toutes les lettres et les écrits de Guibert, mais nous croyons que cet examen ménagerait encore quelques surprises à l'historien.

D. Hildephonse HERWEGEN.

POST-SCRIPTUM. — J'ai proposé plus haut (p. 309, en note) plusieurs conjectures pour corriger une faute que j'ai attribuée à une distraction du copiste. Il est possible qu'elle doive être imputée à l'ignorance de Ste Hildegarde ; j'ai remarqué en effet dans le prologue du *Liber vitae meritorum* (Pitra, *o. c.*, p. 8 ; coll., p. XI, n. 2), le même emploi abusif du pronom relatif. La chose se comprend d'autant mieux que l'abbesse n'a sans doute pas communiqué à ses collaborateurs et correcteurs l'épilogue où elle faisait leur éloge.

Me trouvant pour quelques heures à Bruxelles, quand l'article qui précède était déjà imprimé, je jetai un rapide coup d'œil sur les deux manuscrits dont il a été plus d'une fois question. — Ainsi que je l'avais soupçonné (p. 391, n. 3), il y a une erreur dans l'édition de

Digitized by Google

Pitra : il faut lire *brevitatis* dans la lettre XX comme dans la lettre XXII. — L'argument fourni par le manuscrit 5387-96 en faveur d'une soudure dans la Vie rédigée par Guibert (p. 398), perd un peu de sa valeur. Les mots *vigilantissime exequitur* terminent justement le f. 192v, qui est le dernier d'un cahier ; le cahier suivant est d'une autre main. Je ne vois dans tout cela qu'une très curieuse coïncidence, mais plus d'un lecteur croira qu'un cahier a disparu avec la suite de la biographie. Quoi qu'il en soit, l'argument tiré de l'incohérence du texte (p. 397) subsiste et suffit. — Dans le manuscrit 5527-34 le copiste de la biographie termine celle-ci f. 190v en laissant en blanc la majeure partie de la seconde colonne ainsi que le folio 191r (une main postérieure a écrit ici une vision d'Hildegarde); puis, reprenant la plume, il écrit f. 191v la Vie de la Sainte d'après Godefroy et Thierry, comme pour suppléer en quelque manière à la lacune précédente. Évidemment le texte de Guibert, qu'il avait sous les yeux, était lui-même incomplet, probablement par la perte d'un cahier, car je persiste à croire que Guibert n'a pas terminé ainsi son œuvre.

D. H. H.

Maria-Laach (Allemagne).

Digitized by Google

QUESTIONS DE PHILOSOPHIE DE LA NATURE.

(*Fin.*)

L'INDIVIDU DANS LE MONDE INORGANIQUE — LE MIXTE.

XII° — *L'Unité du Mixte est purement Formelle. Il n'existe point d'Équilibre proprement dit entre les parties chimiques.* De la comparaison que nous avons faite entre la cellule et la molécule, se dégage immédiatement une conséquence. La notion du contigu-continu appartient en propre à la première : car, dans le sein de la cellule, les particules de matière conservent leur configuration actuelle et leurs limites. Cette notion ne s'applique, au contraire, que par apparence et par analogie à la seconde (1) : car l'hétérogénéité *per se* (*horizontale*) (2) n'admet en fait que le continu pur et simple. Dans le mixte inorganique, les limites actuelles ont disparu entre les atomes (3). Seule, l'empreinte spécifiante qui survit à la transformation, marque d'une façon indélébile les parties chimiques et les réserve à des destinées divergentes. — Nous allons retrouver, sous un autre aspect, ce même contraste entre les deux règnes. Bien que due à une cause formelle, l'unité de l'organisme admet des équilibres réels entre les particules de matière. L'on ne saurait appliquer, au contraire, que très improprement la notion dynamique de l'*Équilibre Stable* aux parties chimiques constituées en édifice moléculaire. Ici, l'exercice de la causalité formelle exclut celui de la causalité efficiente. L'équilibre est, en effet, un résultat « accidentel (4) » obtenu par la composition des forces. Il peut s'établir entre les parties d'un mélange, ou entre des atomes non encore combinés. Mais, dans la molécule, il n'y a plus d'atomes *actuels :* il

1. Nous tenons à rectifier ici ce qui a été dit de *trop général* sur le contigu-continu : pp. 181, 182. Rev. Ben. Avril 1904.

2. Cf. pp. 287, 288.

3. cf. infrà n° XIX : Cas où la molécule contient des pores et contiguïtés, mais jamais d'îlot séparé et enclavé.

4. L'équilibre est proprement un *effet*. Toutefois, on peut l'étudier *in causa*, c.-à-d. considérer les forces qui le produisent. L'équilibre est alors, soit une *disposition entitative* (qualité, 1ère espèce), soit un *ordre*, suivant qu'il est réalisé en un seul ou en plusieurs suppôts.

Digitized by Google

y a des parties chimiques, c.-à.-d. des atomes *virtuels*. Entre ceux-ci l'équilibre n'est donc qu'un équilibre virtuel.

A un point de vue très général, on peut, dans l'organisme vivant (1), faire deux parts. L'une est le protoplasma cellulaire, siège formel de la vie (digestion, respiration, sécrétion active). La cellule *se* nourrit et *se* meut. Elle est un petit organisme *dans* l'organisme ; une activité immanente (2) *dans* la grande immanence. L'autre part est la substance interstitielle ou intercellulaire (os, cartilages, fibres connectives...). Relativement au reste de l'organisme, cette substance peut être, soit en mouvement (sécrétion passive), soit en réel repos. Mais, dans un cas comme dans l'autre, ce n'est pas elle qui *se* meut ou *se* renouvelle. Elle est produite *par* des organes : objet d'actions nettement transitives, bien que comprises dans l'immanence du suppôt. — L'*État Instable* et l'*État Stable* (3) se partagent donc entre eux le vivant. Dans le protoplasma, région instable *per se*, point d'équilibre ; ou une série fugitive d'équilibres précaires (4) que les forces sont toujours prêtes à rompre. Dans le reste du tissu, région stable *per se*, équilibres réalisés dans le repos ou le mouvement communiqué. Mais, toujours, des forces sont en jeu, des actions provoquent des réactions, et l'équilibre obtenu est un équilibre dynamique. Sous l'unité *formelle et essentielle* conférée à la cellule et aux tissus par l'âme du vivant, s'établit une unité subordonnée, unité *effective et accidentelle* produite par l'action cohésive des particules de matière. L'hétérogénéité *per aliud* permet cette subordination, grâce à la superposition des degrés métaphysiques.

Aucun résultat semblable (5) ne saurait être réalisé dans le monde minéral où la forme ne communique à la matière qu'un seul degré substantiel majeur. Ici, l'unité essentielle et l'unité accidentelle ne peuvent se rencontrer dans le même être. La molécule physique du corps simple, les corps minéraux naturels qui gisent sur la croûte terrestre, n'ont que l'unité accidentelle. La molécule chimique du mixte n'a que l'essentielle. Son hétérogénéité est, en effet, une

1. Après défalcation préalable des matières de réserve ou de déchet, enclavées dans l'unité *apparente*, mais étrangères à l'unité *réelle* de l'organisme.

2. La *continuité* qu'on attribue à l'activité vitale n'interdit pas *tout repos* partiel et passager. L'organisme n'est pas nécessairement *tout entier* et dans toutes ses parties en perpétuel travail. — La *vie ralentie* que les physiologistes supposent à la graine desséchée, semble bien être ce que nous appelons en scolastique : vie en puissance, vie en acte premier.

3. L'un et l'autre peuvent être, soit *cinétique*, soit *statique*.

4. Irritabilité du protoplasme.

5. Nous insistons sur ce fait. La cellule ne s'oppose pas à la molécule, comme un équilibre instable à un équilibre stable, mais comme un *équilibre réel* à un *équilibre purement virtuel*

Digitized by Google

hétérog. *per se* et *horizontale*. Les forces et les propriétés répandues dans sa matière, ne sont pas au service d'une perfection et d'une unité supérieures. — Les atomes étaient *réellement objectifs* les uns par rapport aux autres. De là, entre eux, des affinités, des conflagrations et des équilibres réels. Mais, la transformation substantielle substitue la causalité formelle à la causalité efficiente. Tant au point de vue absolu (atome, nature) qu'au point de vue relatif (affinité, objectivité mutuelles) (1), elle remplace le *réel* par le *virtuel*. Entre les parties chimiques de la molécule, il n'y a plus, sinon virtuellement, ni objectivité, ni affinité, attraction, cohésion, et, en général, action et équilibre. Où donc est désormais l'*objet* ? Il est *au dehors*. Et, de plus, il est commun. C'est l'objet de la molécule qui a succédé aux atomes.

XIII° — *Il règne un Ordre Esthétique dans la Molécule. 1ère Preuve générale a priori.* C'est en étudiant la décomposition de la molécule chimique que nous avons été d'abord amené à en reconnaître l'hétérogénéité. Or, l'hétérogénéité d'une substance se définit : la diversité formelle, au moins radicale, des parties intégrantes, dans l'unité du tout. Un édifice moléculaire quelconque, pris dans son état *actuel*, comporte donc nécessairement une certaine distribution des valeurs et des postes, des espèces et des sites. Or, cette distribution est-elle systématique et naturelle ? Est-elle un *ordre proprement dét.* ? — Le problème est de grande importance : premièrement, parce qu'il nous introduit vraiment dans les secrets de la constitution moléculaire ; secondement parce qu'il nous révèle les lois qui guident les destinées de la matière dans la décomposition chimique. Nous le résoudrons d'abord par une preuve générale a priori : preuve qui présuppose l'hétérogénéité et qui démontre l'ordre. Puis, par une preuve spéciale a posteriori (nos XIV à XVIII) : celle-ci, en démontrant l'ordre, établit du même coup l'hétérogénéité. L'étude se terminera (n° XIX) par une analyse a priori des causes matérielles et formelle de l'ordonnance.

La molécule minérale compte rarement plus de dix atomes. La molécule de la substance organisée peut en contenir plusieurs centaines : deux, trois,... parfois cinq espèces élémentaires les ont fournis. Y a-t-il ordre, ou arrangement fortuit et promiscuité pure entre les parties chimiques ? — Posée ainsi dans toute sa

1. Il faut se rendre compte qu'entre *nature* et *affinité*, il y a distinction de raison fondée mais identité réelle.

Digitized by Google

généralité, la question reçoit une réponse immédiate. L'ordre est en possession de la nature entière. L'ordre règne entre les êtres et dans les êtres. La seule substance corporelle qui échappe à l'ordre (1) dans sa composition intégrante, est la substance infime, l'atome, que l'homogénéité rend essentiellement uniforme, c.-à-d. inapte à toute disposition esthétique. A cette considération d'ensemble s'ajoutent deux arguments particuliers. Les parties chimiques ne sont pas autre chose que les atomes générateurs transformés, mais *définitivement fixés* par la cause formelle du mixte dans les positions relatives qu'ils occupent à l'instant même de la combinaison. Or, ces positions ont été déterminées par la dynamique complexe des affinités électives. Elles ne sont donc pas indifférentes. De même, la forme du mixte est graduellement éduite de la matière. Les particules qui composent son substrat ne sont donc pas dispersées d'une manière chaotique — Nous conclurons que, malgré les variations secondaires que la nature peut consentir en ses œuvres et la latitude qu'elle peut laisser dans le jeu de ses lois, la molécule est vraiment un édifice et non un « tas fait-un », qu'elle a un style et une architecture — La science expérimentale va nous permettre de confirmer ces prévisions.

XIV°. — *La Notation Atomique. Radicaux. Valence. Formule développée.* « Une formule (chimique) qui se borne à indiquer le nombre des atomes des éléments constitutifs d'une combinaison, est une *formule brute.* Elle nous rappelle les résultats de l'analyse en poids et en volumes (2) » : telle, la formule $A^m B^n C^p$, où les majuscules représentent l'espèce, et où les exposants représentent, dans chaque espèce, le nombre des atomes. « Or, nous pouvons disposer de l'ordre dans lequel nous écrivons ces atomes, de façon à nous rappeler en outre certaines réactions du corps ; une formule ainsi ordonnée est dite *formule développée* ou *formule de constitution.* » — Une molécule étant donnée, on observe que l'un de ses atomes tel que A, ou un groupe tel que $A^x B^y$ peut la quitter dans une réaction, et être remplacé par un atome ou un groupe d'atomes nouveau-venus. On dit alors que ce dernier s'est *substitué* au précédent (3). — Dans un grand nombre

1. Nous ne méconnaissons pas l'ordre entre les puissances.

2. Joly, *Chimie générale*, p. 63. Les citations qui suivent sont tirées du même ouvrage : pp. 64... 69.

3. Substitution simple : formation du sulfate de zinc par l'acide sulfurique : $SO^4H^2 + Zn = SO^4Zn + H^2$. Le métal a déplacé l'hydrogène. Substitution double : préparation du sulfure de plomb par l'azotate : $(Az\,O^3)^2\,Pb + H^2S = Pb\,S + 2\,Az\,O^3.\,H$. Les Substitutions sont généralement gouvernées par le principe du *travail maximum.* Elles sont exothermiques. Les atomes et molécules *tendent* naturellement vers le nouvel état de choses.

Digitized by Google

de réactions, on remarque que tout se passe comme si un groupe d'atomes « se transportait tout d'une pièce d'un corps dans un autre ». A ces groupes, on donne le nom de *radicaux*. Les radicaux paraissent « ne pas se désagréger, en sorte que, relativement à ces réactions, ils se comportent comme des corps simples (1) ». — La notion de la substitution conduit à celle de la *valence*. Deux corps A et B capables de se déplacer et de se remplacer l'un l'autre vis-à-vis d'un troisième C, ne sont-ils pas en quelque manière *équi-valents*, équi-potents ? La notion de la valence naît donc d'une comparaison entre trois termes. Mais, supposons que les deux corps A et B puissent se combiner entre eux. Alors, l'équivalence, d'abord remarquée dans la substitution, se manifestera dans l'union. En définitive, la valence mesure, non pas l'*intensité*, mais l'*extension* de l'appétit chimique. Elle ne lui choisit pas, mais elle lui compte ses objets. Elle attribue formellement à l'atome un *pouvoir de groupement numérique*. Est univalent, bi, tri, quadri-valent, l'atome qui peut fixer ou remplacer 1, 2, 3, 4 atomes d'hydrogène, et, toutes proportions gardées, *tant* d'atomes d'une espèce quelconque. Ajoutons que, bien que liée à l'espèce, la valence est beaucoup plus générique et moins invariable que celle-ci. — Comment traduire ce fait, que deux atomes ou groupes équivalents *se saturent* l'un l'autre, c.-à-d. satisfont mutuellement à l'extension de leur appétit ? En disant qu'*ils échangent une à une leurs valences*. L'atome plus-valent n'échange, au contraire, avec le moins-valent qu'une partie de ses valences, les autres restant libres (2). — « L'étude des réactions d'un corps peut seule nous fixer sur sa *formule de constitution*... (On écrira) que chacun des atomes de la molécule échange ses valences avec les autres. Cela revient à supposer que chacun de ces atomes se comporte dans le composé en question, comme il se comporte dans les composés connus jusqu'ici, ce qui se vérifie pour ainsi dire toujours... (3) ». — Par son origine, la

1. Exemples : L'oxhydrile (OH), le cyanogène (C Az), le nitrosyle (Az O), l'azotyle (Az O^2), en général univalents. Le sulfuryle (SO^2), bivalent. Le vanadyle (Va O), bivalent ou trivalent. Le phosphoryle (PO) trivalent.

2. On représente par un trait, un échange (donc, un couple) de valences entre deux atomes ; par deux traits, un double échange... L'hydrogène étant univalent, l'Oxygène bivalent, l'Azote. trivalent, le carbone quadrivalent, voici des symboles de saturation : $H^2=O$; $Az\equiv H^3$; $C\overline{\equiv}H^4$ Voici des symboles de non-saturation, c.-à-d. de valences en partie libres : — Az=O ; =C =O ; — C≡Az.

3. Exemple de formule développée : L'acide phosphorique PO^4H^3, où le phosphore est quintivalent :

```
                 O—H
                ⟋
O=P—O—H
                ⟍
                 O—H
```

On voit que la formule développée met en évidence toutes les substitutions auxquelles un composé peut se prêter. Elle permet de comparer les corps, de les faire dériver les uns des autres, de les rapporter à certains types — cf. Duhem, La notion du mixte. *Rev. de phil.* 1901 ; p. 356.

Digitized by Google

théorie de la substitution et des radicaux *compacts* est, comme on l'a remarqué, une théorie génétique. Or, l'on se demande immédiatement si ce concept du radical a une valeur réelle, et si la persistance formelle des radicaux caractérise *in esse* la constitution de certaines molécules. Voici la réponse à cette question : « Dans les formules développées des corps possédant la *même fonction* (1), (on retrouve) des *radicaux communs :* ... de tels radicaux sont appelés *groupements fonctionnels*. Ainsi, tous les acides oxygénés renferment un groupe oxhydrile s'ils sont monobasiques, deux s'ils sont bibasiques, etc.... Toutes les bases proprement dites renferment également un ou plusieurs oxhydriles unis à des métaux. En chimie organique, où les fonctions sont définies par un assez grand nombre de réactions, les groupements fonctionnels sont très caractérisés (2) ». Cette notion du radical a assez d'importance, au point de vue cosmologique, pour que nous insistions sur deux exemples mémorables dans l'histoire de la science. « Le cyanogène C Az (joue) le rôle d'un métalloïde (univalent, semblable aux éléments halogènes)... ; l'ammonium Az H^4, le rôle d'un métal (univalent) semblable au potassium... Cette découverte de Gay-Lussac (le cyanogène), une des plus remarquables du (XIXe) siècle, a eu une très grande influence sur les progrès de la chimie, en prouvant qu'*un corps composé peut jouer le rôle d'un corps simple* (3) ». De l'ensemble de ces faits, nous devons conclure que, pris dans sa généralité (4), le concept du radical est un concept *réel* et non fictif. La portée de cette vérité ne peut échapper à quiconque s'efforce de pénétrer quelle est la constitution interne de la molécule (5).

---

1. « On dit que des corps ont même *fonction chimique*, lorsqu'ils jouissent d'un ensemble de propriétés communes qui servent de caractéristiques à la fonction... telles, les fonctions : acide, base, sel ». Joly, p. 45.

2. Exemples d'acides : Az O^2 (OH) acide azotique ; SO^2 $(OH)^2$, acide sulfurique ; PO $(OH)^3$, acide phosphorique. — Exemples de bases : K (OH) base monoacide ; Ca $(OH)^2$ base biacide. — On peut suivre le bioxyde d'azote ou nitrosyle (Az O) univalent, dans les composés : (Az O) Cl ; (Az O) Br ; $SO^2 < \begin{matrix} O-(Az\,O) \\ (OH) \end{matrix}$; $S^2O^7 < \begin{matrix} (Az\,O) \\ (Az\,O) \end{matrix}$

3. Troost, *Chimie*, pp. 357 et 490. — Les radicaux C Az, AzO, CO, SO^2, existent isolés. Les autres radicaux ne sont pas connus expérimentalement, à l'état de molécule indépendante permanente.

4. Il ne s'agit pas, loin de là, d'accorder une réalité objective à *tous* les radicaux que la notation chimique met en évidence, pour grouper les corps et les réactions. Beaucoup de groupements, en particulier tous ceux qui sont issus de la théorie des soudures, paraissent artificiels.

5. Nous ne faisons pas appel à la notation *stéréochimique* qui figure par les sommets d'un polyèdre les valences d'un atome, et trouve *dans les propriétés géométriques du symbole polyédrique*, l'explication des propriétés optiques de certains cristaux (antipodes optiques). Il y a là un ingénieux artifice de notation. Mais, nous n'y découvrons aucun *concept* nouveau qui nous puisse éclairer sur la constitution de la molécule. — Nous n'invoquons pas davantage la géométrie des cristaux. Les lois de l'ordonnance cristalline ne nous apprennent rien sur les derniers éléments de la matière chimique, l'atome et la molécule. Cf. Lapparent, Atomes et Molécules. *Revue des QQ. scientifiq.* 1902, I, pp. 365, 371.

Digitized by Google

XV°. — *Synthèse, Analyse, Substitution. Évolution Méthodique.* A cet exposé sommaire des notions fondamentales de la chimie, ajoutons deux observations importantes : l'une se rapporte aux procédés *immédiats*, l'autre aux procédés *médiats* de la genèse du mixte.

Une molécule ne peut naître que de trois manières : par synthèse, par analyse, par substitution. On chercherait en vain une réaction chimique qui échappât à cette classification. Et d'ailleurs, l'on ne saurait, a priori, concevoir une quatrième méthode, sinon en combinant les trois précédentes. — La *Synthèse* est évidemment la voie constructive entre toutes, puisqu'elle ne suppose aucun édifice à détruire, mais seulement des éléments à rapprocher. C'est la voie *per se* de la nature (1), et c'est aussi la voie que la science s'efforce toujours de retrouver (2). Lorsque la synthèse part des atomes, elle ne peut que les unir, que les donner les uns aux autres. Lorsque la synthèse part de molécules déjà existantes (3), nous devrons présumer qu'elle est généralement *simple* et instantanée : c.-à-d. que, sans briser les molécules proposées, elle les porte *d'emblée et telles quelles* les unes vers les autres. Toutefois, l'examen de la réaction composante elle-même, ou l'étude des réactions ultérieures auxquelles le composé se prête, pourront nous prouver, l'un directement, l'autre indirectement, que les molécules primitives ont été brisées, et que les atomes, tous ou quelques-uns, ont repassé par l'état d'isolement, avant d'entrer dans la nouvelle ordonnance. A ce procédé plus complexe, nous donnerons le nom de synthèse *mêlée*, c.-à-d., mêlée d'analyse préliminaire. — A parité, l'*Analyse* sera également, tantôt *simple* (4), tantôt *mêlée :* mêlée alors de synthèse subséquente. Ce dernier cas se présentera lorsque les molécules, débris de la molécule primitive, n'étant pas elles-mêmes viables *telles quelles*, devront, soit se briser et se réorganiser avec leurs atomes, soit se compléter en fixant de nouveaux éléments (5). —

1. Cela devient tout à fait évident, quand on considère le renouvellement par la nutrition d'un organisme végétal, qui n'a pour aliments que les molécules si pauvres du sol ou de l'atmosphère. — Inversement, le type de l'analyse naturelle est fourni par la décomposition des cadavres et matières organiques. — Il se peut, d'ailleurs, que, dans l'économie naturelle du cosmos, certains mixtes ne se réalisent, en fait, que par analyse.

2. Troost, p, 697. — C'est en décomposant les molécules organiques complexes qu'on est arrivé d'abord, par voie analytique, à connaître et à formuler la plupart des composés du carbone.

3. Transformation du bisulfure de calcium en hyposulfite : $Ca\,S^2 + 3O = S^2\,O^3\,Ca$.

4. Dissociation de SO^3 par la chaleur : $SO^3 = SO^2 + O$.

5. Le procédé mêlé est donc *un* procédé. On ne le confondra pas avec une succession purement *accidentelle* de synthèses et d'analyses alternées. — On dira, peut-être, qu'il est malaisé de savoir expérimentalement si l'on est en présence d'un procédé mêlé, ou de deux procédés simples accidentellement alternés. Nous répondrons qu'au point de vue cosmologique, l'hypothèse du procédé mêlé doit être admise et examinée (Cf. n° XVII).

Digitized by Google

Seule parmi les trois méthodes génétiques, la *Substitution* ne se réduit jamais à un acte simple. Par définition, elle enlève à une molécule préexistante certains de ses atomes, pour les remplacer par des nouveaux-venus. Elle fait un vide pour le remplir. Elle détruit une molécule *secundum quid*, afin de la reconstruire *aliter, sed secundum idem* (1). L'œuvre de destruction, surbordonnée à celle de reconstruction, est poussée sans doute jusqu'au degré (2) précis qui rend la reconstruction possible. Mais, quelque économe que soit la nature de son temps et de sa peine, une période temporelle est nécessairement ouverte entre l'acte de spoliation et l'acte de réintégration. Pendant cet intervalle, la molécule primitive, *diminuée*, est une essence provisoire et incomplète. La substitution est donc essentiellement un procédé mêlé. Le procédé simple est instantané. Le procédé mêlé est à deux temps.

Nous venons d'étudier en détail l'œuvre immédiate de la construction et de la destruction du mixte. En s'enchaînant entre eux, les procédés génétiques constituent l'évolution des êtres. Atome simple, molécule ultra-complexe d'un organisme : tels sont les termes extrêmes du va-et-vient de la matière Or, l'on constate que la nature emploie une méthode pareillement graduée, dans la progression et dans la régression. Les synthèses sont successives (3). Inversement, la décomposition d'une molécule riche en atomes ne ramène pas immédiatement tous les éléments à l'état de liberté (4). Enfin, dans les deux trajets contraires, la matière s'arrête souvent après les mêmes étapes, et passe par la même série d'états (5).

---

1. On reconnaîtra là une *analogie lointaine, mais très remarquable*, avec la nutrition de la cellule.

2. Il faut, p. ex., remplacer 1 gr. d'hydrogène, par 35 gr. 5 de chlore ou par 46 gr. d'(AzO^2). Le problème de la substitution soulève des questions d'affinités, de dimensions et de masses.

3. Ex : Synthèse du sulfate acide de nitrosyle :

$$2SO^2 + 2\,AzO + H^2O + 3O = 2\left[SO^2 < \begin{matrix} O-AzO \\ OH \end{matrix}\right]$$

4. Ex : Décomposition de l'acide tartrique : $C^4H^6O^6 = H^2O + CO^2 + C^3H^4O^3$. — Fort souvent, les molécules, débris d'un composé, sont ressaisies par de nouvelles synthèses. Il en est de même des atomes. C'est à peine si quelques espèces minérales simples se rencontrent telles quelles dans la nature.

5. Les composés oxygénés du soufre peuvent être classés en deux séries : ... anhydrides et acides ; série thionique. Les anhydrides sont : SO^2, SO^3, S^2O^7. Les acides : SO^2H^2, SO^3H^2, SO^4H^2, SO^4H, $S^2O^3H^2$. Série thionique : $S^2O^6H^2$, $S^3O^6H^2$, $S^4O^6H^2$, $S^5O^6H^2$. Tous ces composés peuvent être obtenus à partir de l'anhydride sulfureux SO^2, celui-ci résultant d'ailleurs de l'union directe du soufre et de l'oxygène. — On réalise la plupart des réactions inverses. Citons les suivantes : $S^3O^6H^2 = SO^4H^2 + SO^2 + S$. $S^2O^6H^2 = SO^4H^2 + SO^2$. $SO^4H^2 = SO^3 + H^2O$, par la chaleur. $SO^3 = SO^2 + O$, par dissociation. $SO^2 = S + 2O$, par étincelle électrique ou dissociation. — Joly : *op. c.*, pp. 196, seq. — Troost, *op. c.*, pp. 205, 211.

L'acétylène C^2H^2 chauffé avec de l'hydrogène donne de l'éthylène C^2H^4 et de l'éthane ou hydrure d'éthylène C^2H^6. Inversement, la chaleur décompose C^2H^4 en C^2H^2 et 2H. Elle décompose également l'éthane en acétylène, hydrogène et formène ou méthane CH^4 : $2C^2H^6 = 2CH^4 + C^2H^2 + H^2$. Troost, p. 329, 331.

Digitized by Google

Trouver dans les faits une preuve de l'ordre intra-moléculaire : tel est notre but. — De là cette gradation : 1° Établir, sur le terrain expérimental, la valeur *réelle* des concepts scientifiques. 2° Interpréter ces concepts au point de vue cosmologique. 3° Conclure à l'existence de l'ordre.

XVI°. — *Valeur réelle des concepts scientifiques.* Il ne nous est point loisible d'interrompre, logiquement et matériellement, la théorie du mixte, par une critique détaillée des idées fondamentales de la chimie. Cette critique étant supposée faite, nous en énoncerons les résultats.

Aucun doute n'atteint « en substance » les procédés génétiques. La substitution est le plus complexe d'entre eux et aussi le plus instructif. Au point de vue de la finalité, nous *y* découvrons une affinité élective conditionnée à une *expulsion*, à une élimination ; donc, une affinité pré-élective, une *préférence* (1). Au point de vue de l'efficience, nous constatons qu'un groupe d'atomes condamné, est *évincé* d'une molécule, au profit d'un autre groupe préféré.

Considérés dans leur généralité, le radical et le groupement fonctionnel existent fondamentalement dans l'objet.

La théorie de la valence mérite quelques réserves. Il convient de distinguer entre la valence elle-même, et la fixité qui lui est attribuée dans la notation atomique. L'examen des faits conduit aux conclusions suivantes. L'atome possède réellement un pouvoir de groupement numérique. La valence dépend de l'espèce. Elle demeure *moyenne* (2). Mais elle n'est pas inflexible. Telle réaction, tel ensemble de circonstances chimiques et physiques peuvent modifier le pouvoir de l'atome. La règle de « l'invariabilité de la valence » n'est donc pas le résultat d'une induction (3), mais seulement d'une généralisation commode, très propre à faciliter le classement des réactions et des composés. Vis-à-vis d'une norme ou d'une loi, on s'étonnerait d'observer des *anomalies*. Vis-à-vis d'une règle en partie conventionnelle, et c'est le cas présent, il est tout naturel que l'on rencontre d'assez nombreux *écarts*.

Ces derniers mots suffisent à limiter le *crédit réel* auquel a droit

1. Nous insistons de nouveau sur l'analogie avec la nutrition cellulaire. Marquons les similitudes : la molécule, encore dans son premier état, *tend* vers l'état nouveau. Marquons les différences : La molécule perd l'être, et se transforme. Elle est le siège d'actions purement transitives. La cellule, au contraire, se conserve. Elle renouvelle une de ses parties par action immanente.

2. De là la possibilité d'établir les colonnes verticales du tableau de Mendéleef.

3. Id quod est *ubique* et *semper*.

Digitized by Google

la formule chimique *développée* d'après les règles de la valence. Cette formule est vraie par son fondement objectif. Elle est sujette à méfiance, toutes les fois qu'elle est établie a priori (1). Elle reprend toute sa valeur, dès qu'elle est vérifiée a postériori par les réactions et propriétés du corps (2) considéré. D'ailleurs, le développement d'une formule chimique est souvent hypothétique et indéterminé (3).

XVII° — *Interprétation Cosmologique.* Examinons successivement : la formule brute, les concepts génétiques, les radicaux, la valence (4).

L'étude du monde minéral nous impose, dès l'abord, une triple certitude : L'atome existe ; il a une masse déterminée ; il est physiquement indivisible (5). Nous ne faisons que rappeler ces vérités fondamentales. — L'alphabet chimique compte autant de *Signes* (6) que l'on connaît d'espèces élémentaires. Pour « écrire » une molécule, on *juxtapose* les signes des atomes intégrants : c'est ainsi que la molécule d'*eau*, dépourvue de signe propre, emprunte ceux de l'oxygène et de l'hydrogène, H^2O. Or, remarquons-le, l'art d'écrire a ici sa logique. « Vi signorum », la formule brute affirme que la molécule est un simple aggrégat (7) : elle nie la transformation substantielle. Donc, telle quelle, nous nous refusons à la *lire* (8) : comment allons-nous l'*interpréter ?* — A la notion de l'atome, nous

1. Ce qui ne serait point le cas pour une induction.

2. Et, c'est ce qui arrive dans la grande majorité des cas. — En établissant ce qu'est philosophiquement la valence, nous montrerons (infrà), en passant, pourquoi elle est générique sans être spécifique, moyenne sans être normale.

3. Pour s'en rendre compte, il suffit de suivre le développement des formules complexes. L'arbitraire y a sa part. — En particulier, nous ne voyons qu'un artifice d'écriture dans la théorie des soudures ; plus encore, dans l'hypothèse des atomes capables de se saturer eux-mêmes, et d'immobiliser ainsi un nombre pair de leurs propres valences.

4. L'étude de la formule développée trouvera sa place naturelle, au n° XVIII.

5. Les lois de Proust et de Dalton n'admettent pas d'autre explication. Aucune explication ne saurait, d'ailleurs, mieux convenir aux prévisions de l'hylémorphisme. De plus, les critiques que l'on adresse à la règle de la valence n'atteignent en aucune manière l'atome et la formule brute. La théorie chimique a donc une base *réelle* et inébranlable, à la différence des théories physiques (théorie cinétique des gaz, nature de la chaleur...) qui dépendent d'hypothèses incertaines ou contradictoires.

6. Les chimistes disent souvent *symboles*. Mais, c'est un abus du terme. O, H, Ca... sont les lettres initiales des noms complets : oxygène, hydrogène, calcium ; donc, des *signes* abrégés des corps.

7. L'équation chimique : $H + Cl = HCl$ indique, d'une part, les générateurs ou matériaux du mixte ; de l'autre, le mixte constitué *in esse*.

8. Dilemme : Ou bien H, O... sont les signes des atomes : alors, H^2O n'est pas le signe de l'eau. Ou bien H^2O est le signe de l'eau : alors H,O... ne sont pas, dans la formule, les signes des atomes. Nous échappons au dilemme, en adoptant précisément le second membre : les atomes sont devenus parties chimiques. — Donc : Dans les formules, la notation chimique reste *fondamentalement vraie*, mais n'est pas *formellement véridique*. Elle perd en vérité ce qu'elle gagne en simplicité. Elle est, non pas simple, mais *simpliste*.

Digitized by Google

coordonnons celle de la *partie chimique intégrante.* A celle de l'aggrégat accidentel, nous substituons celle de l'unité essentielle et de l'*hétérogénéité per se.* L'on concevra ainsi d'une façon très nette ce qu'est la permanence (1) virtuelle des atomes et de l'ordre interatomique dans la molécule. La partie chimique est l'atome, l'espèce, l'affinité *virtuels.* Toute causalité efficiente est devenue *ad intra* causalité formelle. — Nous lisons donc l'alphabet chimique. Mais, nous interprétons la formule. A ce prix, celle-ci offre la *définition physique* de la molécule par les parties chimiques intégrantes. Ces mêmes signes qui, isolés, représentent des atomes réels, représentent, coagulés, des atomes virtuels. Ainsi entendu, le concept de la virtualité est la clef de l'accord intervenu entre la science expérimentale et la cosmologie traditionnelle.

Dans le procédé génétique simple et instantané, la philosophie d'Aristote reconnaît évidemment une tranformation substantielle. Le procédé mêlé s'explique, à nos yeux, par deux transformations *naturellement* liées l'une à l'autre. — Pour suivre, dans les genèses, l'évolution de la matière organisée, les anciens scolastiques confiaient parfois cette matière à des formes transitoires, chargées de faire l'*interim* ontologique entre deux formes permanentes, et précisément définies par un tel devenir. Le fait de la substitution chimique nous apprend à porter cette conception dans le règne minéral. Pendant l'intervalle infiniment ténu, qui sépare l'acte de spoliation de l'acte de réintégration, la molécule primitive *diminuée* n'a qu'une essence provisoire et incomplète.

Radicaux, groupements fonctionnels, valence, saturation : Nous acceptons dans toute leur généralité et avec toute leur portée *réelle* (2), ces idées de la science. — Si la combinaison transforme un atome réel en atome virtuel, elle transforme de même un radical ou groupe réel en radical ou groupe virtuel ; ou, si ce radical ne possède jamais l'autonomie permanente, tantôt elle le brise et le reforme, tantôt elle le transfère de virtualité en virtualité (3). — Les atomes échangeaient *réellement et activement* leurs valences dans la réaction, et tendaient à se saturer. L'échange, *virtuel* cette fois, se continue entre les parties chimiques et sous la forme substantielle du mixte. C'est alors seulement que la *saturation* est

1. « Elementa enim oportet *manere* in his quorum sunt elementa ». In V Métaph. lect. 4. — Cf. p. 161, citations.

2. Nous ne disons pas : toutes leurs applications nominales.

3. Le radical aurait, dans cette hypothèse, une existence fugitive propre, durant la genèse.

Digitized by Google

réalisée. — Nous achèverons d'asseoir philosophiquement cette théorie, en poussant jusqu'aux principes l'analyse de la valence.

Il arrive fréquemment que, sur un objet simple, notre intelligence multiplie ses concepts. La « distinguibilité » est dans la chose. La distinction actuelle est dans l'esprit (1). Entre la *nature* et l'appétit naturel ou *affinité*, intervient ainsi, non pas une distinction réelle, mais bien une distinction de raison *fondée*. Or, le concept d'appétit se décompose à son tour virtuellement en trois notions qui conduisent notre esprit du sujet vers l'objet. L'appétit est : une *Source d'énergie ;* une *Décision élective ;* une capacité d'*Extension objective*. Une tendance de nature est, en effet, un « pouvoir » d'exercice et d'activité, un principe directeur des forces, donc un labeur en puissance : Énergie. Une tendance tend « vers » quelque chose : Décision élective. Une tendance embrasse un certain « champ » : Extension objective. — Ces vérités sont générales : elles gouvernent donc la logique d'une science particulière. Dans le terme d'*affinité*, la langue de la chimie enferme implicitement les deux premières notions : énergie, élection ; se réservant d'insister explicitement, tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre. Dans le concept de la *valence*, l'on reconnaît adéquatement celui d'une extension objective. En d'autres mots, l'affinité a une *intensité* et *choisit ;* la valence a une *amplitude* et *énumère* (2). — Nous venons de détailler l'idéologie scientifique ; mais, c'est uniquement pour atteindre la réalité cosmologique. La valence *n'est pas une propriété physique* particulière (3) de l'atome. Elle est réellement *identifiée* avec l'appétit. Tout appétit, par le fait qu'il appète, appète l'espèce dans un nombre déterminé d'individus. — D'ailleurs, un appétit créé (intensité et extension) doit passer de la puissance à l'acte (4). Il dépend des agents externes qui le stimulent et des circonstances où il s'exerce. La valence de l'atome sera donc liée à l'espèce ; mais, elle n'aura, ni la précision, ni l'inflexibilité d'un caractère spécifique. Elle sera une moyenne et

1. C'est en suivant les différents *fils* de la causalité qui relient un être à d'autres êtres, que notre raison trouve le plus souvent un fondement réel à ses poly-conceptions. Autant de concepts que de directions à suivre.

2. Montrons a priori pourquoi la valence et l'affinité *s'opposent* mentalement l'une à l'autre ; pourquoi la première se présente à l'esprit comme une *propriété*, au service de la seconde. — Dans l'objet matériel, autre est le principe de l'espèce et de la qualité, autre le principe du nombre. Or, c'est le *quid et quale* qui est l'objet formel du choix ; c'est le *quantum et quot* qui est l'objet formel de la numération. Et, la matière est subordonnée à la forme. De là, entre la valence et l'affinité, l'opposition et la subordination conceptuelles indiquées. Le *pouvoir d'élection et d'action* met en œuvre sa propriété, le *pouvoir de groupement numérique*.

3. On chercherait en vain à classer la valence, *comme telle*, dans la catégorie de la qualité.

4. Par l'intermédiaire de ses forces et qualités.

Digitized by Google

non une normale. Et la formule chimique *développée* d'après les tables de la valence, se fondera sur une règle généralement satisfaite, non sur une induction universelle.

L'on pourrait, à l'aide de cette philosophie de la valence, éclairer plusieurs questions scientifiques. Nous nous bornerons à résumer et à conclure notre enquête :

Tous les concepts fondamentaux de la théorie atomique se font naturellement adopter par la cosmologie péripatéticienne (1). Il y a plus : en les interprétant, la cosmologie les explique ; en les amendant, elle les légitime. Ainsi, du même coup, elle leur assure l'accueil des philosophes, et les garantit contre la suspicion des savants. Elle leur laisse, en définitive, une réalité objective plus forte et plus avérée (2).

XVIII° — *Preuve de l'Ordre, a posteriori.*

1° *Argument d'ensemble : La molécule est hétérogène et ordonnée.* Par ses dimensions minuscules, l'individu minéral échappe aux prises directes de l'expérience. Mais, en observant la suite des phénomènes, la science saisit des lois génétiques qui sont en connexion nécessaire avec les lois esthétiques de l'architecture moléculaire.

a) Synthèse, analyse, substitution : Ces concepts sont formellement « constructifs ». Le troisième est, de plus, lié à l'hétérogénéité et à l'ordre. La substitution désigne, expulse et remplace *telle* partie déterminée d'une molécule. *b*) Radicaux, groupements fonctionnels : ces concepts sont à formalité permanente. Ils caractérisent *in esse* la constitution moléculaire. *c*) Cas d'isomérie et de polymérie : Ces faits, parfaitement expliqués par l'hétérogénéité et l'ordre (3), démontrent l'insuffisance de la formule brute (absence d'ordre) et démentent positivement l'homogénéité (négation privative de l'ordre). *d*) Si, après avoir énuméré, pensé successivement et enchaîné ces différents concepts : atome indivisible, affinité, valence, réaction chimique, synthèse, substitution, radical, molécule complexe, ana-

1. On remarquera toutefois que cette thèse hylémorphique qui se montre si accueillante aux vérités scientifiques, est celle de l'hétérogénéité ou de l' « *atomisme virtuel* ». Par quelle tentative *sérieuse*, au contraire, l'ancienne thèse de l'homogénéité essaierait-elle de donner une objectivité *réelle* aux concepts du radical et de la substitution ?

2. Pendant un demi-siècle, les savants ont eu une confiance absolue dans la vérité réelle de leurs conceptions chimiques. Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux redeviennent sceptiques. Mais, pourquoi cela, sinon parce qu'ils avaient gratuitement attribué à la valence une fixité absolue qu'elle n'a pas ? De là, des mécomptes.

3. Cf. n° XIX. — Il y a isomérie quand une même formule brute $A^mB^nC^p$ est commune à *plusieurs* corps spécifiquement distincts. — La polymérie correspond aux exposants multiples : $A^{xm}B^{xn}C^{xp}$, le facteur x pouvant prendre plusieurs valeurs entières.

Digitized by Google

lyse, régénération spécifique et individuelle des éléments, on demande à la causalité d'établir un lien formel entre les concepts du devenir (facere, fieri) et les concepts permanents (in esse) (1), on comprend que les idées de la science, dans leur ensemble systématique, tendent, par une finalité essentielle, à nous éclairer sur la constitution réelle de la molécule. L'ordre génétique directement observé, c.-à-d. l'ensemble des réactions constructives et des réactions destructives des mixtes, porte en lui-même les prémisses de l'ordre esthétique et constitutif des molécules.

2°. *Les Concepts Scientifiques nous révèlent les causes élémentaires de l'Ordre.* « Ordo est parium dispariumque rerum sua cuique loca tribuens dispositio (2). » Dans la nature inanimée, tout ordre esthétique se fonde sur un ensemble de masses, de sites (3) et de valeurs, ou, si l'on préfère, de parties étendues, situées et qualifiées. Il y aurait présomption à vouloir donner, même dans un cas simple, une solution *déterminée* à ce problème très complexe de l'ordonnance intra-moléculaire. Du moins pouvons-nous tirer du système scientifique, une connaissance certaine des causes *matérielles* et une connaissance vague et hypothétique de la cause *formelle* de cette ordonnance. — L'atome possède une *nature* et une *masse* matérielle invariable. A la partie chimique il transmet (4) l'empreinte radicale de l'espèce et l'intégrité du substrat. Dans la formule brute, sainement interprétée (5), nous lisons *in quale* et *in quantum*, les matériaux intégrants de la molécule. — Mais, des matériaux passons à l'art qui les met en œuvre ; des concepts *absolus*, aux concepts *relatifs*. L'affinité et la valence président à l'arrangement des atomes ; puis, elles persistent virtuellement dans l'harmonie des parties chimiques. En elles nous avons donc les causes efficientes, et, du même coup, les *causes formelles élémentaires* de l'ordre moléculaire. L'ordre demeure mystérieux. Mais, quelques prémisses et rudiments nous en sont révélés. — L'affinité choisit et rapproche. Dans un assemblage complexe, elle peut partager ses tendances entre plusieurs objets. La valence permet de compter le nombre de ces derniers. Or, nous avons une connaissance élémentaire des sympathies de l'atome, et une connaissance approchée de son pouvoir de groupement numérique. Enfin, l'atome polyvalent arrive à

1. Cf. p. 162 et 165. Loi de l'évolution de la matière.
2. S. Augustin, *De Civ. Dei*, XIX, 13.
3. Nous parlons de l'ubication ou position locale ; non du prédicament spécial.
4. Rappelons qu'il y a *transmission* simple du substrat, mais *renaissance* du caractère.
5. Cf. Suprà, n° XVII.

Digitized by Google

« se saturer », lorsque, par une série ou une somme de contrats bilatéraux, il a échangé toutes ses valences contre celles de ses partenaires. Dans la molécule saturée, il semble que les éléments se contrebalancent chimiquement les uns les autres, qu'ils prennent un repos à la fois chimique, physique et local, en la satisfaction de leurs appétits, et que, d'un ensemble de proportions réciproques entre les composants, sorte un équilibre plus stable du composé. La notion de la *Saturation* chimique, quelque incertaines que soient d'ailleurs les conditions réelles où cette saturation est atteinte, est donc celle d'une perfection réalisée, provisoirement au moins, dans l'édifice moléculaire. — Embrassons dans une même pensée les différents concepts « ordonnateurs » fournis par la science. Les rôles et les postes se distribuent entre les parties chimiques. L'ordre esthétique se développe dans l'espace. Au point de vue matériel, cet ordre est fondé sur la *masse*, le *nombre* et la *nature* des éléments intégrants : poids atomique, valence, hétérogénéité. Au point du vue formel, il trouve une expression incertaine, vague, à peine indiquée souvent, et toujours défectueuse, dans la « formule de constitution (1). » — Insistons encore une fois sur le concept du *Radical* qui éclaire à la fois la causalité matérielle et la causalité formelle de l'édifice moléculaire. Dans l'unité essentielle du mixte, et sous une forme substantielle qui, partout, communique l'être, certaines parties chimiques, héritant d'affinités spéciales, demeurent à l'état nucléaire : non pas séparées des parties voisines, mais attachées entre elles par un lieu *formel* plus étroit. La notion du radical et toutes les notions d'ordre sont aussi bienvenues dans la théorie de l'hétérogénéité qu'elles demeureraient énigmatiques ou contradictoires dans la théorie opposée.

L'ordre existe. La science nous en donne les prémisses, nous en dessine quelques ombres. La formule chimique brute, philosophiquement interprétée, est le *signe confus* de la molécule et de l'hétérogénéité moléculaire. Développer cette formule d'après les règles de la valence, c'est faire apparaître, *entre les signes des parties*

1. Nous ne possédons que quelques *indications réelles* sur l'architecture moléculaire. Songeons, en effet, à lier et à poser d'une façon concrète, l'édifice moléculaire. C'est dans l'espace que s'exécute le *montage* des parties chimiques. Quelle portée auront alors nos formules développées sur un tableau ? Dans chaque signe alphabétique, il faut lire l'état qualitatif et les dimensions géométriques de la partie chimique signifiée. Dans chaque trait de valence, voir le symbole d'une affinité, d'un rapprochement local, enfin d'un lien intime entre deux individus. Tout au plus, nos formules ont-elles une analogie géométrique *réelle mais lointaine* avec la projection plane ou la vue perspective d'un solide.

Digitized by Google

chimiques, des rapports numériques, des convenances et des proportions, tantôt semblables, tantôt analogues (1) aux rapports, convenances et proportions qui existent *entre les parties chimiques de la molécule elle-même*. La formule dite « de constitution », est un *Symbole rudimentaire, indécis, mais réel de l'Ordre intra-moléculaire.*

XIX° — *On peut approfondir a priori l'étude de l'Ordre : Causes Matérielles et Formelle. — Notion plus complète de la Partie Chimique Intégrante. — La Décomposition de la Molécule s'explique par l'Ordre Intra-moléculaire.* Semblera-t-il puéril que l'on veuille poursuivre cette analyse, et demander au principe de causalité ce que ne nous apprend point l'expérience? Nous y sommes pourtant contraint par la manière même dont se pose pour nous le problème de la destruction du mixte. A l'encontre de l'ancienne théorie du composé homogène, la thèse de l'hétérogénéité (subst. accid.) s'impose à l'esprit comme seul moyen d'expliquer les destinées divergentes des différentes parties du substrat. Mais, cette théorie nouvelle serait insuffisante à son tour, si elle laissait subsister une indétermination quelconque dans la régénération des éléments (2). — Deux cas de décomposition peuvent se présenter, suivant que, de chaque espèce simple originaire, la molécule a reçu un seul atome (formule brute A B C), ou plusieurs atomes homologues (formule brute $A^m B^n C^p$) (3).

Dans la molécule A B C, chaque partie chimique est, par seule raison de provenance, spécifiquement différenciée de ses voisines : spécifiée dans l'être, et par conséquent dans le devenir. La molécule $A^m B^n C^p$, au contraire, ne nous présente point une pareille polychromie, car le nombre des atomes dépasse pour elle le nombre des espèces. N'arrivera-t-il pas alors que des parties voisines soient précisément des homologues? Mais, entre des masses identiques par l'espèce d'origine, quelle cause conservera la distinction virtuelle des individus? Ne faudra-t-il pas admettre que plusieurs atomes

1. Rappelons la notion de ces deux êtres de raison : le signe, le symbole. — Le *signe* instrumental conventionnel (langage....) est un objet que la faculté connaissante *traverse*, pour atteindre *d'emblée* l'objet principal représenté. Le *symbole* est un objet subordonné à l'objet principal, mais gardant pourtant une valeur propre. L'esprit *remarque* des rapports et analogies (le symbolisme) entre les deux objets, et passe alors du subordonné au principal.

2. Cf. Suprà, n° XII, Hétérog. per se. — Unité purement formelle. — Point de limite actuelle qui coupe la molécule. — Seule, une marque spécifique et qualitative, s'attachant à l'intégrité d'une masse indivise, la réserve à une destinée spécifiquement et individuellement particulière.

3. Paraffine $C^{24}H^{50}$. Glycérine $C^3H^8O^3$. Quinine $C^{20}H^{24}Az^2O^2$. Masses comparées des atomes : H=1; O=15,88; Az=14,01; C=11,97.

Digitized by Google

homologues, devenus limitrophes, puis saisis par la forme substantielle du mixte, se sont purement et simplement fondus en *une seule* partie chimique? Mais alors, quelle loi distributive présidera à la répartition nouvelle de cette glèbe entre les formes élémentaires? Dira-t-on que chaque masse atomique est entrée indivise dans l'unité moléculaire et reste en relation transcendantale avec l'individualité disparue? Mais, ce n'est là qu'une solution verbale. Dira-t-on que le bloc solidaire des deux, des dix ou des cinquante atomes, est un multiple exact de la masse individuelle, et que la nature peut arbitrairement et d'une infinité de manières refaire la dispersion du substrat? Mais, c'est précisément introduire de nouveau dans le va-et-vient de la matière l'*indétermination systématique* qui répugne (1) au déterminisme rigoureux du monde minéral. — Seul, l'ordre naturellement institué dans la molécule nous révélera la *méthode* de la décomposition. Tâchons de saisir a priori quelques fils de cette ordonnance; de regarder la nature assigner des *sites* différents aux atomes homologues; conserver, dans certains cas, des *limites* actuelles entre les voisins, sans interrompre pourtant les liens nécessaires à l'unité essentielle et à l'unité quantitative du mixte; de voir enfin la *qualitation* s'imprimer dans les masses matérielles et les séparer par là « virtuellement » les unes des autres. Ainsi se perfectionnera le concept de la partie chimique intégrante et s'achèvera la théorie de l'hétérogénéité *per se*.

Démonstration de l'ordre, a priori. Le problème général de l'ordre se décompose en deux problèmes élémentaires: déterminer les positions *relatives* (cause formelle), déterminer les valeurs *absolues* (cause matérielle de l'ordre) des parties chimiques. Nous étudierons le premier dans une molécule de formule $A\,B^m$ constituée d'emblée par un seul acte de combinaison; le second dans une molécule $A^m\,B^n\,C^p$ supposée le résultat de plusieurs réactions successives.

Mol^e de form^e AB^m. Cette molécule sera, si l'on veut, celle de l'ammoniaque AzH^3. Ce corps se forme, en effet, par la synthèse immédiate des éléments. Et il est, de plus, fort vraisemblable que la molécule s'obtient par une transformation unique et non par des saturations successives de l'atome polyvalent. Or, comment se placeront les atomes d'H par rapport à l'atome d'Az? L'affinité rapproche les disparates; et l'action chimique s'exerce au contact le plus intime, surface à surface. Le nombre des appétits groupés sur un même objet, amènera ici la concurrence. Et le caractère

1. Cf. Suprà, p. 165.

Digitized by Google

jaloux et exclusif de la possession contactuelle, disséminera les concurrents. L'atome d'Az devient ainsi nécessairement un *centre* d'attraction ; et les atomes d'H, après avoir gravité autour de ce volume, s'y fixent de manière à s'en partager la surface. Nous ignorons si cette *distribution des sites* se fait avec une symétrie géométrique, et si le centre chimique est strictement un centre de figure. Mais, nous sommes assurés que l'affinité positive rayonnante de l'atome central est virtuellement une cause de dispersion pour les atomes périphériques. Les hétérologues s'attirent : par le fait, tout se passe *comme si* les homologues se fuyaient. Des distances réelles sépareront donc fréquemment ces derniers ; et des pores et interstices plus ou moins profonds demeureront creusés dans la molécule après la transformation. — Toutefois, des atomes homologues pourront se trouver *contigus*. Il faut donc pousser plus loin cette analyse. Prouvons par les mêmes principes : premièrement, que l'étendue d'un tel contact sera restreinte par l'économie de la combinaison ; secondement, que, cette étendue fût-elle quelconque, la transformation substantielle n'effacera pas les limites actuelles de la quantité entre les masses de même espèce.

L'attraction chimique n'est pas une simple gravité. Le rapprochement local des atomes n'est qu'une condition préalable et téléologiquement subordonnée à la réaction. Les atomes prennent contact et s'efforcent de développer leur surface de contact, pour livrer et développer sur ce contact même, le combat chimique (1). Toute surface commune à deux hétérologues est donc une *surface utile* et chimiquement active. Toute surface commune à deux homologues est, au contraire, une *surface perdue* et chimiquement inactive. De là, deux conséquences, relatives, l'une à l'*extension*, l'autre à l'*exercice* même de l'activité chimique.

1°) Étant utiles, les contacts entre hétérologues seront directement intentionnés par la nature. Étant perdus, les contacts entre homologues seront simplement admis par elle, comme contingences inévitables dans la mêlée des atomes. Les premiers tendront naturellement à s'épanouir, dans la mesure qui convient à la flexibilité de la matière, aux dimensions et au nombre des suppôts, aux conditions de la réaction. Les seconds demeureront *restreints*.

2°) Mais, pour avoir un champ réduit, le problème du contact subsiste entre les atomes de même espèce. C'est ici que nous tou-

1. Nous ne disons pas que l'*effet* demeure *sur* la surface de contact ; ce qui serait absurde. Mais que l'action passe *par* cette surface, pour cheminer et siéger *dans* l'objet.

Digitized by Google

chons le fond de l'argument. La surface commune à deux hétérologues est une surface d'action, de combat, une *surface vive*. Là, les atomes agissent « ad mixtionem, ad unitatem ». Et les limites de la quantité s'effacent dans l'unité d'essence et de continuité. La surface commune à deux homologues est, au contraire, une surface d'inaction, de neutralité, une *surface morte*. Là, les atomes n'agissent pas « ad mixtionem, ad unitatem ». « Deficiente causa, deficit effectus. » Le long des surfaces mortes, la tranformation substantielle ne fait point disparaître les configurations particulières et n'efface point les limites de la quantité. Plus généralement : Tant au point de vue essentiel qu'au quantitatif, les atomes homologues périphériques ne s'unissent *immédiatement* qu'à l'hétérologue central. Entre eux ne peut intervenir qu'une union *médiate et indirecte :* pour cause d'union à un tiers. — Toutes proportions gardées, on étendra évidemment à une molécule de complexité quelconque, les conclusions qui précèdent (1).

Mol^e de form^e $A^m B^n C^p$. Nous la supposerons, d'ailleurs, obtenue, non par synthèse immédiate des atomes, mais par synthèse de molécules plus simples précédemment constituées. L'hypothèse est conforme aux voies ordinaires de la nature. C'est ainsi que la molécule de chaux CaO et la molécule d'anhydride carbonique CO^2 s'unissent pour former celle de carbonate de calcium CO^3Ca.

La considération des radicaux nous a révélé, a posteriori, l'existence, au moins probable, d'une hiérarchie nuancée dans l'unité et l'ordre interne de la molécule. Admettons donc qu'une molécule contienne plusieurs radicaux réels, et que, dans les différents radicaux, l'on retrouve des atomes d'une commune espèce (2). On présumera que ceux-ci, malgré leur identité d'origine, ont, dans la molécule, des rôles et par conséquent des valeurs intrinsèques différents (3) ; en d'autres termes, que l'homologie originaire des atomes n'entraîne nullement l'homologie des parties chimiques issues de ces atomes. — Arrivons a priori aux mêmes conclusions.

Notre argument est simple. La « quiddité » de la partie chimique est le résultat d'une double causalité substantielle et accidentelle :

---

1. Un atome ne sera jamais complètement *enveloppé* par des homologues et *isolé* des hétérologues. Autrement, il formerait *îlôt* enclavé dans une molécule très complexe (pure hypothèse), mais *étranger* à son essence.

2. Ex : acide azotique (Azo^2) (OH) ; azotite d'ammonium. $Az \begin{cases} O \\ O-(Az\,H^4) \end{cases}$.

3. Deux atomes homologues engagés dans un composé, y peuvent avoir des *valences différentes*. L'azotite d'ammonium en offre un exemple. Un atome d'Az y est trivalent ; l'autre quintivalent. — Cf. Duhem, *op. c.* : p. 444.

Digitized by Google

causalité *originante*, causalité *efficiente* (1). Dans tous les atomes de même espèce, et dans tous les états successifs d'un de ces atomes, la première de ces causalités est invariable. La seconde causalité change, au contraire, à chaque réaction nouvelle. Sur la commune et ineffaçable « raison d'origine », des *assimilations diverses* impriment leurs caractères. Donc, des atomes, originairement identiques, mais conduits par des voies chimiquement différentes, se sont différenciés entre eux. — Dans l'exemple proposé (formation de CO^3Ca), un atome d'O est soumis à l'action de Ca ; deux autres, à l'action de C. Le premier donne naissance, dans la chaux Ca O, à une partie chimique que, d'après une notation déjà employée (o, origine ; e, efficience), nous représenterons par $O_o\ Ca_e$). Les seconds à deux parties chimiques ($O^o\ C_e$). D'ailleurs, cette notation est une notation *réelle* qui explique *in fieri* et terminativement *in esse* l'état formel de la matière. La réaction finale mettra aux prises la chaux Ca O et le gaz CO^2. La partie chimique « oxygéneuse » de CaO deviendra, par une assimilation nouvelle, $(O_o\ Ca_e)_o\ (CO^2)_e$. Les parties chimiques « oxygéneuses » de CO^2 deviendront $(O_o\ C_e)_o\ (Ca\ O)_e$. En définitive, un atome d'O aura successivement subi les actions de Ca et de CO^2; les autres atomes d'O auront subi celles de C et de Ca O. Or, le calcium, le carbone, le gaz carbonique et la chaux sont *quatre corps spécifiquement distincts*, partant *quatre assimilateurs différents*. Donc, des atomes homologues peuvent perdre, dans la suite des transformations, cette homologie que les formules chimiques paraissent leur conserver (2).

La première de ces deux analyses (mol^e. AB^m) avait pour objet la cause formelle, la seconde (mol^e. $A^mB^nC^p$) a pour objet la cause matérielle de l'ordre intra-moléculaire. Que si nous les complétons l'une par l'autre, nous pourrons conclure que, de cet ordre, nous connaissons a priori, non seulement l'existence, mais, dans une certaine mesure, la quiddité : à savoir, la masse, le nombre, la valeur spécifique, enfin la distribution situelle des parties chimiques intégrantes. — De cette théorie, développons trois conséquences :

1° Un composé minéral, de formule chimique déterminée, peut être obtenu par différents procédés génétiques ; synthèses, analyses, substitutions, mille vicissitudes de la matière. Mais le terme,

1. Cf. suprà : p. 300. — Rappelons la notation par indices (o, origine ; e, efficience) déjà employée.
2. Cf. suprà, n° XVII. *Interprétation* de la formule brute.

Digitized by Google

caractérisé par le *dosage chimique*, demeure invariable, indépendant des contingences de la genèse. Ce résultat, logiquement prévu, à cause de la stabilité et de la coordination des espèces, est vérifié par l'expérience, et contrôlé au point de vue des phénomènes thermiques, par le principe dit « de l'état initial et de l'état final (1) ». — Or, parmi toutes les voies qui s'offrent à la nature, pour aboutir à une même œuvre, il est une voie-type : c'est celle de la synthèse. On conclura donc que, *pour connaître l'état réel des parties chimiques d'une molécule, il suffit d'étudier les synthèses qui la peuvent produire.* — Cette vérité s'applique aux cas d'isomérie et de polymérie. Considérons, p. ex., les cinq amylènes isomères (C^5H^{10}), et les isomères et polymères du térébenthène ($C^{10}H^{16}$) (2). Quelle que soit, à ne considérer que l'origine des parties chimiques, l'identité, soit absolue, soit proportionnelle, de ces différents composés, ce n'est pas d'une façon *fortuite* que l'on obtient l'un quelconque d'entre eux. Mais, étant donnés : *telles* substances organiques à décomposer, *tels* réactifs chimiques, *telles* conditions physiques (chaleur, pression, électricité), la réaction conduit déterminément à *tel* parmi les isomères ou polymères. Or, la chimie réussira à constituer directement, en partant de molécules plus simples, ces corps extraits jusqu'ici des essences organiques. On retrouvera alors, dans les voies de la synthèse, la détermination observée déjà dans les voies de l'analyse. Chaque mixte chimique est le terme d'une genèse propre et caractéristique. Admettons que, en partant des mêmes atomes, on puisse, par *plusieurs* procédés synthétiques distincts, aboutir à des composés (isomères, polymères) nécessairement représentés par la même formule brute. Nous ignorons si chaque voie possède toujours son terme propre. Mais, nous sommes assurés que chaque terme distinct se réclame d'une voie distincte (3). — A nos yeux, Isomérie et Polymérie s'expliquent par deux causes : l'*arrangement situel;* la *valeur intrinsèque* des parties chimiques, c.-à-d. le dosage chimique *réel* de la molécule. Il se peut que par-

1. La chaleur dégagée par un système qui se transforme, à volume constant ou à pression constante, dépend uniquement de l'état initial et de l'état final ; elle est la même, quelles que soient la nature et la suite des états intermédiaires. — Sarrau. *Introduction à la théorie des explosifs*, p. 91.

2. A la formule $C^{10}H^{16}$ correspondent trois térébenthènes isomères et deux composés polymères, $C^{20}H^{32}$ (métatérébenthène), $C^{40}H^{64}$ (tétratérébenthène). Le métatérébenthène à son tour a pour isomère le colophène. — Troost, p. 705, 707.

3. On sait que la formule brute d'un corps se prête souvent à plusieurs développements. Cette poly-solution annonce des isomères (soit ordinaires, soit de position) qu'on découvre presque toujours après coup.

Digitized by Google

fois (isomérie de position, p. ex.) une seule de ces deux causes suffise pour déterminer le résultat.

2° Les concepts de la *Partie Chimique* et de l'*Hétérogénéité Substantielle* du mixte, proposés d'abord d'une façon élémentaire, d'après la seule « raison d'origine », se développent et s'achèvent, grâce à la théorie de l'ordre. La raison d'origine, sans doute, demeure (1) fondamentale dans la matière, et assure, en dernière analyse, le retour de celle-ci à l'espèce simple primordiale. Mais, cette raison n'est pas la seule qui fixe la *quiddité actuelle* de la partie chimique. La causalité efficiente imprime au substrat son caractère *substantiel et accidentel.* En définitive, la valeur d'une partie chimique s'établit sur deux titres : l'origine, les assimilations subies. — *Simultanément* engagés dans une même molécule, plusieurs atomes homologues peuvent donner naissance à des parties d'édifice subst^t^ et accid^t^ différentes. Et, tant que la molécule existe, cette différenciation se conserve nécessairement, car elle tient à la forme substantielle du mixte. — *Successivement* porté dans une série de composés, le même atome prend des valeurs subst^t^ et accid^t^ variées (2). C'est en suivant cette odyssée et en parcourant cette gamme, qu'on apprécie la faculté d'adaptation et qu'on mesure l'amplitude d'évolution de la matière première (3).

3°) L'hétérogénéité du mixte, expliquée par les sites, les démarcations et les valeurs, supprime toute indétermination dans les destinées de la matière. La *décomposition chimique* s'accomplira d'après un programme qui est écrit d'avance dans la molécule. — Il nous reste à étudier par quel mécanisme les parties chimiques tendent à récupérer non seulement leur espèce, mais encore leur individualité primitives.

XX° — *Mécanisme de la Décomposition Chimique. Destruction de l'Unité Essentielle ; de l'U^té^ Quantitative. Actions Transitives Internes.* De ce que l'Unité du mixte est une U^té^ formelle, on déduit

1. Demeure, c.-à-d., *renaît* à chaque transformation substantielle.

2. Sauf quand la désassimilation le ramène à un état antérieur.

3. « Materia est potentia susceptiva... Appetit omnes formas. » J. a S. Th. *Ph. N.* I. P., Q. III, a. 4.

Bien pauvre paraissait, au premier abord, le monde inorganique, en comparaison du monde organisé si riche par *le nombre* des espèces (350 à 400.000 animaux) et par la *valeur esthétique* de chaque type spécifique. Or, à ces deux points de vue, il faut largement le réhabiliter. Comptons les atomes et tous les mixtes spécifiquement définis : nous aurons le nombre des espèces inorganiques. Étudions les bigarrures et les nuances délicates de l'hétérog^e^. subst^e^. : nous connaîtrons l'esthétique de l'être minéral. Ordre entre les espèces et ordre dans l'espèce. — Un seuil infranchissable se place toutefois entre l'inanimation et la vie. C'est seulement avec l'activité immanente et grâce à elle, « ens aliqualiter causa sui », que, *dans l'uniformité spécifique, apparaît la diversité individuelle*, l'*Originalité.*

Digitized by Google

que la destruction du mixte est la destruction d'un ordre *formel*. Une cause externe (1), chaleur, courant électrique, altère les parties chimiques, et les altère différemment, par suite de leur hétérogénéité (2). La molécule peut opposer une grande ténacité *formelle* à l'action destructive. Mais, il arrive un moment où l'harmonie formelle est brisée entre les qualités qui habitent les diverses parties du substrat. La rupture de l'ordre accidentel entre les propriétés entraîne celle de l'ordre essentiel entre la forme et la matière. De sorte que, par la médiation des accidents, la cause destructive atteint l'unité essentielle du composé hylémorphique. — Toutefois, l'on ne concevrait que d'une façon confuse le mécanisme de la décomposition chimique, si l'on ne se rendait un compte précis des *efforts séparatistes* qui se produisent naturellement dans la matière et tendent à disloquer les parties chimiques. Montrons comment, au sein de la molécule, la rupture de l'*unité essentielle* se complique de la rupture de l'*unité quantitative*. Le seul cas qui mérite examen est évidemment celui ou les parties chimiques voisines, formant un même continu, ne se distinguent entre elles que par la valeur spécifique.

Considérons l'atome et les faits dynamiques dont il est le theâtre L'atome n'est pas une monade. Peu importe que ses dimensions soient exiguës : elles sont *réelles ;* et cela suffit pour qu'elles nous offrent déjà, en substance, les problèmes des parties intégrantes et de la *transmission continue*. Dans l'individu minuscule, il y a déjà telle réalité qui agit et telle réalité qui subit ; il y a cause et il y a effet (3). Le poids de la masse atomique pèse sur les couches inférieures et tendrait à les tasser, tout comme, en une masse liquide, la pression en chaque point et la compression interne se mesurent à la profondeur d'immersion. Supposons de même que deux forces de sens contraire s'appliquent aux extrémités d'un atome, pour l'écarteler. Entre les deux points d'application se développera *ipso facto* une résistance non pas formelle, mais effective, comparable à la tension d'un cordage. La *cohésion formelle* du continu physique est toujours *virtuellement* une *cohésion effective et dynamique*. S'il arrive enfin qu'un pouvoir passif de l'atome (pouvoir d'absorption calori-

1. Ce sont les causes les plus *génériques* du monde matériel qui sont naturellement chargées de cette œuvre de communication entre les espèces.

2. « Quidquid recipitur, *ad modum* recipientis recipitur »

3. Il est essentiel à la quantité de développer parties *hors* parties. Dès lors, sans aucune fiction de limites *actuelles*, les conditions de l'action transitive sont satisfaites : « Agens a passo distinguitur. Quidquid movetur ab alio movetur. Agens et patiens dissimilia sunt in qualitate seu gradu. »

Digitized by Google

fique p. ex.) ou une qualité passible (dilatabilité interne de la matière) soient stimulés par un agent externe, l' « actuation » cheminera nécessairement de proche en proche dans la masse, mettant un intervalle de temps réel à en parcourir les dimensions. Dès lors, une disparité passagère s'établit dans l'atome et se commensure à son étendue. Telle partie intégrante, plus parfaite, plus actuée déjà, et partant plus agissante, agit sur sa voisine encore plus endormie dans la potentialité. — De pareils procédés d'efficience s'appelleront des *Actions Transitives Internes :* transitives de partie à partie intégrante ; internes à la masse individuelle. Ils diffèrent essentiellement de *l'Action Immanente* du vivant. La forme du vivant, considérée dans son intégrité, emploie les facultés organiques au service de l'organisme. La cellule emploie ses particules de matière au service de l'individualité cellulaire. Le suppôt (1) *tout entier* et formellement comme tout, agit *par* ses *parties*, formellement comme parties. En un mot, l'unité substantielle a *per se* l'initiative, la direction et le bénéfice de l'activité. — Il suffit d'opposer aux vérités qui précèdent des propositions contradictoires, pour obtenir les caractères de l'action transitive interne (2). L'atome ne pèse pas *par* une de ses parties sur l'autre ; n'agit pas *par* une d'elles sur une autre voisine. L'action n'est pas attribuable au tout, *comme tel*, bien qu'elle dépende de la forme substantielle du tout. Chaque partie pèse, agit et pâtit, à la manière d'un être complet et d'une cause autonome : « non per modum partis *ut pars*, sed per modum partis *ut res*. »

De l'atome, passons à la molécule. Ici, les altérations causées par l'agent externe sont hétérogènes, comme les parties intégrantes elles-mêmes dans lesquelles elles sont reçues. Pendant longtemps, la forme du mixte s'accommode aussi patiemment qu'une forme d'atome de ces variations secondaires. Les changements d'état physique, régulièrement supportés, sont une preuve manifeste de la *ténacité formelle* du composé. Il arrive un moment toutefois où celui-ci est compromis. C'est ainsi qu'à une température de 1200° environ, la dissociation de la molécule d'eau est imminente. —Dans l'atome, l'état d'hétérogénéité (température, électricité) est purement contingent,passager,exclusivement dû à une influence externe,

1. « Quanto forma est nobilior, tanto magis *dominatur* materiæ corporali, et minus ei immergitur, et magis sua operatione vel virtute excedit eam. » I. 76. 1, in c. — La contre-partie de ces vérités caractérise les formes minérales : « non dominantur ; immerguntur ; non excedunt. » Cette ligne de S. Th. résume toute la philosophie de l'hylémorphisme.

2. Celle-ci se produit, d'une manière comparable, dans le contigu-continu de l'organisme : pesanteur, résistance à l'écartèlement.

Digitized by Google

et combattu par la causalité interne qui tend naturellement à rétablir l'homogénéité. Dans la molécule, l'hétérogénéité radicale existe *per se, ex natura rei.* En différentes parties chimiques,doivent se développer des états profondément disparates, et dont la disparité tende précisément à s'accroître : des températures simultanées inégales, dues à des conductibilités différentes, des électricités ennemies par le sens et l'intensité de leurs courants, des dilatations incompatibles par leur grandeur. D'ailleurs, chaque partie chimique est homogène. *Le dessin de la topographie moléculaire devient donc nécessairement celui des lignes et des surfaces de rupture.* Les actions transitives internes produisent ici naturellement des efforts séparatistes. La molécule tend à se disloquer. La destruction de l'unité essentielle se complique spontanément d'une destruction de l'unité quantitative. — L'œuvre de la décomposition est donc *virtuellement double ;* et ce dédoublement apparaît réel, dans les effets produits : effets simultanés, mais subordonnés l'un à l'autre. Au *désordre formel et passif,* qui couvre toute la molécule, s'adjoint naturellement un *désarroi effectif* entre les masses atomiques (1). Quant au mouvement local, c.-à.-d. au déplacement des points d'application des forces développées, il ne peut évidemment se produire que après la destruction du mixte et la réviviscence des atomes. Alors seulement, ceux-ci, remis en possession de leur indépendance, seront en état d'accomplir des travaux mécaniques (2).

Il est à peine besoin d'ajouter qu'au point de vue *essentiel,* la décomposition d'une molécule est toujours générale et enveloppe la totalité du substrat. Au point de vue *quantitatif,* au contraire, l'on admettra que la dislocation puisse n'être que partielle et ne se point étendre distributivement à toutes les parties chimiques.C'est ce que démontre a posteriori la permanence des radicaux et l'analyse immédiate d'une molécule complexe en molécules plus simples.

XXIe — *Résumé Général et Conclusion.* Il ne serait pas sans intérêt de suivre les efforts tentés en différentes voies par les scolastiques, pour résoudre le problème du mixte. Toutefois, laissant de côté le développement historique de la question (3), nous rappel-

1. L'être corporel est l'effet de deux causes : la substance qui le fonde ; la quantité qui l'étend.

2. Le travail mécanique est mesuré par le chemin parcouru, multiplié par la force projetée sur la direction du chemin.

3. Avicenna ; Albert le Grand ; Scot ; puis le groupe de ceux qui se contentent d'une solution purement verbale.

Digitized by Google

lerons simplement le point de départ et les articles essentiels de la thèse des thomistes (1).

Point de départ. Les anciens cosmologues sont tous déçus par l'*homogénéité apparente* de la matière physique. A priori, sans procès, le mixte est déclaré homogène (2). De bout en bout, la matière est banale et uniforme. — *Articles Essentiels* 1°) Les qualités des atomes *renaissent formellement* dans la molécule : « quasi hæreditario jure (3) ». 2°) Toutefois, tempérées, amenées à composition, « propriæ...., licet remissæ... (4) », en sorte qu'elles puissent servir une même forme substantielle. 3°) Mais, de leur ancienne opposition, elles conservent une *inimitié radicale.* Ainsi s'expliquera, grâce à l'intervention d'un agent externe, la régénération des espèces primitives : « (mixtum) corrumpitur ex causa intrinseca..... penes contraria (5) ». — D'ailleurs, le dogme de l'homogénéité est inébranlable. Donc, bien que la molécule hérite *à la fois* de la matière indivise et des propriétés de l'atome, aucune attache ne subsistera entre les deux héritages. Les scolastiques expliquent la constitution du mixte *uniquement* par les qualités, *nullement* par les masses matérielles.

Pour nous, au contraire, nous lions intimement la composition intégrante à la composition potestative ; nous mettons la causalité matérielle au service de la forme. De là le concept de la partie chimique intégrante, et la thèse de l'hétérogénéité substantielle et accidentelle du mixte. — Preuves de la thèse :

1°) *Arg^t indirect et péremptoire* (Le mixte n'est pas homogène). *Maj.:* Si, à l'instant de la décomposition, *rien* ne différencie telle partie chimique de telle autre, aucune divergence, tant spécifique qu'in-

---

1. S. Thomas et ses meilleurs interprètes : Capreolus II Sent. Dist. 30, a. 3, in ; Dist. 15, a. 3, § 2, fin — Cajétan, In I II, q. 52, a. 2, n° 7. — Ferrariensis, In C. G. II. c. 56 ; IV, c. 81 — Complutenses, I. Gen. et Corr. Disp, 9, q. 3 — Conimbricenses, I. Gen. et Corr. c. 10, q. 4. — J. a S. Th : Ph. Nat. II P. Q. 6, a. 3 ; Q. 11, a. 1. — Babenstuber, Gen. et Corr. Disp. 4. a. 2. — On cite également Bañez.

2. Pour éviter les redites, nous sommes obligé de renvoyer d'abord le lecteur aux pp. 169, 170, 171 : État de la question et notes — cf. S. Th. II Sent. D. 30. q. 2. a. 1, sol. alin. 5. — « (Nisi) *in qualibet parte* corporis mixti (adsunt) quatuor elementa,..... non erit vera mixtio, sed secundum sensum (c.-à-d. un simple mélange, un trompe-l'œil). » De Mixt. Element. in. Ainsi, en tout point du mixte, *abstraction faite de toutes dimensions*, les différentes formes élémentaires sont virtuellement présentes — « In corporibus..... animatis,..... diversis operationibus deputantur diversæ partes,..... (In inanimatis vero)... ad diversitatem operationum sufficit diversitas accidentium.....;(quia) *quælibet harum operationum competit (rei) secundum quamlibet partem ejus.* » De An. q. 1, a. 9, in c. ; et alibi.....

3. Conimbr, *l. c.* — « Manent accidentia *propria* elementorum ». De An. q. 1. a. 9. ad 10. — Cf. les autres auteurs cités.

4. S. Th. I. 76. 4. ad 4 — cf. De Mixt. Elem. — De An., *l. c.*

5. J. a S. Th. *l. c.* « Mixta habent *intra se* principium corruptionis..... *Una sola qualitas simplex non posset* (corrumpere)... » Idem, q. XI. a. 1.— Cf. S. Th. *De Malo*, q. 5, a. 5, ad 6 ; *De Nat. Mat.* c. 8 ; *De quatuor opp.* c. 5, m°. — cf. p. 293, note 2.

Digitized by Google

dividuelle, n'est concevable entre elles (1). *Min.* : Or, si, dans son état normal, *in esse*, le mixte est homogène, il le reste nécessairement *in fieri*, donc toujours. Preuve : La matière est supposée uniforme (2). L'influx perturbateur (chaleur...) (3) est uniforme. L'uniformité, avec l'uniformité, conserve l'uniformité (4). *Concl.* Donc, de deux choses l'une : Ou bien, le substrat moléculaire, échappant à la forme du mixte, tend universellement au *non-être ;* Ou bien, il appelle uniformément *le même nouvel être*. On conçoit un changement d'état ou une transformation allotropique ; aucunement la dispersion spécifique et numérique de la matière.

2°) *Arg^t a priori et probable* (Le mixte est hétérogène). Deux parties chimiques, expliquées par leurs causes (origine, efficience), ont des genèses *intrinsèquement* disparates. Il est probable, a priori, que cette disparité laisse une marque *radicale* au terme du procédé génétique. La raison d'origine est fondamentale. L'assimilation est adventice (5).

3°) *Arg^t de confirmation, par la science chimique.* a) Radicaux et groupements fonctionnels. Ces concepts sont aussi précis dans la seconde théorie que confus dans la première. b) Faits d'isomérie, de polymérie. S'expliquent fort bien par le *site* et la *valeur* des parties chimiques, tandis que l'homogénéité trouve en eux un mystère clos. c) Substitution. L'hétérogé^té explique, l'homog^té n'explique pas ces phénomènes : sélection, expulsion, remplacement d'une partie chimique. d) Les concepts fondamentaux de la chimie nous laissent entrevoir un ordre esthétique dans la molécule. L'homog^té en nie l'existence. e) Enfin, certaines lois expérimentales (6) se laissent difficilement interpréter par la thèse que nous combattons.

---

1. Cf. p. 165. Tout est indéterminé : la séparation spécifique des hétérologues ; la séparation numérique des homologues. — Il est clair que toutes les idées développées au n° XIX (sites et valeurs) n'auraient plus ici aucun sens.

2. Id quod *recipit*. 3. Id quod *recipitur*. 4. Cf. p. 177.

5. Cf. pp. 300, 301. — On nous objectera : La transformation ne se produit, au contraire, que lorsque, entre les atomes, *s'éteint la dernière disparité*. Autement dit : L'homogénéité du mixte préexiste précisément (par ordre de nature) dans les atomes ; et c'est grâce à ce parfait nivellement que la transformation devient imminente. Nous répondons :

Il n'y a là qu'une pure pétition de principe. On se donne d'avance la thèse à établir. — Aux approches de la transformation, chaque atome prend un état extrêmement voisin de l'état de la partie chimique future. L'expérience et le raisonnement sont en cela d'accord. Mais, de quel droit préjuger que *tous* les atomes, quelque disparate que soit leur nature, prennent *le même* état ?

6. « Les atomes conservent, lorsqu'ils entrent dans une combinaison, la chaleur spécifique qu'ils ont à l'état libre. » (Loi de Wœstyn). Cette loi est vérifiée expérimentalement avec la rigueur que comporte la théorie de la chaleur spécifique. Cette propriété de l'atome peut varier elle-même, avec l'état physique, la temperature..... (Joly, *op. c.*, p. 56, 57).

Digitized by Google

Concluons : C'est au raisonnement seul de nous procurer une connaissance distincte de l'individu minéral qui, par son exiguïté, échappe à l'observation sensible. — La théorie du *mixte hétérogène* (1) ne sacrifie aucun principe de la doctrine péripatéticienne, satisfait aux exigences de la cosmologie et s'accorde avec les découvertes de la science expérimentale. On pourrait la nommer : théorie des parties chimiques ou des *atomes virtuels* (2).

La théorie du *mixte homogène* était demeurée à l'état *confus* dans l'esprit des anciens scolastiques, bien que l'énoncé verbal en fût dans leurs écrits, fréquent et explicite. Elle est alors simplement insuffisante. Elle détient une part de vérité. Elle rend partiellement compte de la *permanence virtuelle* des atomes dans la molécule. — Mais, il se pourrait que, de cette théorie confuse, on voulût faire une théorie *distincte* et scientifique. Ainsi présentée, la théorie est erronée. Elle refuse positivement à la matière les causes capables de guider son évolution. Elle ne s'accorde pas avec la science expérimentale. Le concept du « mixte homogène » est donc, à parler strictement, un concept contradictoire (3).

Dom Maurice FESTUGIÈRE.

1. Nous n'avons pas à faire remarquer que la clef de la théorie est donnée par la notion de l'*hétérogénéité per se* (horizontale). Elle est établie au pt de vue formel, p. p. 287 et 293 ; au pt de vue génétique, p. 298, 299.

2. « In mixto manent formæ miscibilium secundum *virtutem*, virtus autem ad actum pertinet. » *De Nat. Mat.* c. 8. — De cette *vertu* vague, nous faisons une *vertu* précise.

3. Il en est des contradictions comme des vérités. Certaines sont évidentes au premier regard. D'autres ne sont établies que par la réflexion.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

45. Le titre complet de l'ouvrage de M. James Hocart, pasteur protestant libéral à Bruxelles, dit assez dans quel esprit il a été composé et ce qu'il faut attendre de la science plus ou moins bien digérée de l'auteur (1). C'est un pamphlet pour lequel l'apostat Combes peut décerner à l'auteur une décoration. La fin de l'ouvrage me rappelle certain petit tract protestant qu'on répandait dans la province de Namur, il y a quelques années, et qui, sous une forme allégorique, n'était qu'une invitation insidieuse à l'apostasie. Quand on a mutilé la Bible, comme l'ont fait les pasteurs protestants libéraux et qu'on a rapetissé la personne du Christ aux simples proportions d'un philanthrope bruxellois ou parisien, il devient difficile de discuter questions de dogme et même d'histoire. On passe et on hausse les épaules.

46. Le R. P. Dom Cuthbert Butler vient de donner son édition critique de l'*Historia Lausiaca*, cette source si importante pour l'histoire du monachisme primitif (2). Les spécialistes pourront dire avec quelle ampleur de recherches et quelle sûreté de critique il a reconstitué le texte primitif de ce document. Au point de vue historique on tirera un profit considérable des notes si érudites dont il a accompagné le texte. Déjà dans un volume précédent, il avait esquissé d'une main sûre l'histoire du monachisme égyptien des premiers temps. Les premières pages de son nouveau volume résument les opinions actuelles des critiques sur les sources historiques de l'ancien monachisme égyptien. Les travaux publiés dans les dernières années sont la condamnation en bloc de la critique négative de Weingarten et la réhabilitation de la plupart des documents, dont la valeur historique est franchement reconnue. Nous appelons l'attention sur les listes chronologiques publiées par l'auteur et qui serviront de point de repère pour l'exposé de l'histoire de l'ancien monachisme. Après avoir fait le classement des 53 MSS grecs

1. *Le monachisme: ses origines païennes, ses erreurs fondamentales, son influence néfaste sur la religion, la morale et la société.* Paris, Fischbacher, 1903, VII-404 pp. in-12.

2. *The Lausiac History of Palladius. II. (Texts and Studies*, vol. VI. n° 2.) Cambridge, Univ. Press, 1904, CIV-278 pp. in-8°.

Digitized by Google

utilisés pour l'édition, D. Butler décrit le caractère et fait l'histoire des divers types du texte et leurs relations ; il examine les versions qui en ont été faites et déduit les principes qui l'ont guidé dans la reconstruction du texte. Le texte et l'apparatus critique occupent 180 pages, lesquelles sont suivies de 50 pages de notes, historiques, biographiques, liturgiques, monastiques, textuelles, dont le but est surtout de contrôler la valeur des renseignements de Pallade.

47. Le premier volume de l'ouvrage de St. Schwiewitz sur le monachisme oriental (1) comprend trois parties : un exposé de l'ascétisme des trois premiers siècles, qui forme la préhistoire du monachisme (pp. 1-47), l'histoire du monachisme égyptien au IVe siècle (pp. 48-224), reproduction d'une série d'études qui ont paru de 1898 à 1903 dans l'*Archiv f. kath. Kirchenrecht*. La 3e partie est neuve ; elle contient un aperçu sur la doctrine ascétique, l'idéal de perfection des moines égyptiens, leur niveau moral, leur activité dans le domaine de la charité et des missions, leurs rapports avec le clergé, leur liturgie, leurs relations avec l'État. Ce travail, pour lequel l'auteur a utilisé les nombreuses publications des dernières années avec discernement, sera consulté avec grand fruit ; il oriente parfaitement dans la littérature du sujet et fournit des renseignements exacts.

48. M. Hagob Thopdschian a soumis à un examen critique la question des origines du monachisme arménien (2). Il fait d'abord connaître les sources immédiates de cette histoire : Agathangelos et Fauste de Bysance. Comment le monachisme a-t-il pénétré en Arménie ? L'auteur établit d'abord une distinction entre la Petite Arménie, dont les églises étaient placées sous l'influence du patriarche de Césarée, et la Grande Arménie soumise au Katholikos. A son avis, c'est de Césarée en Cappadoce que le monachisme pénètre en Arménie, et tout d'abord sous la forme anachorétique, dont le principal représentant est le syrien Daniel. C'est dans la province de Taron qu'on rencontre les premiers groupements monastiques autour de Daniel et de ses disciples, Schaghita et Épiphane ; c'est là que Narsès le Grand organisera l'anachorétisme et le transformera en cénobitisme. Épiphane le grec fonde le grand monastère de Mambre dans l'Arménie méridionale et importe l'institution monastique dans la province d'Arzacène. Au commencement du Ve siècle, le monachisme arménien est en quelque sorte centralisé

1. *Das morgenländische Mönchtum*, I. Mayence, Kirchheim, 1904, VIII-352 pp. in-8°.
2. *Die Anfänge des armenischen Mönchtums mit Quellenkritik* (*Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XXV, pp. 1-32).

Digitized by Google

et devient un instrument puissant de civilisation chrétienne par les nombreux missionnaires sortis de son sein et par l'importance qu'il attache à la culture littéraire. Le monachisme arménien est né sous l'influence de S. Basile ; son organisation est basilienne.

49. « Les moines et la civilisation française » de M. Joseph Ageorges est un aperçu historique sur le travail monastique et ses résultats sociaux inspiré par la crise religieuse que traverse actuellement la France (1).

50. Le R. P. R. Ruiz Amado a commencé une étude sur l'enseignement dans les monastères depuis les origines de monachisme. Cette étude aurait beaucoup gagné en valeur, si l'auteur avait tenu compte des travaux publiés à l'étranger dans les dernières années (2).

51. D. Robert Breitschopf, écrit quelques pages sur la mission de l'ordre bénédictin au XXe siècle (3) et M. Antoine Plattner un court article sur « l'ordre bénédictin et l'art » (4).

52. A noter les travaux de M. R. Goette sur les monastères du moyen âge dans les relations économiques (5) ; de W. Schmitz sur l'occupation dans les monastères à la fin du moyen âge, où il traite spécialement de la transcription des livres (6) ; de L. Pfleger sur le travail des moines en Bavière, compte rendu du travail de M. Fastlinger (7).

53. L'infatigable Dom Gasquet vient de donner au public un nouvel ouvrage qui sera reçu avec faveur ; c'est un aperçu général sur la vie monastique en Angleterre (8). L'auteur s'est proposé pour but de faire connaître ce qu'est un monastère, son plan, ses différentes parties, ce qu'est la famille monastique, quels en sont les membres, de quelle façon elle est gouvernée, quel en est l'horaire, quelles sont ses relations avec le monde extérieur. L'auteur a utilisé une foule de coutumiers, où il a puisé d'intéressantes particularités, qu'il a illustrées par de nombreuses gravures. C'est un coup d'œil général,

1. *Revue générale*, 1904, août, pp. 147-160.
2. *La pedagogia monastica* (*Razon, y fe*, t. IX (1904), pp. 49-63 ; *Los estudios monasticos en Occidente* (*ib.*, pp. 312-324; t. X, pp. 65-78).
3. *Die Aufgaben des Benediktinerordens im XX. Jahrh.* (*Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, 1904, t. XXV, pp. 3-9).
4. *Ib.*, pp. 9-16.
5. *Die Klöster des M. A. in dem wirtschaftlichen Verkehr* (*Archiv f. Kulturgeschichte* 1903, I, pp. 195-202).
6. *Beschäftigung in den Klöstern beim ausgehenden Mittelalter* (*Histor. pol. Blätter*, 1903, t. LXXXI, pp. 523-532, 582-596, 746-758.)
7. L. Pfleger, *Der Mönchsfleiss im alten Bajuvarien* (*Hist. pol. Blätter*, 1903, t. LXXXI, pp. 631-639).
8. *English Monastic Life*. Londres, Methuen, 1904, XIX-326 pp. in-8°.

Digitized by Google

un tableau d'ensemble ; ce ne peut être évidemment un tableau représentant la vie monastique telle qu'elle fut, car il aurait fallu contrôler par l'histoire les applications des règles et des coutumiers. Ce volume est précieux par la liste des fondations religieuses en Angleterre et les cartes géographiques qui l'accompagnent.

54. L'article de M. Ch. Pergameni « A propos des Règlements d'avouerie (1) », a pour but d'exposer d'une façon succincte les principaux résultats auxquels l'ont conduit l'analyse détaillée des règlements d'avouerie lotharingiens, le groupement de leurs données communes en vue d'extraire les principes théoriques directement fondés sur elles ; c'est donc un coup d'œil sur l'institution et la transformation de l'avouerie ecclésiastique en Lotharingie. En appendice l'auteur donne un tableau des principaux règlements d'avouerie lotharingiens et flamands.

55. Dans le *Dictionnaire de théologie catholique* (1904) D. Besse a terminé l'article sur S. Benoît (col. 715-717) ; nous trouvons ensuite des notices sur Bernold de Constance par F. Vernet (791-793), D. Grégoire Berthelet, de la congrégation de St-Vanne, par D. Heurtebize (794), Jacques de Billy, par le même (888-889), D. Blampin par le même (903-907), S. Boniface par F. Vernet (1005-1008), D. Léger Bontemps, par D. Heurtebize (1032), Bridferth par le même (1131), S. Brumon d'Asti par P. Godet (1150-1151), Constantin Cajétan par D. Heurtebize (1311-1313).

56. R. P. D. Edmond Schmidt traite de nouveau la question du sacerdoce de S. Benoît (2).

57. M. le professeur Sobslewskig a fait connaître dans un mémoire soumis à l'Académie des sciences de St-Pétersbourg une antique version serbe de la vie de S. Benoît par S. Grégoire, qu'il attribue à un disciple de S. Méthode. L'œuvre de S. Grégoire aurait pénétré de très bonne heure chez les Slaves par les prêtres et moines latins du littoral de l'Illyrie (3).

58. M. Ernst Koch a publié les deux versions en moyen bas-allemand de la Règle de S. Benoît conservées à la bibliothèque de Wolfenbüttel, en utilisant pour le glossaire une autre version conservée dans un manuscrit d'Erbstorf (4).

59. D. Léon Almond a consacré quelques pages à la traduction

1. Extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, mai-juin, 1904, Bruxelles, Lefèvre, 1903.
2. *War der heilige Benedikt Priester?* (*Studien und Mittheil.*, XXV (1904), pp. 42-62.)
3. Voir *Studien und Mittheil.*, XXV, 1904, pp. 371-372.
4. *Die Wolfenbütteler Mittelniederdeutschen Versionen der Benediktinerregel.* Wolfenbüttel, Stichtenoth, 1903, IV-124 pp. in-8°.

Digitized by Google

anglaise de la règle de S. Benoît, dite version du Winteney, qui a fait en 1888 l'objet d'un travail de M. Arnold Schroer (1).

60. Les solennités du treizième centenaire de la mort de S. Grégoire le grand ont provoqué toute une série d'articles ou de publications que nous devons signaler avec brièveté :

Les moines de Subiaco ont publié une petite étude sur « S. Grégoire le grand et les monastères de Subiaco (2) », dans laquelle on examine les rapports que le saint eut avec Subiaco, comme descendant des Anicii, comme moine bénédictin et comme souverain pontife.

D. Bruno Albers : « Grégoire I le grand, moine et pape 590-604 (3). »

Le R. P. D. Léon Almond rappelle l'attention sur la plus ancienne vie de S. Grégoire écrite par un moine de Whitby ; il donne le texte avec traduction anglaise (4).

Dom G. C. Alston a réuni des notes fort intéressantes sur la messe de S. Grégoire (5)

G. B. : Les écrits et l'œuvre de S. Grégoire le grand (6).

M. Henri Marriott Bannister a publié une « séquence pour la fête de S. Grégoire », l'*Alma Cohors*, avec indication des sources manuscrites ; il indique en outre les autres séquences connues en l'honneur du même saint (7). Un second article contient une étude semblable sur la séquence *Organum spirituale* (8).

Le Dr von Bilguer, dans une brochure richement illustrée, donne d'abord une courte biographie de S. Grégoire. Le second chapitre, dû à l'archéologue E. Wüscher-Becci, traite des images du saint et s'efforce de reconstituer un portrait authentique. Viennent ensuite deux chapitres sur l'action universelle du saint pape et sur son rôle comme docteur. Les passages sur S. Grégoire et la liturgie sont dus à la collaboration de D. Pothier et de Perosi (9).

---

1. *The Winteney Version of the Rule of St-Benedict* (*Downside Review*, 1904, pp. 184-197).
2. *Gregorio Magno ed i Monasteri Sublacensi* (XIII Centenario di S. Gregorio Magno (604-1904). Contributo dei Monaci Sublacensi al Congresso Storico-Liturgico). Roma, Forzani, 1904, 38 pp. in-8°.
3. *Gregor I der Grosse, Mönch und Papst* (*Studien und Mittheil.*, XXV (1904), pp. 138-153.
4. *The Whitby Life of St Gregory* (*Downside Review*, 1904, pp. 15-29).
5. *Saint Gregory's Mass* (*Downside Review*, 1904, pp. 73-85).
6. *Gli scritti e l'opera di S. Gregorio Magno* (*Rivista di scienze storiche*, 1904, 30 avril, pp. 252-260).
7. *Rassegna Gregoriana*, 1904, col. 23-30.
8. *Ib.*, 57-60.
9. *Gregor der Grosse. Lebensbild zur 1300 jährigen Wiederkehr seines Todestages.* Berlin, Germania, 1904, 40 pp. in-4°.

Digitized by Google

M. Charles Blasel a exposé « la situation religieuse de l'Italie à l'époque de Grégoire le Grand » (1).

J. Blötzer : *L'encyclique de Pie X pour le centenaire de Grégoire le Grand* (2).

Mgr Bonazzi, O. S. B., archevêque de Bénévent, a fait imprimer le discours qu'il a prononcé au Mont-Cassin sur S. Grégoire, moine (3).

F. Bulič, dans son travail « *Le pape S. Grégoire le Grand dans ses relations avec la Dalmatie* », expose les relations du grand pape avec les évêques de Dalmatie, particulièrement avec Natalis et Maxime de Salone, il fait connaître une chapelle de St-Grégoire antérieure au XIe siècle. En annexe l'auteur publie 36 documents tirés du *Registrum* de S. Grégoire (4).

V. de Crescenzo : Pour le XIIIe centenaire de la mort de S. Grégoire le Grand (5).

Le P. Doizé a exposé « le rôle politique de S. Grégoire pendant les guerres Lombardes (6) » et fait connaître « les patrimoines de l'Église romaine au temps de S. Grégoire (7) ».

Mgr de Waal établit que l'église de Saint-Grégoire in Palatio se trouve à l'emplacement actuel du Campo Santo (8).

D. Gilbert Dolan a exposé les relations de S. Grégoire avec l'Irlande (9).

J. Dupoux : *L'antiphonaire grégorien. Les origines. Sa formation. Sa différence* (10).

A. Ehrhard : *Le pape S. Grégoire* (11).

F. Ermini : Notes critiques sur l'épistolaire de S. Grégoire (12).

Z. Garcia : Le centenaire de S. Grégoire le Grand (13).

---

1. *Die kirchlichen Zustände Italiens zur Zeit Gregors des Grossen* (*Archiv. f. kath. K. R.*, 1904, t. 84, pp. 83-93, 225-243).
2. *Stimmen aus Maria-Laach*, t. 66, pp. 1-20.
3. *S. Gregorio Magno Monaco.* Omilia recitata in Monte Cassino pel XIII centenario della sua morte. Benevento, de Martini, 1904, 15 pp. in-8°.
4. *S. Gregorio Magno Papa nelle sue relazioni colla Dalmazia.* Supplément du *Bulletino di archeol. e storia dalmata*, 1904, n. 1-3 ; 49 pp. in-8°.
5. *Per il XIII centenario della morte di S. Gregorio Magno* (*Rivista di scienze e lettere*, Naples, 1904, mars, pp. 20-29).
6. *Études* des Pères de la Cie de Jésus, 1904, 25 avril, pp. 182-209.
7. *Études*, 1904, 5 juin, pp. 672-693.
8. *San Gregorio in Palatio.* Roma, Tip. Salvatoriana, 1904 ; cf. *Röm. Quartalschrift*, t. XVIII (1904), pp. 35-38.
9. *St Gregor the Great and Ireland* (*Downside Review*, 1904, pp. 30-45).
10. *S. Cecilia*, de Turin, 1904, mars, pp. 143-148.
11. *Papst Gregor der Grosse* (*Strasburg. Diözesanblatt*, 1904, pp. 315-319).
12. *Sull'Epistolario di S. Gregorio Magno. Note critiche* (*Rivista internazionale di scienze sociali*, 1904, avril, pp. 538-556).
13. *Razon y fe*, t. X (1904), pp. 218-223.

Digitized by Google

D. Gasquet a publié un article sur S. Grégoire le grand et l'Angleterre (1).

Le même auteur a retravaillé l'étude, lue autrefois à Rome dans l'Académie organisée lors des fêtes du centenaire de l'élection de S. Grégoire le grand au pontificat, sur « les réponses de S. Grégoire à S. Augustin », dont il revendiqne l'authenticité (2).

D. Gasquet a également donné l'editio princeps de la vie de S. Grégoire, composée par un moine de Whitby au commencement du VIIIe siècle, à l'aide du MS. 567 de St-Gall (3).

H. Grisar : *S. Grégoire le Grand* (4). C'est assurément le travail le plus important qui ait paru à l'occasion du Congrès. Cette vie a paru déjà dans la *Civiltà cattolica*, séries XIV, XV et comme troisième partie de l'histoire de Rome et des papes du Moyen-âge. Il y a cependant lieu de féliciter l'auteur de l'avoir republiée dans l'élégante traduction de P. de Santi et de mettre ainsi à la portée d'un plus grand nombre un travail qui a reçu l'approbation des critiques les plus compétents.

P. Guerrini : Légendes et tropes du M. A. en l'honneur de S. Grégoire le grand (5).

Mgr Hedley a célébré les gloires du centenaire de S. Grégoire dans la cathédrale de Westminster, le 12 mars (6).

Dom G. B. Hiks a consacré quelques pages à exposer les relations de S. Grégoire avec l'empereur Phocas (7).

Le R. P. D. Michel Kruse, prieur de l'abbaye S. Benoît à Saint-Paul, a publié la conférence qu'il a donnée le 29 juin 1904 au Cercle catholique de Rio de Janeiro sur les deux centenaires de 1904, celui de Kant et celui de S. Grégoire le grand. Le rapprochement est assurément fortuit ; il y a là cependant deux façons d'envisager les idées et les événements (8).

Mgr N. Marini a reproduit le discours qu'il avait prononcé en 1891 dans la basilique Vaticane sur *S. Grégoire le Grand* (9).

---

1. *S. Gregory the Great and England* (*The Dublin Review*, 1904, avril, pp. 225-250).
2. *St Gregory's Responsions to St Augustine* (*Downside Review*, 1904, pp. 2-14).
3. *A Life of Pope S. Gregory the Great, written by a Monk of Whitby about a 713.* Art and Book Company, 1904. Westminster. In-8°.
4. *San Gregorio Magno* (590-604). Traduzione dal tedesco di A. De Santi d. C. d. G. Due volumi riuniti della collezione *Vita dei Santi*. — Un elegante volume di 400 pagine. 4 fr. 60.
5. *Leggende e tropi medievali in onore di S. Gregorio Magno* (*S. Cecilia*, de Turin, mars, pp. 148-152).
6. *St Gregory the Great.* Sermon (*The Ampleforth Journal*, 1904, avril, vol. IX, pp. 265-274).
7. *St-Gregory and the Emperor Phocas* (*Downside Review*, 1904, pp. 59-72).
8. *Dous centenarios. Kant e S. Gregorio Magno.* S. Paulo, Gerke, 1904, 30 pp. in-8°.
9. *S. Gregorio Magno.* Rome, Cuggiani, 1904, in-8°.

Digitized by Google

A. Moiraghi : S. Grégoire le grand et le recueil de ses lettres (1).

G. Morin, Réédition du travail : *Les véritables origines du chant grégorien.* Rome, Desclée, 1904, 78 pp. in-8°.

A. Nasoni : *De S. Grégoire le grand à Pie X* (2).

D. Ildephonse Schuster : « Les ancêtres de S. Grégoire et leur sépulture de famille à Saint-Paul de Rome » (3).

M. Schmidt a envisagé l'action sociale de S. Grégoire (4).

Sidney Smith : L'encyclique sur S. Grégoire (5).

D. Odilon Stark a exposé, d'après un article anglais de D. Bède Camm, les relations de S. Grégoire le grand avec l'Angleterre (6).

L. Talamoni a publié le discours qu'il a prononcé le 12 mars 1904 sur S. Grégoire et l'Église de Milan (7).

Mgr Tarozzi : S. Grégoire le grand, écrivain moral (8).

A. Vergili : S. Grégoire le grand et son livre « la règle pastorale (9) ».

M. Donegan Walch rappelle la grande figure de S. Grégoire et les lieux qu'il a illustrés à Rome (10).

M. Wuescher-Becchi a fait connaître les plus anciennes images de S. Grégoire (11).

Il a également recherché les souvenirs de Ste Silvie, mère de S. Grégoire (12). Cet article est accompagné d'illustrations,de même qu'un article anonyme intitulé : *Saint Grégoire le grand*, publié dans la *Rassegna* de mars (col. 113-118).

61. Le rôle musical de S. Grégoire a fait l'objet d'articles de la part de MM. A. Grospellier (13), A. Gastoué (14) et de D. Vivell.

---

1. *Rivista di scienze storiche*, 1904, mars, pp. 161-175.
2. *Da S. Gregorio Magno a Pio X commemorando* (*Musica sacra*, 1904, avril, pp. 49-53).
3. *Revue Bénédict.*, 1904, pp. 113-123.
4. *Ein « sozialer Papst » vor dreizehnhundert Jahren. Zum Centenarium Gregors des Grossen.* (*Der Katholik*, 1904, t. XXIX, pp. 123-137.)
5. *The Month*, 1904, mai, pp. 502-515.
6. *Der hl. Papst Gregor d. G. und der hl. Erzbischof Augustinus von Canterbury* (*Studien und Mittheil.*, XXV, 1904, pp. 282-307).
7. *S. Gregorio a la chiesa Milanese* (*Scuola cattolica*, 1904, mars pp. 197-206).
8. *S. Gregorio Magno. Scrittore morale* (*Rassegna gregoriana*, 1904, avril, pp. 201-206).
9. *S. Gregorio Magno e il suo libro « la regola pastorale »* (*Rassegna Nazionale*, 1904, avril, pp. 399-406).
10. *The Thirteenth Gregorian Centenary 604-1904* (*Catholic World*, 1904, avril, pp. 22-38).
11. *Delle più antiche imagini del santo pontifice Gregorio Magno* (*Rassegna Gregoriana*, 1903, col. 255-258, 299-304, 347-352).
12. *Santa Silvia, madre di San Gregorio e le sue memorie* (*Rassegna gregoriana*, février 1904, col. 59-70),
13. *Saint Grégoire et les origines du chant de l'Église* (*Revue du chant grégorien*, 1904, mars pp. 132-139.)
14. *Saint Grégoire le Grand fut-il musicien* (*Tribune de St-Gervais*, 1904, mars, pp. 76-82, avril, pp. 102-106.) — *Histoire du chant liturgique à Paris.* I *Des origines à la fin des temps Carolingiens.* Paris, Poussielgue, 1904, 88 pp. in-8°.

Digitized by Google

62. Notre confrère D. Célestin Vivell, dans son étude *sur le chant grégorien*, revendique contre le P. Dechevrens l'authenticité de la mélodie et du rythme grégorien, expose son esthétique et fait l'histoire du chant depuis S. Grégoire jusqu'à sa restauration, inaugurée sous Léon XIII et achevée par Pie X (1).

Dans un autre opuscule l'auteur a condensé les idées exposées dans le travail précédent (2).

D. Wilfride Corney a fait l'historique de la tradition du chant grégorien (3).

M. G. Wagner : Grégoire le grand et la restauration grégorienne (4).

63. On trouvera un bon aperçu sur les travaux des Bénédictins de Solesmes en vue de restaurer le chant grégorien dans la *Revue d'hist. eccl.*, t. V (1904), pp. 669-672, et dans les articles de D. Guépin, abbé de Silos (5).

P. Bohn a également fait l'historique des travaux des Bénédictins de Solesmes pour la restauration du chant grégorien traditionnel (6).

D. Paul Cagin a fait connaître « l'œuvre de Solesmes dans la restauration du chant grégorien » (7).

Le même sujet a été traité par D. Lucien David dans sa conférence « Comment les mélodies grégoriennes ont été retrouvées » (8), tandis que Dom Mocquereau a exposé les principes critiques qui guident l'école grégorienne de Solesmes (9).

M. Grattan Flood a publié une courte note destinée à montrer l'intime connexion qui existe entre le chant grégorien et la musique irlandaise (10).

64. On trouvera des comptes-rendus détaillés des fêtes grégoriennes de 1904 et du Congrès tenu à Rome dans la *Rassegna Gre-*

---

1. *Der Gregorianische Gesang. Eine Studie über Echtheit seiner Tradition.* Festschrift zum 1300. jähr. Jubiläum. Graz, Styria, VI-205 pp. in-8°.

2. *Die liturgische und gesangliche Reforme des hl. Gregors des Grossen.* (*Studien und Mittheil.*, XXV (1904), pp. 83-137) ; Seckau, Gregorius-Verlag, 1904, 59 pp. in-8°.

3. *The Gregorian Tradition* (*Downside Review*, 1904, pp. 46-58).

4. *Gregor der Grosse und die gregorianische Restauration* (*Gregorian. Rundschau*, 1904, mars, pp. 33-39).

5. *Bulletin de Santo Domingo de Silos*, 1904, pp. 151-158, 196-206, 246-257 ; articles traduits en français dans le *Bulletin de S. Benoît* de l'abbaye de Ligugé.

6. *Die Benediktiner von Solesmes und ihre Arbeiten zur Wiederherstellung des traditionellen gregorianischen Chorals* (*Gregorius-Blatt*, 1904, pp. 95-100.)

7. *Rassegna gregoriana*, 1904, avril, col. 205-226, avec portraits de D. Guéranger, de D. Pothier et de D. Mocquereau.

8. *Ib.*, 225-232.

9. *L'école grégorienne de Solesmes.* I. *Sa méthode critique* (*ib.*, 233-244) ; II. *L'histoire d'un neume* (*ib.*, mai-juin, col. 311-326.)

10. *Intimate Connection between Gregorian Chant and Irish Music* (*Rassegna gregoriana*, 1904, avril, col. 253-256.)

Digitized by Google

goriana, dans la *Gregorianische Rundschau* (1904), et dans les articles de C. Bellaigue : *Impressions grégoriennes dans Rome* (1).

J. Doizé : *Les fêtes romaines du centenaire de S. Gregoire le Grand* (2).

G. Petrone : *Les fêtes grégoriennes* (3).

M. Ginisty : *Échos grégoriens des deux centenaires. Rapports, discours et articles divers sur le chant grégorien* (4).

D. R(aymond) N(etzhammer) : dans les *Studien und Mittheil.*, XXV, 1904, pp. 385-390.

J. Victori : *Les fêtes du centenaire de S. Grégoire à Rome* (5).

H. Villetard : *Les fêtes de la musique religieuse à Rome. — Le XIIIe centenaire de saint Grégoire le Grand* (6).

65. M. Bruno Krusch a consacré une étude critique aux manuscrits du *Vita Columbani* à propos du travail de H. J. Lawlor (7).

66. La vie de S. Wandrille, dont notre confrère, le R. P. Dom Besse, vient d'enrichir la collection (8) « Les Saints », est assurément bien faite pour donner une idée juste de ce que fut le monachisme franc quelques années après la fusion de la règle de S. Colomban avec celle de S. Benoît et la prédominance incontestée de cette dernière dans les domaines des rois carolingiens. La vie de S. Wandrille nous met immédiatement en contact avec les chefs de la nation, avec les disciples de Colomban et nous fait assister à la fondation d'un monastère, qui ne tarde pas à devenir un foyer de sainteté et d'apostolat. Fontenelle rappelle les noms bien connus d'Ansbert, de Wulfran, tout un passé de gloire. Dom Besse a su faire revivre ces figures si attachantes, et l'on retrouve dans les pages qu'il leur a consacrées un souvenir de cette préface inoubliable que Dom Pitra a mise en tête de sa Vie de S. Léger.

67. M. Tangl se prononce pour l'année 754 (5 juin), comme année de la mort de S. Boniface (9).

68. M. W. Köhler étudie les origines du christianisme en Hesse,

---

1. *Revue des Deux Mondes*, 1904, 1 mai, pp. 220-229.
2. *Études*, 5 mai 1904, pp. 416-425.
3. *Rivista di scienze e lettere*, 1904, avril, pp. 145-160.
4. Paris, Amat, 1904, 153 pp. in-16.
5. *Die Centenarfeier Gregors des Grossen in Rom.* (*Cecilia* de Strassbourg, 1904, avril, pp. 30-43).
6. *Correspondant*, 1904, 25 avril, pp. 316-329.
7. *Neues Archiv*, 1904, t. XXIX, pp. 445-463.
8. *Saint Wandrille* (*VIe-VIIe s.*). Paris, Lecoffre, 1904, 182 pp. in-16.
9. *Zeitschrift des Vereins f. Hessische Gesch. und Landeskunde*, XXXVII (1903), pp. 223-250 ; cf. *Theolog. Revue*, 1904, col. 119-120.

Digitized by Google

les développements de l'Église dans ce territoire sous S. Boniface et le sort de l'évêché de Buraburg (1).

69. Le travail de M. Kurth sur S. Boniface a été librement traduit en allemand par H. Eltester (2).

70. S. Aldhelm a fait récemment l'objet de deux travaux : M. G. F. Browne a réuni en un joli volume les conférences qu'il a données au carême de 1902 dans la cathédrale de Bristol et dans lesquelles il a exposé la vie et l'époque du saint abbé de Malmesbury, non sans laisser percer les opinions qui le séparent des catholiques (3).

M. R. Ehwald s'est occupé du poème *de virginitate* d'Aldhelm et a montré l'insuffisance des éditions actuelles (4).

71. Dom Germain Morin a retrouvé dans le cod. 77 de la bibliothèque de Verdun, le petit poème acrostiche de S. Ermin, abbé de Lobbes, sur S. Ursmer, dont parle Anson dans la vie du saint évêque-abbé de Lobbes (5)

72. Le livre de M. C. J. B. Gaskoin sur Alcuin est le fruit de nombreuses lectures faites avec critique et intelligence (6). Si l'auteur n'arrive pas à des résultats nouveaux bien saillants, c'est qu'il est difficile de trouver la nouveauté dans un pareil sujet, mais ce qu'il dit est bien étudié, soigneusement discuté, clairement exposé. Les quatre premiers chapitres donnent une idée de la vie littéraire en Angleterre à l'époque d'Alcuin en faisant connaître les écoles du pays de Galles et d'Irlande, de Cantorbéry, de Jarrow et d'York. Les chapitres 5-8 esquissent chronologiquemeut la carrière d'Alcuin ; les chapitres 8-10 donnent un aperçu de ses travaux théologiques, pédagogiques, liturgiques et bibliques. En appendice l'auteur examine la question de savoir si Alcuin fut moine ou chanoine, mais sans arriver à un résultat positif et définitif. Il semble bien qu'à St-Martin de Tours on n'ignorait pas le caractère monastique de la maison, mais qu'on ne répugnait pas à la transformer en simple collégiale.

73. Sur les travaux liturgiques d'Alcuin voir une note de M. Martin Rule. Le sacramentaire rédigé par Alcuin serait une modification d'un manuscrit prototype par voies de suppression et d'addition ;

1. *Bonifacius in Hessen und das Bistum Buraburg* (*Zeitschrift f. Kirchengeschichte*, XXV, 1904, pp. 197-232).
2. *Wynfrith-Bonifatius, Deutschlands grosser Apostel.* von G. Kurth. Fulda, 1903, 171 pp.
3. *S. Aldhelm : his Life and Times.* London. Society for promoting Christian Knowledge, 1903, 366 pp. in-12 avec gravures.
4. *Aldhelms Gedicht de virginitate* (Programm des herz. Gymnasiums Ernestinum zu Gotha), 1904, 4°, pp. 1-11.
5. *Analecta Bollandiana*, t. XXIII (1904), pp. 315-319.
6. *Alcuin : his Life and his Work.* London, Clay, 1904, XXII-275 pp. in-8°.

Digitized by Google

conséquemment la première partie que la préface attribue à S. Grégoire ne serait pas de ce pape (1).

74. A. Knaake a étudié l'opuscule de Raban Maur : *De institutione clericorum* au point de vue homilétique et considère l'auteur comme prédicateur (2).

75. Dans son travail sur quelques commentaires des Évangiles au M. A., A. Schönbach passe en revue, en fixant leur attribution véritable, les commentaires de Bède, d'Alcuin, de Raban Maur, de Paschase Radbert, de Chrétien de Stavelot et de Remi d'Auxerre (3).

76. Le travail d'Arno Schmidt sur « la langue d'Einhard (4) » répond à un désir exprimé jadis par E. Bernheim pour arriver à la solution du problème soulevé par les « Annales Einhardi ». Le style d'Einhard varie d'après ses écrits ; il est donc difficile de tirer une conclusion, et l'auteur s'en garde bien. Son travail est de sa nature plus philologique qu'historique.

77. Le R. P. D. Hildebrand Bihlmeyer publie une monographie de S. Anschaire (5).

78. M. Hefner consacre une étude aux biographies de S. Burchard : la plus ancienne serait antérieure à 855 ; la seconde serait l'œuvre d'Eugène, abbé du monastère de St-Jacques des Écossais à Würzbourg vers le milieu du XIIe siècle (6).

79. L'auteur d'*Héliand* fut-il un laïque, un clerc ou un moine ? C'est une question qui a été assez débattue. Jostes, celui qui s'est occupé plus particulièrement de ce problème dans les derniers temps, croit qu'il fut un laïque, et c'est la thèse que le Dr Guill. Bruckner veut défendre par de nouveaux arguments, mais il a sur la culture intellectuelle et sur la formation littéraire du poète une tout autre idée que Jostes. Au reste on pourra encore discuter à l'avenir (7).

80. D. Ambroise Amelli, prieur du Mont-Cassin, a publié la con-

---

1. *The liturgical Libellus of Alcuin* (*Athenaeum*, 9 avril, 1904, pp. 464-465).

2. *Die Schrift des Rhabanus Maurus* De institutione clericorum *nach ihrer Bedeutung für die Homiletik. Maurus als Prediger* (*Theolog. Studien und Kritiken*, 1903, t. LXXVI, pp. 309-327).

3. *Ueber einige Evangelienkommentare des Mittelalters* (*Sitzungsberichte der Akad. der Wissenschaften zu Wien*, Phil. Kl., CXLVI (1903), n° 3.

4. *Die Sprache Einhards. Ein Beitrag zur Einhardfrage.* Diss. Greifwald, Abel, 1904, 78 pp. in-8°.

5. *Der hl. Ansgar, Benedictinermönch, Erzbischof von Hamburg-Bremen und Apostel des Nordens* (*Studien und Mittheil.*, XXV (1904), pp. 154-172).

6. *Archiv. des histor. Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg*, XLV, 5 sqq.

7. *Der Helianddichter ein Laie.* Wissenschaftliche Beilage zum Bericht über das Gymnasium in Basel. Schuljahr 1903/4. Strassbourg, Trübner, 1904, 36 pp. in-4°.

Digitized by Google

férence qu'il a donnée le 30 avril 1903 à Rome sur S. Brunon de Segni, Grégoire VII et Henri IV à Rome d'après un document inédit de la bibliothèque capitulaire de Vérone (1). Après avoir exposé les raisons qui l'ont amené à attribuer à S. Brunon le commentaire sur Isaïe publié par lui et premièrement attribué à Bède, D. Amelli parle d'un codex de Vérone, où il a rencontré un texte qui explique l'origine de ce commentaire. Henri IV avait dû lever le siège de Rome et se retirer en Lombardie. Brunon voulait regagner son siège de Segni, mais arrêté et jeté en prison pendant trois mois, il avait dû rentrer à Rome. C'est alors qu'à la demande de l'abbé Damien, un des sept diacres du sacré palais, il écrivit le commentaire, de Noël à Pâques. C'est en août 1082 que Brunon fut libre de retourner à Rome ; c'est donc entre le 25 décembre de cette année et le 9 avril 1083 qu'il écrivit son livre.

81. Les reproches adressés à Grégoire VII dans la lettre des évêques réunis à Worms le 24 janvier 1076, sont-ils justifiés ? Tel est le sujet d'une dissertation doctorale de M. F. Glöckner (2).

Après avoir fait connaître les idées de Grégoire VII sur le célibat et sur la simonie, l'auteur expose la façon dont le pape entend gouverner l'Église. Certes il y avait dans sa façon d'agir des procédés qu'on ne rencontre pas dans les siècles antérieurs, mais les évêques allemands n'étaient plus ce qu'ils devaient être suivant les canons, et, si la papauté n'avait agi avec une extrême énergie, c'en était fait peut-être de la discipline ecclésiastique, et l'Église perdait sa force vitale d'expansion et son action sur les âmes.

Il faut remarquer que le Dr Glöckner date les lettres 3-5 (Jaffé *Bibl.*, II, 523-526 de 1074 (pp. 15-20), et la lettre du Reg. II, 29 de 1074 (pp. 50-53).

82. D. Migliazza a exposé la doctrine de S. Grégoire VII sur les sacrements (3).

83. M. J. Ebersolt a écrit un « Essai sur Bérenger de Tours et la controverse sacramentaire au XIe siècle, » où l'on trouve exposés les antécédents du problème, les débuts de Bérenger, l'apparition de sa doctrine, la période de lutte et de controverse, le système de Bérenger, son œuvre. L'exposé des doctrines sacramentaires rappelle

---

1. *S. Bruno di Segni, Gregorio VII ed Enrico IV in Roma* (1081-1083). Tipogr. di Monte Cassino, 1903, 22 pp. in-8°.

2. *Inwiefern sind die gegen Gregor VII im Wormser Bischofsschreiben vom 24 Januar 1076 ausgesprochenen Vorwürfe berechtigt?* Greifswald. Abel, 1904, 90 pp. in-8°.

3. *Dottrina di Gregorio VII sui sacramenti. Il « Gratissimus » di S. Pietro Damiano* (*Boll. della deputazione di storia patria per l'Umbria*, 1903, 2, pp. 63-71).

Digitized by Google

les noms de Paschase Radbert, de Ratramne et autres, qui nous intéressent directement (1).

84. D. F. Tarami a écrit une petite vie de S. Jean Gualbert, fondateur de Vallombreuse (2).

85. Le Dr Endres étudie la position prise par le moine Otloh de St-Emmeran de Ratisbonne vis-à-vis des sept arts libéraux, notamment de la dialectique, et détermine son importance pour l'histoire de la philosophie. Quoi qu'en ait dit Dünmler, Otloh est assez d'avis de prohiber aux moines l'étude des arts libéraux et la lecture des auteurs profanes. M. Endres est amené à conclure qu'Otloh n'est pas le destinataire de l'Astronomie de Guillaume de Hirchau; ce serait plutôt le moine Otker de Ratisbonne (3). Cette aversion pour les études profanes spécialement contre la dialectique de son temps n'empêche pas cependant Otloh de justifier les études claustrales. Il est intéressant de constater que ses idées n'étaient pas partagées par tout le monde autour de lui. Au reste c'est là une question de principe qui se reproduisit à diverses périodes de l'histoire et qui eut son dernier retentissement dans la querelle de Mabillon et de Rancé.

86. M. Bernard Monod a consacré une étude à « *la méthode historique chez Guibert de Nogent* (4) », un des esprits les plus critiques de son époque, qui a compris merveilleusement le rôle et les devoirs de l'historien.

87. Le même auteur a publié quelques pages intéressantes sous la titre de « *L'éveil du sentiment national en France au XIe siècle : Guibert de Nogent et Philippe Ier* (5). »

Dans un autre article, M. Monod parle des « *Juifs sorciers et hérétiques au moyen âge, d'après les mémoires d'un moine du XIe siècle (Guibert de Nogent)* (6).

88. La théorie de la satisfaction dans S. Anselme a fait l'objet de nombreuses recherches, surtout de la part des théologiens pro-

---

1. *Revue de l'histoire des religions*, t. 18, 1903, juillet-août, pp. 1-42, 137-181 (Paris, Leroux, 1903. 93 pp. in-8o).

2. *Della vita di S. Giovanni Gualberto, fondatore di Vallombrosa*, Udine, Patronato, 1903, 85 pp. in-16.

3. *Otlohs von St-Emmeran Verhältniss zu den freien Künsten, insbesondere zur Dialektik, Philosophisches Jahrbuch*, XVII (1904), pp. 44-52 ; 173-184).

4. *Revue historique*, janvier 1904, pp. 51-70.

5. *La Quinzaine*, 1 janv. 1904, pp. 109-118.

6. *Revue des Études juives*, 1903, pp. 237-245.

Digitized by Google

testants. Pour ne citer que les derniers mentionnons E v. Moeller (1), J. Leipoldt (2), Gottschick (3), O. Scheel (4).

89. M. Bernard Funke consacre une nouvelle étude à ce sujet important de l'histoire des dogmes (5). Son plan primitif était d'examiner les fondements et les présuppositions de la théorie de S. Anselme, d'exposer ensuite la théorie en elle-même, puis de faire l'examen de la valeur dogmatique de cette théorie. Le présent volume ne renferme que la première partie: développement historique du dogme de la satisfaction, la théorie de S. Anselme et la façon dont elle a été accueillie et jugée par les théologiens qui l'ont suivi.

90. La vie de S. Willibrord écrite par le prêtre Egbert à la demande de l'abbé Gérard d'Epternach a été stigmatisée par M. Omont comme un « grossier plagiat » et une « supercherie littéraire ». Le P. Albert Poncelet ramène toute l'affaire à des proportions plus modestes et plus vraies. Egbert s'est expliqué sur son dessein avec une franchise qui ne laisse rien à désirer ; la préface explique l'œuvre (6).

91. M. Siegfried Rietschel propose de fixer vers l'an 1050, l'époque de la rédaction du « Translatio sancti Dionysii Ariopagitae » éditée par Köpke (*MGH.* SS. XI, 343-371) et résout les objections de l'éditeur au sujet de l'âge de cet opuscule (7).

92. A signaler l'étude de K. Streeker sur « Hrosvit de Gandersheim (8), » et celle de F. Kuntze sur Ekkehard I de St-Gall et la chanson de Walthar (9).

(A continuer.) D. Ursmer BERLIÈRE.

---

1. *Die Anselmsche* satisfactio *und die Busse des germanischen Strafrechts* (*Theolog. Studien und Kritiken*, 1899, pp. 627-634).
2. *Der Begriff* « meritum » *in Anselms* v. *Canterbury Versöhnungslehre* (*ib.*, 1904, pp. 300-308).
3. *Studien zur Versöhnungslehre des Mittelalters* (*Zeitschrift für Kirchengesch.*, XXII, 378-438 ; XXIII, 35-67, 191-222 ; 321-375 ; XXIV, 15-45, 198-231).
4. *Bemerkungen über Gottschicks Gedanken von dem Verhältniss Anselms zu Augustin* (*Theol. Stud. und Krit.*, 1904, pp. 401-433).
5. *Grundlagen und Voraussetzungen der Satisfaktionstheorie des hl. Anselm von Canterbury* (*Kirchengeschichl. Studien*, Bd. VI, III Heft). Münster, Schöningh, 1903. VIII — 166 pp. in-8°.
6. *Analecta bollandiana*, XXII (1903), pp. 419-422.
7. *Neues Archiv.*, XXIX (1904), pp. 643-651.
8. *N. Jahrb. f. d. klass. Altertum*, 1903, 8. I, pp. 569-598 ; 9. I, pp. 629-647.
9. *Die Grenzboten für Politik, Lit. und Kunst*, t. 62 (1903), pp. 269-280.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

MERCIER. **Psychologie**, 6e édition, 1904. 2 vol. in-8° de 377 et 394 pp. Louvain, Institut Supérieur de philosophie.

La réputation du présent ouvrage n'est plus à établir; non seulement il vient d'atteindre en peu d'années sa 6e édition, mais encore des traductions en diverses langues l'ont rendu classique à l'étranger. C'est aux yeux de plusieurs bons juges, la meilleure parmi les œuvres de l'auteur. Il nous suffirait donc de signaler l'apparition de l'édition nouvelle, si celle-ci n'était qu'une reproduction à peine modifiée de la précédente. Mais tel n'est pas le cas. La comparaison matérielle entre l'une et l'autre nous en fournit une première preuve : Le volume unique de la 5e édition compte 583 pages, les 2 volumes de la 6e réunis, 771. La psychologie en effet n'est pas un corps de doctrines incapables de perfectionnement, et le Fondateur de l'Institut de Louvain plus que tout autre tient à contribuer au progrès de la philosophie. Il a donc tenu compte des résultats nouveaux acquis par les sciences physiologiques et anatomiques (voir p. ex. le nouvel exposé concernant l'anatomie du système nerveux, I. pg, 110 ss.) ; il a ensuite poussé plus avant l'étude de certaines questions : telles, la distinction entre la sensation et le mouvement mécanique, l'étude de la sensation en elle-même; il confirme sa théorie sur le sens intime et ajoute des développements nouveaux à la doctrine de l'association des images. — Le second volume a été enrichi plus encore que le premier et à bon droit : c'est en effet la vie intellectuelle et raisonnable qui est la fin et le couronnement de la psychologie, et Mgr Mercier a senti le besoin de compléter, sur cette matière, son édition précédente. Cette fois encore, si l'on considère les proportions relatives de ses deux volumes, il a fait à la sensation une bien large part. La thèse fondamentale de la connaissance intellective est expliquée plus à fond que dans la 5e édition, la distinction entre le concept universel propre à l'intelligence et l'image confuse conservée dans l'imagination est rendue, pour ainsi dire, palpable (II, pg. 22). Un argument tiré du langage, expression abstraite de la pensée, vient confirmer la thèse. Notons ensuite les modifications apportées dans l'exposé de l'origine de la connaissance, les développements nouveaux donnés à la question du libre arbitre, plus loin les pages remarquables par la nouveauté et la personnalité dans lesquelles sont élucidées la nature de l'émotion, du sentiment, notions vagues chez les modernes, qui deviennent nettes dans l'interprétation thomiste et aristotélicienne. Ce serait ici une occasion, entre bien

Digitized by Google

d'autres, de noter, *combien la philosophie scolastique bien comprise se prête à l'interprétation des faits*, soit d'expérience interne, soit d'expérience externe. Intéressantes aussi et actuelles les notions concernant la suggestion mentale, la télépathie, le spiritisme (II, 218).

Bref, il n'y a guère de pages dans son œuvre que l'éminent philosophe n'ait retouchées, polies, complétées, soucieux toujours de présenter la vérité dans une lumière plus grande, sous un aspect plus accessible à toutes les intelligences.

Qu'il nous soit permis, pour finir, de soulever quelques difficultés qui intéressent la pensée philosophique. Dans la description de l'organisme humain, nous lisons (I, pg. 29) que « les globules sanguins, et lymphatique... sont des *éléments organisés* du corps humain ». Ils sont par conséquent vivants, car la vie, c'est « l'état de la substance organisée » (p. 17). Mais quel est le principe de leur vie? Est-ce un principe propre à chacun d'eux? Le globule est alors un « suppôt » qui voyage. Sont-ils au contraire vivifiés par l'âme? Mais celle-ci ne peut informer à distance. Elle informerait donc également le *plasma* du sang. Mais ce plasma n'est pas organisé. Il recevrait donc de l'âme *l'être humain*, sans recevoir le degré métaphysique de la vie. A laquelle de ces conséquences faut-il s'arrêter? — L'origine immédiate de la vie organique (pg. 80-91) est-elle philosophiquement expliquée, si l'on n'applique pas à la semence comme le faisait S. Thomas, la notion de *causalité instrumentale?*

Au sujet de l'âme séparée, Mgr Mercier ne dit nulle part que l'âme, par le fait de la séparation, acquiert un mode de connaître, nouveau sans doute, mais cependant naturel. Elle se connaît elle-même d'une façon compréhensive [1]; par cette médiation elle connaît Dieu. Elle est donc dans un état intellectif plus parfait que dans la vie présente, et par là les arguments de raison pour la résurrection sont fort affaiblis.

Enfin un point qui nous semble peu élucidé, c'est la composition physique de l'âme avec le corps. Mgr Mercier la compare à l'union entre forme et matière première (II, pg. 294, 302), en ce sens que le corps serait la matière première informée par l'âme. Cela semble à première vue contredire la cosmologie qui fait de la matière un être en pure puissance, tandis que « anima est actus primus corporis physici *organici*. » Nous n'insistons pas cependant, car dans sa préface l'auteur nous prévient à dessein, qu'il réserve plusieurs questions difficiles pour son cours supérieur

D. R. P.

S. ALPHONSI M. DE LIGORIO **Opera dogmatica** ex italico sermone in latinum transtulit, ad antiqua seditiones castigavit notisque auxit Aloysius WALTER Congr. SS. Redemptoris.— 2 vol. in-4° de 736 et 793 pp. Romae, Pustet, 1903. Fr. 5.

1. « Se ipsam per se ipsam intelliget anima separata ». S. Thom. S. Th. I qu. LXXXIX, art. 2. corp. – Cf. ibid. qu. XIV, art. 2 ad 1?

Digitized by Google

S. Alphonse de Liguori est en général plus connu par sa théologie morale que par ses traités de théologie dogmatique. La cause en est, en partie, que le S. Évêque a composé ces derniers en italien, son intention étant ou bien de pourvoir aux besoins de son diocèse, ou bien de prémunir l'Italie contre les invasions de l'hérésie et de l'incrédulité étrangères. Proclamé à présent Docteur de l'Église universelle, sa voix doit retentir par toute la terre : en dogmatique aussi bien qu'en morale son enseignement s'impose au monde entier. Pour qu'en tout lieu on pût entendre cette doctrine, pour qu'elle possédât en fait l'universalité qui lui revenait de droit, il fallait l'exprimer dans la langue officielle de l'Église romaine. C'est cette tâche ardue que vient de mener à bonne fin le R. P. Walter.

Le traducteur a su dans cette entreprise difficile, suivre de très près la pensée et la parole du saint Auteur, il a eu l'art de saisir les nuances délicates de la langue italienne pour les reproduire dans un latin à la fois classique et scholastique, évitant les ornements inutiles de l'antiquité en même temps que le style trop dur du moyen âge, juste milieu entre les « esse videatur » et les « respondeo dicendum quod ». En lisant cette phrase si claire et si facile, en entendant ce langage si naturel et toujours si plein de sens, on reconnaît la propre parole de l'auteur de la *Théologie morale*, on oublie qu'entre lui et nous a pris place un interprète, tant ce dernier a su s'assimiler l'expression du Maître.

Les œuvres théologiques que contiennent ces deux volumes sont les unes apologétiques, les autres proprement dogmatiques. Dans la première classe nous pouvons ranger le traité contre les incrédules (I, 5-38), celui concernant l'évidence de la foi (I, 43-98), le traité plus étendu de la vérité de la foi (I, 99-384), la réfutation de Fébronius (I, 326-459). Le commentaire des canons du concile de Trente (I, 461-715), quoique dirigé contre les hérétiques et l'histoire mensongère de fra Paolo Sarpi, est cependant d'un caractère proprement dogmatique. — L'histoire des hérésies avec leur réfutation (II, 3-503) prouve que la religion catholique est la seule vraie ; il en est de même des considérations touchant la vérité de la révélation (II, 505-531). Les dissertations *de novissimis* (II, 533-627) et enfin le traité bien connu du grand moyen de la prière (II, 629-722) sont d'un caractère dogmatique en même temps que moral et ascétique. Cet ensemble de traités n'est évidemment pas destiné à former le manuel d'un cours de théologie, néanmoins il contient la matière d'une véritable somme théologique et rendra les meilleurs services aux prédicateurs et apologistes comme aux directeurs des âmes et aux théologiens de profession.

En apologie, la méthode de S. Alphonse est la méthode traditionnelle : démonstration philosophique de l'existence de Dieu, preuves de la révélation divine par les miracles et les prophéties. On a beau vanter les progrès de l'apologétique moderne, là comme en philosophie, la méthode objective sera toujours la seule bonne, on n'y pourra ajouter que des perfectionne-

Digitized by Google

ments accidentels. Quand le S. Docteur réfute des systèmes philosophiques ou théologiques, il en saisit le vice fondamental et les renverse par la base ; s'agit-il par exemple du panthéisme, l'inévitable pierre d'achoppement de ce système sera l'affirmation simultanée de propositions contradictoires, de l'unité et de la multiplicité, il n'est dès lors plus nécessaire de discuter les détails (cf I. pg. 128). S. Alphonse eût-il connu les philosophes du XIXe siècle, sceptiques, idéalistes, positivistes, plus d'une fois il aurait pu répéter : « At vero quodnam est illud rationabilium hominum genus apud quos nulla jam valeat ratio ? » (I, pg. 102).

Sur le terrain historique, notamment dans l'histoire des hérésies, il ne recourt pas à tout l'appareil critique moderne, et se contente souvent de citations de seconde main, néanmoins sa documentation est abondante et ses renseignements puisés à bonne source ; aussi serait-il difficile de trouver un ouvrage exposant d'une façon plus claire, plus concise en même temps qu'exacte les points essentiels des diverses hérésies ; non seulement l'arianisme, le nestorianisme, et les erreurs anciennes, mais plus encore le schisme anglican, le luthéranisme, le jansénisme sont étudiés avec un soin spécial.

Dans les questions de théologie spéculative S. Alphonse suit de près S. Thomas. A propos de la grâce suffisante et efficace, il réfute les systèmes pseudo-augustiniens des XVIIe et XVIIIe siècles et mitige un peu la sentence de l'école thomiste ; la grâce efficace, dit-il, n'est pas nécessaire pour exécuter les œuvres faciles, spécialement la prière ; chacun peut donc, muni de la seule grâce suffisante, recourir à la prière et obtenir ainsi toutes les grâces nécessaires au salut. Ni l'autorité ni les raisons intrinsèques ne font défaut à ce système : la connexion entre la prière et les autres grâces en est, pensons-nous, l'élément fondamental ; quiconque en effet se sera profondément convaincu que la prière est le moyen efficace et infaillible pour se sauver, trouvera dans cette considération le meilleur stimulant d'une prière plus assidue et plus confiante.

Nous avons déjà plus haut fait ressortir les mérites de la traduction. Mais le travail du R. P. Walter ne s'est pas borné là, il a en outre donné une édition de S. Alphonse selon les exigences de la critique contemporaine. Des titres sommaires placés en marge facilitent la lecture et résument brièvement les idées développées dans le texte. Les nombreuses citations ont été contrôlées, au besoin précisées et même rectifiées sur les écrits originaux des Pères, des théologiens, des philosophes. Les ouvrages des hérétiques notamment ont été consultés avec soin, plusieurs fois des citations de Luther, Calvin, etc. sont données in extenso. Un exemple entre d'autres peut suffire à prouver la sincérité et l'exactitude qui ont présidé à ce travail : « Refert praeterea Gotti Cardinalis eum [Calvinum] duas in Iesu Christo posuisse personas », écrit S. Alphonse (II, 257). L'éditeur fait remarquer en note que Gotti se trompe, et cite les paroles de Calvin en

Digitized by Google

faveur de l'unité de personne. Ailleurs ce sera une doctrine philosophique ou théologique qui aura besoin de commentaire, par exemple II, 610 l'obstination des damnés, et la liberté de leurs actes particuliers. C'en est assez pour conclure qu'une science théologique très sûre en même temps qu'une érudition consommée ont dirigé tout ce travail de révision, grâce auquel les œuvres de S. Alphonse ne sont nullement dépourvues des avantages assurés aux ouvrages modernes par les progrès des sciences historiques. D'ailleurs les éloges les plus autorisés, l'approbation de Sa Sainteté Pie X sont un sûr garant de la faveur que rencontrera dans le monde catholique cette nouvelle édition latine, monument élevé à la gloire du S. Docteur et à l'édification du peuple chrétien.

D. Raphaël PROOST.

BARDENHEWER. **Geschichte der altkirchlichen Litteratur.** IIe B., vom Ende des zweiten Jahrhunderts bis zum Beginn des vierten Jahrhunderts. In-8° de XVI-665 pp. Fribourg, Herder, 1903. 14 fr. 25.

Tandis que plusieurs revues ecclésiastiques, notamment *der Katholik*, *die Litt. Rundschau*, etc., louaient sans restriction le 1er volume de la Patrologie de M. B. « parce qu'il affranchissait les savants catholiques de la sujétion aux livres de Harnack et de Krüger », d'autres revues catholiques et protestantes regrettaient dans le livre certaines tendances polémiques. Krüger le reprocha assez vivement dans un article du *Literarisches Zentralblatt* (20 septembre 1902). Krüger s'en prenait surtout au titre « Geschichte des *altkirchlichen* Litteratur ; » M. B. consacre la préface de son second volume à défendre son point de vue. Nous ne suivrons pas cette discussion qui n'a pas beaucoup d'importance, mais nous regrettons cependant que B. n'ait pas fait connaître davantage les écrits hérétiques, qui jetteraient la lumière sur les réfutations des Pères. Nous n'insistons pas.

Le second volume étudie dans la période du IIIe siècle, la littérature orientale et occidentale. L'Orient est représenté par les Alexandrins, les Syro-Palestiniens, les Asiatiques ; l'Occident par les Africains : Tertullien, Cyprien, Arnobe, Lactance, et les Romains : Hyppolite, le fragment de Muratori, les anciens prologues des Évangiles, Novatien, les lettres pontificales. A propos du *De aleatoribus* omis du catalogue des lettres pontificales. B. semble l'attribuer à Victor I, sans toutefois vouloir trancher la question. Enfin le dernier chapitre réunit les écrivains occidentaux, qui ne sont ni romains ni africains : Commodien, Victorin de Petau, Reticius d'Autun. B. n'admet pas l'origine africaine de Commodien, et en cela il a raison : car les africanismes que l'on rencontre dans ses œuvres sont communs à la langue chrétienne de l'époque.

Le volume se termine par une étude complète de tous les actes des martyrs qui nous restent des trois premiers siècles et des écrits païens ou

Digitized by Google

juifs, corrigés par des chrétiens, tels que l'Hermès Trismégiste, le livre d'Hénoch, le IVe livre d'Esdras, les livres sibyllins, etc. Nous regrettons de ne pas voir l'inscription d'Abercius, nommé cependant ; B. n'est-il pas un peu trop étroit dans sa conception de la littérature ? Ce qui rend ce livre très utile, ce sont à la fin de chaque partie les résumés du mouvement littéraire étudié ; peut-être y a-t-il des longueurs et des répétitions que l'on pourrait éviter. De plus pourquoi la belle étude des alexandrins n'est-elle pas précédée d'une notice sur Philon et les néo-platoniciens d'Alexandrie, dont l'influence a été si grande sur l'exégèse et les essais de théologie de Clément et d'Origène ? C'est une lacune.

Aux avantages d'un plan excellent, l'ouvrage de B. a encore ceux de la clarté, de la méthode et de la solidité ; c'est un livre d'orientation et de références, précieux pour les travailleurs. Aussi souhaitons-nous d'en voir promptement la continuation.

D. P. B.

Dr. J.B. Saegmuller. **Lehrbuch des katholischen Kirchenrechts.** Dritter (Schlus-) Teil. Die Verwaltung der Kirche. 1904. In-8°de VI-401-834 pp. Fribourg, Herder. 7 fr. 50.

La Revue a déjà annoncé les deux premiers volumes du cours de droit canonique du Dr Sägmüller, et en avait fait remarquer les qualités. Le troisième et dernier ne leur est pas inférieur.

Le volume est divisé en trois sections : de l'exercice de la potestas magisterii, potestas ordinis et potestas jurisdictionis. Le sacrement de mariage est traité d'une façon toute spéciale p. 458-594 ; on peut considérer cette partie comme un excellent compendium résumant parfaitement tout ce qui a été écrit à ce sujet ; et ce que les lecteurs apprécieront surtout, c'est que le Dr S. a tenu compte des droits des différents pays, notamment de l'Allemagne. La doctrine est appuyée sur les décisions les plus récentes émanées des Congrégations romaines. Dans la dernière section, l'auteur nous donne le complément de la matière traitée dans le 2e volume, c.-à-d. le droit criminel, le traité de regularibus, et de l'administration des biens temporels. Le Dr S. n'a pas négligé le côté historique du droit canonique ; ce point de vue, encore que traité brièvement, suffit cependant pour donner une idée exacte du développement de la discipline. Du reste, ceux qui voudraient approfondir davantage, ont à leur disposition les indications des sources et en une abondance, telle qu'on la rencontre rarement dans les auteurs ; ce n'est point le moindre mérite de ce travail.

Nous aurions certes quelques légères critiques à émettre, sur des points de pur détail seulement et sans conséquence. Ces défauts sont presque inévitables dans une œuvre de longue haleine, où l'auteur condense d'innombrables matériaux. Aussi préférons-nous donner un jugement sur

Digitized by Google

l'ensemble de l'ouvrage qui mérite une place prépondérante dans la littérature canonique. Clarté dans l'exposition, exactitude dans la citation des sources, synthèse facile de chaque traité, simplicité de la langue et surtout une orthodoxie irréprochable, telles sont les qualités maîtresses du traité du Dr Sägmüller.

D. Pierre BASTIEN.

SCHIFFINI, S.J. — **Tractatus de virtutibus infusis.** Fribourg, Herder, 1904. XI-695 pp. — Prix : 11 fr.

Le traité *de virtutibus infusis* que vient de publier le R. P. Schiffini, est le complément nécessaire de son traité *de gratia* (1). La grâce en effet ne peut se concevoir sans vertus, pas plus qu'une nature ne se conçoit sans facultés. Dans les deux ouvrages par conséquent la méthode est la même : tous ceux qui connaissent le *de gratia* savent que le P. Schiffini est un successeur des grands théologiens scolastiques, un de ces philosophes qui ne pensent faire de plus digne usage de la raison humaine qu'en l'appliquant à scruter les vérités surnaturelles selon l'antique devise, *fides quaerens intellectum*. Et certes, sans méconnaître la nécessité de la théologie positive et de l'histoire du dogme, il faut confesser que l'essence et la fin de la théologie, c'est l'intelligence la plus parfaite possible de la vérité révélée. Pour arriver à ce but il faut mettre au service de la révélation, non tant l'abondance de l'érudition que la profondeur de la science philosophique, et cela est surtout nécessaire dans un sujet où le terrain philosophique et théologique sont intimement connexes. Du reste l'auteur prend à l'Écriture et à la tradition tous les documents qui lui sont nécessaires ; s'il ne multiplie pas les autorités, il choisit les témoignages se rapportant le plus exactement à la matière.

Le traité se divise en 7 *disputations*. La 1e a pour objet les vertus infuses en général, les 3 suivantes sont consacrées à la vertu de foi : objet de la foi, nature de l'acte de foi, nécessité de la foi : autant de sujets aussi difficiles qu'importants. L'espérance, la charité, les vertus morales forment respectivement l'objet des 3 dernières disputations. La doctrine est celle de S. Thomas; les questions agitées dans les controverses plus récentes sont résolues selon les principes du Docteur Angélique. Notons cependant une exception quant à la compossibilité de l'acte de foi avec la science habituelle (habitus scientiae) relatifs au même objet (pg. 125-126).

L'étude de la nature de l'acte de foi est particulièrement intéressante ; bornons-nous à indiquer la position prise ici par l'auteur dans certaines controverses. Comment, demande-t-on, l'acte de foi s'appuie-t-il sur la parole de Dieu qui révèle ? Il semble naturel de répondre que c'est par un raisonnement, par exemple : « L'Incarnation est révélée par Dieu, or la

1. *Revue bénédictine*, 1901, pg. 440.

Digitized by Google

parole de Dieu est véridique, donc le mystère de l'Incarnation est une vérité de foi. » Mais il y a à cela l'inconvénient que la vérité de foi semble découler de prémisses connues par la raison naturelle seulement, et pour obvier à cette difficulté le P. Schiffini pose en thèse que l'acte de foi peut être un jugement simple, se portant à la fois sur l'objet révélé et sur l'autorité de Dieu qui révèle (pg. 200). Cette doctrine nous paraît au moins difficile à comprendre.

Une autre question actuelle, c'est la distinction entre la foi divine et la foi ecclésiastique patronnée par des théologiens de grand mérite. Le P. Schiffini, d'accord avec la tradition thomiste, rejette cette distinction et dit fort bien : « Ecclesiae magisterium est complementum integrale divinae locutionis » (pg. 144).

Autre question difficile : *Le judicium credibilitatis* doit être absolument certain, or comment sera-t-il tel chez tous les fidèles, même chez les enfants et les hommes qui sont peu instruits ? Contre Suarez le P. Schiffini estime qu'une certitude proportionnée à l'intelligence de chacun peut suffire (pg. 268).

On voit assez, à ces exemples, que l'auteur examine à fond son sujet et ne craint pas les difficultés ; qu'il nous suffise de signaler encore dans le traité de la vertu d'espérance la distinction établie entre l'espérance et le désir ; contre Scot et Suarez l'auteur prouve que le motif objectif de l'espérance est dans le secours divin, dans la fidélité de Dieu à ses promesses (pg. 379). Le traité des vertus morales (disp. VII) nous donne en substance une grande partie de la IIe IIe de S. Thomas ; ce qui concerne la vertu de religion nous semble particulièrement bien réussi.

En somme, nous jugeons le livre du R. P. Schiffini de nature à rendre les plus grands services. Il n'est pas rare de voir écrire des livres et d'entendre émettre des opinions fort à la légère sur ces matières. En fait de morale, plusieurs se croient, de bonne foi, fort compétents sans études préalables ; or peu de questions exigent une connaissance plus approfondie tant de la philosophie que de la théologie. A quiconque veut acquérir une doctrine sûre ou compléter ses connaissances en ces doctrines si importantes au point de vue spéculatif et au point de vue pratique, nous ne pouvons recommander de meilleur guide que le présent traité *de virtutibus infusis*.

D. R. P.

Chr. PESCH, S. J. — **Praelectiones dogmaticae.** Tom. I. Institutiones propaedeuticae ad sacram theologiam (De Christo legato divino. De Ecclesia Christi. De locis theologicis) Ed. 3e. 1903. In-8° de XXVI-416 pp. Fribourg, Herder. Prix : 7 fr. 25.

Les « Praelectiones dogmaticae » du R. P. Chr. Pesch ont été reçues avec faveur pour tous ceux qui s'occupent d'études théolog.ques, plusieurs

Digitized by Google

instituts d'enseignement ecclésiastique en ont fait leur manuel, déjà la 3e édition commence de paraître. Le 1r volume de celle-ci, consacré à l'apologétique, est, après un aperçu général sur la nature de la théologie, divisé en trois parties, comme l'indique le sous-titre.

La 1ère partie, la mission divine du Christ, a pour base l'authenticité des Évangiles. Non seulement les témoignages de l'antiquité en faveur de tous et chacun des Évangiles sont si manifestes et si concordants, qu'il ne peut y avoir aucune raison de douter, mais encore les objections et les théories des rationalistes qui se détruisent entre elles ne servent qu'à rendre plus assurée la persuasion des esprits sincères. Étant admise l'authenticité des Évangiles, on y voit le Christ s'affirmer comme légat divin et prouver sa mission par les miracles et les prophéties. L'accomplissement des prophéties messianiques fournit un autre argument, de même que la merveilleuse propagation de l'Église et le témoignage des martyrs. Quant aux critères internes, l'auteur ne leur attribue avec raison qu'une valeur suasive. La 2e partie traite de l'Église, qui a pour mission de conserver la doctrine du Christ. La question de la hiérarchie est aujourd'hui vivement discutée, nous ne pouvons qu'approuver la position prise par le P. Pesch. Il est difficile d'établir par l'Écriture seule, l'institution divine des 3 degrés de la hiérarchie. Dans les livres du Nouveau Testament les évêques sont quelquefois désignés sous le nom de « presbyteri », jamais au contraire les simples prêtres ne portent le titre « episcopi ». Mais pour ce dernier point lui-même, l'auteur revendique sa thèse seulement comme probable ; au contraire, il est décisif dans l'argument de tradition, et se rit à bon droit des protestants et des rationalistes qui par leur manière aprioristique de raisonner en matière de faits prouvent suffisamment qu'il n'y a rien de sérieux à faire valoir contre la thèse catholique (pg. 217, ss.).

Nous ne pouvons ici tout analyser. Contentons-nous de signaler encore la doctrine de la primauté du Souverain Pontife, mise parfaitement au point de la critique et de l'érudition modernes. Plus loin la notion de progrès ou d'évolution dans les dogmes nous semble bien définie.

Quant à la question de l'assentiment dû aux vérités médiatement révélées et aux faits dogmatiques, l'auteur distingue entre les dogmes proprement dits que l'on doit croire « fide divina » et les conclusions que l'on doit tenir seulement : « Distinguendum est inter credere et tenere quia teneo quidem quaecumque ecclesiastica auctoritas tenenda proponit, at non haec omnia fide divina credo. » (pg. 336). Cette distinction nous paraît peu fondée, mais ce n'est pas ici le lieu de s'appesantir sur ce sujet qui proprement appartient au traité des vertus théologiques.

La 3e partie enfin traite « de locis theologicis » : de l'Écriture et de la tradition. Elle est beaucoup plus brève que les précédentes, parce que plusieurs des questions y relatives appartiennent à l'Introduction à l'Écriture Sainte. La doctrine de l'inspiration cependant n'est pas négligée.

Digitized by Google

L'auteur dit très bien que l'écrivain sacré est cause instrumentale sous l'action de Dieu cause principale : « Deus... libertate hominis intacta, potest homine uti ut instrumento ad conscribendum librum » (pg. 389), mais il ne déduit pas de ce principe toutes les conséquences, qui à notre avis, en résultent. L'inspiration, dit-il, atteint « res et sententias, » mais ne porte pas sur chaque parole ni sur le style (397). C'est une distinction sans doute très reçue, défendue par Franzelin et autres, jugée cependant inutile par les théologiens de l'ancienne école thomiste. L'inspiration peut très bien être verbale, sans que pour cela l'écrivain cesse d'agir *modo humano*.

Signalons aussi les tables très utiles qui commencent le volume, notamment l'index abrégé des hérésies. Pour résumer en peu de mots notre appréciation sur l'ensemble du livre, nous assignerons volontiers comme ses qualités maîtresses la sûreté de la doctrine, l'ordre clair et méthodique de l'exposition, la mise en œuvre des travaux récents en matière d'histoire et de critique.

D. R. P.

Dr. Cornelius Krieg. **Wissenschaft der Seelenleitung**, 1904. Gr. in-8° de XVII-558 pp. Fribourg. Herder, 8 fr. 40.

La théologie pastorale est en Allemagne une des branches importantes dans la formation des jeunes clers, et c'est chose fort raisonnable. La littérature ecclésiastique possédait en ce pays les excellents traités d'Amberger, de Benger, de Schüch, de Renninger-Göpfert, etc.; mais, quelle que fût leur valeur, il y avait dans ces travaux des lacunes, surtout au point de vue de la méthode. Sans renier les travaux de ses devanciers, le Dr Krieg a su profiter de leurs écrits et ordonner les innombrables matériaux, qu'il avait rassemblés, d'une façon méthodique, claire et précise et nous ajouterons toute neuve, soit par la manière dont il traite son sujet, soit par les questions dont il s'occupe.

Une courte introduction expose les principes fondamentaux de la pastorale (1-37); puis l'auteur établit la doctrine du « ministère royal » des âmes. C'est la deuxième partie de l'ouvrage, et aussi la plus importante; les deux premiers chapitres traitent du ministère pastoral en particulier et des qualités de celui qui doit l'exercer. Nous hasarderons ici une légère remarque : ces deux premiers chapitres auraient peut-être mieux trouvé leur place dans l'introduction. Cette base de son étude solidement établie, l'auteur aborde les différentes phases de ce ministère si important et si délicat. Il trace d'une main sûre les règles de la conduite des âmes, « ars artium », disait S. Grégoire, suivant l'âge, le sexe, le caractère physique et moral, l'état de chaque âme et donne les principaux moyens de les maintenir ou de les ramener dans la voie du bien. Le Dr Krieg n'est pas seulement un théologien, mais encore un profond psychologue; on n'a pour

Digitized by Google

s'en convaincre qu'à relire les pages consacrées à la direction des jeunes gens. Nous avons rarement rencontré un auteur exposant d'une façon aussi nette et aussi brève la psychologie morale de l'âme humaine dans ses diverses phases de bien ou de mal et déterminant les remèdes les plus aptes à guérir les blessures. Nous attirons tout spécialement l'attention sur le chapitre des lectures : c'est là un écueil très grave pour les âmes des jeunes gens. Du reste l'auteur ne limite pas son étude à l'individu, il l'étend à la famille, à la paroisse, à l'école, montrant l'influence qu'elles peuvent avoir sur la formation morale et spirituelle ou la dépravation de l'homme.

Le Dr Kr. a voulu également traiter dans son ouvrage la question sociale et nous l'en félicitons. Le prêtre, à l'heure actuelle, ne peut négliger cette partie; c'est une obligation pour lui de l'étudier et par là de prendre une place prépondérante parmi les hommes d'œuvres. Mais pour cela il faut qu'il connaisse les règles qui détermineront son action : car là aussi il peut et doit être apôtre et ministre du Christ. Aucun traité de théologie pastorale n'avait jusqu'ici abordé cette questions : c'est une heureuse nouveauté dont on saura gré à l'auteur. Écrit pour l'Allemagne, évidemment le Dr Kr. ne pouvait envisager que les œuvres de ce pays, où elles sont nombreuses et florissantes.

Nous aurions bien de ci de là à formuler quelques légères critiques ; mais nous préférons les taire. L'ensemble de l'œuvre est vraiment remarquable : clarté et concision, sûreté et précision de doctrine, style facile et entraînant qualités qui démontrent dans l'auteur un penseur profond autant que pratique. Aussi recommandons-nous instamment l'étude de cet ouvrage, et espérons-nous que bientôt nous en aurons une traduction française qui permettra aux prêtres de s'instruire et de s'édifier.

D. Pierre Bastien.

Jésus, Messie et Fils de Dieu, d'après les Évangiles Synoptiques, par M. Lepin P. S. S. — Letouzey, 1904. In-18 de XLV-279 pp. 3 fr.50.

L'étude de M. Lepin est, je crois, la meilleure de toutes les publications qu'a provoquées le « petit livre » de M. Loisy. Elle est surtout une œuvre de science pacifique. Sans doute, elle est écrite pour combattre certaines allégations de l'*Évangile et l'Église*, mais elle n'est pas une réfutation. M. L. au lieu de contredire, établit ses conclusions à lui, conclusions qui, sans être bien neuves, sont cependant une mise au point de la tradition. Cette manière de procéder offre de grands avantages : les théories de M. Loisy sont de celles qu'il est malaisé de discuter. Souvent, les contours sont d'une imprécision qui ne permet pas l'analyse ; et puis, M. Loisy est à sa façon un de ces terribles scolastiques, théoriciens interprètes de textes. Il bâtit des théories sur une impression qu'appuient deux ou trois citations.

Digitized by Google

La conjecture est érigée en thèse... et il n'y a plus rien à faire. Alors commencent les spéculations symboliques sur les textes gênants, on fait fi de la réalité, les textes arrivent à dire ce que l'on veut et à se plier à tous les systèmes : s'ils ne se plient pas, on les met de côté, car étant contraires à la thèse ils ne peuvent être authentiques (1). On ne saurait trop signaler et repousser ce procédé anticritique : l'avoir dévoilé est déjà une réfutation : s'il est prouvé qu'un auteur se permet de ces fantaisies, il pourra avoir raison en bien des points. Son œuvre est branlante; pour l'achever, il n'y a plus qu'à montrer en face d'elle l'édifice scientifiquement construit.

Le livre de M. Lépin est cette double argumentation. Avant de retracer l'enseignement de l'évangile historique sur la personne et la prédication de Jésus-Christ, l'auteur établit en quelques pages la valeur de ses documents — les trois Synoptiques, le quatrième Évangile étant réservé pour un second volume. Cette introduction, il est vrai, n'est qu'une reproduction un peu rafraîchie des anciens traités sur la matière : on eût désiré y voir en relief le point controversé aujourd'hui, à savoir le départ qu'il y a à faire dans les Évangiles entre la prédication authentique du Christ et les développements ou additions de la foi des premières générations chrétiennes : les auteurs qu'on réfute affirment en effet que la figure du Christ a été grandement modifiée par ce travail de la foi. Quoi qu'en dise M. L. (p. XLIII), une réfutation directe eût heureusement consolidé les arguments indirects semés çà et là (XXII suiv ; 52-53 ; 219-220).

L'étude elle-même embrasse en quatre chapitres une synthèse bien suivie de l'enseignement de Jésus-Christ sur sa personne.

Le chapitre I sert d'introduction aux autres : il décrit le terrain que la tradition juive a préparé à la prédication messianique. Bien qu'un peu trop éclairé à la lumière des textes postérieurs (19 suiv. ; 32 suiv.), cet exposé est une intéressante reconstitution.

Le chapitre II, Jésus, Messie et Fils de Dieu dans son enfance, est solide et réservé dans ses conclusions. A remarquer le passage concernant l'authenticité de l'Evangile de l'Enfance (47 suiv.) : si la tradition chrétienne en avait influencé la rédaction, nous trouverions dans le Messie du second chapitre de S. Luc plus de force et de gloire divines au lieu d'une humanité si faible et si humble.

Le chapitre III, Jésus, Messie dans sa vie publique, offre une bonne réfutation des théories de Renan et de Stapfer ainsi que de Harnack sur la conscience messianique en Jésus. L'exposé est soigné, la discusion prise de haut, comme il convient vis-à-vis de critiques qui planent tant au-dessus des textes. Il serait superflu de les quereller sur l'un ou l'autre passage (et ceci est plus vrai encore avec les symbolistes à forte dose comme M. Loisy),

1. Je ne parle pas de mauvaise foi scientifique : je constate seulement ce fait si fréquent de l'autosuggestion produite par une thèse sur celui qui l'a « trouvée ».

Digitized by Google

c'est là l'objet de travaux plus détaillés : pour l'esquisse que veut l'auteur, ce serait perte de temps : l'ensemble des témoignages est si fort, que les conclusions générales seraient à peine modifiées par l'abandon de quelques textes disputés, tandis que l'éparpillement ôterait leur force à certaines preuves qui ne valent qu'en faisceau. — Il suffirait même par moments de renvoyer Renan et Harnack dos à dos : ils se contredisent en effet l'un l'autre, affirmant insoutenable ce que le voisin déclare hors de discussion. La critique a le droit de conjecturer, de tâtonner, de se tromper : mais lorsque des coryphées dogmatisent en sens contradictoire sur des points fondamentaux, tout homme sensé a le droit de considérer leurs conclusions comme non avenues.

C'est au chapitre IV, Jésus, Fils de Dieu dans sa vie publique, que M. L. a concentré tous ses efforts : c'était du reste la partie la plus dure : la Messianité du Christ est reconnue, avec des nuances, par presque tous, mais peu de critiques dits indépendants admettent aujourd'hui que Jésus ait déclaré sa filiation divine ([1]). Cette manière de voir est basée sur l'absence de texte positif : aucune parole du Christ ne peut être entendue exclusivement de la nature divine du « Fils de Dieu ». Mais, en plusieurs endroits, cette divinité transparaît dans la majesté des actes et des paroles de Jésus ([2]). Il y a surtout des textes sinon péremptoires, au moins propres à déterminer un assentiment raisonnable, notamment la parabole de la vigne et des vignerons (Mt., XXI, 33 suiv. et parall. — p. 161) et la prière de Jésus : « Confiteor tibi Pater » (Mt. XI, 25 ; Lc. X, 21 — p. 167) : M. Loisy a tenté de les escamoter, mais ce sont de gros morceaux et M. L. n'est pas le premier à montrer le peu de consistance des raisons apportées contre leur valeur *strictement historique.*

Je voudrais cependant faire remarquer dans ce chapitre toute une série de preuves dont la défense est peu solide. La dissertation sur la confession de S. Pierre (147-151) aurait pu se borner au dernier argument. Supposons en effet que la confession ne vise en Jésus que la qualité de Messie : n'y avait-il pas déjà une raison suffisante pour l'exiger de Pierre avant de lui confier les clés du royaume ? De même l'ajoute de Mt. XVI, 16 : « le Fils du Dieu vivant » ne dit rien en elle-même. Seule, l'attribution par le Christ de cette profession à une révélation surnaturelle nous montre quelque chose que « la chair et le sang » ne pouvaient découvrir. — Faible est l'exposé de la preuve tirée des prérogatives dont est revêtu le

1. Il s'agit des Synoptiques, cadre que M. L. a accepté. – Je relève à la page 214 une remarque qui n'est pas de nature à consolider la thèse traditionnelle sur le quatrième Évangile; M. L. voit dans la réserve de Jésus à lever le voile qui couvre sa nature divine, une nécessité de sa prédication : or S. Jean met dans la bouche du Christ d'assez fréquentes déclarations, si claires et si nettes que les Juifs ne s'y trompent pas (voir en particulier V, 18 ; VIII, 59 ; X, 33.)

2. Cette impression, M. L. la dégage très heureusement des écrits mêmes de Renan. Est-ce pour la fortifier qu'il cite deux fois, au long et au large, les mêmes passages, pp. 114 et 115, puis 140 et 141 ?

Digitized by Google

Christ [1] : il n'est pas montré comment le Messie n'aurait pu jouir de ces privilèges sans être Dieu. N'a-t-il pas reçu une délégation universelle pour tout ce qui touche au royaume [2] ? Pour faire sortir de tout cela une vraie démonstration, il eût fallu prouver que Jésus agissait de par sa *nature* et non de par sa *mission* : je ne connais pas dans les Synoptiques un texte qui doive être interprété de la sorte. — Le fait de l'adoration (188) est de même insuffisant. Il y aurait encore des faiblesses de critique à relever dans la discussion de la formule du baptême (Mt. XXVIII, 19 — p. 192 suiv.) — Citer le symbole *Quicumque* comme *profession de foi de S. Athanase* (206) semblera un lapsus regrettable.

Mais je m'en voudrais de m'arrêter davantage à ces petits défauts : il reste d'ailleurs un noyau de preuves suffisant et la faiblesse de quelques points n'ébranle pas la solidité de l'ensemble.

Je ne dirai qu'un mot des deux appendices. Le premier, sur la valeur du titre de Messie attribué au Christ, fait un peu double emploi avec les chapitres III et IV. Le second aborde la doctrine de M. Loisy lui-même sur la personne de Jésus : l'exégète du « petit livre » s'était défendu d'avoir voulu toucher au dogme. M. L. fait voir avec une vibrante vigueur qu'il ne suffit pas, en proposant de nouvelles théories, de déclarer qu'elles ne renversent pas les anciennes : il faut l'établir (257 suiv.) : mais ce n'est pas M. Loisy qui pourrait fournir cette preuve, car ses explications sur ce point sont des jeux de mots, des trompe-l'œil (266, 268). Tout cela est rondement mené, avec une véhémence franche et simple qui ne tourne nulle part à la diatribe. Car c'est un des grands mérites de M. L. d'avoir conservé partout la plus exquise modération dans le ton : pas de grandiloquente indignation, pas d'injures, ni de sous-entendus, pas de méprisante retenue : la discussion est toujours courtoise sans que la conciliation des formes dégénère jamais en compromis dans le domaine des idées.

En un mot, M. L. a fait un bon petit livre. Si la marche est par endroits un peu pénible, c'est que l'accumulation des textes embroussaille le chemin : mais l'étude est consciencieuse, la doctrine large et saine, les remarques judicieuses, le ton ferme et modéré. Ce travail est un pas sérieux hors de la routine : il se distingue nettement des élucubrations triomphantes et sereines qui ne connaissent pas de difficultés. Il y a à parfaire, sans doute, mais l'élan est donné et notre souhait le plus sincère est que M. L. soit suivi... et même dépassé.

D. Bède Lebbe.

Hizette. **Commentarii in Instructiones pro confessariis diœcesis Namurcensis reformatas.** Namur, Picard. In-8° de II-105 pp.

1. Je fais exception pour la mission du St-Esprit, p. 184.
2. Mt. XI, 27.

Digitized by Google

Mgr de Namur vient de publier pour le clergé de son diocèse une nouvelle édition des Intructions aux confesseurs. C'était chose fort désirée et on ne peut qu'applaudir à sa réalisation. M. le chanoine Hizette, professeur au grand séminaire de Namur, nous en offre un commentaire succinct, clair et méthodique. L'auteur paraît trop modeste quand il dit dans la préface que son travail n'est que la quintessence des règles tracées par la théologie ascétique, pastorale et morale, et ajoute-t-il, « tum etiam *aliquantulum* jus canonicum. » L'épithète « *plurimum* » n'aurait-elle pas été plus exacte?

Le commentaire se divise en 4 chapitres. Le 1er traite des qualités requises de la part du confesseur : une vie sainte et irrépréhensible, la science de la théologie morale et de l'Écriture sainte, et, ajouterons-nous volontiers, un peu de droit canon, dont la connaissance est loin d'être inutile, même au confessional. Le 2e expose ce que le confesseur doit faire immédiatement avant la confession ; le 3e les règles à observer dans l'exercice du ministère sacerdotal au saint tribunal de la Pénitence. Traitant des récidivistes, M. Hizette embrasse l'opinion des Probabilistes, défendue naguère par les *Collationes Namurcenses*, auxquelles du reste il renvoie ainsi qu'à son traité « *de casibus reservatis.* » Les renvois ne sont-ils pas dans ce chapitre trop fréquents? Pour notre part, nous eussions préféré un résumé très clair de ces principes, ce qui facilite beaucoup la lecture et l'étude et n'oblige pas de recourir simultanément à plusieurs ouvrages. En un certain sens, la théorie du moins possible a du bon. Le chap. 4e est surtout très pratique : « *Quæ sunt confessario præcavenda, etiam extra tribunal Pœnitentiæ* » : la liberté de se choisir un confesseur — certes il n'est pas hors de propos de rappeler cette liberté et on ne saurait trop l'inculquer, si on ne veut voir les âmes tomber dans de grandes misères morales —, ne pas recevoir de cadeau de ses pénitents, la stricte observation du sceau sacramentel, la familiarité de l'autre sexe ; enfin la défense pour les confesseurs d'entrer dans les estaminets et d'y prendre des consommations, hormis le cas de voyage, et cela sous peine de suspense *ipo facto incurrenda, tum ab ordine tum a jurisdictione.* Il y a dans ce dernier article du commentaire une certaine obscurité : on ne sait pas si l'auteur applique cette règle aux religieux exempts. On sait que ceux-ci sont régis par le droit du concile de Trente sess. XXV, c. 14 de Regul. coll. S. C. EE. RR. 26 mars 1897. Cette suspense étant une peine, celle-ci ne peut être infligée qu'en suivant la procédure établie par le concile, qu'il s'agisse de la licéité ou de la validité de l'absolution, peu importe.

Le commentaire se termine par un appendice : *de confessariis monialium.*

Nous avons ici à faire des réserves ; une certaine obscurité règne dans ces pages et elle provient, en grande partie, de l'extension de la législation propre aux religieuses à vœux solennels, aux religieuses à vœux simples. La matière est essentiellement canonique et une des plus difficiles. Ainsi nous sommes persuadés que, de la « Pastoralis curæ » de Benoît XIV, on

Digitized by Google

ne peut inférer à l'unicité du confesseur ordinaire ; sans doute c'est chose désirable, nécessaire même, l'Église a marqué bien nettement son intention dans divers documents, mais jusqu'ici nous n'avons trouvé aucune décision formelle se rapportant aux religieuses à vœux simples. Quant au changement triennal du confesseur ordinaire, Rome tolère la prolongation du triennat, même sans dispense, et cela en raison des circonstances difficiles où l'on est en nos pays de trouver des confesseurs ordinaires de religieuses. Est-il bien certain qu'un régulier ne puisse être confesseur ordinaire dans les couvents de religieuses à vœux simples ? Les décisions rapportées p. 89 se rapportent toutes aux religieuses à vœux solennels. Nous eussions désiré plus de précision pour ce qui touche les confessions des religieuses faites en dehors de leur couvent ; quelques explications, notamment sur le cas des religieuses dont les constitutions approuvées par le Saint-Siège prévoient la confession faite en dehors de la maison, n'eussent pas été un hors-d'œuvre, tout au contraire et peut-être l'auteur eût-il été amené à modifier quelques principes, qui semblent manquer d'exactitude. Du reste, à notre avis, nous nous serions bornés à donner le texte des instructions accompagné de quelques explications, sans vouloir traiter plus explicitement cette matière qui exige un travail *ex professo*.

Bornons ici nos remarques, qui visent plutôt les dernières pages que le reste de l'ouvrage, dont la valeur n'en sera pas diminuée. Nous tenons à féliciter M. Hizette de son excellent commentaire : dans un nombre restreint de pages il a su condenser de nombreux matériaux puisés aux sources les plus autorisées, les coordonner avec méthode, et donner ainsi à ses confrères dans le sacerdoce un travail vraiment utile.

D. P. B.

D^or P. Nivard SCHLÖGL, O. C. **Die Bücher Samuels** (erstes und zweites Buch der Könige.) Gr.in-8° de XXI-202 et 159 pp. Vienne, Mayer, 1904. 10 fr. 50.

L'étude de l'Écriture Sainte a pris un renouveau de vie durant ces dernières années et on ne peut que s'en réjouir. Aussi n'avons-nous qu'à applaudir à l'œuvre entreprise par la *Leo-Gezellschaft* de Vienne : la publication des livres de l'Ancien Testament et d'un bref commentaire qui les accompagne. Le nom bien connu du Dr Bernard Schäfer, qui dirige cette publication, nous fait bien augurer de son succès final.

Le P. Nivard Schlögl, O. C., complète la série déjà longue des ouvrages parus par la publication des deux premiers livres des Rois. Plus que tout autre peut-être, ses études sur la métrique hébraïque l'avaient préparé pour ces travaux. Analysons brièvement son travail sur les livres de Samuel. L'auteur s'attache d'abord dans son exposition à mettre en lumière le contenu, la chronologie et l'ordonnance de la matière ; puis il expose les

Digitized by Google

sources, fait connaître les auteurs de ces livres et s'occupe du texte et des moyens de lui rendre son exactitude primitive. Cette introduction claire, concise et complète est une excellente étude préparatoire à l'éxégèse du texte. Suit le commentaire proprement dit. La méthode de l'auteur nous paraît excellente : en deux colonnes il donne le texte de la Vulgate et le texte hébreu corrigé. Ces corrections sont justifiées dans des notes qui accompagnent le commentaire du texte. Le R. P. n'a pas omis de retracer brièvement l'état politique et religieux du peuple d'Israël. Ce que nous apprécions surtout dans l'ouvrage du P. Schlögl, c'est le rétablissement, autant que la chose lui fut possible, du texte hébreu. Que de passages obscurs sont éclairés de la sorte, que de difficultés résolues, surtout celles des ch. 17 et 18, qui supposent une double relation. Par-ci, par-là nous avons remarqué quelques fautes d'impression, chose de pur détail, qu'il sera facile aux lecteurs de corriger. En attendant la suite de ce remarquable travail, que le P. Schlögl ne tardera pas sans doute à nous donner, nous recommandons cet ouvrage à ceux de nos lecteurs qui connaîtraient la langue allemande, et nous espérons que la littérature scripturaire française sera un jour enrichie de travaux si aptes à l'étude et à l'intelligence des saints Livres.

D. P. B.

COMMER. **Die Kirche in ihrem Wesen und Leben.** I. Wien, Mayer. 1904. In-8° de 250 pp. 4 fr.

M. le Prof. Commer, connu par ses travaux philosophiques, se défend dès la préface de vouloir faire œuvre de théologien ou d'apologiste, persuadé qu'il était qu'une exposition claire des vérités de la foi était la défense la plus efficace que l'on pût présenter. Y a-t-il réussi ? Analysons d'abord l'ouvrage : il se divise en 6 chapitres, traitant des symboles bibliques de l'Église, de son essence, de sa puissance, de ses notes, de son droit, de sa dignité. Fidèle à sa méthode, M. C., sans se laisser entraîner dans de vaines discussions, expose les enseignements de la foi au sujet de l'Église, en démontre la merveilleuse harmonie, en déduit les conclusions. On peut dire que ce travail est une philosophie de l'Église, philosophie dans un sens large, aux vues originales et toutes neuves. Les deux premiers chapitres surtout sont empreints de ce caractère et démontrent dans l'auteur un penseur profond. C'est du reste l'impression qui nous est restée de la lecture de cet ouvrage. Nous aurions voulu cependant voir développer davantage les Ch. IV et V, surtout, les rapports de l'Église et de l'État. Cette dernière question est si souvent mal comprise par les laïcs, que quelques explications n'eussent pas été inutiles.

On reproche si souvent aux écrivains allemands leur obscurité, parfois, il est vrai, sans fondement. Ce n'est pas le reproche que nous ferons au

Digitized by Google

Dr C. ; sa langue est claire, imagée, sa doctrine profonde, son exposition méthodique, qualités qui rendent son livre précieux, surtout pour les gens du monde peu habitués aux spéculations théologiques. Nous ne doutons pas du succès de ce livre si bienfaisant et nous souhaitons ardemment en voir la prochaine continuation.

D. Pierre BASTIEN.

M. P. De Munnynck, O. P. — Praelectiones de Dei existentia. — Lovanii, Uitspruit-Dieudonné, 1904. In-8° de 102 pages.

L'auteur de ces *Praelectiones* a su présenter sous une forme nouvelle, proportionnée aux exigences modernes, les preuves anciennes et immuables de l'existence de Dieu. Certes il faut du talent pour donner un aspect original à un sujet aussi rebattu et pour ne pas s'y montrer trop dépendant de ses devanciers. Les commentaires de S. Thomas sont nombreux : celui du R. P. De Munnynck n'en sera pas moins utile ni intéressant ; aussi faisons-nous des vœux pour que le savant théologien poursuive l'œuvre dont il vient de nous donner le chapitre premier et fondamental.

Sous un petit nombre de pages sont condensées ici beaucoup d'idées et de doctrines. D'abord ce sont les arguments destinés à prouver *a priori* l'existence de Dieu : les démonstrations de S. Anselme, de Descartes, de Leibniz sont écartées sans longue forme de procès. Par contre une argumentation proposée par le Rme P. Lepidi et fondé sur l'objectivité de l'esprit humain est défendue avec chaleur (1).

Il est fait ensuite justice de l'ontologisme. Puis vient un aperçu très intéressant sur la contemplation des mystiques. Partant de ce fait qu'il y a eu de tout temps et partout des mystiques, le P. De Munnynck estime, toutefois avec réserves, que la contemplation de Dieu qu'atteignent les mystiques est « quoad se » naturelle, surnaturelle seulement « quoad modum » chez les saints. Nous hésitons beaucoup à accepter cette manière de voir ; la comparaison instituée entre les mystiques chrétiens et d'autres mystiques indiens, néoplatoniciens, etc., révélerait, pensons-nous, une différence plus essentielle entre les deux genres de contemplatifs.

Après un article consacré au traditionalisme, l'auteur aborde l'exposé des cinq voies de S. Thomas. Il défend les propositions qui à un lecteur superficiel eussent pu sembler peu solides ; il rejette ensuite les objections en donnant une attention spéciale à celles qui portent le cachet moderne. C'est ici la partie essentielle du traité, nous ne pouvons en faire ressortir tous les mérites ; notons cependant l'analyse comparée de la notion du mouvement, telle qu'elle est conçue par S. Thomas et par les modernes ; à

1. Il serait trop long d'entrer ici en discussion sur ce sujet difficile. Nous nous rallions à la critique publiée dans la *Revue Thomiste*, juillet 1904, pp. 363. C'est assez dire que nous sommes loin d'être convaincu par les raisons du R. P. De Munnynck.

Digitized by Google

remarquer encore les développements donnés à l'argument des causes finales. Très bien conduite est la défense de l'argument des causes efficientes contre les exceptions de Suarez, comme aussi la réponse aux sophismes de Kant.

Suivent quelques autres preuves de l'existence de Dieu ; l'auteur est presque sceptique à l'égard de la preuve tirée du consentement unanime du genre humain, il voit une pétition de principe dans l'argument moral déduit de la tendance qui porte l'âme vers la béatitude infinie. Ce dernier ne nous paraît cependant pas sans valeur : c'est un fait que l'âme tend vers un bien illimité c'est-à-dire est mue par une fin objective infinie, dont cette cause finale infinie existe. Que cette tendance vienne d'autres causes, comme le veulent les adversaires, c'est une assertion gratuite : à eux à la prouver.

Pour résumer nos observations critiques avec franchise, nous dirons que l'auteur tempère parfois des doctrines que nous préférerions trouver défendues dans toute leur intégrité, souvent il voit des mystères là où l'esprit du philosophe peut encore espérer quelque éclaircissement, il exagère peut-être certaines difficultés et fait aussi des concessions à notre sens trop libérales. Ainsi nous ne voyons pas de progrès philosophique dans la formule : « Praeter mundum datur realitas, in qua radix est ponenda realitatis quam mundo convenire experientia constat » (p. 73), qui doit se substituer à l'énoncé traditionnel et universellement reçu de la thèse cosmologique : datur prima causa efficiens mundi. Remplacer « causa » par « radix », sous prétexte que le concept de cause est abstrait de l'ordre sensible, et parce que « causam intelligimus ut quid operatione sua praebens existentiam alteri, quod alterum in ipso continebatur virtute » ? En vérité, il n'y a pas lieu de quitter la tradition. Comparons en effet les deux concepts. Tous deux proviennent de l'ordre sensible. Mais, l'un d'eux (radix) garde toujours avec cet ordre un lien métaphorique. L'autre (causa) est purement métaphysique. La *racine* communique *in eodem esse, specie et numero*, avec ce qui procède d'elle. La *cause*, au contraire, est toujours *réellement distincte* d'avec son effet. Et cette distinction est particulièrement éclatante, lorsqu'il s'agit de la cause efficiente. On pourra dire que l'Essence divine est « radix » des attributs divins, mais placer en Dieu la « radix » du monde, c'est approcher de la terminologie panthéiste. Ailleurs (p. 89) n'est-ce pas trop limiter l'intervention de la cause première dans la production des vivants, que d'admettre que, sous l'action divine sans doute, mais néanmoins « per veram evolutionem » les animaux supérieurs soient sortis des inférieurs ? Il y a là un effet supérieur à la cause, ce qui n'est pas le cas dans l'exemple cité à l'appui, des transformations chimiques. — L'auteur enfin n'accorde-t-il pas trop d'estime à la difficulté opposée contre la personnalité divine (p. 99) en partant de l'axiome de Spinoza « omnis determinatio est limitatio ». Cet axiome n'est vrai que *per accidens ;* une détermination c'est une *actuation ;*

Digitized by Google

quand l'acte est reçu dans une puissance, il se trouve qu'il y a limitation, mais dans l'acte pur la détermination est tout l'opposé de la limitation.

D. R. P.

The Principles of moral science, by the Rev. Walter Mac DONALD, D. D. Dublin, Browne et Nolan, 1903. In-8° de XI-230 pp., 3 sh. 6 d.

M. McD. s'est aperçu que les principes fondamentaux sur les actes humains, les lois, la conscience, cadraient mal avec les conclusions particulières données par les moralistes. L'essai qu'il publie a pour but de remédier à ce défaut. L'auteur conserve les conclusions; elles sont plus faciles à vérifier et doivent être considérées comme raisonnables (Préf., pp. III et V); partant de ces données, il recherche les principes, tout comme en physique, on formule une loi par l'interprétation des faits. Ce n'est pourtant pas un nouveau système que M. McD. a voulu créer : il expose « la doctrine enseignée pendant des siècles dans les écoles catholiques ». Il y mêle toutefois un peu de nouveau, « sans cela, nous dit-il, je n'aurais pas songé à écrire ou à publier ». La tentative, certes, est intéressante : mais plusieurs des théories qui s'écartent des idées reçues jusqu'ici n'eussent pas été mises en avant, si M. McD. eût mieux compris les doctrines qu'il prétend remplacer.

C'est ainsi que, p. ex., il fait la critique du principe sur lequel le P. Lehmkuhl se base pour juger la moralité des actes à double effet (p. 149-151), sans avoir bien saisi la portée de l'énoncé — et voici la substitution qu'il propose aussitôt : « L'acte externe qui produit deux effets, l'un bon et l'autre mauvais, sera licite si : 1° il ne subordonne pas les créatures à une fin à laquelle elles ne sont point subordonnées de leur nature [1], et si : 2° le bon effet suffit à compenser le mauvais ». Je crois qu'aucun moraliste ne souscrira à pareil principe qui justifierait les plus dangereuses applications.

L'auteur n'est pas plus heureux lorsqu'il reproche aux scolastiques (p. 93 suiv.) de considérer la loi naturelle uniquement comme « une participation des êtres raisonnables à la loi éternelle » ou « un dictamen de la raison sur la moralité de certains actes. »

Citons encore la discussion sur le probabilisme (p. 195 suiv.) qui a pour but de changer le principe : « Une loi douteuse n'oblige pas » en celui-ci : « Il est douteux que la loi oblige en cas de doute [2] ». C'en sera assez pour montrer que tout n'est pas également admissible dans ce très original et intéressant essai.

B.

1. Voici le texte de ce 1° « ... provided it (the external action) does not subordinate a being, which by nature is not to be subordinate » (p. 158).
2. « It is doubtful whether laws bind in cases of doubt » (p. 197).

Digitized by Google

Dr **Eisenhofer. Das bischöfliche Rationale.** Seine Entstehung und Entwicklung. 1904, 49 pp. München, Lentner. 2 fr.

Le Rational est certainement un des ornements pontificaux les moins connus. Comme l'indique le nom de « superhumerale » qu'on lui donne parfois, c'est un vêtement dont les évêques se couvrent les épaules. Son usage, son origine et son développement font l'objet de l'intéressante étude que vient de publier M. Eisenhofer. Voici les conclusions de l'auteur (p. 37) : Les origines du Rational remontent au pallium gallican (cf. D. Germ. Morin, Le pallium. *Rev. Bénéd.*, t. VI, 1889, p. 261), qu'on trouve employé au VIe siècle dans les Gaules et qu'il ne faut pas confondre avec le pallium romain. L'usage de cet ornement se propagea à mesure que s'étendait la puissance franque, c'est ainsi qu'il s'introduisit en Allemagne et dans d'autres pays où on peut le suivre pendant le moyen âge jusqu'à ce qu'il disparaisse peu à peu vers le commencement des temps modernes sous l'influence de l'unité liturgique nouvellement rétablie. Le Rational est encore en usage à Eichstätt et à Paderborn en Allemagne, à Toul-Nancy en France et à Cracovie en Pologne. L'auteur effleure (p. 16) les relations entre le Rational et la croix fourchée des chasubles : espérons que lui-même nous donnera un jour une étude spéciale sur ce point intéressant.

D. H. H.

SCHWANE. **Histoire des dogmes.** — Traduction par M. l'abbé BELET continuée par l'abbé DEGERT, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. Tomes I-IV, ensemble 2500 pp. in-8°. — Paris, Beauchesne. 1903.

Il faut savoir gré au traducteur de l'*Histoire des Dogmes* et à ses éditeurs de la diligence qu'ils apportent à cette importante publication. La rapide édition de quatre volumes en un an fait espérer que les deux derniers ne tarderont pas.

L'éloge de l'ouvrage du Dr Schwane n'est plus à faire. Il n'est plus personne aujourd'hui qui conteste la nécessité d'une histoire des dogmes, non seulement pour ne pas laisser s'accréditer les erreurs d'écrivains protestants qui nous ont précédés en cette étude, mais encore pour donner aux théologiens catholiques la valeur exacte de leurs arguments de tradition. L'enthousiasme qui accueillit la *Dogmengeschichte*, il y a trente ans (le 1e volume date de 1862) et la vogue dont elle n'a cessé de jouir disent assez quel service M. D. a rendu aux études théologiques en poursuivant la traduction de cet ouvrage.

Réunir en un exposé suivi tous les travaux dogmatiques des écrivains ecclésiastiques, Pères, docteurs, théologiens, depuis les origines de l'Église, pour montrer les progrès de compréhension et d'exposition de la doctrine

Digitized by Google

joints à l'unité de croyance, tel est le but d'une histoire des dogmes. Comme le dit l'auteur dans son introduction (1), il y a deux manières de traiter cette histoire. Étudier chaque dogme en particulier, depuis les origines jusqu'à nos jours, ou bien suivre le progrès général du travail dogmatique dans l'Église. Chacune de ces deux méthodes a ses avantages. La première permet de pénétrer plus profondément dans la doctrine, mais par là même, elle isole les dogmes et leurs preuves et retombe facilement dans une simple démonstration *ex traditione*, telle que l'offrent les traités dogmatiques. La seconde, au contraire, facilite la vue d'ensemble, mais en estompant les contours de chaque dogme qui en viennent à manquer de la netteté désirable.

Ce que l'auteur ne dit pas, c'est que la seconde, plus historique que la première, se prête mieux à faire ressortir l'évolution qui travaille l'enseignement doctrinal : elle met mieux en relief l'impulsion non seulement des intelligences qui cherchent à comprendre et à expliquer, mais aussi des agents extérieurs, tels que le milieu, les hérésies, etc. Comme le Dr Schwane est plutôt théologien, il penche d'instinct vers la première méthode. Pour obvier à l'isolement complet des dogmes, il divise l'histoire en quatre périodes : l'*ère apologétique*, qui va jusqu'au 1er concile de Nicée ; l'*ère patristique*, jusqu'au 7e concile écuménique ; l'*ère scolastique*, jusqu'à la rupture de Luther ; enfin, l'*ère moderne*. Voilà la concession faite à l'histoire : la théologie reprend sa part — légitime d'ailleurs — dans la subdivision de chaque période en quatre parties, groupant les dogmes sous quelques points principaux : Dieu et la Trinité ; le Christ ; l'homme et sa sanctification ; l'Église et les moyens extérieurs de salut. Mais en traitant ces quatre points, l'auteur n'a pas suffisamment évité l'écueil qu'il signalait lui-même : le retour à la simple preuve par tradition des manuels. En réglant la marche de ses paragraphes sur les principaux auteurs ecclésiastiques, il nous donne des tranches : la doctrine de S. Irénée, de Tertullien, d'Origène sur tel ou tel groupe de vérités ; et l'ensemble, la vue nette du développement, le rapport causal des parties entr'elles, se perd dans l'individualité de ces petits traités. Une chose dès lors s'impose, que le traducteur aurait pu nous donner à défaut de l'auteur : l'insertion de quelques résumés, refaisant la synthèse de ce que les longs exposés ont éparpillé sur cent ou deux cents pages.

Je n'ai pas à faire ici la critique de détail : je voulais seulement justifier le travail entrepris par M. D. — Son choix a été judicieux : les défauts que je viens de signaler se retrouvent ailleurs, tandis que, soit pour l'ensemble, soit pour le soin apporté aux détails, pour l'érudition et la sûreté de doctrine, l'œuvre du Dr Schwane n'a pas encore été dépassée.

1. 2e éd., p. 11. Ce passage, dans la traduction (p. 20) est difficile à déchiffrer : il dit même en un endroit le contraire de ce que donne la 2e éd. allemande. Je n'ai pas sous la main la 1e éd. pour voir s'il y eut correction de l'auteur ou méprise du premier traducteur.

Digitized by Google

Venons-en à la traduction. Commencée par M. l'abbé Belet, elle a été heureusement poussée par M. l'abbé Degert. La pensée de l'original est bien rendue, la phrase claire, pas trop lourde, ce qui n'est pas facile à réaliser quand on a comme modèle le labyrinthe compliqué d'interminables périodes allemandes.

La traduction de M. Belet, qui ne comprenait que le 1er volume, n'a pas été revue après la publication de la 2e édition allemande : il y aurait eu pourtant plus à faire qu'à ajouter les cinq ou six paragraphes qui forment l'appendice (1). En nombre de passages, l'auteur a opéré une vraie refonte. Le volume se serait allégé de longues considérations purement spéculatives qui introduisaient ou terminaient plusieurs paragraphes de l'ancienne édition (2). La rédaction a été elle-même abrégée par l'auteur, devenu plus positif. Un exemple : le § 12, sur la doctrine de Platon et de Philon, qui compte 19 pp. dans la traduction, n'en a plus que cinq dans la 2e éd. allemande, ce qui fait une diminution de plus de moitié, trois pages françaises traduisant environ deux pages du texte allemand. — Quelques corrections de l'auteur auraient avantageusement été adoptées dans la traduction. J'ai relevé plus haut le passage assez incohérent de l'introduction, qui ne cadre plus avec la 2e édition : je signalerai encore le titre du § 19 : « Les deux adversaires des patripassiens à Rome, le Pape Callixte et le subordinatien Hippolyte » : dans la 2e éd., plus prudente et plus correcte, nous avons : « Ueber die Bekämpfung des Patripassianismus durch *den Verfasser der Philosophumena* in Rom, und die Verwerfung *beider* durch den Papst Kallistus. »

Enfin, la 2e éd. a été dotée, pour chaque période, d'un index alphabétique : le traducteur a peut-être l'intention de le rejeter à la fin de l'ouvrage, mais ce serait une grave lacune s'il était oublié. Je ne signalerai pas les erreurs typographiques, assez graves parfois, qui déparent le 1er volume, les autres tomes montrant des progrès dans la correction.

Le reste de l'ouvrage, à partir du 2e volume, et en y comprenant l'appendice du 1er, est traduit sur la 2e édit. Il n'y a donc pas à « rafraîchir » la traduction. Pourtant, malgré le soin apporté à ce long travail, il s'est glissé çà et là quelques fautes ou omissions qui font hésiter le lecteur et devront être corrigées.

Nous lisons, p. ex., dans l'appendice (p. LXV-LXVI) : « On a essayé dans ces derniers temps de prouver l'inspiration des S. Écritures *elles-mêmes* » : il faut *par* elles-mêmes. — Au t. II, p. 502, en note : « Si quelqu'un ne reconnaît pas que le Logos... *est la chair*, devenue sienne, un seul Christ... » ; lisez : est, *avec* la chair... » ; et de plus ajoutez : un seul Christ, *Dieu et homme*. — T. IV, p. 317 : « *aussi péremptoire* » est pour : aussi *peu*

1. On aurait aussi pu mettre la numérotation des paragraphes en accord avec la nouvelle édition.

2. P. ex. §§ 61, et 63 à 66, 2e éd. = § 60, 62-65, 1e éd.

Digitized by Google

péremptoire, *ebensowenig* stringenter. — T. II, p. 396, c'est un déplacement de mots, ou une interpolation qui voile le sens : « S. Athanase... a désigné assez clairement la doctrine de la nature humaine complète *comme il le fallait* (?) et aussi celle de l'âme humaine du Seigneur, il a mis en lumière leur importance... ». Le texte allemand dit : ... de la nature humaine complète, *y compris* l'âme... *et* il a mis en lumière (1). — T. III, p. 15, une phrase très obscure : « Tout ce qui appartient à la matière obscure et *s'écoule en flots ininterrompus* (!), s'accroît spontanément quand cela a la vie en partage... » Ceci serait plus clair : « Ce qui est matière obscure (matière informe) et *se transforme continuellement* (le πάντα ῥεῖ des philosophes) reçoit un accroissement (ou mieux : s'achemine vers son perfectionnement) en participant à la force vitale (2) ».

Ces quelques incorrections, relevées dans plus de 2500 pages, ne sont pas pour diminuer la valeur de la traduction : il eût été impossible de ne rien laisser échapper dans ce travail de longue haleine. Si je les ai relevées, c'est que l'exactitude est chose si précieuse, surtout en matière de théologie et dans un manuel, qu'on est involontairement porté à ne pas faire grâce pour le plus petit défaut. Ces taches d'ailleurs pourront facilement disparaître dans une seconde édition. En tout cas, les efforts de M. D. ont atteint leur but : fournir aux théologiens, professeurs et étudiants, un précieux et indispensable instrument de travail. Puissent-ils hâter l'apparition parmi nous d'une nouvelle histoire des dogmes, non plus cette fois traduction d'un manuel « rajeuni », mais œuvre originale et moderne, unissant à la profondeur et à l'exactitude du docteur allemand la vie et la clarté de forme qui manquent si souvent aux érudits d'outre-Rhin.

D. Bède Lebbe.

Coppin et Stimart. **Sacrae liturgiae compendium.** Tournai, Casterman, 1904. In-8° de XIX-619 pp. 6 fr.

Nous avons rendu compte autrefois de la première édition de cet excellent ouvrage, commencé par feu Mgr Pourbaix, continué par M. Coppin. M. Stimart nous donne maintenant la seconde édition, complétée et mise au courant des nouveaux décrets liturgiques, même des plus récents.

Comme manuel de classe, ce compendium est parfait : sans négliger les aperçus historiques et l'explication symbolique des rites, il est surtout pratique. Les matières sont réparties sous quatre titres : *les principes géné-*

1. « Zudem hat der hl. Athanasius... die Lehre von der vollständigen menschlichen Natur *einschliesslich* von der menschlichen Seele des Herr, deutlich genug gezeichnet, *und*... in das gehörige Licht gestellt » p. 259.

2. « Dasjenige, was der finstern Materie angehört, und in fortwährenden Flusse sich befindet, wird zu seinem Wachsthum bewegt, wenn es an der Lebenskraft theilnimmt » p. 428.

Digitized by Google

raux, le Bréviaire, le Missel et le Rituel, avec le texte *du Mémorial de Benoît XIII* et celui de l'*Instruction Clémentine*. La doctrine est exposée avec brièveté et précision, par demandes et réponses, les solutions sont nettes et claires. Aussi recommandons-nous cet ouvrage à tous les membres du clergé qui en retireront les plus grands avantages.

B.

Dom Biron. **Table générale de l'année liturgique de Dom Guéranger.** Paris, Oudin. In-12, XIV-244 pp. 3 fr.

Les 500,000 exemplaires de l'*Année liturgique* écoulés depuis la première apparition de cet ouvrage en disent assez la valeur et témoignent de l'intérêt que les âmes y ont pris. Les quinze volumes qui le composent définitivement, tout lecteur le sait, constituent une riche mine tant au point de vue théologique et historique qu'au point de vue liturgique, ascétique et mystique.

Pour exploiter ces trésors avec profit, il fallait une table générale et il faut savoir gré à Dom Réginald Biron de l'avoir dressée avec clarté et exactitude. Cette table générale est déjà par elle-même un précieux secours, qui permet de puiser rapidement les renseignements sur un sujet. Dom B. ne s'en est point contenté : une seconde table a été dressée plus spécialement pour les liturgistes. On sait le très grand nombre de pièces liturgiques, quelques-unes assez rares ou dispersées dans des recueils peu abordables, qui ont trouvé place dans cet ouvrage. Les gens compétents sauront gré, nous en sommes certain, de leur avoir donné les *incipit* de toutes ces pièces. L'ordre le plus logique a été suivi.

Un calendrier liturgique termine le volume.

Il reste à formuler un vœu en livrant au public cette table, c'est qu'elle donne de nouveaux lecteurs au bel ouvrage de Dom Guéranger, et qu'elle fournisse aux anciens le moyen de s'en servir plus utilement.

Terrien, S. J. **L'Immaculée-Conception.** In-12. 1904. Paris, Lethielleux, 1 fr. 50.

L'Église universelle se prépare à célébrer solennellement le cinquantième anniversaire de la proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception. Depuis que Pie IX a défini ce glorieux privilège de Marie, nos théologiens n'ont cessé de l'étudier et nos orateurs de l'acclamer. Mais personne, peut-être, ne l'a approfondi et mis en lumière autant que le Père Terrien dans l'ouvrage qui vient de paraître à la librairie P. Lethielleux sous ce modeste titre : *L'Immaculée Conception*. Ceux dont l'intelligence réclame autre chose, en fait de spiritualité, que des élévations sentimentales

Digitized by Google

et vaporeuses, goûteront cet exposé si sûr et si limpide où sont condensés des trésors de science et d'érudition. Aussi recommandons-nous cette excellente étude non seulement aux pasteurs chargés d'exposer le dogme de l'Immaculée-Conception, à l'occasion du cinquantenaire, mais encore aux fidèles heureux de s'instruire et de s'édifier.

B.

Henri Perreyve. **Étude sur l'Immaculée-Conception.** Paris, Téqui. 1904, in-12, 1 fr.

C'est une excellente idée de rééditer cette étude sur l'Immaculée Conception que l'abbé Henri Perreyve, encore sous-diacre, présenta à Pie IX, alors qu'il était question de la définition de ce dogme. Toutes les qualités que l'on rencontre dans les œuvres d'Henri Perreyve sont peut-être ici dépassées: profondeur de la doctrine, clarté de la pensée, beauté du style, tout charme dans cet écrit, où sont montrées les merveilleuses harmonies du dogme de l'Incarnation et de l'Immaculée Conception. L'auteur n'a pas négligé en développant les raisons de la Conception Immaculée de Marie d'exposer tout le fruit de ce mystère pour la perfection chrétienne. Aussi sera-t-il lu avec profit non seulement par les prêtres, mais encore par les pieux laïcs.

B.

Digitized by Google

QUINZAINE.

1er Juillet. — La Question de Terre-Neuve et l'accord franco-anglais (Gabriel-Louis Jaray); Le Fils de l'Esprit. — XIV. Élections législatives (Yves Le Querdec); La vraie vie. IV. (Jean Rolly); Le rôle politique du Parlement de Bretagne (Paul Vial); Les idées religieuses de M. Ferdinand Brunetière (André Germain); La religion domestique chinoise (Fernand Farjenel); Chronique politique; Nouvelles scientifiques, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

16 juillet. Cournot et son temps (Henri Mazel); Le Fils de l'Esprit. — XIV. Élections législatives (Yves Le Querdec); A quoi sert d'aller à l'école primaire (Jean Chaplain); La vraie vie. V. (Jean Rolly); Opinions et Œuvres sociales. — Une caisse dotale (abbé Léon Sécheroux); L'Œuvre poétique de M. Fogazzaro (Maurice Muret); Chronique politique; Nouvelles scientifiques, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

1er Août. La Société polie et les salons pendant la premier Empire (Victor du Bled); Waterloo (Henri Welschinger); La vraie vie. VI. (Jean Rolly); Le Paysan et les villégiatures (George Fonsegrive); La Vie intense. — A propos des œuvres du Président Roosevelt (C. Mano); Poésies: Scène biblique. Le Songe de Jacob. — Scène évangélique. Les Bergers à la crèche (Amélie Murat); Opinions et Œuvres soliales. — Vie démocratique et vie intétieure; A propos de deux Congrès récents (George Laurain); Critique musicale. — Alceste — Le Jongleur de Notre-Dame (Arthur Coquard); Chronique politique; Nouvelles scientifiques, littéraires et artistiques. — Revue des Revues. Notes bibliographiques.

16 Août. Le Christ et la conscience catholique (J. Wehrlé); Deux romans allemands... Petite garnison — Iéna ou Sedan (Fr. De Galaupe); La vraie vie. VII. (J. Rolly); La Société polie et les salons pendant le premier empire. II. (Victor du Bled); Poésie: les trois couleurs (W. Chodman); Opinions et Œuvres sociales. — Les cravates vertes (Edward Montier); George Sand (Georges Grappe); Art et littérature (Raoul Narsy); Chronique politique: Nouvelles scentifiques, littéraires et artistiques; Revue des Revues; Notes bibliographiques.

ÉTUDES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

20 juillet. — Un précurseur: Ballanche (Lucien Roure); La religion de l'esprit (L. de Grandmaison); La codification du droit canon (Lucien Choupin); La bienheureuse Marguerite-Marie. Portrait intime (Aug. Hamon); En Chine par le transsibérien (Séraphin Rivat); Bulletin d'histoire religieuse chez les Protestants (P. Dudon); Revue de livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

930

Digitized by Google

5 août. — La Tare. Souvenirs d'un voyage en Italie (Louis Perroy); S. François de Sales et son temps, d'après sa correspondance (1605-1608) (J. J. Navatel); Prieur de la Marne et l'anéantissement de la grande armée vendéenne (Pierre Bliard); La fin justifie les moyens (Paul Bernard); Psychotérapie (Victor Poucel); Kasr Asch. Schamm'ah au vieux Caire ou la Babylone d'Égypte (Michel Jullien); Bulletin d'ancienne littérature chrétienne (Jos. Brucker); Correspondance (A. Mathiez et P. Dudon); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la Quinzaine.

20 août. — Les catholiques français. Leurs droits, leurs devoirs (Henri Berchois); La Tare. Souvenirs d'un voyage en Italie (L. Perroy); Une frontière en péril (Aug. Butin); Prieur de la Marne et l'anéantissement de la grande armée vendéenne (P. Bliard); Une nouvelle édition des « Propos de table » de Luther (P. Bernard); Bulletin d'économie sociale (Ch. Auzias-Turenne); Revue des livres; Notes bibliographiques; Événements de la quinzaine.

REVUE GÉNÉRALE.

Juillet. — L'Éminence grise (Ch. Woeste); Le congrès national (suite et fin) (du Bus aîné); La dispersion de la propriété rurale et la réunion territoriale (suite et fin) (Cte Et. Visart de Bocarmé); Enfants du siècle (nouvelle, suite et fin) (M. Herbert); Victor-Emmanuël III (prince de Naples) numismate (Chier Joseph Joubert); Poèmes belges; romans français (Henri Davignon); Le transsibérien (M. de Gernet); La vérité; Bibliographie.

Août. — Les moines et la civilisation française (Jos. Ageorges); Criminels d'autrefois (Alfr. De Ridder); L'article 226 (comédie Vaudeville) (Ernest Hallo); L'enseignement des langues vivantes au XXe siècle (F. Collard); Dante en France (Albert Counson); Le transsibérien (suite et fin) (L. de Gernet); Feuillets détachés de la correspondance d'un Africain (Dr Albert Jullien); Bibliographie.

Septembre. — La crise du socialisme en Italie (Cte Jos. Grabinski); Feuillets détachés de la correspondance d'un Africain (suite et fin) (Dr Alb. Jullien); L'article 226 (suite) (Ernest Hallo); Criminels d'autrefois (suite) (Alf. De Ridder); Le mécanisme de l'échange en Belgique (Ed. Van der Smissen); Les magistrats et la société française (V. du Bled); Causerie littéraire (Eug. Gilbert); Chronique sociale : démocratie libérale — Petit outillage (Edg. de Ghélin); Bibliographie.

Inventaire analytique des « Libri obligationum et solutionum » des Archives Vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai (Publication de l'Institut historique belge de Rome), par Dom Ursmer BERLIÈRE. Bruges, Desclée; Paris, Champion, 1904, XXVII-317 pp., gr. in-8°. Prix 6 fr.

Imprimé par la Société de St-Augustin, BRUGES. — Même firme : LILLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google